ANNEXE AU
JOURNAL ASIATIQUE.

DES ALPHABETS EUROPÉENS
APPLIQUÉS AU SANSCRIT,

OU RECHERCHE DU MEILLEUR MODE

DE VULGARISATION

DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE CLASSIQUE DE L'INDE ANCIENNE;

PAR UN DES MEMBRES FONDATEURS
DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Ignoti nulla cupido.

À PLACER À LA SUITE DU CAHIER 60.

CINQUIÈME SÉRIE.

TOME XV.



NANCY,
N. VAGNER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DU MANÈGE, 3.

PARIS,
B. DUPRAT, LIBRAIRE DE L'INSTITUT,
RUE DU CLOÎTRE SAINT-BENOÎT, 7.

1860.

ERRATA.

PAGES.	LIGNES.	ON LIT :	LISEZ.
V XXIV	19 25	J. B. Burnouf	J. L. Burnouf
XLI	1	*Aspirées.*	*Aspirées et sifflantes.*
LX	14	proscope	procope

NANCY. — IMP. DE VAGNER, RUE DU MANÈGE, 3.



AVERTISSEMENT

Ce mémoire, ses notes, et même son *post-scriptum*, relatif à la brochure de M. Muller, dormaient en manuscrit, — le *Journal asiatique* n'ayant pas eu place libre pour leur insertion, — lorsque des circonstances survinrent qui parurent demander la réimpression de l'*Orientalisme rendu classique*. On les prit pour conseillères, et la brochure nancéyenne ainsi nommée (qui avait eu déjà une seconde édition, corroborée d'appendices) fut encore remise sous presse, — mais cette fois-là, avec des additions poétiques, en façon de preuves. Il en résulta le volume intitulé *Fleurs de l'Inde*.

Or, pour arriver à le mettre au jour, la tâche s'était compliquée; car, dès qu'on voulait rendre efficace PAR VOIE D'EXEMPLES l'argumentation présentée au profit des œuvres de la pensée orientale, il convenait d'exhiber le texte même des échantillons indous; et cela sous une forme qui le rendît abordable aux lettrés ordinaires les plus paresseux.

Nancy s'est alors résolu à faire graver les poinçons et frapper les matrices nécessaires.

Du sacrifice ainsi fait à l'utilité générale, est résulté un corps de caractères sanscrits vulgarisés, lequel existe en plomb. Il est la réalisation de notre système graphique : système dont par conséquent le branle réel se trouve avoir comme devancé la théorie, puisque celle-ci n'était pleinement expliquée que dans le travail spécial qu'on va lire.

Mais ce n'est pas tout : une nouvelle phase s'ouvre en France pour l'étude du bel idiôme classique des Brahmanes; il y fait naître enfin des travaux pédagogiques proportionnés à sa valeur. Coup sur coup, pendant une seule année, trois grammaires sanscrites viennent d'y être mises en vente (1).

Dans un pareil état de choses, il n'est plus possible de différer la publication du présent mémoire; car le choix d'un alphabet transcriptif qui soit simple, clair, correct, et qui, par sa fixité d'équivalence, puisse être consacré pour toute l'Europe, — ce choix devient une question urgente, dont l'importance augmente tous les jours.

---

(1) Celle de M. Jules Oppert, celle de M. Léon Rodet, et avant elles le Rudiment de MM. Burnouf et Leupol, livre tout-à-fait usuel.

DES ALPHABETS EUROPÉENS

APPLIQUÉS AU SANSCRIT.

Est-il possible, ou non, d'arriver à transcrire d'une manière satisfaisante, en caractères européens, les langues de l'Asie?

Avant tout, il faut distinguer.

En ce qui concerne les idiômes sémitiques, non; évidemment non. La possibilité n'existe pas. Nos alphabets ne fournissent aucun moyen de faire sentir d'une manière assez facile et assez vive, la différence majeure, capitale, que mettent les Hébreux et les Arabes, par exemple, entre les voyelles, d'une part, — purs accessoires, simples accentuations pour eux, — et les consonnes, d'autre part, — seuls caractères graphiques dignes à leurs yeux du nom de lettres. Il ne faut donc pas songer à renouveler des efforts de transcription qui, souvent répétés, sont restés toujours malheureux, et que la nature des choses avait condamnés d'avance à l'insuccès.

Dans les langues âryennes de l'Asie, il n'en est pas nécessairement de même. Comme elles ap-

partiennent à la famille si bien nommée indo-européenne, et que par conséquent elles sont parentes des nôtres, leur transcription dans nos caractères n'est pas impossible par essence. Seulement, il y a d'abord à décider de l'opportunité de la tâche; et puis, une fois cette question résolue, il s'agit encore d'établir préférence entre les moyens à employer : choix qui demeure environné de difficultés nombreuses.

I.

En premier lieu donc, et avant d'opérer, nous nous demanderons jusqu'à quel point il est utile de créer un alphabet vulgaire.

Si l'on parlait de remplacer toujours par de nos lettres les lettres dont se servent les pandits du Gange, rien ne serait moins raisonnable qu'un tel projet. Chaque langue, en effet, ne semble pleinement à l'aise que lorsqu'elle est revêtue des signes graphiques qui sont le costume de son génie propre; et jamais on ne pénétrera bien dans l'esprit complet du sanscrit sans avoir connu les caractères brahmaniques. Aussi ne faut-il songer aucunement à les faire tomber en désuétude. Leur usage restera convenable pour

la plupart des éditions futures des chefs-d'œuvre de la littérature indoue.

Mais toutefois, en seconde ligne, ce serait une précieuse ressource, que de pouvoir, à volonté, se servir aussi de lettres européennes. Outre que la chose permettrait de rendre accessibles à plus de lecteurs les expressions sanscrites qu'on aurait besoin de citer, il existe une raison grave, dont on ne peut se dispenser de tenir compte : c'est que la typographie, sans cela, continuerait longtemps de faire défaut aux nouveaux besoins littéraires ; car la possession d'un corps de caractères dévanâgaris par des imprimeries particulières, ne cessera pas de sitôt d'être considérée comme un objet de luxe, de luxe très-exceptionnel.

Tout motive et justifie donc la recherche des voies de vulgarisation désirées.

II.

Malheureusement, des doutes nombreux surgissent, quand on en vient à se demander *comment* réaliser l'idée. Car ce n'est pas une difficulté légère, — avec nos alphabets, bornés à vingt-quatre ou vingt-cinq caractères, — que

d'entreprendre la représentation, suffisamment correcte, d'un alphabet qui en renferme une cinquantaine.

Si, du moins, on ne tenait qu'à reproduire l'effet phonétique par des moyens oculaires *quelconques*, sans s'inquiéter de leur complication, on arriverait encore assez souvent à des résultats approximatifs très-passables; mais il importe, en outre, d'obtenir la simplicité et la brièveté. Peut-on se vanter d'avoir atteint le but, tant que l'on demeure obligé, pour figurer une lettre, d'en employer deux ou trois (1)? Non, c'est là un procédé paresseux, qui non-seulement laisse du doute sur le signe alphabétique oriental dont on se propose de donner l'image, mais qui surtout, lors de la rencontre de plusieurs consonnes indoues, amène des combinaisons monstrueuses. Écrire, comme l'ont fait souvent les sanscritistes français : *ngkta*, *ddhna*, *djgna*, *djdjha*, *gntcha*, *gntchtchha*, — ça peut bien se hasarder une fois ou deux, dans les grammaires, à titre de première explication, — mais y donner suite n'est

(1) Deux ou trois lettres, ce n'est pas même dire assez. Pour le छ, il en faut quatre en France (*tchh*); et si c'était un Allemand qui écrivît, il lui en faudrait cinq; oui cinq : *tschh*.

pas possible. — On ne saurait songer à mettre en œuvre un pareil système, pour l'impression de livres sanscrits destinés à être vraiment lus.

D'une autre part, la simplicité, quoique non-seulement préférable mais nécessaire, impose de grands embarras aux chercheurs du procédé à suivre, parce qu'à chaque instant elle leur fait courir le risque de blesser la justesse.

III.

Ce n'est pas qu'ils n'aient bien tâché de parer au danger d'inexactitude : d'abord par le moins mauvais choix possible des lettres européennes applicables, et puis par l'addition de points, d'accents, d'*esprits*, — en un mot, de sigles divers, — qui pussent en modifier, en varier convenablement la valeur.

Il n'y a pas moins de trente ans que notre aimable et bon maître M. de Chézy, de concert avec le père de son successeur (avec le grand helléniste J. B. Burnouf), avait déjà aux trois quarts résolu le problème; car, en donnant au public, dès 1826, le texte du *Yajñadatta-baďa* gravé en caractères bengalis, — cadeau si précieux alors, quand l'Europe ne possédait encore

de poinçons d'aucune sorte pour imprimer la langue brahmanique, — Chézy avait eu soin d'y joindre une analyse grammaticale, où chaque çloka, avant de devenir le sujet d'un commentaire, était d'abord transcrit en lettres européennes. Or, dans cette transcription, le professeur s'astreignait déjà au salutaire principe de n'assigner que des monogrammes occidentaux pour équivalents aux monogrammes orientaux. Déjà aussi, pour représenter les aspirées sanscrites (1), il adoptait l'excellente méthode d'affecter simplement d'un esprit rude la lettre de notre alphabet jugée la plus convenable pour répondre à leur ténue (2). De son côté, Bopp en Allemagne, commençait, vers le même temps, à bâtir sur des bases analogues un système de métagraphie assez peu différent, dont ses compatriotes ne se sont pas beaucoup écartés (3). — De tout cela, néanmoins, il n'est rien sorti qui ait amené en pratique un résultat considérable.

---

(1) Du moins toutes les aspirées *vargíyâs*, c'est-à-dire *classées*.

(2) Voir, à la fin du Mémoire, la note *A*.

(3) Hormis Brockhaus, qui propose d'en revenir à l'emploi des *h* pour aspirer les ténues; c'est-à-dire de rétrograder vers les groupes, quand on avait conquis les lettres simples.

A quoi faut-il attribuer la chose? Tient-elle à ce que l'heure de la réussite n'était pas venue? A ce que, pour la hâter, il eût fallu faire davantage? A ce que l'éveil, sur ce point, ne fut pas suffisamment donné?

Oui, en partie; telles peuvent bien avoir été quelques unes des causes du mal. Il est sûr que l'on n'a point assez fait pour rendre attentifs les regens, et que, par exemple, on n'a point renouvelé assez de fois, devant eux, l'application de la théorie, afin de les forcer à sortir de leur indifférence.

Mais il y a eu, pour l'insuccès, une raison plus forte : c'est LE MANQUE D'ACCORD entre les hommes appelés à donner le branle. Quelque belles, et même déjà presque satisfaisantes, que fussent leurs méthodes, — celle surtout de MM. de Chézy et Burnouf père, la plus régulière de toutes, — on ne saurait disconvenir qu'au moins elles ne demeurassent discutables (dans une certaine mesure); aussi, l'entente parfaite n'avait-elle pu s'établir entre les doctes créateurs d'alphabets. Or, tant qu'il subsistait entre eux des divergences, n'en restât-il qu'une seule, agir avec ensemble était impossible. Il fallait que du temps se passât; il le fallait, soit pour amener par fusion volontaire les systèmes à l'unité, — soit pour les y

réduire de force, par la victoire relative de l'un d'entre eux, destiné ensuite à commencer la conquête du monde lettré.

Et même, la victoire préliminaire dont nous parlons ne pouvait être qu'assez lente, dès qu'il s'agissait, dans tous les cas, de se résigner à des inexactitudes, plus ou moins grandes. Elle n'aurait été facile et prompte, elle n'eût produit en peu d'années ses utiles effets, que si l'un des deux systèmes eût paru non-seulement digne de préférence, mais encore IRRÉPROCHABLE SUR TOUS LES POINTS.

IV.

A présent, que beaucoup d'années, en s'écoulant, ont dû rendre le public plus indulgent pour les imperfections des procédés métagraphiques, par la conviction mieux acquise qu'il y a grande utilité à en adopter un, ne fût-il pas l'idéal, — c'est le moment de reprendre la question à nouveau. Appelant l'une après l'autre les lettres alphabétiques, pour élaborer l'article de chacune... aussi à fond que si rien n'avait été fait encore, — on doit peut-être passer d'abord une revue détaillée du sujet; puis, reproduisant,

conciliant, complétant (et au besoin, quoique d'une main respectueuse, modifiant un peu) les essais des illustres devanciers de la phalange orientaliste actuelle; on doit peut-être, disons-nous, — sans s'effrayer de n'être investi que d'une autorité dix fois moindre que la leur, — se mettre en mesure de faire comme eux, ET PROPOSER UNE MÉTHODE.

Pourquoi désespérer de la fournir satisfaisante? Elle sera telle, quoique non parfaite, si le système dont il s'agira, régulier, uniforme, monogrammatique, parvient à écarter toute méprise, et ne choque pourtant pas trop violemment les habitudes de nos yeux.

Quand l'intérêt général fait naître une sorte de devoir, le simple zèle et le simple bon sens deviennent des droits. Il faut qu'alors un travailleur quelconque, assumant l'obligation commune, se dévoue pour tenter d'exécuter la besogne. Du reste, moins il sera notable, et mieux peut-être cela vaudra; car, en abordant la tâche, il y entrera dégagé d'antécédents, et n'y introduira d'aucune façon l'élément de sa chétive importance personnelle. N'ayant point de nom à soutenir, il ne s'appellera que « *légion.* »

Soit examiné, par exemple, le travail qui va suivre. C'est l'essai d'un alphabet européanisé,

fondé sur des procédés constants et simples. Il est du nombre de ceux qui permettraient de reconnaître la véritable orthographe sanscrite sans possibilité d'erreur, et par conséquent de recomposer à volonté en caractères dévanâgaris les mots brahmaniques présentés sous cette forme occidentale et vulgaire.

V.

SYSTÈME DE TRANSCRIPTION PROPOSÉ.

1°. *Voyelles.*

अ

Sans contredit l'अ, dans l'Hindoustan, est loin d'avoir toujours pour valeur *a;* il n'y tient lieu fort souvent, on le sait, que de *scheva* , c'est-à-dire que d'*E* plus ou moins muet. Il y sonne aussi parfois comme un *é* moyen (1), voire même

(1) Nous entendons ici par *E* moyen, cet *e* le plus ordinaire de tous les *e* français, mais qui n'ayant malheureusement pas, dans notre langue, de signe spécial courant (puisque l'accent *droit* est encore une rareté), s'y trouve écrit tantôt sans aucun accent, tantôt avec des accents impropres. Nous parlons de l'E demi-plein, qui, mitoyen entre le fermé et l'ouvert, caractérise par exemple les mots *et*, *bec*, *ciel*, *objet*, *Sichem*, etc. Voir, dans les notes de notre David (tome I, pages 482 à 494), le petit traité qui s'y trouve inséré, sur l'*E* moyen et l'accent droit.

comme un *o*, — ce qui, par parenthèse, jette infiniment de jour sur les étymologies (1).

Cependant, comme il paraît avoir été primitivement, dans la majorité des cas, un *a* bref, les transcripteurs s'accordent assez à le représenter toujours ainsi (2); et nous ferons de même, car l'intérêt de la clarté réclame ici une marche uniforme. Dans quelles circonstances cet *a* devra prendre un autre son que sa valeur phonétique ordinaire, c'est là une chose de peu d'importance, qui n'a rien de grammatical, rien de littéraire, et qu'il faut abandonner à l'usage (3).

---

(1) Voir, à la fin du Mémoire, la note *B*.

(2) Il n'y a d'exception que chez les Anglais, lesquels, comme on sait, substituent souvent à l'*a* bref oriental leur voyelle *u*; écrivant *ekapudee* pour *ekapadi*, *suttee* pour *sati*, etc.

(3) S'étonner de ce qu'ici l'on ne propose rien pour marquer cette distinction, — pour différencier oculairement deux *a* brefs sanscrits dont l'un a gardé sa valeur native, et dont l'autre s'est changé dans la bouche du peuple en *e* ou en *o*, — c'est imiter l'homme qui s'indignerait de ne pas voir substituer chez nous un *a* à l'*e* de *femme*, par la raison que ce mot, pratiquement et pour l'oreille, est devenu *famme*. Il y a, en toutes choses, des limites où le bon sens prescrit de s'arrêter.

आ, इ et ई

Nulle difficulté à l'égard de l'आ, ni de l'इ et de l'ई, lesquels se rendront simplement par *á*, *i*, et *í*.

उ et ऊ

Pour उ et ऊ, il y aurait gallicisme inutile, — nuisible même, — à vouloir se servir des digrammes *ou* et *oú*. Le public français, malgré l'habitude qu'il a d'en user, n'ignore pas que pour exprimer son *ou*, toutes les langues, hormis la sienne et le grec, n'ont besoin que de la lettre *u* (1). Il se prêtera donc très-bien à en faire autant, du moment où on le préviendra que cette règle, presque universelle en Europe, est celle qu'on mettra en vigueur dans la reproduction des termes sanscrits (2).

---

(1) Quand nous disons que toutes les langues, hormis le grec et le français, expriment notre *ou* par *u*, cela n'est vrai qu'en gros. Les Anglais, notamment, font usage de divers moyens : tantôt ils emploient *oo* (exemples : *fool*, *root*), et tantôt *oe* (ex. *shoe*). Mais, d'autre fois, ils se rallient sur ce point, eux-mêmes, à la majorité des nations ; ainsi, dans *sure*, *rule*, *brute*, ils acceptent la règle générale ; là ils prononcent l'*u* comme notre *ou*.

(2) Voir, à la fin du Mémoire, la note *C*.

ऋ et ॠ, ऌ et ॡ

Quelque détail va être nécessaire sur ce chapitre-ci, car c'est toute une étude à faire.

Et d'abord, puisqu'au jugement de la nation qui a créé ces bizarres lettres liquides, elles sont des voyelles, — il faut se garder d'en supprimer l'élément vocal. Nous commencerons donc par demander à M. Bopp, respectueusement mais fermement, permission d'écarter, — et cela d'une manière absolue, — le système qui veut les exprimer par de simples *r* ou *l* sous-ponctuées (*ṛ*, *ḷ*). De quelque façon que l'on veuille modifier des consonnes, on ne fera jamais qu'elles soient rendues propres à remplir le rôle de voyelles, ET QU'ELLES PUISSENT A ELLES SEULES FORMER SYLLABE.

Voyez, par exemple, les premiers vers donnés par Bopp lui-même dans sa Grammaire, pour essai de transcription. Quand, au lieu d'écrire *sâ'ƀivâdya tapôvṛidđân*, le docte sanscritiste allemand imagine d'imprimer *sâ'ƀivâdya tapovṛdđân*, il se jette dans deux inconvénients majeurs. D'une part, il écrit une chose imprononçable ; et de l'autre, quand même ses lecteurs essaieraient, pour supporter une telle ca-

cophonie, de se faire des oreilles géorgiennes (1), peu importerait encore, attendu qu'il rend boiteux son vers, dont le premier hémistiche se trouve n'avoir plus que sept syllabes au lieu de huit.

En vain quelques savants estimables, esquivant la difficulté, nous parlent d'un *r* et d'un *l* frôlés : — qu'on aille au fait. De deux choses l'une. Le frôlement, tel qu'on le suppose, est-il insuffisant pour produire une voyelle? Alors une syllabe manque, et la mesure cloche. — Est-il, au contraire, sonore et vocal? Alors la voyelle qu'il produit, pourquoi la supprimer dans l'écriture?

Laissons de côté les tours de force. Mettons là l'indication de quelque chose de retentissant, puisque là, en réalité, existe un élément vocal, nécessaire à la prononciation.

Un élément vocal; — mais lequel?

Certaines personnes pensent que c'est un *a*, placé en avant d'un *r* ou d'un *l*; beaucoup d'autres, que c'est un *i*, placé après ces consonnes. Il y a des arguments pour les deux systèmes.

---

(1) On sait que le peuple géorgien est celui de tous les peuples de la terre qui accumule le plus de consonnes sans voyelles. Les Allemands et les Polonais ne sont rien en comparaison.

Que le ऋ et le ॠ puissent se dépeindre par *ar* et *âr* (qui n'en constituent pourtant en sanscrit que le gouna), c'est une opinion qui peut à la rigueur se soutenir ; elle semble appuyée par quelques analogies linguistiques. Si, par exemple, on veut faire sonner *rí* la voyelle ऋ dans le mot sanscrit qui signifie *cœur*, on ne produit que le cacophonisme *hrit ;* tandis qu'en la prononçant *ar*, on obtiendrait *hart :* mot excellent, tout voisin de l'allemand *herz* et de l'anglais *heart* (1).

Il y a donc des circonstances où le gouna de *ṛi*, c'est-à-dire *ar*, paraît graphiquement préférable au simple *ri*,

Soit, comme ici, pour la facilité, pour la possibilité même, du phonétisme (2) ;

Soit pour l'aisance des dérivations en étymologie, et surtout pour leur justesse.

Mais, en revanche, dans la majeure partie des cas, le son *ri* a l'air de convenir infiniment mieux (3).

---

(1) Cousin même de καρδ-ια et de *cord-e;* par une parenté analogue à celle qui existe entre *horn* et *cornu*, entre *haupt* et *caput*, etc.

(2) Voir, à la fin du Mémoire, la note *D*.

(3) Quand il serait vrai que l'*i* de ce *ri* fût un peu vague

Ainsi, ce dieu des derniers temps de l'Inde, dont une partie des actes légendaires paraissent avoir été empruntés aux évangiles apocryphes, et dont on a prétendu même que le nom est une altération du mot CHRIST; ainsi, disons-nous, le fameux dieu des bergers, semble devoir plutôt s'appeler *Krichna* (*Kṛiṣṇa*) que *Karchna*. Ainsi, l'adjectif *kritchtchhrâm* (*kṛiččrâm*, cruelle, douloureuse) est déjà bien assez dur, sans qu'on aille encore ajouter au groupe une consonne de plus (un *r*); ce qui aurait pourtant lieu s'il fallait prononcer *kartchtchhrâm*. Ainsi surtout, *vring-hitam* ne pourrait en aucune façon s'articuler *varng-hitam* (1).

Quelquefois l'avantage est à peu près égal de

---

et que l'on pût y substituer quelquefois une sorte d'*e*, qu'importe? Il suffit qu'ordinairement le son de l'*i* soit là le son prédominant.

(1) Si nous introduisons ici un trait d'union dans *vring-hitam*, ce n'est pas que le mot soit un terme composé : c'est uniquement pour séparer le *ng* final de *vring* d'avec l'*h* initial des syllabes *itam*, et pour empêcher qu'on ne veuille réunir mal à propos le *g* et l'*h* en un *gh* (घ).

Du reste, ce péril n'existe pas dans les textes transcrits selon nos principes, puisque notre alphabet conventionnel n'admet point de lettre *gh*, et que cette gutturale aspirée nous l'exprimons par un *g* affecté de l'esprit rude.

part et d'autre. Ainsi, d'après l'analogie, s'il est vrai que *pitar* soit plus naturel que *pitri*, pour le nominatif du nom qui veut dit PÈRE, — en revanche *pitarbyas* ressemble moins que *pitribyas* au datif pluriel *patribus* (1).

En présence donc de ces faits divers, nous n'interdisons pas absolument le système qui, inclinant vers le gouna du *ṛi*, introduit dans sa transcription une sorte d'*a*. Alors on écrirait comme le font Eichhof et Kaltschmidt :

Pour ऋ et ॠ . . . . *AR* et *ÅR*.

Pour ऌ et ॡ . . . . *AL* et *ÅL*.

Mais nous préférons l'autre procédé, qui en somme est fondé sur des raisons plus fortes.

Seulement la question graphique n'est pas encore tranchée par là, car plusieurs méthodes surgissent toujours. Sans doute, au lieu d'un *a* initial, il faut désormais alors un *i* final, — ceci devient certain; — mais l'indication de cet *i* final reste possible de diverses manières.

---

(1) En écrivant ici *kritchtchhrâm*, *vringhitam*, *pitribyas*, nous n'avons mis ni simples points sous les *r* des *ṛi*, ni double point à l'*s* muet visargué, ni *esprit* au *b* aspiré. C'est que nos lecteurs n'en sont pas encore là; et, autant que possible, il est bon de n'appliquer les règles qu'après les avoir énoncées et commentées.

Assez généralement, on se borne au procédé, complexe mais clair, de faire précéder l'*i* d'un *r* ou d'un *l*, qu'on a eu soin de pointer en dessous (*ṛ*, *ḷ*); ce qui produit : *ṛi*, *ṛî*, *ḷi*, *ḷî*. Sans être fort satisfaisante (puisqu'elle exige deux lettres latines pour peindre une seule lettre indoue), une telle méthode peut suffire; — aussi, ne refusons-nous pas de nous en contenter (1).

Cependant, il y en aurait une autre bien préférable, — laquelle, — un peu moins commode aux scribes, — jouit évidemment d'une grande supériorité rationnelle. Et voici comment il paraît naturel d'en plaider l'introduction :

« Quand vous écrivez *ṛi*, *ḷi*, « le lecteur de-
» meure maître de se figurer qu'il aperçoit la
» vraie voyelle *i*, इ, précédée d'une consonne
» sanscrite quelconque, dont ces *r* et ces *l*
» pointés seraient la représentation. Et son er-
» reur, s'il la commet, n'aura rien d'impardon-

(1) Dans le même genre, il y a la méthode proposée par Brockhaus, lequel admet aussi la voyelle *i*, mais seulement, au lieu de pointer l'*r*, donne à cette consonne soit le signe prosodique de brièveté, soit l'accent circonflexe en signe de longueur : *r̆i*, *r̂i*. Cela n'a ni plus ni moins d'avantages ou d'inconvénients que le système *ṛi*, *ṛî*, lequel même, se présentant avec mérite égal, doit l'emporter, à titre de procédé plus usité.

» nable, parce qu'on se sera écarté du salutaire » principe de *l'unité de signe européen pour » chaque consonne ou voyelle simple de la lan- » gue brahmanique*. Mieux vaut donc, plaçant » la voyelle sous l'*R* et sous l'*L*, au lieu de la » mettre à côté, ne sous-ponctuer ces deux » consonnes qu'au moyen du point même qui » fait partie intégrante de l'*i*. Exemples : *Ṛ*, *Ḷ*. » On donnera ainsi aux gens des idées saines et » justes.

» Un tel système, en outre, est d'autant meil- » leur, d'autant plus digne de fixer notre choix, » qu'il possède en sa faveur un antécédent bien » connu : l'*iôta souscrit* des Grecs.

» Du reste, lorsqu'il s'agira de syllabes lon- » gues, on pourra très-bien, — si l'on veut, » — mettre l'accent circonflexe sur l'*R*, au lieu » de le laisser sur le petit *i* inférieur. Cette ma- » nière (*r̂*, *l̂*), qui placera, contre l'usage, un » accent au-dessus d'une consonne (1), ne ser- » vira que mieux à faire sentir l'unité du signe » conventionnel destiné à représenter ici une » lettre orientale unique, signe complexe mais » indivisible. »

---

(1) Brockhaus, comme on a vu, n'est pas plus effrayé que nous de ce genre de hardiesse.

Tel serait, disons-nous, le plaidoyer. Or il est difficile d'en méconnaître la puissance.

Toutefois, nous laissons l'option entre le procédé graphique habituel (*ṛi*, *ḷi*, *ṛi*, *ḷi*), procédé bilittéral, et l'emploi des *iôta souscrits;* mais sans taire que ce dernier est plus normal et qu'il satisfait bien mieux notre intelligence.

Probablement, d'ailleurs, il serait préféré au premier par les disciples de l'école de Bopp; car cette seconde manière imite, tout en l'améliorant, la méthode qui leur est propre. Ceux-ci, en effet, procèdent déjà par voie hypographique ou *subscriptive*. Seulement ils ont le tort de ne souscrire à l'*R* ou à l'*L* que des points, lesquels sont des signes muets; tandis que le besoin réclame ici des signes phonétiques, des indices de sonorité vocale, — des *i* en cédilles.

L'unique côté avantageux du système *ṛi*, *ṛi*, *ḷi*, *ḷi*, — l'unique motif qui nous porte à le tolérer — c'est qu'il est d'un usage plus cursif quand on tient la plume. En typographie, peu importerait; là la facilité est la même des deux façons, car il suffit d'avoir fait fondre quelques nouveaux caractères; — mais quand il s'agit d'écrire manuellement, alors les *iôta* souscrits sont moins commodes, avouons-le, que les lettres de plein corps.

Du reste, on pourrait fort bien convenir qu'à l'égard de ces étranges voyelles, les formes à iôta souscrit seraient seules employées en imprimerie, seules poinçonnées et fondues ; mais que, par tolérance, dans les choses tracées à la plume, permission serait donnée d'écrire l'*i* en corps de ligne, et de le faire précéder d'un *r* ou d'un *l* sous-pointés. Ce serait une faculté laissée uniquement à l'écriture cursive (1).

ए et ओ

ए et ओ étant considérés par les Sanscrits comme des voyelles composées, qui renferment, la première un अ et un इ, la seconde un अ et un उ, — chacun sent que d'une façon ils seraient admirablement représentés, pour nos yeux français, par *ai* et par *au;* puisque chez nous ces combinaisons produisent le son *é* et le son *ó*, précisément comme en indou.

Mais la merveilleuse similitude dont il s'agit, particulière à notre langue, n'existe que du sanscrit au français : elle ne se rencontre pas du sanscrit à l'allemand, à l'italien, à l'espagnol ni au portugais, — idiômes où les digrammes *ai* et *au*, au lieu d'exprimer comme chez nous une

(1) Voir, à la fin du Mémoire, la note *E*.

voyelle, peignent une véritable diphtongue. — Il peut donc être jugé plus européen, plus cosmopolite, de rendre simplement ए par *é* ou *ê*, et ओ par *o* ou *ô*.

Si pourtant quelqu'un préférait adopter la transcription *ai*, *au*, — laquelle fait si bien apercevoir les deux éléments du résultat; — si quelqu'un, dis-je, prenait ce parti, — on ne pourrait, à coup sûr, l'en blâmer. Il ne ferait qu'agir dans le véritable esprit de la langue des Brahmanes (1).

औ

Passons maintenant à la diphtongue औ. On sait que les Indous sont unanimes à la déclarer formée d'*a* bref et d'*ô*, qui lui-même est la synalèphe d'*a* et d'*u*. L'औ se résout donc en *a* + *a* + *u*. Mais la formule va nous donner deux résultats différents, selon qu'on voudra, pour ne

(1) L'orthographe *ai*, *au*, supposé qu'on l'adoptât, n'offrirait l'inconvénient d'aucune équivoque, lors même des rencontres de mots; quand, par exemple, l'*a* final heurterait des *i* ou des *u* initiaux. Car, en pareille hypothèse, d'après les règles sanscrites, il se produit dans le premier cas un *é* et dans le second un *o*. L'emploi des digrammes *ai* et *au* resterait donc toujours juste (en français du moins), malgré la crase ou coalescence.

faire des trois termes qu'un binôme phonétique, réunir la première lettre à la seconde, ou la seconde à la troisième.

Dans l'un des cas, en effet, l'*u* devra être précédé d'*a* + *a*, = *á*; ci ensemble. . . . . *áu*.

Dans l'autre, c'est l'*a* simple, au contraire, qu'il faudra faire suivre d'*a* + *u*, = *o*; ci ensemble. . . . . *ao*.

Logiquement parlant, les deux systèmes se valent, car ils sont d'une égale justesse. — Pratiquement en est-il de même ? Voyons.

Si l'on s'en tient au premier (et telles avaient été dans le principe les préférences de M. de Chézy, qui sacrifia plus tard son avis), on jouït de l'avantage de ne point avoir à se procurer *ad hoc* de caractère typographique particulier : — de n'y pas même songer. — Comme l'*a* s'associe parfaitement à l'*u* sans qu'on ait besoin d'établir entre eux aucun enchevêtrement oculaire, les imprimeurs possèdent, dans le simple *á* long et dans le simple *u* de leurs casiers habituels, les instruments nécessaires pour exprimer commodément le groupe *áu* (1).

---

(1) Seulement, il faut se garder de confondre cette diphtongue *áu* avec le digramme *au* (français) qui n'est qu'un *ó*. Mais pourquoi donc une telle confusion aurait-elle

Si, au contraire, on aime mieux la seconde manière, qui est de l'invention de M. Burnouf l'ancien (1), il devient convenable, pour empêcher que le lecteur à haute voix ne sépare l'*a* d'avec l'*o* subséquent, de faire graver et fondre exprès un caractère qui soit l'image fidèle des éléments *a* et *o* rassemblés, afin d'en indiquer le mariage : union que les lecteurs, sans cela, sont peu disposés à deviner.

Car, dans les rigoureuses exigences de l'oreille, ce mariage est-il vraiment possible ? L'organe humain parvient-il tout de bon à le réaliser ? — Non. Mais, satisfaits qu'ils sont au point de vue rationnel, les gens se prêtent volontiers en ceci à la fiction. On consent à faire semblant d'ouïr un *a* et un *o* réunis, aussi pleinement associés que si ces deux lettres pouvaient former une vraie diphtongue.

En réalité, dans l'औ sanscrit, tout comme dans l'𐬃 zend (signe rendu d'ordinaire aussi par *ꜵ*), on n'entend et ne peut jamais entendre

---

lieu ? L'*âu* (avec â circonflexe) ne ressemble pas plus à l'*au* ordinaire, que la voyelle périspomène *â* ne ressemble à l'*a* simple, dont à coup sûr on la distingue très-bien.

(1) J. B. Burnouf l'helléniste, père d'Eugène Burnouf le sanscritiste, et oncle d'Emile Burnouf le polymathe (du professeur actuel à la Faculté des lettres de Nancy).

qu'une sorte d'*aou* indivisible, c'est-à-dire l' أَوْ des Arabes, l'*au* des Allemands, des Italiens et des Espagnols, — un *a* suivi du *oué* consonne (1). Bien que ce soit là, chez nous, une combinaison rare, amenée par le hasard seul, les Français la prononcent sans difficulté (2). Or un tel double son, c'est-à-dire l'*a͡ou* bien marié, bien fondu, fournit une approximation auriculaire excellente de cet *ꝏ* purement théorique, dont l'émission vocale est impossible (3).

---

(1) Cet *a͡ou* ne fait partie d'aucun mot français naturel. Pour qu'il se produise dans notre langue, il faut la rencontre de deux mots dont le premier finisse par un *a*, et dont le second ait pour initale la consonne *wé* (*oué*). Exemples : « Je garnis la robe avec de *la ouate;* — la flotte est *à Ouessant;* — interrogé, il *prononça oui.* »

(2) La lettre *wé*, *oué*, qui diffère de la consonne *vé* (et plus encore de la voyelle *ou*), n'existe pas moins en français qu'en anglais ou en arabe, quoique nos grammaires aient le tort d'en omettre la mention dans leur alphabet. Il est aisé de reconnaitre cette consonne dans les mots *oui*, *gouache*, ou dans des locutions telles que celles-ci par exemple : « Un colon établi sur les bords *du Ouabache* (et non *de l'Ouabache*) aimait les singes, mais parmi eux, donnait la préférence *au ouistiti* » (et non *à l'ouistiti*). Ou bien : « Nos soldats, en Algérie, ont passé *le Ouâdi Roummel* » (et non pas *l'Ouâdi Roummel*).

(3) Voir, à la fin du Mémoire, la note *F*.

Du reste, tout imaginaire et spéculatif qu'il est (phonétiquement parlant), nous en adoptons le signe (ꝏ), nous le faisons graver et fondre. Par là se trouvera évitée une exception à la règle de notre métagraphie, de n'employer jamais deux caractères pour un (1).

ऐ

Il y a une grande rectitude de principes grammaticaux dans le système proposé et mis en œuvre par l'helléniste J. B. Burnouf, de donner pour équivalent à l'ऐ la voyelle double *Æ*, puisqu'en sanscrit un *a* final, rencontrant un *e* initial, produit un ऐ. Toutefois, cette idée ingénieuse n'a guère pour elle que la théorie. Pratiquement, en effet, l'ऐ est à peu près un *ây*, ou plutôt un *êy* (2), tandis que l'æ des Romains n'a jamais été qu'une sorte d'*e*.

---

(1) Notre groupe est poinçonné en bas-de-casse (ꝏ). Si l'on voulait posséder en petites capitales le signe de cette diphtongue, il faudrait le faire dessiner dans une meilleure forme que celui de Chézy, où les lettres A et O ne font que se juxtaposer, au lieu de s'entrelacer. Le second jambage de l'A majuscule, au lieu de précéder simplement l'O, devrait le traverser diagonalement, afin de s'y enchevêtrer.

(2) Ou plutôt un *êy*. Il est devenu d'usage de n'y plus voir qu'*ây*, mais Chézy en jugeait différemment, et il n'é-

Autrefois, les peuples latins, — dont l'*E* ne représentait qu'un εψιλον, — considéraient l'*e* long comme résultant d'*a* et d'*i* associés, et le figuraient par ces deux lettres réunies. Ils écrivaient *aivom* (*ævum*), *manus laiva* (*læva*), *spina rosai* (*rosæ*) ; se plaçant en cela au même point que trois autres membres de leur famille ethnologique, les Indo-Sanscrits, les Perses et les Grecs (1).

---

tait pas le seul de son avis. Quoiqu'il y ait beaucoup de ressemblance entre le son de l'*ây* et le son d'un *èy* très-ouvert, celui-ci serait bon à conserver, ne fut-ce que pour laisser mieux voir en sanscrit la coïncidence des cas indirects pluriels en *æs* (*eis*) avec les vieilles finales latines du datif, telles que *queis* pour *quibus*.

(1) En sanscrit, malgré cette maxime que l'*e* vient d'*ai*, il y a du moins un caractère pour le peindre ; en zend, il y en a un aussi, voire plusieurs ; — mais dans le perse, l'*e* n'a pas même de signe particulier; tous les *e* des inscriptions de Darius et de Xercès sont représentés par des *ai*. — Chez les Hellènes, il y a bien eu un caractère pour figurer l'*e* long, puisque l'ἦτα, quoiqu'en dise l'école romaïque, a réellement possédé cette valeur ; — puisqu'il en jouissait encore, par exemple, au siècle d'Aristophane ; — mais cela n'empêchait pas qu'un rôle très-semblable ne fût rempli par l'αι, dont la prononciation en *e* remonte bien au-delà du temps des Grecs modernes. Μοῦσαι et *musæ*, ont toujours été le même mot, identique de son et de sens.

Quand plus tard, au siècle d'Ennius et de Lucrèce, on commença à séparer emphatiquement les deux sons, et à dire *rosaï*, — force fut de recourir à un nouveau signe pour les circonstances où l'*ai* restait indivisible; et l'on y appliqua l'*œ*. Aussi, ce nouveau digramme se prononçait-il toujours *é :* il n'était pas autre chose qu'une transition vers le monogramme *e*, lequel s'introduisit d'abord dans quelques mots (*seculum* pour *sæculum*, etc.) puis finit par prévaloir dans tous; en sorte, qu'au moyen-âge on n'orthographiait plus autrement, et que les contemporains de Jeanne d'Arc n'auraient pas eu le moindre scrupule à écrire *evum*, *spina rose*, *manus leva*. Si même l'emploi de l'*œ* a reparu à partir du seizième siècle, c'est comme artificiellement; c'est par suite de cet amour de l'Antiquité qui anima, lors de la Renaissance, les doctes restaurateurs des études classiques.

Au reste, et quoique l'ऐ ait pour valeur phonétique *éy*, son expression graphique la plus naturelle est *æ*, puisque les principes le veulent ainsi, de même qu'ils indiquent *ao* pour औ.

Appliqués, d'ailleurs, à la transcription du sanscrit, ces deux signes complexes (*æ*, *ꜵ*), s'ils laissent à désirer sous le rapport de la manière de prononcer, n'offrent pas, du moins, le danger

de pouvoir être pris pour la métagraphie d'autres caractères que de l'ऐ et de l'औ. — Rien, au contraire, ne saurait expliquer à quel propos le savant Bopp, et Brockhaus après lui, ont imaginé de figurer par *ai* la diphtongue ऐ. Si c'eût été par *ái*, à la bonne heure. Cela se fût toujours écarté, sans doute, de la prononciation réelle, qui est *ei* (1); mais théoriquement parlant, il n'y aurait eu rien à objecter; car $\acute{a}i = a + a + i$, trinôme phonétique qui est censé avoir produit l'ऐ; or on est aussi bien maître de résumer ce trinôme en $\acute{a} + i$, qu'en $a + \acute{e}$, selon que l'on réduit en un les deux premiers termes ou les deux derniers. Au contraire il n'est nullement juste, ni devant l'oreille, ni devant la raison, de représenter ऐ par *ai*, puisque le groupe *ai* a une autre signification nécessaire; car il est, de même qu'*é*, l'un des légitimes moyens de transcrire la voyelle ए.

Puisque nous nous trouvons ramenés à celle-ci, disons encore, sur ce qui la concerne, quelques mots d'observation oubliés.

De ce qu'en sanscrit elle est toujours longue,

---

(1) *Ei* prononcé à l'allemande ou à l'italienne, c'est-à-dire *éy*.

on a tiré des conséquences bien diverses. Chézy en a conclu que pour équivalent il suffirait d'un *e* quelconque, sa nature étant trop bien connue pour exiger aucun accent. M. Emile Burnouf, au contraire, voudrait qu'on le peignît constamment par un *e* marqué du circonflexe.

Et, dans le fait, au milieu des mots, il n'y a guère qu'un tel accent qui paraisse pouvoir suffisamment indiquer la longueur prosodique. A la fin des mots c'est différent; là, en effet, un simple accent aigu produit le même résultat; car nos *é* aigus, quand ils sont terminaux, ne sont plus seulement, — comme dans le cours des mots, — des *E* moyens ou soutenus : ils deviennent des *E* véritablement fermés, c'est-à-dire appuyés tout de bon ; et alors, ils portent assez en plein le corps de la voix pour ne plus pouvoir être que longs (1).

2°. *Consonnes.*

Voici venir la seconde partie du labeur entrepris, et non pas la moins considérable. Il s'agit

---

(1) Voir là-dessus, si l'on veut, dans les notes du David, le petit traité orthographique déjà cité : *Sur l'E moyen et l'accent droit.*

de trouver des équivalents pour les consonnes, si nombreuses en sanscrit.

Commençons par le plus aisé.

क, त, प, ब, ल, व, ह.

Le क, le त, le प, le ब, le ल, le व et le ह, ne demandent aucune observation. Ce sont les consonnes *k*, *t*, *p*, *b*, *l*, *v* et *h*.

Néanmoins, en ce qui concerne le *k*, rien n'empêcherait, quand il est devant *a*, *o*, *u*, ou devant des consonnes, de le rendre tout bonnement par *c*. Cela choquerait moins nos habitudes oculaires, et quelquefois cela ferait mieux saisir certains rapports étymologiques. Exemple : *noctem;* sanscrit *nactam* (1).

Pourquoi se faire scrupule de la chose ? N'orthographions-nous pas *sanscrit ?* Est-ce que nous nous croyons bien coupables, de ne point écrire *sanskrit* (2) ?

---

(1) Voir, à la fin du Mémoire, la note *G*.

(2) A la vérité quelques savants (même M. J. Oppert) ont imaginé d'écrire *ca* pour représenter *tcha;* mais tout leur mérite ne nous empêche pas de refuser de les suivre dans une route si bizarre.

र

Nul souci quant au र, lequel n'est qu'un *r* naturel, malgré l'idée qui est venue à M. Lepsius (on ne sait pourquoi) de le marquer d'un point inférieur (1). Nous ne mettrons, nous, pour le représenter, qu'un *r* ordinaire (2).

स

Tout aussi simplement, le स sera rendu par *s* ; pourvu qu'il soit bien entendu que cet *s* ne

(1) Ce point superflu ferait même prendre le र pour un *ṛi*, si l'on ignorait que M. Lepsius traduit la voyelle ऋ par un autre signe : par un *r* qu'il superpose non pas à un point, mais à un petit cercle.

(2) Il ne sera pas toujours nécessaire d'imiter après l'*r* le redoublement de consonnes qui est d'usage en sanscrit, mais qui n'y produit aucun effet. Pourquoi se croirait-on obligé, au lieu de *karma* et d'*avartinâm*, d'écrire *karmma* et *avarttinâm?* mots qui ne peuvent se prononcer et dont l'orthographe brahmanique n'est qu'une affaire de mode! On ne voit obligation réelle de doubler l'*r* français que lorsque, des deux consonnes placées après l'*r* sanscrit, l'une devra être ténue et l'autre espirée.

s'adoucira jamais de manière à devenir un *z*, mais restera toujours sifflant, comme la chose a lieu en espagnol.

य

Quelques remarques sur le य. Si la plupart des savants d'Outre-Rhin l'ont exprimé par *j*, ils avaient relativement raison, *y* étant la valeur du *jod* germanique, qui est le *j* des anciens Latins et des Italiens (1), le י des Hébreux, le ي des Arabes, etc.; c'est-à-dire un véritable *i* consonne, un *i* devenu lingual et rendu plus coulant que sa voyelle, mais non pas transformé pour cela en une sorte de *g* doux.

Néanmoins, nous nous abstiendrons de les imiter là-dessus, parce qu'alors, excepté en Allemagne et en Italie, un certain doute pourrait régner sur la valeur du *j;* tandis que si l'on représente le य par la consonne presque universellement européenne *yé*, elle ne donnera lieu

---

(1) *Chiaja*, *lavatojo*, etc. C'est de cette façon que les Romains prononçaient Cnejus, Vejæ (*Cnéïus* ou *Cnéyus; Véïé* ou *Veyé*).

à aucune équivoque (1). C'est ce qu'a fait Brockhaus, quoique Allemand. Il assigne pour expression au य le *y*, à la façon des Anglais ou des Espagnols; et nous avons ici la satisfaction de n'être pas obligés de nous séparer de lui.

ग

Pour le ग, nous nous servirons du *g*, en prenant celui-ci tel qu'il se fait sentir dans *ga*, *go*, *gu*. Et dût-il être suivi des voyelles *e* et *i*, peu importe : nous n'y ajouterons alors, pour le durcir, ni un *h* (à la manière italienne dans *ghirlanda*), ni un *u* (à la façon espagnole dans *guerra*, ou française dans notre mot *guide*); car ces précautions altéreraient la simplicité du système et produiraient plus de mal que de bien (2). — Il suffira d'avertir les lecteurs, une

---

(1) Voir, à la fin du Mémoire, la note *H*.

(2) Avec l'orthographe *gh*, on pourrait croire qu'il s'agit d'un ग suivi d'un ह. Avec l'orthographe *gu*, on pourrait se figurer mal à propos qu'il est question du groupe formé par ग et par व; et peut-être alors dirait-on *gwa*, *gwé*, *gwi*, c'est-à-dire prononcerait-on les lettres *gu* (*gou*) de la façon dont nous les articulons dans *Guadeloupe*, *Guadalquivir*, ou dont les Anglais disent *Gwalior*.

fois pour toutes, que *g*, dans les transcriptions faites de l'indou, gardera constamment son articulation dure. Et il n'y aura là rien qui doive étonner; car on nous apprend bien à prononcer dur le *g* du mot allemand *gift*, ou des mots anglais *get* et *girl*, quoique sans addition d'aucun signe qui avertisse de cette méthode, inaccoutumée cependant pour des Occidentaux.

च

A la palatale च (*cz* des Polonais, *ch* des Anglais et des Espagnols), il ne semble pas aisé de trouver un équivalent commode, dès qu'on s'est imposé la loi de rester dans les monogrammes, et que par conséquent force nous est de renoncer à des groupes tels que *tch* ou *tsh*.

Entre les partis à prendre, le moins mauvais est assurément d'adopter pour signe, non point (comme l'ont fait mal à propos deux savants bien remarquables, Lassen et Leipsius) un *k* accentué (*ḱ*), — traduction presque entièrement sans motifs, et pour ainsi dire arbitraire (1), —

---

(1) Presque entièrement arbitraire. On pourrait aller jusqu'à dire inexplicable, si ce n'était que les gutturales se

mais bien un *c*, puisque le *c* possède au moins déjà quelquefois cette valeur phonétique. Il en jouït, comme chacun sait, chez les Italiens (1).

Du reste, la nécessité d'éviter les méprises exigera ici une notation, un sigle quelconque. Dans ses excellents travaux sur le perse, — langue dont on peut parler ici puisqu'elle n'était guère qu'un dialecte du sanscrit (2), — M. Oppert, s'attachant trop à l'alphabet Brockhaus, a eu tort de négliger ce soin; bien peu de personnes devinent, quand il écrit *Caispis*, par exemple, qu'elles sont tenues d'articuler *Tchaispis;* au lieu qu'en voyant affecté d'un certain indice le *c* destiné à remplacer le च, les lecteurs ne pourront oublier qu'ils doivent alors, —

---

changent volontiers en palatales; témoin le passage de *ca*, *co*, *cu*, à *ce* et à *ci*, ou de *ga*, *go*, *gu*, à *ge* et à *gi*. Mais une telle possibilité de permutation est suffisamment indiquée par la double nature du signe *c*, lequel est la véritable lettre à adopter pour tenir lieu du च. Recourir au *k* est un mauvais moyen, qui MANQUE L'OBJET PRINCIPAL, pour le seul avantage de marquer avec exagération une circonstance accessoire.

(1) *Cicerone*, *città*, *ceneri*, se prononcent *Tchitchèrôné*, *tchittà*, *tchénéri*, ou à peu près.

(2) Voir, à la fin du Mémoire, la note *I*.

même devant *a*, *o*, *u*, — laisser à la troisième lettre de l'alphabet latin la prononciation conventionnelle dont il s'agit : celle du *c* italien (*tché*).

Cet indice aurait pu consister dans tel ou tel petit signe quelconque; mais, M. de Chézy ayant jadis adopté *ad hoc* un accent aigu, nous nous en tiendrons à cette méthode, d'autant mieux qu'il l'applique aux quatre palatales. Nous écrirons donc *ć*.

ज

Le ज sanscrit (ج des Arabes), qui est la faible ou la douce du च, offre, quant au bon choix à faire, les mêmes doutes que sa forte (1), puisque naturellement, pour rendre en français

---

(1) *Faible* et *forte* sont les seuls mots qui soient justes pour qualifier les consonnes *b* et *p*, *t* et *d*, etc., comparées l'une à l'autre. On ne comprend rien au langage de certains grammairiens, qui appellent les premières *ténues* et les autres *moyennes*. D'abord, *moyenne* est un mot faux, puisqu'il n'indique pas ici l'intermédiaire entre la force et la faiblesse. Puis, *ténue* est tout aussi impropre, attendu qu'une consonne *classée* quelconque, faible ou forte, demeure ténue tant qu'elle ne devient pas aspirée.

le ज, il faudrait employer, non pas une lettre unique, mais un groupe; savoir *dg* ou *dj*.

En Angleterre on ne serait pas embarrassé. Si la consonne *j* ne répond chez nous qu'au ژ persan, — c'est-à-dire à cette sorte de *z* aspiré que les Anglais expriment par *s* dans la dernière syllabe de leur mot *pleasure* (prononcez *pléjor* ou *pléjeur*), — il n'en est pas de même chez eux, où le *j* prend la valeur d'un ج arabe, c'est à savoir *dg* ou *dj*.

Il nous sera donc très-permis d'adopter pour équivalent du ज le *j*; en prévenant seulement les lecteurs que ce signe, quand ils le rencontreront dans des textes sanscrits transposés, sera toujours le *j* anglais (*dj* ou *dg*), et jamais le *j* français (*g* doux), ni le *j* allemand (*yod, yé*).

Dès lors, on n'aurait même plus besoin, — sinon pour surabondance de clarté, — de prendre la précaution conseillée par M. de Chézy : à savoir, ou de remplacer le point du *j* par un accent aigu (ǰ), — chose possible, quoiqu'elle effarouche un peu nos yeux, — ou bien de placer l'accent à côté du point ordinaire, et d'écrire *j'* (1).

(1) Il va sans dire qu'en tête des livres où l'on croirait

Il est vrai que le moyen dont nous parlons n'indiquerait aucunement la parenté qui existe entre le ज et la gutturale faible ग (le *g* dur ténu, le *ga*), dont il est pourtant le cousin, comme on s'en aperçoit dans plusieurs langues : en sanscrit, par exemple, où il lui sert de redoublement dans les verbes; en grec et en latin, où cette consanguinité ressort des étymologies (1).

Si donc on attachait du prix à en laisser subsister trace, et à rendre reconnaissable l'air de famille, il n'y aurait qu'à prendre pour signe transcriptif une modification du *g*, puisque le *g* renferme deux puissances diverses, celle du ज et celle du ग.

A la vérité nous semblons ne plus pouvoir disposer de cette lettre française, l'ayant déjà affectée à représenter le ग (*g* dur); mais il serait aisé de la couronner du même accent aigu que

---

devoir mettre en œuvre le présent système de transcription, on placerait un tableau soigné, indiquant de la façon la plus claire les équivalents adoptés, et enseignant sur quelle clef devrait être lu le nouveau mode d'écriture.

(1) *Adjas*, bouc, *adjâ*, chèvre (αἰξ, αἰγος). — *Djarâ* ou *djâras*, vieillesse (γῆρας); etc.

nous proposons d'ajouter au *j*. Une telle marque suffirait, au besoin, pour établir distinction entre les deux valeurs, et pour faire attribuer au *g* accentué (*g'*), fût-il placé devant *a*, *o*, *u*, celle du *g* doux italien de *gentile*, *giornale*, *giro* (*dgentìlé*, *dgiornâlé*, *dgíro*).

Toutefois, il reste fort douteux que ce système, malgré l'importante accession d'un homme tel que Bopp, vaille celui qui consiste dans l'emploi du *j* : méthode à laquelle adhère Brockhaus lui-même, et que nous présentons en première ligne. Le *g* accentué (*g'*), si on le destinait à représenter un *j* anglais (un *dj* français), aurait surtout l'inconvénient de pouvoir tromper les yeux inattentifs; car il ne diffère point assez d'aspect d'avec le *ga* aspiré (*ġ*).

Cérébrales.

A présent, nous arrivons aux cérébrales. Une sous-ponctuation nous suffira pour empêcher les gens de confondre ट ou ड (le *ṭ* et le *ḍ* de cet ordre de lettres) avec त et द (le *t* et le *d* ordinaires). Telle est, d'ailleurs, la coutume déjà établie parmi les sanscritistes, et il n'y a aucune raison pour ne pas la maintenir.

Aspirées.

A l'égard des aspirées, rien de mieux que d'accepter l'excellente méthode créée par Chézy et ratifiée par Bopp ; savoir, d'ajouter simplement aux ténues européennes qui en représentent l'articulation foncière, un *esprit rude :* signe commode, d'une valeur bien admise, très-familier à quiconque a fait dans un collége les plus chétives études classiques. Ainsi ख, घ, छ, झ, se traduiront par *k̔, g̔, c̔, j̔ ;* ainsi ढ, थ, ध, par *ḍ̔, t̔, d̔;* ainsi फ, भ, par *p̔, b̔* (1). En revenir, comme le voudrait Brockhaus, à écrire *kh*, *gh*, etc., serait, quoi qu'on en dise, perdre du terrain déjà conquis. A quoi bon reculer vers l'enfance de l'art (2)?

---

(1) Voir, à la fin du Mémoire, la note *J*.

(2) MM. Garcin de Tassy et Félix Nève se montrent disposés, il est vrai, à accepter une telle méthode ; mais les raisons qu'ils allèguent ne nous semblent pas assez fortes pour motiver la tolérance d'un procédé si imparfait. Qu'importe que l'hindoustani s'en contente? L'hindoustani se sert de deux lettres : soit! — il fait COMME IL PEUT. — Mais dans une orthographe meilleure (comme celle que nous créons), on ne doit pas consentir sans nécessité à transcrire des monogrammes orientaux par des digrammes européens. Toujours SIGNE POUR SIGNE ; ne sortons pas de là.

On fera bien aussi de se servir du même moyen (nous voulons dire de l'*esprit rude*) pour distinguer le ष, lequel équivaut au *ch* français (1), d'avec le स (*s*), dont il n'est véritablement qu'une aspiration (2).

Bopp est ici de notre bord : pour ष il écrit un *s* marqué de l'esprit rude : *s̔*. — Mais, quand nous n'aurions pas son appui, telle nous semblerait toujours la plus vraie et la meilleure des orthographes (3).

M. de Chézy eût préféré, lui, qu'on adoptât pour signe un *ṣ*, à cause de la parenté du ष avec les cérébrales, qu'il marque toutes d'un point inférieur. Cette parenté est une raison, sans doute, mais plutôt savante que sensible et péremptoire. Or, il n'y a pas lieu de s'y arrêter, et l'on est obligé d'en faire le sacrifice, attendu que le système proposé amènerait confusion ; car, pour beaucoup de gens, l'*s* sous ponctué est

---

(1) Voir, à la fin du Mémoire, la note *K*.

(2) Voir, à la fin du Mémoire, la note *L*.

(3) Celle de Lepsius est compliquée. Elle consiste dans un *s* modifié par en haut et par en bas, lequel, pointé en dessous, porte en dessus l'espèce de *c* renversé dont se servent les *Gradus* et les Prosodies pour indiquer les syllabes brèves.

la représentation du श, — de cette lettre difficile et discutée, au chapitre de laquelle nous arrivons.

श

Très-particulière dans sa nature, et plutôt soufflée que sifflée, la consonne श, dans l'émission de laquelle la langue rencontre la racine des dents supérieures, est bien, si l'on veut, cousine du þ islandais (*th* des Anglais), mais elle ne doit pas se confondre avec lui. Elle a plus de ressemblance avec cette singulière articulation méridionale, qualifiée de *cortada* (ou de coupée), que représente le *z* espagnol du mot *corazon* ou le *ç* du mot basque *çabala* (1).

Quoi qu'il en soit, chacun a d'abord essayé de peindre le श par notre *s*, modifié d'une façon ou d'une autre; mais, sur la modification, on ne s'est point accordé.

Plusieurs transcripteurs ont affecté l'*s* d'un

---

(1) On a émis d'autres conjectures encore; Lepsius a pensé, par exemple, que l'articulation du श avait bien pu, à l'origine, être celle du *ch* faible allemand, tel qu'il se fait entendre dans *ich* ou dans *fechten*. Ces diverses idées, justes ou non, sont restées propres à leurs auteurs.

point en-dessous. Dans beaucoup de livres, on lit *« le dieu Ṣiva »* ; et c'est ainsi, par exemple, qu'écrit toujours la Grammaire de Desgranges.

Chézy, — lui, qui se servait de l'*s* sous-ponctué (*ṣ*) pour exprimer le *ch* français, — était obligé de recourir à un autre moyen pour le श : il surmontait l'*s* d'un accent aigu (*ś*).

Bopp n'adopte ni l'une ni l'autre marche. Par opposition au ष, pour lequel il a donné à l'*s* un esprit rude, il lui impose ici un esprit doux ; et cependant, convention à part, rien n'empêche de prendre tout aussi bien un tel signe (*s̓*) pour la marque de la sifflante ordinaire स.

Lepsius place sur son *s* un demi-cercle ou c renversé (signe prosodique de la brève), au milieu duquel s'élève un accent aigu, comme le mât d'un petit navire.

En somme, aucune autorité n'a prévalu, et ce qui triomphe, c'est l'anarchie.

Pour bien sortir du labyrinthe, le parti à prendre est de ne représenter le श par aucune sorte d'*s* quelconque. Au lieu de tourner dans un cercle de moyens douteux, qui ne font qu'engendrer confusion, il faut recourir tout droit au c cédillé : excellente ressource, dont il y aurait lieu de s'emparer, fût-elle absolument neuve.

Mais, d'ailleurs, elle a des antécédents ; car Lassen, Kaltschmidt, et même Brochkaus, s'en sont déjà servis pour le श ; et Eugène Burnouf en a consacré l'adoption pour le ɜ zend, qui est le correspondant de la même consonne. L'emploi du *ç* dissipe jusqu'aux moindres équivoques (1).

De plus, il offre un avantage majeur : celui de mieux satisfaire que l'*s* aux exigences grammaticales, c'est-à-dire de ne point effacer, comme le fait l'*s*, la trace des vraies étymologies dans les mots grecs et latins. Un *c* a beau prendre la cédille : on se rappelle (en songeant à *ca*, *co*, *cou*) que d'origine il appartient aux *gutturales* ; ainsi, par sa double nature, il est très-propre à faire apercevoir le rapport d'ancienne parenté entre des mots qui ont gardé l'articulation *k*, et

---

(1) La cédille dont nous parlons, pourra parfaitement, si l'on veut, être regardée comme inséparable du *c*, et par conséquent, au besoin, dans l'intérêt de l'uniformité, être conservée devant un *e* même, ou devant un *i*. Mais dût-on pour obéir à la mode, supprimer la cédille devant les voyelles *e* et *i*, chacun verrait encore clairement qu'il s'agit du श, et personne n'imaginerait d'aller chercher là un *tcha*, puisque, si nous avons adopté pour le च un *c* italien, ce n'est qu'en le marquant d'un accent : *ć*.

d'autres où le règne du *k* a fait place à celui d'une sifflante (1).

Nasales.

Jusqu'ici nous n'avons rien dit des nasales. — Dans le nombre, il y en a deux dont la traduction va de soi-même : à savoir म (*m*) et न (*n*). — Une troisième ne donne pas lieu à plus de doutes ; c'est ण, nuance cérébrale de l'*n*. Il suffira de sous-ponctuer un *n*, de cette façon : *ṇ*. Car le placement inférieur d'un point est déjà le procédé convenu, chaque fois qu'il s'agit de reproduire les consonnes brahmaniques dont l'émission part du cerveau. — Mais les deux autres nasales semblent exiger de l'alphabétiste quelques moments de réflexion.

---

(1) Par exemple, si le mot श्वन् n'est pas transcrit *swan* mais *çwan*, on y reconnaîtra mieux le mot κύων. De même, si l'on voit शतं, दशन्, अश्व, rendus non point par *ṣatam*, *daṣan*, *aṣwa*, mais par *çatam*, *daçan*, *açwa*, on sera moins étonné de voir ces mots correspondre en latin à *centum*, *decem*, *equa* (ou *equus*). Pareillement, *dṛiç* ou *darç* met sur la voie de δέρκω, et *daç* sur celle de δήκω.

ञ

Et d'abord, comment le célèbre Bopp s'y prend-il pour donner l'idée du ञ? Cette lettre, Bopp la traduit de deux manières diverses, impropres l'une et l'autre : tantôt par *n* simple, — inexactitude sur laquelle on ne saurait passer, puisqu'elle fait confondre ञ avec न, — et tantôt par *ng*, comme s'il s'agissait d'un ङ (1).

Nous avons à trouver quelque chose de plus conforme aux nécessités de la lecture.

Moyennant certains digrammes (groupes de deux lettres), y réussir ne serait pas difficile; car la palatale ञ, — sauf quelques exceptions, qui tiennent à certains dialectes locaux, et dont il y aurait minutie à tenir compte,—équivaut à un *n* mouillé, c'est-à-dire à un *n* qui serait suivi d'un *yod* hébreu (d'un *ya* arabe ou sanscrit); en d'autres termes, à ce *ni* consonne, des Français, qui se fait entendre par un vrai « coup de langue » dans la dernière syllabe de *gre-nier*, *pru-nier* (*pru-gner*), etc., — si différente d'effet phonétique avec le verbe *ni-er*, où l'*i* est voyelle.

(1) Voir, aux notes finales, la note *M*.

Or il est vrai qu'on ne pourrait pas, de peur de méprise, exprimer une pareille articulation par *ni*, attendu que *ni* a en français deux valeurs bien différentes, dont l'une renferme un élément vocal; mais, sans aucun embarras, on serait maître de rendre cet *n* mouillé (ञ) par notre *gn* doux (*agneau*, *campagne*, etc.), ou, ce qui est la même chose, par le *ny* des Catalans ou le *nh* des Portugais : peuples qui, pour faire prononcer ce que nous écririons SÉGNOR, écrivent, les premiers, *senyor*, et les seconds, *senhor* (1).

Par malheur, ni le *gn* français ni le *nh* portugais, ni l'excellent *ny* catalan, ne sont des monogrammes; or nous en voulons un. Il nous faut, non pas deux lettres, mais un caractère unique et simple.

C'est l'Espagne qui nous le fournira, dans cet *n* mouillé ou circonflexe qu'elle appelle *N con tilde*. Oui, prenons le *ñ* des Castillans : il sera la meilleure transcription du ञ des Brahmanes.

Connu non-seulement dans une partie de l'Europe, mais au Mexique, au Pérou, au Chili, à Buénos-Ayres, à Cuba, en Colombie, et jus-

---

(1) Voir, à la fin du Mémoire, la note *N*.

qu'aux Philippines, l'*n* circonflexe est un signe excellent, lequel, aussi généralement accepté qu'il l'est, ne peut plus s'appeler un signe arbitraire; tandis qu'il en serait ainsi de celui que proposait M. de Chézy : un *n* marqué d'un accent aigu (*ń*). Ici nous avons le plaisir de nous rencontrer avec Brockhaus, qui adopte le *ñ* espagnol, si évidemment indiqué par la nature des choses.

ङ

Pour nous tenir lieu du ङ, découvrirons-nous quelque chose d'aussi bon? — Il n'y a pas à l'espérer, et le problème se borne ici à trouver moyen de représenter de la manière la plus passable cette nasale gutturale.

Si on la nomme communément le *nga*, ce n'est pas sans de fortes raisons; car elle correspond assez bien à l'effet que produisent ensemble les deux dernières lettres du mot anglais *song*. Ce coup de gosier (le ڠ des Malais), comment l'exprimer dans nos langues de l'Occident par une consonne unique?

Force nous est cependant d'essayer. Il le faut même à bien plus forte raison que pour le ञ; car enfin, l'articulation de celui-ci (*nya*,

nha, ou *gna*) est foncièrement double, — elle se compose d'un *na* et d'un *ya*, — tandis que le ङ, malgré l'interprétation approximative que l'on en fait par *nga*, est simple en réalité.

A la rigueur, les Indianistes n'ont pas laissé sans satisfaction le besoin dont nous parlons. Kaltschmidt y répond, par cet *n* accentué (*ń*) que Chézy réservait pour le *nya*. Lepsius et Brockhaus par un *n* superponctué (*ṅ*); M. de Chézy y subvenait par l'emploi d'un *n* surmonté d'un demi-cercle dont le centre était pointé : *n̐*. — Seulement, ces méthodes, n'ayant point d'antécédents, se réduisaient à de pures conventions, auxquelles tout autre inventeur pouvait venir, avec des droits égaux, substituer la sienne (1).

Or, mieux vaut employer un moyen qui, n'étant pas totalement nouveau, ne puisse pas être

---

(1) C'est en effet ce qui a eu lieu, et M. Bopp va jusqu'à transcrire le *nga* par un *n* final ordinaire : *yaṫanyâyan*, *kin*, etc.; tant est grand le désavantage des inventions arbitraires, — inconvénient auquel ne donnent pas lieu les méthodes basées sur des antécédents. Comment l'illustre Bopp peut-il ici faire abstraction de la nuance *g*? Dans *kiẏ karavamahæ*, le premier mot se prononce absolument à la façon du *king* anglais.

remplacé à volonté, et qui d'ailleurs ait aussi le mérite de faire sentir la gutturalité de la nasale en question.

Ce double avantage existera, — et sans qu'on ait besoin de sortir du cercle des caractères européens, — si nous empruntons aux Grecs leur *gamma;* car celui-ci, en certains cas (dans ἄγκυρα, ἔγχος, par exemple), possède déjà la valeur gutturo-nasale. — Phénomène curieux, par parenthèse, — qui assurément n'aurait pas lieu, dans une lettre hellénique, s'il n'était là un vestige subsistant de l'ancien rôle du ȝ zend ou du ङ sanscrit.

Quand donc il s'agira de transcrire ce dernier, nous prendrons le gamma.

Seulement, afin de ne laisser régner aucun vague sur la nuance dans laquelle nous entendons nous en servir, — nuance intermédiaire entre le ν assourdi, d'une part, et d'autre part le κ ou le χ (voire même le γ, mais le γ resté franchement guttural), — ajoutons à notre *gamma* un point en dessus. Ce sera la marque indubitable de sa nasalité (1).

Au reste, l'on comprendra mieux encore les choses dont nous venons de parler, si l'on se

(1) Voir, à la fin du Mémoire, la note *O*.

représente bien quelle est la différence de nature entre les deux *g* du mot ἐγγύς, par exemple, où le premier est nasalisé, tandis que le second y reste franc. C'est le premier des deux qui seul représente ce ङ brahmanique auquel nous proposons de donner pour signe européen un *gamma* pointé. Si donc ἐγγύς était sanscrit, et que nous eussions à le vulgariser, nous écririons *eγgus*.

Ainsi encore, le fameux fleuve brahmanique गङ्गा, si bien traduit chez les Hellènes par Γαγγὴς, s'écrirait *Gaγgâ* (1).

3°. *Signes terminaux.*

Reste à s'occuper du visarga et de l'anouswâra.

---

(1) Quelques personnes, afin d'éviter l'introduction d'une lettre grecque parmi des lettres de forme latine, proposent de substituer au gamma un *g* romain, que l'on pointerait également. Sans doute, ce système, comme bien d'autres, est admissible si l'on veut. Mais il est loin, très-loin, d'offrir la clarté du nôtre; car le *g*, même pointé, ne saurait jamais que par convention arbitraire représenter une consonne émise par le nez; tandis que le gamma, demeuré bien plus voisin de la nature du *nga* sanscrit, est connu depuis vingt-cinq siècles pour posséder une nasalité virtuelle, outre sa gutturalité ordinaire.



Visarga.

Le visarga pourrait d'abord à merveille être représenté simplement par un *h* sous-ponctué (*ḥ*).

Sous-ponctué, disons-nous, et non pas superponctué, comme a fait Bopp; car une telle figure trompe et fatigue l'œil. Autant le point supérieur paraît naturel avec un gamma, lettre qui s'ouvre par le haut (*γ̇*), autant il choque au-dessus d'un *h*, où il s'agence mal, et dans l'aspect duquel il apporte confusion. En voyant *ḣ*, on fait involontairement un effort comme pour déchiffrer; on s'imagine apercevoir la syllabe *li*, qui seulement paraît mal formée.

Au reste, c'est déjà chose à demi-consacrée, pour l'usage dont nous parlons, qu'un *h* pointé en dessous : Brockhaus et d'autres l'ont mis en œuvre. On est donc maître de s'en tenir à cette première façon de peindre le visarga.

Une seconde manière de le représenter (et celle-ci a l'avantage de ne point le dépouiller de son caractère vague et de sa mutabilité), c'est de lui laisser sa forme indoue, — celle d'un *deux-points*. — Seulement, pour éviter les méprises, on aurait soin de le rendre gros et anguleux (**:**). D'ailleurs, la confusion, même sans

cela, serait déjà presque évitée, puisqu'il se placerait à son rang dans le corps des lettres, c'est-à-dire sans être séparé, par aucune *espace* typographique (1), du mot dont il formerait partie intégrante.

Toutefois, quelque chose de mieux encore, c'est d'adopter, mais en la perfectionnant, une idée ingénieuse de M. de Chézy, mal exécutée par son graveur : c'est d'interposer entre les points accouplés une sorte de squelette ou d'avorton d'*s*. Par là, d'une part, on rend impossible aux lecteurs de prendre le visarga pour un deux-points, et de l'autre, on indique l'existence de la sifflante que ce signe contient virtuellement : sifflante qui y dort, qui peut y sembler nulle, mais dont le germe se développe si souvent (2).

Nous disons un squelette ou un avorton d'*s*, une charpente anguleuse d'*s*, et non pas un spectre ou fantôme de cette lettre ; car ce n'est pas la même chose. Dans le *Yajñadatta* de

(1) *Espace*, comme on sait, est du féminin quand il devient terme technique d'imprimerie, et qu'il exprime le petit morceau de plomb destiné à séparer les mots dans les lignes du *composteur*.

(2) Voir, à la fin du Mémoire, la note *P*.

Chézy, l's est complet et régulier, quoique léger, nébuleux, et pour ainsi dire transparent. Figure intégrale, mais vaporeuse, il semble former vision, apparition (1). Tel n'est pas notre système. A notre avis, la ligne doit, — plutôt brisée que courbe, — s'insinuer entre les deux points, y rester un peu couchée ou renversée (*supina*), et ressembler moins à un serpent qu'à une sorte de QUATRE-DE-CHIFFRE. Ce qui nous est nécessaire, ce n'est pas un *s* intégral, plus ou moins rendu singulier : il suffit de *s* pour remplir notre but (2).

Du reste, on pourra bien, dans des cas exceptionnels, et quand il y aura utilité grammaticale à faire ressortir l'analogie de mots européens qui se terminent en *s* avec des mots indous terminés en visarga; on pourra bien, disons-nous, exprimer ce dernier par un *s* na-

---

(1) Sans les deux espèces d'anneaux terminaux qu'on lui a donnés (car il est bouclé par en haut et par en bas), on l'apercevrait à peine.

(2) Moyennant ce genre anguleux, le visarga ne pourra jamais être pris pour un *s*, surtout si l'on a soin que les extrémités des deux membres du quasi-télégraphe ne se dirigent pas vers les deux points, mais paraissent viser à côté (*s*).

turel. — Seulement, alors, on l'écrira de quelque manière inaccoutumée. On aura soin, par exemple, de le mettre romain dans de l'italique, et italique dans du romain. — Eichhoff et Bopp ont librement usé, en pareil cas, d'un *s* pour représenter le visarga; et cela sans même prendre la précaution de donner à l'*s* le changement d'aspect que nous conseillons.

Anouswâra.

Pour l'anouswâra, il n'y a pas moyen, comme pour le visarga, de s'en tenir au procédé dévanagari : on se trouverait arrêté par des impossibilités matérielles.

Sans doute, avec l'*a* bref, ou bien avec l'*u* bref, la méthode brahmanique serait praticable, car *çivȧ* représenterait aisément *çivaṃ*, et *ƀanu̇* pourrait tenir lieu de *ƀanuṃ*. Mais comment se servir d'un point supérieur, en façon d'anouswâra, dans les cas où la voyelle européenne serait déjà surmontée de quelque chose?

Or elle peut très-bien l'être : soit de son point propre, si c'est un *i*; soit d'un accent circonflexe, si c'est un *a*, un *e*, ou un *u*. — Pour remplacer *vid̄avâṃ*, *Hariṃ*, *nadiṃ*, écrirait-on *vid̄avâ*, *Hari*, *nadi*, (en coiffant d'un point

anouswarique un autre point ou un accent)? — Personne assurément n'y songera. Il faut donc, dans un bon système de transcription, découvrir pour anousvariser les voyelles européennes, quelque autre moyen que de les superponctuer.

Mais quel signe graphique adopter? Nous avons déjà tant de nasales sanscrites!

Evidemment il y a lieu, d'abord, de distinguer entre les deux genres d'anouswâra; à savoir, 1° le NÉCESSAIRE ou primitif, et 2° le SUBSIDIAIRE ou de remplacement (l'*anusvara vicaria* de Bopp).

Pour le premier, — c'est-à-dire pour celui dont l'emploi est réputé obligatoire, — quand le son nasal précède ou l'aspirée *h*, ou les sifflantes, ou même les sémi-voyelles (1) : — comme on s'accorde à reconnaître qu'il correspond à la simple nasalité dont les Français font tant d'usage dans leur langue, nous le représenterons tout bonnement par un *n*, — auquel, seulement (pour le faire discerner d'avec l'*n* clair et consonnant), nous superposerons un accent aigu.

---

(1) L'exception qui peut avoir lieu quelquefois quant au *va* (voir Bopp, *Grammat. critica*, Berol. 1832, pag. 42) est un détail de peu d'importance, dont il est inutile de tenir compte ici.

Ainsi, nous écrirons avec l'*n* accentué (*ń*) le mot *parisańspṛçan*, dans lequel l'anouswara précède une sifflante, et où la syllabe *san* se prononce à la manière dont les Français articulent *santé*, *sanguinaire*.

Pour l'anouswâra subsidiaire, c'est-à-dire pour celui qui ne fait que remplacer l'une des cinq nasales CLASSÉES qui dépendent des cinq ordres de lettres, — il peut d'abord être exprimé par les susdites nasales mêmes, selon la classe de la lettre dont il sera suivi. Ainsi, avec l'intention dont nous parlons, rien ne défend d'écrire :

	Exemples.
Un *γ̇* devant les gutturales :	*taγ̇ karam;*
Un *ñ* devant les palatales :	*tañ ćandram;*
Un *ṇ* devant les cérébrales :	*taṇ ḍâmaram;*
Un *n* devant les dentales :	*tan dantam;*
Un *m* devant les labiales :	*tam mantram.*

Mais, attendu que la nature originelle de l'anouswara subsidiaire ou facultatif est au fond un *m* (comme il est encore aisé de s'en apercevoir, puisqu'à la fin des mots s'il rencontre les initiales *a*, *i*, *u*, etc., le mariage produit *ma*, *mi*, *mu*), — son expression graphique principale devra, selon nous, consister dans le caractère

m, qu'on aura seulement eu soin de modifier de quelque manière (1).

Ainsi, on pourrait adopter un petit *m* supérieur; c'est-à-dire un *m* placé vers le haut du corps de l'écriture, en façon d'*exposant* algébrique; exemple . . . . *ahaᵐ*;

Ou bien, sans sortir de l'alignement, on pourrait faire emploi de l'*m* ordinaire, simplement pointé par dessous (*ṃ*). Exemple. . . . *ahaṃ*.

Soit que l'on fasse choix du premier ou du second procédé (2), les conditions du problème

---

(1) Que l'anouswara facultatif soit en substance un *m*, — ou bien (ce qui revient au même), qu'un *m*, en s'ajoutant à la voyelle finale d'un mot, puisse la rendre absolument nasale, — une telle vérité ne doit certes pas étonner les Français, eux dont le phonétisme accorde une nasalité parfaite aux mots *Adam*, *essaim*, *pronom*, sans tenir compte de la valeur articulative et labiale de l'*m* : valeur qui pourtant renaît à merveille dans les dérivés *préadamite*, *essaimer*, *pronominal*. Il y a plus; car la langue française, en donnant à *Samson* la même prononciation qu'aurait *Sanson*, prête à l'*m* la valeur nasale jusque dans un cas où le sanscrit placerait l'ANOUSWÂRA NÉCESSAIRE.

(2) Le dernier des deux, l'*m* sous-ponctué aligné, mérite préférence sur le petit *m* supérieur, comme moyen plus commode à employer, soit manuellement, soit typographiquement.

seront remplies. Ils fournissent tous deux une de ces transcriptions naturelles que nous avons coutume de conseiller.

A la fin des phrases, d'abord, aucun doute; leur convenance est évidente. Quel autre mode imaginerait-on ?

Mais en outre, à la jointure des mots, — voire même dans leur intérieur, — bien des gens préféreront encore (et non pas sans raison), à la quintuple orthographe, réglée d'après les cinq ordres de consonnes dites classées, cette orthographe unique et permanente : *ṃ*.

Apostrophe.

Quant au signe de proscope (ऽ en dévanagari), nulle difficulté. Son équivalent serait l'apostrophe des Européens.

VI.

Voilà, pleinement exposé et motivé, notre système, pour l'alphabet et pour tous ses accessoires. Nous n'aurions à joindre de remarques, à ce travail, que sur la manière relative d'écrire les mots; de les écrire ensemble ou séparément.

On sait que l'étrange habitude conservée dans

l'Inde, est de les faire se suivre sans intervalle, de manière à rendre la phrase indivisible. Rien n'oblige les Occidentaux à maintenir une telle coutume. Aussi adhérons-nous pleinement, pour notre part, à la méthode séparatiste, laquelle, désormais consacrée pour les transcriptions du sanscrit, tend à s'introduire, et avec raison, jusque dans les éditions qu'à présent on imprime en dévanagari même.

Seulement, il y a souvent difficulté d'établir la division jusqu'au degré qui serait désirable. Quel parti prendre, quand le rapprochement des mots sanscrits ne s'est pas borné à opérer leur juxtà-position? quand il a produit leur coalescence, leur fusion, leur *crase?* Dans ces cas là, on fait bien de renoncer à un travail de distinction qui cesse de promettre des résultats (1).

Du reste, nous ne prétendons pas condamner

---

(1) Les études classiques européennes nous offrent, quoiqu'en moindre nombre, des choses analogues. Lorsque les Grecs disent κἀγώ pour καὶ ἐγώ, il est fâcheux, sans doute, que l'écriture ne permette pas de faire discerner les deux éléments; mais cependant on passe là-dessus. Comment s'y prendrait-on pour les séparer dans κἀγώ! Ne le pouvant pas, on les laisse fondus ensemble; on se résigne à l'inconvénient.

les essais que feraient des amateurs, supposé qu'ils voulussent, donnant suite à une idée de Brockhaus, transcrire intégralement tous les mots, même dans les cas de crase.., et s'en rapporter, pour les fusions à faire, à l'intelligence du lecteur. Au fond, il ne serait pas plus impraticable d'écrire *atâ aham*, bien qu'il faille prononcer *atâham*, qu'il n'est défendu de laisser subsister dans des vers latins l'*a* final d'*illa*, ou l'*e* final d'*ecce*, dans *illa autem* ou dans *ecce ibi*, quoique l'élision obligatoire réduise la prononciation à *ill'autem* et à *ecc'ibi* (1).

Toutefois, nous n'avons garde de poser comme précepte cette manière d'orthographier, plus conforme à la grammaire qu'aux habitudes in-

---

(1) En français même, il existe quelques phénomènes semblables. Ainsi, quand nos grammairiens nous imposent l'anomalie d'écrire sans apostrophe *lorsque Alexandre* (au lieu de *lorsqu'Alexandre*), tandis qu'on écrit avec apostrophe *lorsqu'il vint*, — il n'en résulte aucune différence phonétique. — Cette règle bizarre (assez récente) qui défend de supprimer l'*e* final du premier mot dès que le second mot n'est pas monosyllabe, n'est qu'une fantaisie orthographique, sans influence sur la prononciation. On a beau, pour faire plaisir aux pédants, conserver dans un cas l'*e* muet et le retrancher dans l'autre, — cette lettre, présente ou absente, demeure tout aussi nulle pour l'oreille.

troduites par l'euphonisme. Sans contredit, elle serait rationnelle, intelligente même; mais avant de vouloir la consacrer dans l'usage, il y aurait lieu de vérifier, par des essais, si le public ne la trouve pas trop hardie.

VII.

Voilà, disons-nous, notre système dans son entier. — Comme on voit, IL TIENT COMPTE DE TOUS LES TRAVAUX FAITS, et, autant que possible, il en admet les divers résultats. Ses rigueurs ne vont pas au-delà du point nécessaire. Il ne rejette de son cadre que les équivalents alphabétiques faux en eux-mêmes, ou repoussés du moins par un intérêt de clarté, de simplicité, de régularité, qui est pris dans la nature des choses.

Il y a même des esprits impérieux et absolus qui nous blâmeront de n'avoir pas été plus despotes, et d'avoir quelquefois laissé à nos lecteurs deux ou trois sentiers à prendre; mais cette condescendance nous a paru avoir plus d'avantages que d'inconvénients. On laisse bien écrire *temps* ou *tems*, *enfants* ou *enfans*, *terrein* ou *terrain;* le Code civil français permet bien de formuler selon différents régimes le contrat de mariage. Pourquoi ne pas donner ainsi,

lorsqu'on le peut, satisfaction à plusieurs manières de voir? La connaissance acquise de diverses faces du vrai ne doit-elle pas rendre tolérant? Ici rien n'est à craindre, car nous ne permettons l'option qu'entre des systèmes dont aucun ne laisse de doute sur la lettre ou le signe graphique qu'il s'agit de reproduire.

Le tableau de transcription, pour l'alphabet sanscrit, pourrait être établi comme il suit :

	LETTRES sanscrites.	VALEURS.	SIGNES proposés.
VOYELLES BRÈVES.	अ	*A* bref, comme dans *lac* et *bal*.	*a*
	इ	*I* bref, comme dans *Nil* ou *il fit*.	i
	उ	*Ou* bref, comme dans *route* et *il coupe*.	*u*
	ऋ	*Ri* bref, vibrant et grasséyé.	*ṛ* ou *ṛi* (1)
	ऌ	*Li* bref, vibrant ou frôlé.	*ḷ* ou *ḷi* (2)

(1) Le premier de ces deux signes est le seul régulier. Le second (le digramme) n'est qu'une facilité accordée à l'écriture manuelle; car, dans les textes imprimés, il n'y aura pas lieu de l'admettre, sinon exceptionnellement et à titre d'explication. Du reste, nous tolérons l'Æ.

(2) Même règle. Nous n'interdisons pas non plus l'Æ.

	LETTRES sanscrites.	VALEURS.	SIGNES proposés.
VOYELLES LONGUES.	आ	*A* long, comme dans *âme*, *pâtre*.	á
	ई	*I* long, comme dans *empire*.	í
	ऊ	*Ou* long, comme dans *ouvre*, *coudre*, *bravoure*.	ú
	ॠ	*Ri* long, vibrant et grasseyé.	ṛ̂ ou ṛí (1)
	ॡ	Allongement du son que nous avons appelé *li*.	ḷ ou ḷí (2)
	ए	*Ai* français ; c'est-à-dire *é* long, le plus souvent ouvert.	é ou *é* (3)
	ओ	*Au* français, c'est-à-dire un *o* toujours long.	ó (4)

(1) Dans les livres imprimés on n'admettra que le monogramme ṛ̂, le digramme ṛí n'étant qu'une concession faite aux gens de plume. Du reste, nous tolérons l'R̂.

(2) Même règle à suivre. Tolérance aussi pour l'L̂.

(3) A la rigueur, *ai*, si l'on veut, mais français.

(4) *Au*, si l'on veut, mais à la française.

LETTRES sanscrites.		VALEURS.	SIGNES proposés.
DIPHTONGUES.	ऐ	*Ei* italien de *colei ; ey* espagnol de *rey ; ey* français de *qu'il s'asseye*. Parfois *ây*.	æ (1)
	औ	*Au* des Allemands et des Espagnols ; c'est-à-dire, en français, un *a* suivi du *oué* consonne ; comme dans : *ah oui ; M. Cahouette ; on aborda Ouessant*.	ꝏ (2)
CONSONNES GUTTURALES.	क	Le *k* ordinaire.	*k* (1)
	ख	Un *k* aspiré. A peu près le خ des Arabes ou la *jota* espagnole.	*k̓*
	ग	Notre *g* dur ordinaire, tel qu'il est devant *a*, *o*, *u*.	*g*
	घ	Un *g* dur aspiré ; le غ des Arabes.	*ġ*
	ङ	Le *ng* des Anglais dans *song ;* le ڠ des Malais.	*γ̇*

(1) A la rigueur *âi ;* mais jamais *ai*, car *ai* représente la voyelle *é*.

(2) Si l'on ne craint pas l'emploi d'un digramme, on est maître d'écrire *âu ;* mais jamais *au*, car *au* représente *ô*.

(3) Devant *a*, *o*, *u*, on pourrait sans inconvénient tolérer l'emploi de *c*, au lieu de *k*.

	LETTRES sanscrites.	VALEURS.	SIGNES proposés.
CONSONNES PALATALES.	च	Le *c* italien de *cicerone;* le *tch* des Français.	ć
	छ	Le même, mais aspiré.	c̈
	ज	Le *g* doux des Italiens, le *j* des Anglais, le ج des Arabes, c'est-à-dire *dj* ou *dg* doux.	j́ (1)
	झ	Le même, avec aspiration.	j̈ (2)
	ञ	*ñ* des Espagnols, *ny* des Catalans, *nh* des Portugais; *gn* doux des Français.	ñ
CONSONNES CÉRÉBRALES.	ट	Un *t* prononcé du cerveau.	ṭ
	ठ	Le même, avec aspiration.	ṭ̈
	ड	Un *d* venant de la tête.	ḍ
	ढ	Le même, mais aspiré.	ḍ̈
	ण	Un *n* dont le timbre est cérébral.	ṇ

(1) On peut aussi, comme les sanscritistes allemands, mettre un *g* accentué (*ǵ*); mais *j́* est préférable.

(2) Ou *g̈*, mais *j̈* vaut mieux.

	LETTRES sanscrites.	VALEURS.	SIGNES proposés.
CONSONNES DENTALES.	त	Le *t* ordinaire.	*t*
	थ	Un *t* aspiré, mais non sifflant. C'est le ط arabe, et non pas le *th* anglais.	*ƭ*
	द	Le *d* ordinaire.	*d*
	ध	Un *d* aspiré, (ظ arabe, ð islandais).	*ɗ*
	न	L'*n* de nasalité franche.	*n*
CONSONNES LABIALES.	प	Le *p* ordinaire.	*p*
	फ	Un *p* aspiré, lequel n'est pourtant pas un *f*, mais plutôt une sorte de *pfa*.	*ƥ*
	ब	Le *b* français.	*b*
	भ	Un *b* aspiré, assez voisin d'une espèce de *bva*.	*ɓ*
	म	L'*m* ordinaire.	*m*

	LETTRES sanscrites.	VALEURS.	SIGNES proposés.
SÉMI-VOYELLES.	य	Le ي des Arabes, *j* des Allemands; notre *yé* consonne dans *bayadère*.	*y*
	र	L'*r* ordinaire.	*r*
	ल	La consonne *l*.	*l*
	व	Le *v* français; quelquefois aussi le *oué* (*w* des Anglais).	*v* ou bien *w*
SOUFFLES (1).	श	Un *s* épaissi, le *z* espagnol; lettre assez voisine du *th* anglais ou du þ islandais.	*ç*
	ष	A peu près le *sch* allemand ou le *ch* français.	*ṡ*
	स	La consonne *s*, mais comme chez les Espagnols, c'est-à-dire toujours franchement sifflante.	*s*
	ह	Notre *h* aspiré ordinaire.	*h*

(1) Les grammairiens sanscrits réunissent sous ce nom les sifflantes et l'aspirée pure.

	LETTRES sanscrites.	VALEURS.		SIGNES proposés.
SIGNES ORTHOGRAPHIQUES.	:	*Visarga;* sorte de halte ou de respiration, qui remplace souvent l'*s*, et peut soit le redevenir, soit se changer en *r*.		*ḥ* ou plutôt [illegible]
	˙	*Anouswara*, espèce de nasale, représentée en sanscrit par un point supérieur.	Quand il remplace un *m* final :	*ṃ* ou ^{m}
			Dans les autres circonstances :	*ṅ*
	ऽ	Apostrophe initiale, signe d'une procope.		L'apostrophe française.

Aurions-nous dû, dans ce tableau, faire une place à l'étrange articulation védique, intermédiaire entre un *l* et un *d* aspiré, pour laquelle les Aryens possédaient un caractère propre, assez semblable à une croix ansée égyptienne qui servirait de manche à ce ∞ dont nos algébristes ont fait le signe de l'infini ? — Si l'on rencontre cette consonne hybride, on n'a qu'à la représenter, comme fait M. Oppert, par un *l* barré (1).

(1) Voir, à la fin du Mémoire, la note *Q*.

Quant à la lettre double क्ष (*kcha*), — qui n'est, au fond, qu'un groupe, — on peut très-bien, s'en tenant à la représentation des deux éléments dont elle est formée, la peindre simplement par *kś;* mais rien n'empêche non plus de lui créer un signe spécial, qui alors ne saurait être que l'*x* surmonté d'un esprit rude : *ẋ*.

Dans l'hypothèse de l'admission des données précédentes, voici comment se transcrirait le début du *Yajñadatta-badha*, — différencié par bien peu de nuances d'orthographe d'avec ce qu'il est dans l'édition Chézy :

Râmê Manujaçârdûlê (1) *sânujê vanam âçritê* (2),
Râjâ Daçarathas krêcrâm âpadam samapadyata.

---

(1) Permis aussi, comme on l'a vu, d'écrire, à l'exemple de Bopp (avec un *g* accentué, au lieu d'un *j*) *Manuǵaçârdûlê*, et au commencement du second vers, *Raǵâ*, pourvu qu'on veuille convenir que cet accent changera le *g* en *dj*, ou ज. Mais le *j* est un moyen plus sûr d'éviter toute erreur.

(2) Ou bien avec des *é* simplement aigus, *Ramé Manujaçârdûlé sânujé vanam âcrité*, puisqu'en français, à la fin des mots, les *é* accentués sont toujours assez vraiment fermés pour être longs.

Râma-Lakṡmaṇayôr éva vivâsâd Vâsavôpa-
[mamı (1)
Jagrâhôpaplavagatamı sûryamı tama ivâmbaré.
Sa, ṡaṡṫé divasé, Râmamı çôćann éva, mahâyaçâs,
Arđđarâtrê, vibuđđas san, sasmârâtma-suduṡ-
[kṛtamı.
Smṛtwâ-ća, dêvimı Kâuçalyâm aƀibâṡyédam abra-
[vit :
Yadi jâgarṡi, Kæçalyê, çṛṇu (2) me' vahitâ vaćas.
Yad âćarati, kalyâni, naras karma cubâçubamı,
Sô' vacyamı p̄alam apnôti tasya kala-kramâ-
[gatamı.

---

(1) Ou, si l'on veut, *Vâsavaupamam*, et au vers subséquent, *jagrahaupaplavagatam*, ce qui rendrait plus visible l'origine de ces composés. Sans doute une telle orthographe a le désavantage de n'être point universellement « européenne ; » de n'être que sanscrite et française ; mais dans des livres qu'on ne destinerait à être lus que dans notre pays, l'inconvénient serait nul, puisque chez nous, comme chez les Brahmanes, l'union d'*a* et d'*u* produit *o*.

(2) On peut aussi, écrivant l'*i* dans le corps de la ligne, mettre *çṛiṇu*, pourvu qu'un point, placé sous l'*r*, indique suffisamment qu'il ne s'agit pas d'une consonne, mais de la voyelle *ṛi*. — Seulement, comme nous l'avons dit, cette méthode n'est guère qu'une latitude laissée aux copistes manuels. Dans les imprimés, il est bon de ne l'employer qu'à titre de ressource ; par exemple, pour mieux faire sentir le plein phonétisme dans des cas douteux.

Guru-lâǧavam arťânâm arambêšw-avitarkayan,
Gunatô-dôšataçéœva, bâla ityućyaté budœs.

En somme, quoique des textes imprimés de cette manière aient bien encore (chose inévitable) un aspect quelque peu étrange, — les habitudes de notre regard de lecteur n'en sont pas, on le voit, trop désorientées. Les changements qu'il faut accepter ici dans la valeur des lettres ne dépassent guère ceux que force nous est d'admettre lorsque nous apprenons l'allemand, l'espagnol ou l'italien, — l'anglais surtout. — Et quant aux modifications graphiques des signes latins eux-mêmes, elles ne sont pas beaucoup plus considérables que celles auxquelles on est obligé de se prêter en polonais (1).

VIII.

Au reste, il ne s'agit pas, répétons-le, de subs-

---

(1) Tout ce plaidoyer semble déjà presque superflu, à présent, que l'initiative nancéyenne a fait pénétrer dans la sphère pratique une théorie contre laquelle on regimbait encore. Mais il ne faut pas oublier que ces pages étaient écrites — que leur auteur les avait envoyées au secrétariat de la Société asiatique de Paris, — longtemps avant l'impression des *Fleurs de l'Inde*.

tituer définitivement ce mode de transcription au procédé national des Indous. Mais comme système subsidiaire, cursif pour ainsi dire, un alphabet composé d'éléments européens n'est pas à dédaigner, — pourvu qu'il ne laisse jamais de doute et qu'il permette constamment de remonter à l'orthographe dévanagarie.

Outre l'économie pécuniaire qu'offrirait aux imprimeurs un tel procédé, il aurait un avantage plus sérieux et plus général : celui d'initier le gros des lecteurs à l'importance du sanscrit, en leur faisant apercevoir les rapports de ce bel idiôme avec le grec et le latin. Car les ressemblances dont nous parlons.., un regard, même superficiel, permet de les entrevoir; et pour les faire mieux sauter aux yeux, il suffit de quelques petits artifices, bien légers et bien légitimes.

Depuis quarante ans, en effet, qu'existe à Paris, presque *incognitò*, une chaire de sanscrit, la France aurait-elle persisté dans sa honteuse indifférence à l'égard de la langue brahmanique, s'il avait circulé des livres, des opuscules au moins, où, à l'aide de caractères tant romains que quasi-romains, on en eût donné quelque idée! — livres où la nature des déclinaisons et conjugaisons sanscrites se fût trouvée révélée au public par des spécimens vulgarisés!

Dans les ouvrages cependant dont nous parlons, et pour produire l'effet désiré, toutes les libertés auraient pu se réduire à ceci :

1° A user, comme Eichhoff et Bopp, du droit de transcrire *ad libitum*, soit par un *s* italique, soit par un *h* sous-ponctué, le signe douteux nommé *visarga*, selon qu'il aurait ou n'aurait pas correspondu à la sifflante finale grecque et latine.

Et 2°, à placer dans l'ordre jugé le plus frappant pour des Européens, les cas de la déclinaisons, désinences dont l'arrangement didactique est arbitraire. L'helléniste Burnouf a bien osé, dans sa Grammaire, changer l'ordre de ceux du grec, sans que personne ait réclamé (1).

Celui qui dépiste le moins les oreilles françaises, et que par conséquent on eût peut-être sagement fait d'adopter, ce n'est point la série indoue (2), mais l'ordre auquel les Rudiments ont accoutumé notre enfance. Quant aux deux cas spéciaux qu'ignore un écolier des lycées (le locatif et l'instrumental), on les eût rejetés à la suite des autres.

---

(1) M. Eichhoff a de même arrangé les cas à son gré.

(2) Nominatif, accusatif, instrumental, datif, ablatif, génitif, locatif, vocatif.

En outre, comme les dernières impressions sont celles qui restent, on aurait eu soin de clore la déclinaison par celui des deux dont les formes nous sont le moins étrangères. Comment oser la finir par *sou* ou par *chou?* De pareilles terminaisons, incompatibles avec les idées que les colléges nous ont imprimées du classicisme, abasourdissent les étudiants novices, qui en sont à faire une première connaissance avec le sanscrit; elles leur semblent du tartare ou du chinois (1). Finir par *æs* ou par *bis*, — c'est-à-dire (en traduction plus libre), par *eis* ou par *bis*, — à la bonne heure.

Peu s'en faut que nous ne cédions à l'envie de placer ici, pour faire comprendre l'application des règles, quelques échantillons complets : la déclinaison, par exemple, du substantif *vák*, *vácas* (latin *vox*, *vocis*), **voix**, ou bien celle du mot trigénérique, si connu, *civas*, *civá*, *civam*, (proprement, *çivas*, *çivá*, *çivaṃ*).

Rien qu'à la première vue des faits, — des faits ainsi exhibés terre-à-terre, — les plus minces latinistes auraient été frappés de l'air de famille

(1) On devrait pourtant se rappeler le *visu* et l'*esu* des Latins.

de plusieurs des terminaisons de cas sanscrits, 1° avec les nominatifs latins soit en *a* ou *as*, soit en *us*, *a*, *um*, — grec ος, α ou η, ον (1); 2° avec les accusatifs singuliers soit en *um* et *am*, soit en *em*, et avec les accusatifs pluriels en *os*, *as* ou *es*; 3° avec les datifs en *bis* et en *bus*; 4° enfin, avec les anciennes finales en *eis*, dont l'une (*queis* pour *quibus*) est demeurée classique. Et puis, le moindre bachelier-ès-lettres eût aisément reconnu ces génitifs féminins en *as* que la langue grecque a conservés; que les Latins ont perdus, mais dont la trace reste chez eux, dans le *vias* d'Ennius (2) et surtout dans *paterfamilias* (3).

Qu'est-ce donc s'il avait pu lire, écrits en lettres françaises, quelques substantifs courants de la langue brahmanique? comme *sarpa*, serpent,

---

(1) L'*a* sanscrit tourne à l'*o*, aussi bien en grec qu'en latin. D'*asti*, 'οστέον, — de *pada*, πόδα, — de *dadâmi*, δίδωμι.

(2) *Dux vias*, le guide de la route.

(3) Si la durée de ce mot archaïque s'est prolongée jusqu'aux derniers temps historiques des Romains, cela vient du respect traditionnel qu'ils avaient conservé, à travers les âges, pour le quasi-sacerdoce dont se trouvait investi le chef de famille, par ses droits et ses devoirs de patriarche.

danta, **dent**, *râja* (*radja*), **roi**, *yuvan* (*youvan*), **jeune homme!** Ou seulement quelques noms de nombre : *dwi*, *tri*, *ćatur*, *pañćan*, *ṡaṡ*, *saptan*, *aṡṭan*, *navan*, *daçan!* Ou bien quelques verbes sanscrits ordinaires; le début du verbe **être**, par exemple : *asmi*, *asi*, *asti*, *smas*, *sṫa*, *santi!* Ou bien encore s'il avait retrouvé, dans des citations indoues rendues accessibles à sa lecture, maint et maint souvenir de ses classes : l'*a* privatif! l'augment! le redoublement! et dans ce redoublement, l'aspirée toujours remplacée par la ténue! Certes la curiosité se serait éveillée; et déjà auraient disparu, de devant une foule d'esprits, ces grossiers nuages d'ignorance linguistique qu'on est encore obligé de prendre tant de peine pour dissiper.

IX.

Eh bien, ce qui n'a pas été fait, IL FAUT LE FAIRE. Le moment est venu, nous le croyons, d'employer à faire connaître le sanscrit, et à populariser les richesses qu'il porte avec lui, un moyen trop négligé : sa vulgarisation graphique, ne fût-elle qu'intermittente; sa transcription en caractères européens, au moins de temps en temps. Il a manqué pour cela, jusqu'à présent,

une méthode généralement acceptée. Nous venons d'en discuter, d'en proposer une, — où il ne faut point chercher le mérite de l'invention, car il appartient à d'autres, mais celui du simple bon sens; — une méthode sur laquelle rien n'empêcherait, ce semble, que l'on ne pût tomber d'accord. Or, supposé que l'on s'entendît pour l'agréer, et que l'on consentît à en regarder désormais les caractères comme des signes monétisés, dont la valeur cessât d'être flottante : alors la science linguistique disposerait d'un instrument de plus, — et d'un instrument assez propre à en faciliter les progrès.

Au reste, que l'on se décide pour cet alphabet ou pour un autre, il est temps D'EN ADOPTER UN.

Le système quelconque dont on fera choix, n'a pas besoin d'être l'ouvrage d'orientalistes éminents; — au contraire, peut-être. — S'il est vrai que ce soit aux hommes remarquables à commencer les inventions, c'est au vulgaire à les finir et à les consacrer. Il faut de savants jardiniers pour planter et greffer les arbres qui devront produire de bons fruits; mais, une fois les fruits arrivés à maturité, il suffit du PREMIER VENU pour les cueillir… et pour en faire profiter le passant.

P. G.-D.

NOTES.

—

Note *A*, *page* vi.

Ténue, et non pas *tenue*. Par parenthèse, l'omission de cet indispensable accent aigu, dans plusieurs livres français relatifs au sanscrit, n'a pas été sans inconvénients. Elle a dépisté quelques personnes, et leur a rendu difficiles à comprendre des choses très-simples. Certaines gens, au lieu de voir ce qu'il y avait là, — une simple faute d'orthographe, — y ont cherché de l'intention et du sens, et, bien entendu, n'ont pas pu y en découvrir. Ténu (traduction littérale du latin *tenuis*) veut proprement dire mince et grêle, et, par extension, il signifie simple, naturel, etc. Appliqué aux consonnes, il indique, par opposition aux aspirées, les lettres qui, demeurées naturelles, — soit fortes, soit faibles, — ne renferment point d'aspiration. Or, non-seulement un pareil adjectif n'a aucun rapport avec le participe du verbe *tenir*, mais il en exprime à peu près l'inverse; car on donne assez souvent au mot participial *tenu* la valeur de son composé *soutenu*. En solfége, une note *tenue* est le contraire de ce que serait une note *ténue*, supposé que ce dernier terme fût en usage et fît partie du dictionnaire musical.

Note *B*, *page* xi.

C'est surtout à l'aspect de telles variations, que l'on arrive à bien sentir la ressemblance des mots sanscrits avec leurs correspondants grecs ou latins. Lorsque l'on voit, par exemple, dans les régions même de l'Inde, *pada* s'articuler en certains lieux *peda*, et en d'autres *poda*, on comprend mille fois mieux l'identité parfaite de ce mot *pada* (pied) avec le *ped* des Latins et le ποδ des Grecs. Et quand l'*a* de la préposition sanscrite *pari* vient à se prononcer *e*, elle ne diffère plus du tout de περί.

Note *C*, *page* xii.

Une méthode assez bonne, — meilleure même en un sens, — pour rendre l'उ et l'ऊ, aurait été d'adopter l'ȣ et ȣ̄ des Grecs, monogrammes connus du moindre helléniste. Pratiquement parlant, ces deux signes eussent été fort commodes; car, aussi prompts à tracer qu'une lettre unique, ils possédaient en outre, à titre de préférence sur l'*u* et l'*ú*, une prononciation non douteuse, puisque nulle incertitude ne règne sur la valeur d'ου et d'οῦ. Mais théoriquement, et au point de vue grammatical hindou, ils offraient le désavantage d'être composés de deux éléments (ο et υ) pour représenter des voyelles qui en sanscrit sont simples. Restons-en donc à *u* et *ú*.

Note *D*, *page* xv.

Ainsi, dans ce vers du *Yajñadatta* ;

So' pyaṛśis putraçokêna na ćirâd iva sańsṫitaṡ,

supposons qu'il faille remplacer l'*ar* par *ri*, de façon à mettre *so' pyṛisis*, eh bien, les deux mots, ainsi écrits, deviennent imprononçables en sanscrit, où le *yé* garde sa nature de consonne, et où par conséquent il faut absolument ne faire qu'une seule syllabe de *pyṛi;* en sanscrit, disons-nous, où la loi phonétique veut qu'on articule *pyri* comme on prononcerait les groupes consonnants de pareille nature, c'est à savoir, d'une manière analogue à *plri*, *pmri*, *pdri*, *pgri*, etc. : groupes qui même ne sont pas si horriblement difficiles à émettre que *pyri* monosyllabe.

Autre exemple : c'est à *martas*, plutôt qu'à *mṛitas*, que se rattache le latin *mortuus;* et le verbe grec τέρπομαι se reconnait moins aisément dans *tṛipyamê* qu'il n'apparaitrait avec évidence dans *tarpyamê*.

Entre les dérivations de ce genre, l'une des plus ingénieuses, à coup sûr, et qui n'est pas du tout inadmissible, c'est celle qui, changeant, par gouna, *ribhou* en *arbhou* (par conséquent en *arphou*, transcription hellénique régulière), descend de ce dernier mot à *orphou*, — comme la chose est permise, d'après l'habitude notoire qu'avaient les Grecs et les Latins de tourner en *o* les *a* sanscrits. — Des *ribhous*, donc, l'étymologie arrive à quoi?... aux *orphous* ou orphées ; c'est-à-dire à

ces doux prédicateurs d'organisation sociale et d'harmonie (soit physique, soit morale), qui furent les prêtres, les prophètes, les poètes primitifs, de la race pélasgique, et dont l'un, — plus célèbre que les autres, nous est resté connu sous ce titre, transformé pour lui en une sorte de nom propre. — En effet, Ὀρφεύς, *Orpheus*, Orphée, — cette appellation générique, devenue individuelle, — que nous représente-t-elle en somme? Un introducteur paisible du bon ordre et des arts ; un modèle de l'esprit de famille, ramenant à la monogamie les unions vagues et multiples (1), et poussant l'affection conjugale au-delà même des limites du tombeau. Un homme qui, parmi des contemporains grossiers et charnels, croyait à l'autre monde, — assez même pour en entreprendre le voyage ; — enfin le type légendaire du chef d'un apostolat pacifique, qui adoucissait jusqu'aux bêtes sauvages et bâtissait des villes par les simples sons de sa lyre, mais que les passions furieuses de l'humanité brutale, débauchée, orgiaque, persécutèrent jusqu'à mort.

Note *E*, *page* xxi.

Nous sommes loin d'avoir épuisé tout ce qu'il y aurait à dire sur les baroques voyelles ऋ, ॠ, ऌ, ॡ. Il nous fallait être brefs ; car la majorité des lecteurs désire que l'on soit sobre de détails ; et nous devions plutôt tenir compte de cette disposition d'esprit, en général

---

(1) *Concubitu prohibere vago, dare jura maritis.* Horace.

bien motivée, que de celle de quelques hommes de loisir, avides de ne laisser échapper aucune particularité curieuse.

Cependant, puisqu'on a droit d'exiger ici mention de PRESQUE TOUT, notre labeur étant pour ainsi dire une monographie sur l'alphabet sanscrit, — complétons par quelques remarques l'article des fameuses voyelles en question.

Leur frôlement, dont on parle beaucoup, n'explique pas grand'chose ; et même, ce fait est loin de présenter une idée nette.

Il se conçoit quelque peu pour le ṛ (ou ṛi) simple : lettre qui serait, dit-on, une sorte de roulement, pareil au bruit du vol des perdrix, ou bien à l'effet de cet *r* quadruplé que nos vaudevillistes prêtent à leurs soldats fanfarons, quand ils leur font dire par chauvinisme : « Je suis *Frrrrançais.* »

Mais comment appliquer cela au ṝ (ou ṛî long) ? Sera-ce en donnant à la chose une durée interminable ? Supposerons-nous un frôlement tel, un roulement si prolongé, qu'il y ait lieu, pour le rendre, non plus seulement de recourir à quatre *r*, mais d'en employer une douzaine : *Frrrrrrrrançais ?* — En ceci, la bouffonnerie même n'est pas une issue ; et l'on arrive au grotesque sans avoir rencontré le certain (1).

---

(1) Loin qu'en effet telle soit la certitude, elle paraît plutôt opposée. Ainsi le *Prâtiçâkhya* du Rig-Véda nous apprend que l'élément consonnant *r* joue un moindre rôle dans le ṝ que dans le simple ṛ. La longueur du ṛî provient donc de celle de son élément vocal ou sonore, et non point de celle de son frôlement.

D'ailleurs, le fait primitif de vibration, — s'il est, à la rigueur, un peu admissible pour l'*R*, — ne parait point l'être du tout pour l'*L*. Se rend-on bien compte de ce que produirait (*kḷp* ou *kḷip*) si les gens voulaient s'en tenir à le prononcer *klllllp?* C'est qu'on aura beau articuler un *l*, quatre *l*, trente-six *l*, à la manière qu'on voudra, on ne parviendra jamais guère à faire vibrer là le muscle lingual comme une corde de violon. Tout moyen nous manque, à nous autres Européens, pour nous représenter un *ḷ* (*ḷi*) sous la forme de frôlement quelconque, même appuyé sur un son final; à plus forte raison pour nous le figurer comme un frôlement opéré à vide, et non terminé par une voyelle.

Il faut donc, dans la peinture qu'on adoptera pour les quatre lettres dont nous parlons, en venir à introduire un signe de vocalisme. Il le faut, d'abord, de toute nécessité, pour le ॠ, le ऌ et le ॡ; or, la chose n'est guère moins indispensable pour le ऋ; car, bien que ce *ṛ* (*ṛi* bref) ne soit peut-être pas, à l'extrême rigueur, impossible à faire entendre sans voyelle, comme certains indianistes l'ont essayé (1), — une telle exception, aussi difficile à réaliser en pratique qu'elle est anomale en théorie, n'offre aucune espèce d'avantage. Pourquoi s'appuyer sur des tours de force? Pourquoi s'y plaire et les chercher? — quand surtout ces ridicules convulsions de gosier ne répondent pas même à un louable principe abstrait, qu'il soit désirable de faire prévaloir sous aucun rapport!

---

(1) Ils ont osé mettre, par exemple, *sanscrdamica lingua* (au lieu de *sanscridamica*).

Il faut, disons-nous, représenter par un signe le vocalisme qui existe là ; mais comment ?

Très-vague, très-peu distinct, l'élément vocal qu'il s'agit de faire ressortir, varie avec les diverses contrées de l'Inde. Dans le Dékhan, il a quelque chose de sourd, comme un *e* muet ou *eu* français ; et les gens qui ne l'ont ouï proférer qu'au Malabar vont jusqu'à croire y discerner une sorte d'*u* italien (*ou*). Vers le Nord, au contraire, ce qui prévaut dans les voyelles frôlées, c'est le son de l'*i*; or c'est dans le Nord que l'enseignement brahmanique subsiste le mieux; c'est là, par conséquent, que se conservent les traditions les moins altérées (1).

Voilà pourquoi, par exemple, le nom même du bel idiôme de Valmiki, le SANSCRITA (*saṅskṛta*, arrangé, accompli, parfait), a reçu tant de divers costumes pour nous parvenir en Occident. Selon la manière dont les voyageurs transcrivaient la voyelle *ṛ*, cette langue nous a été présentée comme le *sanscrtam* (2), comme le *sanscroutam*, comme le *sanscret* (3), et enfin comme

(1) Que le son de l'*i*, si net et si aigu, puisse dégénérer en *eu* français ou *e* muet, cela doit sembler étonnant; cependant la chose se manifeste dans le turc et dans le hollandais. Et même on en a des exemples en anglais, par la prononciation sourde de mots tels que *thirst*, *bird*, *sir*.

(2) Tel est le système du P. Paulin, qui, en outre, adoucissant par corruption le *t* en *d*, écrit *samscrdam* (pour *samscrtam*).

(3) *Sanscroutam* et *hanscret*, tels étaient les dénominations qui avaient cours vers l'époque de la vieillesse de Voltaire (1772-1775). *Hanscret* n'est là que *sanscret*, altéré par une influence persane. De toute antiquité (dès l'époque de Zoroastre, par exemple, et de l'idiôme zend), la Perse substituait d'ordinaire un *h* à l'*s* dont l'Inde

le *sanscrit :* dernière forme déterminative qui lui restera, vu qu'en même temps qu'elle est la plus commode, elle est théoriquement aussi la meilleure.

Du reste, et à part tous les systèmes sur le choix du son à préférer, il se passe dans l'émission des voyelles frôlées sanscrites, un phénomène étrange : c'est que leur frôlement ne se borne pas, quoi qu'on en dise, à finir par un phonétisme franchement sonore, mais qu'il commence également par là. C'est, disons-nous, qu'il a pour point de départ, une sorte de PRISE DE SON (*assumptio soni*), tout comme s'il était précédé d'un élif mobile arabe.

La chose, bien qu'à peu près incompréhensible, est si vraie, que certains grammairiens ont proposé de figurer ऋ par *iṛi* et ऌ par *iḷi*, et que le P. Paulin de Saint-Barthelémy (qui prononce à la malabare) les exprime par *iru*, *ilu*. Et au fait, cela concorde avec ce que dit le *Prâtiçâkya* du Rig-Véda, « qu'*il y a de l'R* dans le ऋ, et que cet *r* s'y trouve AU MILIEU. » — Mais comment faire en sorte qu'*iri* ou qu'*iru*, qu'*ili* ou qu'*ilu*, soient jamais des monosyllabes ?

Ne tentons pas l'impraticable. — Ceux qui voudront aller chercher à Bénarès la tradition des vieux professeurs indigènes, s'évertueront à résoudre un tel problème ; ils articuleront COMME ILS POURRONT. Quant à nous, obligés que nous sommes d'en finir, et d'opter

---

faisait usage. Cette méthode persique passa aux Grecs, comme la méthode indoue aux Romains ; car une foule de mots que le latin écrit par la sifflante, l'hellénique se borne, comme on sait, à les marquer de l'esprit rude : ἕρπω pour *serpo*, etc.

pour quelque chose dont le public européen puisse s'accommoder, nous n'offririons rien à choisir de mieux que la transcription *ṛi*, *r̤i*, *ḷi*, *l̤i*, — qui du moins est tout à la fois monosyllabique et vocale, et qui approche autant que possible de la vérité ; — si l'on ne possédait pas, pour ressource supérieure, l'emploi des signes *rͅ*, *ŕͅ*, *lͅ*, *ĺͅ*, que nous avons fait graver exprès : signes bien préférables encore, puisqu'ils n'exigent pas deux lettres pour une seule. Par leur moyen, l'indication vocale est conservée, et cependant elle ne complique rien, n'intervenant là que sous la forme d'un iòta souscrit. C'est l'unique procédé qui réunisse tous les avantages [1].

Note *F*, *page* xxv.

Cette impossibilité tient à des causes générales, que nous pourrions mettre en lumière si c'en était ici le lieu. Rien d'aisé comme de montrer qu'à proprement parler

---

[1] La seule petite objection qui reste, c'est qu'en écrivant un peu vite, on réussira peut-être mal à tracer correctement les *i* souscrits. Encore ne sont-ils guère plus difficiles à former que des cédilles ; et le copiste le plus pressé trouve bien moyen de placer les cédilles quand il en a besoin. Mais d'ailleurs, nous le répétons, l'orthographe unitaire (*rͅ*, etc.) ne sera de rigueur que pour les textes imprimés. Dans les manuscrits, on peut très-bien tolérer que le teneur de plume, au lieu de souscrire correctement l'*i*, le place à côté, en corps de ligne, et ne mette sous son *r* qu'un point (c'est-à-dire qu'il fasse *ṛi* au lieu de *rͅ*), s'il trouve que la chose lui soit manuellement plus facile. Cette latitude, laissée seulement pour l'écriture courante ou *expédiée*, n'aurait pas le moindre inconvénient.

c'est-à-dire si l'on veut comprendre par diphtongue « deux véritables voyelles, se faisant toutes deux entendre comme telles, et ne formant néanmoins qu'une seule syllabe, » — eh bien, aucune langue ne possède de diphtongues, ET NE SAURAIT MÊME EN POSSÉDER; car les données ainsi posées impliquent l'absurde. En effet, autant de voyelles vraies, autant de syllabes.

Parmi les combinaisons que l'on a coutume d'appeler *diphtongues*, les unes ne sont tout bonnement que des *digrammes*, c'est-à-dire des signes complexes adoptés pour exprimer une voyelle simple. (Exemples : *ου* en grec; *oo* en anglais; *au*, *eu*, *ou* en français.)

Et quant aux autres, qui fournissent au moins quelque prétexte à l'erreur, il est bien vrai que l'oreille y discerne deux choses, mais non pas deux VOYELLES. Ce qu'on y entend, c'est seulement une voyelle, suivie de l'une des consonnes sémi-vocales; savoir, du *oué* (*w* anglais) ou du *yé*. — Peu importe que la plupart des nations de l'Europe, à raison de leur fausse orthographe, et par l'absence de signes propres, en soient venues à embrouiller une règle si claire; le fait subsiste. Et dans le *sei* italien ou le *rey* espagnol, la finale est une consonne (la même qui commence le mot anglais *yet*). Et dans l'allemand *frau*, la finale est une consonne : la même qui commence ou notre affirmation française (le *oui*) ou les mots anglais *ward*, *whist*, etc.

NOTE *G*, *page* XXXI.

Oui, si quelqu'un, pour rendre le क, préférait se servir simplement du *c* (quand la chose est possible, c'est-à-

dire devant *a*, *o*, *u*) et ne recourir au *k* que dans les cas de besoin, à savoir devant *e* ou *i* : une telle méthode ne nous choquerait point du tout. Sans doute elle affecterait à un même signe deux traductions différentes, ce qui est un désavantage ; mais en revanche, elle donnerait à beaucoup de mots sanscrits un air moins étranger. Au lieu de *karavâmahæ*, de *çoka*, de *kuçala*, les yeux français aimeraient à lire *caravâmahæ*, *çoca*, *cuçala*. Et il n'y aurait à cela aucun danger d'erreur par confusion, puisque le *c* du श serait constamment cédillé (*ç*), et que celui du च porterait toujours un accent (*ć*), en sorte que ni l'un ni l'autre ne ressemblerait au *c* dur servant de *k*.

Pour notre part, nous ne verrions aucun inconvénient à ce qu'on écrivît *çloca* au lieu de *çloka*. Toutefois il va sans dire que l'usage du *k* doit passer en première ligne, comme système plus régulier.

Note *II*, *page* XXXIV.

La présence du *yé* n'est pas restreinte aux langues de l'Orient. Il revêt en allemand la forme *j* (*Jena*, *ja*, *jungfrau*); en italien de même (*lavandaja*, etc.); mais il figure sous sa forme propre en espagnol (*yerba*, *frayle*, *rey*), en anglais (*yacht*, *yard*, *boy*), et, même en français, où l'on a bien tort de l'oublier sur la liste des consonnes de l'alphabet. Car, véritable coup de langue, très-différent de l'*y* voyelle, le *yé* se montre franchement articulé chez nous : soit après notre *a*, dans *Ba-yonne*, *ba-yadère*, *La Fa-yette*, le château de

Bla-ye, l'eau-de-vie d'*Anda-ye;* soit après notre *e*, dans « il faut qu'il *s'assé-ye*, un piano de *Plé-yel* »; soit après notre *o*, dans certains noms propres (*Etchégo-yen*, *Go-yon*); soit même au début de quelques mots français, d'origine étrangère : « *La yole* du vaisseau; *le yak* (ou petit bœuf) du Thibet; la lame *du yatagan;* un pays préférable *au Yémen.* »

Note *I*, *page* xxxvi.

Il serait bien à désirer qu'on vit paraitre un « *Essai de grammaire et de vocabulaire perse.* » Les inscriptions perses déchiffrées, quoiqu'elles n'embrassent encore que peu d'objets, permettent déjà de rédiger ce premier petit *compendium*, où sans doute resteraient bien des vides, bien des chapitres douteux, mais qui ne serait pas moins un très-bon point de départ et n'aurait pas moins une grande utilité linguistique, en popularisant les découvertes relatives à l'idiôme de Cyrus et de Darius. Or, personne ne semble mieux appelé à entreprendre chez nous cette tâche que M. Oppert, dont les travaux sur le perse ont complété ceux de Rawlinson.

Note *J*, *page* xli.

Là dedans, le थ parait être plutôt un *t* emphatique (un ط arabe), qu'un *th* anglais (un ث oriental). De même, le फ (*p* aspiré) n'est point un *f;* c'est seulement un *p* soufflé, une sorte de *pva* ou de *pfa*, assez bien

rendu par le *pu* (prononcé très-rapidement), du mot français *et puis*, ou plus analogue encore au *pf* initial des mots allemands *pferd*, *pfarrer*, etc. Nul doute que le *pferd* germanique ne fût très-bien exprimé en sanscrit par फेर्द्.

Note *K*, *page* XLII.

Non pas qu'entre le *ch* français et le च, il n'y ait dans la pratique une petite nuance; mais si peu essentielle qu'il est inutile d'en tenir compte. Serait-on obligé, en Europe, de regarder comme trois lettres différentes l'*R* de l'espagnol, l'*R* du français et l'*R* de l'anglais, à cause que l'articulation ainsi représentée est plus rude dans la première que dans la seconde de ces langues, et tout-à-fait adoucie dans la troisième? Non certes. Il y a des choses que l'on sent fort bien, et dont il n'est pourtant pas nécessaire de s'occuper d'une manière expresse. L'usage en reste le meilleur professeur.

Note *L*, *page* XLII.

Que la *chuintante* (le *ch* français ou *sch* allemand) ne soit guère autre chose que l'aspirée de l'*s* ou de la sifflante, c'est ce que les Arabes ont bien senti; car pour représenter la première des deux, ou leur *schin*, ils se sont bornés à ponctuer leur *sin* (س); or, ponctuer les lettres par en haut, c'est chez eux, comme on sait, le procédé ordinaire pour opérer soit l'aspiration des ténues (par exemple, ذ de د, ou ض de ص), soit la suraspiration des consonnes déjà aspirées (comme خ de ح).

Quant aux peuples occidentaux, ils ont en général divagué sur ce chapitre. A défaut d'un signe graphique simple, ils ont adopté, pour ש ou ش, des groupes arbitraires de consonnes : les Polonais *sz*, les Hollandais *sj*, les Allemands *sch*, les Français *ch*. Par hasard, les Anglais, dont l'orthographe est habituellement si peu rationnelle, ont été, sur cet article-là, les seuls qui se soient placés dans le vrai. Leur combinaison *sh*, peinture matérielle d'une aspiration ajoutée à la ténue *s*, se trouve être ici la presque parfaite expression de la réalité phonétique.

NOTE *M, page* XLVII.

On regrette que l'éminent indianiste ait laissé régner un tel vague dans son interprétation des nasales. Quelque raison lui fit-elle craindre de n'en pas pouvoir donner la valeur absolument exacte, mieux valait encore leur en assigner une approximative, mais fixe, que de ne point adopter de système du tout. Il y a des circonstances où l'inconvénient de la chose saute aux yeux. Dans le tableau, par exemple, des groupes de consonnes, M. Bopp traduit ङ्ग par *nga*, comme s'il s'agissait d'un ङ simple, et puis, l'instant d'après, il rend ञ्च par *nća*, en sorte que ञ et ङ se trouvent indifféremment exprimés tous les deux par *n*, qui, de plus, est aussi le signe du न. Un pareil désordre n'était pas nécessaire, ce semble; et le faire cesser aurait dû être facile à un esprit si éminent, si clair, si judicieux, qui a jeté tant de lumières sur les obscurités de la linguistique.

Note *N*, *page* XLVIII.

De toutes les manières d'orthographier ce mot, la façon catalane est la plus juste. Elle aurait sa correspondance exacte en hébreu ou en arabe, si l'on voulait reproduire dans ces langues le son de *senyor*, car on y écrirait סֶנְיוֹר ou سنيور.

Quant à la méthode portugaise, beaucoup de gens ignorent que nous la possédons aussi en France. Elle est en vigueur, cependant, sur un territoire étendu : dans toute la région comprise entre le Limousin et le Haut-Languedoc. De même que l'*l* s'y mouille par un *h*, qui produit l'effet d'un *yé*, — exemples : *Palharès* (*pal-yarès*), *Melheurat* (*mel-yeurat*), Filhol (*fil-yol* فليل), — pareillement l'addition d'un *h*, qui joue là le rôle du *yé* consonne, y mouille aussi la lettre *n*, et la transforme en notre *gn* doux. Ainsi, *Campanhol*, *Solminhac*, *Salinhac*, *Vernhe*, *Vernhette*, *Verninhac*, se prononcent *Campagnol*, *Solmignac*, *Salignac*, *Vergne*, *Vergnette*, *Vernignac*; et le nom de la ville de *Limonhe* ne paraît si baroque aux ignorants, et ne leur impose des efforts de prononciation si risibles, que parce qu'ils ne savent pas que c'est tout simplement *Limogne*.

Note *O*, *page* LI.

Il peut sembler que ce point, mis en *apex*, est une précaution superflue, puisque le γ des Grecs, dès qu'il se trouve placé devant les gutturales, est toujours l'équiva-

lent d'un ν, et puisque c'est toujours aussi devant les gutturales que l'on met en sanscrit le ङ.

Mais, pour que l'inutilité fût réelle, il faudrait que l'on eût conservé soigneusement, dans la transcription européenne des textes sanscrits, la méthode, dévanagarie ou bengalie, d'écrire tout un vers sous une forme consécutive et indivisible. Or il n'en est pas ainsi. L'usage va s'établissant de séparer, au moins quand faire se peut, les mots sanscrits; par conséquent il devient très-possible qu'un ङ se trouve consonne finale. Dès lors, un gamma pur et simple le représenterait mal; et quelque signe particulier (le point supérieur, par exemple) devient nécessaire pour avertir les lecteurs que le *g* perd ici sa valeur franchement gutturale, — analogue à celle du *k*, bien que plus douce, — et qu'il se transforme en un *n* sourd.

Note *P*, *page* LIV.

La finale des nominatifs masculins latins était affectée d'une sorte de visarga; car l'*s* que l'on y écrit ne s'y prononçait pas toujours; il arrivait même souvent, au temps d'Ennius et de Plaute, qu'on le remplaçait par une apostrophe. Plus tard, l'*s* y fut constamment écrit, mais le peuple ne cessa pas pour cela de le faire quelquefois muet; et ce sont les nominatifs latins apostrophés (*privatu* pour *privatus*, etc.) qui ont donné naissance aux noms italiens en *o*, car *o* est là pour *u* (1).

---

(1) En Sardaigne, où le patois est resté très-latin, on dit encore *amatu*, *privatu*, pour *amatus*, *privatus*, etc., et le mot *LIEU* (*locus*) s'y traduit par *logu* : témoin *Logu d'oro*.

Ce qui peut le mieux donner aux Français quelque idée d'un mot visargué, c'est par exemple le mot *fils*, puisque tantôt on dit « mon *fiss* », et tantôt « mon *fi.* » En transcription indoue, on mettrait *p'iḥ*, et les deux prononciations finales possibles se trouveraient ainsi indiquées.

Note *Q*, *page* LXX.

L'emploi de l'*ł* barré a pour but de rémémorer une certaine lettre polonaise, ainsi faite, à laquelle on trouve quelque rapport d'articulation avec le *łra* (ou *łha*) védique.

Au lieu d'un *ł* barré en manière d'*f*, M. Léon Rodet propose ici l'emploi d'un *l* sous-pointé (*ḷ*). En un sens, la chose pourrait sembler être aussi un moyen très-naturel; car la vieille consonne particulière aux Védas appartient à l'ordre cérébral, et les cérébrales sanscrites sont d'ordinaire figurées en Europe par des lettres à point inférieur.

Mais, à cause des voyelles *ḷi*, *ḷī*, dont la similitude avec ceci ne saurait être évitée, un tel procédé de transcription offre trop de chances d'équivoque pour arriver à être admis. M. Rodet a beau user, pour le ऌ et le ॡ, d'un autre signe spécial; il a beau les représenter par un *l* non pas sous-ponctué, mais surmonté du signe prosodique de la *quantité* (brève ou longue selon les occurrences) : c'est là un système qui jusqu'à présent lui reste propre, et dont même beaucoup de personnes ignorent encore l'existence. Aux yeux de la majorité des gens qui

ont quelque teinture du sanscrit, un *l* avec point en dessous, soit qu'on accepte ou non ce monogramme pour peinture définitive des voyelles *ḷ*, *ḹ*, en éveille au moins d'abord l'idée. Il ne nous est donc pas possible d'entrer dans une voie qui exposerait avec tant de probabilité le lecteur à des méprises.

APPENDICE.

Voici que vient de tomber sous nos yeux une brochure de M. Max Muller intitulée : *Proposals for a missionary alphabet.*

Au premier coup d'œil, et d'après la préférence ordinairement due aux plans généraux sur les plans particuliers, il pouvait nous sembler que ce beau travail englobait, absorbait le nôtre, et, dès lors, le rendait inutile.

Quelques moments d'examen ont suffi pour nous faire voir que les choses ne vont pas ainsi.

Embelli sans doute des richesses d'un savoir immense, le système de M. Muller mérite d'être pris en considération très-grande; mais il est loin d'échapper à toute objection. Combien n'est-il pas vulnérable, par exemple, soit lorsque l'auteur se résigne à faire usage, pour peindre une consonne sanscrite, de deux consonnes eu-

ropéennes (1)! soit lorsqu'il recourt, pour éviter cet inconvénient, à l'emploi d'une ressource factice : au perpétuel mélange de caractères italiques et romains..! chose peut-être, à la rigueur, admissible en typographie, mais absolument inexécutable pour qui tient en main le poinçon, le calam ou la plume (2).

Dès que l'on écrit manuellement, on ne peut s'astreindre à souligner certaines lettres dans les mots. Ce soin minutieux ne serait praticable qu'en des circonstances fort rares; encore n'y réussirait-on qu'avec difficulté (3).

---

(1) En publiant aussi un projet d'alphabet universel (1836), M. Eichhof n'était point tombé dans cette faute.

(2) Ce n'est pas sans motifs que nous parlons ici du calam et du poinçon; car la nécessité d'employer manuellement l'alphabet de M. Muller se présenterait sans cesse en Orient, où l'auteur désire accréditer son procédé. Il va jusqu'à conseiller aux Anglais de faire tomber en désuétude, dans leur empire de l'Indoustan, les écritures nationales, pour les y remplacer par le *Missionary alphabet.*

(3) Même dans les livres imprimés, il est pénible de rencontrer un mot auquel manque l'homogénéité d'aspect, et qui soit une marquetterie de caractères, les uns romains, les autres italiques; on évite cela tant qu'on peut. Si, par exemple, nous avons montré que pour faire sentir la concordance du sanscrit avec le latin, on n'aurait qu'à em-

En tous cas, et quelque rôle que l'avenir réserve au *Missionary alphabet*, on ne saurait croire très-prochaine encore son adoption, du moins comme moyen graphique universellement reconnu. Ainsi, et malgré la haute estime due à l'auteur de ce vaste système, l'existence des plans de son magnifique édifice ne doit pas nous empêcher d'en construire un plus modeste, pour des besoins actuels indubitables. Nous laissons donc subsister le présent mémoire, comme non dépouillé par le sien de l'utilité qu'il renfermait.

Car le nôtre ne cherche point à enseigner aux gens l'art d'exprimer par un seul procédé tous les éléments vocaux de la parole qui existent sur la terre : tentative peut-être bien vaste, bien magnifique, pour entrer dans les conditions du possible (1).

---

ployer, au lieu de visargas, quelques *s* discordants, — ce n'était que par très-grande exception, et seulement dans certaines finales; encore ne parlions-nous ainsi que pour fixer l'attention sur un phénomène particulier de grammaire. L'*s* italique n'était conseillé par nous qu'en manière de représentation temporaire, inaccoutumée (exagérée pour ainsi dire), du visarga, — dont le signe normal dans notre système est ou *ḥ* ou plutôt *ṡ*.

(1) Dût-on parvenir à peindre toutes les articulations des langues ordinaires d'Europe et d'Asie, comment s'y pren-

Mais il fournit moyen de transcrire l'une des langues du monde les plus intéressantes; une langue éminemment classique, — aïeule, mère ou tante de tous nos idiômes, — et dont une connaissance plus parfaite et plus répandue n'importerait pas moins chez nous à la grammaire qu'à la littérature (1).

---

dre pour le chinois? Est-ce que des LETTRES quelconques répondront jamais aux SYLLABES chinoises? Est-ce qu'aussi elles porteront jamais en elles les différents tons musicaux qui déterminent le sens de ces dernières?

Et les clappements ou gloussements hottentots? de quelle façon les représenter? M. Muller propose d'amener les indigènes à les supprimer, c'est-à-dire à modifier eux-mêmes leurs propres idiômes. Soit! — l'idée peut avoir du bon, pourvu qu'elle réussisse; — mais enfin, de cette façon, le problème se trouverait écarté, plutôt que résolu. Avoir altéré les langues, ce ne serait pas les avoir transcrites.

(1) Les remarques dont le *Missionary alphabet* vient d'être l'occasion, pourraient s'appliquer aussi à la brochure qu'a récemment publiée, sous le nom d'*Allgemeine linguistische Alphabet*, un des colosses de la science germanique. Soit que M. Lepsius doive réussir ou non, par la suite, à atteindre son but, — ce but est différent du nôtre, lequel, plus précis et plus modeste, offre des avantages d'une probabilité moins éloignée.

EPILOGUE.

Ce travail, déjà ancien, — dont l'appendice même, quoique postérieur au corps du Mémoire, date de plusieurs années, — n'avait naturellement pu parler ni de la Grammaire de M. Oppert, ni de celles de M. Rodet, ouvrages qui n'ont paru qu'en 1859. Les lecteurs en ont rencontré cependant quelque mention, intercalée après coup (1). C'est là un anachronisme évident, mais qui, juste et motivé, ne sera blâmé de personne.

Au moment où se termine l'impression de notre labeur, la Société asiatique vient de tenir sa séance annuelle ; et nous voyons qu'elle signale, dans son compte-rendu, l'apparition des ALPHABETS TRANSCRIPTIFS, innovation dont elle commence à discuter les avan-

---

(1) Voir pages 31, 70, 96.

tages et les inconvénients. Un tel phénomène, en effet, signe de la marche des idées, se manifestait de trop de côtés à la fois, pour pouvoir, bien longtemps encore, demeurer passé sous silence.

Du reste, ainsi qu'on a pu le voir dans tout le cours de la présente brochure, nous étions d'avance du même avis que le savant rapporteur, sur les principes qui doivent ici dominer et circonscrire le débat. A certains nouveaux hôtes de l'Inde, — gens estimables, instruits même, mais préoccupés d'un genre d'efforts exclusif, qui particularise trop leurs idées pour ne pas altérer un peu chez eux la clarté du coup-d'œil linguistique ; — aux missionnaires anglais, nous laissons la fantaisie de vouloir rendre absolu ce qui ne doit guère être que relatif : d'aspirer à implanter partout un système de métagraphie latinisée, et de prétendre le substituer, EN ASIE MÊME, aux alphabets nationaux. Comme si, pour les idiômes de l'Orient, leur écriture propre, si bien mariée à leur nature, n'était qu'un vêtement fortuit, dont on pût les dépouiller à volonté ! Cette erreur, de laquelle M. Mohl

fait bonne justice, nous l'avons toujours repoussée (1).

Mais en revanche, les Européens (les Français surtout), — et principalement à notre époque, — ne peuvent se passer d'une méthode transcriptive, pour les langues de l'Antiquité orientale âryenne (2).

---

(1) Voir nos pages 1, 2, 3, 63, 64.

(2) Aryenne, disons-nous, et non pas sémitique. Ainsi, l'alphabet que nous venons de proposer pour servir à copier en européen le sanscrit, cet alphabet peut bien s'appliquer au perse de Darius, et, moyennant quelques additions, il s'adapterait au zend de Zoroastre; mais, sur le terrein du sémitisme, rien de pareil n'est sérieusement praticable : les essais mille fois tentés n'ont produit que de l'indéchiffrable; ils n'ont abouti qu'à représenter *obscurum per obscurius*. Pour écrire l'hébreu de Moïse, l'assyrien de Nabuchodorrosor ou l'arabe de Mahomet..., aucun alphabet de souche latine ou grecque, modifié comme on voudra, ne remplacera jamais, d'une façon MÊME SIMPLEMENT PASSABLE, le système graphique original. C'est qu'entre les idiômes sémitiques et ceux de la famille indo-européenne, il y a une incompatibilité foncière, qui tient à l'analyse même des éléments de la voix, et qui se révèle dans l'écriture non pas seulement par l'aspect des lettres, mais par leur essence, — abstraction faite des formes matérielles que ces caractères peuvent recevoir.

Seulement, il la faut perfectionner assez, simplifier assez, pour qu'elle puisse par convention, chez les peuples d'Occident, devenir fixe et *une*, de même qu'ils ont admis une seule et même notation pour l'algèbre ou pour la chimie, et qu'ils n'en auront bientôt plus qu'une pour les transmissions électriques.

Outre les motifs d'économie typographique, — lesquels sont réels, car on ne peut raisonnablement exiger que tout atelier d'imprimerie (afin d'être en état de reproduire par-ci par-là quelque citation sanscrite) se munisse d'un corps de dévanagari, — il y a d'autres causes qui rendent indispensable l'admission d'un procédé courant, pour la reproduction des textes brahmaniques les plus usuels.

Avant tout, en effet, cette nécessité tient à ce que les nouvelles générations de gens réputés *bien élevés* (c'est-à-dire de gens sortis des lycées ou collèges), sont devenues, surtout en France, d'une étonnante indifférence à l'égard de divers ordres de connaissances, notamment à l'égard des sujets historiques, ethnologiques, philosophiques, esthétiques

ou littéraires. — Si on ne leur rend pas à cet égard la besogne tout-à-fait aisée, nos modernes Alcibiades, fussent-ils éminemment capables, ne daignent plus l'aborder.

Or, tout fâcheux qu'il est de condescendre aux exigences de l'Inertie, il serait plus fâcheux encore de la laisser produire pour résultat l'ignorance. A tout prix, il faut que les chefs-d'œuvre sanscrits deviennent un objet d'étude ; car, fît-on abstraction de leur utilité en grammaire, voire de leur beauté en fait d'art, ne portent-ils pas avec eux le trésor des sentiments et des pensées de l'Inde antique? c'est-à-dire ce qu'il y eut de candide, de grave, de touchant, dans la portion jusqu'à présent la moins mise en lumière de l'une des vieilles phases de l'Humanité!

Si donc il est trop vrai que l'indolence est le défaut dominant des jeunes penseurs d'à présent, — lesquels, malgré cela, instruits ou non instruits, seront, dans un quart de siècle, les *hommes faits* d'alors, et gouverneront le monde, — n'en travaillons que plus activement aujourd'hui au profit de leur avenir. Frayons à ces investigateurs négli-

gents les doux et faciles sentiers dont a besoin leur pied paresseux. Garnissons leur Observatoire de lunettes à pivot commode, qui fassent arriver devant leur vue les astres dont ils n'auraient pas, sans cela, pris la peine de se mettre en quête. A force de secours placés sous leurs mains, faisons-leur du moins acquérir quelques premières notions saines, qui puissent leur donner envie d'aller un jour plus loin, et de finir par ÉTUDIER. — Sans ce dévouement préliminaire en leur faveur, ils ne feront RIEN DU TOUT quant à la vieille Asie; car on n'éprouve aucun désir pour les choses dont on n'a pas même connaissance. *Ignoti nulla cupido.*

Voilà pourquoi l'Ecole de Nancy travaille sous tant de formes à rendre accessible, lisible, populaire, une langue doublement admirable, directement et indirectement précieuse; langue demeurée dépositaire de mille nobles choses, lesquelles resteront quasinulles tant que personne n'aura pris la peine de les faire descendre de leur « trône de nuages » et de les amener au terre-à-terre. — A toute époque, la tâche ingrate de vulga-

riser des vérités neuves, fut un ministère UTILE : — aujourd'hui (pour celles du moins dont nous parlons), c'est un ministère NÉCESSAIRE.

Si les débrouillements, d'alphabétisme et de phonétisme, qui forment le fond du présent mémoire, et qui servent à en motiver les conclusions pour chaque case du tableau ; si ces élucubrations détaillées, disons-nous, arides mais inévitables, n'avaient eu qu'une importance philologique, — nous les eussions laissé entreprendre à de plus savants que nous, — aux gens qui possèdent beaucoup mieux, sans contredit, sur ce terrein, titre et autorité. — Mais il y a ici, au delà de la question philologique, un ensemble de questions majeures, qui intéressent la morale et l'histoire. Or, comme les années s'écoulent, — comme il devient de plus en plus étrange, affligeant même, de voir tant tarder l'heure où s'épancheront, sur le monde intellectuel, des richesses innocentes qui ne demandent qu'à sortir de la nouvelle Corne d'abondance : — force est bien que le rôle d'initiateurs, qui eût semblé n'appartenir qu'aux

chefs de la phalange orientaliste, soit rempli... de manière ou d'autre... par les simples fantassins dont le Hasard l'a recrutée. En des cas pareils, tout homme est soldat. *In his, omnis homo miles.*

Juillet 1860.

P. G.-D.

JOURNAL ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME XVI

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ

PAR MM. BAZIN, BIANCHI, BOTTA, CAUSSIN DE PERCEVAL, CHERBONNEAU, D'ECKSTEIN
C. DEFRÉMERY, L. DUBEUX, DUGAT, DULAURIER
GARCIN DE TASSY, STAN. JULIEN
MIRZA A. KASEN-BEG, J. MOHL, S. MUNK, REINAUD
L. AM. SÉDILLOT, DE SLANE, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS
ET ÉTRANGERS

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME XVI



PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LX

JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET 1860.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE,

TENUE LE 2 JUILLET 1860.

La séance est ouverte à midi par M. Reinaud, président.

Le procès-verbal de la séance de l'année dernière est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Bérard de Sainte-Anne, accompagnée d'un plan pour l'établissement de télégraphes entre l'Europe, l'Asie et l'Amérique.

On lit une lettre du consulat général du Mexique, qui annonce l'envoi d'un ouvrage de M. José Fernando Ramirez. (Cet ouvrage n'est pas encore parvenu à la Société.)

Est présenté et nommé membre :

M. le baron Alexandre DE KRAFFT, à Tripoli de Barbarie.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'éditeur. *Die Lieder des Hafis*, par H. BROCKHAUS. Vol. II, cah. IV. Leipzig, 1859, in-4°.

Par l'auteur. *Notice sur Mahomet*, par M. Reinaud. Paris, 1860, in-8°. (Extrait de la *Nouvelle Biographie générale.*)

Par l'auteur. *L'Orient*, par M. de Rosny. Paris, 1860, in-8°.

Par l'auteur. *Pharisäer und Saddacäer oder Judaismus und Mosaismus*, par M. Alois Müller. Vienne, 1860, in-8°.

Par la Société. *Transactions of the Bombay Geographical Society*. Vol. XIV. Bombay, 1859, in-8°.

Par la Société. *Journal of the Asiatic Society of Bengal.* N° V. Calcutta, 1859, in-8°.

Par la Société. *Bibliotheca indica.* N° 156. Dictionary of the technical terms used in the sciences of the musulmans. Cahier II. Calcutta, 1860, in-4°.

Par la Société. *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft.* Vol. XIV, 1 et 2. Leipzig, 1860, in-8°.

Par l'auteur. *Proclamations* du mandarin *Ye* et du vice-roi *Ho*, ordonnant la liberté du culte catholique en Chine et la libre circulation des missionnaires chrétiens, traduites, sur les originaux chinois, par M. Pauthier. Paris, 1860, in-8°.

Par le même. *Mémoire secret* adressé à l'empereur *Hien-foung*, actuellement régnant, par un lettré chinois, sur le conduite à suivre avec les puissances européennes, traduit du chinois par M. Pauthier. Paris, 1860, in-8°.

Par la Société. *Revue orientale et américaine*, troisième année, juin 1860. Paris, 1860, in-8°.

Par l'Académie. *Sitzungsberichte der K. Akademie der Wissenschaften* (classe historique et philosophique), année 1859. Neuf cahiers. Vienne, 1859, in-8°.

Le secrétaire lit son Rapport annuel sur les travaux du Conseil pendant l'année 1859-1860.

Il est donné lecture du Rapport des Censeurs sur les comptes de l'année 1859, qui sont approuvés.

M. Reinaud lit une Notice sur les dictionnaires de géographie arabes.

Il est procédé au scrutin pour le remplacement des membres sortants du Conseil; ce scrutin donne les résultats suivants :

Président : M. Reinaud.

Vice-présidents : MM. Caussin de Perceval, le duc de Luynes.

Secrétaire : M. Mohl.

Secrétaires adjoints : MM. Bazin, Renan.

Trésorier : M. de Longpérier.

Commission des fonds : MM. Garcin de Tassy, Landresse, Mohl.

Membres du Conseil : Stanislas Julien, Regnier, Hase, Dulaurier, Perron, Noël Desvergers, Pauthier, Dugat.

Bibliothécaire : M. Léon de Rosny.

Censeurs : MM. Bianchi, Guigniaut.

TABLEAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 JUILLET 1860.

PRÉSIDENT.

M. Reinaud.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. Caussin de Perceval,
Le duc de Luynes.

SECRÉTAIRE.

M. Mohl.

SECRÉTAIRES ADJOINTS.

MM. Bazin,
Renan.

TRÉSORIER.

M. de Longpérier.

COMMISSION DES FONDS.

MM. Garcin de Tassy,
Mohl,
Landresse.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. Stanislas Julien.
Regnier.

MM. Hase.
Dulaurier.
Perron.
Noël Desvergers.
Pauthier.
Dugat.
Defrémery.
Troyer.
De Slane.
Ampère.
Lancereau.
Barbier de Meynard.
Le marquis d'Hervey de Saint-Denys.
Foucaux.
Sanguinetti.
Derenbourg.
De Saulcy.
Dubeux.
Sédillot.
Pavet de Courteille.
L'abbé Bargès.
Oppert.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. Léon de Rosny.

CENSEURS.

MM. Bianchi,
Guigniaut.

N. B. Les séances de la Société ont lieu le second vendredi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, quai Malaquais, n° 3.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

PENDANT L'ANNÉE 1859-1860,

FAIT À LA SÉANCE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ,

LE 2 JUILLET 1860,

PAR M. JULES MOHL.

Messieurs,

La trente-huitième année de l'existence de la Société, qui vient de se terminer, n'a pas produit de changement notable dans vos affaires. Elle n'a pas été très-favorable, parce que le bruit de la guerre et l'incertitude de l'avenir ne sont jamais favorables aux lettres, et nous sommes heureux d'avoir passé sans amoindrissement une époque pendant laquelle les esprits étaient si vivement occupés de choses qui détournent de la science.

La Société a fait des pertes sensibles par la mort de plusieurs de ses membres les plus anciens et les plus distingués. M. Charles Lenormant a été pendant vingt ans membre de votre Conseil; il était plutôt antiquaire qu'orientaliste; mais il touchait l'O-

rient par ses études égyptiennes et par le soin constant avec lequel il ramenait dans ses recherches les antiquités grecques à leurs origines asiatiques. Au reste il appartient à d'autres corps savants plutôt qu'à nous d'exposer en détail ses travaux, et de déterminer la place qu'il occupait dans les lettres.

M. C. Ritter a été membre de notre Société dès le commencement; lui non plus n'était pas orientaliste; mais ce grand géographe a rendu les plus signalés services aux études asiatiques, par l'usage qu'il a fait de tous les travaux sur l'Orient, par la lumière qu'il a répandue sur l'histoire de tous les pays de l'Asie, par l'emploi qu'il a su faire de toutes les recherches sur des parties quelconques du monde oriental, en mettant les résultats de nos études à leur place véritable, et faisant ressortir leur importance par le cadre historique et géographique dans lequel il les plaçait. Il n'y a probablement personne parmi nous qui n'ait été encouragé dans ses travaux par l'intérêt qu'y prenait cet homme si savant, si bienveillant, toujours si prêt à rendre justice à chacun et si heureux de tout progrès que faisait la science. Il est bien à regretter que M. Ritter n'ait pas eu la satisfaction de terminer sa Géographie de l'Asie, dont il a paru dix-huit volumes, et qui devait être complétée par un troisième volume sur l'Asie Mineure, un sur le Caucase et un ou deux sur les îles. D'autres voix, plus autorisées que la mienne, rendront compte de cette vie si pure et si laborieuse, et de tout ce que la géographie et l'histoire doivent à un savant qui a su

combiner avec un travail minutieux et infatigable une rare hardiesse de conception.

Enfin la Société a perdu un associé étranger dont toutes les études rentraient dans le cercle des nôtres, c'est M. Horace Hayman Wilson, président de la Société asiatique de Londres, bibliothécaire de la Compagnie des Indes et professeur de sanscrit à Londres. J'ai beaucoup connu M. Wilson, mais j'ai bien peu à dire de sa vie, qui s'est écoulée dans une prospérité continue, qu'il devait à l'égalité et à la facilité de son caractère et à une activité tranquille, mais incessante. Il était né en 1787; il étudia la médecine et la chimie, et entra en 1808 au service médical de la Compagnie des Indes. Ses connaissances scientifiques et sa singulière facilité d'appliquer ses talents à tout sujet qui se présentait, le firent retenir à Calcutta, où il fut attaché à la monnaie, dont il devint plus tard directeur. Je ne crois pas qu'il y ait eu de service public aussi propre à développer toutes les facultés de l'homme que celui de la Compagnie des Indes, surtout au moment où M. Wilson y entrait. L'aspect de la civilisation antique qu'on avait sous les yeux et qui, même dans sa décadence, étonnait encore; le sentiment d'un pouvoir nouveau, à qui rien ne paraissait impossible; la grandeur des intérêts qui étaient confiés à chaque Européen et la responsabilité dont il était obligé de se charger; les encouragements prodigués par lord Wellesley et ses premiers successeurs aux études orientales, et la carrière magnifique qui récompensait les succès; le

charme de l'inconnu, qui promettait aux recherches des résultats illimités, enfin la vive et intelligente curiosité du public en Europe et dans l'Inde; tout cela devait développer ce que l'âme et le caractère avaient de qualités et de forces, et réveiller la curiosité même des plus indifférents. Aussi voyons-nous non-seulement les hommes d'une imagination ardente et d'une nature poétique, comme sir W. Jones, Leyden, Prinsep ou Elliot, s'enflammer d'un ardeur de travail, à laquelle ils ont succombé avant le temps, mais les hommes les plus calmes, comme Wilkins, Marsden, Colebrooke et Wilson, être attirés irrésistiblement vers le monde oriental.

M. Wilson comprit dès son arrivée l'importance de l'étude du sanscrit, et y consacra tous les moments libres qu'il pouvait trouver. C'était un esprit tout écossais, froid, positif, ayant avant tout besoin de voir clair, enclin par là au doute, mais cachant sous les dehors les plus calmes une veine de poésie, à laquelle on ne s'attendait pas. Ce tempérament tranquille et une extrême méfiance contre toute exagération étaient, surtout alors, de précieuses qualités pour des études dans lesquelles l'absence de toute chronologie précise et la prétention à une antiquité qu'on pouvait reculer à volonté avaient entraîné des savants aventureux à des théories qui charmaient l'esprit plus qu'elles ne pouvaient le satisfaire, de sorte que le contrôle d'une critique peut-être trop exigeante était devenu bien plus utile qu'une rigueur exagérée n'était à craindre. M. Wilson n'avait aucun

goût naturel pour l'antiquité, et les spéculations sur les problèmes de l'histoire primitive ne lui ont jamais souri; la philosophie indienne, qui avait un si grand charme pour quelques esprits métaphysiques avec lesquels il était en contact, comme celui de Haughton, ne l'attirait pas; la partie de la littérature sanscrite qui lui faisait un plaisir réel, et qu'il étudiait pour elle-même, était la poésie grâcieuse de l'époque de Kalidasa. Mais il ne voulut pas se borner à une branche favorite d'études; il était résolu de faire connaître l'Inde, et il a tenu parole avec une détermination qui ne l'a jamais quitté et lui a rendu faciles les travaux les plus variés et les plus arides. Après cinq ans de séjour, il se vit en état de soumettre au public le premier fruit de ses études en publiant le texte et la traduction du *Meghadata*, qui parut en 1813.

Mais il avait appris par une pénible expérience combien les moyens d'acquérir une connaissance solide du sanscrit étaient encore imparfaits et quelle perte de temps le manque d'un dictionnaire entraînait. On ne possédait que l'*Amara Cosha* publié par Colebrooke, travail merveilleux d'exactitude, mais incomplet comme dictionnaire et d'un usage peu commode. Quelques années auparavant, lord Wellesley, désirant pourvoir à ce besoin devenu urgent, avait chargé les brahmins employés au collége Fort-William de coordonner tous les vocabulaires indigènes sanscrits dans l'ordre alphabétique, en les accompagnant d'une traduction en bengali, et cette

compilation avait été achevée en quatre volumes in-folio peu de temps avant l'arrivée de M. Wilson à Calcutta. Colebrooke en mit entre ses mains un exemplaire, et M. Wilson le traduisit en anglais pour son usage personnel; mais lorsqu'il voulut le revoir sur les vocabulaires originaux, il aperçut combien le travail des brahmins était inexact, imparfait et inégal. Il se détermina alors à le refaire en entier, et put livrer son œuvre à l'impression après cinq ans de travail.

C'est ainsi que parut, en 1819, le premier dictionnaire sanscrit, qui était, comme presque tous les premiers dictionnaires d'une langue étrangère, basé presque entièrement sur les vocabulaires indigènes et participait aux avantages et aux inconvénients inhérents aux matériaux de ce genre. Plus tard M. Wilson en publia une deuxième édition, dans laquelle les mots tirés directement de la littérature sanscrite entraient dans une proportion bien plus considérable, et qui comprenait presque le double des mots contenus dans la première. Le travail d'un grand nombre d'hommes distingués qui se sont voués depuis quarante ans à l'étude du sanscrit a augmenté singulièrement, d'un côté les matériaux lexicographiques, de l'autre l'exigence du public savant, et le dictionnaire de M. Wilson subit actuellement, de son entier consentement, une seconde transformation radicale. Mais, quels que puissent être les secours que les *Trésors* de la langue sanscrite, qui se préparent en ce moment, offriront aux savants,

c'est le dictionnaire de M. Wilson qui a ouvert la voie à ces études, les a rendues accessibles à tous, et a fait époque dans les lettres orientales.

Ce grand travail était à peine achevé lorsque l'auteur fut envoyé à Bénarès, où il eut, entre autres commissions, celle de réorganiser le collége sanscrit de la ville sainte; car le gouvernement de la Compagnie désirait répandre l'instruction chez les indigènes, non pas en leur imposant des études nouvelles et étrangères, mais en facilitant et en accélérant leurs anciennes études pour leur donner ainsi le goût et les moyens d'aller au delà de ce qui s'enseignait dans leurs écoles d'après d'anciennes habitudes et des méthodes surannées, et de greffer ainsi sur leur savoir traditionnel les sciences nouvelles que l'Europe leur offrait. C'est dans cet esprit que M. Wilson entreprit la réorganisation du collége, et nous voyons par les publications du directeur actuel, M. Ballantyne, que ce but a été poursuivi sans relâche. Je ne sais si les résultats ont répondu à tout ce que l'on pouvait espérer d'un plan aussi sage et aussi généreux; mais ceux qui ont cru à un succès rapide n'ont pas tenu compte des obstacles qu'opposent à toute nouveauté l'orgueil et l'intérêt d'une caste sacerdotale qui se sent soutenue par la méfiance populaire contre tout ce qui vient de l'étranger. Dans tous les cas, l'entreprise était très-belle et M. Wilson y mit tout le zèle possible.

Lui-même trouvait, dans le contact avec les brahmins les plus savants de l'Inde, un nouveau stimu-

lant pour ses travaux, et nous devons à son séjour à Bénarès un des ouvrages les plus propres à inspirer à l'Europe lettrée de l'intérêt pour la littérature indienne. Sir W. Jones avait fait connaître au monde le drame de Sacontala, qui avait été reçu en Europe avec une curiosité et une admiration bien méritées. Jusque-là on n'avait connu que deux littératures dramatiques parfaitement originales, celle des Grecs et celle des Chinois; toutes les autres en dérivaient; mais la découverte de Sacontala élargit tout à coup l'horizon littéraire en faisant entrevoir, par un spécimen d'une beauté parfaite, une troisième littérature dramatique, toute spontanée et toute nationale. Cependant la découverte resta longtemps isolée, et l'on pouvait croire que nous possédions dans Sacontala, plutôt l'essai original d'un grand poëte, que le produit d'une grande école. La publication postérieure d'un drame tout métaphysique n'était pas faite pour donner de grandes espérances, lorsque parut, en 1827, le Théâtre hindou de M. Wilson, contenant la traduction complète de quatre drames, l'analyse plus ou moins détaillée d'une vingtaine d'autres et une introduction curieuse sur le système dramatique entier des Hindous. C'est à partir de ce moment que le drame sanscrit a pris sa place dans la litterature du monde. On a publié depuis lors le texte d'un grand nombre de ces drames, on traduit en entier quelques-uns de ceux que M. Wilson n'avait fait qu'analyser, on a retrouvé, je crois, une partie de ceux qui avaient échappé à ses recher-

ches, et probablement on en trouvera encore d'autres. Ce sont des perfectionnements qui viennent toujours compléter une œuvre originale et ne font qu'ajouter à son importance.

Bientôt après il publia quelques mémoires étendus sur des sujets également nouveaux et importants : un sur les sectes hindoues, l'autre sur la chronique de Kaschmir, qu'on avait cherchée depuis longtemps en vain et dont il donna la première analyse. Notre Société a complété ce travail par la traduction que M. Troyer a publiée pour nous. En 1832, M. Wilson quitta l'Inde pour occuper la chaire de sanscrit fondée récemment à Oxford, et bientôt après il devint le successeur de Wilkins comme bibliothécaire de la Compagnie des Indes, de sorte qu'il put reprendre le cours de ses travaux entouré de la plus belle et de la plus nombreuse collection de manuscrits sanscrits qu'il y ait au monde. Il trouva que Colebrooke avait commencé une édition des aphorismes de l'école du Sankhya, édition que l'état de sa santé l'empêchait de terminer, et il s'offrit à l'instant pour continuer l'ouvrage de son vieux maître, et le fit en ajoutant le texte et le commentaire de Gaurapada, quoique le sujet lui fût étranger et qu'il ne s'en fût pas occupé dans l'Inde; mais il ne refusait jamais un travail qu'il croyait utile aux études indiennes, et la précision de ses connaissances et la droiture de son esprit lui permirent de se tirer avec honneur et à l'avantage de la science des tâches les plus difficiles. Il a donné bien d'autres preuves de cette faculté en

menant à bonne fin des travaux qui paraissaient étrangers à ses études habituelles. Ainsi quand la Compagnie des Indes se trouva en possession de la collection de manuscrits formée par Mackenzie dans le midi de l'Inde, on ne sût comment tirer parti à Calcutta de cette masse de matériaux en tamoul, en canara, malayalim et telinga. M. Wilson offrit de les classer et d'en donner une analyse, ce qu'il fit, peu de temps avant son départ pour l'Europe, dans le Catalogue des manuscrits de Mackenzie, qui est encore aujourd'hui une mine de savoir sur l'histoire de l'Inde méridionale. De même, quand M. Masson eut livré à la bibliothèque de la Compagnie quarante mille médailles bactrianes et indo-scythiques, M. Wilson entreprit de les décrire, et son *Ariana antiqua* restera longtemps un guide dans le dédale de l'histoire obscure des rois de la Bactriane et de leurs successeurs indo-scythiques.

Les Puranas étaient un des sujets qui avaient le plus occupé M. Wilson. On n'avait que des idées vagues et imparfaites sur la composition et le contenu de cette immense masse de légendes, dont on pouvait espérer tirer des données historiques d'une grande valeur, et dont l'étude, dans tous les cas, était indispensable si l'on voulait se rendre compte des croyances et des superstitions des Hindous. M. Wilson ne fut pas effrayé de cette tâche et se livra à un travail auquel on aurait de la peine à croire, s'il n'en avait pas laissé la preuve écrite, car j'ai vu à Oxford les analyses de tous les Puranas écrites de sa

main et remplissant, si ma mémoire ne me trompe, dix-huit volumes in-folio. Après s'être préparé de cette façon, il choisit le Vishnu Purana pour en donner la traduction et pour concentrer dans le commentaire les indications historiques et mythologiques qu'il avait tirées de tous les autres. Il accompagna l'ouvrage d'une introduction détaillée sur la littérature puranique, dans laquelle il discute l'âge, le but et la composition de chaque Purana. Ce grand travail parut en 1840, la même année où M. Burnouf publia le premier volume du Bhagawata Purana.

M. Wilson reprit ensuite un plan qu'il avait déjà suggéré à la Compagnie des Indes et qui consistait dans la composition d'un dictionnaire de tous les termes techniques employés dans l'administration civile et judiciaire de toutes les provinces de l'Inde. Le désordre que la variété des dialectes, la négligence de l'orthographe et la connaissance imparfaite des langues avaient introduit était extrême et créait des difficultés et des malentendus perpétuels. M. Wilson fit imprimer des séries de termes techniques que les administrateurs locaux devaient définir et compléter. Ces cahiers furent répandus partout dans l'Inde; mais, lorsqu'ils revinrent en Europe, il n'y en eut qu'un très-petit nombre qui se trouvèrent remplis d'une façon intelligente et utile. En présence de ce prodigieux amas de matériaux illusoires, M. Wilson se décida à faire le dictionnaire lui-même, et nous avons le résultat de son travail dans le Glossaire des termes

techniques indiens, qui contient la collection des termes de jurisprudence et d'administration politique et financière usités dans toutes les provinces et tirés de dix-sept langues différentes, reproduits en caractères originaux, accompagnés de leur étymologie et de leur signification. Un pareil ouvrage ne peut être du premier coup ni complet, ni parfaitement exact; mais cette compilation est une œuvre de savoir et d'industrie étonnante, et aurait suffi pour faire la réputation d'un savant.

Pendant que M. Wilson était occupé de ce travail, il en préparait un autre qui était réclamé et attendu depuis longtemps par les savants, et dont il s'était déjà beaucoup occupé avant son départ de Calcutta, une édition et une traduction des Védas. Il se rencontra dans cette idée avec M. Max Müller, qui, tout jeune, s'était attaché au même plan et avait fait des études dans cette direction pendant son séjour à Paris. M. Wilson, qui était entièrement dépourvu de tout sentiment de jalousie littéraire, fut heureux de trouver un concurrent jeune, ardent et savant, à qui il ne manquait que les moyens matériels de l'exécution. Il fit adopter par la Compagnie des Indes M. Müller comme éditeur du texte du Rig Veda et des commentaires de Sayana, et fit pourvoir à la publication de ce grand ouvrage avec la libéralité que la Compagnie a montrée envers les lettres orientales dans bien des occasions. Lui-même se réserva la traduction de ce texte, et en attendant il publia le Sama Véda, dont M. Stevenson avait pré-

paré le texte et la traduction, et il fit accorder des encouragements à la publication du Yadjur Veda par M. Weber. Chaque volume du texte du Rig Véda de M. Müller fut suivi immédiatement de la traduction de M. Wilson, qui malheureusement ne vécut pas assez pour achever son œuvre. Pendant que le quatrième volume était sous presse, M. Wilson mourut, âgé de soixante et treize ans. Il faut espérer que M. Müller se chargera d'achever l'entreprise de son ami, en même temps que la sienne propre.

En y réfléchissant, je vois que j'ai oublié ou négligé bien des travaux de M. Wilson : sa Grammaire sanscrite, sa Continuation de l'histoire de l'Inde par Mill, son Histoire de la guerre des Birmans, l'achèvement des Proverbes persans et hindoustanis de Roebuck, et de nombreux mémoires dans les journaux des Sociétés savantes de Calcutta et de Londres[1]. Mais je ne voudrais pas étendre cette notice au delà de ce qui est nécessaire pour faire apprécier les services rendus par l'auteur, et j'aime mieux dire quelques mots sur la pensée dominante qui a été le motif de ses travaux. Dès son arrivée dans l'Inde, il fut très-frappé de la grandeur du devoir dont s'était chargée l'Angleterre par sa conquête, et de la nécessité de faire comprendre aux nouveaux maîtres la nature morale et intellectuelle de leurs sujets. Je ne puis

[1] On peut trouver une liste presque complète des travaux de M. Wilson dans le trente-septième Rapport annuel de la Société asiatique de Londres, qui a paru pendant que ces feuilles étaient sous presse. (Voyez les p. VI-X de l'*Annual report*, 1860.)

mieux indiquer son point de vue qu'en citant un passage fort court tiré d'un de ses ouvrages qui a paru en 1819, et je le fais avec d'autant plus de plaisir, qu'il exprime une manière de penser qui offre le contraste le plus frappant avec l'abandon dans lequel l'Angleterre laisse aujourd'hui les études orientales. Voici ce passage, qui est adressé à la Compagnie des Indes : « Il est à peine nécessaire de prouver que la population hindoue de ce grand empire ne peut être comprise qu'au moyen de la langue sanscrite, qui seule nous donne la clef de ses manières d'agir et de sentir, de ses préjugés et de ses erreurs, et nous permet d'apprécier ses défauts et ses qualités. Sans cette connaissance, les intentions les plus parfaites et les plans les plus sages pour la rendre meilleure et plus heureuse n'aboutiront, comme nous l'avons souvent vu, qu'à des déceptions, et même, quand ils finissent par réussir, ce n'est qu'après des sacrifices regrettables de temps et d'efforts, parce qu'un zèle louable, mais mal dirigé, rencontre, de la part du peuple, une opposition née de méfiances mal placées et de craintes absurdes. »

Il n'a pas été le premier à exprimer cette idée; depuis Warren Hastings il y a eu dans l'Inde une succession de grands hommes qui ont partagé cette conviction; quelques-uns, comme Colebrooke, ont travaillé toute leur vie pour la réaliser ; mais ce n'est pas un médiocre honneur que d'avoir été le continuateur et le successeur de Colebrooke, et M. Wilson l'a été dans des circonstances infiniment moins favo-

rables que celles qui avaient soutenu Colebrooke. Les lettres orientales commençaient à être moins favorisées, l'étude des langues et de l'histoire de l'Inde était moins encouragée, des principes administratifs abstraits prenaient de plus en plus la place des principes historiques observés auparavant; les encouragements littéraires étant réduits, le collége Fort-William fut délaissé, et l'importance des langues orientales graduellement diminuée, au point qu'aujourd'hui la connaissance de l'italien est comptée à un candidat pour le service civil indien pour le même nombre de points que celle du sanscrit ou de l'arabe; enfin la Compagnie des Indes elle-même a succombé et une nouvelle ère commence pour l'empire anglais en Orient. Pendant trente ans M. Wilson n'a pas cessé de lutter contre cette tendance nouvelle et de faire servir la grande influence que lui donnaient son savoir et sa position littéraire à défendre les droits et l'importance des études orientales, qu'il a souvent sauvées du dédain des gouverneurs généraux. Quand lord W. Bentink eut refusé la continuation des impressions de textes sanscrits et arabes aux frais du gouvernement, M. Wilson obtint de la Compagnie la fondation de la *Bibliotheca indica*, qui continue encore aujourd'hui ces publications, alors si dédaignées; il soutint les Sociétés de Calcutta et de Londres, et fit encourager, autant qu'il dépendait de lui, les travaux destinés à faire connaître l'Inde; enfin tout ce qui a été fait et se fait encore aujourd'hui pour la publication de la littérature védique est dû

à son influence et sera un honneur éternel pour sa mémoire. Puisse-t-il trouver dans l'Inde un successeur!

J'arrive aux travaux du Conseil pendant l'année passée. Votre Journal a continué à paraître régulièrement, sauf des retards insignifiants, qui sont presque inséparables d'une publication aussi compliquée que la nôtre, et il contient des travaux variés sur presque toutes les parties de la littérature orientale.

M. de Slane a achevé sa traduction de *la Géographie de l'Afrique par Bekri*, dont il avait auparavant publié le texte, et a rendu par là complétement accessible aux historiens une des sources les plus importantes de la géographie du Maghreb. Des essais tentés antérieurement pour rétablir le texte de Bekri en avaient fait presque désespérer; mais de nouveaux matériaux et son séjour sur les lieux ont mis en état le nouveau traducteur de nous donner toute sécurité sur l'exactitude de sa rédaction.

M. le baron Aucapitaine nous a fourni un travail *Sur l'origine et l'histoire des tribus berbères de la haute Kabylie.*

M. Sanguinetti a découvert une rédaction arabe du code religieux d'une secte qu'il est encore difficile de classer, et il en a publié le texte et la traduction.

M. Ferrette, missionnaire français dans le Liban, nous a communiqué ses idées *Sur la simplification de la typographie arabe.* Il a été très-frappé en Syrie de

l'ignorance grammaticale même des hommes plus ou moins lettrés parmi les indigènes et de la difficulté d'obtenir dans les écoles une prononciation exacte des formes grammaticales. Il attribue cette ignorance à l'habitude d'omettre les voyelles dans l'écriture et dans les livres imprimés, et désire y remédier en rendant possible l'insertion des voyelles dans l'impression sans une augmentation notable de frais. Dans ce but il réduit les signes grammaticaux à ce qui est indispensable, et en réformant la fonte des types arabes il espère que l'économie obtenue dans la composition permettra dorénavant de placer toutes les voyelles à peu près au prix des impressions actuelles qui omettent ces voyelles. M. Ferrette rencontrera des objections de différentes espèces tant de la part des grammairiens que de celle des imprimeurs; mais je crois néanmoins que sa proposition contient le germe d'une idée utile aux écoles du pays et qu'elle sera mise à l'épreuve dans le Levant. Elle pénétrera peut-être plus tard dans les imprimeries en Europe; mais il sera sage d'en faire la première tentative là où le besoin l'a fait naître. La question de l'économie, qui est le point sur lequel tout roule dans cette matière, ne pourra être décidée que par une expérience assez longue.

M. Defrémery a repris la publication de ses études *Sur la secte des Ismaëliens de Perse ou Assassins*, s'appuyant surtout sur les documents rapportés par Ala-Eddin Djoeïni, qui donne une foule de détails inconnus sur cette secte célèbre, détails que l'édi-

teur contrôle et complète par les récits des autres historiens de l'époque.

M. Tchihatcheff nous a communiqué une *Ballade kurde*, recueillie et traduite par M. Jaba, consul de Russie à Erzeroum. Il nous donne l'espoir que les riches collections de M. Jaba sur la langue et l'histoire des Kurdes verront le jour sous peu. Nous ne pouvons guère attendre de lumières sur l'histoire et la très-curieuse langue des Kurdes que de la Russie, et les études de M. Lersch, ainsi que la récente édition du *Scheref Nameh* de M. Véliaminof, prouvent que nous posséderons bientôt sur ce sujet des matériaux infiniment plus abondants qu'on n'en a eu jusqu'ici. Il est très-douteux que la littérature nous fournisse des traditions bien anciennes sur ce peuple; mais la langue, qu'il sera curieux d'analyser, nous donnera certainement des indications précises sur l'origine de cette nation, et nous fera remonter plus haut dans son histoire que ses chroniques et probablement ses ballades.

M. Oppert nous a donné sa *Grammaire assyrienne*, dans laquelle il a reproduit les mots assyriens en caractères hébreux, pour en faciliter la lecture. C'est le premier essai systématique sur cette matière si neuve et si importante; il fournit à la fois un cadre positif et circonscrit aux recherches philologiques, et pour la critique des méthodes employées et des résultats obtenus jusqu'à ce jour, un ensemble coordonné et tangible. Ce travail forme un complément indispensable du traité de l'auteur sur la lecture des

cunéiformes assyriens, qui remplit le second volume de son *Exploration de l'Assyrie*. Il est bien à regretter qu'à Londres, où l'on est si riche en monuments littéraires assyriens, on procède si lentement à fournir aux savants les secours dont ils ont besoin. Il y a des années que le Musée britannique a fait commencer la reproduction en *fac-simile* des monuments littéraires assyriens les plus importants qu'il possède, et surtout des célèbres tablettes; mais je ne puis annoncer encore que la première livraison ait vu le jour.

M. Bianchi a continué sa *Bibliographie* annuelle d'ouvrages publiés à Constantinople, et vous trouverez dans un prochain cahier sa liste des ouvrages qui ont paru depuis un an.

M. Woepcke a consacré un mémoire à l'examen des chiffres par lesquels les géomètres arabes expriment le rapport du diamètre à la circonférence du cercle, et il explique, avec beaucoup de sagacité, comment ils sont arrivés à rejeter les chiffres exacts qu'ils avaient reçus des Indiens, pour en adopter de moins rigoureux. C'est une nouvelle pierre ajoutée aux matériaux laborieusement amassés pour une histoire future des mathématiques arabes et de la position importante qu'elles occupent entre les travaux antérieurs des Indiens et des Grecs, et les découvertes postérieures de l'Europe moderne. Il n'y a pas dans le cercle entier de la littérature orientale de partie plus obscure et qui ait besoin d'une critique plus sévère que ces recherches sur les mathématiques des Arabes.

M. Garcin de Tassy nous a donné un travail sur *Les Monuments d'architecture de Dehli*, monuments qui ont malheureusement tant souffert dans la dernière guerre, qu'il a cru utile d'en conserver la description pour servir de souvenir aux grandeurs de la puissance musulmane de l'Inde, et d'éclaircissements aux récits des faits importants qui se sont passés à Dehli depuis tant de siècles.

La Société littéraire de Batavia nous a envoyé le *fac-simile* de deux médailles trouvées à Java, et dont les légendes n'ont pu être comprises par les savants du pays. Votre Conseil a nommé une commission pour s'occuper de leur examen, et le rapporteur, M. Pauthier, a trouvé qu'une de ces médailles avait été frappée sous les empereurs Mongols de la Chine et portait une légende en caractères *passapa*, caractères inventés pour ces empereurs et en usage dans les actes publics pendant la durée de cette dynastie. M. Pauthier va faire suivre son mémoire de plusieurs autres, aussitôt que le caractère passapa, que l'Imprimerie impériale a fait graver pour les besoins de votre Journal, sera complété.

M. d'Eckstein a publié dans le Journal une série d'articles *Sur les Sources de la cosmogonie de Sanchoniaton*. Il y examine les influences que des civilisations antérieures ont pu exercer sur celle des Ariens et quelles traces elles ont pu laisser dans les idées de cette race, telles que nous les révèlent leurs documents les plus anciens. On commence aujourd'hui à connaître assez bien les Védas pour se représenter

avec une certaine précision la tournure d'esprit des Ariens primitifs, et par conséquent pour découvrir les éléments étrangers qu'ils auront pu recevoir et s'incorporer, éléments qui ont laissé des empreintes semblables sur d'autres civilisations que celles de l'Inde. C'est une étude qui ressemble assez à celle des paléontologues, qui recherchent les traces que des animaux, inconnus aujourd'hui, ont laissées sur une plage de sable qui s'est peu à peu convertie en grès et a gardé les empreintes d'après lesquelles on reconstruit des espèces perdues. On comprend combien est périlleuse cette recherche de civilisations qui n'ont laissé de traces que dans les traditions et le culte de peuples étrangers, et quelle sévérité de critique, quel sens exquis de l'antiquité, ces études anté-historiques exigent, pour ne pas tomber dans des conjectures plus faciles à faire qu'à contrôler.

M. Julien nous a donné une série de listes des noms des dix-huit écoles schismatiques qui sont sorties du bouddhisme. Elles forment des jalons pour des travaux futurs, et leur application viendra quand les études sur le bouddhisme seront plus avancées; c'est alors que ces listes acquerront de l'importance, car aujourd'hui elles ne servent qu'à montrer tout ce que nous ignorons encore.

Enfin M. Behrnauer, de Vienne, nous a envoyé un mémoire détaillé sur *La Police des villes sous le khalifat.* C'est un sujet très-important et presque intact; car, malgré les nombreux et excellents travaux sur l'histoire de tous les peuples musulmans qui pa-

raissent continuellement, nous sommes encore assez peu instruits sur bien des points de leur organisation sociale et politique.

Le Conseil avait espéré vous présenter dans cette séance le premier volume de Masoudi, commencé par M. Derenbourg et achevé par MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille. Vous connaissez les retards que la publication de cet ouvrage a éprouvés, mais le texte et la traduction du premier volume sont composés, et, si ce volume n'est pas entre vos mains, c'est uniquement un surcroît accidentel de travaux officiels à l'imprimerie qui a retardé le tirage des dernières feuilles. Le texte des volumes suivants est prêt, la traduction avance, et il n'y a plus d'inquiétude à avoir sur le progrès régulier de cette grande entreprise.

Nous avons reçu de presque toutes les autres Sociétés asiatiques des marques de leurs bonnes relations avec nous et la communication de leurs publications; mais on ne peut s'empêcher de remarquer et de déplorer que les guerres qui ont désolé l'Europe et l'Asie, et les suites de la grande rébellion indienne, soient venues, presque partout, retarder le mouvement scientifique et littéraire.

La Société asiatique de Calcutta[1] a terminé le volume XXXVIII de son journal, qui contient le mé-

[1] *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, n° CCLXXV; nouvelle série, n° CI; année 1859, n° V. Calcutta, 1859, in-8°.

lange habituel à ce recueil de mémoires historiques et archéologiques, et de recherches sur différentes branches des sciences naturelles, marqué pourtant d'une certaine prépondérance des études scientifiques sur la partie historique et philologique. Ce changement graduel tient à des circonstances générales qui ont agi profondément sur l'état politique de l'Inde, et dont le reflet que nous observons dans les productions littéraires n'est qu'une des conséquences inévitables. D'un autre côté, la reprise de la *Bibliotheca indica*[1] peut dédommager ceux qui s'intéressent avant tout au progrès des études philologiques, littéraires et historiques. Je suis heureux de pouvoir annoncer que cette belle collection, qui avait été interrompue par suite de quelques difficultés passagères, a été reprise avec beaucoup de zèle. Il en a paru pendant l'année dernière dix cahiers; les ouvrages commencés seront tous achevés, et la publication d'ouvrages nouveaux, qui formeront une deuxième série, est décidée. Vous savez qu'il y a deux ans la Compagnie des Indes avait blâmé le nombre d'ouvrages musulmans qui avaient été compris dans la collection, et avait restreint la publication à des ouvrages sanscrits. Cette restriction mal entendue a été abandonnée, et nous pouvons espérer que le magnifique plan de Sir Henry Elliot, d'un corps d'historiens persans de l'Inde musulmane, pourra maintenant être exécuté dans la Bibliothèque indienne,

[1] Le dernier numéro de la *Bibliotheca indica* parvenu à Paris est le numéro 156.

sans qu'on soit obligé pour cela de négliger la publication d'ouvrages sanscrits.

La Société de Madras a publié deux nouveaux numéros de son Journal[1], qui contiennent plusieurs essais détaillés sur des systèmes de transcription des caractères indiens du nord et du midi de la péninsule. Ces travaux sont entrepris dans un but qui me paraît chimérique et qui est la substitution du caractère latin modifié aux écritures du pays. Je ne pense pas qu'on puisse y arriver; et je ne le crois pas désirable, car on ne peut dépouiller une langue de son écriture sans lui ôter de sa clarté, parce qu'on efface nécessairement une partie des indications étymologiques. Nous voyons quelle résistance le français et l'anglais opposent à des changements orthographiques et phonétiques bien moins radicaux que l'adoption d'un caractère étranger; c'est que l'écriture est pour une langue, bien moins comme un habit qu'on change à volonté, qu'une peau dont on ne se dépouille pas impunément. Mais si ces travaux ne repondent pas entièrement à l'intention de leurs auteurs, ils serviront à atteindre un but désirable, l'élaboration d'un alphabet de transcription assez parfait pour être adopté par tous les Européens pour une transcription exacte et uniforme des noms propres et des mots ou passages tirés des langues orientales qui sont cités dans des ouvrages européens, peut-être même pour l'impression de quelques textes destinés aux

[1] *Madras Journal of literature and science*, n°s 47 et 48. Madras, 1859, in-8°.

Européens et dont la reproduction en caractères originaux serait trop coûteuse.

Le *Journal de l'archipel Indien*[1] a commencé sa seconde série. C'est un recueil plein d'intérêt, beaucoup trop peu connu en Europe, et dont M. Logan continue la publication avec un dévouement et un développement au-dessus de tout éloge. Le fond du Journal est rempli de mémoires sur l'histoire, la géographie, les productions et les coutumes des îles de l'archipel Indien; M. Logan y ajoute, sous forme d'appendices, les parties successives d'un grand travail sur l'éthnologie de ces îles et de la partie indo-chinoise du continent.

La Société littéraire et scientifique de Shanghaï a commencé la publication de son Journal; je n'en ai pu voir jusqu'ici que le premier cahier[2], dont le contenu justifie les espérances qu'on devait concevoir d'une association si bien placée pour étudier la Chine et comptant dans son sein un nombre d'hommes si distingués par leur connaissance de la littérature chinoise. On ne peut trop désirer la continuation active de ce recueil. Malheureusement je ne sache pas que la Société ait rendu son Journal accessible en Europe. On ne comprend réellement pas

[1] *The Journal of the Indian Archipelago and eastern Asia*, edited by J. R. Logan, published quarterly. Nouvelle série, n°s 1 et 2, formant le premier volume de la série. Singapore, 1859, in-8°. (Ce Journal se trouve à Londres chez MM. Trübner; le prix est d'un dollar espagnol par numéro.)

[2] *Journal of the Shanghai literary and scientific Society*, n° 1. Juin 1858, in-8° (140 pages, avec beaucoup de gravures).

qu'il soit si difficile de convaincre les Sociétés asiatiques en Orient de l'importance qu'il y a pour elles et pour nous, que leurs travaux se répandent en Europe. Il doit être aisé de trouver à Londres ou à Paris des intermédiaires assez honnêtes et assez actifs pour qu'une Société puisse en toute sécurité leur confier le dépôt de ses publications.

La Société orientale américaine a publié la première moitié du sixième volume de son Journal[1], que remplissent presque entièrement deux travaux importants; l'un de M. de Khanikof, sur la balance d'eau et les résultats obtenus chez les Arabes pour déterminer le poids absolu des diverses substances. Vous savez que M. Clément Mullet a traité dans votre Journal le même sujet d'après l'*Ayin Akberi;* les nouvelles recherches de M. de Khanikof sont plus détaillées et tirées de sources arabes plus anciennes. L'autre travail est la traduction du *Surya Siddhanta*, la première qui ait été faite de ce livre si important pour l'histoire des sciences.

La Société asiatique de Londres a fait paraître la seconde moitié du volume XVII de son Journal[2]. Le Comité des Traductions n'a, je crois, rien publié cette année. Il est singulier que ces deux sociétés, qui ont rendu bien des services à la science, trouvent si peu d'encouragement en Angleterre, qui est

[1] *Journal of the American oriental Society.* Vol. VI, n° 1. Newhaven, 1859, in-8°.

[2] *Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland.* Vol. XVII, part. II. Londres, 1860, in-8°.

pourtant de tous les pays celui qui a le plus grand intérêt à connaître l'Orient; mais l'État, par un principe général de ne pas intervenir dans tout ce que des corporations ou des individus peuvent exécuter, principe que je suis loin de blâmer, ne se mêle jamais d'affaires littéraires; les Universités ont toujours négligé la littérature orientale et le public y est très-indifférent.

La Société orientale allemande a publié la fin du volume XIII et la première moitié du volume XIV de son Journal[1]. Les sujets qui y sont traités sont beaucoup trop nombreux pour que je puisse les énumérer; mais il n'y a aucun cahier de ce recueil qui ne contienne des travaux importants pour nos études, et ne nous révèle de nouveaux noms de savants qui prennent leur rang dans les lettres orientales.

Enfin il s'est formé à Saint-Pétersbourg, depuis quelques années, une section orientale de la Société archéologique, qui tient lieu à la Russie d'une Société asiatique. Cette section a publié jusqu'ici sept volumes d'un Journal dans lequel elle traite de l'histoire, des antiquités et des littératures orientales. Elle y a déjà fait paraître plusieurs textes d'une étendue considérable, accompagnés de traductions en russe. Malheureusement la connaissance du russe est peu répandue en Europe, et de là vient que les matériaux excellents que contient ce recueil ont bien

[1] *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft.* Vol. XIV, cahiers 1, 2. Leipzig, 1860, in-8°.

de la difficulté à devenir une propriété commune aux hommes d'étude de tous les pays.

Je devrais maintenant, selon une habitude que j'ai prise un peu témérairement, donner une liste des ouvrages qui ont paru dans le courant de l'année passée; mais le temps m'a manqué et il m'a été impossible de la préparer; je vous prie d'excuser cette omission. Si j'avais pu faire cette énumération, et si l'on pouvait la comparer à une liste semblable qui aurait été faite il y a quarante ans, on serait étonné de l'étendue, de la solidité et de la multiplicité des études orientales d'aujourd'hui mises en face de ce qu'elles étaient à cette époque. Mais celui qui réfléchira aux conditions actuelles de la science ne sera pas aussi satisfait et trouvera que, malgré leurs progrès, les lettres orientales sont loin d'avoir l'activité que demanderaient des besoins pressants et évidents, et qu'elles n'arrivent que bien lentement, et dans une mesure insuffisante, à préparer les matériaux que seules elles peuvent fournir aux sciences théologiques, historiques et politiques, et dont aucune d'elles ne peut plus se passer.

La théologie est de toutes les sciences celle qui a toujours eu et aura toujours le plus grand besoin des lettres orientales; pour l'intelligence et l'interprétation des textes, pour la connaissance des sectes chrétiennes et l'histoire des religions étrangères, pour l'attaque et la défense dans ses luttes variées et toujours renaissantes, elle réclame également leur

secours. Elle vous demande l'étude de l'histoire ancienne de l'Orient, la publication des livres sacrés des autres religions et l'aide des travaux philologiques les plus étendus et les plus profonds.

L'histoire, qui partout a agrandi son point de vue, réclame de nous de plus en plus les travaux les plus variés et les plus difficiles, soit la recherche et l'interprétation des inscriptions de tous les pays d'Orient, soit l'impression et la traduction d'œuvres littéraires de tout genre, soit l'étude des antiquités, de la géographie, de la chronologie, de la législation, des formes des gouvernements, des institutions municipales, des impôts, des écoles, du commerce, enfin de toutes les branches de l'activité des pays civilisés; car on a compris, d'un côté, que l'histoire ne peut plus se restreindre à la succession des rois, aux batailles et aux actes diplomatiques; de l'autre, qu'elle ne peut plus exclure la plus grande moitié du genre humain, et l'Orient prend nécessairement tous les jours une place plus grande dans les travaux des savants, tant par sa propre histoire que par les rapprochements et les parallèles qu'il fournit à l'histoire de chaque science et de chaque art.

Je ne parle pas ici seulement de sciences telles que la mythologie, qui en dérive tout entière, ou la philosophie, qui y trouve ses origines et ses premiers développements; mais que serait aujourd'hui une histoire du droit ou d'une partie quelconque du droit qui ferait abstraction des législations chinoises, indiennes ou arabes? Quel historien des ma-

thématiques pourrait passer sous silence l'astronomie égyptienne ou chinoise, l'algèbre des Indiens, la géométrie des Arabes? L'architecture y cherche ses formes primitives, et nous demande la date des monuments; la sculpture y trouve ses premiers essais; l'agriculture y étudie les systèmes d'irrigation et diverses cultures; la chimie même et des arts tout pratiques s'informent avec curiosité des procédés antiques de l'Orient.

Enfin la pilologie, qui, il n'y a pas longtemps encore, se contentait de l'hébreu, du grec et du latin, ou se perdait dans la logique stérile de la grammaire générale, a acquis par le contact avec l'Orient un développement et un essor inespérés, et une certitude qu'elle ne croyait pouvoir atteindre en restant dans son ancienne routine. Elle s'est régénérée en entier; l'étymologie a été délivrée de systèmes également fantastiques et superficiels, la grammaire générale a fait place à la grammaire comparée; on classe les familles de langues, on étudie les raisons historiques des formes grammaticales, on tire des lumières de ces exceptions mêmes qui étaient un si grand embarras pour nos devanciers, on commence à faire de l'étymologie, qui était la risée des gens d'esprit, un des appuis les plus sûrs de l'histoire; on agrandit et l'on fortifie tous les jours le nouvel édifice, et, grâce aux études orientales, la linguistique d'aujourd'hui ne ressemble pas plus à l'ancienne que la chimie actuelle ne ressemble à l'alchimie.

Telle est la position des lettres orientales dans

la science et tels sont les devoirs qu'elle impose à ceux qui les cultivent; mais il est certain que nous sommes bien peu nombreux et bien pauvres pour répondre à de si grandes exigences, que le public ne s'intéresse pas assez à ces travaux, et que les gouvernements ne leur viennent pas assez en aide. On peut nous répondre que les gouvernements ne font pour la science que ce que leur impose la voix publique, que c'est à nous d'intéresser, par des recherches bien dirigées, les hommes intelligents, et de créer en faveur du sujet de nos études une opinion plus unanime et plus puissante; que la science est aujourd'hui assez forte pour faire ce dont elle a besoin et qu'il est inutile de vouloir hâter impatiemment des progrès qui se réaliseront forcément avec le temps et quand la nécessité en sera évidente.

C'est possible. On peut faire attendre la science. Je crois qu'on ne fait pas mieux pour cela, et, si l'on avait toujours agi ainsi, l'Europe aurait été en grand danger de rester barbare. Mais ces études ont encore un autre côté dont l'importance s'accroît irrésistiblement et qui rend tout délai funeste. C'est l'influence, tous les jours plus grande, que prend l'Europe sur l'Orient par les armes, par la diplomatie, par le commerce, par la colonisation, par la science, enfin par tous les moyens qui servent à une race plus puissante pour en assujettir une plus faible.

Il n'y a plus aujourd'hui de pays en Asie qui soit réellement souverain et maître de sa destinée; il y en avait un encore l'année dernière, le Japon, mais

nous voyons qu'un contact de quelques mois avec l'Europe l'a jeté dans une émotion qui est sur le point de provoquer des guerres civiles et étrangères et le renversement d'une organisation savamment combinée, à laquelle cet empire devait son repos et sa prospérité. Si quelques États de la presqu'île au delà du Gange et quelques îles semi-barbares conservent encore leur indépendance, c'est par accident plutôt que par leur puissance, et l'on peut regarder l'Orient, sinon comme conquis, au moins comme subjugué tout entier.

Quelques-uns regardent cet état de choses comme une précieuse conquête de la civilisation et de la religion, d'autres y voient le commencement d'une époque de destruction des droits de tant de peuples, de froissement de leurs sentiments et d'exploitation du faible par le fort. On peut différer là-dessus, et l'événement peut confirmer l'une ou l'autre manière de voir, selon que l'Europe usera de sa suprématie; mais il me semble qu'il est impossible de nier que l'Europe n'exerce une influence irrésistible sur le sort de l'Asie. Si donc elle veut que les résultats justifient l'emploi de son pouvoir, il faut qu'elle se prépare à connaître l'Orient. Ce que M. Wilson disait à la Compagnie des Indes s'adresse aujourd'hui à toutes les puissances de l'Europe, et ce qui ne s'appliquait alors qu'à la presqu'île en deçà du Gange, est aujourd'hui applicable à l'Asie et à une grande partie de l'Afrique. Il faut apprendre à connaître l'Orient, ses langues, son histoire et ses lois, et pour

cela il faut encourager ces études et agrandir les moyens d'instruction ; en multipliant les écoles, en introduisant un système bien entendu de voyages et en facilitant la publication d'ouvrages orientaux, les gouvernements feraient ce qui dépend d'eux pour répandre des connaissances dont les circonstances réclameront bientôt l'application. L'honneur des nations civilisées exige que l'Europe soit éclairée sur le rôle qu'elle entreprend de jouer et sur la grave responsabilité dont elle se charge devant l'avenir et devant l'histoire.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

I.

LISTE DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

MM. Abbadie (Antoine d'), correspondant de l'Institut.

Abd-el-Kader (S. A. l'émir), à Damas.

Agop Effendi, conseiller à l'ambassade ottomane.

Ahmed Kiamil Effendi, membre du bureau des interprètes aux affaires étrangères, à Paris.

MM. Aivazovski (L. P. Gabriel), ancien directeur de l'Institution orientale polyglotte, à Paris.

Alcober (Vincent), employé au ministère de l'intérieur, à Madrid.

Alekan (Alphonse), à Tunis.

Alsème (Achille d'), à Paris.

Alsème (Maurice d'), à Paris.

Amari (Michel), professeur d'arabe à Florence.

Ampère, membre de l'Institut, professeur de littérature française au Collége de France.

Auer (Aloïs), directeur de l'Imprimerie impériale et royale, à Vienne.

Aumer (Joseph), employé à la bibliothèque royale de Munich.

Ayrton, secrétaire du Divan, au Caire.

Bibliothèque ambrosienne, à Milan.

Bibliothèque de l'Université, à Erlangen.

Badiche (L'abbé), trésorier de la métropole, à Paris.

Baissac (Jules), interprète au ministère de la guerre, à Paris.

Barb (H. A.) professeur à Vienne.

Barbier de Meynard, attaché au ministère des affaires étrangères.

Bardelli, professeur à l'Université de Pise.

Bargès (L'abbé), professeur d'hébreu à la faculté de théologie de Paris.

Barbé de Lancy, secrétaire archiviste de l'ambassade de France à Constantinople.

MM. Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut.

Bazin (Antoine), professeur de chinois moderne à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Beauté fils, à Alexandrie.

Behrnauer (Walther), attaché à la Bibliothèque impériale de Vienne.

Belin, secrétaire interprète de l'ambassade de France à Constantinople.

Bellecombe (André de), homme de lettres, à Boulogne (Seine).

Benzon (L'abbé comte), professeur d'hébreu au séminaire patriarcal de Venise.

Bérard (L'abbé), vicaire de l'église de la Madelaine, à Paris.

Berezine, prof. de langues orientales, à Casan.

Bergstedt, agrégé, à Upsal.

Bertrand (L'abbé), chanoine de la cathédrale de Versailles.

Bianchi (X), ancien secrétaire interprète pour les langues orientales.

Bland, membre de la Société royale asiatique de Londres.

Bodin (L'abbé), curé de Saint-Symphorien, à Tours.

Boilly (Jules), peintre, à Paris.

Boissonnet de la Touche (Estève), lieutenant-colonel d'artillerie.

Bonnetty, directeur des Annales de philosophie chrétienne.

MM. Botta (Paul-Émile), consul général de France à Tripoli de Barbarie, correspondant de l'Institut.

Bourgade (L'abbé), aumônier de la chapelle Saint-Louis, à Carthage.

Bréal, licencié ès lettres, à Paris.

Bresnier, professeur d'arabe, à Alger.

Briau (René), docteur en médecine, à Paris.

Brosselard (Charles), sous-préfet, à Tlemcen.

Brown (John), chargé d'affaires des États-Unis, à Constantinople.

Brugsch (le Dr Ph. D.), attaché au musée de Berlin.

Buhler (George), à Londres.

Bullad, interprète de l'armée d'Afrique, à Tizy Ouzou (Algérie).

Burgraff, professeur d'arabe, à Liége.

Burnouf (Émile), professeur à la faculté des lettres de Nancy.

Calfa (Rév. père Ambroise), directeur du Collége national arménien de Paris.

Calfa (Rév. père Khorene), préfet des études au même collége.

Cama (Khursedji Rustomji), négociant, à Bombay.

Cartwright.

Caussin de Perceval, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École des langues orientales vivantes et au Collége de France.

MM. Chadli (Sidi-Mohammed), directeur de l'École d'instruction supérieure arabe, à Constantine.

Chaillet, payeur à Chambéry.

Challamel (Pierre), artiste peintre, à Paris.

Charencey (De), à Paris.

Charmoy, ancien professeur de langues orientales à l'Université de Saint-Pétersbourg.

Cherbonneau, professeur d'arabe à la chaire de Constantine.

Chinaci Effendi, employé supérieur du Gouvernement ottoman.

Chodzko (Alexandre), chargé du cours de langue et de littérature slaves au Collége de France.

Clément-Mullet (Jean-Jacques), membre de la Société géologique de France.

Cohn (Albert), docteur en philosophie, à Presbourg.

Combarel, professeur d'arabe, à Oran.

Cureton (William), chanoine de Westminster.

Dabry, capitaine au 35ᵉ de ligne, à Toul (Meurthe).

Daninos, interprète au tribunal civil d'Alger.

Dechaux, licencié en droit, à Paris.

Defrémery (Charles), professeur suppléant au Collége de France.

Delessert (François), membre de l'Institut, président de la caisse d'épargne.

MM. Delitzch, professeur, à Leipzig.

Delsol (J. J. Lafargue de), à Verteillac (Dordogne).

Derenbourg (Joseph), à Paris.

Deschamps (L'abbé), à Paris.

Desvergers (Adolphe-Noël), correspondant de l'Institut.

Devic (L. M.), élève de l'École spéciale des langues orientales.

Dieterici (Ant.), professeur à Berlin.

Dillmann, professeur à Kiel.

Ditandy (Auguste), professeur de rhétorique à Moulins.

Dittel, prof. à l'Université de St-Pétersbourg.

Dubeux (J. L.), professeur de turc à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Duchatellier, à Versailles.

Dugat (Gustave), ancien élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Dulaurier (Édouard), professeur de malais et de javanais à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Du Nant (G. Henry), à Genève.

Dzialynska (Mlle la comtesse Edwig), à Posen.

Eastwick, secrétaire du ministère de l'Inde, à Londres.

Eckstein (Le baron d'), à Paris.

Eichthal (Gustave d'), secrétaire de la Société ethnologique.

MM. Emin (Jean-Baptiste), professeur à l'Institut Lazareff, à Moscou.

Enis Effendi, membre de l'Académie, à Constantinople.

Escayrac de Lauture (Le comte d'), membre de la Société de géographie.

Espina, agent consulaire à Sfax.

Feer (Léon), à Paris.

Ferrette (Le rév. Jules), missionnaire protestant à Damas.

Finlay (Le docteur Édouard), à la Havane.

Finn, consul d'Angleterre à Jérusalem.

Fleischer, professeur à l'Université de Leipzig.

Flottes, professeur de philosophie, à Montpellier.

Flügel, professeur à Dresde.

Foucaux (Ph. Édouard), chargé du cours de sanscrit au Collége de France.

Frankel (Le docteur), directeur du séminaire, à Breslau.

Freund (Siegfried), docteur en philosophie, à Breslau.

Friedrich, secrétaire de la Société des sciences à Batavia.

Fruhstuck de la Fruston (Michel), professeur de langues étrangères, à Paris.

Fürst (Le docteur Jules), professeur à Leipzig.

Gabalde de Casamajor, ancien secrétaire général de la sous-préfecture de Tlemcen, à Paris.

MM. Gabelentz (H. Conon de la), conseiller d'état, à Altenbourg.

Garcin de Tassy, membre de l'Institut, professeur d'hindoustani à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Gayangos, professeur d'arabe, à Madrid.

Gerson-Lévy, membre de l'Académie impériale, à Metz.

Gervy (L'abbé), à Saulzet, près Gannat (Allier).

Gildemeister, docteur en philosophie, à Bonn.

Gobineau (Le comte Arthur de).

Goldenthal, professeur, à Vienne.

Goldstücker, Dr en philosophie, à Londres.

Gollmann (Le Dr Wilhelm), à Vienne.

Gorguos, professeur d'arabe au lycée d'Alger.

Gorresio (Gaspard), secrétaire perpétuel de l'Académie de Turin.

Gosche (Richard), bibliothécaire, à Berlin.

Graff, professeur à l'École royale de Meissen.

Guerrier de Dumast (Le baron), de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

Guigniaut, membre de l'Institut, à Paris.

Haight, à New-York.

Hase, membre de l'Institut, professeur de grec moderne à l'École spéciale des langues orientales vivantes, etc.

Hassler (Conrad-Thierry), professeur, à Ulm.

Hauser, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne.

MM. Hauvette-Besnault, bibliothécaire à l'École normale, à Paris.

Hermite, membre de l'Institut, à Paris.

Hervey-Saint-Denys (Le marquis Léon d'), à Paris.

Hoffmann (J.), interprète pour le japonais au Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, à Leyde.

Holmboë, conservateur de la bibliothèque de Christiania.

Hureau de Villeneuve (Abel), secrétaire général de la Société orientale de France, à Paris.

Hurel, ancien élève de l'École des langues orientales, à Paris.

Janin-Chevallier (André), professeur de langues sémitiques, à Genève.

Jebb (Rév. John), recteur à Peterstow, Ross (Hertfordshire).

Jomard, membre de l'Institut, conservateur du département des cartes géographiques de la Bibliothèque impériale.

Jost (Simon), docteur en philosophie, professeur de langues étrangères, à Paris.

Judas, secrétaire du conseil de santé des armées au ministère de la guerre, à Paris.

Julien (Stanislas), membre de l'Institut, professeur de chinois et administrateur du Collége de France.

MM. Kasem-Beg (Mirza A.), professeur de mongol à l'Université de Saint-Pétersbourg, conseiller d'état actuel.

Kazimirski de Biberstein, bibliothécaire de la Société asiatique.

Kemal Effendi (Son Exc.), ambassadeur de la Porte à Berlin.

Kerr (Mme Alexandre).

Khalil el Koubi, à Beyrouth.

Khanikof (Nicolas de), conseiller d'état actuel, à Saint-Pétersbourg.

Kraft (Le baron Alexandre de), à Tripoli de Barbarie.

Krehl, docteur en philosophie, à Dresde.

Kremer (De), chancelier du consulat d'Autriche, à Alexandrie.

Kühlké (J.), professeur à l'École égyptienne de Paris.

Labarthe (Charles de), professeur de sciences mathématiques, ancien élève de l'École des langues orientales.

Laferté-Senectère (Le marquis de), à Tours.

Lancereau (Édouard), licencié ès lettres.

Landresse, bibliothécaire de l'Institut.

Langlois (Victor), ancien élève de l'École des langues orientales, à Paris.

Laroche (Le marquis de), à Paris.

Lazareff (S. E. le comte Christophe de), con-

seiller d'état actuel, chambellan de S. M. l'empereur de Russie.

MM. LEBIDART (Antoine DE), à l'internonciature autrichienne, à Constantinople.

LECOMTE (L'abbé), à Vitteaux (Côte-d'Or).

LEFÈVRE (André), licencié ès lettres, à Paris.

LEGAY (Léandre).

LEGUEST (L'abbé), à Dieppe (Seine-Inférieure).

LEQUEUX, chancelier-drogman au consulat général de Tripoli de Barbarie.

LETTERIS, directeur de l'Imprimerie impériale orientale, à Prague.

LEVANDER (H. C.), de l'Université d'Oxford.

LÉVY-BING (L.), banquier, à Nancy.

LIÉTARD (D^{r}), à Plombières.

LOEWE (Louis), docteur en philosophie, à Brighton.

LONGPÉRIER (Adrien DE), membre de l'Institut, conservateur des antiquités au Louvre.

LUMINET, interprète de première classe, à Oran.

LUYNES (Le duc DE), membre de l'Institut.

MAC-DOUALL, professeur, à Belfast.

MADDEN (J. P. A.), agrégé de l'Université, à Versailles.

MAHMOUD EFFENDI, astronome du vice-roi d'Égypte.

MALLOUF (Nassif), professeur de langues orientales au Collége de la Propagande, à Smyrne.

MM. MARTIN (L'abbé), curé de Saint-Jacques, à la Nouvelle-Orléans.

MARTIN (L. A.), homme de lettres, à Paris.

MARTIN, interprète principal, à Constantine.

MASSON (Ernest), avocat à Nancy.

MAZAILLER (Joseph), vice-consul de France à Tarsous.

MECKEL, docteur en théologie, à Cologne.

MEDAWAR (Michel), secrétaire interprète du consulat général de France, à Beyrouth.

MEHREN (Dr), professeur de langues orientales, à Copenhague.

MEIGNAN (L'abbé), chanoine honoraire, à Paris.

MENANT (Joachim), juge à Lisieux.

MERLIN (R.), conservateur du dépôt des souscriptions au Ministère d'État.

MÉTHIVIER (Joseph), chanoine d'Orléans, doyen de Bellegarde.

METZ-NOBLAT (Alexandre DE), membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

MILLIÈS, docteur et professeur de théologie, à Utrecht.

MILON, sénateur, à Nice.

MINISCALCHI-ERIZZO, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, à Vérone.

MOHL (Jules), membre de l'Institut, professeur de persan au Collége de France.

MOHN (Christian), ancien élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes, à Naples.

MOLESWORTH (Le capitaine).

MM. Mondain, capitaine du génie, à Boulogne.
Monrad (D. G.).
Mostafa ben Sadet (Thaleb), à Constantine (Algérie).
Mourier, attaché au cabinet du Ministre de l'Instruction publique.
Muir (John), à Édimbourg.
Müller (Joseph), secrétaire de l'Académie de Munich.
Müller (Maximilien), professeur, à Oxford.
Munk (S.), membre de l'Institut, à Paris.

Nève, professeur à l'Université catholique, à Louvain.
Noethen (Ch. Maximilien), curé à Berg-Gladbach.

Obeilly (D'), professeur, à Castres.
Ocampo (Melchior).
Oppert, professeur de sanscrit à l'École des langues orientales.
Overbeck (Le docteur), professeur, à Bonn.

Pagès (Léon), à Paris.
Pasquier (Le duc), membre de l'Académie française.
Pauthier (G.), à Paris.
Pavet de Courteille (Abel), chargé du cours de turc au Collége de France.

MM. Pérétié, chancelier du consulat général de Beyrouth.

Perron (Le docteur), directeur du Collége impérial arabe-français, à Alger.

Pertazzi, attaché à l'internonciature, à Constantinople.

Pertsch (W.), docteur, à Gotha.

Piquerré, professeur à l'Académie orientale, à Vienne.

Platt (William), à Londres.

Portal, maître des requêtes, à Paris.

Pratt (John), au collége de Saint-Mary, à Oxford.

Pratt (G. W.), à New-York.

Preston (Th.), Trinity-College, à Cambridge.

Pynappel, docteur et lecteur à l'Académie de Delft.

Rauzan (Le duc de), à Paris.

Regnault (Le baron), chef d'escadron d'état-major, à la 1re division militaire.

Regnier (Adolphe), membre de l'Institut.

Reinaud, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Renan (Ernest), membre de l'Institut, docteur ès lettres, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Renouard (Le rév. Cecil), à Swanscombe.

Ricketts (Mordaunt), à Paris.

MM. Rodet (Léon), ancien élève de l'École polytechnique, attaché à la Manufacture des tabacs de Lille.

Rondot (Natalis), délégué du commerce en Chine, à Paris.

Rosin (De), chef d'institution à Nyons, canton de Vaud (Suisse).

Rosny (L. Léon de), à Paris.

Rost (Reinhold), au collége Saint-Augustin, à Cantorbéry.

Rothschild (Le baron Gustave de), à Paris.

Rougé (Le vicomte Emmanuel de), membre de l'Institut, conservateur honoraire des monuments égyptiens du Louvre.

Rousseau (Le baron Adolphe), consul de France, à Djeddah.

Rousseau (Antoine), interprète principal de l'armée d'Afrique.

Rousset, ex-chirurgien de la marine impériale, à Frasne (Doubs).

Rouzé (Édouard de), capitaine, attaché à la direction des affaires arabes à Alger.

Royer, à Versailles.

Sadous (A.), professeur au Lycée de Versailles.

Salles (Le comte Eusèbe de), professeur d'arabe à l'Ecole des langues orientales, succursale de Marseille.

Sanguinetti (Le docteur B. R.), à Paris.

Sarasin, licencié ès lettres, à Genève.

MM. Saulcy (F. de), membre de l'Institut.

Schack (Le baron Adolphe de), à Munich.

Schefer (Charles), interprète de l'Empereur aux affaires étrangères, professeur de persan à l'École des langues orientales vivantes.

Schlechta Wssehrd (Ottokar-Maria de), secrétaire de l'ambassade d'Autriche, à Constantinople.

Schwarzlose, docteur en philosophie, à Berlin.

Sédillot (L. Am.), professeur d'histoire au collége Saint-Louis, secrétaire de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Seligmann (Le D[r] Romeo), professeur, à Vienne.

Seroka, chef du bureau arabe, à Biskara.

Skatschooff (Constantin), consul de Russie à Tchougoutschok.

Slane (Le baron Mac Guckin de), premier interprète du Gouvernement, à Alger.

Soleyman al-Harairi, secrétaire arabe du consul général de France à Tunis.

Soret (Frédéric), orientaliste, à Genève.

Stæhelin (J. J.), docteur et professeur en théologie, à Bâle.

Stecher (Jean), prof. à l'Université de Gand.

Steiner (Louis), à Genève.

Sumner (George), à Boston.

Sutherland (H. C.), à Oxford.

Taillefer, docteur en droit, ancien élève de l'École spéciale des langues orientales, à Paris.

MM. Tchihatchef (De), à Paris.
Théroulde.
Thomas (Edward), du service civil de la Compagnie des Indes, à Londres.
Thonnelier (Jules), membre de la Société d'histoire de France, à Paris.
Tolstoï (Le colonel Jacques).
Tornberg, professeur à l'Université de Lund.
Torrecilla (L'abbé de), à Paris.
Troyer (Le major), membre de la Société asiatique de Calcutta, à Paris.
Trübner (Nicolas), membre de la Société ethnologique américaine, à Londres.

Van der Maelen, directeur de l'établissement géographique, à Bruxelles.
Vandrival (L'abbé), professeur au séminaire d'Arras.
Veth (Pierre-Jean), professeur de langues orientales, à Amsterdam.
Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
Vincent, orientaliste, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).
Vlangali-Handjéri (Le prince Michel), à Paris.
Vogué (Le comte Melchior de), à Paris.

Wade (Thomas), à Shanghaï (Chine).
Waddginton (W. H.), à Paris.
Weil, bibliothécaire de l'Université de Heidelberg.

MM. Wessely, docteur en philosophie, à Prague.

Westergaard, professeur de littérature orientale, à Copenhague.

Wetztein, docteur en philosophie, à Leipzig.

Wilhelm de Würtemberg (Le comte), à Stuttgard.

Woepcke, docteur en philosophie, à Paris.

Worms, docteur en médecine, à l'École de Saint-Cyr.

Wustenfeld, professeur à Gottingen.

Zinguerlé (Le père Pius), bénédictin, à Meran, Tyrol.

Zotenberg (Dr Th.), à Paris.

II.

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

Macbride (Le docteur), professeur, à Oxford.

Freytag, professeur de langues orientales à l'Université de Bonn.

Kosegarten (Jean-Godefroi-Louis), professeur à l'Université de Greifswalde.

Bopp (F.), membre de l'Académie de Berlin.

Wyndham Knatchbull, à Oxford.

Briggs (Le général).

Hodgson (H B.), ancien résident à la cour de Népal.

Radhacant Deb (Radja), à Calcutta.

MM. Kali-Krichna Bahadour (Radja), à Calcutta.
Manakji-Cursetji, membre de la Société asiatique de Londres, à Bombay.
Court (Le général), à Lahore.
Lassen (Ch.), professeur de sanscrit, à Bonn.
Rawlinson (Sir H. C.), ambassadeur d'Angleterre en Perse.
Vullers, professeur de langues orientales, à Giessen.
Kowalewski (Joseph-Étienne), professeur de langues tartares, à Kasan.
Flügel, professeur, à Dresde.
Dozy (Reinhart), professeur, à Leyde.
Brosset, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.
Fleischer, professeur à l'Université de Leipzig.
Dorn, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.
Weber (Docteur Albrecht), à Berlin.
Salisbury (E.), secrétaire de la Société orientale américaine, à Boston, États-Unis.
Weil (Gustave), professeur à l'Université de Heidelberg.

III.

LISTE DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

JOURNAL ASIATIQUE, *seconde série*, années 1828-1835, 16 vol. in-8°, complet; 144 fr.

Chaque volume séparé (à l'exception des vol. I et II, qui ne se vendent pas séparément) coûte 9 fr.

Le même journal, *troisième série*, anné s 1836-1842, 14 vol. in-8°; 126 fr.

Quatrième série, années 1843-1852, 20 vol. in-8°; 180 fr.

Cinquième série, années 1853-1860, 16 vol. in-8°; 200 fr.

CHOIX DE FABLES ARMÉNIENNES du docteur Vartan, en arménien et en français, par J. Saint-Martin et Zohrab. 1825. In-8°; 3 fr.

ÉLÉMENTS DE LA GRAMMAIRE JAPONAISE, par le P. Rodriguez, traduits du portugais par M. C. Landresse; précédés d'une explication des syllabaires japonais, et de deux planches contenant les signes de ces syllabaires, par M. Abel-Rémusat, *Paris*, 1825, in-8°. = Supplément à la Grammaire japonaise, ou remarques additionnelles sur quelques points du système grammatical des Japonais, tirées de la grammaire composée en espagnol par le P. Oyanguren et traduites par C. Landresse; précédées d'une notice comparative des grammaires japonaises des PP. Rodriguez et Oyanguren, par M. le baron Guillaume de Humboldt. *Paris*, 1826. In-8; 7 fr. 50 c.

ESSAI SUR LE PALI, ou langue sacrée de la presqu'île au delà du Gange, avec 6 planches lithographiées et la notice des ma-

nuscrits palis de la Bibliothèque du Roi, par MM. E. Burnouf et Lassen. *Paris*, 1826. In-8°; 9 fr.

Meng-tseu vel Mencium, inter sinenses philosophos ingenio, doctrina, nominisque claritate Confucio proximum, sinice edidit, et latina interpretatione ad interpretationem tartaricam utramque recensita instruxit, et perpetuo commentario e Sinicis deprompto illustravit Stanislas Julien. *Lutetiæ Parisiorum*, 1824, 2 vol. in-8; 24 fr.

Yadjnadattabhadha, ou la Mort d'Yadjnadatta, épisode extrait du Râmâyana, poëme épique sanscrit, donné avec le texte gravé, une analyse grammaticale très-détaillée, une traduction française et des notes, par A. L. Chézy; et suivi d'une traduction latine littérale par J. L. Burnouf. *Paris*, 1826. In-4°, avec 15 planches; 9 fr.

Vocabulaire de la langue géorgienne, par M. Klaproth. *Paris*, 1827. In-8°; 7 fr. 50 c.

Élégie sur la Prise d'Édesse par les Musulmans, par Nersès Klaietsi, patriarche d'Arménie, publiée pour la première fois en arménien, revue par le docteur Zohrab. *Paris*, 1828. In-8°; 4 fr. 50 c.

La Reconnaissance de Sacountala, drame sanscrit et pracrit de Câlidâsa, publié pour la première fois sur un manuscrit unique de la Bibliothèque du Roi, accompagné d'une traduction française, de notes philologiques, critiques et littéraires, et suivi d'un appendice par A. L. Chézy. *Paris*, 1830. In-4°, avec une planche; 24 fr.

Chronique géorgienne, traduite par M. Brosset. *Paris*, Imprimerie royale, 1830. Grand in-8°; 9 fr.

La traduction *seule*, sans texte, 6 fr.

Chrestomathie chinoise (publiée par Klaproth). *Paris*, 1833. In-8; 9 fr.

Éléments de la langue géorgienne, par M. Brosset. *Paris*, Imprimerie royale, 1837. In-8°; 9 fr.

Géographie d'Aboul'féda, texte arabe, publié par MM. Reinaud et le baron de Slane. *Paris*, Imprimerie royale, 1840. In-4°; 45 fr.

Radjatarangini, ou Histoire des rois du Kachmir, publiée en sanscrit et traduite en français, par M. Troyer. *Paris*, Imprimerie royale et nationale, 3 vol. in-8; 36 fr.

Le troisième volume *seul* : 6 fr.

Précis de législation musulmane, suivant le rite malékite, par Sidi Khalil, publié sous les auspices du ministre de la guerre. *Paris*, Imprimerie impériale, 1855. In-8; 6 fr.

OUVRAGES ENCOURAGÉS

DONT IL RESTE DES EXEMPLAIRES.

Tarafæ Moallaca, cum Zuzenii scholiis; edid. J. Vullers. 1 vol. in-4°; 4 fr. pour les membres de la Société.

Lois de Manou, publiées en sanscrit, avec une traduction française et des notes, par M. Auguste Loiseleur-Deslonchamps. 2 vol. in-8°; 21 fr. pour les membres de la Société.

Vendidad-Sadé, l'un des livres de Zoroastre, publié d'après le manuscrit zend de la Bibliothèque impériale, par M. E. Burnouf, en 10 livraisons in-fol.; 100 fr. pour les membres de la Société.

Y-king, ex latina interpretatione P. Regis, edidit J. Mohl. 2 vol. in-8°; 14 fr. pour les membres de la Société.

Contes arabes du cheykh El-Mohdy, traduits par J. J. Marcel. 3 vol. in-8°, avec vignettes; 12 fr.

Mémoires relatifs à la Géorgie, par M. Brosset. 1 vol. in-8°, lithographié ; 8 fr.

Dictionnaire français-tamoul et tamoul-français, par M. A. Blin. 1 vol. oblong ; 6 fr.

Vocabulaire français-arabe, par J. J. Marcel. 1 vol. in-8°.

COLLECTION D'AUTEURS ORIENTAUX.

Ibn Batoutah, texte et traduction par C. Defrémery et le docteur B. R. Sanguinetti. *Paris*, Imprimerie impériale. In-8°. Vol. I-IV ; 30 fr.

Table alphabétique des Voyages d'Ibn Batoutah. Paris, 1859, in-8° ; 1 fr. 50 c.

Chaque volume de la collection se vend séparément 7 fr. 50 c.

Nota. Les membres de la Société qui s'adresseront directement au bureau de la Société, quai Malaquais, n° 3, ont droit à une remise de 33 p. o/o sur les prix ci-dessus.

JOURNAL ASIATIQUE.

AOÛT-SEPTEMBRE 1860.

NOTICE

SUR LES DICTIONNAIRES GÉOGRAPHIQUES ARABES,

LUE LE 2 JUILLET À LA SÉANCE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE,

PAR M. REINAUD.

Il n'est pas maintenant de lecteur qui ne soit dans le cas de consulter un dictionnaire géographique. Comment s'adonner à la moindre étude, si l'on n'a pas sous la main des livres si utiles, et qui semblent être nés avec l'art de l'écriture elle-même? Néanmoins l'idée de ce genre de recueil n'est venue que tard, même chez nous.

Le plus ancien dictionnaire géographique grec remonte au VIe siècle de notre ère, et il ne nous est point parvenu tout entier. Nous n'avons que l'abrégé fait par Étienne de Byzance. On peut se demander comment les Grecs purent se passer si longtemps d'un livre si commode. Chose plus singulière! les

Romains, ces maîtres de la plus grande partie du monde, qui avaient tant besoin de connaître les pays qu'ils avaient subjugués, ainsi que les contrées qui résistaient à leurs efforts, n'eurent jamais de dictionnaire géographique proprement dit.

Si nous descendons chez nos pères, au moyen âge, nous ne trouvons pas de dictionnaire géographique. Ici cette lacune est moins surprenante. L'Europe était alors morcelée en une foule d'États, la guerre était presque érigée à l'état permanent, la misère était générale et les lumières éteintes. Mais à la renaissance des lettres, lorsque Vasco de Gama eut tourné le cap de Bonne-Espérance, et que Christophe Colomb eut découvert l'Amérique, c'était, ce semble, le cas de composer un véritable dictionnaire géographique. Déjà, deux siècles auparavant, les explorations de Marco Polo avaient révélé à l'Europe les régions orientales de l'Asie. Maintenant un nouveau monde était offert à la curiosité humaine, et il était libre à chacun de parcourir la circonférence entière du globe. Il n'y avait pas de recoin qu'on ne pût examiner successivement.

A cette époque il existait une langue commune à tous les peuples de l'occident de l'Europe, ou du moins cette langue était pratiquée par toutes les personnes instruites : c'était le latin. Il y avait encore une religion commune : c'était le catholicisme. Quels puissants moyens de communication ! A la vérité, la langue latine n'est pas propre à rendre toutes les inflexions de la voix usitées sur le globe ; de plus,

par ses désinences de convention, elle défigure quelquefois les noms. Cependant un dictionnaire géographique latin eût été possible et de la plus grande utilité; mais pendant longtemps on n'y pensa pas.

Le plus ancien dictionnaire de géographie qui ait été fait dans l'Europe moderne fut publié dans la dernière moitié du XVI[e] siècle, par un Belge, appelé *Ortelius*. Il fut imprimé à Anvers, en 1578, sous le titre de *Synonymia geographica*. Ce dictionnaire était rédigé en latin : c'était un effet des conditions littéraires de l'époque ; mais au lieu d'être fait au point de vue où les esprits étaient alors placés, par suite des découvertes qui s'étaient faites par mer et par terre, il fut rédigé au point de vue de l'érudition classique. Sa nomenclature se compose des noms qui sont mentionnés chez les écrivains grecs et latins, des noms de la Bible et du petit nombre de dénominations créées au moyen âge, en partie d'après les Arabes. L'auteur se contente de marquer les changements subis par certains lieux, et d'indiquer les écrivains qui en ont parlé. Quant aux dénominations presque innombrables que les découvertes des derniers siècles avaient mises en lumière, et aux localités d'Europe d'une création moderne, elles font l'objet d'une liste placée à la fin, et où le nom de lieu est accompagné de celui de la contrée à laquelle il appartient.

Ortelius publia en 1596 une édition, revue, corrigée et augmentée de son dictionnaire, sous le titre de *Thesaurus geographicus ;* mais le plan resta le même.

On en peut dire autant du *Lexicon geographicum* du religieux italien Philippe Ferrari, qui parut à Milan en 1627. Le seul avantage du livre de Ferrari, c'est que le nombre des dénominations modernes est plus considérable, à raison des explorations multipliées qui avaient eu lieu dans l'intervalle.

Le livre de Ferrari resta en possession de la faveur du public, et il en fut fait une réimpression à Paris, en 1670. A la vérité, en 1681, l'abbé Baudrand, qui toute sa vie s'était occupé de géographie, et qui avait visité plusieurs contrées de l'Europe, entreprit un nouveau dictionnaire géographique; mais ce dictionnaire était aussi en latin.

Enfin le besoin d'un dictionnaire géographique dans les conditions nouvelles devint si sensible, qu'on songea à satisfaire le public. L'auteur de cette grande révolution, qui nous paraît aujourd'hui la chose la plus simple, fut l'abbé Baudrand lui-même. Dans sa nouvelle publication, le corps de l'ouvrage fut consacré à la géographie actuelle, et les choses anciennes n'y figurèrent plus qu'à l'état de renseignements historiques. Seulement, pour la commodité des élèves des écoles et des personnes lettrées, on accompagna le corps de l'ouvrage d'une liste des dénominations anciennes, avec les équivalents modernes. C'était, comme on voit, la contre-partie du système suivi précédemment. Le nouveau dictionnaire parut en 1705, deux volumes in-folio. Comme il forme le point de départ des dictionnaires géographiques modernes, et que cependant le public ne se souvient

guère de lui, je vais en reproduire le titre presque entier : *Dictionnaire géographique et historique, contenant une description exacte de tous les États, royaumes, provinces, villes, bourgs, montagnes, îles, lacs, mers, fleuves et rivières de l'univers, la situation, l'étendue, la qualité de chaque pays, le nombre, les mœurs et le commerce de ses habitants, avec une table latine et française des noms anciens et modernes de chaque lieu, pour la facilité de ceux qui lisent les auteurs latins.*

Sous ce rapport, comme sous quelques autres, nos pères furent devancés par les Arabes. Les chrétiens ont été les héritiers des Grecs et des Romains, et pendant longtemps ils ne firent que se traîner péniblement sur leurs traces. Les Arabes n'ont été les héritiers de personne. Avant Mahomet, les Arabes étaient confinés dans leurs déserts, et ne possédaient pas même l'art de l'écriture. Quand ils apparurent sur la scène, et qu'ils se trouvèrent les maîtres d'une des plus belles portions de la terre, ils eurent tout à créer. Leur langue n'avait pas la moindre analogie avec le grec et le latin; leur religion, qui s'était formée sous l'inspiration du judaïsme et du christianisme, ne tarda pas à entrer en antagonisme avec l'un et l'autre. Il fallut donc, sous bien des rapports, se créer un nouveau point de vue; il s'ouvrit de nouveaux horizons, et il se développa une science nouvelle.

En ce qui concerne la géographie, à mesure que les Arabes faisaient la conquête d'un pays, les généraux, par ordre du khalife, faisaient dresser un état

géographique et statistique de la contrée[1]. A chaque conquête, des terres étaient distribuées aux vainqueurs, notamment aux anciens compagnons de Mahomet; de plus, la nouvelle religion acquérait sur place des adeptes plus ou moins nombreux. Or on sait qu'il est de précepte dans la religion musulmane de faire au moins une fois dans sa vie le pèlerinage de la Mekke. Quand le Coran et la langue arabe, qui l'accompagnait partout, dominèrent depuis la vallée de l'Indus jusqu'à l'océan Atlantique, depuis les régions glacées du Caucase et du Yaxarte jusqu'aux sables brûlants de l'intérieur de l'Afrique, quel auxiliaire pour la science géographique!

Le goût des voyages était un élément de plus pour les progrès de la géographie. Ce goût devint surtout sensible au x[e] siècle de notre ère. Jusque-là l'enthousiasme religieux et l'esprit de conquête avaient dominé les âmes. Au x[e] siècle, l'esprit de curiosité, excité au contact des écrits des Grecs, dont plusieurs avaient été traduits en arabe, s'ouvrit à de nouvelles inspirations. A ce motif se joignait l'éclat que jetait alors l'islamisme. Quand vit-on des conquêtes plus rapides et plus absolues? Quelques musulmans, voulant repaître leurs yeux du spectacle de succès si prodigieux, prenaient à tâche de se rendre d'une frontière de l'empire à l'autre, et de montrer leur turban victorieux aux nations subjuguées. Ce fut alors que les Massoudy, les Al-Estakhry et les Ibn-

[1] Voyez mes *Invasions des Sarrasins en France, et de France en Savoie, en Piémont et dans la Suisse*, p. 15 et 16.

Haucal, se livrèrent à leurs longues excursions. A la vérité les voyages étaient alors plus faciles chez les musulmans que chez les chrétiens; les haines religieuses étaient plus vives chez les musulmans que dans ce qu'on appelait en Europe la république chrétienne; mais les États étaient moins morcelés, et la féodalité n'y avait pas élevé ses innombrables barrières.

Les ouvrages scientifiques rédigés à cette époque chez les musulmans sont tous écrits en langue arabe. L'arabe était alors chez eux ce que le latin a été longtemps parmi nous. C'était à la fois la langue sacrée et la langue des livres; par conséquent elle était comprise de toutes les personnes instruites. Ce ne fut que plus tard qu'on vit apparaître parmi les musulmans des livres rédigés en persan et en turk.

Les dictionnaires dont il va être question, au nombre de cinq, sont tous écrits en arabe. Les deux premiers, qui datent des XIe et XIIe siècles de notre ère, ont un objet spécial et traitent presque uniquement de l'Arabie, la terre sacrée et classique des musulmans; mais les trois autres embrassent toutes les contrées connues des nations musulmanes, principalement celles qui étaient soumises aux lois du Coran. Deux de ces dictionnaires appartiennent au XIIIe siècle; le dernier n'a été composé que plus tard.

Ces dictionnaires ont deux défauts tenant, l'un à l'écriture usitée chez les Arabes, l'autre à l'esprit étroit de la religion musulmane. L'écriture arabe n'admet que les consonnes, et les voyelles, qui se placent au-

dessus ou au-dessous des lettres, sont ordinairement omises. Ajoutez à cela l'absence de lettres majuscules et de ponctuation. L'omission des voyelles, qui n'est pas d'un grand inconvénient dans un récit suivi, où chaque mot a un sens courant, devient une source d'embarras dans un dictionnaire, où les articles se détachent les uns des autres, et où les noms ne se reconnaissent pas d'eux-mêmes. Souvent, pour suppléer à cette lacune, les auteurs épèlent, pour ainsi dire, les noms de lieux, et indiquent successivement les voyelles qui doivent accompagner chaque lettre. Un autre inconvénient de l'écriture arabe, qui n'est pas moindre, c'est que plusieurs lettres de l'alphabet n'ont qu'une seule et même forme, et qu'on ne les distingue qu'à l'aide de points placés au-dessus ou au-dessous. Si les points manquent, s'il y en a un de trop ou de moins, ou si les points sont déplacés, voilà le mot défiguré.

Ce défaut, qui tient à l'esprit étroit de l'islamisme, vient de ce que les musulmans ont de tout temps répugné à voyager dans les pays qui ne professent pas leur religion. On connaît la mollesse des musulmans et les pratiques minutieuses de leur culte. Nos climats froids et humides, et la grande inégalité des jours et des nuits, sont pour eux un obstacle presque invincible. Depuis le progrès des idées nouvelles, on voit des ambassadeurs de race turque et persane à Paris, à Londres, à Berlin et à Saint-Pétersbourg; mais autrefois, vu l'esprit d'hostilité presque permanent, les relations internationales étaient rares,

et en général les agents diplomatiques des souverains musulmans étaient des juifs ou des chrétiens. On trouve un exemple frappant de la répugnance des musulmans à sortir des limites de leur territoire dans ce qui se passa à la cour du khalife de Cordoue, vers le milieu du xe siècle de notre ère[1].

De ce double défaut, il est résulté d'abord que les géographes musulmans n'ont jamais eu qu'une connaissance imparfaite des contrées occupées par les chrétiens et les autres nations étrangères à l'islamisme, et que sous ce rapport leurs descriptions laissent beaucoup à désirer; ensuite que, pour la transcription des noms étrangers et leur classement d'après l'ordre des lettres de l'alphabet, il s'est glissé dans les manuscrits des erreurs provenant, les unes des copistes, les autres des auteurs eux-mêmes.

A cela près, les dictionnaires dont il va être parlé ont rempli, à l'époque où ils ont été composés, l'objet auquel on les destinait. Maintenant ils sont arriérés, et les Arabes, les Persans et les Turks qui veulent se mettre au courant, sont obligés de recourir aux traités européens. C'est pour cela que quelques-uns de nos livres ont été traduits et imprimés en Égypte, en Perse, dans l'Inde et à Constantinople. Mais pour l'époque où les dictionnaires arabes ont été rédigés, rien qui puisse leur être compare n'existait chez les chrétiens, et aujourd'hui, sous le rapport historique, ces dictionnaires conservent une valeur inestimable.

Le plus ancien des dictionnaires géographiques

[1] *Invasions des Sarrasins en France*, p. 191.

arabes qui nous sont parvenus remonte à la dernière moitié du XIe siècle, et a pour auteur un écrivain espagnol nommé *Abou-Obeyd Abd-Allah* et surnommé *Al-Bekry*, parce que sa famille était issue de la tribu arabe de Bekr, qui a donné son nom au Dyar-Bekr, ou demeures de Bekr, dans la Mésopotamie. Cette famille, à la suite des troubles qui accompagnèrent la chute du khalifat de Cordoue, dans les premières années du XIe siècle, s'était créé une principauté à l'embouchure du Guadiana. Renversée vers l'an 1051 de J. C. par les princes de Séville, de la famille des Abbadites, elle se retira dans la ville de Cordoue, qui était restée le centre des études et des dépôts scientifiques. Bekry avait montré de bonne heure le goût le plus vif pour l'instruction, et il arrivait alors à l'adolescence. Ce nouveau séjour lui procura toutes les facilités qu'il pouvait désirer. Il accrut ses connaissances par les séjours qu'il fit successivement à Almeria, où il remplit des fonctions importantes, et à Séville. Il mourut l'an 487 de l'hégire (1094 de J. C.).

Bekry est l'auteur de plusieurs ouvrages, de deux, entre autres, qui traitent de la géographie, et qui ont fait de lui le plus grand géographe arabe de l'Espagne. Le premier, qui probablement n'est qu'un fragment d'un ouvrage plus étendu, est une description du nord de l'Afrique, depuis la vallée du Nil jusqu'à l'océan Atlantique, depuis la mer Méditerranée jusqu'au Soudan. La géographie, l'ethnographie et l'histoire en général ont eu beaucoup à profiter

de cette relation, et encore aujourd'hui rien ne pourrait la remplacer entièrement. En 1831 M. Quatremère en publia une analyse étendue dans le douzième volume du *Recueil des Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, et il a paru récemment une édition de la relation entière, texte et traduction française, par M. de Slane.

Le second ouvrage de Bekry est un dictionnaire des noms de lieux dont il est fait mention dans les anciennes poésies arabes, et en général ces lieux appartiennent à la presqu'île de l'Arabie. Le titre est : *Livre renfermant dans un ordre alphabétique les noms qui ne sont pas intelligibles par eux-mêmes*[1], c'est-à-dire qui, placés dans une phrase ou dans un vers, n'ont pas un sens courant. Pour se rendre compte de ce titre, il faut se rappeler que dans l'écriture arabe on ne marque pas les voyelles et qu'il n'y a pas de lettres majuscules; par conséquent un nom propre ne se distingue pas des mots courants, et si ce nom est un mot susceptible d'un sens par lui-même, il n'en est que plus embarrassant; car le lecteur, qui ne reconnaît pas le nom, est tenté de mêler le sens du mot à celui des autres mots de la phrase, et il ne sait plus où il en est. Toutes les personnes qui ont lu les poésies arabes, lecture déjà difficile en elle-même, savent à quel point les noms propres, soit d'hommes, soit de lieux, sont un obstacle. Voilà la difficulté à laquelle Bekry a voulu parer. Il entre ainsi en matière : « Ce livre renferme, dans l'ordre

[1] كتاب معجم ما استعجم.

des lettres de l'alphabet, la masse des lieux nommés dans les *hadyts* (traditions de la vie de Mahomet), dans les souvenirs des anciens Arabes, les chroniques et les pièces de vers, en fait de campements, demeures, bourgs, villes, montagnes, monuments, dépôts d'eau, puits, etc. Comme j'ai vu que ces noms embarrassaient assez souvent les personnes instruites, lorsqu'ils se présentent dans leurs lectures, j'ai voulu les leur faire connaître. J'ai accompagné chaque nom de sa prononciation, et, afin de faciliter les recherches, j'ai disposé le tout dans un ordre alphabétique. »

D'après la nature de ce plan, l'ouvrage traite principalement de l'Arabie, et il n'est parlé des autres contrées musulmanes que par occasion; si l'auteur a fait une mention particulière des dépôts d'eau et des puits, c'est à cause de la situation singulière où se trouve l'Arabie. Dans un pays où l'on marche quelquefois plusieurs jours de suite sans rencontrer une goutte d'eau, une source, un puits, sont une ressource indispensable et par conséquent un lieu important. L'auteur indique les traités qu'il a consultés; il rapporte même les vers où le lieu est mentionné, quand le nom de ce lieu n'est connu que par cette mention. Comme l'ouvrage ne renferme qu'un petit nombre de localités espagnoles, on peut en induire un fait que l'on connaissait d'ailleurs; c'est que, dans l'origine, les conquérants de l'Espagne écrivirent peu, et que la verve des poëtes eux-mêmes s'était refroidie au milieu des soins d'une première occupation

et du souci des guerres civiles qui l'accompagnèrent. La sobriété de l'auteur sur son propre pays est d'autant plus à regretter, qu'il devait le connaître mieux que personne, et qu'une foule de points curieux sont restés ignorés pour nous. A la fin de l'ouvrage est une note de quelques pages sur le genre des noms de lieu chez les Arabes, question plus compliquée qu'on ne le croirait au premier abord.

Le plan du livre de Bekry peut paraître singulier. Pour se l'expliquer, il faut savoir que les Arabes de l'Espagne, comme ceux des autres parties du monde, étaient très-fiers de leur origine, et que leur esprit était continuellement tourné vers leur ancienne patrie. Non-seulement les émigrés parlaient et écrivaient dans la langue nationale, mais ils émettaient les mêmes idées que les Arabes de l'Arabie, et ils calquaient leur style sur celui de leurs ancêtres. De là viennent, chez les écrivains arabes d'Espagne, ces fréquentes allusions aux événements et aux traditions de l'antique Arabie. Il est résulté de là un grand inconvénient; c'est qu'en général les poésies des Arabes espagnols sont peu instructives; ce qu'elles disent sur leur ancienne patrie, ce sont des idées d'emprunt. En même temps elles ne s'appliquent presque pas au pays ni au temps de leur composition.

Il importerait de savoir si Bekry, dans ses écrits relatifs à la géographie, parle quelquefois d'après lui-même, ou s'il est seulement un savant compilateur et un metteur en œuvre habile. M. Juynboll,

professeur de langues orientales à Leyde, a cru remarquer dans le dictionnaire quelques passages relatifs à l'Arabie, où l'auteur parle en témoin oculaire, ce qui prouverait que Bekry s'acquitta du pèlerinage de la Mekke, et que, par conséquent, soit en allant, soit en venant, il eut occasion de traverser les provinces septentrionales de l'Afrique. Mais rien, dans la relation de l'Afrique, n'indique que Bekry eût visité cette contrée, qui pourtant est bien voisine de l'Espagne; de plus, le nom de Bekry ne se trouve pas dans la liste que Makkary a donnée des musulmans illustres de l'Espagne qui firent le pèlerinage de la Mekke; enfin les passages cités par M. Juynboll ne m'ont point paru concluants [1].

On possède en Europe plusieurs exemplaires du dictionnaire de Bekry, et il serait à désirer que quelqu'un en fît jouir le monde savant.

Quelques années après la mort de Bekry, il fut fait dans le Kharizm, à l'autre extrémité du monde musulman, un dictionnaire analogue au sien, mais sur des bases moins larges. Dans le premier, il ne s'agissait que de mettre les Arabes d'Espagne en état de reconnaître les noms de lieux cités dans les anciens monuments de la littérature nationale. Le second s'adresse aux Arabes répandus en Perse, dans la Transoxane et l'Inde, ainsi qu'aux Orientaux qui, sans être d'une origine arabe, voulaient s'initier aux idées des vainqueurs. Voici le titre de ce Dictionnaire :

[1] Voyez le premier volume des notes de M. Juynboll sur le *Merasid al-Itthilá*, p. XVI, 341, 408 et 545.

Livre des montagnes, des lieux et des eaux[1]. Les noms qui y sont indiqués sont quelquefois accompagnés des vers où il y est fait allusion. Comme dans le dictionnaire de Bekry, beaucoup de ces noms ne présentent aucune importance en eux-mêmes. Sans la mention qui en a été faite dans quelque ancienne poésie, ils seraient restés inconnus dans l'Arabie même.

L'auteur est l'imam Aboul-Cassem Mahmoud, plus connu sous le nom de *Al-Zamakhschary*, du nom du lieu de sa naissance, Zamakhschar, dans le Kharizm. Zamakhschary, célèbre surtout chez les musulmans par son commentaire du Coran, fit ses études à Bokhara, où les sciences étaient alors florissantes; ensuite il s'acquitta du pèlerinage de la Mekke, visitant les savants qu'il rencontrait sur sa route, et prenant connaissance des ouvrages qui s'offraient à son attention. Grammaire, littérature, théologie, philosophie, toutes les sciences qui étaient cultivées de son temps furent l'objet de son examen, et il écrivit sur chacune d'elles. Mais il avait toujours eu une espèce de prédilection pour l'interprétation du Coran, source des croyances et des prescriptions musulmanes. Voulant consacrer toutes les forces de son esprit à un sujet qui intéressait tous ses coreligionnaires, il résolut d'aller visiter les divers lieux signalés par la présence du Prophète. Dans ce second voyage en Arabie, il examina sur

1 كتاب الجبال والامكنة والمياه.

place les passages du Coran qui ont trait à quelque incident de la vie de Mahomet; de plus, il consulta sur les passages douteux les docteurs qui, de toutes les parties du monde musulman, venaient dans l'antique sanctuaire des Arabes rendre hommage à l'Éternel. Le long séjour qu'il fit en cette occasion auprès de la kaaba, et l'état de méditation pieuse dans lequel il se maintint pendant tout ce temps, lui valurent le titre de *djar-allah*, ou voisin de Dieu. Quand ses matériaux furent prêts, il reprit le chemin du Kharizm, et ne mourut qu'après avoir mis la dernière main à son commentaire. Sa mort eut lieu l'an 538 (1144 de J. C.).

Ce fut pendant ce voyage que Zamakhschary conçut l'idée de son dictionnaire géographique. Il fut encouragé dans ce projet par le prince qui régnait alors à la Mekke, le scherif Aboul-Hassan Olayy[1]. Ce scherif était fort instruit, et comme il avait lui-même parcouru avec soin une partie de la presqu'île, il fournit à Zamakhschary des renseignements utiles, notamment dans ce qui concerne les vallées, les montagnes et les eaux du Hadjaz. Malheureusement Zamakhschary, à son retour dans sa patrie, fut absorbé par la rédaction de son commentaire, et il mourut avant d'avoir pu s'occuper tout à fait de son dictionnaire.

Le dictionnaire de Zamakhschary est moins dé-

[1] Zamakhschary parle de ce personnage dans la préface de son Commentaire sur le Coran. (Voyez l'*Anthologie grammaticale arabe* de Silvestre de Sacy, p. 286 de la traduction, et p. 122 du texte.)

veloppé que celui de son devancier. Quoique l'auteur eût eu connaissance du livre de Bekry, il omet bien des détails qui se trouvent dans celui-ci. Cependant il fournit quelquefois des leçons meilleures; quelquefois il fait connaître des noms de lieu qui ont échappé à l'attention du premier. On trouve même dans son livre des remarques qu'on chercherait vainement dans les traités postérieurs. C'est de là principalement que l'auteur du *Camous* a tiré les noms de lieux qui sont mentionnés dans ce dictionnaire. Si donc il ne dispense pas du dictionnaire de Bekry, il offre son utilité propre, et il la conservera même après la publication de l'autre.

On ne connaît jusqu'ici qu'un exemplaire du dictionnaire de Zamakhschary, et cet exemplaire se trouve dans la riche bibliothèque de Leyde. M. Juynboll, voulant doter le monde savant de l'ouvrage, profita d'un usage qui existe à l'université de Leyde, et engagea un de ses élèves, M. Matthias Salverda de Grave, à le choisir pour sujet de la thèse qu'il avait à soutenir comme candidat au grade de docteur en théologie. M. de Grave fit la copie du manuscrit et la table des matières, ensuite M. Juynboll revit le tout, rapprocha certains passages des passages analogues qui se trouvent ailleurs, et composa les notes et l'introduction. L'édition a paru à Leyde en 1856, sous le titre de *Specimen e literis orientalibus exhibens Az-Zamaksarii lexicon geographicum*, un petit volume in-8°. Les index sont au nombre de cinq : les noms des lieux, les noms des tribus, les

noms des personnes, etc. L'index des noms de lieu était d'autant plus nécessaire que, dans le corps de l'ouvrage, l'ordre alphabétique n'a pas été toujours observé parfaitement.

Je le répète, les deux dictionnaires dont il vient d'être parlé se bornent presque exclusivement à l'Arabie. Pour trouver chez les Arabes des dictionnaires géographiques pour tous les pays alors connus, il faut remonter à la première moitié du XIIIe siècle. La gloire de cette grande initiative appartient à Yacout, fils d'Abd-Allah et surnommé *Schehab-eddin* ou « le tison de la religion. » Yacout était Grec de naissance; fait captif dans son enfance, il fut acheté par un négociant établi à Bagdad, mais qui était originaire de Hamat, en Syrie. Yacout n'est pas son véritable nom; c'est un mot qui signifie *rubis*. On a coutume, en Orient, de désigner les esclaves par les mots *yacout* ou « rubis, » *loulou* ou « perle, » *kafour* ou « camphre, » etc. Le père de Yacout ne s'appelait pas non plus *Abd-Allah;* ce nom appartient à la langue arabe et signifie *serviteur de Dieu.* Or le père de Yacout était Grec et professait la religion chrétienne. Les musulmans, quand un étranger embrasse leur religion, lui ôtent son nom et celui de son père, afin de rompre tous les liens qui l'attachaient à son ancienne patrie; et ils donnent à son père le nom générique d'*Abd-Allah*, qui n'a rien de compromettant. Plus tard Yacout, ayant recouvré sa liberté, voulut faire disparaître toute trace du malheureux état où il s'était trouvé, et changea son nom en celui de

Yacoub ou *Jacques* [1]; mais, grâce à ses voyages et à la réputation qu'il s'était acquise, son premier nom était répandu partout, et il se maintint malgré lui. Du reste, Yacout fut surnommé *Al-Roumy* ou le Romain, du nom que prenaient encore à cette époque les successeurs dégénérés des César, des Trajan et des Constantin; *Al-Bagdady* ou « le Bagdadien, » du nom de la ville qu'il avait longtemps habitée avec son maître, et *Al-Hamavy* ou « l'homme de Hamat, » du nom de la ville où son maître était né. Enfin le titre de *Schehab-eddin*, dont Yacout était très-fier, annonçait que, bien qu'esclave, il avait fait des études complètes, telles qu'on les faisait alors, et qu'on lui avait décerné tous ses grades. Dans ces temps d'enthousiasme religieux, à une époque où le christianisme et l'islamisme étaient en présence, et où presque chaque jour il se livrait des combats, d'une part sur les bords du Jourdain, de l'Oronte, du Nil et de l'Euphrate; de l'autre, sur les bord du Guadalquivir, de l'Èbre et du Tage, les élèves des universités, au moment où ils finissaient leurs études, recevaient un titre qui témoignait de leur zèle pour l'islamisme.

Grâce à la bienveillance de son maître, et par suite des heureuses dispositions qu'il avait reçues en naissant, Yacout apprit la langue du Coran par principes, et acquit une connaissance approfondie de la littérature arabe. Ensuite son maître l'initia à ses affaires, et lui fit faire plusieurs voyages dans l'intérêt

[1] يعقوب, au lieu de ياقوت.

de son commerce. A cette époque le centre des relations entre l'Orient et l'Occident était dans l'île de Kysch, au milieu du golfe Persique; c'est là que les épiceries de l'Inde et de la Malaisie s'échangeaient contre les produits de l'Égypte, de la Syrie et de l'Occident le plus reculé[1]. Yacout se rendit plusieurs fois à Kysch, en descendant le Tigre. Bien des fois, en parlant dans son grand dictionnaire géographique de l'état des villes situées dans la partie inférieure de la vallée du Tigre et de l'Euphrate, il a soin de dire qu'il ne parle que de ce qu'il avait vu[2].

Yacout ayant obtenu son affranchissement, se livra au négoce pour son propre compte. Il faisait le commerce des livres, qu'il entendait parfaitement et qui fournissait des matériaux incessants à ses études. Il visita successivement, et quelquefois à plusieurs reprises, l'Arabie, l'Égypte, la Syrie, la Mésopotamie, le Khorasan et les bords de l'Oxus. Il vit même Constantinople; c'est du moins ce qu'un autre voyageur infatigable de l'époque affirme lui avoir entendu dire[3]. Malheureusement, bien que né hors du sein de l'islamisme, il s'était inspiré de l'esprit de controverse qui dominait généralement, et plus d'une fois il fut exposé au ressentiment des sectes ennemies. Il se trouvait dans le Kharizm, lorsque le fa-

[1] On peut consulter à ce sujet, outre mon *Introduction à la Géographie d'Aboulféda*, une note de M. Defrémery, dans sa traduction du *Gulistan*, de Sadi, p. 177 et 178.

[2] C'est ce que je fais remarquer dans un mémoire, non encore imprimé, sur l'ancien royaume de la Mésène et de la Characène.

[3] Voyez mon *Introduction à la Géographie d'Aboulféda*, p. CXXXI.

rouche Gengis-khan s'avança du fond de la Tartarie avec ses hordes innombrables. On était alors en 1220 de notre ère. Il eut à peine le temps de s'enfuir en Syrie, où il mourut l'an 627 (1229 de J. C.).

Yacout est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages, et dans tous il déploie une vaste érudition. Jamais homme ne fut placé dans de meilleures conditions pour s'instruire. Il vivait à une époque où les Tartares n'avaient pas encore dévasté l'Asie, et où par conséquent les dépôts scientifiques étaient intacts. Il visitait successivement et par état les centres politiques et littéraires les plus importants. Enfin, à l'aide de son genre de commerce, il faisait connaissance avec les amateurs et les collections de tout genre.

Trois des écrits de Yacout traitent de géographie, et tous les trois sont en forme de dictionnaire. Le premier, pour la date et pour la masse, porte le titre de *Moadjem al-boldan*[1] ou « dictionnaire des lieux. » On le trouve dans les principales bibliothèques de l'Europe. L'exemplaire de la Bibliothèque impériale, lequel se compose de six volumes, dont les trois premiers ont été transcrits à Constantinople, d'après un exemplaire autographe de la bibliothèque Kupruli, est un don fait par M. Charles Schefer, premier secrétaire interprète du Gouvernement pour les langues orientales. C'est un des ouvrages les plus importants que nous offre la littérature arabe. L'auteur, dans une longue introduction, discute les différents points de la géographie mathématique, phy-

[1] معجم البلدان.

sique et politique. Il parle de la grandeur de la terre, de la distribution des mers et de l'enchaînement des montagnes. Dans la répartition des différents pays de la terre, il adopte la division des sept climats, qui avait été mise en usage par les Grecs des bas temps. Il n'oublie pas de déterminer la valeur de certains termes qui reviennent habituellement dans le cours de l'ouvrage, tels que *parasange*, *mille*, *longitude*, *latitude*, *degré*, *minute*, etc.

Dans le cours du livre, les noms sont disposés dans l'ordre des lettres de l'alphabet. L'auteur commence par fixer l'orthographe du nom; ensuite il discute la valeur philologique du nom, quand celui-ci a une valeur courante. A cette occasion, comme il aimait à faire parade de son savoir, il entre quelquefois dans des détails fort étendus, les uns se rapportant au sujet, les autres s'en écartant. Ordinairement la description des grandes villes est accompagnée de leur position astronomique; il n'oublie pas leur horoscope, car l'astrologie des Grecs et des Romains, à partir des premiers siècles de l'hégire, avait pénétré chez les Arabes, et Yacout partageait le préjugé général[1]. Quelquefois à cette description se joignent des notions sur les produits du sol, sur l'industrie des habitants et sur la langue qu'ils parlent. On y trouve le tableau de la ville ou du pays, non-seulement pour le temps où l'auteur écrivait, mais encore pour les temps qui avaient précédé, surtout

[1] Voyez mes *Monuments arabes, persans et turks du cabinet de M. le duc de Blacas*, t. II, p. 364 et suiv.

à partir de l'époque où les Arabes en furent les maîtres. Suivant l'usage des écrivains qui se piquent de littérature, il a soin de mêler à ses descriptions des morceaux de poésies où le nom de lieu a été mentionné. Ordinairement il termine l'article par une notice des savants et des autres personnes remarquables qui étaient nés dans le pays, ou qui y avaient séjourné. C'est ainsi que certaines villes, telles que Bagdad, la Mekke et Damas occupent dans le livre une place considérable.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les pays musulmans sont en général mieux traités que les autres. Yacout avait été enlevé à son pays natal étant encore enfant, et il ne se trouvait pas à même de connaître les livres publiés en Occident. Cependant quand il lui est arrivé, dans le cours de ses voyages, de rencontrer quelque relation arabe relative aux peuples les plus étrangers à l'islamisme, il ne manque pas d'en faire profiter son lecteur, et il la reproduit en tout ou en partie. Voilà comment nous lui sommes redevables d'extraits de livres aujourd'hui perdus; voilà par quelle voie l'illustre M. Fraehn a pu faire jouir le monde savant de la relation du voyage d'Ahmed ibn Fozlan chez les Bulgares des bords du Volga, dans la première moitié du x[e] siècle de notre ère, et d'autres morceaux sur les Baschkirs et les Khozars, documents qui ont jeté un jour tout nouveau sur l'état de certaines provinces de la Russie au moyen âge [1].

[1] Les extraits de M. Fraehn ont paru, en partie, sous le titre de *Ibn-*

M. Fraehn n'est pas le seul savant qui ait mis à contribution le grand dictionnaire de Yacout. M. Dorn en a profité pour son recueil d'extraits d'auteurs orientaux sur les provinces actuelles de la Russie[1], et M. Michel Amari, pour sa *Biblioteca arabo-sicula*[2]. En ce moment, M. Barbier de Meynard fait imprimer un *Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse*, où les renseignements tirés de divers ouvrages persans inédits ne figurent que comme complément des témoignages empruntés au *Moadjem*.

Yacout dit dans sa préface que ce fut dans l'année 615 (1218 de J. C.) que, se trouvant dans le Khorasan, dans la ville de Merou al-Schahidjan, il se décida à entreprendre son grand ouvrage. Il parle à cette occasion des recherches auxquelles il s'était livré et des peines qu'il avait prises. Il l'acheva à Alep l'an 621 (1224 de J. C.), et peu de temps après il en fit une révision. Du moins c'est ce qui paraît résulter de quelques différences qui existent entre l'exemplaire de la Bibliothèque de Copenhague et celui de la Bibliothèque de Paris, exemplaire qui semble être d'une rédaction postérieure. Presque immédiatement après, il s'occupa de mettre à part les noms de lieux qui s'appliquent à plusieurs endroits à la fois; il ac-

Fosslans und anderer araber berichte, Saint-Pétersbourg, 1823, in-4°, et en partie dans le recueil des *Mémoires de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg*. (Voyez aussi mon *Introduction à la Géographie d'Aboulféda*, p. LXXIX et suiv.)

[1] Voyez le volume intitulé *Auszüge aus muhammedanischen schriftstellern*. Saint-Pétersbourg, 1858, au commencement.

[2] Pag. 105 et suiv.

compagna les descriptions d'un certain nombre d'indications biographiques et littéraires, et, disposant le tout dans l'ordre alphabétique, il le publia sous le titre *Moschtarek* ou « Livre des noms qui s'écrivent de la même manière et qui désignent des lieux différents[1]. » Ainsi qu'il le dit lui-même dans la préface, ce dictionnaire n'était qu'un extrait du premier; cependant comme ses voyages et ses lectures lui fournissaient sans cesse des faits nouveaux, il enrichit le *Moschtarek* d'observations qui ne se trouvaient pas dans le *Moadjem*. Il y a plus, il existe en Europe deux exemplaires du *Moschtarek*, l'un à Leyde, et l'autre à la bibliothèque impériale de Vienne, et le second nous offre une rédaction revue, corrigée et augmentée. La première remonte, pour la composition, à l'année 623 (1226 de J. C.), et la seconde à l'année 626 (1229 de J. C.), c'est-à-dire à l'année qui précéda immédiatement celle de la mort de l'auteur. M. Wustenfeld a publié en 1846, à Göttingue, une édition du *Moschtarek*, pour laquelle il a fait marcher les deux rédactions ensemble.

De cette circonstance que le texte du *Moadjem*, tel qu'il nous est parvenu, est privé d'un certain nombre d'observations qui se trouvent, soit dans l'une, soit dans l'autre rédaction du *Moschtarek*, on peut induire qu'il est arrivé pour le *Moadjem* ce qui, avant la découverte de l'imprimerie, est arrivé pour bien d'autres ouvrages. L'auteur ne cessa pas jusqu'à sa mort de retoucher son œuvre; mais déjà

[1] كتاب المشترك وضعا والمفترق صقعا.

la première rédaction avait obtenu une grande circulation, et c'est elle seule qui est parvenue à la postérité.

Le *Moschtarek*, par son caractère spécial, ne pouvait tenir lieu du grand dictionnaire. D'un autre côté, celui-ci, par le nombre de ses volumes et par la nature des détails qu'il renferme, était hors de la portée du commun des lecteurs. L'idée vint donc tout naturellement d'en faire un abrégé.

Il existe dans les bibliothèques d'Europe un abrégé du *Moadjem*, un abrégé dont l'auteur suit pas à pas l'ouvrage qui lui servait de point de départ, mais où, tout en resserrant considérablement la matière, il ne laisse pas de faire des corrections et même des additions. Cet abrégé porte le titre de *Merasid al-Itthilá* ou « Champs d'observations pour apprendre à connaître les noms des lieux et des territoires[1]; » il en a été publié une édition à Leyde, par M. Juynboll, années 1850-1854, trois volumes in-8°[2]. De plus, M. Juynboll vient de publier le premier volume d'un recueil de notes et d'éclaircissements de tout genre, et ce volume sera suivi de plusieurs autres.

Le *Merasid* ne peut tenir lieu du grand dictionnaire lui-même; mais probablement le grand dictionnaire ne paraîtra pas de longtemps; d'ailleurs le *Merasid* présente quelques avantages qui ne se trouvent pas ailleurs. Dans tous les cas, il s'agit ici d'une

[1] مراصد الاطلاع على اسماء الامكنة والبقاع

[2] Dans cette publication, M. Juynboll a d'abord été aidé par un de ses élèves, M. Gaal.

publication très-importante. Que le lecteur ne soit donc pas étonné des détails dans lesquels je vais entrer.

Il a été fait trois abrégés du grand dictionnaire de Yacout; il en a même été fait d'autres; mais il n'en sera pas question ici. Chose singulière! les trois abrégés dont je vais m'occuper ont tous porté, à ce qu'il semble, le titre de *Merasid al-Itthilâ*.

Le premier de ces abrégés, qui du reste ne nous est point parvenu, a été fait par Yacout lui-même. Il est vrai que, dans la préface du grand dictionnaire, Yacout, qui lisait dans l'avenir, s'élève avec la plus grande force contre les abréviateurs, et il traite toute entreprise de ce genre de véritable mutilation. Mais il vécut environ sept ans après l'achèvement du *Moadjem*, et il a très-bien pu, pour condescendre aux demandes qui lui étaient faites, se donner un démenti à lui-même. Dira-t-on qu'en ce cas l'auteur aurait dû supprimer sa sortie contre les abréviateurs? Mais, ainsi qu'on l'a fait déjà remarquer, il n'est pas probable que les différentes rédactions du *Moadjem* qui se trouvent dans nos mains soient les dernières.

Voici des faits qui prouvent que réellement Yacout, voulant réduire son grand ouvrage à des proportions plus accessibles, en a fait lui-même avant de mourir un abrégé. Hadji-Khalfa, dans son dictionnaire bibliographique arabe, persan et turk, parlant des différents abrégés du *Moadjem*[1], fait mention de celui de Yacout, et il cite un passage de la préface. Voici

[1] Édition de M. Fluegel, t. V, p. 489, et p. 623 et suiv.

ce passage : « L'objet de mon grand dictionnaire intitulé *Moadjem al-Boldan* est de faire connaître les villes et les bourgs habités ou inhabités, ainsi que les plaines et les montagnes des différents pays de la terre. On y trouve le résumé des livres de chronique, des itinéraires, des recueils de descriptions de choses extraordinaires, etc. Comme l'ouvrage est long, j'en ai détaché les noms de lieux pour l'orthographe et la prononciation desquels tout le monde est d'accord, et j'ai fait aux descriptions les additions convenables. » A la vérité, les derniers mots pourraient aussi bien, au premier abord, s'appliquer au *Moschtarek;* mais nous possédons le *Moschtarek*, et la préface qui lui appartient n'est pas la même que celle-ci. Tout ce qu'on peut induire des mots dont il s'agit, c'est que Yacout, tombant dans l'excès opposé à celui que certains lecteurs lui reprochaient, avait fait un abrégé qui se bornait aux noms les plus usuels. Hadji-Khalfa, comme on le verra plus bas, cite également, dans la préface de son *Djehannuma*, l'abrégé du *Moadjem* fait par Yacout lui-même, comme une des sources où il avait puisé; ce qui prouve qu'il en avait un exemplaire sous les yeux. Evidemment, s'il ne nous est point parvenu, c'est qu'il avait été jugé insuffisant, et qu'il a disparu devant celui dont il va être parlé [1].

[1] Sur quelques exemplaires de l'abrégé qui suit on lit sur les feuillets de garde le nom de Yacout comme étant celui de l'auteur; mais évidemment c'est une méprise ou une tromperie. (Voyez l'Introduction aux notes de M. Juynboll, p. XII et XLVI.) Tel est sans doute aussi le cas de l'exemplaire qui appartient au colonel Rawlin-

Le second abrégé est celui qui se trouve dans plusieurs bibliothèques d'Europe, et qui vient d'être publié par M. Juynboll. Il en est aussi fait mention dans le dictionnaire bibliographique de Hadji-Khalfa. Comme la préface est très-importante en elle-même, et qu'elle a donné lieu à quelques difficultés, je vais la reproduire en entier. La traduction sera aussi littérale que possible : « Le but d'un livre quelconque est d'exposer la science que l'auteur a en vue. Il ne doit pas y mêler les choses d'une autre science, de peur que l'esprit du lecteur ne soit tiraillé en divers sens et n'en éprouve de la fatigue, de peur que l'auteur ne se laisse aller à des digressions et n'amène l'ennui; autrement, les copistes hésitent à faire la copie du livre, et les amateurs ont de la peine à se le procurer. Tel est le cas de l'ouvrage intitulé *Moadjem al-Boldan*. Son objet a été uniquement de faire connaître les noms des lieux et des contrées qui se trouvent dans le quart habité du globe[1] et sur lesquels il a été recueilli des renseignements, ou qui ont été mentionnés dans les poésies. Il a eu pour but de décrire un lieu déterminé, avec le nom de la contrée dans laquelle il est situé. Tout ce qui sort de ce plan est un hors-d'œuvre, et l'on peut s'en passer. En effet, une notion quelconque qui sort du plan proposé ne sert qu'à détourner du but.

son, et dont celui-ci a parlé dans le Recueil de la Société de géographie de Londres, année 1839, t. IX, p. 57. Le peu de mots qu'en dit M. Rawlinson ne peuvent s'appliquer qu'à l'abrégé suivant.

[1] Sur cette expression, voyez l'*Introduction à la Géographie d'Aboulféda*, p. CCXII.

Ceci s'applique aux étymologies que l'auteur a données d'un grand nombre de dénominations arabes et non arabes, et pour la plupart desquelles il est positif que dans le principe le lieu en question n'a rien eu de commun avec l'idée que l'auteur y rattache, et que cette idée n'a été pour rien dans le nom que le lieu porte. En effet, le nom d'un lieu n'est véritablement un mot dérivé, que lorsque le lieu est doué de la qualité exprimée par ce mot, en sorte que cette qualité soit inhérente au lieu même. C'est ainsi que le Prophète donna à Médine le nom de *Thayyba* «bonne,» à cause des avantages dont elle a été douée et qui la distinguent des autres villes, et qu'il repoussa le nom de *Yatreb* (sous lequel elle avait été connue jusque-là), à cause de ce que ce nom présente de sinistre[1]. Parmi les noms de ville, il y a des mots employés en dehors de toute signification, et qui évidemment n'ont rien de commun avec la valeur philologique du mot en arabe; en ce cas il suffit d'établir la forme du nom, sans s'occuper des significations dont le mot est susceptible en lui-même, vu que ces explications constituent une science à part, qui fait l'objet des lexiques et des traités des formes des mots. Exposer tout cela à la fois, c'était se livrer à un développement inutile. On peut en dire autant de ce que l'auteur a fait pour l'horoscope des villes : la plupart de ces horoscopes ne reposent sur rien. La seule chose qu'il pût se permettre, c'était de marquer la longi-

[1] Voyez ma traduction de la *Géographie d'Aboulféda*, p. 115.

tude et la latitude des lieux; encore la plus grande partie de ce qu'il en a dit aurait besoin d'être vérifiée. De même pour les indications qu'il donne sur les personnages qui sont nés ou qui ont séjourné dans un certain lieu; leur véritable place était dans les recueils de notices biographiques, vu qu'ici les indications sont nécessairement incomplètes. En parlant de tout cela à la fois, il a donné à son livre des proportions excessives, au point que le livre, vu le nombre des volumes dont il se compose, fait reculer le lecteur, effraye le copiste et devient inaccessible à l'amateur.

« Dans le livre que je soumets en ce moment au public, j'ai extrait du *Moadjem* les renseignements indispensables pour reconnaitre les noms des lieux qui se rencontrent dans les traités historiques, dans les souvenirs de l'antiquité, dans les récits des conquêtes musulmanes, etc. de manière à mettre le lecteur en état de pouvoir écrire et prononcer ces noms correctement, et distinguer l'importance relative des lieux, ainsi que la place qu'ils occupent sur la terre. A cet égard, j'ai pris pour base le *Moadjem;* j'ai rapporté ce qu'il a rapporté, et j'ai omis ce qu'il a omis, quand je n'ai pas eu les moyens de suppléer à son silence. Mais en plusieurs endroits j'ai intercalé certains faits; j'ai corrigé les erreurs qui m'ont frappé, soit que l'auteur les eût empruntées à d'autres, soit qu'elles fussent de son fait. A la vérité, je ne me suis permis cela que pour les choses dont j'étais sûr et que j'avais vérifiées, ou bien que

je tenais de personnes instruites, notamment de personnes du pays même ou des pays voisins, ou bien de personnes qui avaient voyagé de ce côté. Une partie de ces additions et de ces corrections est le fruit des observations que j'ai recueillies dans le cours de mes voyages, particulièrement dans ce qui concerne la province de Bagdad, pour laquelle le *Moadjem* contient beaucoup d'erreurs. De plus, je ne me suis pas astreint au plan adopté par l'auteur (dans son propre abrégé); je me suis bien gardé de l'imiter dans sa manière d'abréger et de modifier la rédaction. C'était là une condition à laquelle je n'étais pas obligé de me soumettre. Avant tout il s'agissait de consulter la commodité du public. Maintenant il sera facile au lecteur de se pénétrer du livre, et au copiste de le transcrire. Mon but a été de répandre la science et de me rendre utile aux autres.»

Toutes ces réflexions sont sages, et l'auteur de l'abrégé s'y est fidèlement conformé. On voit que si le *Moadjem* renfermait de grands avantages, il prêtait quelquefois à la critique. L'abréviateur reproduit ordinairement les expressions du texte original; en même temps il réforme sur une foule de points le texte primitif, ou bien il y ajoute des observations qui lui sont propres. Sa base unique est le *Moadjem;* il déclare s'être éloigné de l'abrégé fait par l'auteur lui-même; d'un autre côté, il n'a pas fait usage du *Moschtarek;* il ne paraît pas même l'avoir connu; autrement comment expliquer l'absence de faits qui

se trouvent dans le *Moschtarek*, et qui rentraient dans son cadre?

Il me paraît inutile de relever les points sur lesquels je suis en désaccord avec mes devanciers, notamment avec M. Juynboll. Les faits qui précèdent et ceux qui vont suivre entraîneront, j'espère, la conviction.

Mais il reste à déterminer quel est l'auteur de cet abrégé, ainsi que l'époque et le pays où il a vécu. Hadji-Khalfa fait mention d'un abrégé du *Moadjem* par Safy-eddin Abd al-Moumen, fils d'Abd al-Hacc; mais il ne dit rien des circonstances au milieu desquelles l'abréviateur a écrit. D'un autre côté, l'auteur de l'abrégé dont il s'agit maintenant ne se nomme nulle part. Tout ce qu'on peut induire de ce qu'il dit vers la fin de sa préface, c'est qu'il florissait à Bagdad, et qu'il est venu après le milieu du XIIIe siècle, lorsque l'invasion des Tartares eut changé la face de l'Asie. Le bibliothécaire du dernier khalife de Bagdad, vers l'an 1254 de notre ère, se nommait Safy-eddin Abd al-Moumen, fils de Fâkher [1]. Sous quelques rapports, ce personnage répondrait à la question qui nous occupe; mais le nom de son père n'est pas celui dont parle Hadji-Khalfa; d'ailleurs il cultiva particulièrement la musique [2].

[1] *Chrestomathie arabe* de Silvestre de Sacy, t. I, p. 35 du texte, et p. 59 de la traduction.

[2] Comparez le *Manhel al-Safy* d'Aboul-Mahasen (ms. arabe de la Bibliothèque impériale, ancien fonds, t. IV, fol. 91 v°) et l'ouvrage publié à Leipzig, par M. Kiesewetter, sous le titre de *Die Musik der Araber*, avec une préface de M. de Hammer; 1842, in-4°.

L'exemplaire de la bibliothèque d'Oxford porte sur les feuillets de garde le nom de Safy-eddin Abd al-Moumen, fils d'Abd al-Hacc, et on lit sur les feuillets de garde d'un autre manuscrit les mots Abou-Fadhayl Safy-eddin Abd al-Moumen, fils d'Abd al-Hacc, professeur à Bagdad. Là il s'agit d'un seul et même personnage, et ce personnage est celui dont a parlé Hadji-Khalfa. Il est dit, de plus, que ce personnage mourut l'an 739 (1338 de J. C.). Malheureusement on ne trouve aucune indication à son sujet dans les biographies arabes.

Dans mon Introduction à la géographie d'Aboulféda[1], j'ai placé la rédaction de l'abrégé entre l'année 1415 de notre ère et l'année 1453, date de la prise de Constantinople par les Turks. M. Juynboll se prononce pour l'année 1338. Il a peut-être raison; mais tous les manuscrits de l'abrégé qui se trouvent maintenant en Europe ont été transcrits postérieurement au xv[e] siècle; de plus, tous ces manuscrits ont subi plus ou moins des interpolations, et il est impossible, à s'en tenir aux textes, de déterminer la limite précise de ce qui appartient à l'abréviateur et de ce qui a été ajouté après coup. Les plus récentes de ces interpolations, à ma connaissance, proviennent d'un écrivain ottoman de la fin du xvi[e] siècle, appelé *Sipahizadé*, lequel a embarrassé M. Juynboll, mais dont j'avais parlé dans mon Introduction à la géographie d'Aboulféda[2].

[1] Page CXXXV.
[2] Page CDLIII.

En ce qui concerne les interpolations, il n'y a rien là que de naturel. Cet abrégé du grand dictionnaire de Yacout était destiné à aller dans toutes les mains. A mesure qu'un homme instruit, soit à la suite de ses lectures, soit à la suite de quelque voyage, rencontrait un article inexact ou incomplet, il mettait une note en marge; puis, quand l'exemplaire tombait entre les mains d'un copiste, la note était intercalée dans le texte. Ne faisons-nous pas chaque jour quelque chose d'approchant avec nos réimpressions d'anciens livres, revus, corrigés et annotés?

Le troisième abrégé dont il me reste à parler, mais qui ne nous est point parvenu, est celui de Soyouthy, écrivain arabe d'Égypte de la dernière moitié du xve siècle. Soyouthy a fait mention de son abrégé dans son *Hosn al-Mohadheré*[1], dans la notice qu'il s'est consacrée à lui-même; mais il n'est entré dans aucun détail à ce sujet; il n'indique pas même le titre du livre. Hadji-Khalfa est plus précis; il donne à cet abrégé le même titre qu'aux deux autres, c'est-à-dire le titre de *Merasid al-Itthilâ;* de plus il reproduit, dans son dictionnaire bibliographique, la préface de Soyouthy, ce qui prouve qu'il avait un exemplaire du livre sous la main; seulement il ajoute que Soyouthy était mort avant d'avoir mis la dernière main à son travail. Du reste la préface de Soyouthy n'est qu'une réduction de celle de Safy-eddin, ce qui semble indiquer que ce fécond écrivain n'avait pas pris la

[1] *Sojutii liber de interpretibus Corani*, par M. Meursinge. Leyde, 1839, p. 12.

peine de recourir au grand ouvrage, se contentant de resserrer l'abrégé et de modifier par-ci par-là les articles sur lesquels il avait recueilli des notions particulières. C'est ce que Hadji-Khalfa paraît vouloir dire dans les prolégomènes de son *Djehan-nama*, lorsqu'il parle des diverses sources où il avait puisé.

Le premier volume du *Djehan-nama*, le seul qui ait été imprimé, n'est pas tel qu'il était sorti des mains de Hadji-Khalfa. Il a reçu de nombreuses additions de la part de l'éditeur. La Bibliothèque impériale ayant acquis récemment un très-bel exemplaire du texte primitif, et M. Juynboll ayant fait à ce sujet un appel au public, je crois devoir reproduire le passage qui est relatif au sujet en question; c'est un résumé de la discussion qui précède, et un résumé qui semble devoir dissiper tous les doutes : « Yacout de Hamat, mort l'an 626 (1229 de J. C.), est l'auteur du *Moadjem al-Boldan*. Plus tard il fit un abrégé de son livre et l'intitula *Merasid al-Itthilâ*. Le *Moadjem* a eu aussi pour abréviateur Abd al-Moumen, fils d'Abd al-Hacc, qui s'exprime ainsi dans sa préface : « Bien que le but véritable du *Moadjem* fût de faire connaître les noms de lieu, Yacout ne s'est pas contenté de faire connaître ces noms; il en discute la dérivation comme le ferait un lexicographe, il indique des longitudes et des latitudes qui présentent du doute, et fait mention de personnages dont la notice se trouve dans les recueils de biographies. Ces détails occasionnant des longueurs, je me suis borné à relever les noms des localités citées dans les hadyts et les chroni-

ques. » Djelal-eddin Soyouthy a également fait un abrégé du *Moadjem*, dans lequel il a inséré la meilleur partie du *Merasid* (l'abrégé de Safy-eddin [1]).

Cette discussion paraîtra peut-être un peu longue; mais elle était indispensable pour faire entrer la lumière au milieu de tant d'obscurité et de divergence. Maintenant je vais dire quelques mots sur l'ouvrage publié par M. Juynboll, considéré en lui-même, et sur le travail de l'éditeur.

Il ne peut y avoir qu'une voix sur l'utilité de la publication du *Merasid*. Ce dictionnaire est un résumé de l'ensemble de la géographie arabe. Il ne dispense pas des dictionnaires de Bekry et de Zamakhschary pour la géographie de l'Arabie, notamment dans ce qui concerne la lecture des anciennes poésies arabes. Il ne dispense pas non plus du *Mosch-*

[1] معجم البلدان التیوز یکرمی التی ده وفات ایدن یاقوت
حموی تالیفیدر مکره اختصار ایدوب اسمنه مراصد الاطلاع
دیمشدر واصل معجمی عبد المومن بن عبد الحق دخی اختصار
ایدوب دیباجه‌سنده دیمشدرکه بوکتابک موضعندن غرض
امکنه اسماسنی تعریف ایکن حموی انلری ذکر ایله اکتفا
ایتمیوب کتب لغات متکفل اولدوغی اشتقاق ومشتبه ومشکوک
طول وعرض ایلدی وانسابده مذکور اولان جائی ایراد ایتمکله
تطویله مودی اولوب اخبار واثارده وارد اولان مواقع اسملرینه
اقتصار اولندی وجلال الدین سیوطی دخی کتاب مزبوری
مختصر قلمشدر مراصدک مختاری درج اولندی. Manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale, suppl. turk, n° 83.

tarek, où se trouvent mentionnées un certain nombre de localités particulières, sans compter diverses indications biographiques et littéraires. Il dispense encore moins du grand dictionnaire de Yacout, qui, bien qu'on y ait signalé des lacunes et des leçons erronées, contient un fonds inépuisable de science. Mais le dictionnaire de Bekry, qui sans doute ne tardera pas à être publié, ne l'est pas encore; quant au grand dictionnaire de Yacout, non-seulement il n'est pas publié, mais il ne le sera pas de longtemps. D'ailleurs cet abrégé, tout réduit qu'il est, renferme des renseignements qui ne se trouvent que là. On peut dire plus : avec le plan que se proposait M. Juynboll, il n'avait pas la liberté du choix. De quoi s'agissait-il? Il s'agissait de trouver un noyau autour duquel pourraient se grouper les faits épars de la géographie arabe. Le grand dictionnaire de Yacoût est assez étendu par lui-même, sans l'étendre encore outre mesure. Quant aux autres traités, ils se refusaient, par leur caractère spécial, à toute combinaison de ce genre.

On a vu qu'il existe un certain nombre d'exemplaires manuscrits du *Merasid* dans les différentes bibliothèques de l'Europe, et que ces exemplaires, outre la diversité des leçons, renferment les uns plus, les autres moins. La première tâche de l'éditeur était de rapprocher les exemplaires, et de tirer de chacun d'eux ce qu'il offre de bon. Ici il ne s'agissait pas de faire exactement la part de la rédaction primitive et des additions qui, à différentes époques,

y ont été intercalées. Assurément tout ce qui dépasse l'époque où a vécu l'abréviateur a été ajouté après coup; mais à quelle époque précise a écrit l'auteur? Il valait donc mieux accepter tout ce qui se présentait de plausible. Mais là ne se bornait pas la tâche de l'éditeur. Au milieu d'un si grand nombre de noms, il y en avait d'altérés; il y en avait même qui, par suite d'une orthographe erronée, avaient été transportés hors de leur place. Toute altération qui était du fait des copistes pouvait être facilement réformée; mais ce qui tenait aux déplacements, irrégularité qui ne pouvait provenir que de l'abréviateur lui-même, avait besoin d'indications particulières. L'éditeur avait aussi à compléter, à l'aide de traités analogues, les indications trop sommaires; il pouvait même profiter de l'occasion pour renvoyer, pour la plupart des noms de lieux, aux ouvrages, soit orientaux, soit occidentaux, où il existe des renseignements plus étendus.

Pour l'établissement du texte, M. Juynboll a eu à sa disposition le manuscrit de la bibliothèque de Leyde et celui de la Bibliothèque impériale de Vienne. Ces deux exemplaires se complètent assez bien l'un l'autre. Ce n'est que dans certains cas que M. Juynboll a eu recours à d'autres manuscrits.

Dès le principe M. Juynboll crut devoir marquer au bas des pages du texte, non-seulement les variantes qu'offrent les manuscrits, mais les ouvrages où un lieu quelconque avait déjà été l'objet de quelques renseignements particuliers. Ces notes, d'abord un

peu ménagées, avaient pris un certain développement dans les divers fascicules. Sous ce rapport, les dictionnaires de Bekry et de Zamakhschary, ainsi que le *Moadjem*, le *Moschtarek*, la relation des Voyages d'Ibn-Batoutah et le texte de la géographie d'Aboulféda, ont été d'un grand secours à l'éditeur. M. Juynboll n'a pas cru sa tâche suffisamment remplie; il vient de publier un volume renfermant une introduction générale et de nouvelles notes, dans lesquelles il soumet le texte à un examen plus rigoureux, ce qui le fait quelquefois revenir sur ce qu'il avait dit. Ce volume se rapporte seulement aux deux premiers fascicules du texte, et sera suivi de plusieurs autres.

Le plan de M. Juynboll est de composer une espèce de *thesaurus* de la géographie arabe, et de fournir à tout lecteur qui a une question géographique orientale à traiter les indications nécessaires pour couler à fond le sujet. L'idée ne pouvait manquer d'être accueillie. Cependant quelques personnes ont paru craindre que l'éditeur n'étendît sa tâche outre mesure, et que, dans sa peur d'oublier quelque chose, il ne tombât dans l'excès contraire. Précisons les faits. En principe, on doit rester dans les limites de son sujet et se borner au nécessaire. Ainsi que l'a dit Safy-eddin dans la préface du *Merasid*, tout ce qui sort de la question doit être écarté. On a dit aussi que le vrai peut s'exprimer en peu de mots; tout consiste à aller droit au fait. Déjà, avec ce que M. Juynboll a livré au public, on est autorisé à croire

que, s'il avait à recommencer, il supprimerait plus d'une remarque. Que sera-ce quand il sera plus avancé? Mais M. Juynboll peut répondre que si la ligne droite est la plus courte, on ne l'obtient pas du premier coup. Allons plus loin : admettons qu'il n'y a pas de savant un peu au courant de la matière qui ne rencontre, dans les livraisons déjà parues de la publication de M. Juynboll, des remarques dont il aurait pu se passer; mais l'indication qui est inutile à celui-ci n'est pas inutile à celui-là. Le tout est de se tenir dans la juste mesure. Il y a d'ailleurs une circonstance qui a dû frapper bien des personnes. Avec la spécialité et en même temps l'étendue des recherches actuelles, avec l'extension de la presse et la multiplicité des journaux et des recueils périodiques, avec la diversité des langues dans lesquelles on écrit maintenant, il n'y a qu'une personne qui se voue uniquement à une branche de la science qui puisse se flatter de connaître, je ne dis pas tout, mais la meilleure partie de ce qui se publie chaque jour sur l'objet de ses études. M. Juynboll est dans ce cas, et je déclare que, pour ma part, j'ai trouvé dans ses notes des indications qui n'étaient pas arrivées jusqu'à moi.

Je terminerai mes observations par deux remarques : la première se rapporte au passage de l'introduction de M. Juynboll (page LXX), relatif à une description arabe du nord de l'Afrique, qui fut rédigée dans les années 586 et 587 de l'hégire (1190 et 1191 de J. C.), et dont le texte a été publié à

Vienne, en 1852, par M. de Kremer. Le titre de cette relation est *Livre où le regard se porte sur des choses qui charment les yeux*[1]. Le manuscrit de Vienne n'a ni commencement ni fin, et il en est de même d'un exemplaire acquis, il y a quelques années, par la Bibliothèque impériale de Paris[2]; mais le manuscrit de Paris comble plusieurs lacunes de celui de Vienne, et il résulte de l'ensemble que si cette relation n'est pas, comme on l'avait dit, une reproduction de celle de Bekry, accommodée à une époque plus récente, c'en est du moins une imitation. En effet, le cadre est absolument le même. L'auteur, qui probablement venait de s'acquitter du pèlerinage de la Mecque, traverse le Nil et s'avance vers les bords de l'océan Atlantique, en exposant tout ce qui le frappe sur sa route et ce qu'il entend dire sur les contrées voisines; mais, à la différence de Bekry, il parle en général en témoin oculaire, et il a soin d'en faire de temps en temps la remarque.

La deuxième remarque a pour objet de relever ce que M. Juynboll dit à la page LXVIII, sur le prétendu itinéraire d'un personnage nommé *Al-Façli al-Bisanii*. Il s'agit là non pas d'un voyageur, mais du secrétaire du grand Saladin, le cadhi Fadhel, qui était originaire de la ville de Beyssan, dans la Palestine[3].

[1] كتاب الاستبصار فى عجائب الابصار

[2] J'ai rangé ce volume sous le numéro 906 du supplément arabe.

[3] Voyez les *Mémoires d'histoire orientale* de M. Defrémery, première partie, p. 190.

SUR LE SYSTÈME PRIMITIF

DE LA NUMÉRATION CHEZ LA RACE BERBÈRE,

LU DEVANT L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, DANS LA SÉANCE DU 27 JUILLET 1860,

PAR M. REINAUD.

On sait qu'à une certaine époque tout le nord de l'Afrique, depuis l'océan Atlantique jusqu'à la vallée du Nil, depuis la mer Méditerranée jusqu'au fleuve appelé maintenant du nom de *Niger*, fut habité par une seule et même race, que les anciens nommaient en général *Libyque*, et que l'on comprend maintenant sous la dénomination de *Berber*. Cette vaste contrée a été bouleversée par des révolutions sans nombre, et une foule de populations d'origines diverses sont venues s'implanter sur le sol primitif. Néanmoins on rencontre çà et là des débris de race berbère; il y a même des pays où les Berbers forment la masse de la population.

Aussi haut que remonte l'histoire, on reconnait que les rois de l'Égypte durent exercer une influence plus ou moins énergique sur les populations qui avoisinaient le Nil. Vinrent ensuite les Phéniciens, puis les Grecs et les Romains, puis les Vandales, enfin les Arabes; les Arabes, dont le joug pèse de-

puis plus de douze siècles sur tout le pays. La langue berbère s'est nécessairement ressentie du contact du langage de tant de nations, de l'arabe surtout. Maintenant l'on retrouve dans le berber un certain nombre de mots et de formes arabes, surtout dans le langage des provinces voisines de la mer Méditerranée, où la domination musulmane s'est affermie de meilleure heure. On remarque même dans les pronoms et dans la conjugaison des verbes berbers certaines analogies avec les pronoms et les verbes sémitiques qui ont frappé dès le principe les philologues; mais la masse des mots est évidemment indigène, et s'éloigne des langues sémitiques autant que de toute autre langue connue.

Depuis qu'on s'occupe en Europe du berber, c'est-à-dire depuis près d'un siècle, les philologues se sont demandé dans quelle catégorie il faut le placer; si c'est une langue à part, ou bien s'il faut le rattacher, soit au cofte, qui représente pour nous l'ancien égyptien, soit à quelque langue sémitique. Il m'a toujours semblé que, quelle que soit la part faite aux influences étrangères, le berber est une langue *sui generis*, et une langue particulière aux contrées où l'on en trouve encore des débris[1]; mais des philologues distingués ont émis un avis différent. Un fait venant de se découvrir, et ce fait pouvant jeter un

[1] Voyez les Rapports que j'ai lus successivement à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le premier sur les matériaux laissés par feu M. Geslin, et le second sur un *Essai de Grammaire kabyle*, de M. Hanoteau, *Moniteur universel* des 7 et 8 août 1856, et 6 août 1857.

nouveau jour sur la question, je me hâte de le signaler à l'attention du monde savant.

En 1857, M. le capitaine Hanoteau, alors adjoint au bureau politique des affaires arabes à Alger, composa un *Essai de grammaire kabyle*, renfermant les principes du langage parlé par les populations du versant nord du Djurdjura, à l'est d'Alger. A la page 249 du volume imprimé, M. Hanoteau a donné le tableau comparatif de la numération chez les Kabyles, c'est-à-dire les populations berbères de la côte; chez les Beni-Mozab, établis dans l'intérieur de l'Algérie; enfin chez les Touareg, qui habitent dans le Sahara, et qui naturellement ont eu moins à souffrir du contact des conquérants étrangers. Chez les Berbers de la côte, sur les dénominations des neuf unités, la première seule est indigène; toutes les autres sont empruntées aux Arabes. Au contraire, chez les Touareg, il n'y a que les nombres six, sept, huit et neuf qui soient exprimés par les dénominations arabes; les noms des cinq premières unités sont berbers, et ont conservé plus ou moins la forme indigène. Le même résultat est offert dans une grammaire de la langue touareg, que M. Hanoteau vient de publier sous le titre d'*Essai de grammaire de la langue tamachek*, pag. 127 et suivantes. Que conclure de ce fait? L'étude du berber est si nouvelle et le nombre des données positives que la science a jusqu'ici recueillies est si limité, que M. Hanoteau n'a pas osé hasarder une seule conjecture. Mais voici un autre fait, venu d'ailleurs, et qui, rapproché du

premier, offre un horizon tout nouveau. Un observateur intelligent qui étudie l'Algérie, M. Letourneux, ayant eu occasion de visiter les oasis du Souf, le pays des Chamba et l'Oued ghyr, y a trouvé encore en usage un système de numération quinaire. Les indigènes ont cinq mots particuliers pour exprimer les cinq premières unités, après quoi ils recommencent, c'est-à-dire que pour marquer les nombres six, sept, huit et neuf, ils disent cinq-un, cinq-deux, cinq-trois et cinq-quatre. Voici le tableau relevé par M. Letourneux :

1. *ighem*..................	un.
2. *tzem*..................	deux.
3. *charet*..................	trois.
4. *occas*..................	quatre.
5. *fous*..................	cinq.
6. *fous-ighem*..............	cinq-un.
7. *fous-tzem*..............	cinq-deux.
8. *fous-charet*..............	cinq-trois.
9. *fous-occas*..............	cinq-quatre.
10. *meraoun*..............	dix.
11. *meraoun-ighem*..........	dix-un.
12. *meraoun-tzem*..........	dix-deux.
13. *meraoun-charet*..........	dix-trois.
14. *meraoun-occas*..........	dix-quatre.
15. *meraoun-fous*..........	dix-cinq.
16. *meraoun-fous-ighem*......	dix-cinq-un.
17. *meraoun-fous-tzem*......	dix-cinq-deux.
18. *meraoun-fous-charet*......	dix-cinq-trois.
19. *meraoun-fous-occas*......	dix-cinq-quatre.
20. *tzem-meraoun*..........	deux-dix.
21. *tzem-meraoun-ighem*......	deux-dix-un.
22. *tzem-meraoun-tzem*......	deux-dix-deux.

23. *tzem-meraoun-charet* ...... deux-dix-trois.
30. *charet-meraoun*.......... trois-dix.
31. *charet-meraoun-ighem* ..... trois-dix-un.
40. *occas-meraoun*........... quatre-dix.
50. *fous-meraoun* .... cinq-dix.
60. *fous-ighem-meraoun*....... cinq-un-dix.
70. *fous-tzem-meraoun*........ cinq-deux-dix.
71. *fous-tzem-meraoun-ighem*... cinq-deux-dix-un.
80. *fous-charet-meraoun*....... cinq-trois-dix.
90. *fous-occas-meraoun*....... cinq-quatre-dix [1].

Voici maintenant le tableau correspondant que M. Hanoteau a donné dans son *Essai de grammaire de la langue tamachek* :

1. *iien*................... un.
2. *sin*................... deux.
3. *keradh*................ trois.
4. *okkoz*................. quatre.
5. *semmous*............... cinq.
6. *sedis*................. six.
7. *essaa*................. sept.
8. *ettam*................. huit.
9. *tezzaa*................ neuf.
10. *meraou*............... dix.
11. *meraou d iien*.......... dix-un.
12. *meraou d sin*........... dix-deux.
13. *meraou d keradh*........ dix-trois.
14. *meraou d okkoz*......... dix-quatre.
20. *senatet temerouin*........ deux-dix.
21. *senatet temerouin d iien*.... deux-dix-un.

[1] Ce tableau a été adressé par M. Letourneux à M. Charles Texier, qui en a donné communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il vient d'être publié dans la *Revue orientale et américaine*, cahier de juillet 1860, p. 239.

22. *senatet temerouin d esin.* . . .	deux-dix-deux.
30. *keradhet temerouin*	trois-dix.
40. *okkozet temerouin*	quatre-dix.
50. *semmouset temerouin.*	cinq-dix.
60. *sediset temerouin*.	six-dix.
70. *essahat temerouin*.	sept-dix.
80. *ettamet temerouin*	huit-dix.
90. *tezzahat temerouin*	neuf-dix.

M. Hanoteau, malgré la facilité de sa position et l'étendue de ses recherches, n'a pas eu connaissance du fait signalé par M. Letourneux. A son tour M. Letourneux, ne connaissant pas le système de numération employé maintenant par la nation berbère en général, n'a vu dans le fait observé par lui qu'un fait isolé. Maintenant l'on peut se considérer comme fixé sur le système primitif des indigènes. Ce système était le système quinaire; il est encore employé chez les Wolofs [1] et d'autres populations du Sénégal [2]; il n'a cédé qu'à la longue, sous la pression de l'influence arabe. Dira-t-on que ce sont les habitants des oasis, qui, sous l'influence des Wolofs ou de toute autre population nègre, ont substitué le système quinaire au système décimal? Mais alors pourquoi, chez les Touareg, les quatre unités qui suivent le nombre cinq sont-elles exprimées par des déno-

[1] Voyez la *Grammaire de la langue woloffe*, par M. l'abbé Boilat, p. 28 et suiv.

[2] Tels sont les Poular du Fouta; mais on retrouve le système décimal chez les Soninké de Bakel. (Voyez l'*Annuaire du Sénégal*, par M. le colonel Faidherbe, pour l'année 1860, p. 112 et 240. Saint-Louis, 1 vol. in-12.)

minations arabes, et pourquoi n'y en a-t-il aucune qui appartienne au langage des populations indigènes?

Maintenant qu'on a un exemple de l'action exercée par les Arabes sur le langage des Berbers, sur un point aussi essentiel que la numération, on aura moins de peine à admettre un influence analogue sur d'autres points. Qu'est-ce qui empêche d'admettre qu'à l'époque où les indigènes se civilisèrent ils introduisirent dans leur langage des mots et des formes qui appartenaient au langage plus cultivé des vainqueurs? Mais si l'action étrangère est incontestable, on ne peut pas se refuser à croire qu'antérieurement à toute influence il y avait, dans le nord de l'Afrique, un langage propre aux indigènes, un langage plus ou moins imparfait, mais qui se suffisait à lui-même.

J'ai dit ailleurs que cette influence, à laquelle j'ai toujours cru, remonte peut-être au temps du roi Massinissa[1], époque où les Numides se civilisèrent, et qu'elle s'exerça sous une inspiration carthaginoise. Ici l'influence est plus moderne; c'est l'ouvrage des disciples de Mahomet. En effet, si les mots sont sémitiques, les formes sont arabes.

Je ferai une autre observation; mais ici c'est une simple conjecture. Dans le tableau de M. Letourneux, le nombre deux est rendu par *tzem*, tandis que M. Hanoteau écrit *sin*. Si la leçon de M. Letourneux est la bonne, on peut supposer que la forme

[1] Voyez mon Rapport sur l'*Essai de Grammaire kabyle* de M. Hanoteau.

touareg reproduite par M. Hanoteau en est une altération amenée par les rapports incessants avec les populations arabes. Quant au mot *semmous*, employé par M. Hanoteau pour exprimer le nombre cinq, au lieu de *fous*, dont M. Letourneux a fait usage, serait-ce aussi une altération de l'arabe *khams?*

MÉMOIRE

SUR LES INSTITUTIONS DE POLICE CHEZ LES ARABES, LES PERSANS ET LES TURCS,

PAR M. LE Dr WALTER BEHRNAUER,

ATTACHÉ À LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE VIENNE.

(SUITE.)

Dès les premiers temps de l'empire Ottoman, nous trouvons le soubaschi (صوباشى) ou lieutenant de police, et nous voyons par une notice donnée par le célèbre voyageur Evliya Efendi, traduite en anglais par M. de Hammer (Londres, 1846, vol. I, part. II, p. 105), que le patron des officiers de cette charge est Anas ben Mâlik, à qui le Prophète avait confié le soin et la surintendance de la ville de Médine. Selman le Persan reçut l'investiture de cette charge du khalife Ali, et tous les soubaschis tirent de lui leur généalogie. Les gens du soubaschi n'ont pas un patron particulier entre les compagnons

du Prophète, puisqu'ils n'étaient pas encore organisés de son temps. Leur origine dérive de Mohammed Ekrad, le sultan d'Égypte, sous lequel la maison de l'imam Shâfei fut saccagée, et tous les ouvrages composés sur les quatre sectes orthodoxes furent perdus. (Conf. Evliya Efendi, *l. c.* p. 108.)

Le commandant du guet est le عسس باشى (le prévôt de la ville pendant la nuit), et sa charge a été organisée sous le règne de Muhammed II, le conquérant de Constantinople; il leva sur chaque boutique de commerçant un droit nommé عسسيّة. La dixième partie des amendes que les ivrognes et les coureurs nocturnes payent au soubaschi appartient à l'asasbaschi. L'asasbaschi est subordonné, ainsi que le soubaschi (lieutenant de police pendant le jour) et le muhsir aga, agent de police des janissaires [1], au kiajabeg, qui est le chef de la surintendance de la ville. Ces trois attributions, dans le temps des khalifes, étaient réunies dans la personne du sahib aschorta, dont les fonctions dans l'empire Ottoman, sont remplies par le schaousch baschi; celui-ci a le droit de demander les soubaschis, les asasbaschis et les muhsiraghas, afin qu'ils l'aident dans les arrestations, les bannissements, les confiscations et les exécutions par le glaive, excepté pour les mili-

[1] *Relation sur l'Égypte*, par Vansleb, en 1664 (*Orig. allemand*), t. III, de la *Collection des voyages*, publiée par M. le docteur Paulus, Iéna, 1794, p. 52. (Conf. Nœldeke, extraits de l'ouvrage de *Nesri*, dans le *Journal de la société orientale de l'Allemagne*, t. XIII, p. 209.)

taires, qui ne peuvent pas être punis par les pouvoirs civils, mais par la main de leurs propres vizirs. Ces trois agents de police étaient tirés du corps des janissaires. Le muhsir aga était toujours le colonel du 28e régiment de cette troupe; le commandant du guet était aussi colonel d'un régiment et le soubaschi un des premiers officiers de schausches. Avant la suppression des janissaires, la police de la capitale, dans ce qui avait rapport aux incendies, qui arrivaient très-souvent à Constantinople, était du ressort de leur agha. Sa résidence était un palais situé dans le centre de la capitale; il a été brûlé au milieu de la lutte d'extermination des janissaires en 1826. M. L. P. B. d'Aubignosc a donné dans son ouvrage[1] l'aperçu d'un plan de police générale demandé au vieux sériaskier Chrosrew-Pacha, par le sultan Mahmoud, en 1837, d'après un modèle français, en deux parties, dont la première traite de la police locale, et dont la deuxième parle de la haute police. Les règlements les plus nouveaux du ministère ottoman de police, organisé tout à fait sur un pied plus sévère il y a deux ou trois mois, ont été insérés dans la gazette turque *Dschéridēï hawadir*, n° 931 (1275=1859), et le tableau des punitions et des ordres de police se trouve à présent dans la gazette arabe de Beyrouth, publiée par Khalil Efendi Alkhouri.

Nous ferons observer que les bourreaux (جلاد)

[1] *La Turquie nouvelle*, jugée au point où l'ont amenée les réformes du sultan Mahmoud, t. I, p. 383, etc.

reconnaissent pour patron Ajjoub al-Basri, qui fut chargé et revêtu des insignes de son emploi par Selman le Persan, du vivant du Prophète. On dit qu'il a été le premier qui ait tranché la tête d'un meurtrier, et pour cela il a reçu l'honneur d'être le patron des bourreaux. Son office était de préparer les condamnés à la mort et de les encourager par des exhortations; il dirigeait leur face vers la kibla et fixait la tête du criminel avec sa main droite; ensuite il prenait son glaive des deux mains, et séparait la tête du corps en lisant une fatihâh et avertissant, par cet exemple, tous les assistants de ne commettre aucun des délits commis par le criminel tué. Ce personnage mourut à l'âge de cent soixante et dix ans. Il porta lui-même le corps du khalife Moawia à Damas, et il y fut lui-même enseveli plus tard. Le plus grand modèle des bourreaux était Kara Ali, sous le règne du sultan Mourad IV. Il se présentait armé d'un glaive tranchant, tenant dans sa ceinture les instruments de torture (conf. Evliya Efendi, vol. I, part. II, p. 108), et accompagné de ses servants, qui portaient le reste des soixante et douze instruments de torture. La corporation des voleurs et des brigands قره خرسز est très-nombreuse, et elle prétend avoir pour patron et chef Amrou Ajar. Les voleurs payent une contribution aux deux officiers de police (le soubaschi et l'asasbaschi).

Je me suis permis de donner ces notices sur quelques charges de police chez les Arabes, les Persans et les Turcs, qui sont éparses dans divers ou-

vrages occidentaux et orientaux. A présent notre attention se dirigera exclusivement sur les fonctions de l'officier qui forme l'objet de l'ouvrage d'Annabrawi, je veux dire du muhtasib. Toute l'étendue de la charge que cet officier a à remplir ne se développe que peu à peu; avant tout je veux corriger une notice sur l'organisation de cette charge sous les Abbasides, notice qui nous a été donnée par deux savants orientalistes. M. Noël Desvergers dit, dans l'*Univers pittoresque* (Arabie, p. 374): « Ce qu'on ne saurait refuser à El-Mahdi, c'est le soin avec lequel il entra dans les détails de l'administration. Aboulféda mentionne pour la première fois, dans l'histoire de son règne, la charge du muhtasib, c'est-à-dire le juge du marché et intendant de police, importante dans l'administration municipale des villes arabes, et dont Mawardi a décrit avec détail les attributions, toutes relatives aux garanties que le peuple doit trouver dans les transactions commerciales nécessitées par les besoins d'une grande ville. » M. de Hammer-Purgstall a dit la même chose dans son ouvrage intitulé *Die Länderverwaltung unter dem Chalifate*, p. 15, à savoir que le khalife abbaside Al-Mahdi fut le créateur de la charge de la hisba. Mais ces deux savants se sont trompés; car si on lit dans l'édition des Annales d'Aboulféda, publiée par J. J. Reiske, le passage indiqué (t. II, p. 58), on trouvera qu'il s'agit là du khalife Hadi et non pas d'Al-Mahdi; c'est aussi l'avis de M. Gustave Weil, de Heidelberg. En tout cas il est important pour les

lecteurs de ce journal d'avoir sous les yeux un aperçu des passages des ouvrages occidentaux et orientaux dans lesquels le muhtasib et sa charge, *al-hisba* (الحسبة), sont mentionnés.

M. Wilson (*Glossary of the judicial terms of British India*, p. 351) explique le mot *muhtasib* de cette manière : « *Muhtasib*, corruptly *mohtissub* (arabic). « A superintendant of markets and police, an officer « appointed to take cognisance of improper beha- « viour, as of indecency, drunkenness, gambling; « also of the sale of intoxicating drogs and liquors « and false weights and measures. Under the Muham- « madan government in India, the Muhtasib held « in the court of the Kâzi (عدالت قاضى) a court for « the adjudication of offense against morals, as « drunkenness, gambling, etc. »

M. Quatremère, *Mémoires sur l'Égypte* (II, 261), raconte, d'après le célèbre Makrizi, sous l'année 322 = 934 de J. C. à propos de la punition du secrétaire Fadâïl, qui était chrétien, qu'il fut battu à coups de fouet, puis qu'on le fit promener tout nu dans les rues du Caire, suivi du muhtasib, qui criait : « C'est ainsi que seront traités ceux d'entre les chrétiens qui rempliront quelque place dans les bureaux du sultan. » (*Ibid.*) En 322 = 934 de notre ère, le sultan manda le patriarche des chrétiens, et, le laissant debout, lui adressa de vifs reproches au sujet des vexations que les musulmans d'Abyssinie éprouvaient de la part du roi de cette contrée; il le menaça même de le faire périr. Ensuite il lui en-

voya le muhtasib du Caire, qui lui parla avec beaucoup de dureté, et lui reprocha le mépris que les chrétiens avaient fait des édits qui leur ordonnaient de donner moins d'ampleur à leurs vêtements.

Dans les marchés (voy. Quatremère, *l. l.* p. 314) de Fostat (vieux Caire), il y avait pour chaque genre de commerce un inspecteur (عريف), qui exerçait ce même commerce. Vis-à-vis de la boutique de l'inspecteur des boulangers, il s'en trouvait une autre, occupée par un pauvre marchand, qui vendait également du pain. Le prix de cette denrée était, à cette époque, d'un dirhem pour trois rotls. Le marchand, voyant que son pain avait le temps de refroidir, et craignant de ne pouvoir le vendre, le cria à quatre rotls pour un dirhem, afin d'attirer les acheteurs. En effet, tout le monde accourut chez lui, en sorte que son pain fut enlevé en peu de temps, tandis que l'inspecteur ne put pas se défaire du sien. Celui-ci, piqué contre le marchand, plaça chez lui deux soldats du guet, qui lui causèrent une dépense de 10 dirhems. Yazoury, vizir du khalife Mostansir, s'étant rendu à la mosquée, le marchand lui demanda justice. Il manda sur-le-champ le muhtasib, auquel il fit de vifs reproches. Cet officier répondit que, suivant l'usage, les différentes professions avaient des inspecteurs auxquels il devait prêter son ministère toutes les fois qu'il en était requis par eux; que, l'inspecteur des boulangers lui ayant demandé deux soldats du guet, il les lui avait donnés sur-le-champ, persuadé que quelque affaire exigeait leur

présence. Le kadi fit appeler l'inspecteur, et, après l'avoir fort réprimandé, il le destitua, et fit remettre au marchand une somme de 300 rubas d'or.

Dans tout ce qui regarde la charge du muhtasib, Makrizi donne les renseignements les plus sûrs, parce que lui-même avait rempli ces fonctions. M. Quatremère, dans la préface de l'*Histoire des Sultans Mamlouks*, p. v, dans laquelle il donne la vie de l'auteur arabe, raconte que, l'an 801 (1398 de J. C.), Makrizi fut choisi pour remplir les fonctions de muhtasib du Caire et de la partie septentrionale de l'Égypte. Mais, soit que ses goûts studieux ne lui permissent pas de se livrer entièrement aux occupations multipliées qu'exigeait un emploi de ce genre, soit que l'envie et l'intrigue se fussent réunies pour le faire remplacer, il fut destitué au bout de quelques mois[1]. Il est vrai qu'il fut réintégré dans cette place l'année suivante. Les fruits de son expérience dans cette charge paraissent avoir été ses deux ouvrages, dont le premier, composé en 808 (1405), a le titre de *Traité sur les famines de l'Égypte*, qui avait pour objet d'indiquer les moyens propres à prévenir le retour de pareilles calamités, et le *Traité des monnaies et celui des poids et mesures*, qui ont été publiés en arabe et en latin par O. Tychsen, et dont de Sacy a donné une traduction française. Nous trouvons dans la traduction du Traité des monnaies une notice détaillée sur les fonctions du muhtasib (p. 51, note 97,

[1] Conf. Quatremère, *Histoire des Sultans Mamlouks*, t. I; appendice, p. 221-223.

où cette charge est nommée *hasaba*, au lieu de son nom vrai et correct *hisba* (الحِسْبَة).

L'auteur de l'*Inscha* (manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris, n° 1573, fol. 132 v°) dit que les fonctions du muhtasib étaient jadis données uniquement à des gens de loi. Par la suite, on y nomma les gens d'épée [كانت الحسبة منحصرة في المتعمّمين ثم صار يتولاها ارباب السّيوف]. On désignait pour cette inspection ceux d'entre les gens de loi qui avaient la capacité nécessaire (صار يتولا نظره من المتعمّمين من يوهل الى نظره). Ibn Batoutah, dans la belle édition de MM. Ch. Defrémery et Sanguinetti, t. I, p. 93, mentionne le muhtasib du Caire, Nedjmeddîn Assaharty, un des principaux jurisconsultes, qui possédait au Caire un grand pouvoir et un rang élevé. On peut lire aussi le récit intéressant de la fête du *mahmil*, au Caire, qui attirait un grand concours d'assistants. Ibn Batoutah y décrit la manière dont on la célébrait. Les quatre kadis suprêmes, l'intendant du fisc et le muhtasib montèrent à cheval et se rendirent avec leur cortége à la porte du château, où résidait le sultan. Dans la *Relation de l'Égypte*, par Vansleb (édition française. Paris, 1677, t. I, p. 353), le muhtasib figure comme inspecteur des comestibles dans la caravane des pèlerins pour la Mekke, accompagné du wali (le surintendant). M. Quatremère (*Mémoires historiques sur l'Égypte*, t. II, p. 258) nous apprend, d'après Makrizi, que les chrétiens et les juifs du Caire se rassemblèrent, en 815 de l'hé-

gire (1412 de J. C.), dans les bâtiments ajoutés à la mosquée de Hakem, en présence du schaikh Zain Abou Horairah, prédicateur de la mosquée de Touloun, du kadielaskier Schamseddîn, et de Sadreddîn, muhtasib du Caire, et qu'on inscrivit leurs noms, afin d'exiger de chacun la capitation en proportion de ses facultés. Volney mentionne le muhtasib (dans ses *Œuvres complètes*, Paris, 1821-1828, t. III, p. 235) dans la suite de l'ouali (وال), dans les villes de Syrie, pendant l'inspection des bazars. Sous le règne du khalife fatimite Hakim Biemrillah, nous trouvons cité Ain, un de ses serviteurs, à qui il confia, au mois de dulkada de l'année 402 (1012 de J. C.), la charge de commandant du guet et celle de muhtasib (الشرطة والحسبة) à Misr, au Caire et à Raudha, l'inspection sur toutes les affaires des habitants, leurs biens et leur conduite. Pour cela Ain reçut un diplôme, lu publiquement dans l'ancienne grande mosquée de Misr. Dans ce diplôme, il lui était expressément recommandé de veiller à ce que personne ne fît usage de vin, ni d'aucune autre liqueur enivrante, de faire à cet égard les plus sévères recherches, et de poursuivre rigoureusement les contrevenants, de ne souffrir l'usage d'aucun instrument de musique, et de veiller à ce que les femmes ne suivissent pas les pompes funèbres. Ain conserva ces deux charges jusqu'au commencement du mois de safar 404 (1013 de J. C.); alors le khalife les lui ôta et les donna à Muzaffar (مظفر) Sakali (ou Saklabi).

Makrizi (conf. Dozy, *Dictionnaire des vêtements*

des Arabes, p. 252 et suiv.) a décrit le marché des vendeurs de cire, qui était rempli de boutiques des deux côtés. On y trouvait les bougies qui servent dans les cavalcades, celles qu'on met dans les lanternes et celles dont on se sert quand on fait la ronde par la ville. Les boutiques destinées à la vente de ces objets étaient ouvertes jusqu'à minuit, et la nuit il se trouvait dans ce marché des prostituées nommées *bohémiennes* (زعر). Ibn Ayâs raconte, dans son Histoire de l'Égypte (conf. le manuscrit arabe de Leyde, n° 367, p. 477), qu'une foule de peuple se révoltant contre le muhtasib, alors le commandant du guet (والى الشرطة), lui commanda de prendre une quantité de bohémiennes et de servantes, et de leur couper les mains. M. Michel Amari m'a communiqué un passage du manuscrit arabe de la Bibliothèque impériale de Paris, contenant l'ouvrage du célèbre Aboulmahâsin, intitulé النجوم الزاهرة (ancien fonds, n° 667, fol. 27 v°). Il y est dit que le sultan Almalik Alaschraf Barsebai, en l'année 839 (1435 de J. C.), voulut charger des fonctions du muhtasib un homme d'une grande stature (رجل ناهض); plusieurs lui étaient proposés, qui ne lui convenaient pas. Alors on lui parla de quelqu'un qui n'était pas musulman et qui ne craignait point Allah. Puis Daulât Hadjâ Azzahiri, car c'était son nom, fut conduit chez lui; il avait été destitué de l'intendance de police du Caire plusieurs fois avant ce temps. La charge de muhtasib au Caire lui fut confiée, et la raison de cette préférence était la surintendance sur

les femmes, parce que sa sévérité, son manque de clémence et son orgueil imposant, étaient généralement connus. Le sultan exprima, dans le diplôme d'investiture, le vif désir qu'il eût les yeux les plus attentifs sur les femmes, et de ne permettre à aucune d'elles de sortir dans les rues [1]. Pour comprendre cela, il faut savoir que, la peste sévissant au Caire, le sultan avait consulté les notables de la science sur le grand péché qui aurait pu attirer ce châtiment sur le pays, et que les plus sages avaient attribué ce fléau à la colère divine, provoquée par les scandales que commettaient les femmes dans les rues et les marchés, de nuit comme de jour. Ce récit se trouve au folio 27 r°.

M. Gräberg de Hemsö (*Specchio geograf. e statistico dell' impero di Marocco*, Genova, 1834, in-8°, p. 211), cite sous la forme *Motehesseb* (conf. Höst, *Nachrichten von Marocco*, p. 277), le muhtasib comme intendant des marchés, ayant le devoir de veiller sur la justesse des poids et mesures dans les transactions du commerce. M. de Slane, dans sa traduction anglaise des *Wafayat-ulayân* d'Ibn Khallikân (I, 374 et 375), donne la vie d'Abou Saîd Alhasan

[1] M. Dozy, *Dictionnaire des vêtements des Arabes*, p. 301, raconte, d'après Ibn-Ayâs, dans son Histoire de l'Égypte, sous l'année 840 de l'hégire = 1436 de notre ère, que le sultan défendit aux femmes de sortir de leurs maisons; alors celle qui devait laver les femmes mortes allait prendre chez le muhtasib un morceau de papier qu'elle plaçait sur son عِصَابَة (*isabeh*, une sorte de coiffure), et qu'elle cousait dans son *izâr*, afin qu'on pût voir quel était son emploi.

al-Istakhri, auteur de quelques bons ouvrages sur le droit, entre autres du *Kitâb al-Akdya* « Livre des décisions légales. » Il était kadi à Komm, et il remplissait la charge de muhtasib à Bagdad. M. Pascual de Gayangos décrit l'office de Muhtasib, en Espagne, dans son *Histoire des dynasties mahométanes en Espagne* (livre I, chap. VIII, p. 104), et dit que cet emploi était confié en général à un homme de probité et d'expérience, et qui appartenait à la classe des kadis. Ainsi que le rapporte Al-Makkari, les devoirs de cet officier consistaient à aller à cheval, chaque matinée, de bonne heure, aux marchés, accompagné de ses satellites (اعوان), dont l'un portait une paire de balances pour peser le pain; car en Espagne le poids et le prix du pain furent fixés dans tous les temps par les autorités publiques. Par exemple, la miche d'un certain poids pouvait être vendue pour un quart de dirhem, et une autre, qui avait la moitié de ce poids, ne pouvait être vendue que pour la huitième partie d'un dirhem. Les mesures étaient si exactement faites, que quiconque désirait avoir des provisions pour la consommation journalière pouvait envoyer au marché un petit enfant ou une petite fille, avec l'ordre d'acheter tout ce dont il avait besoin, et il était parfaitement satisfait. La vente des moutons était soumise aux mêmes règlements, et chaque boucher était obligé d'avoir sur son étal une tablette, avec une inscription qui indiquait le prix fixé par les autorités publiques de la ville. Les bou-

langers et les bouchers n'osaient pas vendre leurs articles à un prix trop cher, ni au-dessous du poids. Si le muhtasib avait le moindre soupçon contre un d'eux, il lui était facile de s'assurer du fait; il envoyait chez celui-là un petit enfant (garçon) ou une petite fille, pour acheter un peu de pain ou de mouton, et si cette partie pesée était trouvée au-dessous du poids, même dans le rapport le plus minime, le violateur de la loi pouvait être puni et corrigé sévèrement pour la première fois; que s'il était surpris de nouveau en faute, le magistrat avait le droit de le châtier publiquement, et de l'exposer comme exemple sur la place du marché, puis de le bannir de la ville. La charge du muhtasib s'appliqua plus tard à l'inspection de tous les articles de vente; ceux qui la remplissaient étaient obligés d'acquérir une certaine habitude et d'apprendre toutes les règles afférentes à cette charge.

Les Espagnols ont dérivé du mot de *muhtasib* leur mot *almotazen*, par le changement de la lettre finale *b* en *n*, changement qui est très-fréquent dans les mots espagnols. Cette charge, dit M. P. de Gayangos, existe encore en Espagne, spécialement dans les provinces méridionales et orientales, dans lesquelles les Arabes et les Maures sont restés plus longtemps, et l'officier qui avait le devoir de remplir les fonctions de cette charge exerce encore les mêmes fonctions; il est appelé aujourd'hui *Fiel almotazen de pesos y medidas* (officier qui a l'inspection sur les poids et les mesures). La vente du pain, de la viande, de

l'huile et d'autres articles de la nourriture, est encore à présent l'objet de l'attention du gouvernement, qui fixe par ses commissaires les prix auxquels ces articles sont à vendre.

Le chapitre XXI du grand ouvrage de Rachid eddin, qui traite des poids et mesures, réglés par un arrêté du sultan ilkhanien Ghazân (d'après le manuscrit persan de la Bibliothèque impériale de Vienne, fonds mixte, n° 326, fol. 310 v°), mérite d'être reproduit en détail. Rachid-eddin raconte qu'il y avait ci-devant en Perse une telle variété de poids et de mesures, qu'ils différaient dans les cantons d'une même province, dans les balances, les fardeaux, la mesure des aunes, des gobelets, des solides, et dans les sacs à remplir de provisions (تغار). Le commerce des marchandises avait été pour ainsi dire abandonné par suite de la confusion des prix et de la différence des espèces monnayées, que l'on transportait d'un endroit à l'autre, et sur lesquelles on gagnait par la seule différence du poids; c'est pourquoi les marchands achetaient moins d'articles. Dans quelques contrées, les étoffes se donnaient à vil prix, et dans d'autres on n'en pouvait pas trouver. Il y avait dans chaque village deux ou trois espèces de mesures pour les solides (قفيز); les habitants se servaient entre eux de la plus grande; mais ils faisaient usage de la plus petite lorsqu'ils trafiquaient avec un étranger; que celui-ci le sût ou non, il fallait bien qu'il y consentît, les gens du pays se soutenant mutuellement par de faux témoignages (دروغ). Les provisions qui

devaient être livrées aux troupes par kouban (قبان) de cent mann (livres) ne leur étaient remises que par kouban de soixante et dix, de soixante manns, et encore moins, tandis que les hommes puissants se faisaient donner, à coups de bâton (برخم جوب), la mesure complète, et même davantage. Cette variété de poids était un perpétuel sujet de disputes. Ghazan jugea qu'il ne devait pas y avoir, dans un État, plusieurs espèces de poids et de mesures, et rendit à ce sujet une ordonnance de la teneur suivante :

« Après avoir appris que, dans les marchés du camp militaire et les villes, chacun se sert d'un poids qu'il a fait à son gré, soit de pierre, d'os, de fer ou autre matière, et qu'il augmente ou diminue arbitrairement dans le commerce, par suite de quoi les pauvres sont trompés et éprouvent du dommage, nous ordonnons que, dans tout notre royaume, depuis le fleuve Amouyé (Oxus) jusqu'à la frontière égyptienne, les poids et mesures pour l'or, l'argent, les fardeaux, les solides et les aunes, soient vérifiés; qu'on les fasse en fer, et qu'ils soient marqués.

« On doit suivre ce règlement sans y manquer en rien. 1° Le poids des monnaies d'or et d'argent, dans tout le royaume, sera réglé sur celui de Tebrîz, afin que les espèces ne soient plus transportées d'une province à l'autre pour la différence de leur poids, et il sera partout égal, comme l'est déjà le titre; en conséquence les maîtres Fakhr-uddin et Bahâï-uddin, du Khorasân, sont chargés de faire pour l'or et l'argent des poids de forme octogone (شکل مثمن); ils

préposeront deux hommes (معتمد) de leurs gens dans chaque province à la fabrication de ce poids, qu'ils feront, conjointement avec un expert (امين) désigné par le kadi de la province, en présence de l'inspecteur des marchés (muhtasib). Le règlement de cette administration exige que les particuliers fassent faire des poids en fer pur, semblables aux modèles présentés par Fakhr-uddin et Bahâî-uddin, et les portent auxdits experts dans chaque province, afin qu'après les avoir vérifiés ils y mettent leur timbre. Nulle autre personne n'a le droit de fabriquer les monnaies ni de les vérifier par le fer; quiconque prépare, au lieu de la monnaie vérifiée par les experts, une autre monnaie, sera puni sévèrement.

« 2° Tous les individus pourvus de ces poids contrôlés seront enregistrés dans des listes (دفاتر), afin qu'il ne puisse pas y avoir une tromperie ou confusion, et les poids seront vérifiés soigneusement chaque mois. Quiconque aura des poids qui ne seront pas justes, c'est-à-dire trop grands ou trop petits, ou aura en secret contrefait la marque, sera conduit devant le gouverneur (شحنه), qui lui fera subir la peine fixée par l'ordonnance.

« 3° Les poids pour les marchandises seront également faits d'après l'étalon en fer, de forme octogone, munis d'un timbre, et vérifiés en chaque lieu par les mêmes experts, selon le poids de Tebrîz. Ces poids seront au nombre de onze, depuis dix manns (livres), jusqu'à une drachme (درم): 1, dix manns; 2, cinq manns; 3, deux manns; 4, un mann; 5, demi-

mann; 6, un quart de mann; 7, un huitième de mann; 8, dix drachmes; 9, cinq drachmes; 10, deux drachmes; 11, une drachme. Pour un objet d'un poids plus considérable, les officiers qui ont le droit de timbrer (تمغاجیان شهرها) dans les villes feront des koubans.

« 4° Il y a dans chaque province une variété de mesures pour les solides, sous les noms de کیله, قفیز, جریب, تغار et کندم, et d'autres dénominations conventionnelles; chacun fait une mesure à sa guise, bien qu'en général les mesures کیله et پیمانه soient partout en usage, et que les autres soient presque inconnues. Les militaires mongols, les commerçants et les étrangers qui se présentent pour recevoir les provisions assignées par le fisc (d'après la mesure تغار), ou pour acheter, ont à ce sujet des querelles avec les habitants. Celui qui est le plus puissant et le plus fort prend plus qu'il ne doit, et les pauvres reçoivent moins qu'ils n'ont droit de recevoir; en conséquence, nous avons commandé qu'il n'y ait, pour tout le royaume, qu'une seule mesure (کیله), savoir, celle de Tebrîz, pesant dix manns, le mann à deux cent soixante drachmes, dix kilé faisant un تغار, et qu'on ne se serve d'aucune autre mesure sous aucune dénomination quelconque, afin que le commerce et le calcul soient justes, et que personne ne puisse tramer contre l'autre une chicane. Comme les grains, tels que froment (کندم), orge, riz, pois chiches, fèves d'Égypte, sésame et millet, diffèrent de pesanteur, il sera fait pour chaque

espèce une mesure particulière pesant dix manns de Tebriz. Chaque espèce portera cette inscription sur les quatre côtés : كيلهٔ فلان حبّ « kilé de tel grain, » et les mêmes experts désignés par le kadi pour la vérification des poids y mettront leur timbre en présence du muhtasib. Ils mettront aussi sur le bord des mesures une de leurs marques, de manière qu'aucune tromperie, ni en plus, ni en moins, ne puisse avoir lieu. Ils feront chaque mois une inspection dans les villes et les campagnes. Celui chez qui une mesure sans marque sera trouvée sera conduit devant le gouverneur (شحنه), et, s'il est reconnu coupable, il sera condamné à avoir la main coupée ou à payer une amende. Désormais il n'y aura pas dans tout le royaume, depuis le fleuve Amoujé (*Oxus*) jusqu'à la frontière égyptienne, une autre mesure que la kila à dix manns, le tougâr à cent manns, le kafêz et le djerib. Quiconque fera usage d'une autre mesure, en négligeant cette ordonnance, sera poursuivi sans pitié. Si l'on veut diviser la kila en une demi-kila à cinq manns, cela sera permis, et alors vingt demi-kila feront un tougâr. Il y aura une mesure particulière pour le lait, le vinaigre et toute espèce de graisse, et chaque mesure contiendra dix manns, d'après le poids de Tebriz. On pourra aussi établir une demi-mesure, semblable à celle de Tebriz, qui contient cinq manns. L'outre pour les liquides destinés pour la table du camp militaire et les distributions doit contenir cinq پيمانه, pesant cinquante manns; mais celle qui est employée pour les festins

(طوى) ne contient que quatre پیمانه à quarante manns.

« 5° L'aune complète employée dans le commerce des étoffes doit être égale à celle de Tebrîz, à la différence de celle de Roum, qui en diffère trop. Sur les deux bouts de l'aune sera marqué un timbre composé par les maîtres Fakhr-uddin et Bahâï-uddin, et sa vérification sera faite périodiquement dans toutes les villes, de la manière mentionnée par les quatre experts. Quiconque aura commis une altération sera puni sévèrement. »

Le secrétaire Hindouschah, dont l'ouvrage a été cité dans l'avant-propos, a donné (ms. persan de la Bibl. imp. de Vienne, fol. 137 v°) trois épreuves des adresses aux muhtasibs (در القاب وادعیهٔ محتسبان) et, au folio 215, le diplôme d'investiture dans la charge du muhtasib (در تفویض احتساب). D'un autre côté, le poëte Hafiz a donné l'épithète de *muhtasib* à l'émir Mubâriz-eddin Muhammed, à cause de son zèle pour prescrire ce qui était permis, défendre ce qui était prohibé par la loi, et extirper entièrement l'iniquité et l'impiété; en effet, ses enfants et les plaisants de Schirâz le désignaient par le sobriquet de *muhtasib de la ville* (voyez M. Defrémery, *Journal asiatique*, 1845, juin, p. 445, note). Le poëte Khâkâni mentionne aussi le muhtasib de la ville d'Ispahân (conf. Spiegel, *Chrestomathia persica*, p. 101).

M. Marcel décrit, dans ses *Contes du schaikh Mohdy* (t. III, p. 398, note 20), la charge du muhtasib, et nous lui empruntons ce qui regarde son costume, qui

est assez remarquable. Il est revêtu d'une longue pelisse. Le turban qui le distingue, et que lui seul a le droit de porter, le rend facilement reconnaissable. Au lieu de la forme généralement arrondie de toutes les coiffures des Orientaux, la sienne consiste dans une espèce de chapeau plat en dessous et s'élevant en cône, à peu près comme un pain de sucre. Ce cône, non tronqué, est recouvert d'une mousseline de la plus grande blancheur et de la finesse la plus recherchée, dont les plis minces et coordonnés l'un auprès de l'autre s'élèvent en spirales. Le costume du muhtasib a été donné au numéro 4, planche K, du deuxième volume de la grande Description de l'Égypte (état moderne).

M. Lane a aussi mentionné en détail le muhtasib et a décrit ses fonctions dans ses *Manners and Customs of modern Egyptians*, éd. de 1846, t. I, p. 165, ainsi que dans sa traduction anglaise des *Mille et une Nuits* (t. III, note 22), dans un conte du règne du khalife Almutadid. De même M. Burton dit dans son *Personal Narrative of a pilgrimage to el-Medinah and Meccah* (t. II, p. 10), que le marché de Médine est sous l'inspection d'un muhtasib, qui est subordonné au muhafiz, lequel a le gouvernement de la place. Dans les armées, le muhtasib est placé après le kadi et les princes du sang. (Conf. manuscrits arabes de Gotha, n° 258, fol. 165 v° et 166 r°, et Hammer-Purgstall, dans les comptes rendus de l'Académie impériale de Vienne, t. XV, à l'endroit où se trouve le tableau de l'arrangement de l'armée chez les Arabes.)

Evliya Efendi (traduction anglaise de M. de Hammer, I. 52), nomme le muhtasib parmi les officiers de Galata, et nous donne (p. 169) une notice intéressante sur les satellites du muhtasib, qui sont au nombre de trois cents. Leur patron est Bahloul. M. le docteur L. A. Frankl, qui était au Caire il y a peu d'années, m'a assuré que la charge du muhtasib y existe encore, et il m'a communiqué ce qu'il en savait d'après ses propres observations. Les détails en seront donnés dans un ouvrage qu'il prépare maintenant sur l'Égypte.

Nous sommes amené à présent à reproduire ce que nous ont transmis cinq écrivains arabes sur la charge de la hisba, à savoir :

1° Makrizi, dans son excellente *Description de l'Égypte;*

2° Ibn-Forat, Chronique des règnes et des rois (*Tarikh aldoual oaal-molouk*), ms. arabe de la Bibliothèque impériale de Vienne, ancien fonds, 120 (olim 446), t. IV, fol. 76 v°;

3° Ibn Khaldoun (Prolégomènes, éd. Quatremère, voy. *Notices et Extraits*, t. XVI, part. 1, p. 405);

4° Ibn Djemâat Alkinâni (manus. arabe de la Bibliothèque impériale de Vienne, nouveau fonds, 271, fol. 30 r°);

5° Al-Mawardi, dans l'édition de ses *Constitutions politiques* (الاحكام السلطانية), publiée par M. le docteur Enger, à Bonn, 1853, p. ٤٠٤ — ٤٣٢, chapitre XX.

I. Makrizi (éd. arabe de Boulac, t. I, p. ٤٦٣ et suiv.)

dit que, au Caire, la maison officielle du muhtasib (دكة الحسبة) était près de la prison nommée حبس المعونة (voy. cahier de juin, p. 473). « La charge de la hisba, dit-il, n'est confiée qu'à un des notables d'entre les musulmans et des hommes respectés pour leur probité, car cette charge appartient aux charges religieuses (لانّها خدمة دينية). Le muhtasib a au Caire, à Misr et dans toutes les provinces du royaume, des officiers qui le remplacent dans ses fonctions. Tous les deux jours, il siége dans les deux mosquées du Caire et de Misr; il fait faire par ses vicaires une ronde parmi les ouvriers et les artisans, et leur ordonne de sceller avec son timbre les chaudrons des faiseurs de la bouillie nommée *hérisa* (هريسة), de visiter la viande (de boucherie), de s'assurer qu'on égorge les bêtes (de manière qu'elles ne meurent pas dans leur sang), et de même chez les gargotiers. Ils parcourent les rues et empêchent la foule de se presser, et ils obligent les maîtres des bateaux à ne pas les charger plus que n'exige la sûreté de la cargaison, et de même pour les commissionnaires, eu égard aux bêtes de somme. Ils commandent aux porteurs d'eau de couvrir les outres d'un linge et les contrôlent dans leurs mesures; ils doivent avoir vingt-quatre seaux et chaque seau doit contenir quarante rotls. Ils doivent s'habiller de pantalons bleus et étroits, qui enveloppent les parties honteuses. Les mêmes officiers admonestent les instructeurs des écoles, de manière qu'ils ne battent pas trop fort les enfants et qu'il n'en résulte pas quelque meurtre; ils surveillent aussi

les pédagogues des particuliers, et préviennent tout châtiment corporel infligé aux enfants des hommes. Ils surveillent quiconque est connu par sa mauvaise conduite et préviennent toute action indécente. Ils ont l'inspection sur les mesures et les poids. Le muhtasib a la direction de la maison officielle[1]; il reçoit un habit d'honneur à cette occasion, et son diplôme est lu au Caire et à Misr dans la chaire des mosquées. Personne ne doit se mêler d'une affaire qu'il a à traiter, et ses satellites marchent à sa suite et l'aident, s'il en a besoin. Ses revenus sont de trente dinars par mois. Il y a un hôtel particulier pour le règlement et le contrôle des poids; le fisc fournit pour leur fabrication les matériaux de cuivre, fer, bois, verre, et entretient les ouvriers avec leurs inspecteurs. Le muhtasib contrôle et ajuste tous les poids, qui y sont fabriqués en sa présence; s'ils sont justes, il les timbre (امضا); sinon, l'on en fait de nouveaux, jusqu'à ce qu'ils soient justes. Dans cette maison il y a des modèles, d'après lesquels se fait l'ajustement, et la vente des poids n'a lieu que dans cette maison. A l'appel du muhtasib, tous les vendeurs s'y rendent avec leurs poids pour être contrôlés; les poids défectueux sont détruits et les possesseurs doivent se procurer, argent comptant, des poids timbrés dans la maison officielle.»

[1] M. de Sacy a traduit دار العيار par *hôtel d'étalonnage*. Cette maison est décrite par Makrizi, immédiatement après la description de la hisba.

II. Ibn-Forât donne cette description de la charge du muhtasib :

واما الحِسْبَة فانّ من تسند اليه لا يكون الّا من وجوه المسلمين واعيان المعدلين لانّها خدمة دينيّة وله استخدام النوّاب عنه بالقاهرة والمصر وجميع اعمال الدّولة كنوّاب الحكم وله جلوس بجامعَيْ القاهرة ومصر يومًا بعد يومٍ ويطوف نوّابه على ارباب الحرف والمعايش وغيرها ويومر نوّابه بالختم على قدور الهرّاسين ونظر لحمهم ومعرفته من جزاره وكذلك الطبّاخين ويتتبّعون الطرقات ويمنعون من المضايقة فيها ويلزمون روسا المراكب ان لا يحملوا اكثر من حدّ السّلامة وكذلك الحمّالين على البهايم وياخذون السقّايين بتغطية الرّوايا بالاكسية ولهم عيار وهو اربعة وعشرون دلو كل دلو ان يكون رطلًا وان يلبسوا السّروايلات القصيرة الضابطة لعوراتهم وهي زُرْق وينذرون معلِّمي المكاتب بان لا يضربوا الصبيان ضربًا مبرحا في مقتل وكذلك معلمي القوم بتحذيرهم من التعزير باولاد النّاس ويقفون (*sic*) على من يكون سيّ المعاملة ينهون بالردع والادب وينظرون في المكاييل والموازن وله النّظر في دار العيار ويخلع على المحتسب ويقرا سجله بمصر والقاهرة على المنبر ولا يحال بينه وبين مصلحة اذا راها

والولاة تشد منه اذا احتاج الى ذلك وجاريه ثلاثون
دينارا،

Ibn-Forât parle ici de la charge du muhtasib au temps du grand Saladin, et fait connaître l'étendue de son ressort. «Cette charge, dit-il, n'était conférée qu'à des musulmans distingués et qui étaient respectés comme des personnes justes; car cette charge porte un caractère religieux. Le titulaire avait sous ses ordres des lieutenants au Caire et dans toutes les provinces du royaume, de même que le juge avait des lieutenants dans son ressort. Il siégeait tous les deux jours devant les deux grandes mosquées au Caire, et ses lieutenants faisaient la ronde chez les artisans et tous les commerçants qui vendaient les comestibles ou d'autres choses; ils étaient chargés de cacheter les pots des faiseurs de la *hérisa* (la bouillie) et de faire l'inspection de leur viande. Le muhtasib prenait connaissance de la manière dont les bêtes de boucherie étaient égorgées, et de même les cuisiniers et gargotiers étaient sous son contrôle. Ses lieutenants parcouraient les rues et détournaient la foule, de manière à prévenir les embarras. Ils défendaient aux capitaines des navires d'embarquer des marchandises au delà de la sûreté de leurs navires; de même, ils empêchaient les commissionnaires de charger trop les bêtes. Ils ordonnaient aux porteurs d'eau de couvrir leurs outres de couvertures, et ceux-ci devaient avoir une juste mesure, c'est-à-dire vingt-quatre seaux, chaque seau à

une (quarante) livre. Ils étaient obligés de mettre des pantalons courts et ajustés (étroits), en couleur bleue, de manière à ce que la pudeur fût observée. Les maîtres d'école avaient défense de frapper trop fort les enfants et de les exposer à mourir ; de même les instructeurs du peuple devaient être avertis de n'être pas trop sévères envers les enfants des hommes. Ces lieutenants devaient exercer une tutelle (protection) contre tout agresseur. Ils avaient l'inspection sur les mesures et les poids, et l'inspection dans la maison de l'ajustement de la monnaie. Celui qui était installé dans la charge de muhtasib était revêtu d'emblèmes et de vêtements d'honneur, et son diplôme était lu au Caire, du haut des chaires des mosquées; quand il avait pris une affaire en main, personne ne pouvait intervenir, et les gouverneurs devaient lui prêter assistance s'il en avait besoin ; ses gages étaient de trente dinars. »

III. Le passage des prolégomènes dans lequel Ibn-Khaldoun parle de cette charge a été publié par M. de Sacy dans sa *Chrestomathie arabe* (t. I, p. 468). Nous reproduisons ici la traduction que ce grand orientaliste en a donnée :

« Le *hisba* (ou office du *mohtésib*) est un office du nombre de ceux qui tiennent à la religion. Il fait partie des devoirs imposés à celui qui gouverne les musulmans par la loi qui ordonne *de commander le bien et de défendre le mal*. Le souverain nomme, pour exercer cet office, celui qui lui paraît avoir les qualités nécessaires pour le remplir. On lui confie l'exé-

cution des devoirs qu'impose cette place, et il prend des hommes pour l'aider dans ses fonctions. Il doit prendre connaissance de toutes les actions contraires aux lois, et réprimander et punir les délinquants, suivant leur degré de culpabilité. Une de ses obligations est de faire observer par les citoyens tout ce qui est requis dans l'intérêt commun des habitants de la cité. Ainsi il doit empêcher qu'on n'obstrue le passage de la voie publique, que les portefaix et les bateliers ne se chargent, eux ou leurs barques, outre mesure. Il doit obliger les propriétaires des maisons qui menacent ruine à les faire démolir, et prévenir tous les accidents qu'elles pourraient occasionner au préjudice de la sûreté des passants; interdire de leurs fonctions les maîtres qui, dans les écoles où l'on apprend à écrire (c'est-à-dire les écoles primaires), et autres lieux d'instruction, frappent avec excès les enfants qui étudient. Ses fonctions ne se bornent pas à faire justice quand une contestation est portée devant lui et quand on a recours à son autorité; il faut qu'il mette ordre à tout ce qui vient à sa connaissance et à ce qui lui est dénoncé en fait de choses de ce genre. Ses attributions toutefois ne s'étendent pas à prononcer sur toutes sortes de demandes; elles n'embrassent que les plaintes qui ont pour objet des fraudes ou des malversations dans le commerce des subsistances et autres choses semblables, ou dans l'usage des poids et des mesures de capacité. C'est encore à lui à engager les débiteurs retardataires à satisfaire leurs créanciers, et ses attributions com-

prennent d'autres choses de cette nature, dans lesquelles il n'y a ni preuves testimoniales à recevoir, ni autorité judiciaire à exercer. On pourrait dire que ce sont des affaires dont les kadhis n'aiment pas à s'occuper, tant elles sont fréquentes et faciles à décider, et que c'est pour cela qu'elles sont attribuées au mohtésib, qui est chargé d'y mettre ordre. De là il suit que l'office de mohtésib est par sa nature même subordonné à l'office du kadhi. Aussi, sous un grand nombre de dynasties musulmanes, par exemple sous les Obaïdites (Fatemides) en Égypte et dans le Maghreb, et sous les descendants d'Omaiyya en Espagne, les attributions du mohtésib étaient comprises dans la généralité des pouvoirs conférés au kadhi, et le kadhi déléguait ces fonctions à qui il voulait. Mais depuis que les droits du sultanat ont été séparés de ceux du khalifat, et que tout ce qui concerne l'administration temporelle est devenu l'apanage du sultanat, l'office de mohtésib a été compris au nombre de ceux qui appartiennent à l'exercice de la royauté, et est devenu un emploi spécial, qui est conféré indépendamment de tout autre [1]. »

IV. Ibn Dschmâat Alkinani (*l. l.*) s'explique de cette manière sur la charge de la hisba; voici d'abord le texte arabe :

الحسبة وحقيقتها ولاية الامر بالمعروف والنهى عن المنكر

[1] Conf. de Sacy, *Chrestomathie arabe*, t. I, p. 469-470, note 56, et p. 423, où l'émir Khairbeg Mimâr est cité; cet émir était alors (917 de l'égire. = 1511 de J. C.) paschâ et muhtasib de la Mecque, et avait défendu de vendre du café dans les marchés de cette ville).

وكانت فى الازمان السّالفة فرعًا من فروع القضا تارة ومن جهة السّلطان تارة وشروط ولاية الحسبة الاسلام والعدل والعلم والصّرامة ومعرفة المنكرات ووجوه مصالح العمومات والّذى عليه من الوظايف ثلاثة انواعٍ الاوّل حقوق ٱلله تعالى فينظر فيمن يخلّ بالواجبات من الطّهارة والصّلاة والجمعة والجماعات ومن يرتكب المنكرات كاظهار المحرّمات وشرب المنكرات وكشف العَوْرات لا سيما فى الجماعات فيزجر صاحب ذلك ويؤدّبه بما يقتضيه حالهُ النّوع الثانى حقوق العباد المختصّة وهو النظر فى المكاييل والموازين وصحّتها على العرف المألوف فى بلده وينظر فى المكيلات والموزونات والمذرعات والمعدودات وانواع الحرف والصّناعات فيأمر باصلاح فاسدها وجريها على احسن قواعدها ومنه انواع الاشربة والمركّبات كانواع المعاجين والمفردات ومنه النظر فى الشوارع والمجارى والمنافع ومنه النظر فى السماسرة والدلاّلين وارباب الصّنايع وما يلتمسونه بالاحتياط بالتضمين ومنه النظر فى احوال التّجار والواردين من الامصار والقمم والاسعار، النوع الثالث ما يشترك فيه حقّ تعالى وحقّ العباد ومنه النظر فى الارقاق والسّادة وما يلزمهم شرعًا وعادةً ومنه النظر فى اهل الذمّة بتأخُّذهم بالغيار وما يميزهم عن المسلمين

ويمنعهم مما منعوا عنه ويكفّ عنهم يد المعتدين ويُعَزِّر من وجب تعزيره باجتهاده ويختلف باختلاف رعيّته وبلاده ولا يبلُغ بالتعزير حدًّا من الحدود،

« La hisba et ses fonctions essentielles consistent à commander le bien et à défendre le mal. Dans les temps précédents, elle était une branche, tantôt de la charge de kadi, tantôt du sultanat; les conditions nécessaires pour l'office de la hisba sont, 1° la profession de l'islamisme; 2° l'amour de la justice; 3° les connaissances juridiques et canoniques; 4° un caractère sévère; 5° la connaissance des choses défendues, et 6° celles des intérêts de la société en général. Ses devoirs se divisent en trois branches : 1° les droits envers le Dieu très-haut, de manière que la surveillance se porte sur celui qui néglige les devoirs obligatoires, comme la purification, la prière et la fréquentation de la mosquée le vendredi et lors des réunions pieuses, de même que sur celui qui commet des actions illicites, comme dévoiler des femmes, faire usage des boissons défendues et enfreindre les lois de la pudeur, principalement dans les assemblées publiques. Celui qui commet de telles actions doit être censuré et puni sévèrement, suivant les cas. 2° Les droits spéciaux des hommes en ce qui concerne l'inspection des poids et mesures et leur justesse, d'après l'usage admis dans la ville : le devoir de la hisba est de contrôler tous les objets mesurés et pesés, mesurés à

l'aune ou dénombrés; d'inspecter les diverses branches des métiers et arts, d'ordonner le redressement des objets en mauvais état, et de tout rétablir sur les bases les plus belles; ainsi l'on doit surveiller les divers genres de boissons et de médicaments, tels qu'électuaires et médicaments simples; de plus, on doit avoir l'œil sur l'état des rues, les ruisseaux et les fosses d'aisances. A cela il faut joindre l'inspection sur les courtiers, les crieurs publics et les gens de métiers, et d'autres opérations qui exigeraient un dédommagement, comme le contrôle de la situation des marchands, des étrangers qui arrivent dans le pays, de la qualité des denrées et de leurs prix. 3° Les droits communs envers Dieu et les hommes sont l'inspection sur les esclaves et leurs maîtres, et leurs devoirs mutuels, d'après la loi et l'usage, et celle sur les zimmis (chrétiens et juifs) auxquels on a à commander de faire usage d'un costume particulier et de toutes autres choses qui les distinguent des musulmans. On les détournera de ce qui est défendu, on les protégera contre les insultes des méchants; on censurera celui d'entre eux qui mérite des reproches, en un mot, l'on aura égard à la position des individus et aux usages du pays, et on ne poussera pas la sévérité dans les châtiments jusqu'à la dernière limite[1]. »

V. Al-Mawerdi, qui avait rempli à Bagdad les fonctions de cadi, a donné dans le chapitre xx (le dernier)

[1] Hammer Purgstall, *Ländereverwaltung unter dem Chalifate*, p. 148-150.

de ses *Constitutions politiques*, des renseignements détaillés sur la charge de la hisba, qui méritent d'être relevés. Il s'exprime ainsi : « L'ordre qui est contenu dans le verset du Coran (sur. III, v. 100) : « Afin « que vous deveniez un peuple appelant les autres « au bien, ordonnant les bonnes actions et défendant « les mauvaises, » s'adresse, en vérité, à chaque musulman; mais il y a une différence entre celui qui exécute cet ordre de son plein gré (المتطوّع) et celui qui est commis par l'autorité publique pour veiller à ce que les hommes fassent de bonnes actions et omettent les mauvaises; celui-ci a le droit et le devoir de commander les bonnes et de défendre les mauvaises, et l'autorité publique lui en impose la responsabilité. La question peut être envisagée sous neuf points de vue.

« 1° Le devoir d'exécuter l'ordre regarde spécialement le muhtasib en vertu de sa charge (الولاية), tandis que, pour les autres, il fait partie des obligations solidaires[1].

« 2° La charge du muhtasib contient le droit de demander l'exécution d'une action, et de même le devoir de conduire à l'exécution une action dont l'omission ne serait pas permise, tandis que l'excitation venant d'une personne qui agit de son propre mouvement, et non pas en vertu de l'obligation de

[1] فروض الكفاية. (Voy. le Commentaire de Baidhawi, édition Fleischer, à la sur. III, vers. 100, t. I, p. ١٧٧, et Burhân eddin Zarnadji, *Enchiridion studiosi*, p. ٩.)

la loi, appartient aux mouvements arbitraires dont il est permis de s'abstenir.

« 3° Le muhtasib est chargé et investi du pouvoir de s'élever contre le violateur de la loi pour défendre ce dont la défense est nécessaire; mais celui qui le fait arbitrairement n'a pas reçu mission de s'élever contre les ennemis de la loi.

« 4° Le muhtasib est obligé d'exiger de celui contre qui il s'élève une réponse à son ordre, pendant que celui qui le fait de lui-même n'a pas cette obligation de demander une réponse sur son invitation.

« 5° Le muhtasib a le devoir de s'enquérir des choses extérieures défendues, en vue de prohiber les choses illicites et de faire pratiquer les bonnes choses. Une personne qui se donne d'elle-même cette mission n'a l'obligation ni d'enquête, ni d'investigation.

« 6° Le muhtasib a le droit de recourir à ses subordonnés pour empêcher les choses illicites; la défense appartient à ses fonctions essentielles, et il est autorisé à remplir ses fonctions avec la plus grande force et vigueur; mais celui qui le fait de lui-même n'a pas le droit de s'attribuer des auxiliaires.

« 7° Le muhtasib doit censurer les choses notoirement illicites qui se manifestent, mais sans infliger des punitions légales, tandis que celui qui le fait par l'effet de son penchant n'a pas le droit de censurer les choses illicites.

« 8° Le muhtasib demande au fisc un salaire pour l'accomplissement de sa charge; mais celui qui com-

mande et défend quelque chose de son propre mouvement n'a pas le droit de demander une récompense.

« 9° Le muhtasib doit avoir une opinion personnelle relativement à ce qui regarde les usages (العرف) et qui n'est pas tranché par la loi (دون الشرع), par exemple, sur les règlements fondamentaux des marchés, de manière qu'il puisse appliquer, suivant les cas, ce que son opinion individuelle lui inspire; mais cela n'est pas l'affaire de celui qui commande et défend une chose en son propre nom.

« Ainsi il y a une différence entre le fonctionnaire investi de la hisba qui commande une bonne chose et défend une chose mauvaise, et celui qui agit de son propre mouvement. Cela étant, les conditions obligatoires du muhtasib sont, 1° qu'il soit bien né, c'est-à-dire, de parents libres, doué de bon sens, d'un caractère ferme, dur et inabordable, solide dans la foi et la connaissance des choses notoirement illicites. Les jurisconsultes du rite schaféite ont été d'avis différents sur la question de savoir s'il est permis au muhtasib, en vertu de son opinion personnelle, d'aborder les hommes dans des choses qu'il défend de faire, mais sur lesquelles les docteurs ne sont pas d'accord, et ils se sont placés à deux points de vue : l'un est la décision d'Abousaïd Alistakhri, que le muhtasib a le droit d'ordonner ce qu'il croit bon et de défendre ce qu'il croit être illicite d'après son idée personnelle et son intelligence, et dans ce cas il est nécessaire que le muh-

tasib soit un homme savant, qui appartienne aux moudjtahids [1] doués d'une idée exacte sur les problèmes de la foi, afin qu'il mette en usage toute la capacité de sa raison pour pouvoir agir dans un cas sur lequel on est partagé d'avis. Dans l'autre point de vue, il n'a pas le droit ni le devoir d'aborder les hommes et de les contraindre d'après son idée individuelle, vu qu'il est permis à chaque personne de mettre en usage sa capacité pour se faire une opinion personnelle dans les cas où l'on est partagé d'avis. Sous ce point de vue le muhtasib n'est pas obligé d'être de la classe des moudjtahids; il suffit qu'il sache toutes les choses illicites sur lesquelles on est d'accord en général.

PREMIÈRE SECTION.

« La hisba est, comme on sait, une charge qui tient le milieu entre les devoirs du kadi et ceux des employés (walis ou nazirs), de l'office pour la réparation des griefs (نظر فى مظالم ou ديوان مظالم); la différence qui existe entre elle et la charge de kadi est celle-ci : quoiqu'elle s'accorde avec les jugements du kadi sous deux rapports, elle a une sphère d'activité plus restreinte ou plus large sous deux autres. Les deux cas dans lesquels elle est d'accord avec les jugements du kadi sont : le droit et la

[1] De Sacy, *Chrestomathie arabe*, I, 169 et suiv. Morley, *The Administration of Justice in India*, p. 253; Slane, *Ibn-Khallikân*, traduction anglaise. Vol. I, p. 201, note.

permission de s'élever contre le violateur de la loi et d'entendre la réclamation d'un homme à qui un autre a fait tort dans les devoirs et les droits humains; cela pourtant ne se rapporte pas en général à toutes les réclamations, mais seulement à trois genres de réclamations : 1° celle qui s'applique à quelque cas d'amoindrissement et d'exécution non satisfaisante d'une mesure ou d'un poids; 2° celle qui s'applique à quelque falsification ou aux tromperies dans la vente ou dans le payement des prix; et 3° celle qui se prononce contre une prolongation de terme et un retardement dans le payement d'une dette. Son intervention est permise dans ces trois cas, mais non pas dans les autres; car la sphère de la hisba est de contraindre les opiniâtres à remplir leurs devoirs; mais elle ne doit pas aller jusqu'à une décision complète, qui n'est que de la compétence du juge. C'est un des endroits dans lesquels la hisba est en accord avec la charge du kadi. L'autre partie consiste dans le devoir de contraindre la personne contre laquelle une réclamation a été faite à renoncer au droit qu'elle croit avoir; mais cela ne s'applique pas en général à tous les droits; cela s'applique seulement à ceux à l'égard desquels il est permis au muhtasib d'entendre la réclamation. Que si la personne contre laquelle s'élève la réclamation avoue la dette et est en état de s'acquitter, elle doit se hâter de le faire; un retard dans des cas semblables est une chose illicite, et la mission du muhtasib est de réprimer les choses illicites. Les deux endroits dans lesquels

la hisba a une sphère plus restreinte que les fonctions de la charge du kadi sont ceux-ci : 1° il n'est pas permis au muhtasib d'entendre toutes les réclamations, principalement celles qui sont au delà des choses notoirement illicites, savoir : les réclamations regardant les contrats et les transactions et tous autres droits et toutes prétentions. Il ne doit pas demander à entendre une réclamation sur ces dernières choses et donner une décision sur elles, qu'il s'agisse de beaucoup ou de peu de dirhems; pour qu'il pût réunir à la fois la compétence du kadi et du muhtasib, il faudrait qu'il fût de la classe des moudjtahids; mais s'il se borne à la sphère générale de la hisba, les juges (kadis) et les gouverneurs sont plus compétents pour donner une décision et avoir l'inspection et le soin pour le beaucoup et le peu de ces droits. Il n'est pas permis au muhtasib d'écouter une preuve manifeste pour l'affirmation de la vérité, ni de faire prêter un serment pour la négation de la vérité ; mais les juges (kadis) et les gouverneurs sont plus compétents pour écouter les preuves et faire jurer les parties. Il y a pourtant deux endroits pour lesquels il peut s'avancer jusqu'aux décisions légales des choses litigieuses : dans l'un il lui est permis d'examiner le bien qu'il ordonne et le mal qu'il défend; et s'il n'y a pas en présence un adversaire *habile*, puisque le juge ne peut se disposer à décider qu'en présence d'une partie adverse, alors il lui est permis d'écouter la réclamation du *plaignant*. Si le juge pourtant s'offre à décider, le muhtasib sort

de sa sphère et s'écarte du principe de son inspection. L'autre est que le muhtasib a besoin d'un pouvoir absolu et de l'assistance efficace des défenseurs (protecteurs, حماة [1]) dans tout ce qui regarde les choses illicites, ce qui n'est pas nécessaire pour les juges; car le caractère fondamental de la hisba est d'exciter l'horreur, de sorte que le muhtasib, en s'élevant contre l'adversaire, fait usage de son pouvoir absolu, de l'austérité et de la sévérité de sa charge, pendant que le caractère de la charge de kadi est la réconciliation des deux parties contendantes, de sorte que la réserve et la gravité lui conviennent mieux, et que la transgression de cette position jusqu'à l'austérité et à la violence de la charge de la hisba se convertiraient en injustice et rudesse; car l'objet des deux charges est si différent, qu'une démarche qui s'éloignerait de cet objet serait une transgression. Par rapport à la charge de la hisba et à l'office des réparations des griefs, il y a une ressemblance commune qui réunit ces deux charges, et une différence qui sépare l'une de l'autre. Deux points de vue se présentent à nous, à l'égard de la ressemblance qui rapproche ces deux charges. L'un est que le caractère des deux charges est l'excitation de l'horreur accompagnée de la force d'un pouvoir absolu et inflexible; l'autre est qu'on est décidé à faire marcher les affaires [2] et à réprimer les attentats notoires et manifestes. La différence qui les sépare

[1] Je traduis ci-dessous ce mot par : *sergent*.

[2] اسباب المصالح.

se présente aussi sous deux points de vue : 1° l'office des réparations des griefs s'applique à ce que les juges (kadis) sont faibles pour l'exécution, pendant que l'essence de la charge de la hisba est d'exécuter ce que les kadis traitent avec indulgence, et pour cette raison le degré de l'office des réparations des griefs est plus élevé, et celui de la hisba est plus bas. A l'officier employé pour la réparation des griefs il est permis de notifier sa décision au kadi et au muhtasib; mais il n'est pas permis au kadi de notifier une décision à l'officier employé pour la réparation des griefs, tandis que celui-là peut signifier la décision du muhtasib, à qui il n'est pas permis de signifier la décision à aucun de ces deux officiers. 2° Il est permis à l'officier des réparations des griefs de décider, ce qui n'est pas accordé au muhtasib.

IIe SECTION.

« Le caractère et l'objet de la hisba étant comme nous l'avons décrit, la hisba contient deux divisions dans ses fonctions, l'une qui consiste dans le commandement du bien et l'autre dans la défense du mal. Le commandement du bien se divise en trois parties : la première s'applique à tout ce qui est en connexion avec les devoirs divins (qui sont à remplir envers Dieu); la seconde, à tout ce qui regarde les devoirs humains (qui sont à remplir envers les hommes); la troisième comprend les devoirs envers Dieu et les hommes.

« La première partie, qui s'applique aux devoirs envers Dieu, se divise en deux espèces; l'une regarde le commandement qui s'adresse à la communauté, sans différence des individus, par exemple, l'omission de l'office du vendredi dans la grande mosquée, dans un endroit habité. S'il y a un nombre d'hommes qui soient d'accord pour que le culte du vendredi soit célébré ensemble par quarante personnes et au-dessus, le muhtasib a le devoir de ramener les habitants à son exécution et de commander sa célébration, comme de réprimander son omission; si pourtant les avis sont partagés au sujet de la célébration commune du culte du vendredi dans la grande mosquée, la situation du muhtasib et celle de ces hommes peut être envisagée sous quatre points de vue :

« 1° L'avis du muhtasib et celui du peuple sont d'accord sur le service commun du vendredi dans la grande mosquée; alors le muhtasib doit leur commander de célébrer le culte et ils doivent s'empresser d'exécuter ses ordres.

« 2° L'avis du muhtasib et celui du peuple sont que le service du vendredi ne soit pas célébré ensemble; alors il n'est pas permis au muhtasib de commander de le célébrer en commun, pendant qu'il aurait le devoir de le défendre, si le service était célébré ensemble.

« 3° Le peuple est d'avis qu'une partie des habitants célèbre le service du vendredi, pendant que le muhtasib ne le trouve pas nécessaire; alors il n'a pas le droit ni le devoir de les inquiéter pour cet

objet et de leur commander ce service, puisqu'il ne le trouve pas nécessaire. De même il ne lui est pas permis de leur défendre et de les empêcher de faire ce qu'ils jugent un devoir obligatoire pour eux-mêmes.

« 4° Le muhtasib trouve une chose nécessaire, pendant que le peuple ne la trouve pas obligatoire pour la totalité; cela conduirait, par la continuation de son omission, à l'abrogation du service du vendredi pour ces personnes et pour celles qui le négligent. Dans ce cas on demande s'il est permis au muhtasib de leur commander le service, oui ou non; deux points de vue se présentent, et les adhérents de l'imam Alschâfii s'expriment ainsi : 1° l'avis du kadi Abousaîd Alistakhry est qu'il est permis au muhtasib de commander la célébration du service en vue de l'avenir moral du peuple, de peur que les enfants élevés pendant cette omission ne croient que le service est abrogé pour le surplus des personnes, comme il s'abroge pour un petit nombre. Zajâd observait dans les deux grandes mosquées de Basra et de Koufa que les hommes essuyaient la poussière de leurs fronts dès qu'ils avaient fait la prière; alors il ordonna de jeter des cailloux dans l'intérieur de la grande mosquée et dit : « Je ne crois pas qu'un long temps s'écoule sans que les enfants s'imaginent qu'ils doivent essuyer la poussière de leurs fronts quand ils font la prière. » 2° Le muhtasib ne doit pas se disposer à commander le service du vendredi, puisqu'il ne lui est pas permis d'exciter les hommes

à accepter son avis ni de les forcer à suivre dans le culte religieux son idée, vu qu'il est permis à chacun de mettre en usage sa capacité pour se faire un avis individuel, et que le petit nombre est une dispense du service de vendredi. Le muhtasib a le droit de commander l'exécution de la prière de l'ïd (la fête du Bairam); mais la question, si cet ordre appartient aux devoirs nécessaires ou arbitraires du muhtasib, a donné lieu à deux points de vue chez les adhérents de l'imam Alschafii : il est question si cette prière est masnouna (مسنونة sanctionnée seulement par la tradition), ou si elle est comprise dans le nombre des obligations solidaires (فروض الكفاية). Si l'on dit qu'elle est traditionnelle, l'ordre dans ce cas est une excitation arbitraire (ar. ندبا); et si l'on dit qu'elle est une obligation solidaire, l'ordre est catégoriquement canonique (حتمًا). Mais la prière de la totalité du peuple dans la (grande) mosquée et l'annonce qui s'en fait du haut des minarets, excitent les croyants à l'accomplissement des prières, qui font une partie essentielle des cérémonies religieuses de l'islamisme et des actes du culte religieux par lesquels le Prophète a établi une différence manifeste entre la maison de l'islamisme et celle de l'idolâtrie. Si les habitants d'une ville ou d'un quartier sont d'accord pour abroger le culte du vendredi dans les mosquées et pour l'omission de l'azân aux heures de la prière, le muhtasib peut prendre sur lui de commander l'azân et la réunion, pour l'accomplissement des prières. Il est pourtant

incertain si cela est une obligation pour lui, et s'il pèche par son omission, ou si cela est une action laissée à son bon plaisir et pour laquelle il a à espérer la récompense divine. Les adhérents de l'imam Alschafii se sont partagés au sujet de l'accord des habitants d'une ville dans l'omission de l'azân et du culte religieux, et si le sultan doit les punir pour leur omission ou non. Le muhtasib n'a pas de droit relativement à l'omission de la prière du vendredi de la part des particuliers et à l'omission de l'azân; je dis qu'il n'a pas le droit d'y contraindre les habitants, à moins qu'ils n'aient fait de cette omission une coutume et une habitude; en effet, l'accomplissement de la prière est une de ces choses qui peuvent ne pas avoir lieu par des empêchements, à moins qu'on n'ait des raisons de soupçonner de mauvaises intentions, ou que la personne n'en ait fait sa coutume et son habitude, de manière qu'il y ait lieu de craindre que cette conduite ne soit imitée par d'autres. Alors le muhtasib aura soin de régler cette affaire par sa réprimande en empêchant le coupable de mépriser les traditions du culte religieux. Les menaces qu'il fera au sujet de l'abstention de la présence avec la totalité des fidèles dans la grande mosquée pour la célébration du culte divin s'appuieront sur les règles établies, comme sur une tradition du Prophète, qui a dit : « Je désirais commander à mes adhérents qu'ils se réunissent dans la mosquée, le vendredi, pour écouter les prônes, et j'ordonnai de faire la prière; la prière étant faite, j'allai aux

habitations des hommes qui n'avaient pas été présents à la prière, et je fis pendant leur absence mettre le feu aux habitations.» En ce qui concerne les hommes qui tardent à se rendre à la mosquée, on les rappelle à leur devoir, et on attend que l'ordre soit exécuté. Si quelqu'un dit qu'il a omis la prière par oubli, le muhtasib l'excitera à être plus exact dorénavant; mais il ne lui fera pas de reproches pour cela. Si pourtant cet homme disait, «Je l'ai omise par mépris et indifférence,» le muhtasib lui fera des reproches avec des menaces et le forcera à la faire. Mais le muhtasib n'a pas le droit d'aborder celui qui est en retard pour une prière dont le temps n'est pas encore venu. Que si dans les communautés et les assemblées d'une ville les habitants sont d'accord de retarder leurs prières jusqu'au terme dernier et que le muhtasib croie que son accélération est à préférer, alors il s'agit de savoir s'il lui est permis de leur ordonner de se hâter. Le fait est que l'habitude de la majorité de la retarder conduit l'enfant grandissant à l'opinion que le temps dans lequel ces personnes font la prière est le juste, et non pas l'autre, et si quelques-uns l'accéléraient, les autres, qui la retarderaient, resteraient en arrière. Si l'avis du muhtasib diffère au sujet de l'azân et de l'action de s'abaisser devant Dieu dans la prière, il n'a pas le droit d'aborder le peuple pour lui rien ordonner ou défendre, puisque ces actions sont remises à l'opinion personnelle de chacun, et ce cas s'éloigne du point de vue que nous avons exposé ci-devant. Il en

est de même pour la purification qui se fait par un homme à son aise dans une manière particulière qui est différente de l'avis du muhtasib. Le muhtasib n'a pas le droit d'aborder quelqu'un dans aucune affaire de ce genre pour lui rien commander ou défendre. Il faut pourtant excepter le cas où quelqu'un, faute d'eau, ferait son ablution avec un extrait de dattes; en effet, souvent l'usage de cet extrait conduit à l'enivrement. Sur ces bases et ces exemples s'appuient les ordres du muhtasib au sujet des devoirs à remplir envers Dieu.

IIIe SECTION.

« Le commandement du bien dans les devoirs à remplir envers les hommes se divise en deux espèces: l'une est générale, l'autre spéciale. 1° L'espèce générale s'applique, par exemple, à une ville dont l'eau à boire est corrompue ou dont les murailles menacent ruine, ou dans laquelle les voyageurs nécessiteux qui arrivent pendant la nuit ne trouvent pas d'asile. S'il y a dans le fisc de l'argent, les habitants n'ont à répondre de rien. Le muhtasib ordonne de rendre l'eau salubre, de restaurer les murs de la ville et de secourir les voyageurs pendant leur passage: c'est là le devoir du fisc et non pas des habitants; il en est de même quand les mosquées menacent ruine. S'il y a pourtant trop peu d'argent dans le fisc, le rétablissement des murs de la ville, la réparation des mosquées, petites et grandes, etc. sont à la charge

de la masse des habitants riches, sans s'appliquer à personne en particulier; que si les riches commencent à exécuter cet ordre, s'ils prennent soin des voyageurs de passage, le droit du muhtasib de le leur commander ne peut pas avoir lieu. Il n'est pas nécessaire pour eux de demander la permission d'avoir soin des voyageurs et de rétablir les bâtiments qui tombent en ruine ; mais s'ils veulent démolir un bâtiment quelconque qui menace ruine, en vue de le reconstruire, par exemple les murailles qui enferment tous les habitants, ou les mosquées, ils doivent demander d'abord la permission du gouverneur (ولى الامر), mais non pas du muhtasib. On est dispensé de la requête de la permission pour les mosquées qui appartiennent spécialement aux tribus et castes. Le muhtasib a le devoir d'obliger les riches à rétablir ce qu'ils ont démoli, mais il n'a pas le droit de les forcer à achever ce qu'ils ont commencé. Si les gens opulents de la ville sont dans l'impossibilité de rétablir ce qui menace ruine et de restaurer ce qui va tomber en débris, mais que la place dans la ville soit suffisante et que l'eau suffise pour le besoin, il doit laisser ces gens tranquilles. Quand la ville est une place frontière, dont la ruine serait un dommage pour la cause de l'islamisme, le gouverneur n'a pas la permission de concéder des émigrations de ce lieu; dans les cas de ce genre, le devoir du muhtasib est d'avertir le sultan et de solliciter l'assistance des hommes vigoureux et puissants. Mais si la ville n'est pas une place frontière, et que sa chute soit

indifférente pour la cause de l'islamisme, l'affaire est plus simple et le muhtasib n'a pas besoin de forcer les habitants pour son rétablissement; c'est au sultan de la rétablir, et, s'il manque d'argent, il doit s'en procurer; en attendant le muhtasib aborde les habitants et leur dit : « Pendant l'impuissance du sultan à la rétablir, vous aurez à choisir entre l'émigration ou l'obligation de débourser ce qui est nécessaire pour l'arrangement de cette affaire, ce qui vous permettra de rester dans vos demeures. » S'ils consentent à remettre ce qui est nécessaire pour cet objet, la totalité s'oblige à donner, chacun suivant ses moyens; mais il n'est pas permis au muhtasib de forcer quelqu'un à donner ce qu'il ne veut pas débourser à raison de sa fortune, soit peu, soit beaucoup. Il peut dire : « Chacun de vous déboursera ce qu'il est en état de donner à son aise, et celui qui manque d'argent aidera à exécuter le travail; » de manière que cette affaire puisse être commencée après la collection d'un capital suffisant ou après une garantie positive donnée par chacun des hommes opulents. Chaque garant de la communauté s'acquittera de sa promesse, et s'il existe une telle garantie, des transactions spéciales ne seront pas nécessaires; car la catégorie des affaires est très-large et celle de la garantie pour une telle affaire est encore plus large : ainsi, si cette affaire regarde la totalité, le muhtasib n'a pas besoin de se mettre en peine pour son exécution, de manière qu'il s'adresse au sultan pour son expédition; il vaut mieux que l'affaire ne soit pas embrouillée,

puisque cette affaire n'appartient pas au ressort ordinaire de sa charge; seulement, s'il y a peu d'hommes qui s'obligent à l'exécuter et que la permission du sultan se fasse attendre, ou qu'un trop grand dommage soit à craindre, le muhtasib peut se mettre à la chose sans permission.

« 2° L'espèce spéciale. Si les obligations sont en retard et les dettes arriérées, le muhtasib a le devoir de commander de les solder; mais il n'a pas le droit de mettre en prison quelqu'un pour ces droits; car l'emprisonnement dépend de la décision judiciaire. Il ne doit pas prendre des douceurs de la part des parents pour un avis personnel dans une affaire judiciaire donnée à celui à qui appartient le droit : dans ce cas il lui est seulement permis de prendre de l'argent pour l'acquittement des droits. De même est la tutelle des petits enfants pour lesquels elle est nécessaire; mais il ne doit pas l'ordonner jusqu'à ce que le juge ait donné sa décision; alors le muhtasib a le devoir d'ordonner l'expédition de l'affaire d'après les conditions légitimes. Par rapport à la réception des legs et aux fortunes en dépôt, il n'a pas le droit de commander quelque chose aux particuliers ou individus; seulement il lui est permis de donner un ordre sur l'affaire en général par une excitation de l'assistance mutuelle avec bonne foi et crainte de Dieu. Telles sont les bases sur lesquelles s'appuient les ordres de faire du bien dans les devoirs envers les hommes.

IVe SECTION.

« Le commandement de faire du bien, en regard des devoirs envers Dieu et les hommes, s'applique, 1° à ceux qui ont l'envie de se marier avec les filles de la même condition, lesquelles sont demandées par eux à leurs parents pour le mariage, et 2° le devoir d'amener les femmes à observer les termes dans lesquels il leur est défendu d'avoir commerce avec les hommes après le divorce. Le muhtasib a le droit de réprimander et de corriger les femmes qui violent la loi relativement à ces termes; mais le muhtasib n'a pas le droit de réprimander un homme qui voudrait épouser et qui est retenu par un empêchement. Quant à celui qui se défait d'un enfant après qu'il a été établi que sa mère avait eu des relations avec lui et après que sa paternité a été constatée, le muhtasib le force à accomplir les devoirs paternels, de même qu'il oblige les maîtres à accomplir leurs devoirs envers les serviteurs et les servantes, et les engage à ne plus s'obliger à ce qu'ils ne peuvent pas remplir. Puis il excite les maîtres et les possesseurs de bêtes à les nourrir par une assez bonne nourriture, et à ne pas exiger d'elles ce qu'elles ne peuvent pas supporter. À celui qui prend chez lui un enfant trouvé et a trop peu de soin pour lui dans sa tutelle, il ordonne d'accomplir dûment les devoirs de nourrir son pupille. À ces devoirs appartient l'obligation de se charger de sa tutelle ou de la transmettre à quelqu'un qui est mieux en état de s'en

acquitter; de même celui qui trouve des chameaux qui se sont égarés du chemin et ne leur donne pas de soin, le muhtasib l'avertit de faire attention à leurs besoins, ou, s'il ne peut pas, de les transmettre à celui qui peut le remplacer.

Ve SECTION.

« La défense des choses illicites se divise en trois parties : l'une s'applique aux devoirs envers Dieu, la seconde aux devoirs humains, et la troisième aux droits communs pour Dieu et les hommes. La première partie, qui regarde les droits divins, se divise encore en trois espèces : 1° l'une s'applique au culte religieux, la seconde regarde les choses défendues par la loi divine (المحظورات), et la troisième se rapporte à tout ce qui est en connexion avec les transactions (المعاملات). La première défense s'applique à celui qui a l'intention de contrevenir à la forme prescrite par la loi ou la tradition, par exemple à celui qui a l'intention de parler à haute voix dans la prière mentale (صلاة الاسرار), ou de faire une prière mentale pendant que la prière est faite à haute voix, à celui qui ajoute à la prière des formules qui ne sont pas traditionnelles. Le muhtasib a le droit de maintenir le précepte et de corriger celui qui y contrevient; mais il doit se garder de tout soupçon et de toute opinion singulière, comme on l'a raconté d'un inspecteur de la hisba, qui demanda à un homme qui entrait dans la mosquée chaussé de deux sandales,

s'il était en état de pureté, et qui voulut le faire jurer pour cela. Cela est un effet de l'ignorance de celui qui le fait, par laquelle il excède les bornes des fonctions de sa charge. Il en serait de même si le muhtasib avait l'opinion qu'un homme ait oublié l'ablution nécessaire après la cohabitation, ou qu'il ait oublié de faire la prière ou de jeûner; il ne doit pas vexer quelqu'un sur de simples soupçons, et ne pas l'aborder pour constater un oubli; seulement il peut rappeler aux hommes le châtiment divin à cause de l'omission des devoirs à remplir envers Dieu. S'il voit manger quelqu'un pendant le mois de ramadhân, il ne peut le corriger qu'après lui avoir demandé la raison pour laquelle il mange dans ce mois; en effet, celui-ci peut être malade ou en voyage; mais s'il n'apporte pas une excuse, le muhtasib le lui défend à haute voix, de manière à l'empêcher d'y revenir, et il emploie même la force. Que s'il a une excuse, le muhtasib l'exhorte à ne pas enfreindre publiquement le précepte, de peur que les ignorants ne l'imitent. En regard de celui qui s'abstient de payer la dime (aumône légale الزكاة), deux points de vue se présentent : 1° quand elle appartient aux biens publics (الاموال الظاهرة), le percepteur des aumônes est chargé spécialement de se la faire remettre, et il a le droit de reprocher à cet homme sa mauvaise foi s'il n'apporte pas d'excuse; 2° si elle appartient aux biens secrets (الباطنة), il est possible que le muhtasib ait un plus grand droit que le percepteur des aumônes à faire des reproches au retardataire, car

le percepteur n'a pas le droit de faire une réclamation en regard des biens secrets. Si quelqu'un s'adresse aux autres pour exiger l'aumône et qu'on sache qu'il est riche, on doit, soit en raison de l'argent ou de son action, blâmer sa conduite et le corriger pour cela; mais le muhtasib a un plus grand droit de le lui défendre que le percepteur des aumônes. Le khalife Omar agissait de la sorte envers les hommes qui avaient le devoir de payer l'aumône, et s'il voyait dans quelqu'un d'eux les traces de l'opulence pendant qu'il demandait aux autres, il lui exposait que sa manière d'agir était illicite et injuste envers celui qui en avait besoin; mais il ne défendait pas directement d'agir ainsi, vu que cet homme pouvait être pauvre en secret. Et si celui qui est doué de vigueur et de force pour travailler se met à demander l'aumône, le muhtasib le corrige pour sa conduite et lui commande de se disposer à gagner sa vie par le travail de ses mains; s'il persiste dans sa coutume à demander l'aumône, il lui fait des reproches jusqu'à ce qu'il l'en ait détourné tout à fait. Si quelqu'un se livre à la science de la loi sans appartenir à la classe des gens de loi, c'est-à-dire s'il n'est ni jurisconsulte, ni prédicateur, et que les hommes ne soient pas suffisamment garantis contre ses erreurs et ses mauvaises interprétations, le muhtasib lui défend de s'en occuper, puisqu'il n'appartient pas aux gens de loi, et il lui rappelle nettement la règle, afin que nul ne se laisse tromper par lui; mais, à l'égard de celui dont la condition est

incertaine, il ne l'aborde avec la défense que lorsqu'il a été informé de sa véritable condition. Le khalife Ali ben Abi-Thalib passa une fois près de Hassan Albasri, pendant que celui-ci prêchait les hommes, et, voulant savoir quelle était la manière de voir de Hassan, il lui demanda : « Quelle chose est la colonne de la religion? — L'abstinence, lui répondit-il. — Quelle chose est une cause de ruine? — L'avarice et la cupidité. » Telle fut sa réponse. De même, si quelqu'un émet des doctrines par lesquelles l'accord des savants est altéré ou rompu, et qui sont contraires à l'idée sanctionnée par la totalité des jurisconsultes, les savants contemporains désapprouvent sa doctrine, la lui défendent et cherchent à l'en détourner afin qu'il l'abandonne et vienne à résipiscence, sinon le sultan a le droit de se charger de maintenir la pureté de la religion. Si quelqu'un des interprètes du Korân donne une explication qui s'écarte du sens manifeste de l'inspiration, ou si quelqu'un des traditionnistes s'attache à des traditions non reconnues, qui sont rejetées par le goût des hommes, et par lesquelles l'interprétation se corromprait, le muhtasib a le droit de censurer sa conduite et de l'en détourner. A cet égard le muhtasib peut procéder de deux manières différentes : ou bien il a distingué lui-même la vérité de la fausseté, le pur du corrompu, par sa capacité à se faire une idée personnelle exacte sur l'affaire dont il s'agit, et qui lui est bien connue, ou bien parce que les savants contemporains se seront accordés sur le

danger de cette doctrine. Alors sa défense s'appuie sur leurs arrêts, et ses refus et empêchements sur leur accord.

VIe SECTION.

« Le muhtasib a le droit de détourner les hommes de tout ce qui est en connexion avec les choses défendues par la loi divine. Le Prophète a dit : « Laisse ce qui te paraît suspect pour ce qui ne te paraît pas suspect. » Il fit précéder la défense et ne se hâta pas de faire usage du reproche. Ibrahim Alnakhâï rapporte que le khalife Omar ibn Alkhattâb avait défendu aux hommes de faire les tournées de la Kaaba avec des femmes; il vit une fois un homme faire la prière avec des femmes, et il lui donna des coups avec un nerf de bœuf; l'homme lui dit : « Parbleu, si je faisais une bonne action, tu m'as fait injustice, et si je faisais une mauvaise action, tu ne m'en as pas rendu plus savant. » Alors Omar dit : « Est-ce que tu ne t'aperçois pas de mon intention? — Je n'aperçois pas en toi une intention, » répondit-il. Omar lui présente le nerf de bœuf et lui dit : « Rends-moi la pareille. » Celui-ci dit : « Aujourd'hui je ne rendrai pas la pareille. » Alors Omar dit : « Pardonne-moi. — Je ne te pardonne pas, » répondit-il. Puis ils se séparèrent. Le lendemain cet homme rencontra le khalife; la couleur du visage d'Omar était altérée; il lui dit : « Prince des croyants, je vois que ce qui était en moi s'est emparé vite de toi. — Oui, » répondit Omar. — « J'atteste, répondit l'autre, que je t'ai par-

donné.» Si le khalife Omar voyait sur une route très-fréquentée un homme dans un rendez-vous avec une femme, et que rien de suspect ne se manifestât dans ces deux personnes, il ne les abodrait pas avec des reproches, et les hommes ne s'en ressentaient point du tout. S'il y avait un rendez-vous sur une route solitaire, comme la solitude d'un lieu excite les soupçons, il leur défendait tout commerce ensemble; mais il ne se hâtait pas de leur faire des reproches, appréhendant que la femme ne fût une parente; il disait: «Tenez-la éloignée des lieux suspects;» et si elle était une étrangère, il disait: «Conserve la crainte du Dieu excellent dans un endroit solitaire, qui pourrait te conduire à la désobéissance envers la loi divine;» mais il recourait aux corrections à mesure des marques qu'il découvrait. Ibn-Alazhar raconte que Ibn-Aïscha vit parler un homme à une femme sur une route, et il lui dit: «Si elle est ta parente, il est indécent de ta part que tu lui parles devant les hommes; et si elle n'est pas ta parente, cela est beaucoup plus indécent.» Alors il se détourna de lui et se rendit à se affaires. Mais voilà qu'un billet fut jeté, sur lequel étaient écrits ces vers:

Celle avec qui tu m'as vu causer un matin était une messagère qui m'apportait une missive, pour laquelle mon âme fut sur le point de me quitter.

Cette lettre venait d'un être aux yeux faibles, qui porte sur ses épaules l'arc de la jeunesse, qui le lance, et qui n'a pas de rival.

Si ton oreille s'avançait jusqu'à nous, de manière que tu entendisses ce que nous disons, tu reconnaîtrais que ce que tu as trouvé indécent dans ma conduite était décent et joli.

« Ibn Aïscha lut ce billet et trouva écrit en tête le nom du poëte Abou-Nouwâs. Ibn Aïscha dit : « Qu'ai-je de commun avec Abou-Nouwâs? » Cette manière d'Ibn Aïscha de défendre une chose suffira pour les autres cas du même genre; mais elle ne suffira pas pour les inspecteurs de la hisba qui se croient obligés à interdire une chose. Les vers d'Abou-Nouwâs ne contiennent pas une pensée de libertinage, vu qu'il peut y être question d'une parente chaste; mais si le contenu des paroles montrait clairement la débauche et une situation suspecte, le cas auquel fait allusion Abou-Nouwâs serait condamnable. Si le muhtasib rencontre un tel cas, il ne le défend pas tout de suite; il procède avec lenteur, il étudie avec soin la situation, et ne se hâte pas de défendre une chose avant d'avoir pris ses informations, comme dans le cas qui a été raconté par Ibn Aboul Zenâ, d'après la tradition de Hischâm ibn Urwat. Voici ce qu'il dit : « Pendant qu'Omar ibn Alkhattab faisait les tournées autour de la Kaaba, un homme fit aussi ses tournées; or entre ses épaules et son chignon il y avait quelque chose comme le soleil (le narrateur désigne par là la beauté et les jolis traits de son visage), et il récita ces vers :

J'ai préparé pour elle un chameau docile,
Qui peut franchir à pas légers les plaines;

Je veillais avec la main à ce qu'elle ne se penchât pas,
Et je prenais garde qu'elle ne tombât et ne glissât.
J'espère recevoir d'elle en récompense une douce faveur.

« Omar lui dit : « Quelle est la personne à qui tu rapportes le mérite de ton pèlerinage? » Il lui répondit : « C'est ma femme; elle est très-stupide, boudeuse[1] et grande mangeuse, de manière qu'il ne lui reste pas une jeune tige de blé. » Omar reprit : « Pourquoi ne divorces-tu pas? » Il répondit : « Elle est si belle, que je ne peux pas la haïr; elle est la mère de mes enfants, et je ne puis pas la séparer de moi. — Fais donc, dit Omar, ce que tu voudras[2]. »

Si un homme prend publiquement du vin, et qu'il soit musulman, le muhtasib répandra le vin sur la terre et fera des reproches à l'homme; s'il est un sujet tributaire (zimmi, juif ou chrétien), il lui défendra de boire du vin publiquement. Les jurisconsultes sont partagés d'avis en regard de l'action de répandre le vin sur la terre. L'imam Abou-Hanifa est d'avis qu'il n'est pas besoin de le répandre sur la terre, parce qu'il appartient aux biens compris dans les droits des particuliers; mais l'avis de l'imam Alschafii est qu'il peut être répandu sur la terre; car il ne fait point partie des droits d'un musulman ni d'un infidèle. Quant au vin de dattes, ce vin appartient, selon l'avis de l'imam Abou-Hanifa, aux biens reconnus des musulmans, et il n'est pas permis de

[1] مرغامة.

[2] Sur les mots فشانك بها, voyez Dozy, *Ibn-Badroun*, p. 93 (Glossaire), et de Sacy, *Chrestomathie arabe*, II, 419.

le répandre sur la terre ni d'en interdire l'usage public. D'après l'avis de l'imam Alschafii pourtant il n'appartient pas plus aux biens que le vin en général, et il n'y a pas de mal à le répandre par terre. L'inspection du muhtasib se réglera d'après les circonstances; il défendra l'usage public du vin; mais il ne le fera pas répandre sur la terre, à moins que l'ordre n'en ait été donné par un juge qui fait partie des savants qui peuvent se faire une idée personnelle et exacte, de manière qu'il n'en coûte au muhtasib aucune responsabilité dans le cas où il serait cité à comparaître devant le juge. Si un homme se montre publiquement à l'état d'ivresse, et révèle l'absence de sa raison par des paroles déshonnêtes, le muhtasib lui reproche son état et lui inflige des coups. Mais ce n'est pas une punition légale à cause, de l'absence momentanée de sa conscience. A l'égard de l'usage public des instruments de musique illicites [1], le muhtasib a le droit de les mettre en pièces de manière qu'ils deviennent des morceaux de bois et cessent tout à fait d'être des instruments musicaux. Il ne les fracassera pas si leurs bois sont utiles à d'autres choses qu'aux plaisirs voluptueux. Le jeu en général et les joujoux n'ont pas un rapport direct avec les actes qui conduisent à une désobéissance envers la loi divine; mais dans leur usage on doit conserver la circonspection et la discrétion, vu qu'il peut facilement en résulter un effet illicite, par exemple pour les portraits de femmes mariées et les représentations

[1] Ou de toute autre genre de babioles.

d'idoles; il y a dans leur permission un point de vue et un autre dans leur défense; leur concession et leur défense dépendront des circonstances. Le Prophète entra une fois chez Aïscha pendant qu'elle jouait avec des filles; il le lui concéda et ne le lui défendit pas. D'un autre côté on raconte qu'Abousaïd-Alistakhri le Schafiite, qui était muhtasib à Bagdad sous le règne du khalife Almuktadir-Billah, supprima le bazar Aldâdi et défendit d'y vendre et acheter, sous prétexte que ce bazar ne servait que pour le vin de datte; mais il concéda le commerce dans le bazar des joujoux et ne le défendit pas; il dit qu'Aïscha avait joué avec les filles en présence du Prophète, qui ne le lui défendit pas. Ce qu'il a dit sur le jeu n'est pas loin d'un avis personnel, s'appuyant sur la tradition; mais, à l'égard du bazar Aldâdi, le point capital était qu'il s'y faisait un commerce de vin de dattes, quoiqu'il fût possible qu'on en fît usage pour les médicaments, ce qui ne serait pas la même chose. Or sa vente serait licite et pas à défendre d'après l'avis de ceux qui admettent l'usage des dattes; même d'après l'avis de ceux qui prohibent le vin de dattes, ce vin serait licite, employé pour une autre chose; mais il est illicite eu égard à son usage principal. La suppression du bazar par Abou-Saïd n'avait pas pour objet de défendre absolument la vente du vin de dattes, mais seulement d'empêcher l'exposition publique de ce vin et sa confusion avec les autres choses qui sont permises unanimement par les jurisconsultes; c'était afin que la différence entre ce vin

et les autres choses tolérées restât sensible pour le peuple. C'est pour la même raison qu'on a prohibé l'annonce publique du commerce avec les femmes et les servantes esclaves. Les choses illicites qui ne se manifestent pas en public ne doivent pas être espionnées par le muhtasib, de même qu'il ne doit pas déchirer les voiles derrière lesquels on se cache. Le Prophète a dit: « Celui qui fait quelque chose de sale, qu'il le couvre avec le voile de Dieu; car celui qui nous montre sa face recevra pour récompense la punition divine. » En ce qui concerne un acte que son auteur veut tenir secret, il peut se présenter deux cas : 1° on annonce au muhtasib qu'il se prépare un acte dont les suites sont regrettables; par exemple il reçoit l'avertissement, d'une personne digne de foi, qu'un homme est dans un endroit solitaire avec une femme pour commettre avec elle l'adultère, ou qu'il entre chez quelqu'un pour le tuer; dans de tels cas il est permis au muhtasib de se mettre à l'affût, et de chercher à découvrir la situation telle qu'elle est. Cependant il doit prendre garde de violer les rapports de parenté, dont l'intégrité ne pourra plus redevenir possible, s'ils sont une fois rompus. De même, les personnes qui auront connaissance de ce genre de faits pourront prendre part aux investigations. C'est ce qui eut lieu pour Almughaira ben Schaba. On raconte qu'une femme de Basra venait souvent chez lui; elle s'appelait Umm-Dschamil (ou Dschumail); son mari s'appelait Alhadjdâdj ibn Ubaid. Cette nouvelle étant parvenue aux

oreilles d'Abou-Bukra ben Masruh et de quelques autres, ils espionnèrent cette femme de manière qu'ils la surprirent quand elle entrait chez Almughaira. L'affaire fut portée devant Omar, et comme les preuves étaient suffisantes, Omar ne leur infligea aucun blâme. En pareil cas, lorsque les preuves sont insuffisantes, la peine est marquée d'avance[1]. La seconde espèce est ce qui sort de cette sphère et reste derrière les bornes de la charge de muhtasib; alors l'espionnage n'est pas permis et il ne doit pas déchirer les voiles pour connaître les situations. On raconte qu'Omar entra chez des hommes qui faisaient état de pressurer du vin et qui allumaient du feu dans des cabarets, et il leur dit : « Je vous ai défendu le pressurage, et vous pressurez; je vous ai défendu d'allumer du feu dans les cabarets, et vous allumez du feu. » Ces hommes répondirent : « Prince des croyants, Dieu t'a défendu l'espionnage; mais tu as fait pourtant l'espionnage; il t'a défendu d'entrer dans une maison sans permission, et tu y es entré. » Omar leur répliqua, « Ces deux choses sont pour les deux autres choses, » et il s'éloigna. Si le muhtasib entend les sons des instruments illicites du côté d'une maison dont les habitants se livrent à des chants, il leur défend de les faire résonner au dehors de la maison; mais il n'entre pas chez eux; car la chose illicite est trop manifeste et il n'a pas besoin de chercher parmi les choses cachées.

[1] Conf. Mawardi, *Constitutions politiques*, texte arabe, publié par M. le Dr Enger, p. ٣٨٣.

VIIe SECTION.

« Par rapport aux divers genres de commerce illicite, comme la fornication et les ventes des choses corrompues et qui se font pourtant d'un accord commun entre les parties contractantes, si le caractère illicite est constaté, le muhtasib a le devoir de les défendre et d'en empêcher l'exécution, en mesurant les moyens d'après le genre des situations et l'importance de la chose illicite; mais s'il s'agit d'une chose sur laquelle les jurisconsultes sont d'avis partagés, il n'a le droit de la défendre que lorsque la différence d'opinion est faible. Tel est le cas de l'usure opérée avec de l'argent comptant. On demande s'il est en droit de la défendre en vertu de sa charge, ou non. Quant à ce qui concerne les transactions, par exemple les contrats de mariage, le muhtasib y met opposition lorsque les savants sont d'accord sur leur caractère illicite; il ne s'y oppose pas, si les jurisconsultes sont partagés d'avis sur elles, et qu'il n'y ait rien en elles qui soit un acheminement vers une chose illicite constatée, comme un mariage pour peu de jours; car une liaison de ce genre devient quelques fois un acheminement à l'adultère. Dans sa défense, il y a deux points de vue, et au lieu de la défense le muhtasib doit provoquer des alliances légitimes. A la branche du commerce illicite appartient aussi la falsification des objets de vente et la tromperie dans l'indication des prix. Le

muhtasib a mission de les défendre et d'infliger des châtiments, suivant les circonstances. On raconte que le Prophète a dit : « Celui-là n'est pas des nôtres qui falsifie. » Car lorsque la falsification consiste dans la tromperie exécutée envers l'acheteur, sans qu'il en sache rien, elle fait partie des espèces de tromperies qui sont défendues avec le plus de force et qui doivent être poursuivies avec le plus de sévérité; mais si la condition d'un objet n'est pas inconnue à l'acheteur, la falsification est un délit plus petit et doit être traitée avec plus d'indulgence. En ce cas, l'attention du muhtasib se porte aussi sur l'acheteur; car si celui-ci achète l'objet pour le vendre à un autre, la défense s'applique au vendeur pour sa falsification et à l'acheteur pour sa vente à un autre, vu qu'il le revend à quelqu'un qui n'a pas connaissance de la falsification; mais, s'il l'achète seulement pour son usage, l'acheteur sort de la sphère de la culpabilité et le vendeur seul a à répondre devant le muhtasib. Il en est de même pour les tromperies dans l'indication des prix. Le muhtasib défend de mettre les bêtes à l'écart et d'empêcher de traire une femelle des brebis ou chameaux pour faire augmenter la quantité de lait, de faire affluer le lait en cessant d'en traire pendant quelques jours, afin de faire venir plus de lait à la fois, au moment de la vente; cela est illicite, car c'est une espèce de *tedlis* (tromperie). Au ressort capital de son inspection appartient le devoir de détourner les hommes de remplir trop peu les vaisseaux et d'amoindrir les mesures et

les poids ainsi que les *sandjât*[1] (poids de pierre), conformément aux menaces du Dieu très-haut[2].

« Les reproches du muhtasib pour ce délit doivent être donnés et exprimés très-distinctement et publiquement, et les punitions pour cela très-nombreuses; il lui est permis d'aller aux informations des poids et mesures auprès des gens du bazar et du peuple en général; dès qu'il y découvre une marque suspecte, il est obligé de les réduire à leur juste borne, et s'il a pour les poids et mesures qui sont à examiner un timbre qui soit connu de tous les commerçants, c'est la manière la plus sûre. Si quelqu'un fait usage d'un timbre particulier et qu'il y ait diminution dans la quantité, le muhtasib appréciera le délit d'après deux points de vue : 1° le délinquant, en tant qu'il s'éloigne du timbre établi, manque aux droits du sultan; 2° eu égard à l'amoindrissement des mesures et des vaisseaux, il offense la justice et il est coupable aux yeux de la loi. Que si l'objet pour lequel a lieu le trafic est timbré avec une marque étrangère, mais qu'il n'y ait pas de diminution dans la quantité, le coupable a seulement manqué aux droits du sultan. S'il y a des hommes qui altèrent le timbre établi, celui qui l'altère est dans le même cas que celui qui fausse les empreintes des dirhems et dinars, et s'il réunit à l'altération la falsification, il mérite

[1] Dérivé du mot persan سنك.

[2] Voyez surate LXXXIII, v. 1; وَيْلٌ لِلْمُطَفِّفِينَ *malheur à ceux qui faussent la mesure et le poids.* (Conf. Baidhawi, éd. Fleischer, t. II p. ٣٩١.)

châtiment sous deux rapports : 1° pour avoir manqué aux droits du sultan par le fait de l'altération, et 2° pour avoir violé la loi par le fait de la falsification, et c'est le plus grand délit qui puisse se commettre. Si une ville prend de l'extension, de manière que les habitants aeint besoin de mesureurs de froment, de peseurs et d'essayeurs de monnaies, le muhtasib a le droit de les choisir, et il doit veiller à ce qu'il ne s'y introduise que les personnes propres et convenables à ces charges d'entre les officiers approuvés et honnêtes; leurs gages seront payés par le fisc. Si le fisc ne peut pas s'acquitter envers eux, le muhtasib fera la part de chacun, de manière que les uns n'aient pas plus et les autres moins, ce qui pourrait devenir un prétexte pour augmenter ou diminuer la chose mesurée ou pesée. Les émirs s'occupaient ci-devant de les choisir et de les diriger dans ces charges, et ils faisaient inscrire leur nom dans les registres de finance, afin qu'aucune personne non chargée de l'administration de ce poste[1] ne fût mêlée avec eux. Si un officier choisi pour la charge de peser et mesurer est convaincu d'avoir augmenté ou diminé la marchandise, il est puni et privé de son emploi. Il en est de même pour le droit des courtiers (الدلالون); on doit préférer pour ce métier les hommes reconnus honnêtes et exclure les autres. Le règlement de cette charge appartient au muhtasib depuis que les émirs ont cessé de s'en oc-

[1] Sur le mot وساطة, dont Almawardi fait usage ici, voyez de Sacy, *Chrestomathie arabe*, t. I, p. 126.

cuper. Par rapport au choix des distributeurs et des mesureurs d'étoffes à l'aune, les kadis sont plus compétents pour les choisir que les muhtasib; car ceux-là peuvent les employer comme leurs vicaires dans l'estimation du bien des orphelins et des absents. En ce qui concerne les gardes des quartiers et des bazars, cet emploi appartient aux sergents et concierges (حماة واصحاب المعاون) (conf. sur le dernier mot ce que j'ai dit ci-dessus). Si un déficit dans la mesure donne lieu à une altercation, le muhtasib veillera tant que l'altercation n'amène pas une affirmation et une dénégation mutuelles; autrement les kadis sont plus compétents à régler l'affaire que les muhtasib, vu qu'ils ont qualité pour donner une décision légale. Mais le châtiment dans cette affaire appartient au muhtasib; le hakim peut aussi s'en charger, vu que ses fonctions tiennent de celles de l'un et de l'autre. A la catégorie de ce que le muhtasib défend en général et qu'il ne défend pas aux individus en particulier, appartient la vente mutuelle d'après des poids et mesures qui ne sont pas en usage chez les habitants de la ville et qui n'y sont pas connus, quoiqu'ils puissent être employés dans une autre ville. Dès qu'une convention d'en faire usage a été conclue entre deux personnes, il ne les inquiétera pas pour cela, mais il défendra qu'on en fasse usage en général; car il arriverait qu'on s'en servirait auprès de personnes qui ne les connaissent pas et qu'il y aurait des trompeurs et des trompés.

VIIIe SECTION.

« En ce qui concerne les droits humains et particuliers, il y a ce cas : si un homme excède ses limites et va dans un territoire qui appartient à son voisin, ou passe ses frontières jusqu'à un endroit sacré de sa maison, ou fait avancer des poutres sur sa muraille, le muhtasib n'a pas le droit de le poursuivre tant que ce dernier ne réclame pas son assistance; celui-ci seul a qualité, soit pour fermer les yeux, soit pour commencer les poursuites. Mais du moment qu'il réclame, le muhtasib doit prendre l'affaire en main, afin qu'une altercation n'arrive pas entre les parties et qu'il n'y ait pas injures mutuelles. Il ordonne au délinquant de faire disparaître la cause du débat, et le châtiment qu'il inflige est selon les circonstances; que si une lutte s'engage, le hakim est le plus compétent pour donner une décision légale. Si le plaignant qui a fermé les yeux sur le tort à lui fait et qui n'a pas insisté sur la destruction des travaux exécutés revient sur ce qu'il a dit, il en a le droit, il peut forcer l'adversaire à démolir ce qui a été construit; mais si le commencement du bâtiment avait déjà eu lieu avec sa permission, et que les poutres fussent placées, le voisin n'est pas obligé à la démolition. Quand les rameaux d'un arbre s'étendent jusque dans la maison du voisin, le voisin a le droit de réclamer l'assistance du muhtasib, afin de forcer le possesseur de l'arbre à ôter les rameaux

qui ont commencé à s'étendre jusque dans sa maison; mais un châtiment n'est pas permis, vu que l'extension des rameaux est indépendante de son action. Si quelqu'un met un poêle dans sa maison, et que le voisin soit incommodé par la fumée, celui-ci n'a pas le droit d'inquiéter l'autre pour ce cas, et il ne peut pas l'en empêcher; de même, s'il met quelque part, dans sa maison, un moulin à bras, s'il y emploie des forgerons ou des foulons, il ne peut pas en être empêché; car les hommes ont la disposition libre et complète dans leurs propriétés d'y faire ce qu'ils veulent. Si celui qui prend quelqu'un pour un travail salarié lui fait tort dans le payement du prix ou demande un surplus de travail, le muhtasib réprime cette injustice et le traite suivant le cas. De même, si l'homme salarié est négligent dans l'accomplissement du travail convenu, s'il travaille trop peu ou s'il dépasse le prix, le muhtasib l'arrête et lui défend cela; mais si un débat s'engage et qu'aucun ne veuille reconnaître à l'autre son droit, l'affaire est du ressort du hakim.

« L'inspection du muhtasib à l'égard des artisans et ouvriers des bazars porte sur trois classes de personnes : 1° ceux qui accomplissent leur travail dans la mesure complète ou d'une manière insuffisante; 2° ceux qui sont à surveiller sous le rapport de l'honnêteté ou de la mauvaise foi, et 3° ceux dont les travaux sont à juger d'après leur bonne ou mauvaise qualité en leur exécution. 1° A ceux dont les travaux sont exécutés complétement ou négligemment appartien-

nent, par exemple, les médecins et les maîtres d'école : l'occupation d'un médecin est le commerce avec des personnes que la négligence en leurs soins conduit à la mort ou à un état de langueur; pour les pédagogues, ils ont bien des méthodes, par lesquelles ils élèvent les petits enfants, et d'où l'on écarte ceux-ci très-dificilement après leur maturité, de manière que celui-là reste ferme qui a acquis des connaissances abondantes dans les sciences, dont la conduite est belle lorsqu'il a été préservé de toute inclination par laquelle les âmes se corrompent et les mœurs deviennent viles. 2° A ceux que le muhtasib juge dans leur honnêteté ou mauvaise foi, appartiennent les orfévres, les tisserands, les foulons et les teinturiers; car ils disparaissent quelquefois avec le bien d'autrui, avant l'exécution des travaux. Le muhtasib recherchera parmi eux les hommes honnêtes et fidèles et veillera à la prospérité de leur existence, pendant qu'il éloignera ceux dont la mauvaise foi est manifeste; il fera connaître les motifs de sa conduite, afin que chacun soit averti. On a dit que les sergents et concierges avaient un plus grand droit à cette inspection que les muhtasib, et cette opinion est plus probable; car la mauvaise foi est en connexion avec le vol. 3° L'inspection sur ceux dont les travaux sont à juger, selon leur bonne ou mauvaise qualité, appartient spécialement au muhtasib; son devoir, en général, est de leur défendre l'infériorité du travail et sa vilité, quand même aucun réclamant ne se présenterait. S'il s'agit d'un travail spécial, dans lequel

l'ouvrier se propose d'employer une matière détériorée et la tromperie, et que l'autre partie réclame l'assistance du muhtasib, celui-ci ira trouver l'ouvrier malhonnête et lui fera des reproches. Si une dette s'y réunit, la catégorie de la dette sera à regarder; mais s'il est besoin d'une taxation d'après le prix et la fixation de la qualité, le muhtasib n'a pas le droit d'intervenir, puisque le cas exige une décision légale et que le kadi est plus compétent; au contraire, s'il n'est pas besoin de la taxation du prix ni de la fixation de la valeur du travail, le muhtasib peut trancher la difficulté, comme dans tous les cas où il n'y a pas une opinion individuelle et une altercation mutuelle; alors le muhtasib a le droit d'intervenir en forçant cet homme à acquitter sa dette et en le punissant de sa conduite; en effet, sa mission est de le disposer à des actions équitables et de le réprimander en cas d'injustice. Le muhtasib n'a pas le droit de fixer le prix des denrées ou d'autres articles, ni dans les temps du bon marché, ni dans la disette même. Néanmoins, l'imam Malek permet de fixer le prix des denrées en cas de disette.

IXe SECTION.

Dans la catégorie des choses à défendre, appartenant ensemble à des droits divins et humains, nous citons une maison qui surplombe sur une maison voisine. S'il est nécessaire que celui dont la maison est haute couvre son toit avec une cou-

verture; celle-ci ne doit pas alors dominer l'autre par sa hauteur. Il est défendu aux zimmis de bâtir leurs maisons plus hautes que celles des musulmans; s'ils possèdent des maisons élevées, on les laissera debout; mais il leur est défendu d'y ajouter un étage qui s'élève sur les maisons des musulmans et des autres zimmis. Le devoir du muhtasib est de forcer les zimmis à observer les conditions de la protection qui leur est accordée, comme les marques distinctives et la différence dans la façon des habits et l'omission de la prononciation à haute voix des noms d'Esdras et de Jésus-Christ le Messie[1]. D'un autre côté, il retient tout musulman qui voudrait, sous un prétexte quelconque, molester les zimmis, et il punit ceux qui n'ont pas égard à ses représentations. Si parmi les imâms des mosquées, il y a quelqu'un qui prolonge la prière de manière que les faibles ne puissent pas la suivre et que les fidèles soient dérangés dans leurs affaires, le muhtasib le lui défend, comme le Prophète l'a défendu à Maâd ben Djabal, lorsqu'il prolongeait la prière publique; il lui dit : « Est-ce que tu as de mauvaises intentions, ô Maâd? » S'il persiste à la prolonger, il n'est pas permis de le punir; mais on doit chercher pour lui un vicaire qui la récite dans une teneur plus courte. S'il y a parmi les kadis quelqu'un qui repousse les parties quand elles viennent chez lui, et qui se dis-

[1] Mahomet prétend dans le Coran, sourate IX, que les juifs regardent Esdras comme fils de Dieu, et ils en veulent aux chrétiens de ce que ceux-ci adorent Jésus. — Note de M. Reinaud.

pense de juger leur affaire litigieuse, de manière que les jugements se fassent attendre et les parties en éprouvent du dommage, le devoir du muhtasib est de lui rappeler la mission dont il est chargé et de l'engager à faire cesser le différend. Le degré élevé du kadi n'empêche pas le muhtasib de lui reprocher les effets de sa négligence. Ibrâhim ben Badhâ, muhtasib à Bagdad, passant une fois près de la maison d'Abou Omar ben Hammâd, qui était dans ces jours le juge suprême, vit devant sa porte les parties attendre qu'il se disposât à siéger pour faire examen et décision de leur affaire. Le jour était déjà très-avancé et le soleil inclinait au couchant. Il s'arrêta et appelant son chambellan, il lui dit : « Va dire ceci au juge suprême ; les adversaires sont assis devant la porte, le soleil les a déjà atteints et ils sont fatigués d'attendre. Viens siéger pour eux ou envoie leur faire des excuses ; alors, ils partiront et reviendront. »

« Si parmi les maîtres il y a quelqu'un qui exige de ses serviteurs ce qu'ils ne peuvent pas faire, le muhtasib le détourne et sa défense s'appuie sur la réclamation des serviteurs eux-mêmes. Si ceux-ci réclament son assistance, alors il défend à leur maître d'insister et le punit même. S'il y a parmi les possesseurs de bêtes de somme quelqu'un qui exige de ces bêtes un service qu'elles ne peuvent pas faire, le muhtasib le leur défend, et les en détourne, même lorsqu'il ne se présente pas un réclamant de son assistance ; le possesseur prétend-il qu'il ne demande

rien au delà de ce que la bête peut faire, le muhtasib a le droit de prendre connaissance de la chose par lui-même. Le devoir du muhtasib est de détourner les maîtres des barques de les charger au delà de ce qu'elles peuvent porter et qui les exposerait à couler bas. Il leur défend de mettre à la voile quand le vent souffle avec violence, et s'ils y embarquent des hommes et des femmes, ils doivent les tenir réciproquement à distance par un rideau (حايل). Si parmi les gens du bazar il y a quelqu'un qui fasse métier de vendre des femmes, le muhtasib aura soin d'observer sa conduite et son honnêteté; si cet homme remplit les conditions, il lui permettra de faire son commerce; mais s'il y a dans sa conduite quelque chose de suspect, si cet homme se livre à la débauche, il lui défendra son trafic et il le punira au besoin. Ci-devant on a dit que les sergents et les concierges ont un droit plus spécial là-dessus, parce que cela est une des dépendances de l'adultère.

Le muhtasib a l'inspection sur les boutiques des marchés dans lesquelles on s'assied, et il les tolère en général lorsqu'elles ne gênent pas la circulation; mais il défend celles qui sont une gêne pour les passants. Il n'a pas besoin pour cela que quelqu'un réclame son assistance; cependant Abou Hanifa exige la réclamation de son assistance. Si quelqu'un bâtit une maison sur une route très-fréquentée, le muhtasib l'en détourne, même si la route est assez large, et il l'oblige de démolir ce qui a été construit, même

si le bâtiment était une mosquée; car la destination d'une route est pour la circulation et non pas pour qu'on y construise. Si quelqu'un dépose des aliments ou des ustensiles dans les passages et à l'entrée des bazars avec l'intention de les placer ailleurs, cela lui est permis, s'il n'y a pas d'inconvénient pour les passants; mais on doit s'abstenir du moment que les passants en reçoivent de l'incommodité. De même s'il s'agit de faire sortir en avant les lucarnes, les passages entre deux maisons, et les canaux des eaux et des puits des jardins, le muhtasib laissera faire, dès qu'il n'en résultera pas un dommage pour autrui, et il le défendra s'il en résulte un dommage. A cet égard, le muhtasib se réglera d'après ce qui nuit et ce qui ne nuit pas, vu qu'il s'agit ici de choses qui n'ont pas pu être prévues par la loi et qui ne doivent être décidées que d'après la raison et d'après les usages du pays. Le muhtasib doit défendre le transport des morts hors de leurs tombeaux, soit qu'ils soient enterrés dans une propriété particulière ou sur un terrain public; il n'y a d'exception que pour le cas où il s'agirait d'un terrain volé, de manière que le possesseur aurait le droit d'enlever les corps qui y sont enterrés pour les transporter ailleurs; mais on est partagé d'avis au sujet d'une terre sur laquelle un torrent s'est détourné ou qui est devenu humide par la pluie. Zubairi permet le déplacement pendant que d'autres le déclarent illicite. Le muhtasib défend de châtrer les hommes et les bêtes et châtie ceux qui le font; s'il juge convenable

d'infliger une amende ou un prix de sang, il en fait profiter celui qui y a droit; mais il faut qu'il n'y ait pas désaveu ni dispute mutuelle. Il défend de teindre en noir les cheveux blancs, excepté dans le cas d'efforts dans la voie de Dieu pour la guerre sainte (المجاهدة في سبيل الله). Ainsi il fait des reproches à celui qui se teint les cheveux pour plaire aux femmes; mais il n'empêche pas de se teindre avec le henna (*Lawsonia inermis*) et les feuilles de la plante nommée *alkatam* (*Buxus dioica*, Forskal; cf. Ibn Baitar, éd. de M. Sontheimer, t. II, p. 348); il défend de faire métier de l'art de deviner et de jouer, et il punit celui qui prend et celui qui donne pour cela.

« Cette matière donnerait lieu à de longs développements, si elle était complétement traitée; car le nombre des choses illicites n'est pas restreint de manière qu'on puisse l'épuiser aisément; les exemples que nous avons cités suffisent pour donner une idée de ce que nous avons omis. La charge du muhtasib appartient aux bases des affaires religieuses, et des imams du premier degré en ont rempli eux-mêmes les fonctions, à cause de son organisation avantageuse pour le salut des hommes et de l'abondance de la récompense divine; mais comme le souverain n'a pas cru devoir se la réserver et qu'il la confie aux hommes qu'il a sous la main; comme elle est devenue un moyen de gagner sa vie, et de se faire donner des gratifications, son caractère s'est abaissé et sa dignité a diminué aux yeux des masses. »

Mawardi dit, à la fin de son livre, que, si ce livre recevait des augmentations, il contiendrait la mention de ce que les jurisconsultes ont oublié ou négligemment traité.

(La suite au prochain cahier.)

DESCRIPTION
DES MONUMENTS DE DEHLI EN 1852,

D'APRÈS LE TEXTE HINDOUSTANI

DE SAÏYID AHMAD KHAN,

PAR M. GARCIN DE TASSY,

MEMBRE DE L'INSTITUT, ETC.

(SUITE.)

XVI. MUBÂRAK-ÂBÂD.

Lorque le sultan Mubârak Schâh, fils de Khizr Khân fut roi, il voulut, lui aussi, faire bâtir un château et fonder une ville qu'il appela de son nom *Mubârakâbâd*. C'était en 837 de l'hégire (1433 de Jésus-Christ), et le roi allait souvent voir si les constructions avançaient; mais elles n'étaient pas encore terminées lorsque les omras se révoltèrent, tuèrent Mubârak dans ce château même et mirent sur le trône Muhammed Schâh. On croit communément que ce château est le lieu même où se

trouve le tombeau de Mubârak, en face de celui de Safdar-jang, et le village où il est situé se nomme en effet *Mubârak-pur-Koṭila* (le petit fort de Mubârak-pur ou Mubârak-âbâd); mais après avoir bien réfléchi sur ce que disent les historiens, il est évident pour moi que cette opinion est erronée; car Mubârak avait bâti sa ville et son château sur le bord de la rivière. Or, dans ce temps-là, la rivière ne coulait pas sous Mubârak-pur-Koṭila, car il y avait alors auprès différents édifices. Ainsi, selon moi, la ville et le château en question se trouvaient sur le bord de la rivière où l'on voit actuellement l'endroit nommé *Mubârak-pur-rîtî*. Il n'y a rien là, il me semble, d'extraordinaire; mais la chose, au contraire, paraît naturelle.

XVII. DEHLI DE SCHER SCHÂH.

Lorsque Scher Schâh fut roi de Delhi, il conçut aussi le désir de fonder une nouvelle ville. Pour cela il fit raser le Dehli A'lâî[1] et le kuschak Saîrî, et en 948 de l'hégire (1541 de Jésus-Christ) il fonda auprès d'Indrapat, sur le bord de la rivière, une ville qui est connue sous le nom de *Dehli de Scher Schâh*. Cette ville était contiguë au Koṭila de Firoz Schâh. Le padischâh Humâyun en avait jeté les fondements, mais n'avait pu continuer à cause

[1] دهلی علائی « le Dehli élevé. » *Tarîkh-i Schaikh Abd ulhacc* et *Mirat Aftâb-numâ*.

d'un tremblement de terre qui eut lieu pendant la première partie de son règne. Ce fut Scher Schâh qui en reprit la construction et qui l'acheva, car on ne peut douter d'après la vue des lieux que ce ne fût bien là la ville de Humâyun.

La porte de Caboul du Dehli de Scher Schâh. — Bien qu'il ne reste actuellement aucune trace du Dehli de Scher Schâh, toutefois, en dehors de la porte du Delhi de Schâh-Jahân (Dehli actuel), auprès de la prison du gouvernement, il existe une fort jolie porte du Dehli de Scher Schâh; c'était par elle qu'on prenait le chemin de Caboul, et on la nommait en conséquence *la porte de Caboul.* Elle est également construite en chaux et en pierre. Au-dessus on a construit une jolie petite salle. Comme les pierres de cette porte sont rouges, le peuple la nomma *la porte Rouge.*

XVIII. SALÎM-GAṚH, OU NÛR-GAṚH.

Islâm Schâh, fils de Scher Schâh, fit travailler à la construction de ce château pendant cinq ans[1] à partir de 953 de l'hégire (1546 de Jésus-Christ), et y dépensa quatre lakhs de roupies; mais les quatre murs étaient à peine terminés qu'il mourut, et ce château resta ainsi inachevé. Toutefois dans le temps du padischâh Jalâl-uddin Akbar, Murtazi Khân Akbarî[2] fit bâtir là quelques édifices. On voit encore

[1] *Mirat Aftâb-namâ.*
[2] *Tarîkh-i Jahânguîri.*

ce château sur le bord de la rivière, au nord-est du château de Schâh Jahân. Plus tard, le padischâch Nûr uddîn Jahânguir fit élever un pont devant la porte de ce château, et, à cause de cette circonstance, ce château est connu depuis lors sous le nom de *Nûrgaṛh* (château de Nûr uddîn).

XIX. LE FORT DE SCHÂH JAHÂN.

زهی قلعه کاندر بساتین وی
به اردی بهشت است نی گل ندی

Qu'il est beau ce palais, dont les jardins, vrai paradis terrestre, ne connaissent ni l'automne, ni la boue, ni l'hiver!

Le padischâh Schâh Jahân fixa pendant quelque temps le siége de l'empire à Agra[1]; mais en l'an 12 de son règne, 1048 de l'hégire (561 de l'ère de Malik Schâh et 1638 de Jésus-Christ), il donna l'ordre de bâtir, dans la ville de Dehli, le fort dont il s'agit. On en commença donc la construction, au mois de hijja dans cette douzième année, auprès de Salim gaṛh et au bord de la rivière. Ustâd Hamîd et Ustâd Ahmad, architectes uniques dans leur art, dirigèrent les travaux. Ce furent eux qui firent exécuter avec un art parfait, dans la salle de réception, au-dessus du trône de pierre, une mosaïque reproduisant la toile peinte par le peintre italien Raphaël qui représente Orphée chantant, ce qui sera expliqué en son lieu. Il est positif que des ouvriers italiens ont été employés avec les ouvriers du pays

[1] *Schâh Jahân-nâma; Mirât Aftâb-numâ.*

pour bâtir ce château. Ce fut en premier lieu Izzat Khân qui en eut la direction, et par ses soins, en cinq mois et cinq jours, on creusa les fondements des bâtiments, on réunit les matériaux nécessaires, et de côté et d'autre surgirent toutes les autres constructions qui devaient former l'ensemble du fort. Izzat Khân ayant été nommé gouverneur de la province de Ṭaṭh (Sinde), la construction du château fut confiée à Allah-wirdi Khân, et en deux ans un mois et onze jours les murs des quatre côtés eurent chacun la hauteur de quatre gaz [1]; puis Makramat Khân fut chargé de terminer l'édifice, et il le fut, en effet, par ses soins, la vingtième année du règne de Schâh-Jahân, près de neuf ans ayant été employés à la construction complète de ce château; et le 24 de rabi premier de l'année 21 du règne de ce prince, 1058 de l'hégire (1648 de Jésus-Christ), il s'assit heureusement sur son trône dans ce même château.

Cet édifice est construit de haut en bas en pierres rouges; partout on a élevé des tourelles avec de belles volutes et on l'a construit octogone. Il a mille gaz de longueur, six cents de largeur et il occupe un terrain de six lakhs de gaz. D'après ce compte, il est le double du château d'Akbar-abad (Agra). Les retranchements de ce fort ont vingt-cinq gaz de hauteur et les fondements ont la profondeur de onze gaz. Ce qui reste des murs, à partir des fondements, a quinze gaz de hauteur, et, à partir du sol,

[1] Probablement c'est le *gaz* d'Akbar, qui est à peu près un mètre français.

dix. La Jamna coule du côté oriental de cè château; et, aux trois autres côtés, on a creusé un fossé dont les parois sont en briques cuites. Ce fossé a trois mille soixante gaz de périmètre; il est large de cinquante gaz et profond de dix, et il était alimenté par l'eau de la rivière. Il a été dépensé pour la bâtisse de ce château cinquante lakhs de roupies, et, à en croire quelques auteurs[1], cent lakhs de roupies, c'est à savoir cinquante lakhs pour la bâtisse du fort et cinquante pour l'appropriation de l'intérieur.

Portes du fort, dites de Dehli *et* de Lahore. — Les deux portes de ce château sont très-grandes. L'une d'elles est au midi et elle est connue sous le nom de *porte de Dehli*, l'autre est à l'occident et on la nomme *porte de Lahore*. Ces deux portes sont élégamment bâties, et au-dessus on a construit de jolis pavillons : c'est dans celui de la porte de Lahore que réside le gouverneur du château. Il n'y avait rien devant ces portes qui bornât la vue, qui pouvait ainsi s'étendre au loin de l'intérieur du château; mais dans le temps d'Aurang-zeb 'Alâm-guîr, on y éleva des كهوگس. Il y avait d'abord une planche sur le fossé devant ces deux portes; puis, en 1226 de l'hégire (1811 de J. C.), on bâtit un pont pour remplacer la planche.

Le toit de cette porte est très-haut et la voûte en est très-élevée, fort longue et ornée d'incrustations. Des deux côtés on a bâti des maisons à deux étages. Au milieu il y a un marché, et le toit y est ouvert

[1] *Mirât Aftâb-numâ.*

pour l'éclairer; on le nomme *le bazar recouvert* بازار مسقف[1]. Outre ces grandes portes, il y a aussi à ce fort deux petites portes et deux fenêtres. On y compte vingt et une tours, dont sept rondes et quatorze octogones.

Nacâr Khâna ou *Hathya-paul.* — La porte d'entrée de la grande salle de réception générale est appelée *nacâr khâna* « orchestre. » Cette porte est très-belle et construite en pierres rouges. On a ménagé au-dessus plusieurs pièces et une salle à cinq fenêtres, ouverte des deux côtés. C'est dans cette salle qu'on fait entendre la musique royale, et c'est pourquoi on la nomme « la salle d'orchestre. » Il y avait devant cette porte deux éléphants de pierre, de grandeur naturelle, ce qui a valu aussi à cette même porte le nom de *Hathya-paul* هتهيا پول « porte aux éléphants. » Ces éléphants furent, du reste, brisés du temps d'Aurang-zeb.

Il y a devant cette porte un marché long de deux cents gaz et large de cent quarante. On voit au centre plusieurs grands bassins, et au nord et au midi de beaux bazars, au milieu desquels coule un ruisseau. A présent encore personne, s'il n'est prince, ne peut entrer à cheval par cette porte; il doit mettre pied à terre en ce lieu.

La grande salle de réception générale ديوان عام. — Cette salle célèbre est d'une élégante construction. Lorsque le roi tient un grand lever ou une réception générale, c'est là qu'il siége sur son trône. Il y a

[1] *Mirât Aftâb-numâ.*

dans cette salle des emplacements de trois espèces, dont je vais donner l'explication.

Le siége de l'ombre de Dieu, ou le trône de pierre[1]. — Au milieu de cette salle, il y a contre le mur oriental une dalle de marbre de quatre gaz. Elle est carrée et surmontée de quatre colonnes avec une sorte de toit, dans le genre de ceux des bangala[2], et un siége plus élevé que la hauteur d'un homme. Derrière il y a une niche en marbre, haute de sept gaz et large de deux et demi, laquelle est ornée de mosaïques représentant des figures d'oiseaux et d'animaux terrestres, en belles pierres de couleur. On voit au milieu la figure d'un homme qui paraît chanter en s'accompagnant d'un instrument à deux cordes. L'histoire de ce musicien, nommé *Orphée*, est célèbre dans le royaume d'Italie, qui est situé en Europe. On rapporte qu'il n'avait pas son égal dans l'art de la musique et que sa voix était tellement mélodieuse que, lorsqu'il se mettait à chanter, les animaux de la terre et du ciel étaient comme enivrés, et se réunissaient auprès de lui pour mieux l'entendre. Or il y avait en Italie un peintre sans pareil, nommé *Raphaël*, qui mourut en 1520 de Jésus-Christ, lequel peignit d'après son imagination cette légende d'Orphée, célèbre dans son pays, sur une toile qui représente le musicien merveilleux, entouré d'animaux couchés et d'oiseaux en repos pour l'entendre chanter. C'est ce tableau,

[1] Probablement le trône de cristal de roche qui est à Londres.

[2] Sorte de pavillon recouvert de chaume.

qui est très-populaire et très-célèbre en Italie et dans toute l'Europe, et dont il y a de nombreuses copies, qui a été reproduit en mosaïque dans cette niche. C'est donc Orphée qu'il représente; mais, comme ce tableau n'était connu qu'en Europe, on peut en conclure avec certitude que des Européens[1] venus d'Italie avaient fait partie des ouvriers employés à la construction du château de Schâh Jahân. Il y a au fond de cette niche une porte et un passage pour y entrer de l'intérieur du palais. C'était sur ce trône que le roi s'asseyait les jours de grande audience. En avant se trouvait un banc de marbre pour les omras qui avaient une demande à faire. Ils montaient sur ce banc et présentaient au roi leur pétition; mais le trône était tellement élevé qu'ils y atteignaient à peine.

La salle d'audience. — Devant ce trône il y a salle et avant-salle voûtées, longues de soixante-sept gaz et larges de vingt-quatre. Chacune des salles a neuf portes et est ornée de colonnes de pierre rouge au-dessus desquelles se trouvent de belles niches, qu'au lieu de laisser en blanc on a couvertes de peintures dorées. Il y a à l'avant-salle, après la porte du milieu, une balustrade de marbre, sur laquelle se trouvaient de beaux vases dorés, d'excellent goût, mais dont il ne reste plus de trace. C'était dans cette salle que se tenaient les omras, les vizirs et les wakils[2], selon leur rang respectif.

[1] Il y a, dans le texte, *des Anglais*.

[2] Voyez mon Mémoire sur les noms et titres musulmans.

Galâl bâṛi[1]. — Cette salle de réception est construite sur une esplanade de cent quatre gaz de longueur sur soixante et dix de largeur. Elle est au milieu de cet endroit terrassé, dont elle n'occupe qu'un quart. Tout autour règne une balustrade en pierres rouges, de la hauteur d'un homme, au-dessus de laquelle on avait placé de beaux vases dorés dont il n'y a plus trace aujourd'hui. C'était là que se tenaient les chobdâr (massiers), les naquib (inspecteurs) et les aḥdi[2]; mais tout cela avait été détruit, aussi bien que le Gulâl bâri. Toutefois le padischâh actuel, Abû Zafar Sirâj-uddîn Muhammad Bahâdur Schâh[3], en la première année de son règne, qui correspond à 1253 de l'hégire (1837 de Jésus-Chrit), fit réparer cette salle d'audience publique et mettre en état toutes les dépendances du Gulâl bâṛi. Ces réparations durèrent une année, jour pour jour. On rapporte qu'un individu qui avait vu les trois règnes disait que, depuis le temps de 'Alamguir II, aucun padischâh n'avait siégé dans cette salle d'audience. Il est, en effet, probable que la chose n'a pas eu lieu depuis Muhammad Schâh, et il est même douteux que ce souverain ait jamais donné en cet endroit une audience royale.

[1] گلال باری «enclos de la poudre rouge,» par allusion à la poudre que les Indiens se jettent l'un sur l'autre lors de la fête du *holi*, ou carnaval de l'Inde, parce que c'est apparemment dans cet endroit que le roi se livrait à ce jeu.

[2] احدی, nom d'une classe particulière de soldats.

[3] Il s'agit ici du dernier grand Mogol, auquel l'insurrection a fait perdre son titre, et qui a été déporté à Rangoun.

En avant de cette salle il y a une cour longue de cent quatre gaz et large de cent soixante; aux quatre côtés on a construit de belles bâtisses symétriques, et à celui du nord il y a une porte d'où l'on va à la salle d'audience dont il est question.

Palais particulier, nommé *Rang-mahal*[1]. — Ce palais, qui est destiné au séjour des princesses et des dames du harem, se compose d'une salle à cinq compartiments, longue de trente-trois gaz, derrière laquelle il y a un autre compartiment de seize gaz de long sur huit de large. Cet édifice est entièrement en marbre jusqu'au faîte. Au-dessus on a exécuté de jolies peintures sur des briques cuites, enduites de badigeon blanc. Il y a un ruisseau large de trois gaz, lequel coule dans un lit de beau marbre, et un bassin, aussi en marbre, duquel sort un autre ruisseau qui se jette en nappe d'eau dans la cour. Il y avait, de plus, anciennement, attenant à ce palais un jardin de soixante-sept gaz carrés, au milieu duquel se trouvait un bassin octogone de vingt-cinq gaz de diamètre, d'où s'élançaient occasionnellement vingt-cinq jets d'eau.

Le palais de l'épreuve (امتیاز), ou *le grand Rang-mahal*[2]. — Ce palais, qui est situé derrière la grande salle d'audience générale, est plus grand que les autres palais dont il vient d'être parlé. La place qu'il occupait était tellement vaste que des ruisseaux y

[1] رنگ محل «palais de peintures.»

[2] Nous avons eu la description du *petit* palais de peintures; voici celle du *grand*. Ceci rappelle le petit et le grand Trianon.

coulaient et qu'il y avait quantité de jets d'eau et un jardin; mais actuellement tout cela est allé au vent et, en effet, les différentes parties de ce lieu charmant sont entièrement détruites. Il y avait dans les temps anciens un bassin dans la place du palais; il était de cinquante gaz sur quarante-huit, avec cinq jets d'eau. Il y avait aussi un ruisseau d'où s'élançaient vingt-cinq jets d'eau, et un petit jardin long de cent sept gaz et large de cent quinze. Tout autour il y avait des cellules en pierres rouges qu'on avait surmontées de deux mille tourelles dorées. Trois côtés de la place de ce palais sont occupés par de grandes et agréables habitations, larges de dix-sept gaz, et d'élégantes galeries. A l'occident il y avait un autre jardin sur le bord de la rivière, avec une terrasse et des siéges pour se reposer, et au-dessous il y a deux grottes fort belles. Sur la terrasse on a élevé une salle triangulaire à cinq divisions, longue de soixante-neuf gaz et large de vingt-six. Devant la porte du milieu, du côté de la place, il y a un très-grand bassin fait d'un seul bloc de marbre, posé sur un socle. Il en tombe une nappe d'eau large de trois gaz et haute de un gaz et demi. Cette eau, jaillissant de l'intérieur, descend dans le bassin d'en bas, puis elle coule de là en ruisseau et va ensuite dans le bassin de cette place. Elle baigne les allées du jardin et en arrose les différents compartiments.

L'intérieur de ce palais est tout en dalles de marbre; on y a ménagé de belles niches et des voussures.

Tout cela est couvert de mosaïques si artistement exécutées, que l'esprit de l'homme en est étonné. Aux quatre coins de la toiture on a construit quatre salons carrés qui doublent la grandeur et l'excellence de cet édifice, et, aux angles du même palais, quatre kiosques en pierre, dont on couvre pendant les chaleurs les ouvertures par des nattes de vétyver.

Le palais a cinq portes voûtées qui conduisent de l'extérieur à l'intérieur. Au milieu, il y a une salle carrée, au centre de laquelle se trouve un bassin d'une indicible élégance. Il y a dans ce bassin des sculptures en marbre figurant des fleurs épanouies; et des mosaïques en pierres de diverses couleurs, représentant des tiges de roses et des feuilles de jasmins si admirablement exécutées, qu'on ne saurait les décrire convenablement. Quoique ce bassin ait sept gaz et demi carrés, il n'est pas plus profond que la paume de la main. Ce qu'il offre surtout de remarquable, c'est que lorsqu'il est plein et que l'eau est agitée, toutes les fleurs et tiges qui y sont en relief ou en mosaïque paraissent se mouvoir. Il y a dans ce bassin une coquille de marbre avec un joli rebord en forme de fleur, et au-dessus, à chaque voussure et courbure, se trouvent en mosaïque des tiges de plantes en fleurs. Avec les fleurs il y a des feuilles sur les tiges, et les fleurs semblent en sortir. D'un trou qui est à cette coquille, l'eau, qui y vient par un conduit souterrain, s'élance en bouillonnements, puis elle tombe par-dessus les bords de la co-

quille, et les fleurs et les tiges paraissent se mouvoir comme par mystère, en sorte qu'on croirait à l'existence d'un talisman. Ce courant, pareil au fleuve du paradis, vient du Moti-mahal et du Diwân-i Khâs, puis il passe par le milieu de ce palais et coule du côté de l'occident. Du bassin de ce palais s'échappe un autre courant, qui va de l'orient à l'occident, et, à l'orient de ce bassin, qui est en face de Rû-Kâr, du côté de la cour, tombe une nappe d'eau. Chacun de ces courants roule sur des mosaïques, des incrustations et des sculptures pareilles à celles qu'on vient de décrire. Ce palais jusqu'au faîte, avec ses colonnes qui annoncent sa grandeur ainsi que ses mihrâb, est tout de marbre et orné de mosaïques. De plus, chaque porte et chaque mur a des dorures représentant des fleurs.

On raconte que la toiture de ce palais était entièrement d'argent dans l'origine; mais que, sous le règne de Farrukh-Siyar on dut par nécessité l'enlever et la remplacer par du cuivre. Enfin, du temps de Muhammed Akbar II, on enleva aussi la toiture de cuivre et on la remplaça par du bois, qui est aujourd'hui vermoulu.

Choṭi-Bhaṭih (le petit Bhaṭik). — Cet édifice est situé au midi de l'Imtiyâz Mahal (palais de l'épreuve), et il fait le pendant du bâṛî Bhaṭik (le grand Bhaṭik), qui est le dortoir. Bien qu'il fût somptueux et de la plus belle apparence, Mirzâ Jahânguîr Bahâdur y a fait des changements qui détruisent le plan primitif de Schâh Jahân.

La Tour des lions اسد برج. — On nomme ainsi la tour du midi du fort de Dehli, laquelle fait le pendant de la tour du nord, appelée *Tour du roi*. Elle fut détruite par des coups de boulets, à l'époque de l'insurrection de Harnath Chéla, du temps de Akbar Schâh II; mais elle fut rebâtie et elle existe actuellement telle qu'elle était auparavant.

Bâṛi-Bhaṭik (le grand Bhaṭik) ou « le Khwâb-gâh (dortoir). » — Cette salle est située au nord de l'Imtiyâz-mahal et est également somptueuse et de bon goût; elle est couverte de marbre de haut en bas, avec des mosaïques représentant des fleurs sur des tiges d'or. Au milieu se trouve une sorte de trône, et au nord et au midi de cet endroit, qui a quinze gaz de long sur six de large, il y a deux grandes portes dont le cintre est en marbre et en mosaïque; sur chacun des deux mihrâb ou cintres des portes, il y a une inscription rédigée par Saad ullah Khân, et, tout autour du faîte de l'édifice, des vers en lettres d'or.

Voici ces inscriptions et ces vers :

INSCRIPTION DU MIHRÂB DE LA PORTE DU MIDI.

سبحان الله این چه منزلهاست رنگین ونشین هاست
دلنشین قطعه بهشت برین چون گویم که قدسیان
همت بلند تماشایش آرزو مند اگر ساکنان اطراف واکناف
بسان بیت العتیق بطوافش آیند رواست واگر نظار

گیان انفس وآفاق مثل حجر اسود به تقبیل آستان رفیع
الشانش شتابند سزا آغاز قلعه والا که از کاخ گردون
برتر است ورشك سد اسکندر واین عمارت دلکشا وباغ
حیات بخش که درمنازل چون روح در بدن است
وشمع در انجمن ونهر اظهر که آب صافیش بنیاز آینهٔ
جهان نماست ودانارا از عالم غیب پرده کشا وابشارها
که هریك کوی سپیده صبحدم است با لوحه اسرار از
لوح وقلم وفواره ها که هرکدامش پنجه نور است

TRADUCTION.

Louange à Dieu! Qu'ils sont beaux ces édifices; qu'ils sont satisfaisants pour le cœur ces lieux de repos! Ne puis-je pas dire qu'ils sont construits sur le plan du paradis sublime; car les bienheureux aux vues élevées sont désireux de les contempler? Les habitants des côtés et des confins ont raison d'accourir pour tourner autour comme à l'égard de l'antique maison (de la Mecque), et les observateurs des vents et des horizons, de venir baiser, comme la pierre noire, ce seuil sacré. Voici l'extrémité de ce noble château, qui est plus élevé que les créneaux du firmament et qui fait honte au mur d'Alexandre. Cet agréable bâtiment, avec son jardin qui donne la vie, est parmi les habitations comme l'âme dans le corps et la bougie dans l'assemblée, et comme une rivière dont l'eau limpide est en coquetterie avec le miroir brillant qui montre l'univers. Il découvre au savant le monde invisible. Chacune de ses cascades est comme une route aussi brillante que la blanche aurore et comme l'album des secrets de la tablette et du calam; enfin chacune de ses fontaines est un faisceau de lumière.

INSCRIPTION DU MIHRÂB DU NORD.

بمصافحه آسمانیان مایل با لآلی متلالی است بانعام زمینیان نازل وحوض که

همه از آب زندگانی پر

بصفا رشك نور وچشمه خور

دوازدهم ذی الحجه سال جلوس دوازدهم اقدس مطابق هزار وچهل وهشت هجری بعالمیان نوید کامرانی داد وانجامش که بصرف پنجاه لك روپیه صورت پذیرفت بیست وچهارم ربیع الاول سال بیست ویکم جلوس همایون موافق سنه هزار وپنجاه وهشت بفر قدوم میمنت لزوم گیتی خدیو گیهان خداوند بانی این مبانی آسمانی شهاب الدین محمد صاحبقران ثانی شاهجهان بادشاه غازی در فیض بر روی جهانیان بکشاد

TRADUCTION.

Ce minaret aux perles brillantes semble monter au ciel pour serrer la main des bienheureux et descendre sur la terre pour l'avantage de ses habitants. Quant au bassin,

Il est alimenté par l'eau de la vie, et par sa pureté il fait honte à la lumière et à la source du soleil.

Le 12 du mois de zi hijja 1048 de l'hégire (1638-1639 de Jésus-Christ), douzième année de son règne béni, le sultan Schâh Jahân donna aux habitants du monde l'heureuse nou-

velle de la réussite de son désir et le 24 rabi' premier 1058 de l'hégire (1648-1649 de Jésus-Christ), vingt et unième année de son règne, celle de l'achèvement de ces constructions, par la dépense de cinquante lakhs de roupies. Par l'éclat de son arrivée, qui est attachée au bonheur, le maître du monde, seigneur de l'univers, édificateur de ces constructions célestes, Schihâb uddin Muhammad Sahib Quirân II, le padischâh Schâh Jahân, le victorieux, a ouvert ainsi la porte de l'abondance devant la face des habitants du monde.

VERS ÉCRITS EN LETTRES D'OR SUR LE MUR.

شهنشاه آفاق شاه جهان
باقبال ثانی صاحبقران
در ایوان شاهی بصد احتشام
چو خورشید بر چرخ بادا مدام
اساس است تا تاگریز این بنا
بود قصر اقبال او عرش سا
زهی دلنشین قصر پیراسته
بهشتی بصد خوبی آراسته
شرافت یکی آیه در شان او
سعادت در آغوش ایوان او
بپایش سر صدق هر کس که سود
چو دریای چون آبرویش فزود
زمانه چو دیوار او بر فراشت

به پیش رخ مهر آئینه داشت
زبس روی دیوارش آراستست
زنقاش چین رو نما خواستست
چنان بر سرش دست ایام کرد
که گردون بلندی ازو وام کرد
زفواره وحوض دریا نشان
بآب زمین شسته رو آسمان
چو جای شهنشاه عادل بود
ازان بادشاه منازل بود

TRADUCTION.

Que Schâh Jahân, roi des rois des horizons, qui a eu la bonne fortune d'être le second possesseur de la conjonction des planètes heureuses, demeure entouré de respect dans son palais impérial comme le soleil au firmament!

Les fondements de cet édifice fortuné sont tellement solides, qu'ils le font ressembler au trône de Dieu.

Qu'elle est belle cette forteresse où se repose le cœur! C'est un paradis admirablement arrangé.

Elle a la distinction d'un verset du Coran, et le bonheur y est contenu.

Le front du vrai fidèle qui touche de sa tête la base de cet édifice prend l'étendue de l'Océan.

Ses murs élevés semblent chercher le ciel: on dirait qu'ils sont le miroir où se reflète la face du soleil.

La surface de ses murs est si élégamment ornée qu'on la dirait d'un peintre chinois.

L'art humain a tellement élevé leur sommet, que le ciel en a emprunté sa hauteur.

Ses fontaines et ses bassins donnent une idée de l'Océan; leur eau terrestre peut laver la face du ciel.

Comme ce château est la résidence du légitime roi des rois, il est aussi le roi des palais.

Devant cette résidence royale, il y a une salle à cinq divisions, entièrement en beau marbre, sculpté magnifiquement. Elle a vingt gaz de long et six de large et on y voit çà et là des niches et des cellules. De celle de l'occident on se rend à la salle particulière d'audience qu'on nomme *Khâcî deorhî* « seuil excellent. » Au milieu de cette salle il y a un superbe bassin parallélogramme, construit en marbre et sans eau jaillissante. On a exécuté en mosaïque, au fond de ce bassin, des fleurs et des feuilles sur leurs tiges, et à chaque pétale des fleurs on a ménagé un passage d'où l'eau s'élance.

Devant cette salle est une large place qui est pavée en dalles de marbre; il y coule le ruisseau nommé *Nahr-i Bihischt* « le fleuve du paradis, » qui va de là au *Rang mahal* « pavillon des peintures. »

Tour d'or ou *Tour octogone*. — Au côté oriental de l'édifice se trouve cette tour octogone, qui est en marbre du haut en bas; et, à l'instar des autres grands édifices, il y a des dorures, des mosaïques et des incrustations. C'est parce que la tour et son pinacle sont dorés, qu'on la nomme « la tour dorée » سنہری برج, et à cause qu'elle est octogone, on la nomme aussi « la tour octogone » برج مثمن. Trois de ses côtés

donnent sur la chambre à coucher et cinq sur la rivière. Ces derniers côtés sont garnis de balustrades; mais il y a aussi une salle par laquelle on peut sortir du côté de la rivière.

Schâh mahal (pavillon du roi), ou *Salle d'audience particulière.* — Au nord de la chambre à coucher il y a une grande cour, au côté oriental de laquelle on a construit une terrasse haute d'un gaz et demi, longue de quatre-vingts et large de vingt-six. Au milieu se trouve la salle d'audience publique, longue de trente-quatre gaz et large de seize; elle est de marbre d'un bout à l'autre et de haut en bas; et le *Nahr-i Bihischt*, qui a quatre gaz de large, la traverse. Cet édifice est orné de piliers carrés de dix-huit gaz de haut et de dix de large; au milieu se trouve une plate-forme, sur laquelle est placé « le trône du paon, » qui sert au padischâh. Autour de cet endroit on a construit un entourage de belles colonnes. Les portes et les murs, les colonnes, les volutes, les niches et le pavé de cet édifice sont de marbre, et en dedans il y a jusqu'au faîte des mosaïques de corail, de cornaline et d'autres pierres précieuses, représentant des fleurs; et du faîte au toit, il y a des ornements d'or qu'on dirait exécutés avec de l'encre d'or. En dedans, sur les mihrabs, on a écrit ce vers :

اگر فردوس بر روی زمین است

همین است وهمین است وهمین است

Si le paradis est sur la face de la terre, c'est bien ici, c'est bien ici, oui c'est bien ici qu'il est.

Cet édifice domine la rivière du côté oriental. Au même côté on a placé des jalousies et des miroirs sur les portes. A l'occident, il y a une cour de soixante et dix gaz de long sur soixante de large. Autour de cet emplacement on a élevé des constructions dont le cintre des portes est en pierres rouges; du côté occidental il y a une porte par laquelle on passe quand on vient de la salle d'audience publique; mais cette porte est toujours couverte d'un rideau rouge. C'est auprès de ce rideau que les omras, au moment de l'audience, font leurs salutations et leurs révérences. Au nord il y a l'allée nommée *Hayat-bakhsch* « qui donne la vie, » et au midi se trouve le portique. En face de la porte du milieu de l'édifice et des cellules royales, il y a une enceinte de marbre nommée *la salle carrée d'audience particulière.* Le plafond était entièrement recouvert d'une tenture de l'étoffe nommée *chandni;* mais les Mahrattes et les Jâts l'ont arrachée.

Tasbîh khâna (salle du chapelet). — Au côté méridional de la salle d'audience particulière dont il vient d'être parlé il y a une salle connue sous le nom de *Salle du chapelet*, تسبیح خانه. Au milieu de cette salle on a sculpté sur le mur la balance de la justice. L'allée qui conduit de cette salle à la chambre à coucher se nomme *le seuil excellent*, خاصی ڈیوڑی.

Salle de derrière le bain. — Au nord de la salle d'audience particulière il y a une pièce qu'on nomme *la Salle de derrière le bain.* Cette pièce paraît faire

le pendant de la salle du midi et elle a été bâtie pareillement.

Bain حمام. — Ce bain admirable est sans égal dans les différents pays du monde. La première salle de ce bain est une chambre dont les parois sont revêtues de marbre jusqu'au plafond et ornées de mosaïques. Il y a des jalousies du côté de l'orient et des miroirs où se reflètent dans toute leur beauté la rivière, les bois et la verdure.

La seconde pièce, du côté du nord, est une salle du trône, entièrement de marbre avec des mosaïques en pierres précieuses. En avant il y a une pièce carrée, également en marbre, dont les murs, à partir du sol jusqu'au plafond, sont pleins d'incrustations en pierres fines qui représentent des fleurs avec leurs accessoires. L'effet de cette mosaïque est tellement admirable qu'on croirait que des tapis persans sont tendus sur les murs. Ces ouvrages de mosaïques prouvent qu'un habile Italien était au nombre des artistes employés pour ces constructions, car on sait que l'invention de la mosaïque est due à l'Italie.

Au milieu de la salle dont nous parlons il y a un bassin carré en mosaïque qui avait quatre fontaines à ses quatre angles; et tout autour coulait un joli ruisseau peu profond, mais large d'un gaz, fourni à volonté d'eau fraîche ou d'eau chaude.

La troisième salle de ce bain était de beau marbre jusqu'au plafond, et il y avait à l'occident un bassin d'eau chaude. Au milieu de ce bassin se trouvait une plate-forme de marbre sur laquelle on s'as-

seyait pour se baigner. Au nord il y avait un balcon à l'usage du roi avec un bassin oblong qu'on remplissait d'eau chaude ou d'eau froide à volonté. Dans cette salle se trouvaient beaucoup de mosaïques et d'incrustations en pierres précieuses.

Il est à croire que ce bain n'a pas été chauffé depuis le temps de Schâh Jahân et de 'Alamguir; et il est reconnu qu'il ne peut l'être que par cent *manns* de bois.

Le Palais des perles (Moti-mahal.) — Ce palais est construit en pierres rouges, mais on l'a rendu blanc en le couvrant de pierres blanches, et on l'a orné de peintures de fleurs exécutées en or et en couleur. On y distingue un escalier long de quinze gaz et large de huit, qui conduit à deux balcons à l'usage du roi, et il y a au milieu un bassin de quatre gaz de long sur trois de large. Derrière chacun des balcons royaux il y a un escalier de huit gaz de long sur trois de large. Une salle grandiose à cinq portes domine le mur du côté de l'orient, et du côté de l'occident est situé le jardin nommé *Bâg-i Hayât-Bakhsch* «Jardin qui donne la vie.» La longueur de chaque salle est de trente gaz et la largeur de sept. L'édifice est en pierres rouges recouvertes de marbre dans l'intérieur et de pierres blanches à l'extérieur. En dedans il y a un bassin et un ruisseau duquel tombe une nappe d'eau, large de deux gaz, dans un autre bassin qui est proche du jardin nommé *Bâg-i Hayât-Bakhsch*, dont il a déjà été parlé, et qui est une des merveilles du monde; car on ne trouve

nulle part un si grand bassin fait d'une seule pierre sans jointure. D'ailleurs la grande pierre dont il est formé est non-seulement sans défaut, mais elle est sans pareille pour la pureté et la transparence. Elle fut tirée d'une carrière du Mekran, et par l'ordre du padischâh on en fit un bassin de quatre gaz carrés et profond d'un gaz et demi, avec un support qui fait partie de la même pierre. Après que ce bassin eut été taillé sur place on le transporta soigneusement du Mekran, qui est à trois cents kosses de distance de Dehli et on le plaça au lieu dont nous parlons.

Au midi et au nord du *Moti-mahal*, il y avait des édifices qui existent encore, mais qui sont dans un état assez prononcé de dégradation.

Le Nahr-i Bihischt. — Le ruisseau qui, partant de ce palais, coule à travers la salle de marbre d'audience particulière, le grand *Bhaṭik* et le *Rang-mahal* « salle de peintures, » est appelé *Nahr-i Bihischt* « ruisseau du paradis. » Il se divise ensuite en plusieurs branches et coule à travers tous les palais et les autres édifices.

LE JARDIN *HAYÂT-BAKHSCH*.

صد هزاران گل شگفته درو
سبزه بیدار وآب خفته درو

Il y a dans ce jardin cent mille roses épanouies ; la verdure y est réveillée et l'eau dormante.

Jadis ce jardin était magnifique et bien tenu ; mais

actuellement il est entièrement détruit et dévasté, et le padischâh ne songe nullement à le remettre en état. Toutefois quelques endroits de ce jardin sont très-beaux, et je vais les décrire. On n'y trouve pas un seul arbre de Pâkhal (*ficus venosa*); avec le fruit de ce végétal, on fait une conserve propre à guérir le *spleen*.

Le bassin et le ruisseau. — Au centre même de ce jardin se trouve un bassin de soixante gaz carrés, du milieu duquel s'élançaient jour et nuit quarante-neuf jets d'eau brillants comme la lune; et de ses bords, aux quatre côtés, s'élançaient cent douze jets d'eau aussi brillants, alimentés par le ruisseau. Le contour de ce bassin était en pierres rouges. Quant au ruisseau, il avait la longueur de six gaz, et de chaque cours d'eau s'élançaient en tout temps trente jets; mais il n'est resté que le nom de ces choses. En effet, où il y avait un jet d'eau il n'y a plus que l'ouverture d'où il sortait.

دل عشق کا ہمیشہ حریف نبرد تھا
اب جس جگہہ کہ داغ ہی یہان پہلی درد تھا

Là le cœur entreprenait sans cesse le combat de l'amour; mais aujourd'hui, au lieu de la peine de l'amour, il y en à la blessure.

Bhâdon. — Dans ce jardin, du côté du midi, on voit un élégant pavillon de marbre qu'on nomme *Bhâdon*[1]. Il y a en dehors un banc pour s'asseoir et

[1] Nom du mois indien qui correspond à août-septembre. On verra plus loin le motif de cette dénomination.

seize colonnes entourent l'édifice, qui se compose d'une grande et principale salle, et en outre de deux salles au-dessus, à l'orient et à l'occident. Il y a aussi deux *bangalas*[1], un devant et un derrière l'édifice, lequel est carré et entouré de colonnes (comme nous venons de le dire). On voit au milieu un bassin de marbre large de quatre gaz et de quinze *tassû*[2], carré, et profond d'un gaz et demi. Un courant d'eau provenant du ruisseau nommé *Nahr-i Bihischt* arrivait là et tombait en nappe dans le bassin; puis il en sortait et se jetait de nouveau en nappe d'eau dans le *Nahr-i Bihischt*.

Cet édifice avait ceci de remarquable, qu'on y voyait l'eau circuler et tomber en nappe d'un façon qui rappelait la pluie du mois de bhâdon, et c'est pour cela qu'on l'avait ainsi nommé. Mais actuellement le conduit de l'eau et les tuyaux des cascades sont tout à fait dérangés. A fleur d'eau du bassin et derrière les cascades il y avait des niches dans lesquelles on plaçait, de jour, des pots de jolies fleurs, et de nuit, des bougies de camphre[3] allumées. L'eau coulait en nappe au-dessus; et, de dessous l'eau, la beauté des fleurs et l'éclat des flambeaux produisaient un effet admirable.

Aux quatre angles de la toiture on avait élevé quatre tourelles carrées et couvertes de dorures.

Sâwan. — Dans le même jardin, du côté du nord,

[1] Sorte de chaumière pour se mettre à l'abri de la chaleur.

[2] طسو « pouce. »

[3] C'est-à-dire blanches.

se trouve cet élégant édifice en beau marbre. Il est si parfait qu'on peut le considérer comme en dehors des limites de la description; et il a tout à fait la même apparence que Bhâdon, en sorte qu'il n'y a pas entre ces deux édifices la différence d'un cheveu. C'est au point que si l'on cachait un des deux édifices on ne pourrait pas dire lequel des deux serait celui qu'on verrait. Là aussi on avait construit un bassin et ménagé une cascade avec des niches et des enfoncements pour placer des vases de fleurs et des lampes. L'eau arrivait avec violence à la cascade, et sa chute et son écoulement avaient lieu avec la même force et le même bruit qui accompagnait la pluie du mois de sâwan[1], circonstance qui a fait donner à cet édifice le nom de *Sâwan*.

Schâh-burj. — Cette tour est aussi un admirable édifice qui a seize gaz de de diamètre et trois étages. Le premier étage est élevé de douze gaz à partir du sol, et le plafond est voûté en dedans, mais uni au-dessus. Cet édifice est tout en pierre, et il est revêtu de marbre jusqu'au faîte, avec des mosaïques en pierres de couleur; et du faîte jusqu'au toit on y a placé des pierres blanches ornées d'arabesques d'or. Cette partie de l'édifice est octogone et de huit gaz de diamètre. Il y a quatre fenêtres ou ouvertures; et, pour s'asseoir, deux enfoncements, dans le mur lesquels ont vue sur la rivière et sont extérieurement de marbre et demi-octogones. Les fenêtres du nord

[1] Juillet-août.

et de l'orient ont quatre gaz de hauteur et de longueur, et celles de l'occident et du midi quatre gaz de hauteur et trois de largeur. Au milieu de l'étage octogone il y a un bassin de trois gaz de diamètre d'un goût parfait. En voyant les incrustations qui l'ornent, l'esprit est étonné et se rappelle les œuvres admirables de Dieu. A l'ouverture orientale il y a une cascade entourée de petites niches en ogive, où l'on plaçait des fleurs dans le jour et des lampes durant la nuit. Devant cette cascade il y a un bassin de marbre, long de trois gaz et demi et large de deux et demi. A partir de ce bassin jusqu'à la fenêtre orientale, coule un ruisseau de la largeur d'un gaz et demi sur des dalles du plus beau marbre, avec incrustations et mosaïques. Les deux bassins sont pleins aussi d'incrustations et de mosaïques; des cornalines, du corail et différentes pierres précieuses y sont enchâssées. Du ruisseau dont nous venons de parler, se détache un courant qui va se jeter dans le bassin de la fenêtre orientale. De là il se réunit au ruisseau de la tour, et, ayant traversé le bassin octogone, il va couler du côté de la fenêtre orientale. Au-dessous, du côté de la rivière, on a ménagé une belle cascade. C'est à partir de cet endroit que ce ruisseau parcourt l'édifice, grâce aux sillons qu'on a eu soin de pratiquer, et à chacun desquels on a donné un nom qui a été gravé; c'est à savoir : « Ceci est le sillon de tel bassin, ceci est le sillon « de tel ruisseau. »

La construction du second étage est octogone

aussi et fort belle, de huit gaz de diamètre, avec une salle entourée de vingt-deux colonnes à chacun des huit côtés.

Le troisième étage est une sorte de chambre à coucher, en forme d'un dôme soutenu par huit colonnes. La tourelle en est de marbre et le pinacle est doré; enfin, au résumé, cet édifice est tout à fait splendide.

Le jardin nommé Mâhtâb (*Lueur de la lune*). — Ce jardin aura dû être jadis fort beau; mais actuellement, à l'exception d'un ruisseau très-large qui y coule, et d'une cascade à l'occident, dont Sirâj-uddîn Muhammad Bahâdur Schâh Padischâh, le sultan régnant, a fait établir la chute, à l'instar de celle de Cutb sahib, il n'y a rien de remarquable.

La ville de Schâh Jahân âbâd (le Dehli moderne). —

کسی را زندگانی شاد باشد

که در شاه جهان آباد باشد

Celui qui habitera Schâh Jahân âbâd passera agréablement sa vie.

En 1058 de l'hégire (1648 de J. C.), cette ville fortifiée[1] fut terminée; le roi Schâh Jahân vint y habiter, et dès lors elle fut florissante. Mîr Yahya Kaschi[2] a tracé, par cette phrase, le chronogramme[3] de la date :

[1] A la lettre, ce fort قلعه بهر.

[2] C'est-à-dire, de Bénarès.

[3] Si l'on prend la peine d'additionner la valeur numérique des lettres qui composent ce *tarîkh*, on aura le nombre 1058.

شد شاهجهان آباد از شاهجهان آباد

Schâh Jahân âbâd (Dehli) a été rendue florissante par Schâh Jahân.

Ce ne fut qu'en l'an vingt-quatre de son règne, 1060 de l'hégire (1650 de J. C.), que le même souverain fit élever, dans l'espace de quatre mois, les remparts de la ville en pierre et en terre; mais l'année suivante ces remparts s'écroulèrent en plusieurs lieux pendant les pluies, et en conséquence Schâh Jahân donna ordre de les construire de nouveau en pierre et en chaux[1], ce qui eut lieu dans l'espace de sept ans, c'est-à-dire jusqu'en 1069 de l'hégire (1658 de J. C.), et au moyen de quatre lakhs de roupies de dépense. Ils ont une étendue de six mille six cent soixante-quatre gaz; ils sont larges de quatre gaz et hauts de neuf; ils sont flanqués de vingt-sept tours, chacune de dix gaz de diamètre. En 1218 de l'hégire (1803 de J. C.), lorsque le gouvernement tomba entre les mains des Anglais, ces remparts étaient en ruine en plusieurs endroits; mais par l'ordre du nouveau Gouvernement ils furent remis en bon état, le fossé et le mur ayant été habilement réparés.

Il y avait en dehors de la porte d'Ajmir le tombeau de Gazî uddîn Khân Firoz Jang, père de Nizam ul mulk Açaf-jâh, qui est célèbre pour avoir construit le madriça « collége; » mais on le renferma alors dans les remparts. Quant au collége, on l'en-

[1] Mirât Aftâb-numâ.

toura d'un rempart spécial par l'ordre du Gouvernement, vers l'année 1226 de l'hégire (1811 de J. C.). Sur la tour de ce rempart on a sculpté sur une plaque de marbre ces mots برج اکبر شاه « Tour d'Akbar Schâh[1]. »

Les portes de Dehli ont été construites avec beaucoup d'élégance, mais la plupart sont de construction moderne. Une nouvelle porte double seulement a été élevée par ordre du gouvernement anglais en 1269 de l'hégire (1852 de J. C.), de façon qu'on entre par un côté et qu'on sort par l'autre. Cette porte est la porte de Calcutta, au-dessus de laquelle on lit les mots کلکته دروزه سنه ۱۸۵۲ع, c'est-à-dire « porte de Calcutta, année 1852 de J. C. »

Il y a actuellement à Dehli quatorze grandes portes دروازه et quatorze petites کهرکی.

Voici les noms des grandes portes charretières :

1° La porte de Dehli.

2° La porte du quai royal راج گهات.

3° La porte de Khizr.

4° La porte de Calcutta.

5° La porte de Namakbûd.

6° La porte du quai des bananiers کیلا گهات.

7° La porte rouge.

8° La porte de Kaschemyr.

9° La porte du canal بدر رو.

10° La porte de Caboul.

11° La porte du monceau de pierres پتهر کهتی.

[1] Elle est désignée sous le nom d'*Akbar Bastion*, dans le plan de Dehli, publié en 1857, par Standfort.

12° La porte fermée مسدود de Lahore.

13° La porte d'Ajmir[1].

14° La porte de Turkman.

Voici les noms des petites portes :

1° La kiṛkhî[2] de la mosquée nommée *Zînat ul-maçâjid* « ornement des mosquées. »

2° La kiṛkhî du nabâb Ahmad-Bahksch khân.

3° La kiṛkhî du nabâb Gazi uddîn khân.

4° La kiṛkhî de Nacîr-ganj.

5° La nouvelle kiṛkhî.

6° La kiṛkhî de Schâh-ganj.

7° La kiṛkhî de la porte d'Ajmir.

8° La kiṛkhî fermée de Saïyid Bhûlî.

9° La kiṛkhî fermée du grand jardin.

10° La kiṛkhî fermée du garde meuble, فرشخانه.

11° La kiṛkhî d'Amir Khân.

12° La kiṛkhî de Khalil Khân.

13° La kiṛkhî de Bahâdur Alî Khân.

14° La kiṛkhî de Nigambûd.

L'Urdû bazar et le Chândnî chok. — L'Urdû bazar « le bazar du camp, » qui est devant la porte de Lahore, a quarante gaz de large sur quinze cent vingt de long. Dans les histoires anciennes[3] on donne à ce bazar le nom de *Bazar de Lahore.* Ce marché fut bâti en 1060 de l'hégire (1650 de J. C.) par l'ordre

[1] En dehors de cette porte se trouve le beau collége de Gazi uddîn.

[2] Le mot *kiṛkhî* signifie *petite porte ;* il serait peut-être mieux rendu par *guichet.*

[3] *Mirât aftâb-numâ.*

de la bégam Jahân-ârâ, fille du padischâh Schâh Jahân.

A quatre cent quatre-vingts gaz de la porte de Lahore de la ville de Dehli, il y a un marché چوك de quatre-vingts gaz carrés. Il y a dans ce marché le banc du kotwal (chef de la police).

A quatre cents gaz en avant de ce marché il y en a un autre octogone, de cent gaz carrés, qu'on nomme *Chândnî chok* « marché lunaire, » autour duquel on a construit de très-belles boutiques. Au côté du nord il y a un jardin qu'on nomme *Le Jardin de Sahib âbâd* صاحب آباد, ou de la bégam. Devant ce jardin il y a un autre bazar, long de quatre cent soixante gaz, où coulent de tous côtés des ruisseaux. A l'extrémité de ce bazar se trouve la mosquée nommée *Fath purî.*

Faiz bazar « bazar de l'abondance. » — En face de la porte dite *de Dehli* il y a un bazar long de mille cinquante gaz et large de trente. On y avait élevé, des deux côtés, des boutiques en briques cuites, et au milieu coulaient de beaux ruisseaux. Ce fut dans ce bazar même que la veuve de Schâh Jahân fit construire l'*Akbar-âbâdi mahal* « le palais d'Agra, » en 1060 de l'hégire (1650 de J. C.); et là aussi se trouve la mosquée nommée également *Akbar-âbâdi masjid.* Dans les ouvrages historiques[1], on donne à ce bazar le nom de *Akbar-âbâdi bazâr* « le bazar d'Agra. »

[1] *Mirât aftâb-numâ.*

Propreté[1] *des bazars et de la ville.* — Du temps de Schâh Jahân, on avait construit dans tous ces bazars de grands *badar rau* « conduits pour l'écoulement des eaux, » au moyen desquels les marchés restaient propres et sans boue; mais dans ces derniers temps ces travaux avaient été détruits, et ainsi les égouts étaient engorgés et ne fonctionnaient plus, et les marchés étaient dans un fâcheux état. Toutefois, en 1269 de l'hégire (1852 de J. C.), M. Arthur Austin Roberts, collecteur et magistrat de Dehli, s'appliqua soigneusement à la propreté des bazars et de la ville. Pour y parvenir, il fit construire de nouveaux égouts en beaucoup d'endroits de la ville, et y fit nettoyer et approprier les égouts anciens. Dans les grands bazars, il fit construire, sous les boutiques, des deux côtes, des conduits en briques cuites, afin de faire écouler par leur moyen les eaux (sales) en dehors de la ville. On a aussi construit des bancs de belle apparence en pierres rouges devant les boutiques; et les grands bazars sont éclairés de nuit par une double rangée de lanternes. C'est ainsi que la ville de Dehli a acquis un nouveau lustre et un nouvel éclat.

Le Faïz-narh فیض نہر « canal de l'abondance. — Ce fut le sultan Jalâl uddîn Firoz Schâh khilji[2] qui, le premier, fit creuser ce canal en 691 de l'hégire (1291 de J. C.[3]). Il fit venir de la rivière (jamna)

[1] A la lettre, bonne tenue آراستگی.

[2] *Mirât aftâb-numâ.*

[3] *Ibid.*

l'eau de ce canal, qui, après avoir passé dans le territoire de la pargana de Khizr âbâd, allait, à trois kosses de distance, à la pargana de Safidûn, où Firoz prenait ordinairement le plaisir de la chasse; mais il ne poussa pas plus loin le creusement de ce canal, quoiqu'il ne vînt à la pensée d'aucun roi que ce canal dût s'arrêter là. Ce fut ainsi qu'en 929 de l'hégire (1561 de J. C.), sous le règne de Jalâl-uddîn Akbar Padischah, Schihâb-uddîn Ahmad khân, soubadar de Dehli, fit nettoyer ce cours d'eau, le fit arriver dans son jaguîr et lui donna le nom de *Nahr schihâb* « le canal de Schihâd-uddîn. » Toutefois, ce canal ayant encore été obstrué, Schihâb-uddîn Muhammad Schâh Jahân donna l'ordre, en 1048 de l'hégire, (1638 de J. C.) de le nettoyer jusqu'à Safidûn; et d'en continuer le creusement depuis Safidûn jusques au fort de Schâh Jahân : ce qui fut fait; et, lorsque le fort fut terminé, le canal y déchargea ses eaux, ainsi que dans la ville. Il finit par être encore obstrué; mais, en 1236 de l'hégire (1820 de J. C.), le gouvernement anglais le fit réparer convenablement; depuis lors il n'a plus été engorgé, et l'eau y coule libre et pure.

SECONDE PARTIE.

MONUMENTS ET ÉDIFICES PRINCIERS DE DEHLI.

I. LE LÂṬH DE FER.

Cet obélisque du râja Dhâwa, *alias* Mîdhâwâ[1], est situé auprès de la stèle nommée *Cutb minâr* « le minaret de Cutb uddîn. » Il est complétement fondu en fer; et lorsqu'on le mit en fonte, on eut soin d'exécuter dans le haut de l'obélisque des espèces de mosaïques, et d'y introduire des nuances variées. Cet obélisque a vingt-deux pieds six pouces de hauteur à partir du sol, et sa circonférence, à l'endroit le plus large de la base, a cinq pieds trois pouces.

Une tradition célèbre rapporte que, dans le temps du roi Pithaura, les pandits avaient placé cet obélisque sur la tête du râja Baçak[2], afin d'assurer le maintien du gouvernement dans la famille du roi Pithaura; mais ce récit (comme on le pense bien) est tout à fait controuvé.

Sur cet obélisque sont gravés trois slokas en langue sanscrite et en caractères nagaris, dont voici sommairement le sens[3] : « Le gouverneur du Sind avait

[1] Ce souverain, qui était fils du roi Sûni, a régné à Indrapat de 895 à 872 avant J. C.

[2] L'auteur veut parler ici du chef des serpents, sur qui, selon la mythologie hindouie, l'univers repose.

[3] On trouve, au numéro 1 de l'atlas de *l'Açar ussunâdîd*, le *facsimile* de cette inscription, accompagné de la traduction littérale en

fait venir son armée pour combattre le râja Dhâwâ. Ce râja, après avoir combattu, obtint la victoire, et fit construire cet obélisque en mémoire de son triomphe. »

Le roi Dhâwâ dont il s'agit ici mourut avant que le monument fût terminé, et M. James Prinsep assure[1] qu'on ne connaît rien de ce roi, si ce n'est qu'il a été un des souverains d'Hastinapur; il ajoute que la forme des lettres nagaris de l'inscription dont il s'agit était en usage au IIIe ou au IVe siècle de l'ère chrétienne, ce qui lui donne à penser que cet obélisque avait dû être élevé du Ve au VIIIe siècle de la même ère[2]. Quant à moi, je n'admets pas cette supposition, par la raison que les chroniques des râjas de l'Inde, depuis l'année 676 de Jésus-Christ jusqu'au gouvernement des musulmans, sont en accord parfait et en concordance certaine[3]. Or dans aucun de ces livres il n'est fait mention de ce roi. De plus, comme il n'y a pas de date qui soit gravée sur cet obélisque, il est évident qu'il est antérieur à Bikrmajit, car, à partir de cette époque, il a été d'usage d'indiquer l'année de l'érection des monuments. Enfin, à l'époque supposée, le royaume d'Hastinapur avait tout à fait disparu. D'après ces prémisses, cet

hindoustani, que je ne reproduis pas ici, parce qu'elle est identique à celle que M. E. Thomas a donnée dans son édition des *Essais on Indian antiquities* de J. Prinsep, t. I, p. 320.

[1] *Journal de la Société archéologique du Bengale*, t. III, p. 404, et t. VIII, p. 639.

[2] *Journal de la Société asiatique du Bengale*, t. VI, p. 460.

[3] Voy. l'*Ayeen Akbery*.

obélisque a dû, selon moi, être élevé par le roi Mîdhâwâ, autrement dit le *râja Dhâwâ*, lequel est le dix-neuvième des rois descendant de Yudischtir[1]. Quoique ces rois fussent venus habiter Indrapat, toutefois leur ancienne capitale était Hastinapur, et on les nommait en conséquence *rois d'Hastinapur*. Le râja Dhâwâ professait le wischnuïsme, comme l'inscription de l'obélisque en fait foi. D'après les livres historiques les plus connus[2], il est certain que le râja Mîdhâwâ régna neuf cent cinq ans avant Jésus-Christ. Or, selon le calcul exact des savants anglais, le roi Yudischtir monta sur le trône en l'an 895 avant Jésus-Christ. Ainsi, d'après cela, je pense que cet obélisque dut être coulé dans le IXᵉ siècle avant Jésus-Christ, mais qu'il ne fut pas terminé; qu'après un certain espace de temps, un certain roi, dont le nom est resté inconnu, fit graver la mention de la victoire remportée par le roi Dhâwâ, sur ce même obélisque, fabriqué à cette occasion, et l'éleva à l'endroit où il est encore. Or il n'y a rien d'étonnant que cette seconde opération ait eu lieu dans le IIIᵉ ou le IVᵉ siècle de l'ère chrétienne. Lorsque le roi Pithaura eut fait bâtir un fort et une pagode près de cet obélisque, il se trouva sur la place de la pagode; puis, lorsque Cubt-uddîn Ibak détruisit cette

[1] Ce roi est en effet le dix-neuvième, à partir de Yudischtir, dans la liste de Saïyid Ahmad. Il était fils de Sûni, fondateur de la ville de Sunipat, et il régna vingt-cinq ans, c'est-à-dire de 920 avant J. C. à 895.

[2] Le *Bhagavat Purana*, le *Khalâçat uttawârikh*, le *Râjawali*, le *Silsilat ulmulûk*.

pagode et construisit à sa place une mosquée, cet obélisque se trouva devant la mosquée, et il y est encore. Dans tous les cas, ce monument est une chose merveilleuse, et ce qui est remarquable, c'est qu'il n'y a pas, jusqu'à ce jour[1], la plus petite fente, ni la moindre trace qu'aurait pu y faire un boulet de canon pendant les différents siéges qu'a soutenus Dehli.

II. LÂṬH D'AÇOKA, NOMMÉ AUSSI *MINARET DORÉ* ET *LÂṬH DE FIROZ SCHÂH*.

Cet obélisque est de pierre. Ce sont les gens de Kurânḍ qui taillent ces monolithes et qui exécutent très-habilement la chose. Il y avait cinq autres lâṭhs pareils; c'est à savoir : un à Râdhya, un second à Mâhta, un troisième à Ilâhabâd, un quatrième dans les confins de Mîrat, un cinquième, enfin, dans l'endroit nommé *Nauharah*.

Ce fut le roi Açoka, *alias* Byâci[2], qui fit tailler ces cinq obélisques, sur lesquels ont été gravées deux inscriptions. La première[3] est au nom de ce roi, et la langue dans laquelle elle est rédigée c'est le pali mêlé de sanscrit. Les caractères sont très-anciens, d'une écriture particulière au lâṭh, et antérieure au dévanagari. On y trouve développée sommairement la doctrine de Buddha, l'ordre de ne pas faire souf-

[1] 1852.

[2] Ou plutôt Piydâci. (Voy. Thomas Prinsep's *Indian antiquities*, t. II, p. 13 et ailleurs.)

[3] L'auteur en a donné le *fac-simile* dans son ouvrage, n° 2 de l'atlas; on le trouve aussi dans le *Journal de la Société asiatique du Bengale*, t. VI, p. 566 et suiv. avec la traduction anglaise complète.

frir les êtres vivants, de ne pas punir du talion les coupables, et, en général, de ne pas châtier corporellement. Cette inscription n'avait jamais été lue dans les temps anciens[1], et même Firoz Schâh réunit inutilement beaucoup de pandits pour l'expliquer[2]. Toutefois James Prinsep l'a lue[3], et elle porte que le roi Açoka était petit-fils de Chandragupta et gouverneur de Ujjaïn. Ce fut en 325 avant Jésus-Christ qu'Açoka monta sur le trône, et la vingt-septième année de son règne, qui correspond à l'an 298 avant Jésus-Christ, qu'il éleva ce lâṭh. On sait, par les chroniques persanes[4], que, dans l'origine, ce roi était souverain du Kachmyr, et que Canoje et tout l'Hindoustan dépendaient de son gouvernement. Mais, de son temps, de grandes questions religieuses furent décidées de façon à indisposer tous ses sujets, et à obliger ce roi de renoncer au gouvernement de ses États. Ce fut sur ces lâṭhs que fut gravée la doctrine religieuse qui avait été adoptée. Il est positif que ce roi est Açoka, dont la capitale était Kachemyr. Les mêmes chroniques persanes nous font aussi savoir que le roi Açoka régnait probablement l'an 1337 avant Jésus-Christ; mais je crois avoir trouvé le premier l'époque réelle.

La seconde inscription[5] est au nom de Baldéo

[1] *Haft Iclim.*

[2] *Tarikh Firoz; Sirâj'afif.*

[3] *Memoirs of the archeological Society of Bengal*, t. VI, p. 566, 779 et 791; *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, t. VI, p. 469.

[4] *Ayeen Akbery, Tarikh Kaschmir.*

[5] On en trouve aussi le *fac-simile* dans l'atlas de l'*Açar ussanâdid*,

Chauhân. Ce personnage, qui était roi de Sambhar[1], patrie des Chauhâns, réunit une armée, marcha contre les Tannor, dont la dynastie régnait à Dehli, et obtint sur eux la victoire. Or ce fut cette victoire que le roi Pithaura fit inscrire sur le lâṭh, dans le temps de son règne, c'est-à-dire en 1220 de samvat (1163 de J. C.). Cette inscription est en caractères nagaris très-visibles et en langue sanscrite, et elle est rédigée en vers (*slokas*). On y trouve l'éloge de Baldéo, et l'exposition des belles qualités qui le distinguaient. Il y est dit que ce souverain, après avoir remporté la victoire, fit régner la justice dans l'Hindoustan.

Lorsque Firoz Schâh, après avoir fondé Koṭla[2] et être allé du côté du T'aṭh (Inde), revint ensuite à Dehli, c'est-à-dire vers l'année 770 de l'hégire (1368 de J. C.), en ce temps-là même[3], ce lâṭh était érigé à l'endroit nommé *Nauharah*, dans la pargana de Sâlwarah, zillah de Khizrâbâd, lequel est situé à la distance de quatre-vingt-dix kosses de Dehli, du côté du Bihar. A cette époque on pensait que ce lâṭh avait été élevé pour faire paître (de là) les vaches de Bhim. Firoz Schâh voulut l'enlever du lieu où il était placé, et le transporter à Dehli pour qu'il y servît pendant longtemps de monument commémoratif. Ayant donc conçu cette idée, il réunit un grand nombre

accompagné d'une traduction en hindoustani, dans laquelle Sâiyid Ahmad a été aidé par le pandit Misr Ram-saran, de Rahtas.

[1] Célèbre ville rajpoute de la province d'Ajmir.

[2] Ville de la province de Dehli.

[3] *Tarîkh-i Firoz schâhî; Schams Sirâj afif.*

d'hommes des bourgs et des villages des environs, et, après avoir fait placer autour du lâṭh des balles de coton, il se mit à faire creuser à la base. Lorsque toute la terre qui la couvrait eut été enlevée, on courba le lâṭh, et on le fit appuyer sur les balles de coton; puis on retira facilement l'une après l'autre ces balles, qui étaient en monceau, et on étendit le lâṭh dessus. Le piédestal sur lequel ce lâṭh avait été élevé était une grande pierre carrée, qu'on enleva aussi. Lorsque l'obélisque fut couché par terre, on eut soin de l'entourer de bambous, et de l'envelopper entièrement de peaux grossières, afin de le préserver de toute cassure. Pour le transporter à sa nouvelle place, le roi fit construire un chariot à quarante-deux roues. Un grand nombre d'hommes, après avoir attaché des cordes à ce lâṭh, l'entraînèrent et le placèrent sur le chariot; puis, ayant fixé le lâṭh à chacune des roues, au moyen de fortes cordes, des hommes, au nombre de deux cents par roue, le mirent en marche. Ce fut de cette manière qu'on transporta, avec mille peines, ce lâṭh sur le bord de la rivière, au-dessous de l'endroit nommé *Nauharah.* Là, ayant lié ensemble plusieurs bateaux, on y plaça l'obélisque, on letransporta par eau à la ville de Firoz âbâd; et on se mit à faire les préparatifs nécessaires, afin de pouvoir dresser le lâṭh dans le château (كوشك) de Firoz Schâh, auprès de la mosquée. A mesure qu'un gradin était prêt, on élevait le lâṭh et on l'y plaçait; puis on en préparait un second, et on y faisait arriver le lâṭh. On construisit ainsi trois

gradins. Lorsqu'on voulut donner enfin au lâṭh sa position verticale, on prit de grosses cordes dont on attacha un bout à l'obélisque, et l'autre à un énorme pieu qu'on enfonça en terre; ensuite un grand nombre de gens ayant réuni leurs forces firent tourner ce pieu (de manière à y dévider les cordes). A mesure que le lâṭh s'élevait d'un demi-gaz, on mettait au-dessous, pour le soutenir, de fortes bûches et des balles de coton, afin qu'il n'arrivât aucun accident au lâṭh, et que l'endroit sur lequel on voulait le mettre ne fût pas endommagé. De cette façon, l'obélisque fut dressé en quelques jours sur son piédestal; et on consolida la chose avec des moellons et de la chaux. Au-dessus du lâṭh on bâtit une tourelle de marbre et de pierres noires, et on la surmonta d'un brillant pinacle de cuivre doré. Ce fut à cause de cette circonstance qu'on donna ensuite à l'obélisque le nom de *Minaret doré* (زرين منارة). Mais hélas! il ne reste aujourd'hui ni la tourelle ni le pinacle. Que dis-je, un angle du bout de la stèle s'est cassé et est tombé. Quelques-uns disent que c'est par l'effet de la foudre, et d'autres qu'il a été brisé par un coup de canon.

La longueur de ce lâṭh est de trente-deux gaz, dont seulement vingt-quatre sont hors de terre.

III. SECOND LÂṬH D'AÇOKA, OU MINARET DU PAVILLON DE LA CHASSE.

Le second obélisque du roi Açoka était dans le Duab, près de Mirat. Ce fut encore Firoz Schâh[1],

[1] *Tarîkh-i Firoz schâhî; Schams Sirâj'afîf.*

qui, à l'époque même où il fit dresser dans son propre palais le *Minaret doré*, fit aussi transporter ce second lâṭh au *Pavillon de l'observatoire* (كوشك جهان نما), autrement dit *Pavillon de la chasse* (كوشك شكار), et le fit placer en cet endroit. Quoique cet obélisque soit plus petit que le premier, on éprouva pour cette opération les mêmes difficultés qu'on avait rencontrées la première fois. Lorsqu'il eut été élevé devant ce pavillon, le roi fit célébrer des réjouissances, et il ordonna que tous les habitants de la ville vinssent voir le spectacle. Il eut soin de faire ouvrir de place en place des bureaux de distribution de boisson. Il y a longtemps que ce lâṭh a été brisé en cinq morceaux, qu'on voit en ce moment près de la maison de M. W. Fraser. Ces cinq morceaux réunis auraient trente-trois pieds trois quarts de longueur. Le diamètre du plus grand fragment est de trois pieds deux pouces, et celui du plus petit n'est que d'un dixième de pied : le poids total des fragments est de trois cent soixante et douze manns[1]. Les lettres de l'inscription sont toutes défectueuses, et on ne peut même plus les distinguer.

IV. ANÎK-PÛR.

Ce village est situé à huit milles du château de

[1] M. Boutros me fait savoir qu'à Dehli la *mann* vaut de trente à trente-trois kilogrammes; que le *hâth* (coudée) a à peu près quarante-cinq centimètres, et le *gaz* quatre-vingt-dix centimètres ou deux *hâths*.

Taglic-âbâd, dans les dépendances de Râjah-Balamgaṛh. Lorsque le râjah Anîk-pâl Tannor devint souverain de Dehli en 733 du samwat de Bikhrmajit (776 de J. C. et 57 de l'hégire), il fit construire au milieu des montagnes, pour se livrer au plaisir de la pêche, un beau réservoir dont deux côtés étaient formés par des montagnes, au milieu desquelles il y avait un petit passage, qu'on fermait (à volonté). On ne vit jamais nulle part un aussi beau réservoir, et malgré le temps qui s'est écoulé depuis sa construction, il existe encore aujourd'hui. Le milieu du réservoir a deux cent quinze pieds, les deux côtés (à l'est et à l'ouest) ont chacun trente-sept pieds, la totalité de la longueur étant ainsi de deux cent quatre-vingt-neuf. Quant aux côtés du nord et du midi, ils sont chacun de cinquante pieds; enfin la profondeur de ce bassin est de cent cinquante pieds. Au mur qui sert de digue à ce réservoir on a pratiqué des degrés, dont dix-sept seulement sont aujourd'hui hors de terre. Le conduit souterrain par où l'eau se rend à ce réservoir est tellement spacieux qu'un homme peut s'y tenir debout; et, quoique actuellement l'eau ne s'arrête pas dans ce bassin, il y a toutefois, au fond, de l'eau courante pendant toute l'année.

Dans le même temps dont nous parlons, le râjah Anîk-pâl fit commencer la construction d'un château auprès de ce réservoir, sur la cime de la montagne; mais on ne bâtit que les quatre murs, et maintenant ces quatre murs n'existent plus, si ce n'est qu'on en

trouve des ruines. C'était dans le village voisin que résidait le Kunwar Bhûpal, douzième fils d'Anîk-pâl, et ses descendants y habitent encore [1] et sont *zamîndârs*. Un personnage nommé *Sâgrâ*, de la quatrième génération après Bhûpal, s'allia à la tribu des Gujar [2], et il eut des enfants qui cessèrent ainsi d'être des Tannors et qui devinrent Gujars.

Dans la montagne qui est contiguë à ce château se trouve une mine de cristal de roche, d'où l'on tire de fort beaux cristaux; mais, par une raison qui m'est inconnue, le râjah actuel l'a fait fermer.

V. ANÎK-TÂL (L'ÉTANG D'*ANÎK*).

Anîk-pâl, pendant son règne, c'est-à-dire en 733 de l'ère de Bikhrmajit (676 de J. C. et 57 de l'hég.), avait fait creuser un étang près de l'endroit nommé *Mihrwala*. Bien qu'il n'existe plus aujourd'hui, on voit toutefois auprès du lâṭh de Cuth Sahib, du côté du nord, un creux profond, auquel on donne le nom d'*étang* (et qui est probablement un reste de celui d'Anîk). Cet étang existait encore en 711 de l'hégire (1311 de J. C.), car lorsque le sultan 'Ala-uddîn fit bâtir à cette époque, avec un autre minaret auprès de celui dont il a été question précédemment, une mosquée, il avait fait arriver à la mosquée l'eau de cet étang, et on trouve encore aujourd'hui la trace du sillon par lequel l'eau passait.

[1] Phothi Bhâṭ.
[2] Nom d'une basse caste.

VI. SURAJ KANḌAH (LE *BASSIN DU SOLEIL*).

Ce réservoir, qui est de forme ronde et dont les parois sont en briques cuites, est fort beau et très-profond. Il est situé près du Sarjiû, à l'endroit appelé *Anîk-pûr,* près de celui qui porte le nom de *Lakarpûr,* dans les possesions anglaises; et il n'y a probablement nulle part un aussi bel étang. A chacun de ses quatre angles a été construit un escalier à degrés arrondis. Un côté a été disposé pour faire boire les animaux, et un autre, fourni de degrés, pour les personnes qui veulent y descendre et en remonter : l'eau y arrive des montagnes par un des côtés. Sur le bord du côté du nord on avait construit un édifice en forme de palais, auquel aboutissaient d'élégants degrés, qui partaient de l'intérieur de l'étang. Le palais est tout à fait détruit; mais les degrés existent encore. Ce fut le prince Surâj-pâl, cinquième fils du raja Anîk-pâl, qui, vers l'année 68 de l'hégire (686 de J. C.), fit établir cet étang. Tous les ans, le 6 de la quinzaine lumineuse de bhâdon (août), on va s'y baigner, après quoi on place en offrande sur les branches d'un arbre de pîpal (*ficus religiosa*), qui est au bord, proche des degrés, des noix de coco, que prennent les brahmanes d'Anîk-pûr et de Lakar-pûr; mais, au surplus, ce pèlerinage n'est pas très-fréquenté.

VII. LA PAGODE DU ROI PITHAURA.

Il y avait auprès du château du roi Pithaura une

pagode qui jouissait d'une grande célébrité. On avait construit aux quatre angles de cette pagode des salles; et il y avait une sorte de place ou de cour au milieu. Les portes se trouvaient au midi, au nord et à l'orient. La statue objet du culte était à l'occident. On avait élevé en dehors de la pagode les salles qu'on appelait *salles de l'épreuve.*

Ce fut en 1200 de l'ère de Bikhrmajit[1], 538 de l'hégire (1143 de J. C.), que furent bâtis cette pagode et ce château. La construction en est si admirable, et des artistes si habiles en ont sculpté les pierres, qu'il est impossible de concevoir rien de plus parfait. Sur chacune de ces pierres on a figuré des mosaïques représentant de si belles arabesques, qu'on ne saurait les décrire. Partout sur les portes, sur les murs, sur les colonnes, on avait sculpté des figures d'idoles, ainsi que des clochettes suspendues à des chaînes. Actuellement encore, les côtés de l'orient et du nord de cette pagode sont dans le même état. Conformément à l'usage de la secte de Wichnu, on a élevé dans cette pagode un pilier de fer[2], et comme on a sculpté sur les portes et les murs l'*avatar* de Krischna et les figures de Mahadéo, de Ganesch et de Hanuman, il s'ensuit que cet édifice était un temple de la secte de Wischnu. Bien que du temps des musulmans ces statues aient été brisées, on reconnaît aisément par leurs restes ce qu'elles re-

[1] *Khalaçât uttawârîk.*

[2] L'auteur veut parler sans doute ici d'une figure monstrueuse du lingam.

présentaient. Selon mon opinion, outre les preuves que je viens d'exposer, et qui indiquent un temple de la secte de Wischnu, il y avait aussi une construction en pierres rouges, aujourd'hui en ruine, qui le prouve; car sur ces pierres on découvre encore, malgré leur vétusté, des figures du même genre.

La mosquée du vendredi ادينه *de Dehli, nommée aussi* la mosquée cathédrale *et* la mosquée force de l'islamisme, قوه الاسلام. — Cette mosquée n'est autre chose que la pagode même dont il vient d'être parlé. Ce fut Cutb-uddîn Ibak, général de Mu'iz-uddîn Mohammed, fils de Sâm, autrement dit sultan Schihâb-uddîn Gorî, qui, lorsqu'il s'empara de Dehli, opéra la transformation dont il s'agit en 587 de l'hégire (1191 de J. C.) et 1248 du samwat[1]. A cet effet, il fit enlever les statues de la pagode et il brisa entièrement ou au moins effaça les figures d'idoles qu'il y avait sur les murs, les portes et les colonnes. Quant à l'édifice proprement dit, il le laissa subsister tel qu'il était auparavant, tout en le changeant en mosquée, et il y appliqua les revenus[2] de vingt-sept pagodes, c'est à savoir, cinq karor et quarante lakhs de *daliwâl*[3], et

[1] *Taj ulmaâçir.*

[2] Tel est, je pense, ici le sens du mot اسباب que l'auteur a employé.

[3] Le دليوال était une monnaie de ce temps-là, qui eut cours sous les gouverneurs de Dehli jusqu'au temps de Pithaura et des sultans Mu'iz-uddin et Schame-uddin, et elle est mentionnée dans les *Mémoires de la Société archéologique du Bengale*, t. IV, p. 30, 34, 36, 37; elle valait douze manns.

il fit graver sur la porte orientale une inscription en son nom ainsi que le tarikh de la prise de Dehli en belles lettres onciales neskhi[1].

Autre construction exécutée par l'ordre du sultan Mu'izz-uddîn. — Ensuite lorsque Cutb-uddîn Ibak[2] retourna à Gaznîn, après avoir pris une seconde fois la ville d'Ajmir, le fort de Rathor et Nahrwala de Guzarate[3]; le sultan Mu'izz-uddîn lui ordonna aussi d'élever une mosquée sur l'emplacement de cette pagode. Lors donc que Cutb fut revenu de Gaznîn en 592 de l'hégire (1195 de J. C.), il se mit à faire bâtir en briques rouges, conformément à l'ordre du roi, et avec cinq portes, la mosquée en question, en face du côté occidental de la pagode A la porte du nord on grava le tarikh du jour où l'édifice fut entrepris en ces termes :

بسم الله الرحمن الرحيم الله يدعو الى دار السلام ويهدى
من يشاء الى صراط المستقيم جرت هذه العمارة بعالى امر
السلطان المعظم معز الدنيا والدين محمد سام ناصر امير
المومنين فى شهور سنة ثانى وتسعين

Au nom du Dieu clément et miséricordieux ! Dieu appelle au paradis qui il veut et il dirige qui il veut dans la voie droite[4].

[1] Cette inscription est reproduite en *fac-simile*, n[os] 3 et 4 de l'atlas de l'ouvrage original.

[2] *Tarikh Firischta; Taj ulmaâçir.*

[3] Ce doit être la capitale du Guzarate, plutôt que le nom même de la province, comme le dit Johnson, *Dictionnaire persan.*

[4] *Coran*, x, 26.

Cet édifice a été érigé par l'ordre élevé du grand sultan qui fait respecter le gouvernement temporel et la religion, Mohammed Sâm Nâçir, le prince des croyants, dans les mois de l'an (5)92 [1].

Cet édifice a dû être terminé en 594 de l'hégire (1197 de J. C.), car cette date est fixée pour cette inscription gravée au côté gauche de la porte du milieu [2].

تاريخ العشرة ذى القعدة سنة رابع وتسعين وخمس مايه

Date : 10 de *zi'lca'da* 594.

Des cinq portes dont nous venons de parler, les deux de côté ont chacune environ vingt-huit pieds de hauteur; celle du milieu est plus grande ; elle a près de quarante-huit pieds de hauteur sur vingt et un de largeur. Il y a sur ces portes des incrustations faites avec beaucoup de soin, des arabesques et des mosaïques représentant de jolies fleurs de tout genre, qu'on ne saurait décrire convenablement. On a gravé sur les cinq portes des versets de la parole de Dieu (le Coran) et des hadis. Lorsque cette mosquée fut terminée, on éleva au-dessus des portes et des murs des pinacles dorés très-ornés [3]. On employa pour l'architecture de ces portes des pierres de cette pagode; c'est ainsi qu'une des pierres de la porte du

[1] Le *fac-simile* de cette inscription porte le numéro 5 dans l'atlas de Saïyid Ahmad.

[2] Numéro 6 de l'atlas.

[3] *Taj ulmaâcir.*

milieu étant tombée, on voit une de celles de l'intérieur où se trouvent des sculptures de figures d'idoles.

Du temps du sultan Muïz-uddîn et Cutb-uddîn Ibac, cette mosquée avait cinquante gaz de largeur et soixante et douze de longueur. On établit intendant de cette mosquée Fazl, fils de Abû Maa'lî, ainsi qu'on l'apprend par l'inscription suivante, qui est gravée sur une colonne de la salle occidentale[1] : فى تولّى العبد فضل بن ابى المعالى, c'est-à-dire, sous l'intendance du serviteur de Dieu Fazl ben Abî ul-Maa'lî.

Édifice du sultan Schams-uddîn Altamsch. — Plus tard le sultan Schams-uddîn Altamsch voulut agrandir cette mosquée, et en 627 de l'hégire (1229 de J. C.) il y fit placer trois nouvelles portes du côté du midi et autant du côté du nord, et il prolongea cette mosquée jusqu'à la salle en dehors de la pagode du roi Pithaura. Les baies de ces portes sont garnies de belles pierres rouges, et au-dessus ont été gravés des versets du Coran, les uns en écriture neskhi, les autres en écriture coufique, ainsi que de belles arabesques et des dessins de fleurs; sur le côté gauche de la porte du milieu on a gravé la date de l'édifice[2] en ces termes :

فى شهور سنه سبع عشرين وستمائه

Pendant les mois de l'an six cent vingt-sept.

[1] Numéro 7 de l'atlas de Saïyid Ahmad.

[2] Numéro 8 de l'atlas.

La plupart des baies de ces portes ont été brisées et même une de celles du nord a été entièrement abattue et gît sur le sol de la rue.

Lorsque en 631 de l'hégire (1233 de J. C.) le sultan Schams-uddîn eut conquis le Malwâ et Ujjaïn, il renversa la pagode de Maha-Kâl[1] il en transporta à Dehli les idoles ainsi que la statue de Bikramajit et en fit le seuil de la porte de la mosquée dont nous venons de parler.

Les trois portes que le sultan Altamsch fit élever tant au nord qu'au midi, du côté de l'occident, ont chacune trente-sept gaz et un pied de long, et la porte du milieu à huit gaz de large. Au côté méridional se trouvent d'anciennes salles de la pagode qui servaient aux épreuves.

VIII. LE LAṬH DE CUTB SAHIB, AUTREMENT DIT *LE MINARET*[2] مينار OU *MAZANA*.

On ne saurait décrire convenablement l'excellence, la grandeur, la beauté, l'élévation de cet édi-

[1] A la lettre : « la grande mort, » c'est-à-dire Sivâ ou Mahadev, la divinité destructrice.

[2] مأذنه, mot arabe qui indique la tour des mosquées d'où le muezzin fait entendre ses cris. Il s'agit ici du *Cutb-minâr*.

« Cet édifice ne ressemble point au lâṭh, en ce qu'il s'amoindrit beaucoup plus vers le sommet, où il semble presque se terminer en pointe. En réalité il a l'apparence d'un cône légèrement tronqué. Cependant la circonférence, au moins dans la partie basse, n'est pas cylindrique, mais polygonale. Cette colonne se compose, dans la hauteur, de cinq divisions : la première, allant du sol à la première galerie, au balcon ; la seconde, de ce balcon à la seconde galerie, etc. Elle fut, dit-on, terminée sous le règne d'Ahtamsch, de 1226 à

fice; réellement il n'y en a pas de pareil sur la face de la terre. Si vous voulez en regarder le sommet, vous devez tenir votre turban ou votre topi[1] de crainte qu'il ne tombe; et si vous regardez d'en haut du lâṭh par terre, vous pouvez à peine distinguer les personnes qui sont au-dessous, ou du moins elles paraissent si petites, ainsi que les chevaux et les éléphants, qu'on en est étonné. D'un autre côté, on prendrait volontiers les hommes qui y sont perchés pour des anges descendus du ciel. Enfin ce lâṭh est une des merveilles du monde; malgré sa hauteur et sa grandeur, il est si élégamment construit qu'on éprouve un vrai plaisir à le regarder.

A la partie inférieure de ce lâṭh, il y a un soubassement arrondi qui l'entoure[2]; les soubassements de la seconde division sont ronds aussi, ainsi que ceux de la troisième et entourent le monument; enfin les deux dernières divisions sont rondes, et toute cette partie est en pierres rouges. Quant à la quatrième division, on y a employé du marbre, et chaque partie

1236 de Jésus-Christ, et ne paraît pas avoir fait partie d'une mosquée dont il ne serait pas resté pierre sur pierre, tandis que le *minâr* est dans un état parfait de conservation, grâce, il est vrai, aux réparations qu'on y a faites. Les ruines qui l'entourent, et dont il reste encore debout une fort belle porte ou arche, semblent avoir fait partie d'une mosquée tout à fait distincte du *minâr*, auquel on paraît avoir voulu élever un pendant à quelque distance; mais s'être arrêté aux premières assises.» (Extrait d'une lettre de M. Boutros.)

[1] ٹوپی. Ce mot sert à désigner la calotte ou le bonnet indien, et même le chapeau européen.

[2] Voyez la figure du lâṭh dans Prinsep, *Indian Antiquities*, t. I, p. 329.

est embellie par des incrustations et des mosaïques. Les fleurs entrelacées de ses arabesques sont si gracieuses, que des milliers de femmes charmantes s'y offrent maintes fois en sacrifice, et que, sur le plus petit pétale de ces fleurs viennent se presser en *niçâr*[1] les lèvres vivifiantes de centaines de belles à joues de rose.

On raconte diversement la construction de ce lâṭh. Il est admis chez les musulmans qu'il a été élevé par le sultan Schams-uddin Altamsch, et, en effet, dans bien des livres historiques[2], ainsi que dans l'inscription gravée pendant le règne du sultan Bahlûl, il est dit que ce lâṭh est bien celui du sultan Schams-uddin Altamsch. Dans d'autres histoires, on a écrit que ce lâṭh était la tour d'une mosquée[3], et dans d'autres, que c'était l'obélisque du sultan Mu'izz-uddin. Mais il faut remarquer que la première porte d'entrée de ce lâṭh est du côté du nord, conformément à l'usage des Hindous, dont les édifices ont toujours leurs portes du côté nord, et contrairement aux tours des mosquées, dont l'entrée est toujours du côté de l'orient. Ainsi, lorsque le sultan 'Alâ-uddin entreprit la construction de son lâṭh, il en plaça la porte à l'orient. Les musulmans sont aussi dans l'usage de placer un banc pour s'asseoir contre ces sortes d'édifices, comme le sultan 'Alâ-uddin le pratiqua pour son lâṭh; les Hindous,

[1] نثار. On entend par ce mot, qui signifie *effusion*, une cérémonie qui consiste à jeter des fleurs, des pièces de monnaies, etc. sur la tête d'une nouvelle mariée.

[2] *Tarikh Firoz Schâhi; Schams Sirâj afif.*

[3] *Tacwîm albuldân.*

au contraire, les construisent sans siége, et ce lâṭh a été ainsi construit. Une autre raison, c'est qu'il est facile de reconnaitre que les pierres de la première division du lâṭh remplacent les inscriptions qu'il avait dû y avoir auparavant; et comme dans la pagode primitive on avait fixé aux pierres des chaînes auxquelles étaient attachées des clochettes, ainsi, à la première division du lâṭh, on voit les excavations des chaînes auxquelles on avait suspendu ces clochettes. En outre, puisque l'inscription relative à la victoire se trouve dans la pagode originale, au nom de Cutb-uddîn Ibak, qui était général de l'armée, et l'autre inscription au nom de Mu'izz-uddîn, et que ces inscriptions sont aussi sur le lâṭh, il est probable que la première division appartient à l'époque des Hindous, et il n'est pas étonnant qu'on y ait gravé partout des inscriptions. Il y avait d'abord des figures d'idoles, mais on a dû retirer ces pierres et graver les inscriptions qui portent des noms de souverains musulmans ainsi que des versets du Coran et l'éloge du roi (régnant). Ce qui est certain, c'est qu'il est reconnu depuis longtemps que ce lâṭh fut élevé par le roi Pithaura en même temps que son château et la pagode, en l'an 1200 de l'ère de Bikrmajit, 538 de l'hégire (1143 de J. C.). Comme ses fils étaient de la secte des *surâj mukhi*[2], et que les Hindous croient que la Jamna est fille du soleil, les

[1] *Fatûhât-i Fîroz Schâhhi.*

[2] سورج مکهی. Ce mot, qui signifie *tournesol*, paraît indiquer ici ceux qui se tournent pour prier vers le soleil levant.

sectaires dont les fils de Pithaura faisaient partie pensent que c'est un grand avantage que de voir cette rivière. C'est ainsi que le premier étage du lâṭh fut construit pour voir la Jamna.

Lorsqu'en 587 de l'hégire (1191 de J. C.) les musulmans se furent emparés de cette pagode, ils y gravèrent une inscription dont Saïyid Ahmad donne le *fac-simile*[1]. On nomma inspecteur de cette mosquée Abû'l Ma'âlî, et son nom a été gravé sur une pierre auprès de la porte[2]. Ce fut lorsque le sultan Schams-uddîn Altamsch ajouta trois portes d'ici et de là à cette mosquée, c'est-à-dire en 627 de l'hégire (1229 de J. C), qu'il fit élever ce lâṭh, ainsi qu'on le lit sur la porte du second étage[3], et depuis ce temps, il lui donna le nom de minaret, et il fit graver à chaque étage une inscription portant son nom avec le verset de la prière du vendredi, ainsi que le nom de l'architecte[4].

Quoique ce lâṭh ait actuellement cinq étages, il n'est cependant pas douteux qu'il en avait eu d'abord sept; car il était connu sous le nom de *minaret des sept aspects*, منارهٔ هفت منظری; et, au lieu de la rampe de bois qu'il y a à présent, il y avait des parapets convenables à un tel monument. Au-dessus du cinquième étage, il y avait donc un autre étage, aux quatre angles duquel il y avait une porte. Au-dessus

[1] Numéro 9 de l'atlas.
[2] Numéro 10 de l'atlas.
[3] Numéro 11 de l'atlas.
[4] Numéro 12 de l'atlas.

de celui-ci il y avait une sorte de terrasse voûtée et conique, qui ressemblait à une longue tour et qui comptait pour un septième étage. Ce fut Firoz Schâh qui, en 770 de l'hégire (1368 de J. C.), fit construire ce septième étage; car il a écrit ceci [1] : « Lors de la réparation de ce lâṭh, je l'élevai plus qu'il ne l'était auparavant. » En même temps on en grava la date sur les portes des cinq étages [2].

Plus tard, lorsqu'on voulut réparer de nouveau le lâṭh, sous le règne du sultan Sikandar Balhol, en 909 de l'hégire (1503 de J. C.), ce fut Fath Khân qui fut chargé de l'opération, et il fit graver sur le fronton de la première porte une inscription qui mentionne ce fait [3].

Il est connu que, par l'effet d'une horrible tempête, accompagnée d'un tremblement de terre, l'étage supérieur du lâṭh s'était écroulé en 1197 de l'hégire (1782 de J. C.); et aussi à cause de la vétusté du premier étage, beaucoup de pierres étaient tombées ou avaient été brisées presque partout. Mais, en 1245 de l'hégire (1829 de J. C.), le capitaine Ismit [4], commandant de la place du Dehli, par l'ordre de l'heureux gouvernement anglais, répara de haut

[1] *Futûhât-i Firoz Schâhi.*

[2] Voyez le numéro 13 de l'atlas.

[3] Numéro 14 de l'atlas.

[4] اسمت. Probablement pour *Smith;* car les Indiens, comme les Arabes et les Italiens, mettent toujours une voyelle devant le *s* suivi d'une autre consonne au commencement d'un mot. C'est ainsi que tous les mots anglais de ce genre sont défigurés et qu'on trouve *Iskinner* pour *skinner; ispit* pour *spit; istrap* pour *strap.*

en bas cet obélisque. Où il y avait des rampes, il mit un parapet en pierre très-solide. Au cinquième étage, il fit placer une fort belle balustrade d'airain. On avait d'abord élevé, au lieu du sixième étage, une fort belle tour en pierre, à huit portes, et, au lieu du septième étage, on avait placé une rampe de bois, et au-dessus, une girouette. Il est à regretter que ces rampes ne soient pas restées; car on a enlevé celles de pierre de dessus le lâṭh pour les placer en bas, et celles de bois ont été perdues. Malheureusement, lors de la réparation du monument, les lettres des inscriptions qui avaient été effacées furent tout à fait altérées, et, en plusieurs endroits, on se borna à figurer la forme des mots. C'est au point qu'en examinant la chose avec attention on voit que ce ne sont point des mots qu'il y a actuellement, mais seulement des dessins; car ces mots fourmillent de fautes. En quelques endroits, on a sculpté les mots de telle façon qu'ils n'ont aucun rapport avec le sens de l'inscription. Ces inscriptions n'avaient pas été lues jusqu'ici; mais quant à moi j'ai pu les lire au moyen d'un télescope.

Le premier étage du lâṭh a trente-deux gaz de hauteur, le second dix-sept, le troisième treize, le quatrième et le cinquième huit et un quart chacun. D'après ce calcul, la hauteur totale des cinq étages du lâṭh est d'environ quatre-vingts gaz. La tourelle de pierre que le gouvernement anglais avait fait placer en haut, et qu'il a actuellement placée en bas, est haute de six gaz, en sorte que, en joignant à tout

cela la grandeur de la tourelle de bois et de la girouette, ce lâṭh a cent gaz de haut. En tout cas, il est certain que, lorsque les sept étages de ce lâṭh étaient superposés, il avait, en effet, cent gaz de hauteur. Sa base a la circonférence de cinquante gaz, et le dessus du sommet en a dix. Il est creux dans l'intérieur, et on y a construit des degrés en colimaçon, c'est à savoir cent cinquante-six au premier étage, soixante et dix-huit au second, soixante-deux au troisième, quarante et un au quatrième et autant au cinquième, ce qui fait en tout trois cent soixante et dix-huit. Il a dû y avoir, dès l'origine, des degrés de ce genre, car autrement il n'y aurait pas eu moyen de monter aux deux étages supérieurs.

IX. LA GRANDE PORTE AUPRÈS DU LÂṬH, ÉDIFICE DU SULTAN 'ALÂ-UDDÎN.

Lorsque le sultan Muhammad Schâh Khilji fut roi, il conçut le dessein d'élever ce monument. Il fit donc construire, en 710 de l'hégire (1310 de J. C.), auprès du lâṭh dont il s'agit, une grande porte pour la mosquée à laquelle cet obélisque devait servir de minaret. Cette porte monumentale est entièrement construite en pierres rouges [1], avec du marbre enchâssé en différents endroits. Il y a quatre portes d'entrée, situées aux quatre côtés, et les combles sont en voûtes très-élevées. Il y a partout de précieuses mosaïques, des arabesques, ainsi que des

[1] *Khazâin alfutâh* ou *Tarîkh 'Alâï.*

versets du Coran et des hadîs habilement sculptés, et au-dessus des portes de l'occident, du midi et de l'est, le sultan 'Alâ-uddîn fit graver d'autres inscriptions qui portent son nom [1].

Ces inscriptions sont incomplètes, parce que bien des pierres en sont tombées et que des lettres ont été détériorées. Après que cette porte eut été entièrement construite, le roi donna ordre de bâtir une quatrième division à cette mosquée [2]. Celle du milieu avait été bâtie par le sultan Mu'izz-uddîn, et les autres deux, en avant et en arrière, par le sultan Schams-uddîn Altamsch. La quatrième division, qui est du côté du nord, fut commencée par l'ordre du sultan 'Alâ-uddîn; elle était de cent vingt-cinq gaz et on y avait élevé neuf portes, dont celle du milieu était large de seize gaz. On travaillait à cet édifice en 711 de l'hégire (1311 de J. C.), mais malheureusement on ne put l'achever avant la mort du souverain régnant, qui eut lieu en 715 de l'hégire (1315 de J. C.), et ainsi cette mosquée resta inachevée. Si elle avait pu être terminée, elle aurait eu, en tout, de l'orient à l'occident, deux cent quarante et un gaz de long, et, du midi au nord, cent trente-deux gaz. Le roi 'Alâ-uddîn avait commencé à faire construire une porte à ce dernier côté, mais cette porte même ne fut pas terminée. On avait placé dans ces constructions inachevées des pierres habilement

[1] Numéros 15, 16 et 17 de l'atlas.
[2] *Khazâïn ulfutûh*, c'est-à-dire *Tarikh 'Alai*.

sculptées, où l'on avait gravé des inscriptions et des hadîs; mais ces pierres ont été enlevées.

Amir Khusrau a décrit cette mosquée dans le *Quirân-ussaa'daïn ;* voici un vers de cette description :

مسجد او جامع فیض اله زمزمهٔ خطبهٔ او تا بماه

(Cette mosquée est *le lieu de réunion*) des faveurs de Dieu ; la récitation de la Khotba qu'on y fait va jusqu'à la lune.

X. LÂṬH À DEMI CONSTRUIT.

Le roi dont nous venons de parler, ayant un grand désir de rendre son nom célèbre, en même temps qu'il fit construire la mosquée dont il s'agit, donna ordre d'élever un minaret deux fois plus haut que le premier [1] dans l'emplacement de cette mosquée. En conséquence, on commença à bâtir un minaret de cent gaz de circonférence. On le construisit d'après l'usage des musulmans, c'est-à-dire avec un piédestal. La première ou principale porte est placée du côté de l'occident, et devait avoir deux cents gaz d'élévation. La bâtisse du minaret était très-solide, mais la vie du roi fut loin de l'être de même, et ce fut ainsi qu'il resta inachevé; bien plus, toutes les pierres taillées ont été enlevées, et ce n'est plus qu'un pilier de moellons et de chaux. Le poëte Amîr Khusrau a aussi tracé la description de ce minaret dans son Quirân-ussaa'daïn ; en voici deux vers :

[1] *Khazâin alfutûh*, c'est-à-dire *Tarîkh 'Alâï.*

شکل مناره چو ستونی زسنگ
ازپی سقف فلك شيشه رنگ
سقف سما گر کهینگی سرنگون
در ته او داشته سنگین ستون

Ce minaret a l'apparence d'un pilier de pierre qui aurait pour piédestal le toit verdoyant du ciel. On dirait, en effet, que le toit du ciel est dessus-dessous, et qu'il est surmonté de ce pilier.

Dans les ouvrages historiques on nomme cette mosquée *la mosquée du vendredi* مسجد آدینه et *la mosquée cathédrale* مسجد جامع. On ne trouve nulle part qu'elle soit appelée *la force de l'islam* قوة الاسلام, et on ignore le temps où ce nom lui a été donné; il paraît néanmoins que lorsque la pagode originale fut prise et que cette mosquée fut bâtie, on lui donna ce dernier nom; toutefois, elle n'est pas connue par ce nom original, non plus que l'autre mosquée de Dehli, dont le nom primitif était *la mosquée qui montre le monde* مسجد جهان نما, et qui s'appelle simplement, comme l'autre, *mosquée cathédrale.*

XI. BASSIN NOMMÉ *HAUZ-I-SCHAMSÎ*, C'EST-À-DIRE L'ÉTANG DE SCHAMS-UDDÎN ALTAMCSH, AUTREMENT DIT ÉTANG DE CUTB SÂHIB.

Le sultan Schams-uddîn Altamsch avait fait construire ce bassin en 627 de l'hégire (1229 de J. C.),

dans les environs de Cutb Sâhib[1]. Ce bassin était bâti en pierres rouges; mais toutes ces pierres sont aujourd'hui enlevées ou brisées, et ce bassin est actuellement un étang de deux cent soixante et seize *bighâs*[2]. S'il eût été terminé sur cette échelle il aurait été fort grand. Vers l'année 711 de l'hégire (1311 de J. C.), le sultan 'Alâ-uddîn fit nettoyer ce bassin, qui était rempli de terre[3], et ayant fait établir au milieu une terrasse voûtée, il fit élever au-dessus une très-belle tour, qui existe encore. De son côté, Firoz Schâh fit réparer ce bassin pendant le temps de son règne[4] et nettoyer le canal qui y conduisait l'eau; mais actuellement il est encore obstrué et il n'y a de l'eau dans l'étang que pendant trois ou quatre mois de l'année.

(La suite dans un numéro prochain.)

[1] *Tarikh-i Firischta.*
[2] Mesure de terre qui varie selon les lieux.
[3] *Khazâin ulfutûh* ou *Tarikh 'Alâï.*
[4] *Futuhât-Firoz Schâhi.*

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 1860.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de la Société Smithsonienne de Washington annonçant un envoi de livres.

Il est procédé au scrutin sur la nomination des membres de la Commission du *Journal asiatique*. Sont nommés MM. Dulaurier, Garcin de Tassy, Defrémery, Ad. Regnier et Bazin.

M. de Rosny demande la nomination d'un bibliothécaire-adjoint pour l'aider dans son travail; il propose M. Charles de Labarthe. Cette proposition est adoptée.

M. Pauthier donne des renseignements sur une inscription passapa, qu'il se propose de publier.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par la Société. *Bulletin de l'Institut égyptien*, année 1859. Alexandrie, deux cahiers in-8°, 1860.

Par la Société Smithsonienne. *Annual report of the board of directors of the Smithsonian institution*. Washington, 1859, in-8°.

Par l'auteur. Choix de morceaux turcs, par M. Mouklinsky. Saint-Pétersbourg, in-8° (sans date).

Par l'auteur. Légende d'un chasseur et d'une paire de pigeons, extraite du *Mahabharata*, par M. Kossowitch (en russe), Saint-Pétersbourg, 1859, in-8°.

Par l'auteur. Chrestomathie turque, par M. E. Berezine. (Fin du premier volume.) Saint-Pétersbourg, in-8°.

Par l'auteur. *Chrestomathie ottomane,* par Mouklinsky, professeur à Saint-Pétersbourg. Saint-Pétersbourg; in-8°.

Par l'auteur. *Index des mots orientaux qui se trouvent dans la langue polonaise,* par M. Mouklinsky. Saint-Pétersbourg; 1858, in-8° (en russe).

M. Alexander Castren, Versuch einer Ienissei-Ostjackischen und Kottischen Sprachlehre, nebst Wörterverzeichnissen aus den genannten Sprachen. Saint-Pétersbourg, 1856, in-8°.

De toutes les langues sibériennes dont Castren a publié des lexiques ou des grammaires, il n'en est pas de plus curieuse peut-être à étudier que celles des Ostyaks de l'Iénisseï, appelés aussi *Old-Ostyaks,* ou Tartares chasseurs de zibelines, et des Kottes.

Ces deux peuplades, réduites aujourd'hui à un nombre fort peu considérable d'individus, constituent avec les petites tribus des Assanes, des Arines et des Ostyaks de Pumpokolsk, une famille de nations essentiellement différentes, sous le rapport linguistique, de toutes les autres populations de l'Asie boréale.

Pour se convaincre de l'extrême ressemblance qu'offrent entre eux les idiomes des cinq peuplades dont nous venons de parler, il suffira de jeter les yeux sur les petits vocabulaires insérés par Klaproth dans son *Asia Polyglotta.* Ce sont moins des langues différentes que divers dialectes d'une même langue. Les modifications qu'éprouvent la plupart des mots en passant d'un de ces dialectes à l'autre sont presque toujours insignifiantes et ne sauraient nous empêcher de reconnaître leur identité primitive.

Sous le rapport grammatical, les langues des Ostyaks de l'Iénisseï et des Kottes nous offrent un certain nombre de

particularités intéressantes pour les amateurs de philologie comparée. Nous en donnerons ici, d'après M. Castren, un tableau abrégé.

Par l'ensemble de leur forme, ces idiomes se rattachent incontestablement à ce vaste groupe connu sous le nom de *touranien* ou d'*altaï-ouralien*, et dans lequel quelques philologues sont aujourd'hui disposés à comprendre jusqu'aux langues monosyllabiques de la Chine et du Tibet. Chez eux, ainsi qu'en turk, en mongol et en japonais, nos prépositions sont remplacées par des *postpositions*, la distinction du masculin et du féminin est inconnue, la structure de la phrase est généralement inverse, les conjonctions des idiomes indo-européens s'expriment presque toujours au moyen d'un cas de la déclinaison du nom verbal.

D'un autre côté, leur conjugaison, nous dit M. Castren lui-même « prit une marche opposée à celle de la plupart des idiomes connus. Le radical verbal ne possède aucune flexion propre. Déjà dans la déclinaison du nom nous avons remarqué cette faculté dont jouissent les désinences de se séparer de la racine pour se joindre au mot suivant. C'est pourquoi, dans le verbe, toutes les modifications se manifestent, soit au commencement, soit au milieu du mot, la syllabe ou les syllabes finales restant sans changement, parce que ce sont elles qui, en général, composent seules le radical verbal; par exemple dans *dìdéleng*, je travaille, c'est la syllabe *leng* qui est racine. Les rares flexions verbales que nous rencontrons paraissent empruntées au samoyède ou à l'ougreostyak. »

Enfin le verbe jouit de la propriété de s'accoler les régimes pronominaux comme dans un grand nombre d'idiomes du nouveau monde.

Parmi les nations de l'ancien continent, nous ne connaissons que les Basques et la tribu finnoise des Morduanes qui soient dans l'habitude d'accoler au verbe le régime pronominal sous forme d'affixe ou de suffixe.

Mais ce n'est pas là ce qui constitue la plus grande ano-

malie des idiomes en question. Ce qu'il importe avant tout de signaler ici, c'est la faculté dont ils jouissent seuls peut-être entre tous les dialectes touraniens de marquer certaines catégories grammaticales au moyen d'une flexion de la voyelle du radical. Cette flexion ne parait pas, du reste, dépendre, au même degré que dans les idiomes européens, des lois de l'euphonie; elle semble avoir pour utilité principale d'éviter la longueur des mots en permettant de retrancher quelques-unes des désinences habituellement employées. Ainsi l'on dira, en ostyak-ienisseï, *thuk*, une hache, et *thog*, des haches, au lieu de *thukdeng*, qui serait la forme régulière; *oup*, un père, et *obéng*, des pères, au lieu de *oupeng*; *lâf*, un morceau, et *léfeng*, des morceaux, pour *lâfeng*.

Ces quelques exemples suffiront pour nous faire voir tout ce qu'il y aurait d'arbitraire à vouloir rigoureusement diviser les langues en langues à flexion, langues agglomérantes, langues simples. De même que le sanscrit, regardé cependant comme le modèle des idiomes à flexion, nous offre néanmoins de nombreuses traces d'agglomération, de même certains dialectes qui, par l'ensemble de leurs formes grammaticales, se rattachent aux idiomes agglomérants peuvent cependant renfermer dans leur sein de nombreux germes de flexion.

Enfin les recherches entreprises par nous sur la langue des habitants de l'île de Yesso nous permettent dès à présent de regarder comme certaine la parenté de l'idiome *aïno* avec les dialectes en question.

Un certain nombre de mots composés aïnos, que nous ne pouvions parvenir à expliquer à l'aide des vocabulaires de cette langue recueillis par les voyageurs, s'expliquent très-naturellement dès que l'on a recours au kotte ou à l'old-ostyak. L'on en trouvera quelques exemples dans notre *Manuel de la langue aïno*, dont la publication ne se fera pas, nous l'espérons, beaucoup attendre. Nous ferons seulement remarquer ici que l'aïno est beaucoup plus pauvre de formes grammaticales que ses frères des rives de l'Ienisseï,

parce qu'il s'est beaucoup plus qu'eux éloigné du centre primitif de la famille placée par Klaproth dans les gorges du petit Altaï. Nous proposons, conformément à l'usage reçu en linguistique, de donner à ce nouveau groupe d'idiomes le nom d'*altaï-kourilien*, du nom même des localités extrêmes où se sont établies les nations qui les parlent.

Nous avons cru apercevoir également de nombreuses analogies de lexique et mêmes de formes grammaticales entre la langue coréenne et les dialectes aïno, kotte, old-ostyak. L'idiome de la Corée nous est malheureusement trop peu connu encore pour qu'il nous soit possible de décider quels sont ces rapports de parenté ou de filiation avec les autres dialectes asiatiques, et nous ne pouvons, à ce sujet, former autre chose que des conjectures.

Hyacinthe DE CHARENCY.

Lettre de M. Victor Langlois à M. Reinaud, sur le sabre de Léon VI de Lusignan, dernier roi arménien de la Cilicie.

Paris, 3 octobre 1860.

Monsieur le Président,

Le sabre de Léon VI faisait partie autrefois des richesses que les patriarches arméniens de Sis conservaient dans le trésor de leur monastère. Dans le siècle dernier, les Turkomans du Taurus, qui, à différentes reprises, avaient rançonné le patriarcat, s'emparèrent des objets les plus précieux du couvent, au nombre desquels se trouvait le sabre du dernier roi d'Arménie. Le chef turkoman, auquel ce sabre échut dans sa part du butin, le légua à son fils, et en 1850, soit que cette arme ait été enlevée dans une razzia par les Kurdes de la tribu afschare, soit qu'elle ait été cédée par le propriétaire à un aga de cette tribu, elle était entre les

mains d'un bey Iourouk qui la portait constamment avec lui. A cette époque, ce bey, qui commandait une grande partie des Iourouks qui l'été campent dans le Taurus, et l'hiver dans les plaines des versants septentrional et méridional de la montagne, attira sur lui l'attention de la Porte, à cause des brigandages auxquels il se livrait. Le gouvernement turk lui intima l'ordre de se fixer dans les villes et les villages de la Karamanie avec les gens de sa tribu, et de ne plus mener cette existence nomade et vagabonde qui était un obstacle au maintien de l'ordre dans la contrée. Le bey refusa d'obéir aux injonctions du gouvernement, et la Porte se décida à envoyer une expédition militaire pour le soumettre lui et sa tribu. Vetchi-Pacha fut mis à la tête de cette expédition ; il atteignit les rebelles, qu'il soumit, et donna l'ordre au bey Iourouk de se rendre à Constantinople pour solliciter son pardon. Le bey obtint du pacha l'autorisation de conserver son sabre, et, dès son arrivée à Constantinople, il s'empressa de le vendre à un Arménien, M. Bédan-Bey, ancien médecin de Méhémet-Aly, vice-roi d'Égypte, qui lui en offrit un prix assez élevé. M. Bédan-Bey, qui connaît parfaitement la valeur et l'importance de cette arme, en a fait tirer plusieurs épreuves photographiques, et c'est sur l'une d'elles que j'ai pu étudier les inscriptions arméniennes gravées sur la lame du sabre de Léon VI, et me convaincre que les ornementations sans conséquence qui ont été faites après coup sur l'un des plats de l'arme ne sont pas de nature à en faire suspecter l'authenticité.

Cette lame est de forme courbe et de l'acier le plus pur, de la trempe dite *de Damas*. Sa longueur totale, depuis l'extrémité supérieure de la poignée jusqu'à la pointe, est de 85 centimètres, la lame est renflée, à partir du centre jusqu'à la pointe, sur une longueur de 26 centimètres. La largeur dans son fort est de 3 centimètres 2 millimètres, et de 3 centimètres 7 millimètres à partir de l'angle de renflement. Sur l'un de ses plats, cette lame est ornée d'un long ruban d'arabesques et de cartouches avec des inscriptions

arméniennes ciselées sur l'acier et incrustées d'or. Dans la partie supérieure des ornementations, c'est-à-dire celle qui s'éloigne le plus de la poignée, on voit d'abord un trophée qui s'élève au-dessus d'un triangle, symbole du dogme de la Trinité. Ce trophée se compose au sommet d'une couronne fermée, au-dessus de laquelle sont disposés des étendards et des hallebardes. Il n'est plus possible aujourd'hui de distinguer sur ces étendards les ornements qui le décoraient, parce que le frottement réitéré de la lame dans son fourreau les a considérablement altérés. Au surplus, ce trophée parait avoir été ajouté après coup, et à une époque relativement moderne, sur la lame du sabre, ce qui donnerait à penser que cette arme, avant d'avoir été remise entre les mains des patriarches de Sis, a bien pu revenir en Europe, où elle aura reçu quelques additions.

Du reste, il est facile de reconnaître de prime abord que si la partie supérieure des ornementations figurées sur la lame a été travaillée après coup, tout ce qui est placé immédiatement au-dessous est d'une époque plus ancienne, qui dénote l'œuvre d'un artiste du moyen âge. En effet, ces ornementations ont une analogie frappante avec les figures et les emblèmes gravés sur les monnaies de l'Arménie au XIVᵉ siècle, et particulièrement sur celles des Lusignan de la Cilicie, que j'ai publiées dans ma *Numismatique de l'Arménie au moyen âge*. Pour n'en donner qu'un exemple, je vous citerai la médaille de Constantin IV, figurée planche III, nº 10, et décrite à la page 91 de cet ouvrage.

Les sept inscriptions arméniennes qui se lisent des deux côtés du plat de l'arme en question et sur le dos de la lame sont en caractères majuscules et ont été empruntées, pour la plupart, au livre des Psaumes. Deux seulement mentionnent le nom de Léon VI, le premier possesseur de l'arme, celui de la ville où elle fut fabriquée, et l'année de l'ère chrétienne pendant laquelle elle fut exécutée.

Dans le triangle placé au-dessous du trophée, et dont l'intérieur est orné de l'œil divin, on lit la légende suivante :

Հայր և որդի և Հոգի տեառն ։

Le Père, le Fils et l'Esprit (Saint) du Seigneur!

Au-dessous, dans un encadrement rond et entourant une représentation de la Vierge assise à gauche et tenant sur ses genoux l'Enfant-Jésus, le graveur a tracé ce verset des Psaumes :

Ի Քեզ, տէր, յուսացայ, մի ամաչեցից յաւիտեան ։

Seigneur! j'ai espéré en toi! que je ne sois point confondu à jamais!

Dans un cartouche, on lit un autre verset des Psaumes, en sept lignes :

Տուր զօրութիւն ծառայի քո, կեցո զորդի աղախնոյ քո և արա առ իս նշան բարութեան ։

Donne la puissance à ton serviteur, fais vivre le fils de ta servante, opère envers moi un signe de ta bonté!

L'encadrement qui entoure la figure du roi, tourné à droite, debout et vu de face, la couronne sur la tête, et tenant la croix à deux branches et le sceptre, porte l'inscription suivante :

Ողորմութեամբն Աստուծոյ, Լևոն թագաւոր Հայոց ։

Par la miséricorde de Dieu, Léon, roi des Arméniens.

Dans le cartouche inférieur, qui touche à la poignée de l'arme, on lit cet autre verset des Psaumes, en six lignes :

Տեսցեն ատելիք իմ, և ամաչեսցեն, զի տէր օգնեցեր ինձ, և մխիթարեցեր ։

Que ceux qui me haïssent voient et rougissent, car toi, Seigneur, tu m'as assisté et tu m'as consolé!

Le côté opposé de la lame présente une ornementation

surmontée d'une croix dans sa partie supérieure et un cartouche où on lit en deux lignes l'inscription qui suit :

Շինեալ ՚ի քաղաքն ՚ի Սիս ՚ի թուին Քրիստոսի 1366։

Fabriqué dans la ville de Sis, l'an du Christ 1366.

Enfin, sur le dos de la lame, un autre verset des Psaumes, gravé sur une seule ligne, s'étend depuis la poignée jusqu'à peu de distance de l'angle de renflement ;

• Ողորմութեամբ քով սատակեսցես զթշնամիս իմ և կորո զամենայն նեղիչս անձին իմոյ, զի ես ծառայ քո եմ։

Par ta bonté, extermine mes ennemis et fais périr ceux qui persécutent ma personne, car je suis ton serviteur!

On ne peut avoir l'ombre d'un doute sur l'époque où fut fabriqué le monument en question, puisqu'il porte le millésime 1366, qui est lui-même exprimé en chiffres arabes. Déjà, au XIII[e] siècle, l'usage des chiffres arabes était assez répandu en Orient et en Occident, et il n'est pas surprenant, dès lors, de voir une date inscrite de la sorte sur une lame de sabre qui remonte à la seconde moitié du XIV[e] siècle. Dans un manuscrit de la Chronique d'Albéric des Trois-Fontaines, écrit à la fin du XIII[e] siècle, et qui fait partie du fonds latin de la Bibliothèque impériale (4894, A.), le copiste s'est servi de chiffres arabes, identiques pour la forme à ceux que l'on remarque sur la lame du sabre de Léon VI. Il n'est pas étonnant non plus de trouver la date de l'ère chrétienne exprimée de préférence à celle des Arméniens, car on sait qu'à l'époque des Lusignans d'Arménie, et déjà même pendant les règnes des derniers Roupéniens, les Arméniens avaient adopté beaucoup des usages des Franks ; on connaît la lettre que saint Nersès de Lampron écrivit au roi Léon II pour se justifier des accusations que le clergé arménien faisait peser sur lui, et dans laquelle il décrit assez longuement les innovations franques qui s'étaient introduites parmi les Arméniens de la Cilicie. Mais ce

qui contribua surtout au développement des usages de l'Occident parmi les Arméniens, ce fut l'influence qu'exercèrent sur eux les Unitaires, envoyés par le saint-siége pour chercher à extirper les hérésies qui s'étaient glissées dans l'Église d'Arménie.

Quoi qu'il en soit, l'arme que je viens de décrire a été fabriquée, comme l'indique la date elle-même, pendant la seconde année du règne de Léon VI, qui, ayant été détrôné en 1375, par les Égyptiens, et emmené en captivité au Kaire, obtint sa liberté à la prière des rois d'Aragon et de Castille, et passa en Europe, où les rois d'Occident lui offrirent un asile. Léon, qui parcourut successivement l'Italie, l'Espagne, la France et l'Angleterre, mourut à Paris, le 29 novembre 1393, au couvent des Célestins, où il s'était retiré.

La sépulture du roi Léon VI, après avoir été d'abord transportée au Musée des Grands-Augustins, a été placée depuis dans les caveaux de Saint-Denis, où on la voit encore à présent.

Lettre adressée à M. Reinaud par M. Hanoteau, chef de bataillon du génie et commandant supérieur du cercle de Drâ el-Mizan, en Algérie, au sujet de la notice qui se trouve ci-devant, p. 107 et suiv.

Drâ el-Mizan, le 29 octobre 1860.

Monsieur,

J'ai reçu hier votre lettre du 17 octobre dernier; quelques jours auparavant j'avais trouvé ici, à mon retour d'un voyage à Alger, Dellys et Tiziouzou, le programme du concours Volney et l'épreuve de votre notice.

Je suis heureux de pouvoir vous confirmer la vérité du fait observé par M. Letourneux et signalé par vous à l'Académie des inscriptions; il m'avait échappé, comme bien d'autres, sans doute. Les indigènes ne vont guère au-devant

des questions; le hasard seul aurait donc pu me mettre sur la voie; mais il ne m'a pas servi en cette circonstance. Une fois mon attention éveillée, il m'a suffi d'interroger le premier Mozabi que j'ai rencontré, pour apprendre de lui que, dans son pays, lorsque les gens ne veulent pas être compris des étrangers, ils emploient pour les nombres *cinq*, *six*, *sept*, *huit* et *neuf*, les dénominations indiquées par M. Letourneux; ils disent donc :

1. *igguen*.
2. *sen*.
3. *charedh*.
4. *okkoz*.
5. *fous*.
6. *fous-igguen*, c'est-à-dire ..... cinq-un.
7. *fous-sen*.................. cinq-deux.
8. *fous-charedh*............... cinq-trois.
9. *fous-okkoz*................ cinq-quatre.
10. *meraou*.

Vous remarquerez que dans ce tableau je n'adopte pas la version de M. Letourneux pour les noms des deux premiers nombres. Jusqu'à plus ample informé, en effet, je penserai que M. Letourneux a confondu les sons de l'*m* et de l'*n*. Dans les contrées qu'il a visitées, le dialecte berber en usage s'écarte fort peu de celui des Beni-Mozab, et il n'est pas probable que les noms de nombre soient différents. Dans tous les autres dialectes, c'est toujours l'*n* et jamais l'*m* qui entre dans la composition de ces noms. Le mot *aguim*, pluriel *iguiman*, veut dire *mille* chez les Touareg. Si javais reçu l'épreuve de votre notice avant mon départ pour Alger, j'aurais pu, pendant mon séjour dans cette ville, m'assurer, d'une manière positive, de la véritable version. Ici la chose ne m'est pas possible; c'est, du reste, un détail peu important.

Ce qui est important, c'est de savoir que vraisemblablement, à l'origine, les Berbers n'avaient pas de noms parti-

culiers pour les nombres *six*, *sept*, *huit* et *neuf*; ce qui explique, comme vous l'avez très-bien démontré, pourquoi ils ont adopté avec empressement les noms plus commodes de la numération arabe.

L'hypothèse que vous émettez au sujet de l'altération de l'arabe *khams* « cinq » en *semmes* ou *semmous* me paraît assez plausible. Une raison que vous pourriez donner à l'appui, et qui me semble avoir une certaine valeur, c'est que le mot *fous* ou *afous* désigne en berber la main ou les cinq doigts, qui s'offrent naturellement pour représenter aux yeux le nombre *cinq*. Il est donc très-probable que c'est celui qui a été adopté tout d'abord. Si ce changement de *khams* en *semmes* a réellement eu lieu, il doit remonter à une époque où l'influence sémitique n'avait pas encore été assez forte pour faire pénétrer dans la langue berbère le son du خ arabe, que je ne crois pas, comme vous savez, avoir appartenu à l'alphabet primitif des peuples de l'Afrique du nord.

Quant au système même de la numération, peut-on conclure des faits établis plus haut, qu'il ait été quinaire? Je ne le pense pas. S'il en eût été ainsi, la main ou *fous*, c'est-à-dire *cinq*, étant la base de cette numération, au lieu d'avoir un mot spécial *meraou* pour exprimer la dizaine, on eût dit :

10 *sen ifassen*....... deux mains.
15 *charedh ifassen*.... trois mains.
20 *okkoz ifassen*..... quatre mains.

Le nombre *vingt-cinq* eût dû être désigné par un nom particulier jouant le même rôle que notre mot *cent*, exprimé par *touinest* chez les Beni-Mozab, et *timidhi* chez les Touareg.

Vous remarquerez, d'ailleurs, dans le tableau de M. Letourneux, que tout en n'employant que cinq mots différents pour les neuf premiers numératifs, la base de la numération est toujours la dizaine (*meraou*). On dit : deux dizaines, trois dizaines, quatre dizaines, cinq dizaines, cinq et une dizaines, cinq et deux dizaines, etc.

La numération n'a donc l'apparence quinaire que jusqu'au nombre *neuf*, et si le système ayant pour base *cinq* a été autrefois en usage, il n'en reste d'autre trace que les noms des nombres *six*, *sept*, *huit*, *neuf*. Est-ce suffisant pour en conclure que ce système a cédé sa place à la numération décimale des Arabes? Cela me semble difficile à admettre; car, dans ce cas, les nombres décimaux *dix*, *cent*, *mille*, *dix mille*, auraient conservé, sans aucun doute, une physionomie sémitique qu'on ne retrouve pas dans *meraou*, *touinest*, *timidhi*, *agim*, *efedh*.

Voici un grossier système de numération écrite en usage chez les Imazir'en de Rédames (Ghadamès). C'est le système décimal, et cependant les nombres *six*, *sept*, *huit* et *neuf* sont représentés au moyen de chiffres équivalant à *cinq*, combiné avec ceux qui représentent les nombres *deux*, *trois*, *quatre*. Ce n'est peut-être qu'un souvenir confus des chiffres romains, qui offrent des combinaisons analogues. Je ne puis vous garantir que les formes des chiffres soient bien exactement reproduites; l'homme qui m'a donné ces renseignements, il y a quelques années, était fort peu lettré, et traçait très-péniblement les caractères.

1	I	8	>III
2	II	9	>IIII
3	III	10	O[1]
4	IIII	11	IO
5	< ou > (peut-être le ه arabe ou le V romain).	12	IIO
		13	IIIO
		14	IIIIO
6	>I	15	>O
7	>II	16	I>O

[1] L'homme qui m'a donné ce renseignement appelait ce chiffre حلقة, c'est-à-dire *nœud*; c'est peut-être en souvenir de l'X romain.

17	II>O
18	III>O
19	IIII>O
20	OO
21	IOO
22	IIOO
25	>OO
26	I>OO
27	II>OO
30	OOO
40	OOOO
50 (Sans doute le خ arabe, *khamsin*).	ƽ
60	Oƽ
70	OOƽ
80	OOOƽ
90	OOOOƽ
100 (Peut-être le ة arabe).	b

101	Ib
102	IIb
105	<b
106	I<b
110	Ob
1000 (*lam-élif*).	Y
1001	IY
1100	bY
1200	bbY
2000	YY
2100	bYY

$\frac{1}{4}$	—
$\frac{1}{2}$	=
$\frac{3}{4}$	≡
$1 \frac{1}{4}$	I—
$1 \frac{1}{2}$	I=
$1 \frac{3}{4}$	I≡

La numération parlée de ces mêmes Imazir'en de Rédames est la suivante :

	Masculin.	Féminin.
1.	*iionn*	*iiout.*
2.	*sen*	*senat.*
3.	*karedh*	*karedhet.*
4.	*okkoz*	*okkozet.*
5.	*semmes*	*semmeset.*
6.	*sezza*	*setset.*
7.	*sa*	*sat.*
8.	*tam*	*tamet.*
9.	*tesou*	*tesout.*
10.	*meraou*	*meraout.*

Le reste est la numération arabe.

Voici une dernière observation de détail. Dans votre notice, vous avez dit que, chez les Berbers de la côte, le premier nom de nombre était seul indigène; il serait peut-être plus exact de dire les deux premiers. Partout, en effet, on trouve le mot *sin* ou *sen* pour dire *deux*.

Le cabinet des manuscrits de la bibliothèque Ambrosienne à Milan, quoique déjà exploité par les savants italiens et étrangers, parmi lesquels Giggri, Muratori et Maï, cache encore bien des trésors. Le docteur Ceriani, attaché à la même bibliothèque, et qui vient de faire un voyage à Paris, s'est proposé d'en tirer ce qui peut être utile aux sciences sacrées, sans toutefois négliger ce qui touche aux études profanes, spécialement pour la partie orientale, soit en publiant ce qui est inédit, soit en donnant de nouvelles éditions de textes publiés incorrectement, soit enfin en faisant la collection des livres imprimés sur des manuscrits qui peuvent servir à la critique. A l'occasion il y joindra ce que lui fourniront d'autres bibliothèques, surtout si elles renferment des morceaux inédits d'ouvrages dont il publiera d'autres parties d'après les manuscrits de l'Ambrosienne. Vers la fin de cette année, il espère publier une première livraison, in-4° à deux colonnes d'environ 150 pages. Une courte préface donnera un aperçu d'une bonne partie des documents à publier; un fragment d'une ancienne version ou récension latine, tiré de quatre feuillets, qui faisaient probablement partie des fragments Bobiens de Turin; de nombreux fragments latins de la *Parva Genesis*, decouverts dans un palimpseste très-ancien, ce qui sera bien utile à comparer avec le livre *De jubilæis*, qui traite du même sujet et a été publié en éthiopien par M. Dillmanns sous le titre de *Liber jubilæorum, versione græca deperdita, nunc non nisi in geez lingua conservatus;* des fragments appartenant probablement

à l'*Assumptio Mosis*, tirés du même palimpseste, enfin le livre de Baruch, les Lamentations et l'Épître de Jérémie de la version syriaco-hexaplare. Les Lamentations seules ont été publiées par Middeldorpf dans son *Codex syriaco-hexaplaris;* mais les savants se sont déjà aperçus combien sont fautives les éditions de Middeldorpf et de Norberg; par la publication de ce petit livre, choisi sans prévention, et seulement parce que dans le manuscrit il était enclavé entre les parties inédites qu'il donnait, l'éditeur veut interroger le jugement des savants, sur la question de savoir s'il ne serait pas utile de faire une nouvelle édition du texte syriaco-hexaplare. Pour les fragments latins, l'éditeur s'en est tenu à de courtes préfaces et à quelques notes, spécialement pour ce qui touche aux manuscrits mêmes qu'il est dans l'intention de publier; mais pour les parties syriaques, il y a joint des notes, et des prolégomènes historiques et critiques. Dans les notes, outre ce qui tient au manuscrit pour les corrections, ratures, etc. il a tâché de traiter la critique du texte et de mettre à la portée, même de ceux qui ne savent pas la langue syriaque, tout ce que le texte peut fourniraux études bibliques. Pour ces notes, il a compulsé tous les documents de la version des Septante, en y joignant même les traités manuscrits; quant aux versions tirées du grec, il a comparé par lui-même dans l'original la version latine, l'arabe de la polyglotte, la copto-memphitique et la copto-baschmourique, d'après ce qu'en ont donné Tattam et Quatremère et l'arménienne des Mekhitaristes; et pour les Lamentations, le texte hébreu avec les ouvrages de Kennikot et de Rossi. Les prolégomènes roulent sur l'origine, les conditions critiques et l'histoire de la version dans l'Orient, sur ses copies et son histoire en Occident, enfin sur les règles d'après lesquelles l'éditeur a travaillé. Comme *appendix*, il y ajoutera une notice sur les anciennes récensions grecques. Malheureusement, de ces prolégomènes, quoique déjà écrits, il n'en pourra donner cette année qu'une petite partie; mais le reste suivra au plus tard dans deux ans, si les savants donnent leur approbation à l'ouvrage.

Ce qui est bien à remarquer, c'est que la bibliothèque Ambrosienne, conformément à ses constitutions, fait imprimer l'ouvrage à ses dépens, avec ses types, dans son enceinte même, sous les yeux de l'éditeur, qui corrige les épreuves sur les manuscrits mêmes. S'il est soutenu par le suffrage des savants, il ne négligera rien pour donner bien d'autres documents inédits, très-anciens, sur lesquels il a déjà travaillé plus ou moins, et aussi une édition critique de tout ce qui reste du texte syriaco-hexaplare, pour lequel, outre les copies déjà connues de Milan, de Paris et du British-Museum, il en a découvert d'autres, parmi lesquels un Psautier, dans la Bibliothèque impériale de Paris, qui, à en juger d'après une première inspection, bien qu'il soit inférieur aux copies du même livre de Milan et de Londres, a toutefois son mérite, et peut fournir beaucoup pour une édition critique.

REINAUD.

Les lecteurs du Journal asiatique ont lu en 1854, dans le cahier de décembre, p. 482 et suiv. un mémoire de M. Belin, sur un document relatif à Mahomet. Ce document, c'est-à-dire l'original de la lettre adressée par Mahomet à Makaukas, vice-roi d'Égypte pour Héraclius, empereur de Constantinople, a été acheté, dans le mois de novembre dernier, par le gouvernement ottoman, et il est actuellement déposé dans le trésor des sultans, à côté des autres reliques que les musulmans de Turquie conservent de leur Prophète. — B.

M. Benfey annonce la publication prochaine d'une revue trimestrielle, sous le titre *Orient und Occident*, destinée à recevoir des recherches historiques et linguistiques sur les rapports entre le monde oriental et occidental, surtout des

temps antiques. Tout ce qui peut contribuer à éclaircir les origines de la civilisation, les migrations des peuples, les communications et les influences des idées transmises d'une race à l'autre y trouvera sa place. L'éditeur se propose d'y joindre un tableau périodique des travaux qui paraissent sur ces sujets. La revue paraîtra à la librairie Dieterich, à Göttingue, au prix de 5 thalers par an.

M. Meier, professeur à Tubingue, a fait paraître un programme universitaire contenant une interprétation des monuments phéniciens trouvés en Chypre, à Malte et en Sicile (*Erklärung phönikischer Sprachdenkmale die man auf Cypern, Malta und Sicilien gefunden.* Tubingue, 1860, in-4°, 53 pages et une planche). Tous ces monuments étaient déjà connus et publiés, et le but de l'auteur est de contrôler et de rectifier les interprétations données par d'autres. Il est bon de signaler ce travail aux personnes qui s'occupent de ce sujet, parce qu'il n'est pas entré dans la librairie, semblable en cela à beaucoup d'autres programmes universitaires qui contiennent des recherches originales, et n'obtiennent ainsi qu'une publicité restreinte et accidentelle. Il me semble que ce qui est imprimé devrait toujours être mis en vente; car il est impossible qu'un auteur découvre lui-même les personnes à qui son travail offrirait de l'intérêt.

J. M.

JOURNAL ASIATIQUE.

OCTOBRE-NOVEMBRE 1860.

LES MONGOLS,

D'APRÈS LES HISTORIENS ARMÉNIENS;

FRAGMENTS TRADUITS SUR LES TEXTES ORIGINAUX,

PAR M. ÉD. DULAURIER.

EXTRAIT DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE VARTAN.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'auteur qui m'a fourni le fragment suivant est l'un des plus savants qu'ait produits la littérature arménienne, l'un de ceux dont l'érudition s'est exercée sur le plus grand nombre de sujets. Tour à tour théologien et commentateur de l'Écriture sainte, fabuliste et poëte sacré, il se recommande surtout à nous par la composition historique à laquelle il a attaché son nom. C'est un abrégé de l'histoire universelle, commençant à la création du monde, et finissant à l'année 718 de l'ère arménienne, ou 1269 de J. C. Les sources auxquelles Vartan a puisé n'y sont point indiquées nominativement; mais, en examinant de près le caractère de sa narration, on peut conjecturer qu'il a dû mettre à contribution d'abord les historiens syriens, et quelquefois, mais plus rarement, les byzantins, parmi lesquels il en est plusieurs qui certainement ne nous sont pas parvenus, puisque les passages qu'il leur a empruntés ne se retrouvent dans aucun des auteurs que nous possédons; en second lieu, les chroniques et

les chartes géorgiennes, et enfin cette innombrable quantité d'inscriptions retracées sur les édifices religieux de l'Arménie, véritables archives monumentales, dont le valeur historique ressort des débris qui nous en restent, et qui ont résisté aux outrages du temps, aux révolutions de la nature ou aux dévastations encore plus funestes des barbares [1]. Pour la partie de son livre où il raconte les invasions des Mongols, j'ai déjà dit [2] qu'il a eu recours au grand ouvrage que son maître, le docteur Jean Vanagan (*le cénobite*), avait écrit sur le même sujet, et dont nous déplorons la perte.

Le style de Vartan, généralement assez correct, a cependant ses difficultés; la brièveté des énonciations, telles que les admet un abrégé aussi succinct que le sien, produit une obscurité où il n'est possible de porter la lumière que lorsque l'on connaît d'ailleurs et en détail les événements qu'il résume en quelques lignes. Mais cet inconvénient est moins sensible dans notre fragment, parce que les faits dont il contient la mention se rapportent à une période sur laquelle l'Orient, comme l'Occident, nous fournit un contingent suffisant d'informations; le lecteur jugera si celles qu'y ajoute Vartan sont les moins précieuses.

Comme la plupart des écrivains de sa nation, il appartenait au clergé; il avait fait profession de la vie religieuse dans le monastère de Kédig, et avait étudié avec Guiragos et Malachie le Moine, sous la direction de Jean Vanagan. Son surnom de *Partzërpertsi* indique qu'il était originaire de Partzërpert (Haut-Château), l'une des places les plus fortes de la Cilicie, dans la chaine du Taurus, au nord de la ville

[1] Une partie des inscriptions qui subsistent aujourd'hui a été recueillie par le P. Minas, religieux de l'ordre des Mekhitharistes de Venise, dans son *Voyage en Pologne et en Crimée*, Venise, in-8°, 1830; par feu l'évêque Schahkhathouni, dans sa *Description d'Édchmiadzin et des cinq districts de l'Ararad*, imprimée à la typographie du couvent patriarcal d'Édchmiadzin, 2 vol. in-8°, 1842; et par Mgr Sarkis Dchalaliants, actuellement archevêque arménien de Tiflis, dans son *Voyage dans la grande Arménie*, 2 vol. in-4°. Tiflis, 1842 et 1851.

[2] Voir mon Extrait de l'Histoire d'Arménie de Guiragos, note préliminaire.

de Sis. Toute sa vie, Vartan resta simple moine, et ne fut jamais élevé aux honneurs ecclésiastiques; mais le rôle qu'il joua parmi ses compatriotes n'en fut pas moins considérable, et son influence politique très-grande. Guiragos nous le montre [1] jouissant d'une haute considération auprès du chef du clergé arménien, le catholicos Constantin Ier, avec lequel il était lié d'amitié, et remplissant une mission importante et de confiance auprès des prélats, des supérieurs de couvent et des princes de la grande Arménie. Le pape Innocent IV, qui, comme les souverains pontifes à cette époque, déployait tous ses efforts pour ramener l'Église arménienne à l'unité catholique et lui faire accepter la suprématie du Saint-Siége, envoya en Orient un légat appelé Տիմանչ, *Dimanche*, forme vulgaire sans doute du nom de Dominique, avec une lettre adressée au roi Héthoum Ier. Ce prince et le catholicos confièrent à Vartan, comme au plus docte de leurs théologiens, le soin d'y répondre et de la réfuter [2]. Cette réponse renferme en quelques pages la discussion des points de dogme controversés alors entre l'Église arménienne et l'Église latine. Elle peut être considérée comme une page intéressante de l'histoire des Croisades, parce qu'elle nous aide à comprendre la nature des rapports qui existaient entre les princes Roupéniens de la Petite-Arménie et les papes, lorsque ceux-ci faisaient de la soumission de ce royaume à leur autorité une condition préalable de leur assistance contre les invasions incessantes des infidèles. Tout en se plaçant à un point de vue particulier, au point de vue de son Église nationale, Vartan se révèle à nous dans cet écrit comme parfaitement au courant des questions théologiques et philosophiques agitées de son temps dans les écoles de l'Occident. Mais la circonstance de sa vie qui met le plus en relief l'influence que ses talents et sa réputation lui avaient acquise est sa visite à la cour de Houlagou,

[1] Voir le même extrait de Guiragos, chap. xxv.

[2] Cet écrit de Vartan se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, ancien fonds arménien, n° 12, fol. 139 v°-149 r°.

alors maitre tout-puissant de la Perse. La relation de l'entrevue de l'humble moine arménien avec le monarque mongol nous laisse entrevoir la ligne de conduite que celui-ci se proposait de suivre pour faire oublier aux vaincus les violences de la conquête. Elle nous le représente avec des instincts de bienveillance, de douceur et d'humanité, et sous un aspect tout différent de celui sous lequel nous le peignent d'autres écrivains, organes des nationalités opprimées. La conversation intime qu'eut notre historien avec Houlagou, la déférence que lui témoignait la principale femme de ce souverain, Dôkhouz-khatoun, et dont elle lui donna une preuve éclatante en le consultant sur une des questions les plus graves, les plus délicates, l'ordre de succession au trône, après la mort de son mari, attestent combien Vartan était apprécié à la cour de Tauriz. Sans croire qu'il décida à lui seul cette question, en se prononçant énergiquement pour Abaka et pour le maintien des dernières volontés de Houlagou, manifestées en faveur de son fils aîné, il n'est pas douteux que sa voix n'ait eu quelque poids dans la balance. Cette relation nous est parvenue dans la forme, à ce qu'il paraît, où l'auteur l'avait primitivement rédigée, en style vulgaire. Elle fut sans doute destinée à être répandue parmi le peuple et lue par tous, et forme ainsi un morceau à part dans la grande composition où elle a été insérée. J'ai cru devoir donner ici ce texte, curieux spécimen du dialecte arménien vulgaire au XIIIe siècle. Cette reproduction et ma traduction ont été faites sur le seul manuscrit de l'Histoire universelle de Vartan que je connaisse jusqu'à présent, celui de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, qui le conserve dans son Musée asiatique, sous le numéro 12 des manuscrits arméniens. C'est pour moi un devoir de remercier ici ce corps savant d'avoir bien voulu me communiquer cet ouvrage, l'un des plus précieux parmi ceux qu'il possède dans ses riches collections.

En l'an 669 de l'ère arménienne (26 janvier 1220-24 janvier 1221), Constantin [1] s'assit sur le siége patriarcal, en remplacement du seigneur Jean [VII] Յովհաննէս. Ce n'est point par l'effusion du sang, l'ambition, ou la simonie, qu'il parvint à ces hautes fonctions, mais par les grâces de l'Esprit-Saint et le témoignage de milliers de langues.

Une année avant son sacre, un violent tremblement de terre se fit sentir, et la magnifique église de Mĕschgavank' [2] s'écroula le 11 janvier, à l'heure de l'office du repas [3]. Trois prêtres qui célébraient les saints mystères devinrent des victimes offertes avec celle qui s'immolait sur l'autel. Un astre, qui fut aperçu dans tous les pays, se montra dans le ciel pendant, la nuit entière, sous la forme d'une pique [4]. Ces deux phénomènes annonçaient les

[1] Le catholicos Constantin Ier, dit *Partzĕrpertsi*, c'est-à-dire natif de Partzĕrpert, siégea de 1220 à 1267.

[2] Le monastère de Mĕschgavank' Մշկավանք, ou Mĕschagavank' Մշակավանք, était situé, suivant Tchamitch (*Hist. d'Arménie*, t. III, index), dans le district de Sévortik', province d'Oudi; Indjidji (*Armén. ancienne*, p. 528) le place parmi les localités dont la position est inconnue aujourd'hui.

[3] C'est la quatrième heure canoniale du bréviaire arménien; elle se termine par la *bénédiction de la table*, օրհնութիւն սեղանոյ, et précède immédiatement le repas de midi dans les communautés religieuses : elle répond à l'office de sexte de l'Église latine.

[4] C'était une de ces comètes nommées par les Grecs ξιφίας, parce que l'imagination effrayée des peuples croyait y reconnaître la figure d'une épée ou d'une lance. C'est sous cette forme que les anciens chroniqueurs russes décrivent habituellement les comètes dont ils font mention. Ils se servent de l'expression *en manière de*

ébranlements que le monde, alors en paix, allait éprouver par la lance de l'ennemi; prédiction qui se réalisa en effet, car, au commencement de l'année 669, des hordes à l'aspect étrange, au langage inconnu, sortirent de la contrée de Tchīn et Matchīn. Leur nom était *Mongol* (*Mough'al* Մուղալ) et *Tartare* (*Thathar* Թաթար). Elles pénétrèrent par les vallées de la contrée de Koukark', du côté des Agh'ouans, au nombre d'environ vingt mille hommes. Elles massacrèrent tout ce qu'elles rencontrèrent d'êtres vivants et s'en revinrent avec rapidité. Lascha[1], s'étant mis sur leurs traces avec toutes ses troupes, les atteignit près du fleuve *Guĕsdman* Կըստման[2]; mais il eut le dessous et il dut chercher son salut dans la fuite avec Ivanê. Un chef ayant coupé les jarrets du cheval de ce dernier, il resta sans monture.

Vahram, seigneur de cette contrée[3], accouru pour repousser les Tartares, en fit un grand carnage en

lance, копѣйнымъ образомъ, dont on retrouve de fréquents exemples dans la collection de ces chroniqueurs publié, par la Commission archéographique, en 8 volumes in-4°, Saint-Pétersbourg, 1846-1859.

[1] Giorgi IV, dit *Lascha*, fils de la reine Thamar, lui succéda en 1212 sur le trône de Géorgie; il régna jusqu'en 1223.

[2] La position de ce fleuve est incertaine. M. Brosset (*Hist. de la Géorgie*, p. 493, note 1) a lu dans le texte de Vartan Կոտման, *Godman*. Suivant Guiragos, la bataille eut lieu dans la plaine de Khounan (cf. notre Extrait, cahier de février-mars 1858 p. 199), ville que Wakhoucht (*Géographie*, trad. de M. Brosset, p. 169) place dans le Karthli ou Géorgie propre, sur le fleuve Mĕtkouar ou Kour (Cyrus).

[3] Voir, au sujet d'Ivanê et de Vahram, prince du district de Khatchên, Guiragos, *ibid.* ch. VII.

les poursuivant jusqu'à la forteresse de Kartman; il ignorait ce qui était arrivé aux autres.

En l'année 671 (25 janvier 1222-1224 janvier 1223) les Tartares tentèrent une nouvelle invasion; mais comme leurs coureurs trouvèrent les Arméniens et les Géorgiens en état de défense et réunis, ils rapportèrent ce qu'ils avaient vu aux leurs, qui n'osèrent pas avancer et se retirèrent je ne sais où.

Cette même année un corps de Huns, que l'on nomme *Khiptchakhs*[1], étant arrivé à Kantzag, s'allia aux Tartares. Les nôtres, ayant marché contre eux avec confiance et sans précaution, furent battus et mis en déroute; un grand nombre passèrent sous le tranchant du glaive; quelques-uns des principaux officiers, ayant été pris, furent jetés en prison. Parmi eux était Grégoire, surnommé *Ischkhan* (Prince), fils de Khagh'pag[1], ainsi que le fils de son frère [Vaçag], le brave et héroïque Babak. Nos troupes les vengèrent, au commencement de l'année suivante, en exterminant la plus grande partie des Khiptchakhs[2], tandis qu'ils retournaient chez eux de Vartanaschad[3].

Au renouvellement de l'année 674 (24 janvier 1225-23 janvier 1226), deux fils du Khorazm-Schah,

[1] Guiragos (chap. II) écrit ce nom Հաղբակ, *Hagh'pag*. (Voir ce qu'il dit, *ibid.* de la défaite des Géorgiens par les Khiptchakhs.)

[2] Le nom de ce peuple est écrit ici Խուչախ, Khutchakh.

[3] Vartanaschad, ancienne ville de l'Arménie orientale, dont parle déjà Élisée, auteur du v[e] siècle. Indjidji (*Arm. anc.* p. 538) la mentionne parmi les localités dont la position est inconnue maintenant; Tchamitch (t. III, index) la place au sud de Khatchên.

vaincus et repoussés par les Tartares[1] de l'armée du nord-est, envahirent avec deux cent mille hommes, à ce que l'on rapporte, la province d'Atĕlbaragan (Adĕrbadagan, l'Azerbéidjan) et s'y rendirent maîtres de la métropole de l'Arménie [Kantzag]; ils couvrirent de leurs tentes la vaste plaine qui entoure cette ville. Les nôtres, étant venus les attaquer, furent repoussés, et il en périt un grand nombre près du bourg de Kar'ni[2]; mais la majeure partie trouva la mort en courant comme à l'envi vers un précipice, dans les profondeurs duquel ils tombèrent. C'était un châtiment infligé par Dieu à Ivanê, pour le punir d'un crime monstrueux dont il s'était rendu coupable; car, un vertueux prêtre étant décédé, il fit exhumer et brûler son corps et immoler un chien sur sa tombe, en dérision du concours empressé de pèlerins qui accouraient prier sur ses reliques. Dieu rendit un témoignage manifeste au mérite de ce saint homme,

[1] Vartan est dans l'erreur; il n'y eut que Djelâl-eddin, l'aîné des trois fils du Khorazm-Schah Mohammed, qui parvint à se sauver et passa dans l'Arménie orientale. Les deux autres, Ozlag-Schah et Ak-Schah, avaient été tués par les Mongols dans une bataille livrée près du village de Vescht, non loin de Nessa, dans le Khoraçan.

[2] L'une des plus anciennes villes de l'Arménie, du district de Kégh'arkounik', dans la province de Siounik'. Elle est qualifiée par les historiens tantôt de գիւղաքաղաք, Κωμόπολις, et tantôt simplement de *village*, գիւղ. Elle fut appelée d'abord Գեղամի, *Kégh'ami*, du nom de l'un des princes de la première dynastie arménienne, *Kégh'am*, arrière-petit-fils d'Arménag, fils de Haïg, qui en fut le fondateur. (Moïse de Khoren, I, xi. Cf. Indjidji, *Armén. anc.* p. 265-268. Voir, sur cette défaite des Géorgiens par Djelâl-eddin, mon Extrait de Guiragos, ch. iii.)

en faisant apparaître sur son tombeau une lumière éclatante, à la vue des habitants de la place forte de Pĕdchni, où l'on jeta les fondements d'une église. Ivanê ne put souffrir les honneurs décernés à un prêtre qui professait la foi arménienne[1] et prêta l'oreille aux insinuations d'un calomniateur. Mais le Seigneur frappa celui-ci de la foudre dans la nuit même qui suivit le jour où [les fidèles] eurent à supporter ces tribulations.

Cependant le sulthan [Djelâl-eddin] victorieux et enflé d'orgueil saccagea une foule de contrées où auparavant régnait la tranquillité, et revint à Thavrêdj Թաւրէժ (Tauriz); il en partit au bout d'un mois, en se dirigeant par la plaine de Kak vers Dĕph'khis Տփխիս (Tiflis), et, après avoir causé une infinité de maux, il marcha sur Khĕlath, dont il s'empara. Enrichi des dépouilles qu'il avait enlevées, il s'avança contre 'Ala-eddin, sulthan de Roum, et Melik-el-Aschraf [sulthan de Khĕlath]. Mais, ayant été battu, il s'enfuit avec une poignée d'hommes dans la plaine de Mough'an, qui produit tout ce qui est nécessaire à la vie. Aussitôt fondirent sur lui les Tartares, qui précédemment l'avaient chassé de ses États, et ils

[1] Les Arméniens rejettent l'autorité du concile de Chalcédoine, qui, en 451, condamna Eutychès, archimandrite de Constantinople, lequel soutenait que la nature divine avait absorbé en J. C. la nature humaine. Mais, par une étrange inconséquence, ils prononcent anathème contre cet hérésiarque. C'est alors que, se séparant de l'Église grecque, ils rompirent aussi avec l'Église géorgienne, qui resta unie au siége de Constantinople, et à laquelle s'était rallié Ivané.

le forcèrent de se sauver du côté d'Amid. Il périt dans sa fuite sans que l'on sache si c'est par le fer des Tartares ou, comme d'autres l'affirment, de la main d'un des siens, dont il avait fait mourir le parent depuis peu, et qui lui gardait rancune de ce meurtre, et de ce qu'il les faisait marcher sans repos ni trêve. C'est ainsi que fut vengé le sang innocent qu'il avait versé.

Les Tartares n'étaient d'abord qu'en petit nombre en l'année 669; ils essayèrent de revenir en 670 (25 janvier 1221-1226 janvier 1222); mais ils n'osèrent pas se risquer. Cependant leurs rangs s'étant grossis à l'infini et ayant reçu pour général un chef nommé *Tcharmagh'an*, ils marchèrent sur la cité royale de Kantzag en 682 (22 janvier 1233 12 janvier 1234), et la tinrent longtemps investie jusqu'à ce qu'elle tombât en leur pouvoir. Ils en massacrèrent impitoyablement la population, à l'exception des enfants en bas âge et des femmes qui leur plaisaient. Rendus plus forts par ce succès, les Tartares envahirent la Géorgie, et répartirent entre eux les localités les plus considérables de chaque province, et les forteresses les plus importantes, devenues le lot de leurs grands officiers qu'ils appellent *Nouïns* (Nouïans). Ceux-ci, marchant contre les places échues à chacun d'eux, s'en rendirent maîtres aussitôt, en punition de nos crimes énormes.

Djagataï Չաղատայ prit la ville de Lor'ê et les districts d'alentour; Tough'ata'-Nouïn Թուղադայ

նուին[1] occupa le château très-fort de Gaïan, d'où fut expulsé Avak, seigneur de la contrée; le grand Tcharmagh'an s'empara d'Ani, de Gars, et des contrées voisines; Gh'adagh'a'-Nouïn Ղատաղայ նուին[2], des quatre cantons de Kédabag Գետաբակ[3] et de Vartanaschad; Molar-Nouïn eut en partage les forteresses des domaines du grand prince Vahram. Tandis qu'il s'emparait par surprise de Schamk'or, Vahram et son fils Ak-bouga s'enfuyaient d'un endroit dans un autre, jusqu'à ce qu'ils eussent appris que les Tartares épargnaient ceux qui faisaient leur soumission et acceptaient leur joug de bon gré; ensuite ils abandonnèrent leurs possessions héréditaires, qui leur furent toutes enlevées, Davousch, Gadzarêth, Dêrounagan, Ĕrkévank', Medzapert Մեծաբերդ[4], qui appartenait aux Askharthans Ասխարթանք[5], de la famille royale des Guriguians; Nor-pert, qui était au roi Vaçag; la forteresse inexpugnable de Kavazïn Գաւազին[6] et la célèbre forteresse de Kak, avec son territoire, bâtie par le roi Kakig[7]. Là existait le saint monastère de

[1] *Idough'ada'-Nouïn*, Իտուղատայ նուին, dans Guiragos, ch. XI.

[2] *Gh'adagh'an-Nouïn*, Ղատաղան նուին, *ibid.* ch. VIII.

[3] *Kédapags*, Գետաբակս, *ibid.*

[4] *Madznapert*, Մածնաբերդ, *ibid.*

[5] *Agh'sarthan*, Աղսարթան, *ibid.*

[6] Ou K'avazïn Քաւազին, ou bien K'avarzïn Քաւարզին, était une forteresse située au pied de la montagne du même nom, non loin de Kak, dans le district de Tzoró'-Ked.

[7] Il y a, dans le texte de Vartan, *ի Գագայ թագաւորէ*: *par le roi Kak*. J'ai remplacé cette leçon par celle qu'a adoptée Indjidji (*Arm. anc.* p. 514), et qui paraît meilleure, *ի Գագկայ թագաւորէ*:

Saint-Sarkis (Serge), renommé dans tout le pays, avec une croix et une église élevées et bénies par le digne vartabed (docteur), Mesrob, l'un des traducteurs arméniens[1], à l'extrémité de Kak, en face d'une large et longue plaine. Il y avait aussi d'autres places fortes et une caverne creusée dans le roc, des forêts, des vallées et des vallons, situés dans différents districts, des villages ou campagnes. Tout cela tomba en peu de temps au pouvoir des Tartares sans leur coûter aucune peine ni effort. C'était afin de nous apprendre que c'est la main du Seigneur qui a livré, sous nos yeux, notre pays en pâture à l'étranger. Mais ce qui était surtout malheureux, ce qui scandalisa les esprits faibles, c'est qu'avant les événements que nous venons de raconter [Dieu] déchaîna les ennemis contre les objets vénérés de son culte, et contre ses saints. Ils prirent par la famine et principalement par le manque d'eau, qui se faisait sentir d'autant plus vivement que c'était au cœur de l'été, la grotte du var-

seulement il est impossible de savoir exactement quel est ce Kakig. Mathieu d'Édesse cite parmi les rois bagratides de Lôr'ê, dits Guriguians, un souverain de ce nom, qu'il donne comme père de David Anhogh'în, et qui régnait dans la seconde moitié du xᵉ siècle. Il y a deux autres Kakig de la même famille des Bagratides qui possédaient la ville d'Ani, et qui occupèrent le trône, le premier de 989 à 1020, et le second, de 1042 à 1045.

[1] L'Église arménienne vénère, sous le nom des *saints traducteurs*, սուրբ Թարգմանիչքն, les auteurs de la version de la Bible faite sur le texte des Septante, au vᵉ siècle, et parmi lesquels saint Mesrob et le patriarche saint Sahag tiennent le premier rang. Cette pléiade d'écrivains comprend aussi Moïse de Khoren, David le Philosophe et autres, qui s'attachèrent à faire passer dans leur langue les chefs-d'œuvre de la littérature grecque.

tabed Vanagan, homme d'une grande réputation et plein de mérites[1]. Cet illustre docteur s'était retiré dans cet asile avec ses disciples et une foule de personnes qui, fuyant l'invasion, étaient venues y chercher une protection. Il se livra aux Tartares pour eux, à l'exemple du Christ, et s'en alla en captivité afin de les sauver. Après avoir erré quelque temps parmi ces hordes barbares, il fut vendu aux chrétiens de la forteresse de Kak, qui le rachetèrent, non point pour le livrer, à l'instar des juifs, à une mort ignominieuse, mais pour lui assurer, comme Notre-Seigneur, une glorieuse délivrance. Sa rançon fut de 50 tahégans de plus que le prix auquel fut vendu Jésus-Christ; tant était sordide l'âme de celui qui livra notre Sauveur, tant était minime ce que valait ce traître. Vanagan, après avoir vécu quinze ans pour la gloire de Dieu et le salut d'une multitude d'âmes, mourut en Jésus-Christ, épuisé par ses rudes austérités, [et alla prendre place] dans les tabernacles des illuminateurs (apôtres) de ce monde. Il termina sa carrière le 18 mars, ou 10 du mois d'arek, d'après l'ancien style, un samedi du carême, le jour où l'on célèbre la mémoire de saint Orens et de ses frères, et chez nous celle de saint Cyrille, patriarche de Jérusalem[2]. Il alla solenniser cette fête

[1] Ces paroles de Vartan rappellent le récit détaillé que nous a donné Guiragos (chapitre IX) de la manière dont Jean Vanagan et ses disciples furent forcés de sortir de la grotte où ils étaient renfermés, et où les Tartares les assiégèrent, et de se livrer entre leurs mains.

[2] Cette date est calculée d'après le calendrier fixe de Jean Diacre,

dans la Jéruselem céleste, celui qui ici-bas aimait à fêter et à honorer les enfants de ce divin séjour. Il laissa dans ce monde à ses disciples la mémoire d'un héroïsme surhumain, perpétuée dans le livre des hymnes de l'Église. Ce fut en l'année 700 (18 janvier 1251-17 janvier 1252) qu'il s'envola vers le séjour où le temps est sans limites.

A partir de l'année 685 (22 janvier 1236-20 janvier 1237), jusqu'en 714 (14 janvier 1265-13 janvier 1266) que nous comptons maintenant, tout ce que la nation des archers (les Tartares) a fait éprouver aux princes et aux populations de ce côté-ci de la grande mer, chez les Perses, les Agh'ouans, les Arméniens, les Géorgiens, dans la contrée connue sous le nom de *pays des Romains*, et habitée par des Arméniens, des Syriens, des Grecs, des Musulmans (Dadjigs) et des Turkomans, tout cela a été retracé en détail par notre père, l'homme de Dieu, l'illustre vartabed Vanagan.

Ces détails, nous avons craint de les répéter ou de les exposer dans toute leur longueur. Nous avons

dans lequel le 18 mars correspond en effet au 10 d'arek. En 1253 (700 de l'ère arm.), date indiquée un peu plus loin par notre historien, la lettre dominicale fut A, et le 18 mars tomba un samedi, comme il le dit expressément. La fête de saint Orens et de ses frères est marquée dans le ménologe arménien au 20 mars, mais dans la recension de cet ouvrage par Dèr Israïél, qui est la plus ancienne, elle est au 18. (Cf. J. B. Aucher, *Vies des Saints*, t. XII, p. 393.) J'ai montré, dans mes *Recherches sur la Chronologie arménienne*, 2ᵉ partie, Anthologie chronologique, nᵒ XC, note 2, que l'expression *ancien style* est ou une distraction de l'auteur ou une faute de copiste, et qu'il faut lire au contraire *nouveau style*.

relaté seulement d'une manière sommaire la date des années, en y ajoutant, comme complément, la mention des événements et des faits les plus remarquables. Nous avons commencé notre récit en remontant à une longue suite de siècles et en le laissant imparfait, tout en respectant les auteurs honorables que nous avons énumérés précédemment.

En l'année 691 (20 janvier 1242-19 janvier 1243), Batchou-Nouïn Բաչու Նուին[1] remplaça Tcharmagh'an dans son commandement et prit la ville de Garïn; il en retira un homme de distinction, très-riche et craignant Dieu, nommé *Oumeg* Ումեկ, ainsi que ses parents, les fils du baron[2] Jean, Étienne et ses cinq frères[3].

En l'année 692 (20 janvier 1243-19 janvier 1244) il soumit tout le pays des Romains et d'abord la célèbre ville de Césarée et ensuite Sébaste, en faisant grâce aux habitants, parce qu'ils se rendirent sans délai; puis Ëzënga, dont la population fut impitoyablement massacrée ou traînée en captivité, à cause de sa résistance. Il réduisit pareillement d'autres contrées ou provinces occupées par notre

[1] Le même que Guiragos (ch. XVIII) appelle *Patchou-Gh'ourtchi*, Բաչու Ղուրչի.

[2] Le titre de *baron*, introduit par les croisés chez les Arméniens, et réservé d'abord aux princes et aux chefs les plus considérables, fut appliqué dans la suite à des personnages d'un rang secondaire; il est devenu aujourd'hui parmi eux d'un usage général comme expression de politesse équivalant à notre mot *monsieur*.

[3] Guiragos, p. 101, écrit le nom de cet homme à peu près de la même manière, Ումէկ, *Oumég*, et dit qu'il fut sauvé par ses fils Jean et Étienne, dans le sac de la ville de Garïn.

infortunée nation arménienne. En effet, les lettres numérales de notre ère étaient alors *ողբ* (692), et, pour justifier le sens de ce mot[1], des malheurs capables d'arracher des plaintes et des pleurs tombèrent sur elle. Ils atteignirent non-seulement les êtres doués de vie, mais aussi les objets inanimés; les montagnes et les plaines furent arrosées de sang et de larmes.

Pareilles calamités se renouvelèrent en 698 (18 janvier 1249-17 janvier 1250). Batchou et les autres généraux tartares, soupçonnant le roi David et les chefs géorgiens de vouloir les braver et se révolter, prirent et chargèrent de chaînes ce monarque, consacré par l'onction sainte, et ses chefs. Ils traînèrent en captivité les habitants des villages et des campagnes de l'Arménie et surtout de la Géorgie.

En l'année 699 (18 janvier 1250-17 janvier 1251) mourut Avak, fils d'Ivanê; il fut enterré [au couvent] de Bĕgh'ĕntzahank' (mines de cuivre), à côté de son père[2]. C'était un prince généreux, plein de bravoure et de religion.

En l'année 701 (17 janvier 1252-16 janvier 1253), les sauterelles fondirent sur l'Arménie et ravagèrent quantité de provinces.

En l'année 703 (17 janvier 1254-16 janvier 1255),

[1] Le mot *ողբ* signifie *lamentation, gémissement.*

[2] Tchamitch (t. III, index) place Bĕgh'ĕntzahank' dans le district de Daschir, et Indjidji (*Arm. anc.* p. 536), parmi les localités dont la position est aujourd'hui ignorée. Guiragos (ch. VII) nous apprend aussi qu'Ivanê fut enterré dans ce monastère.

Mangou-Khan ordonna de faire un dénombrement dans tous les pays soumis à son autorité, et confia ce soin à un de ses principaux officiers, nommé *Argh'oun*. Il voulut qu'une capitation fût imposée aux hommes, et que les femmes, les vieillards avancés en âge et les plus jeunes enfants en fussent exempts.

En l'année 703, le pieux roi d'Arménie Héthoum se rendit auprès de Bathou, le grand dominateur du Nord, l'un des descendants de Tchinguis-Khan, Ձանգրրգան, et de là auprès de Mangou-Khan. Ces princes lui firent un accueil bienveillant et le traitèrent avec une haute distinction. Au bout d'un an, il rentra tranquillement dans sa capitale.

En l'année 704 (17 janvier 1255-16 janvier 1256) Houlagou, frère de Mangou-Khan, à la tête d'une armée immense et avec des préparatifs formidables, marcha contre la Perse, l'Assyrie, l'Arménie, la Géorgie et le pays des Agh'ouans. Il donna l'ordre à celui de ses corps d'armée qui était arrivé le premier de se transporter avec tout son attirail de campagne dans le pays des Romains. Les populations épouvantées abandonnèrent la partie supérieure de notre contrée et se retirèrent, contraintes par une nécessité irrésistible. Les Tartares occupèrent toute l'Asie Mineure jusqu'à la mer, et se rendirent maîtres des possessions du sulthan des Romains (d'Iconium). Cependant le grand Houlagou, dans l'année même où il entreprit cette expédition, en 704, envahit le pays des Mélahideh Մլդէհ et s'empara d'Alamout Ալամուրդ, dont il chassa le chef; antérieurement

à son arrivée, ses troupes avaient commencé le siége de cette forteresse et l'avaient réduite à l'extrémité. Elles étaient sous les ordres d'Içavour-Nouïn Յասաւուր Նուին. En s'en retournant, Houlagou manda auprès de lui David, souverain de Géorgie, ainsi que les grands de ce royaume, et les reçut avec bonté et honneur. La femme de Houlagou, nommée *Dôkhouz-Khathoun*, était en effet chrétienne, de la communion des Syriens Nestoriens, sans se douter toutefois qu'ils étaient hérétiques. Elle avait une affection sincère et une considération particulière pour les chrétiens, de quelque nation qu'ils fussent, et sollicitait leurs prières. Il en était de même de Houlagou, qui portait le titre d'*ilkhan* ելղան. Les Tartares transportaient avec eux une tente en toile, ayant la forme d'une église. Le jamahar (crécelle) appelait les fidèles à la prière; les offices et la messe étaient célébrés chaque jour par des prêtres et des diacres; il y avait des écoles et des instructions pour les enfants, qui s'y rendaient en toute liberté. Là vivaient tranquillement des ecclésiastiques accourus de tous les pays, de chez les chrétiens de toute langue. Venus pour demander

[1] Vartan écrit ailleurs *élgh'an* էլղան et *aïlgh'an* այլղան. Le second élément de ce mot *gh'an* ou *khan* est suffisamment connu par ce qu'en a dit Ét. Quatremère, *Histoire des Mongols de la Perse*, t. I, p. 10, note 10, où il montre la distinction à faire entre les titres *Kâan*, *khakhan* ou *khagan* et *khan*. Quant au premier élément *ïel* ել, *él* էլ ou *aïl* այլ, le même savant conclut, d'après le *Tarikhi-Wassaf*, qu'il doit avoir le sens de *grand*, et que par conséquent *ilkhan* signifie *le grand khan*.

la paix, ils l'obtenaient, et puis s'en retournaient satisfaits et avec des présents.

En l'année 705 (17 janvier 1256-16 janvier 1257) mourut Bathou, le grand préfet du Nord. La même année, son fils Sarthakh fut empoisonné par ses frères, jaloux de ce que son père lui avait laissé ses États et de ce que Mangou-Khan lui en avait confirmé la possession, en y ajoutant d'autres contrées. Sa mort fut un deuil pour les chrétiens et une occasion de vifs regrets; car lui-même était un chrétien parfait, et il avait été pour un grand nombre une cause de salut, en gagnant à notre religion des gens de sa nation et des étrangers.

En l'année 707 (16 janvier 1258-15 janvier 1259), le vaillant Houlagou prit Bagdad, cinq cent dix-sept ans après que cette ville avait été bâtie par [Abou-] Djâfar Ջաֆր et les Ismaélites, en 194 de l'ère arménienne (24 mai 745-23 mai 746), sur les bords du Tigre, à une distance, dit-on, de sept journées de marche de l'antique Babylone[1]. Houlagou mit à mort de ses propres mains le khalife, qui se nommait *Mosta'cem* Մուսթասար. Les chrétiens qui se trouvaient dans cette ville furent sauvés par la volonté et l'intercession de la grande reine Dôkhouz. Le

[1] Guiragos, ch. XXXIV, n'assigne à Bagdad que cinq cent dix ans d'existence à l'époque de sa prise par Houlagou; cette variante s'explique par la confusion à laquelle donnent lieu très-facilement dans les manuscrits les lettres numérales Ե̄, 5, et Է̄, 7. La date 194 de l'ère arménienne, qu'on lit également dans cet auteur, est inexacte, Bagdad ayant été fondée en 762. (Cf. mes *Recherches sur la Chronologie arménienne*, t. I, 2ᵉ partie, Anthol. chronologique, nº XXIII.)

khalife est appelé héritier de la race de Mahomet Մահմետ, lequel se révéla en l'an 60 de l'ère arménienne (27 juin 611-27 juin 612)[1], et dont le dernier successeur finit en 707.

Tandis que l'ilkhan Houlagou revenait de détruire Bagdad, Meïafarékîn Մուփարղին, la ville des martyrs (*Martyropolis*), fut attaquée. Le siége dura deux ans, car le sulthan [Mélik-el-Kamel] auquel cette cité appartenait, loin de se soumettre au fils de Houlagou[2], lui ferma ses portes et le combattit. Ce sulthan, qui était de la famille des Adéliens Էթլ (Êtĕl)[3], devint l'objet de la colère divine; car la famine obligea les assiégés à se nourrir de la chair de toutes sortes d'animaux purs ou impurs, ensuite à dévorer les pauvres gens, puis leurs propres enfants, et enfin eux-mêmes entre eux, lorsqu'ils pouvaient se saisir l'un l'autre. Le doyen et chef des prêtres, tourmenté par les angoisses de la faim, mangea, dans un accès de rage, la chair des siens. Il écrivit sa confession sur un papier, espérant qu'elle me tomberait sous les yeux, et qu'il obtiendrait son pardon de l'Être miséricordieux qui nous a créés. S'abandonnant aux lamentations et aux pleurs, à des soupirs et à des gémissements sans fin, il éprouva des regrets si cuisants qu'il en mourut. Nous avons vu, comme il l'espérait, sa confession

[1] Cf. mes *Recherches sur la chronologie arménienne*, t. I, 2[e] part. Anthol. chronol. n° VIII, sur l'ère des Arabes.

[2] Yschmouth ou Dschiasmouth.

[3] C'est-à-dire de la famille des Ayoubites. (Voir, sur cette expression, Guiragos, chap. XXXV.)

écrite, et nous avons la confiance qu'il obtiendra grâce de Celui qui est la bonté même. Vous tous entre les mains de qui passera ce livre, implorez Dieu de tout cœur, en disant *amen* pour lui et pour le vartabed Thomas, copiste.

En l'année 708 (16 janvier 1259-15 janvier 1260), Houlagou envahit la Mésopotamie, dont il prit les villes et les provinces, comme l'ont raconté les auteurs qui ont composé des histoires détaillées. Le catholicos d'Arménie vint le trouver et le bénit, et Houlagou lui témoigna beaucoup d'amitié. Pendant le cours de l'expédition de ce prince dans le pays de Scham (Syrie), il avait sous ses drapeaux notre souverain Héthoum, qui racheta de la mort, en tous lieux, les chrétiens, tant ecclésiastiques que séculiers. Que Dieu le lui rende au centuple en lui pardonnant ses péchés et en lui accordant une longue vie, d'après sa sainte volonté, à lui ainsi qu'à ses descendants!

Houlagou revint prendre ses campements d'hiver dans la plaine de Mough'an. Pendant l'été, il s'établissait dans le district de Tarïn appelé par d'autres la plaine de Taran. Il y a là des grottes et des anfractuosités tout alentour, sur les montagnes. S'étant pris de goût pour ce lieu, il y éleva des constructions à sa guise, et résolut d'y fonder une ville. L'exécution de ce plan fut une source de vexations pour les habitants; car les hommes et les animaux furent mis en réquisition pour aller au loin chercher de lourdes pièces de charpente.

En l'année 709 (16 janvier 1260-14 janvier

1261), Martyropolis fut prise après un siége terrible et désastreux non-seulement pour ses défenseurs, mais aussi pour les assaillants, Tartares ou chrétiens, leurs alliés, par suite des combats qui furent livrés entre les deux armées, du dedans comme au dehors. Là périt un beau jeune homme, Sévata, de Khatchên, fils du grand prince Grégoire. Après avoir fait des prodiges de valeur, il gagna la couronne immortelle, toujours fidèle à Dieu et à l'ilkhan; il sera associé au triomphe de ceux qui versèrent leur sang pour le Christ et qui conservèrent leur foi et la crainte de Notre-Seigneur. *Amen.*

A la même époque furent massacrées les troupes que l'ilkhan Houlagou avait laissées en garnison dans le pays de Scham, au nombre de dix mille hommes environ, sous le commandement du grand général Kith-Bouga, qui professait la religion chrétienne. Le sulthan d'Égypte vint l'attaquer au pied du mont Thabor avec une armée innombrable. Ceux de Kith-Bouga, très-faibles numériquement, furent taillés en pièces ou faits prisonniers; quelques-uns se dispersèrent, et, s'étant cachés, parvinrent à se sauver auprès du roi d'Arménie. Ce prince les traita avec la plus grande humanité, et leur donna des vêtements, des chevaux et des vivres; ils s'en retournèrent, Tartares et chrétiens, vers leur maître, en comblant Héthoum de bénédictions. Ainsi fut glorifié solennellement le nom du Christ en la personne du roi, par les étrangers et par les nôtres[1].

[1] Voir, sur cette expédition, Guiragos, chap. XXXVI.

En l'année 710 (15 janvier 1261-14 janvier 1262), le prince des princes, rejeton du sang royal, Djelal Ջալալ, devint participant, par les cruels supplices qu'il endura, de la mort du Christ et de ses martyrs. Des calomniateurs musulmans le dénoncèrent et le livrèrent à Argh'oun; il fut conduit en pays musulman (Dadjgasdan), à Kazwīn (Gh'azwīn). Là, pendant la nuit, on le fit mourir en lui coupant les membres. Le seul motif de sa perte fut son amour pour le Christ, dont il se montrait le fervent serviteur par ses jeûnes, ses prières et sa charité; il passait le dimanche à veiller debout et continua ainsi jusque dans sa vieillesse. Aussi le Christ l'honora par l'apparition d'une lumière descendue du haut des cieux sur son corps mutilé, couronnant et glorifiant la mort du martyr. Les meurtriers, témoins de ce prodige, tout tremblants, jetèrent ses restes dans une citerne sans eau; [il y resta] jusqu'à ce que les siens arrivassent et l'emportassent au monastère de Kantzaçar, où ils l'ensevelirent à côté de ses pères, qui avaient là leur tombeau. Ceux qui le transportèrent aperçurent les mêmes rayons lumineux.

A cette même date de l'ère arménienne, on mit à mort, à la porte de l'ilkhan Houlagou, le général des Géorgiens, Zak'arê, fils de Schahĕnschah, alors à la fleur de l'âge, lorsque cette fleur s'épanouissait dans toute sa beauté, lorsque le progrès marquait chacun de ses pas et qu'il commençait à être connu et apprécié de tous. Il fut victime d'accusations mensongères; on lui imputa, entre autres choses,

d'avoir empêché la rentrée du tribut dans le trésor royal, à l'époque où il devait être payé. Sa mort fut déplorée amèrement par toute la nation géorgienne et par les Arméniens du voisinage. Combien elle fut plus pénible pour ceux qui lui avaient donné le jour, eux à qui elle arracha les plaintes les plus douloureuses, les plus déchirantes! Presque aussitôt, et au milieu du deuil général, son père Schahĕnschah, frappé au cœur, mourut. Celui-ci portait le titre de Schahĕnschah, comme seigneur d'Ani, capitale et résidence du souverain qui était le chef des diverses dynasties bagratides, et comme maître d'autres provinces. Ce titre de Schahĕnschah était en effet attribué au seigneur d'Ani, comme roi des rois.

Le nombre mystérieux *Tch*, Ջ, c'est-à-dire « repos parfait, » et *J*, Ժ, « saint, » signifie que, comme l'on donnera le repos aux saints au prochain sabbat de Dieu, l'application de ces paroles peut être faite aux deux hommes illustres dont il vient d'être question. C'est ce qui s'accomplit alors à la date sumentionnée, au milieu des prières de tous les fidèles.

En l'année 711 (15 janvier 1262-14 janvier 1263), le seigneur Nersès, catholicos des Agh'ouans[1], succomba aux cruelles douleurs d'une hydropisie, contre laquelle l'art médical fut impuissant. Son seul soulagement fut Jésus, notre Dieu, remède de la vie d'immortalité; il alla le rejoindre avec une ferme

[1] Nersès III, 61e catholicos des Agh'ouans dans la liste de Schahkhathouni (*Description des cinq districts de l'Ararad*, t. II, p. 341), siégea vingt-sept ans, de 1235 à 1262.

espérance, une foi parfaite, et pour ne plus le quitter à jamais. Sa vie exemplaire s'écoula dans la pratique de la mansuétude et de la charité.

En l'année 712 (15 janvier 1263-14 janvier 1264) mourut en Jésus-Christ le célèbre athlète de Dieu, vénérable par sa dignité et la vocation où l'appela la grâce céleste comme prêtre, comme docteur, et comme archevêque du district de Kartman, et autres places et districts, l'homme illustre et partout célèbre, le seigneur Jean, surnommé *Douetsi*. Il passait les trois cinquantaines[1] sans prendre une miette de pain, sans boire une goutte d'eau, ainsi que tous les vendredis et mercredis[2]; il fit le pèlerinage de Jérusalem nu-pieds et resta pendant tout le carême, continuellement debout, sans goûter au pain, jusqu'au jour de la Résurrection. Il excita l'admiration des Franks qui se trouvaient dans la Cité sainte; car il se tint non-seulement debout et à jeun, mais dans un silence complet, suppliant Dieu de lui révéler par un signe éclatant la vérité du bruit qui courait que lorsque le feu [céleste] descendait [sur les lampes du Saint Sépulcre], c'était

[1] Je suppose que l'auteur indique ici les trois principaux carêmes de l'Église arménienne, le grand carême de Pâques, les semaines de jeûne qui sont entre la Transfiguration et l'Assomption, et le carême de l'Avent. Aujourd'hui il n'y a que deux carêmes appelés յիսնակք (cinquantaines), celui de l'Avent, qui se réduit à deux semaines et deux ou trois jours, suivant l'occurrence de la férie, et celui qui précède l'Épiphanie, et qui est de six jours. (Voir mes *Recherches sur la Chronologie arménienne*, IIIe partie, tableau D.)

[2] Le mercredi et le vendredi, pendant toute l'année, sont jours d'abstinence et de jeûne chez les Arméniens.

la lampe des Arméniens qui s'allumait. Voici le récit qu'il nous fit.

« Le gardien de la coupole, nous dit-il, avait de l'affection pour nous et nous embrassait. Nous le priâmes de nous donner la certitude du fait; il me dit : « Achète des lampes et suspends-les toi-même. » C'est ce que je fis; j'achetai trois lampes et je les suspendis au-dessus du Saint Sépulcre : une à droite, au nom des Franks, l'autre à gauche, au nom des Grecs, celle des Arméniens, au milieu. Ainsi qu'ils le pratiquaient, nous fermâmes la porte et nous y apposâmes le sceau du gardien, qui nous remit ce sceau et la clef. C'était le jour du vendredi saint. Le lendemain, samedi, tandis que toute la ville était en prières, ainsi que les pèlerins, accourus des contrées lointaines, le gardien de la coupole me dit : « Le Seigneur l'ordonne, ouvre, « car la lumière est descendue. » Je m'avançai, et j'ouvris après avoir brisé le sceau; et vraiment, sans que l'on pût en douter, la lampe du milieu était allumée, et brillait d'un indicible éclat. » Ce miracle couvrit d'honneur et rendit célèbre ce saint homme.

Le seigneur Jean a rapporté aussi ce qui suit : « J'allai visiter la sainte cité de Bethléhem, où je vis les images des apôtres peintes sur le mur de l'église. Les musulmans, pour témoigner leur mépris, avaient creusé les yeux de ces figures.

« Cette profanation m'affligea; j'adressai mes prières aux saints apôtres, les suppliant de me faire connaître

s'il leur était agréable qu'on peignît ainsi en tous lieux leur image. Lorsque je fus de retour à Jérusalem, la nuit même qui suivit mon arrivée, j'aperçus, dans une vision, deux hommes d'un port majestueux qui s'avancèrent vers moi; j'allai à leur rencontre, en leur disant : « Qui êtes-vous, ô serviteurs « de Dieu? » Ils me répondirent : « Nous sommes Pierre et Jean, que tu as priés de t'éclairer sur l'usage qu'ont les chrétiens de retracer nos traits; cela ne nous plaît nullement, nous en sommes fatigués; nous manifestons partout notre volonté à cet égard, et l'on n'en tient aucun compte. »

Le moine qui avait accompagné le seigneur Jean à Jérusalem racontait ce qui suit: « Jean alla pieds nus jusqu'au terme de son pèlerinage. Un jour il m'appela et me dit: « Examine mon pied, il est dou- « loureux et me fait beaucoup de mal. » En sondant à l'aide d'une aiguille une tumeur qui s'y était formée, je découvris des éclats aigus et gros d'une épine qui pointait, et qui avait déterminé un écoulement purulent. L'admiration me saisit en songeant qu'il ne nous avait pas parlé de cet accident jusqu'à ce qu'il fût arrivé; ne tenant aucun compte de la douleur, qu'il supportait pour l'amour de Dieu et des saints lieux qu'il était venu visiter. Il gravit ainsi cette pénible voie de macérations jusqu'à ce que, parvenu à une extrême vieillesse, il s'endormît en Jésus-Christ dans le célèbre monastère appelé le *couvent de Nor-pert;* il fut enseveli à la porte de l'église qu'il avait bâtie. Il avait élevé aussi beaucoup d'autres

édifices et accompli bien d'autres œuvres utiles, par la volonté, l'ordre et avec l'aide de Vaçag, prince du sang royal des Bagratides. Que la mémoire de ce saint homme se perpétue dans l'Église catholique, en présence de Dieu, par une odeur suave qui ne se dissipera jamais ! »

En l'année 713 (15 janvier 1264-13 janvier 1265), le grand Houlagou, l'ilkhan, nous fit appeler par un homme nommé *Schnorhavor* (le Gracieux), qui dans ce temps était entouré de la considération générale et qui s'était acquis à un haut degré celle des préfets de Houlagou, ainsi que de Bathou, gouverneur des contrées septentrionales, auprès duquel Schnorhavor s'était rendu précédemment et qui l'avait accueilli avec une haute distinction, et celle aussi de Houlagou lui-même. Schnorhavor nous transporta à ses frais, et sur ses montures, moi et ceux qui m'accompagnaient, nos frères, les vartabeds Sarkis et Grégoire (Krikor), et Avak, prêtre marié de Tiflis. Nous vîmes donc ce puissant monarque à l'époque solennelle du commencement du mois qui ouvre l'année tartare, c'est-à-dire juillet, suivant le calendrier romain, et *arats*, suivant le nôtre. Ces peuples passaient alors un mois environ en fêtes, et ils appelaient ce temps *Kouriltaï* Խուռուլթայ, ce qui répond à l'idée d'assemblée solennelle.

En effet, auprès du chef suprême se réunissaient, pour délibérer sur les affaires à régler, les autres khans, descendants de Tchinguiz-Khan, escortés de tous leurs grands officiers. On les voyait chaque

jour sous des costumes nouveaux, de couleurs différentes. Là se trouvaient tous les princes, rois et sulthans que les Tartares avaient soumis, apportant chacun quantité de magnifiques présents. Dans le nombre j'aperçus Héthoum, roi d'Arménie, David, roi de Géorgie, le prince d'Antioche et une foule de sulthans venus de la Perse. Lorsque nous fûmes admis [devant Houlagou], on nous dispensa de fléchir le genou et de nous incliner suivant l'étiquette tartare, les chrétiens (*ark'aïoun* արքայուն) ne se prosternant que devant Dieu. Ils nous firent bénir le vin et le reçurent de nos mains. Les premières paroles que [Houlagou] m'adressa furent celles-ci : « Je t'ai fait appeler pour que tu vinsses me voir, faire connaissance avec moi, et prier pour moi de tout ton cœur. » Il est inutile sans doute de rapporter toute sa conversation; il nous parla longuement et nous répondîmes à toutes ses questions. Après nous avoir fait asseoir, on nous offrit du vin, et les frères qui m'accompagnaient chantèrent des hymnes; les Géorgiens célébrèrent leur office, les Syriens et les Romains en firent autant. Comme les Tartares remarquaient que des ecclésiastiques étaient accourus de tous côtés, l'ilkhan se mit à dire : « Je n'ai mandé que toi. Que signifie ce phénomène que je n'ai jamais vu auparavant et qui ne se reverra plus, que les moines soient venus de partout en même temps que toi pour me visiter et me bénir? » Et continuant : « Je crois, que c'est une preuve que Dieu est incliné en ma faveur. »

Nous lui répondîmes : « Nous sommes nous-même étonné de ce concours extraordinaire; mais l'application que l'on peut en donner est bien celle que tu as énoncée. » Il reprit : « J'aurai un entretien particulier avec toi. » En effet, un jour il fit faire un large espace autour de lui et reculer à une distance considérable tous les gens de sa cour; et, en compagnie de deux personnes seulement, il causa longuement avec moi des événements de sa vie, à partir de son enfance et depuis l'époque de sa mère, qui était chrétienne. « Quoique un enfant, me dit-il, ait été élevé par une nourrice, cependant en grandissant il aime sa mère. Nous ne sommes pas éloigné d'avoir de l'affection pour les chrétiens. Ce que tu as à me dire, dis-le. » En même temps il m'avait pris les mains. Nous lui parlâmes comme Dieu nous inspira. « Autant tu es au-dessus des autres hommes, autant tu es rapproché de la Divinité. Le trône de Dieu repose sur son jugement, qui est souverainement juste; il a donné à chaque nation l'empire du monde et l'a mise à l'épreuve. Jusqu'à toi ces nations ont ravagé la terre et ont été impitoyables pour les malheureux; maintenant elles sont condamnées à subir une dure servitude, à gémir et à pleurer devant Dieu; il leur a retiré la puissance et l'a conférée à d'autres. Si vous êtes les bienfaiteurs des populations et compatissants pour les faibles, il ne vous l'enlèvera pas, il vous laissera ce qu'il vous a donné; car, quand il lui plaît, il ôte à l'un ses dons pour les accorder à l'autre. Place à ta Porte

des hommes animés de la crainte de Dieu et qui te soient dévoués. L'infortuné venu à toi, les larmes aux yeux, et qui n'a pas de présents à offrir, renvoie-le chez lui satisfait, et il se souviendra de toi. Fais inspecter tes États par des hommes qui les visitent avec intégrité, sans se laisser gagner par des dons corrupteurs, et qui te révèlent la vérité. » Nous l'entretînmes longtemps sur cet ordre d'idées; il me répondit : « J'ai mis dans mon cœur tout ce que tu m'as dit. Comment se fait-il que toutes ces idées soient déjà gravées dans mon âme et m'aient toujours convenu? Dieu t'a-t-il parlé, t'est-il apparu? — Non, lui répondis-je, je ne suis qu'un pauvre pécheur. Mais nous avons lu les livres d'hommes qui ont parlé de la part de Dieu; le cœur des rois est entre ses mains, et il s'est révélé à toi sans le secours des livres. » Nous ajoutâmes : « Nous avons quelque chose à dire en face de Dieu, qui d'abord l'entendra, et ensuite de toi-même, en qui il n'y a que sincérité. — Eh bien! parle, reprit-il. — Tous les chrétiens, continuai-je, qui vivent sur terre ou sur mer, te sont dévoués de cœur, et ne cesseront de prier pour toi. — Je crois qu'il en est ainsi, me répondit-il; mais les chrétiens ne sont pas dans la voie de Dieu, à quoi bon prieraient-ils pour moi? et s'ils prient, quand est-ce que Dieu les exaucera? Le prêtre chrétien[1] fait-il descendre Dieu sur la terre?

[1] J'ai rendu par le mot *prêtre* l'expression [illegible], *méloum*, qui appartient sans doute à la langue mongole, mais que je n'ai pu retrouver dans aucun dictionnaire. Ce n'est par conséquent

Dites plutôt que ceux qui suivent la voie de Dieu, ceux-là seuls prient.

« Mes frères et moi nous ne pouvons manquer d'être en guerre à ce sujet; car nous, nous aimons les chrétiens; leur culte est en faveur dans notre palais, tandis qu'eux sont favorables aux musulmans, et l'islamisme est professé chez eux. Mais pourquoi portes-tu un vêtement en peaux de brebis, et non pas tissu d'or? » Je lui répondis : « Je ne suis pas un personnage considérable et élevé en dignité, mais un simple moine. » Il dit : « Je veux t'honorer d'un costume en étoffes tissues d'or, et te donner de l'or en quantité. — L'or et la poussière, reprîmes-nous, ont même valeur à nos yeux; nous désirons une chose bien plus précieuse et digne de ta majesté : la miséricorde pour les populations. — Prêtre, ajouta-t-il, je veux attacher après toi une enfilade [de monnaies] d'une infime valeur, toute petite et seulement suffisante pour acheter de l'encens pour ton église. Si tu t'en allais sans cela, on dirait : Se peut-il que le khan t'ait reçu? Ce que tu m'as demandé, je le ferai, j'enverrai inspecter mes États. »

Lorsque nous sollicitâmes notre congé, il nous fit appeler et nous entretint de nouveau; il tenait à la

que par conjecture que je l'ai traduite. Elle semble avoir aussi l'acception de *moine*. On pourrait lire peut-être մեշում *méschoum*, le շ et le ւ donnant lieu quelquefois à une confusion possible dans le genre d'écriture cursive employée pas les Arméniens de Russie, qui est celle de la copie de Vartan que j'ai eue sous les yeux.

main un balisch[1] et il avait fait coudre deux habits. Nous lui rappelâmes ce qui s'était passé dans notre précédente entrevue. « Ilkhan, lui dîmes-nous, cela se dépense à ta Porte et les vêtements s'usent. Nous t'avons demandé ce que rien ne peut altérer. — Hier, reprit-il, j'ai fait ce que tu désirais; par mes ordres, un iarlikh[2] a été rédigé, fais-le-toi lire, et ce qui te paraîtra nécessaire, fais-l'y ajouter, j'ai confié le soin de ton pays et de ta personne à Sakhalthou et à Schampandîn; ils exécuteront tout ce que tu leur prescriras. » Nous le remerciâmes. Peut-être ces détails sont-ils superflus; mais nous les avons consignés ici en mémoire du grand Houlagou, ce prince excellent et affable; nous les avons rapportés comme une chose utile, comme un exemple pour ceux qui viendront après nous. Qui sait? Au commencement de l'année 714 (14 janvier 1265-13 janvier 1266), ce puissant monarque vit arriver un messager plus puissant que lui, dont la verge irrésistible frappa ce brave et victorieux guerrier. Il subit la sentence infligée à notre premier père; car lui aussi était enfant d'Adam, et il trempa ses lèvres à la coupe où ont bu et boiront toutes les générations, et, quoique la saveur en fût amère pour lui, il goûta le fiel de la mort. Ce ne fut pas avec joie comme Notre-Seigneur et ceux qui espèrent en lui.

[1] Le balisch était une monnaie de compte d'or ou d'argent. (Voir ce que disent à ce sujet d'Ohsson, *Hist. des Mongols*, t. II, p. 641, note v, et Ét. Quatremère, *Hist. des Mongols de la Perse*, p. 320-321.)

[2] En mongol [illegible] *iarlikh*, ordre, parole d'une personne haut placée.

Il fut en effet séduit par les astrologues et les faux prêtres de certaines idoles qu'ils appellent *Sakya-Mouni* (Schagmonia); c'est un dieu, prétendent-ils, qui a trois mille quarante ans et qui doit subsister encore pendant trente-sept touman; or le touman vaut dix mille. Un autre dieu, nommé *Maïdari* (Mantrīn), chassera ensuite celui-ci. Ces prêtres étaient nommés *Touïn* par les Tartares. Ils avaient la confiance de Houlagou et leurs oracles décidaient s'il devait ou non marcher au combat; ils lui répétaient : « Tu vivras longtemps dans le corps que tu animes; et, lorsque tu seras parvenu à une extrême vieillesse, tu revêtiras un corps nouveau. » Ils lui persuadèrent d'élever un temple à ces idoles, où il allait prier; ils lui pronostiquaient ce qu'ils voulaient. Tandis que nous espérions qu'une autre fois, dans une seconde visite, en faisant plus ample connaissance avec lui, nous lui adresserions quelques paroles convenables, car nous comptions sur son caractère bienveillant et sur l'attachement qu'il portait aux chrétiens, pour lui montrer un signe qui fait leur force et l'entretenir en toute confiance, et de plus nous savions qu'il était instruit de leurs doctrines, il tomba malade.

Ces prêtres faisaient parler des idoles de feutre et des chevaux; ils étaient féconds en stratagèmes, que leur fournissait l'art de la divination.

Ces peuples se montrèrent à nous tempérants dans leur nourriture, modestes dans leurs vêtements, partisans de la chasteté, réglés dans le ma-

riage et le commerce avec les femmes; ils disent que l'on doit se marier à vingt ans, pratiquer, jusqu'à trente le devoir conjugal trois fois la semaine; de trente à quarante, trois fois le mois; de quarante à cinquante, trois fois par an, et passé cet âge, plus du tout. C'est de ce régime principalement que vient la vigueur de leurs coups dans les combats.

Sur ces entrefaites le jour fatal arriva et la mort, de ses larges pieds, foula cette montagne élevée et abattit ce superbe dominateur au niveau de ses ancêtres; car une montagne qui doit tomber s'écroulera nécessairement, dit l'Écriture, et cette parole du Prophète se vérifia : « La gloire humaine est comme la fleur des champs. » Mais Dieu, qui est infaillible et juste, récompensera ce prince pour ce qu'il y eut de bon en lui, suivant la loi naturelle, pour ce qu'il fit de bien en se conformant à la loi de ses pères, car l'iaçak[1], dénomination par laquelle les Tartares désignent les institutions de Tchinguiz-Khan, défend le mensonge, le vol, l'adultère, commande d'aimer son prochain comme soi-même, de ne pas faire d'injures, et de les oublier entièrement, d'épargner les contrées et les villes qui se soumettent volontairement, d'affranchir de tout impôt et de respecter les temples consacrés à Dieu, ainsi que ses ministres. Houlagou voulait que ces préceptes fussent observés

[1] En mongol [illegible], que M. Schmidt, dans son Dictionnaire, traduit par: законный порядокъ и управленіе, «ordonnance légale et administration.»

et il les pratiquait lui-même. Nous nous rappelons ici une de ses paroles : « Nous qui vous recommandons de prier pour nous, ce n'est pas pour obtenir d'être sauvés de la mort, car nous savons qu'elle est inévitable; mais demandez à Dieu que nous ne périssions pas par la trahison de nos ennemis. » Dieu seul sait si ce vœu fut exaucé, car le bruit courut d'abord que ce prince était mort empoisonné par une main perfide, mais ensuite on cacha cette nouvelle.

Cependant la grande reine Dôkhouz-Khathoun, avant que le bruit de la mort de Houlagou se fût répandu, nous envoya un message secret, en nous faisant dire ceci : « Dieu, qui aimait l'ilkhan, l'a retiré de ce monde; il lui avait accordé ce qu'il ambitionnait ici-bas, l'empire, et maintenant il lui a donné un autre royaume; dira-t-on pour lui la messe, ou non? » Nous répondîmes: « On ne doit pas célébrer de messe; mais répandez des charités et allégez les impôts. » Les Syriens, au contraire, avaient affirmé qu'il était licite [de faire cette cérémonie].

La reine me fit aussi consulter au sujet d'Abaka, fils aîné de Houlagou, pour savoir s'il fallait le placer sur le trône, puisque son père avait fait un testament en sa faveur. Nous conseillâmes, comme l'Écriture le prescrit, de donner la couronne à l'aîné et nous dîmes qu'un testament անդարձ (*irrévocable*) est appelé ainsi, parce que c'est un acte sur lequel on ne peut revenir. C'est ce qui eut lieu effectivement. Un prince du sang, nommé *ilkhan Takoudar* (Dagouthar), vint placer Abaka sur le trône de son père Hou-

lagou, et toute l'armée ratifia ce choix et rendit hommage. Mais comme nos péchés étaient sans nombre, notre deuil fut aussi immense; trois mois après, cette même année, la pieuse reine Dôkhouz-Khathoun alla rejoindre le Christ, et les nations chrétiennes tombèrent dans le désespoir et le découragement; elles furent plongées dans la douleur et la tristesse; car pendant la vie de cette princesse, la blessure de l'ilkhan commença immédiatement à guérir. Elle espérait voir le christianisme prendre de plus en plus d'éclat; tous les progrès qu'il fit, c'est à elle qu'il faut les attribuer, suivant notre opinion. Mais comme Dieu est la source de tout bien, il ne faut jamais perdre confiance. En effet, il remplaça Dôkhouz-Khathoun par une de ses fidèles parentes, femme pieuse, nommée *Doukhthan*.

L'épouse d'Abaka vint de chez les Grecs; elle se nommait *Tespina* (Δέσποινα) et était la fille du roi Vatatze[1]; elle voulut qu'avant la célébration de son union Abaka reçut le baptême. Le bruit courut en effet que le mariage n'eut lieu qu'après que ce prince eut été baptisé pour la gloire du Christ.

A cette époque, et en punition de nos péchés, il arriva que notre livre tomba avec nos jeunes gens

[1] La princesse Marie, fille naturelle de Michel Paléologue. Elle avait pour mère une dame de la famille Diplovatatze. Les Mongols la nommaient par son titre de Δέσποινα. Aboulfaradj dit, comme Vartan, qu'elle fut accompagnée par le patriarche grec d'Antioche, Euthymius. Marie, qui était destinée à Houlagou, ayant trouvé, à son arrivée, ce souverain mort, épousa son fils Abaka. (Cf. Pachymère, *Historia rerum a Michaele Palæologo gestarum*, III, III, p. 99.)

entre les mains de brigands[1]; mais par la miséricorde de J. C. ces enfants furent aussitôt délivrés. Au bout d'un an et demi, ce livre ayant été porté à Tiflis pour être vendu, il fut acheté par quelqu'un de la maison de l'un de mes frères, nommé *Méler*. Gloire soit rendue à la bonté de Dieu, par ses saints et par toutes ses créatures! que celui qui racheta ce livre soit inscrit par le Christ [dans le livre de vie]!

Au commencement de l'année 715 (14 janvier 1266-13 janvier 1267), le préfet des contrées du nord, Béréké Բարքայ, qui avait remplacé Bathou et Sarthakh, et qui s'était fait musulman, ayant appris la mort de Houlagou, marcha à la tête d'une armée formidable vers le Kour (Cyrus), et se fit voir aux troupes d'Abaka et de son frère Yschmouth Իսմուտ, qui étaient campées sur la rive méridionale, comme pour témoigner qu'il avait survécu à son père. Il les battit complétement, et puis, traversant le fleuve, il vint en toute sécurité faire ses prières dans un lieu de pèlerinage[2], au grand contentement des musulmans. Les troupes stationnées dans ces lieux, épouvantées, élevèrent un solide retranchement sur toute la longueur du fleuve, qu'ils appelaient Schipar, et employèrent l'hiver à faire toutes sortes de préparatifs de défense. Alors Bé-

[1] Le texte porte Հարամեաց, génitif de Հարամիք, qui est le nominatif pluriel, sous une forme arménienne, du mot arabe حرامی «impie, scélérat, voleur, assassin.»

[2] Il y a dans le texte Հաճի, qui est le mot arabe حاج, *pèlerin*. Béréké se rendit sans doute auprès d'une tourbé ou tombeau de quelque saint musulman, qui était dans le voisinage.

réké, ayant perdu tout espoir, rentra dans ses États, et mourut l'été suivant. On prétend qu'il avait un caractère pacifique et qu'il répugnait à verser le sang.

A la même date de notre ère, aux approches de l'automne, la coupe de vinaigre s'épancha sur nous, et la lie de la colère divine fut bue par notre nation. En effet, le sulthan d'Égypte [Beïbars] Bondokdari réclama les forteresses dont le roi d'Arménie [Héthoum] s'était mis en possession avec le secours des Tartares. Comme il refusait de les rendre, parce qu'il comptait sur l'appui de ces derniers, le sulthan, furieux, rassembla une armée considérable, et l'envoya sous les ordres de son général Simm-el-Maut (Sĕmlĕmôth) dans la Cilicie[1]. Ayant envahi cette contrée à l'improviste, le général égyptien se rendit maître de Sis, la capitale et la résidence du roi, et la brûla avec ses églises. Il découvrit le trésor royal renfermé dans une chambre souterraine, et en enleva une masse de richesses. On affirme que dans un seul vase il y avait six millions de tahégans d'or. Il étendit ses ravages jusqu'à Adana. Ayant ensuite reçu des nouvelles d'Égypte, il s'en revint chargé de butin et traînant après lui quarante mille captifs, sans compter ceux qui périrent dans cette invasion. Mais la perte la plus grande, la plus douloureuse pour nous au milieu de ces scènes de carnage, perte irréparable, fut celle de Thoros, fils du

[1] On peut lire le récit de cette expédition et des suites qu'elle eut dans l'*Histoire des Mongols*, de d'Ohsson, t. III, p. 420-425, et dans l'*Histoire des sultans mamlouks*, de Makrizi, traduite par Ét. Quatremère, t. I, 1re partie, p. 33-36, 41 et 55-56.

roi, beau jeune homme, encore dans cet âge tendre où un léger duvet couvre à peine le menton, l'objet des éloges universels, accompli dans la pratique du bien et se conservant par la virginité dans le giron des grâces divines. Il courut avec empressement au-devant de la couronne du martyre. Comme on lui demandait qui il était, il ne voulut pas déclarer le nom de son père, afin d'éviter qu'on lui épargnât la vie, et que, fait prisonnier, il ne devînt un fardeau pour l'auteur de ses jours et pour son pays, avec son frère aîné Léon, déjà couronné et destiné au trône du vivant de leur père. C'est Léon qui est le premier de nos captifs, et dont le souvenir est un feu qui dévore nos entrailles, qui déchire notre foie et brise notre cœur; tourment cruel pour la patrie et pour nous, qui restons ici sans souffle et dans les angoisses. La main de Dieu nous a frappés avec colère; mais cette même main nous guérira avec bonté, en pansant nos blessures béantes, en nous rendant le jeune prince que les infidèles ont emmené avec les autres captifs, après avoir demeuré dans notre pays quinze jours, pendant lesquels ils ont accablé ces malheureux de mauvais traitements, nous désolant par les tristes nouvelles que nous apprenions sur leur sort[1].

Au commencement de l'année 716 (16 janvier 1267-13 janvier 1268), sur la fin de la sixième

[1] Effectivement, le jeune prince Léon fut délivré trois ans après, et revint auprès de son père, Héthoum Ier, auquel il succéda l'année suivante.

semaine du carême, le jour de la résurrection de Lazare, le 26 de sahmi[1], passa de ce monde corporel dans le monde immatériel, le seigneur Constantin, catholicos d'Arménie. Il était parvenu à une extrême vieillesse et sa vie avait été complète et pour le corps et surtout pour l'âme, et conforme aux volontés de Dieu. Marqué du sceau de la vocation divine dès le sein de sa mère, il s'était avancé en passant par tous les grades; en tout agréable à chacun, et d'un mérite proclamé par tous les peuples et dans toutes les langues. Il avait conservé une inviolable chasteté, dans l'homme spirituel comme dans l'homme corporel, dans son âme et dans ses sens, ainsi que dans toutes les parties de son être; partageant avec compassion et charité les peines de notre nation dans ce siècle de péché et de terribles châtiments, dans ce temps d'épreuves et de souffrances; prenant toutes ces peines pour lui et les allégeant de tout son pouvoir, en y consacrant son cœur, sa parole et sa bourse avec une générosité qui allait jusqu'à la profusion. Aussi c'est de lui qu'il convient de dire au Seigneur, « Nous avons passé par le feu et l'eau, éprouvés en diverses manières, » car certes il avait connu le piége qui brûle ou qui étrangle. Sa langue épaissie et comme déjà embau-

[1] En 716 de l'ère arménienne, le 26 de sahmi correspondit au 9 avril; Pâques étant tombé le 17 avril, la résurrection de Lazare, dont la mémoire est célébrée dans l'Église arménienne, le samedi, veille du dimanche des Rameaux, se rencontra effectivement le 9. (Cf. mes *Recherches sur la Chronologie arménienne*, t. I, 2[e] partie, Anthol. chronol. n° XCIV.)

mée de myrrhe par la mort, au moment où il allait rendre le dernier soupir, à l'imitation du Christ, murmurait des regrets sur l'ébranlement de notre monarchie, sur les massacres et la captivité des populations de sa patrie bien-aimée, et tombée dans les flammes de la fournaise où brûle un feu infernal, et sur la perte des fils du roi, ses élèves. Ces pénibles idées contribuèrent à accélerer sa fin, et hâtèrent en lui l'épuisement du souffle vital, en enflammant le désir ardent qu'il avait de voir s'éteindre sa douloureuse existence. Son Jésus, son Dieu, l'ayant reçu dans son sein, le plaça avec Lazare hors de l'atteinte de ces cruelles et indicibles souffrances qu'il avait endurées.

Le texte suivant, qui comprend la relation de la visite de Vartan à la cour de Houlagou, correspond à notre traduction à partir de la page 300, ligne 7, jusqu'à la page 309, ligne 22.

Ի չժգ թուին, կոչեաց զմեզ մեծն Հուլաւու եղղանն, ի ձեռն Շնորհաւոր կոչեցեալ փառաւորելոյ առն՝ յայնմ ժամանակի՝ յամենեցուն և աւելի յաշխարհակալացն, ի Բաթու կուսակալէն Հիւսիսոյ, որ հոգան և պատուեցաւ նախ, այլ և ի Հուլաւու եղղանէն: Որ տարաւ իւրովք ծախիւք և դրաստիւք զմեզ և որք ընդ մեզ էին, վարդապետք՝ եղբարք մեր, Սարգիս և Գրիգոր

և Ասագ երէցն՝ Տփխեաց տէրտէրն։ Եւ տեսաք զմեծն զայն ի մեծ աւուրն ամառնոյ և տարեմտի իւրեանց, յամսեանն յուլիսի՝ ըստ Հռոմայեցւոց, և ըստ մեզ՝ արաց։ Եւ էր նոցա աւուրք ուրախութեան՝ իբր լուսին մի, և կոչէին զաւուրսն զայնոսիկ խուռուլթայ, իբր խորհըրդատօնս, յորս խորհէին այլ զանքն՝ ազգայինքն Չինգըզղանին՝ առ մեծն եկեալ՝ զոր ինչ պատշաճն տեսանէին, հանդերձ ամենայն աւագանօքն իւրեանց։ Ամենեքեան նոր զգեցեալ յամէն աւուր, օրիշ գունով փոփոխս։ Անդ լինէին և ամենայն հնազանդեալքն իւրեանց՝ շատ և երևելի նուիրօք, թագաւորք և սուլտանք, որպէս և ի մեր տեանս, թագաւորն Հայոց Հեթում, և թագաւորն Վրաց Դաւիթ, և բրինձն Անտաքու, և սուլտանք ի Պարսից կողմանց յոլովք։ Եւ ի տեսանելն զմեզ, ծունր կրկնել ոչ ետուն և ոչ չոգել, ըստ սովորութեան իւրեանց. իբր թէ արքայունքն Աստուծոյ միայն երկրպագեն։ Գինի ետուն օրհնել և ի մեր ձեռաց առնուլ. և խօսք զոր ինչ հրամայեաց առաջին՝ այս է. կոչել եմ զքեզ որ տեսանես զիս և Ճանաչես, և ի սրտաց աղօթես վասն իմ։ Եւ աւելորդ է թերևս զամենայն գրել. շատ խօսեցաւ, և մեք տուաք պատասխանի։ Եւ նստուցին զմեզ և գինի ետուն, և շարականն պաշտեցին եղբարքն որ ընդ մեզ, և Վրացիքն զիւրեանց պաշտօնն, և Ասորիք և Հոռոմք՝ զիւրեանցն։ Օ ի յայնժամ

տեսին զեկեալսն յամենայն կողմանց, մինչ ասել այլազանին, թէ ես զքեզ միայն եմ կոչեցեալ, զինչ է այս նշանս որ ոչ յառաջ և ոչ յետ, և միաւորք յամենայն կողմանց եկին ընդ քեզ, տեսանել և օրհնել զես: Նա յառաջեաց հրամայեաց ինքն, Թուի թէ նշան է որ Աստուծոյ սիրտն լաւ է ինձ: Ասացաք, զմեզ այլ կալաւ զարմանք, և պատճառք զոր դուք հրամայեցիք: Ապա հրամայեաց թէ, ծածուկ բան ունիմ առ քեզ. և յաւուր միում արար անապատ յայժ, և հեռի կացուցեալ զամենայն բանակն. և Ը արամբ միայն խօսեցաւ ընդ մեզ յերկար յիւր ծննդենէ հետէ, և ի մօրէ՝ որ քրիստոնեայ էր: Ասէ, և թէպէտ դայեակ սնուցանէ զորդայն, իբր ի հասակ գայ, զիւր մայրն սիրէ: Զենք օտար ի սիրոյ քրիստոնէից, զոր ինչ ունիս ասելոյ՝ ասա. և բռնեալ էր զիմ ձեռքս: Նա մեք ասացաք զինչ Աստուած երեւ ասել բան, թէ որչափ ի վեր ես դու քան զայլ մարդիկ, մօտ ես յԱստուած. Աստուծոյ աթոռն արդար դատաստանաւ է հաստատ. ամենայն ազգի տուեալ է Աստուած տէրութիւն աշխարհի և փորձեալ. մինչ ի քեզ աշխարհաւեր են եղեալ և աղքատաց անողորմ, ծանր շալակ են դրել. նոքա յոդւոց են հանել և լացել առաջի Աստուծոյ. Աստուած տուեալ է զիշխանութիւնն և յայլ ազգ տուեալ: Թէ դուք աշխարհաշէն լինիք և աղքատաց ողորմած, ի ձեզանէ չառնու Աստուած. զոր տուեալ է՝

թողու առ ձեզ. և զոր տալ կամի՝ զայն յայլ տայ։ Ի քոյ զրուցս հանց մարդ կացի՛ որ յԱստուծոյ երկնչի, և զձեզ սիրէ. որ զլալով եկած տառապեալն՝ որ աղերս չունի և կաշառք, ուրախ ի տուն յուղարկէ, և քեզ յիշեցնէ. և զաշխարհս տեսանել տուր հանց մարդոյ, որ յրատակ տեսանէ, կուրանայ ոչ կաշառօք, և քեզ առէ զիրաւն։ Եւ յայս կարգիս շատ խօսեցաք։ Հրամայեաց թէ, ի սրտումս զրի զքո խօսեցեալքդ. ինչ է՝ որ զամէն զայն ասացեր, որ յիմ սիրտս կայր, որ ինձ զուր թուաց. Աստուած խօսեցեալ է ընդ քեզ, երևեալ է քեզ։ Ասացաք թէ՝ չէ, մեք մեղաւոր մարդ ենք, այլ զԱստուածախօս մարդկանց գիրքն կարդացեալ ենք։ Եւ սիրտք թագաւորաց ի ձեռին Աստուծոյ են. Աստուած յայտնեալ է քեզ առանց գրոց։ Ապա ասացաք թէ, առաջի Աստուծոյ խօսք մի եմ ասել՝ որ Աստուած լսէ, և ապա դու, որ սուտ չկայ ի ներս. հրամայեաց թէ, ասա՛. ասացի թէ, զինչ քրիստոնեայ կայ և աղքայունք ընդ ծով և ընդ ցամաք, ամենու սիրտն հետ քեզ լաւ է, և քեզ աղօթք են առնում։ Հրամայեաց թէ, հաւատալ իմ որ հայնց է. ապա յԱստուծոյ Ջահանպարհն չեն աղքայունքն, ինձ զի՞նչ աղօթք առնեն. և թէ առնեն, Աստուած ի՞ր լսէ. մէկում աղքայունն զԱստուած յերկնից յերկիրս բերէ. չբերէ. ասացէք, որ յԱստուծոյ Ջահանպարհն կենան, և աղօթք առնեն։ Մեր եղբարքն հետ մեզ

վասն այն են կռուիլ, որք մենք քրիստոսասէր
ենք, և քրիստոնէութիւն կայ ի մեր տանս. նո-
քա տաճկասէրն են, և տաճկութիւն կայ ինոցա
տանն: Ապա առէ ցմեզ, ոսկեղէնի էր ես զգե-
ցեալ, և ոչ ոսկի: Եւ իմ ասացեալ թէ, մեք
մեծ մարդ և ատրմանի տէր չենք, լուկ աղեղայ
միայն ենք: Եւ հրամայեաց թէ, մեծացուցա-
նեմ զքեզ ոսկի զգեստիւ, և շատ ոսկի տամ: Եւ
մեք ասեմք, ոսկին և հողն՝ մեզ մի են. մեք այլ
մեծ ուզեմք՝ որ վայելէ քո մեծութեանդ, ողոր-
մութիւն ի վերայ աշխարհի: Եւ հրամայեաց
թէ, մէլում, քթեթ կարեմ քեզ՝ խիստ գէշ և
խիստ փոքրիկ, լուր այնչափ որ խունկ զնես եկե-
ղեցւոյն. թէ չէ, եկիր ինչ, ասեն թէ, զանն ո՞նց
տեսաւ զքեզ: Եւ զայդ որ ասացեր առնեմ, և
մարդիկ յղարկեմ որ տեսանեն զաշխարս: Իսկ
երբ հրաման ուզեցաք գնալոյ, այլ կոչեաց զմեզ,
և խօսեցաւ, և ունէր ի ձեռքն բալիշ մի և ի
հանդերձ էր կարել տուել: Յիշեցուցաք թէ,
այլզան, այդ քո ղրանդ հատանի, և հանդերձդ
մաշի, անհատանելի խնդրեցաք պարգևք. և
հրամայեաց թէ, առաջի օրն զքոյ խօսքդ լմնցի.
առ լեխ եմ գրել տուել. կարդալ տուր, և զինչ
քո սրտիդ պիտի՝ զայն այլ գրել տուր: Եւ ի
Սախալթու և ի Շամխանումն եմ յանձնել զեր-
կիրդ և զքեզ, զոր ինչ ասես առնեն. և մեք
շնորհակալ եղաք: Ծերիս աւելորդ թուխք
գրելով զայս, այլ վասն բարեսէր և քաղցրաբա-

րոյ մեծի Հուլաւուին յիշատակի գրեցաք, յօգուտ կամ յօրինակ այլոց որ գալոց են յետ մերն գիտել։ «Քանզի ի թուականութեանս Հայոց մտանելն չժդ, եհաս մեծին այնորիկ մեծազօրն հրաւիրակ, և եհար զաւազանն զօրեղ զքաջն զայն յաղթազգեաց Հուլաւուն, և ժամանեաց նմա վճիռ նախահօրն․ քանզի որդի էր և նա Ադամայ, որ էարբ ի բաժակէն՝ յորմէ ամենեքեան ճաշակեցին և ճաշակեն․ թէ և զատն էր նմա, էարբ զլեղին մահու, ոչ ուրախութեամբ, որպէս Տէր և յուսացեալքն ի նա։ Զի խաբէին զնա աստեղագէտք և քուրմք պատկերաց ոմանց՝ Շակմոնիայ կոչեցեալ, որ է, ասեն, Աստուած գռ և խ ամաց․ գալոց է դեռ այլ ևս լէ թումանս, որ է թումանն ժռ․ և ապա հանէ զնա, ասեն, միւս ես Մանդրին անուն։ Տոյինք կոչէին զքուրմսն զայնոսիկ՝ որոց հաւատայր․ և նոցա հրամանաւ ելանէր ի պատերազմ կամ չելանէր։ Որք ասէին թէ, յերկար մնալոց ես ի մարմնիդ այդ, և յորժամ յերկար ծերանաս, այլ նոր մարմին զգենուս։ Շինել ետուն նմա մեհեան պատկերացն այնոցիկ, և երթայր անդ յաղօթս, և դիթէին նմա զոր ինչ կամէին։ Նա մինչդեռ սպասէաք մեք այլ ժամանակի և երկրորդ տեսութեան և ծանօթութեան աւելադունի, ասել ինչ նմա զարժանն, այլ և մնացաք ի բարեսէր բարուցն և ի քրիստոնէասէր՝ ցուցանել նմա նշան ինչ ձեռնտու քրիստոնէից, ասել ինչ նմա վա-

տաճութեամբ, քանզի վարժեալ էր ի բանանոցս, և հիւանդացեալ։ Քանզի Թաղեայ պատկերացն խօսել տայլն և ձիոց. և յոլով էր ի նոսա արուեստ խաբէութեան և հմայութեան։ Եւ էին պարկեշտ ի կերակուր և ի հանդերձ և ի կուսութիւն, և ի չափաւոր ամուսնութիւն և ի խառնակութիւն. ի̅ ամաց՝ կին առնուլ, ասեն. մինչ ի լ̅ ամն, շաբաթն գ̅ հետ խառնէին. և անտի մինչև ի խ̅ ամն, յամսեանն գ, և անտի մինչև ի ծ̅, տարին գ̅. և ընդ այն անցեալ, բնաւ, ասեն, ոչ մերձենալ. ուստի մանաւանդ կարէին բախել։

Եւ յայտնիկ գայր հասանէր օրհասն, և կոխէր զբարձրն զայն բլուրն լայն տառամբ մահն, և փլուցանէր հաւասարէր խորոցն նախնեաց։ Քանզի լեառն որ փլանելոցն է՝ փլցի, ասէ գիր. և լինէր հաւասարիմ բան մարգարէին, ամենայն փառք մարդոյ լինել իբրև ծաղիկ խոտոյ։ Այլ հաւատարիմ է Տէր և արդար հատուցանել նմա զմասն բարւոյն, զոր օրինօք բնութեանն ստացեալ ունէր, և զիւրեանց հայրենիս պահելով։ Ոչ ի ասախն, որպէս ասէին ինքեանք, կոչելով զեղեալ սահմանն ի Զրնկրդդանէն, սուս հասել, չգողանալ, յայլոյ կին չխառնակել, սիրել զերեարս՝ հաւասար անձին, յիշոցք չանել և չգիտել բնաւ, և զկամս հնազանդեալոյն ամբեցուցանել զերկիր և զքաղաք, և զանուանեալ տունս Աստուծոյ և զծառայս կոչեցեալ, զմարդ և իշխեն, ազատ Թողուլ ի հարկաց, և դնել

պատիւ, զոր և նա հրամայէր պահել և պահէր: Այլ և յիշեմք զոր ասացն, թէ մեք որ պատուիրեմք աղօթել վասն մեր, ոչ թէ ի մահուանէ զերծանիլ, զայլ չգիտենք. այլ խնդրէք Աստուծոյ որ ի մեր թշնամեացն ձեռացն ոչ մեռանիմք: Թէ կատարեցաւ՝ զայն Աստուած գիտէ. զոր համբաւեցին նախ՝ թէ դեղով և հնարիւք սպանին, և յետոյ ծածկեցին զոյգն:

Սակայն մեծ թագուհին Տօխուզ խաթունն կոչեցեալ, նախքան զհամբաւել մահուն, տաքեաց առ մեզ զաղտ, թէ Աստուած սիրեաց զայլղամն, և տարաւ աստի, և զինչ որ աստ սիրէր՝ և զայս աշխարհս նմա տուեալ էր, նոյնպէս և արդ զայն աշխարհն երետ նմա. պատարագ լինի, թէ ոչ: Նա ասացաք, թէ չէ պարտ պատարագ առնել, այլ ողորմութիւն և հարկաց թեթեւութիւն առնէք. զի Աորիքն ասացեալ էին՝ թէ պատեհ է:

Հարցեալ և վասն Ապաղային՝ որ աւագ որդին էր Հուլաւուին, թէ պարտ է զնա դնել, զի անդարձ նմա արար. և մեք պատուիրեցաք որ ի դրոց է՝ զաւագն դնել. և անդարձն՝ անկրկնելի կոչի ստուգաբանութեամբ. որպէս և եղեն իսկ: Նա խրեանց ազգայինն՝ որ և նա կոչէր այլղան Տակուդար, երթեալ նստուցանէր զԱպաղայն կոչեցեալ ի թախթն և ի գահոյս հօրն. և հաւանեցան զօրքն ամենայն և հնազանդեցան: Այլ սակայն մեղքն մեր անչափ էին, չեղև

սուղն մեր չափով. զի յետ դ̅ ից ամաց ի նոյն թուին, փոխեցաւ ի Քրիստոս քրիստոսասէր թագուհին Տօխուզ խաթունն, և արտաքուստ միջաբեկ եղեն ազգք քրիստոնէից, բազմապատիկ սգով և տրտմութեամբ. զի նմա կենօքն՝ վաղվաղակի ողջանալ սկսաւ խոցն այլազգանին, ակն ունելով տաւել պայծառանալ քրիստոնէութեանն. զորքան և էր, պատճառն նա իսկ էր, ըստ մեր կարծեալն։ Այլ քանզի Աստուած իսկ է ամենայն բարեաց պատճառ, դոյն չէ պարտ հատանել մեզ. քանզի կացոյց նա ի տեղի իւր միւս ևս հաւատարմացեալ ազգականն իւր՝ կին բարեպաշտօն՝ կոչեցեալ Տուխթան։ Նա բերեալ եղև ի Յունաց կին Աբաղային, Դեսպինայ անուն, դուստր թագաւորին զոր Սատածն ասէին։ Նա պատուէր թէ կնքի Աբաղայն և ապա առնու. և ել համբաւն նոյնպէս՝ եթէ մկրտեցաւ, և առ զնա, ի փառս Քրիստոսի։

BIBLIOGRAPHIE OTTOMANE

OU

NOTICE DES OUVRAGES PUBLIÉS

DANS LES IMPRIMERIES TURQUES DE CONSTANTINOPLE, ET EN PARTIE DANS CELLES DE BOULAC, EN ÉGYPTE, DEPUIS LES DERNIERS MOIS DE 1856 JUSQU'À CE MOMENT.

(Suite[1].)

86. متاخرين علماء محققندن محمّد عاملى حضرتلرينك
علوم رياضيه‌دن فن هيئته دائر تشريح الافلاك ناميله
نام متن مؤجزينك شرح وحاشيه‌سى اولوب توضيح الادراك
وتنقيح الاشكال اسملريله مسمى كتابلر مؤلف مدرسين
كرامدن قونيه‌لى عبد الله افندى معرفتيله با تصحيح
خط تعليق ايله طبع وتمثيل اولنه‌رق اون درت غروشه
صحاف چارشوسنده سلستره‌لى حاج احمد افنديك
دكاننده فروخت اولنمقده در *mutèakhkhirîni 'oulèmâi mouhaqqyqynden mouhammed 'âmili hazretleriniñ 'ouloumi riâzièden fenni hiïetinè dâïr techrîh al-eflâk nâmilè nâm metni moudjeziniñ cherhu hâchièci oloub tevzîh ul-idrâk, vè tenqyh al-echkiâl ismlerilè mucemma kitâblar mu'ellifi muderricîn kirâmden qoniâly 'abdoul-*

[1] Voyez le cahier de juin 1859, p. 519 et suiv. et celui de novembre même année, p. 287 et suiv.

lah efendi m'arifetilè bā tashihi khāthth ta'lyq ilè thab'u temsil olounaraq on deurt gouroucha sahhāf tchārchouçounda silistrèly hādji ahmed efendiniñ dakkiānindè faroukht olounmaqda dir.

Le commentaire et les notes marginales sur l'ouvrage intitulé : *Techrih ul-eflāk* [1], traité relatif aux sciences mathématiques et astronomiques, de Mehemmed Amili, contemporain, l'un des membres distingués du corps des eulèmas.

Ce même travail de Mehemmed Amili, imprimé par les soins du professeur Conialy Abdoullah Éfendi, et accompagné de ses corrections en caractères ta'lyqs, se trouve en vente, au prix de 14 piastres, chez Silistrèli Hadji Ahmed Éfendi et autres marchands du bazar des libraires.

87. موسيو شوفلر نام ذاتك انكليزجه اوكرنلمك اوزره تأليف وانشا ايتمش اولديغى حروف هيجا ايله صرف قاعدهسنى مبيّن ايكى قطعه كتاب بريسى سكز و ديكرى اون ايكى غروشه اولدرق فروخت اولنمقده در *mocieu chofler nām zātiñ inglizdjè eugrenilmek uzrè, téélif u inchā etmich oldoughou, hourouf̣i hedjè ilè sarf qā'idècini mubèïien iki qyth'a kitāb, birici sekiz, vè digueri on iki ghouroucha olaraq faroukht olounmaqda dir.*

Deux traités de grammaire anglaise expliqués en turc, par M. Chofler, l'un du prix de 8 et l'autre de

[1] Voyez n° 62.

12 piastres, en vente au magasin de librairie situé au carrefour dit *Tchāqmadjiler iouqouchou.*

88. زبان عذب البيان عثمانى تطبيقا ترجمه وترتيب اولنوب با مساعدهٔ سنيه طبع اولنمش و لسان فرانسوينك سرعت تحصيلنه هوسكاران يدلرنده برآلت سهولت اولەرق قواعد مندرجهسنه ايراد اولنان مثاللرك اكثرى اداب واخلاق حميدهيه دائر بر چوق نصائح منتخبهدن عبارت اولمسيله دخى هركسه باعث فائده اولهجغى اشكار بولنمش اولمغله صحافلر چارشوسنده عاكف افنديننك دكاننده بهرى اللبشر غروشه صاتلمقده اولديغى *zebāni 'azeb-ul-bèïāni 'osmāni tathbiqān, terdjèmè vu tertib olounoub bā maçāèdèï sènïïè thab' olounmouch, vè liçāni frāncèviniñ sar'ati tahsilinè, haveskiārān ïedlerindè bir āleti sahoulet olaraq, qavā'idi munderèdjècinè irād olounān miçālleriñ ekseri adābu akhlāqy hāmidèïè dāïr bir tchoq naçāïhi muntèkhabèden 'ibāret olmacilè dakhi her kècè, bā'ici fāïdè oladjaghy achikiār bouloumouch olmaghla, sahhaflar tchārchouçounda 'ākif efendiniñ dukkiāninda beheri ellicher ghouroucha satylmaqda oldoughou.*

L'impulsion, chaque jour croissante, qui, sous les auspices éclairés de Sa Majesté le sultan, a été donnée à l'enseignement et à l'éducation de la nation ottomane d'une part, et de l'autre l'usage universel de la langue française, et sa prééminence en Europe

sur tous les autres idiomes étrangers, comme moyen d'enseignement des sciences et des arts : tels furent les motifs qui déterminèrent l'auteur à publier l'ouvrage suivant.

Celui-ci est un traité ou sorte de manuel pratique, destiné à faciliter aux amateurs zélés de l'étude (*haveskiārān*) l'enseignement comparé des règles du français, par un choix d'exemples de cette langue traduits en turc, consistant pour la plupart en nombreux préceptes de haute morale et de littérature.

Cet ouvrage, entrepris dans un but d'utilité publique, et dont l'impression a été accordée par Sa Majesté le sultan, et approuvée en outre par le ministère de l'instruction publique, est l'œuvre de Kircor Éfendi, professeur de grammaire française à l'École impériale de médecine, traducteur du bureau des langues étrangères au *ser'askerat* (ministère de la guerre), et employé du *Terdjèmé Odhacy*, ou bureau des interprètes de la Sublime Porte.

Ce livre est en vente au prix de 50 piastres l'exemplaire, bazar des libraires, boutique de Akif Éfendi.

89. مشاهير علما وفضلادن على فتحى افندى مرحومك ترجمه‌سنه موفّق اولديغى قرق عدد كلام معارف نظام حضرت على المرتضى *mèchāïri 'alèmā vè fouzèlāden 'ali fethi efendi merhoumouñ terdjemècinè muvevfyq oldoughou qyrq 'aded kèlāmi me'ārif nizāmi hazreti 'ali el-murtezi.*

Les quarante discours ou paroles remarquables du calife Ali, dit *El-Mourtezi*[1], traduits par feu Ali Fethi Éfendi, l'un des membres les plus renommés du corps des eulèmas. Ce livre, imprimé récemment, se vend 3 piastres au bazar des libraires, chez Hadji Mehemmed Éfendi et autres.

90. كاتب چلبينك كشف الظّنون عن اسامى الكتب والفنون نام كتاب منيفى مصرده حروفات بصمهسيله و فصللرى تعليق خطّ ايله طبع اولنه‌رق بو دفعه در سعادتده جلب اولنمش و مذهّب قيونك سختيانيله ايكى جلد اوزرينه تجليد قلنه‌رق صحافلر چارشوسنده مصرلى الحاج مصطفى افنديتك دكاننده التيوز يكرمى غروش فياتيله فروخت اولنمقده ايدوكى *kiâtib tchelèbiniñ kech uzzunoun 'an eçâmi el-kutub vel-fanoun nâm kitâbi munifi misirdè houroufât basmacylè vè faslleri ta'liq khthth ilè thab' olounaraq bou def'a, deri se'âdetè djelb olounmouch, vè muzehheb qoïounouñ sakhtiânilè iki djild uzèrinè tedjlid qylynaraq, sahhâflar tchârchouçounda, micirli el-hâdj mousthafa efendiniñ dukkiânindè, âlty ïuz ïirmi ghourouch fiâtilè faroukht olouunmaqda idigui.*

Le grand et important ouvrage scientifique, historique et bibliographique de Hadji Khalfa, autrement nommé *Kiâtib Tchèlibi*, intitulé *Exposition* ou

[1] *El-Mourtezi* ou *El-Mourteda*, l'agréable, le bien-aimé; surnom donné au calife Ali.

développement des diverses opinions sur les titres d'ouvrages et sur les sciences[1].

Cet ouvrage, imprimé en Égypte en caractères typographiques, et dont les chapitres et subdivisions sont indiqués en lettres ta'lyqs, se trouve présentement à Constantinople, en deux volumes reliés en peau de mouton dorée, et se vend au bazar des libraires, au prix de 620 piastres l'exemplaire, boutique de Micirli el-Hadj Moustafa Éfendi.

91. لطائف اندرونيه نام تاريخى *lathāïfi endèrouniiè nām tārikhi.*

Chronique des anecdotes, facéties ou bons mots de l'intérieur du palais impérial. Sous ce titre, l'auteur, Élias Éfendi, l'un des magistrats de la capitale et des membres du conseil de l'instruction publique, embrasse tout ce qui, depuis 1812 à 1830, a été dit et rapporté publiquement, non-seulement de l'intérieur du palais, mais encore du dehors, à l'occasion des nominations, promotions et autres événements qui ont eu lieu durant cette période de dix-huit ans.

Cette chronique, imprimée par ordre du sultan, à l'Imprimerie impériale, en beaux caractères neskhi, est d'une lecture attachante et récréative. On la trouve en vente, au prix de 60 piastres, à Soultan Djāmī, boutique du libraire Nevchehirli Mehemmed Éfendi.

[1] Voyez sur cet ouvrage, comme sur tous ceux de Hadji Khalfa, le savant et intéressant article publié par M. Reinaud dans le *Journal asiatique*, cahier d'août-septembre 1859, p. 240 et suiv.

92. قدمای شعرای بلاغت پیرادن باقی افندی مرحومك دیوانی *qoudèmāī chou'arāī belagat pirāden bāqy efendi merhoumauñ divāni*.

Le divan ou recueil des œuvres poétiques de feu Bāqi, l'un des poëtes les plus anciens et les plus éloquents[1].

Cette impression lithographique, en écriture t'alyq, du divan de Bāqi, se vend, au prix de 20 piastres, bazar des libraires, boutique de Bābā Hussein Éfendi.

93. شاملی متوفی راغب پاشا مرحومك دیوانچهٔ نفیسه‌لری *chāmli muteveffa rāghib pāchā merhoumouñ divānchèï nèficèleri*.

Le petit divan de feu Baghib Pacha, recueil précieux et digne de l'attention des hommes de savoir, en vente, au prix de 15 piastres, à Sultan Baïazid, boutique de Mehemmed S'aïd Éfendi.

94. حزب الاعظم *hizb ul-'azem* « Le grand préservatif. » Tel est le titre d'une sorte de prière attribuée, par la tradition, au calife Ali et à d'autres saints personnages, dont l'effet est de détourner ou de détruire l'influence funeste des sorts, des maléfices ou du mauvais œil (*bed nazar* ou *nazar*[2]). La vente de ce

[1] Bāqi, le plus grand poëte lyrique des Ottomans, auteur d'ouvrages fort estimés, occupa trois fois le poste de grand juge de Roumilie, et mourut le 7 avril de l'année 1600.

[2] Cette croyance, ou plutôt cette superstition, dès longtemps

préservatif s'effectue de trois manières différentes au bazar des libraires, boutique d'Inèboli Mehemmed Éfendi, savoir : le *Hizb ul-'azem ma'hud dèlāīli chèrif*, ou le grand préservatif, avec les arguments *dèlāīl*, tirés des saintes traditions, en un seul volume, au prix de 90 piastres; le *Hizb ul-'azem*, seul, 50 piastres, et les seules *dèlāīls*, 45 piastres.

95. منتخابات لغات عثمانيه *muntakhābāti loughāti 'osmānīiè*.

Dictionnaire contenant un choix des mots de la langue ottomane, en deux volumes, en vente chez l'agent des papetiers, Tchèlèbi Hadji Hussein Éfendi. (Nous présumons que cet ouvrage est celui qui a déjà été publié il y a quelques années, à Constantinople, par M. J. W. Redhouse, en 2 vol. petit in-folio.)

96. رسالهٔ ايساغوجى اوزرينه اعمال شده اولان شراحك
كافّه سنه هر وجهله مرجح بولنوب نسخه سى دخى اندر
اولان كلنبوى مرحومك تنظيم كرده سى بر شرح نفيس

connue des anciens, n'est pas seulement répandue de nos jours parmi les musulmans, elle est commune aux chrétiens du Levant appartenant à toutes les communions, comme elle l'est du reste encore en Italie, en Espagne, et même dans nos provinces et nos campagnes en France les plus éloignées des grands centres de civilisation. Toutefois, nous pensons que l'ouvrage qui fait l'objet de cette annonce n'a d'autre avantage que de faire connaître un trait de mœurs de plus. Si nous l'enregistrons dans cette bibliographie, c'est uniquement pour tenir le public au courant de tout ce qui se publie, même dans ce genre, en Turquie.

و بین الاساتیذ والطلاب معتبر کوریلوب *riçālèï içāghoudji uzèrinè 'imāl chudè olān eherrāhiñ kiāffècinè her vedjehilè muredjdjeh boulounoub nuskhèci dakhi ander olān kelembèvé merhoumuñ tanzîm kerdèci, bir cherhi nèfis, vè bèïn el eçātiz vethihilāb mu'teber gueurulub.*

Le précieux commentaire, estimé des maîtres et étudiants, composé par feu Kelembèvi sur l'exemplaire rare et le plus généralement préféré du Traité de l'Isagogue de Porphyre (ouvrage qui traite de la dialectique et de la philosophie d'Aristote [1]).

Ce commentaire, imprimé à l'Imprimerie impériale, se vend dans cet établissement et au bazar des libraires, boutique de Ruchdi Éfendi.

97. طبع وتمثیلنه موّفق اولنان اوروپا نام رساله بهری
اوچر غروش فیئاتیله صحاف چارشوسنده میری صحاف
حاق رشدی افندینك دكاننده فروخت اولنمقده

ایدوکی *thab'u temsilinè mavevfiq olounān āvroupā nām riçālè, beheri utcher ghourouch fiātilè, sahhāf tchārchouçounda miri sahhāf hādji ruchdi efendiniñ dakkiānindè furoukht oluunmaqda idigui.*

L'écrit tout récemment imprimé, et intitulé *L'Europe*, se vend, au prix de 3 piastres, chez Hādji Ruchdi Éfendi, libraire du Gouvernement.

[1] Voyez de Hammer, *Notes et Éclaircissements à son Histoire de l'Empire Ottoman*, t. XIV, p. 504.

98. علم منطقدن کلیسی اصولی اوزره ترتیب افیسه ورموزاتی شامل اولوب بین العلما مقبول ومعتبر اولان تصدیقات حاشیهٔ جدیدهسی بو کرهٔ طبع اولنمش اجزاسی قرق و مجلدی اللی غروشه فروخت اولنمقده در

'ylmi manthiqden kelici ouçoulu uzrè tertibi afficè vè roumouzāti chāmil oloub, beïn ul-'oulèmā magboulu mu'teber alān tasdiqāti hāchīèi djèdidèci, bou kerrè thab'olounmouch edjzāci qyrq vè mudjelledi elli ghouroacha furoucht olounmaqda dir.

Traité de logique et de dialectique, d'après les principes de Kilici, contenant des locutions énigmatiques ou à double entente et signification, avec de nouvelles notes marginales confirmatives, estimées des savants. Prix de l'ouvrage, 40 piastres, broché, et 50, relié.

99. الف لیله و لیله حکایهٔ مشهورهسنك بشنجی جلدی *elf l'eïlè vè lèïlè hikiāïèï mechhourècinïñ bechindji djildi.*

Mise en vente du cinquième volume des *Mille et une Nuits*, traduction turque d'Ahmed Éfendi; prix relié, 20 piastres, au bazar des libraires, boutique de Khalil Hussein Éfendi. (Voy. n° 4.)

100. مورّخ ذو فنون عبد الرحمن بن خلدونك عنوان العبر و دیوان المبتداء و الخبرنام تاریخنك کتاب ثانیسندن ابتدای آفرینش آدمدن طبقهٔ رابعهٔ فرسی

اولان ملوك ساسانيانك انقراضندندك روى زميننده حكم
ايدن ملل ودول مختلفه‌نك احوال واثارلرينى

maerridji zou funoun 'abdurrahmān ben khaldounouñ 'unvān al'iber, vè divān el-mubtèda vel-khaber nām tārikhiniñ kitābi sānicinden ibtidāī āferinichi ādemden thabaqaī rabi'aī farci olān, malouki sāçāniāniñ inqyrazinèdek, rouī zèmindè hakm iden milel u duvèli mukhtèlifèniñ ahvāl u açārlerini.

Les faits et gestes des nations et des gouvernements qui ont tour à tour dominé sur la face de la terre, depuis la création d'Adam jusqu'à l'extinction de la quatrième classe ou dynastie des rois sassanides de la Perse, le tout formant le second livre des Annales intitulées, *L'Exposé des exemples historiques, leur commencement et leur résultat final*, par Abdarrahman ben Khaldoun, le savant promoteur ou translateur de la science. (Voy. n°s 12 et 58.)

C'est le premier des deux livres d'Ibn Khaldoun, indiqués dans le titre sommaire ci-dessus, que S. E. Soubhi Beg, membre du conseil suprême de justice, a traduit en turc sous le titre de مفتاح العبر *Miftāh ul-'iber*, c'est-à-dire la clef des exemples ou des faits historiques remarquables. Cette traduction des Annales d'Ibn Khaldoun, imprimée avec soin à l'Imprimerie impériale du Moniteur, et sous les auspices de Sa Majesté le sultan, forme un volume in-folio, qui se vend 100 piastres broché, et 130 relié.

101. شيخ عبد الغنى مولفاتندن اولوب موخرا

مصرده طبع اولنمش اولان تعبیر نامه بررلیرا فیئاتیله

cheïkh 'abdul-ghani mn'ellifātinden oloub muakhkharen micirdè ihab' olounmouch alān t'ebir nāmeh birer lira fiatilè.

Traité de l'interprétation des songes, par le cheïkh Abdul-Ghani, ouvrage récemment imprimé en Égypte. Prix : une livre turque.

102. انوار سهیلی نام کتاب *envāri suhèïli nām kitāb.*

Les lumières de la constellation de Canopus. Titre ou surnom sous lequel l'auteur persan Hussein Va'ez a publié une traduction de l'ouvrage arabe intitulé : کلیله و دمنه *Kelilè va dimnè*, ouvrage qui, lui-même, est une traduction arabe des fables de Bidpaï, écrite originairement en langue pehlevi ou ancien persan.

L'*Envari suheïli*, qui fait l'objet de cette annonce, étant devenu très-rare, même en manuscrit, il vient d'en paraître, sous les auspices de Sa Majesté le sultan, une très-belle impression, à l'établissement lithographique des corps du génie et des fortifications, qui se vend au prix de 40 piastres l'exemplaire.

103. نسخ وتعلیق ودیوانی ورقعه و سیاقت و کوفی ودیوانی جلیس وتعلیق شکستهسی وثلث خطلریله مزیّن تحفة الاطفال نامیله بو دفعه تنظیم اولنمش کوزل بر رساله

neskh vè ta'liq vè divāni vè rouq'a vè siāqat vè kioufi vè divāni djèlis vè t'aliq chikestèci vè suls khaththlerilè

muzeïien nekhbet al-ethfāl nāmilè boa def'a tanzîm olounmouch guzel bir riçālè.

Le Manuel (calligraphique) des enfants, ou Méthode d'enseignement pour arriver à lire très-facilement, et sans le secours d'aucun maître, les divers genres d'écritures, neskhi, ta'liq, divāni, ryqa', siāqat, kioufi, divani-djèlis, ta'liqi-chikestè et sulus ou suluci [1].

L'auteur de cette intéressante et utile publication, Mehemmed Ruchdi ben Sulèïman, a fait preuve d'une rare modestie en dédiant uniquement à l'enfance une œuvre d'enseignement dont la jeunesse et l'âge mur même peuvent également profiter. Ce traité est sous nos yeux, et nous avons pu nous convaincre qu'en fait de spécimen de ce genre, c'est encore ce que la lithographie a produit, jusqu'à ce moment, de plus perfectionné en Turquie. Ne bornant pas là le seul mérite de son œuvre, l'auteur l'a en outre enrichi de nombreux exemples d'écriture en prose et surtout en beaux et remarquables vers

[1] Si nous revenons sur cette annonce, déjà mentionnée sous le n° 52 de cette liste, c'est qu'en l'indiquant une première fois d'après le texte, quelquefois douteux ou incomplet, du *Djèridè*, nous n'avions pas alors, ainsi que cela nous arrive le plus souvent, l'ouvrage même sous les yeux. — D'après les difficultés inhérentes au travail bibliographique qui nous occupe, nous croyons que c'est pour nous un devoir de reconnaissance de mentionner ici les personnes qui veulent bien nous enfaciliter l'exécution, en nous communiquant les ouvrages mêmes. Sous ce rapport, nous ne saurions trop remercier Son Excellence M. l'ambassadeur actuel de Turquie, ainsi que Ahmed Kiamil Éfendi, membre de notre Société asiatique, pour l'obligeance avec laquelle ils ont bien voulu mettre à notre disposition et en notre possession même les ouvrages indiqués sous les numéros 100 et 103 de cette notice.

appartenant à trente-deux écrivains et poëtes des plus renommés de l'époque ancienne et contemporaine. Ces vers, dont nous regrettons de n'en pouvoir citer ici quelques-uns des plus remarquables, mais que nous nous proposons de publier plus tard, sont, en partie, l'œuvre de sultans, de grands vizirs, de muftis, d'hommes d'État et autres personnages célèbres.

Aux éléments purement calligraphiques de ce manuel, l'auteur a joint l'indication d'un nouveau mode de lecture et d'accentuation, destiné à faire connaître les différentes prononciations qu'affectent comme voyelles les lettres ا, و, ى, mais plus spécialement la lettre و, dans les mots de la langue ottomane. Pour le و, cette indication se fait à l'aide des deux signes suivants, ٧, ٨, empruntés à la numération, lesquels, lorsqu'ils se trouvent au-dessus de la lettre, représentent l'*u* et le son voyelle *eu*. Placés au-dessous, ces mêmes signes indiquent l'*o* et le son voyelle *ou*. Par cette simple combinaison, les quatre sons différents qu'affecte en réalité dans la langue ottomane la lettre و, et qui jusqu'à présent n'avaient aucun signe représentatif, se trouvent clairement indiqués.

L'invention de ce simple et nouveau mode de lecture, qui se complète encore d'autres dispositions utiles, mais qu'il serait trop long d'indiquer ici, est due à S. E. Fuad Pacha et à Djevdet Éfendi [1].

[1] Auteurs l'un et l'autre de la meilleure grammaire turque qui existe depuis 1851.

Adopté officiellement dès l'année dernière dans l'Annuaire impérial (*Sālnāmè*) pour la transcription des noms étrangers, ce mode d'accentuation a reçu une première application, qu'on se propose, dit-on, d'étendre également à d'autres genres de publications dans la langue ottomane.

Prix de l'ouvrage : 20 piastres.

104. دولت عليّهٔ عثمانيه تاريخنك اون ايكنجى جلدى *devleti 'aliïèï 'osmāniïè tārikheniñ on ikindji djildi.*

Le douzième volume de l'Histoire de l'empire ottoman, par Son Excellence Khaïr Oullah Éfendi, membre du conseil d'État, du conseil de l'instruction publique, vice-président de l'Académie des sciences et lettres, etc. etc. (Voy. nos 4 et 54.)

105. طبّ النبى بو دفعه طبع وتمثيل اولنمش *thibb un-nèbi, boa def'a tab 'u temsîl olounmouch.*

La médecine, ou le traité des préceptes hygiéniques du Prophète Mahomet. Ouvrage tout récemment imprimé.

106. الف ليله وليله حكايه لطيفه‌سنك التنجى جلدى يعنى حكايهٔ مذكوره‌نك تكميلى رسيدهٔ حسن ختام اولدرق اون بشر غروشه فروخت اولنمقده در *elf lèïlè vèlèïlè hikiāïèï lathifècininñ altyndji djildi ï'ani kihiāïèï mezkiourèniñ tekmili recidèï husni khitām ol-araq, on becher ghouroucha faroukht olounmaqda dyr.*

Le sixième et dernier volume de la version turque des *Mille et une Nuits*, par Ahmed Nazif Éfendi; en vente, au prix de 20 piastres. Les six volumes, formant la totalité de l'ouvrage, se vendent 270 piastres. (Voy. n[os] 4 et 99.)

107. معارف عمومیه معاونلرندن جودت افندینك مكتب ملكیهٔ شاهانه شاكردانیچون ترتیب ایلدیكی جغرافیه خلاصه جدولی مقدمهٔ فنّ جغرافیایی وقطعات خمسه كره ارضنك حاوی اولدیغنی ممالك وبلدانی وعرض و طول ومساحهٔ سطحیه و نفوس سكنه‌یی شامل غایت صنعتلو اولدیغی حالده بوكره طوپخانهٔ عامره‌ده طبع وتمثیل اولنمش *me'ārifi 'oumoumèïïè mou'āvinlerinden djevdet efindiniñ mektebi milkïïèï chāhānè chāguirdān itchin tertib èïlèdigui djoghrafiā khoulāça djedveli mouqaddèmeï fenni djoghrafiaï, vè qythāti khamsaï kurèï arziniñ hāvi oldoughounou memālik vè bouldāni, vè 'arz, vè thoul, vè mèçāhati sathiha, vè nafouci sèkènèï chāmil ghāïet sana'atli aldoughou hāldè, bou kerrè takvimkhānèï 'āmirèdè thab 'atemsil olounmouch.*

Tableau ou traité abrégé d'une introduction à la géographie des cinq parties du monde, offrant la description des contrées et des villes, et indiquant les longitudes, latitudes, l'étendue en superficie, et le chiffre des populations. Ouvrage composé avec beaucoup de soin, destiné à l'usage des élèves de l'École civile impériale, par Djevdet Éfendi, l'un des

membres adjoints du conseil de l'instruction publique. Prix 15 piastres.

108. Sous le même numéro du *Djèridè*, اناطولى خريطه‌سى *anâtholou kharythacy*, carte de l'Anatolie; 20 piastres [1].

اسيا خريطه‌سى *aciâ kharythacy*, celle de l'Asie; 12 piastres.

افريقا خريطه‌سى *afriqâ kharythacy*, de l'Afrique; 12 piastres.

فلمنك جديد خريطه‌سى *filemengui djèdid kharithacy*, de la Nouvelle-Hollande; 12 piastres.

بحر بالطق خريطه‌سى *bahri bâlthyq kharythacy;* de la Baltique; 10 piastres.

بوغاز ايچى خريطه‌سى *boghâz itchi kharythacy*, plan ou carte du Bosphore, ou canal de la mer Noire; 12 piastres.

استانبول خريطه‌سى *istâmboul kharithacy*. Plan de Constantinople; 40 piastres.

109. حديقة الوزرا نام كتاب *hadiqat el-vuzèrâ nâm kitâb*. (Le jardin des vizirs.)

Titre d'une biographie des personnages célèbres qui, depuis l'origine de la monarchie ottomane jusqu'à l'année 1170 de l'hégire (1756), ont rempli le poste éminent de grand vizir. Cette biographie est

[1] La publication en turc de ces cartes aura l'avantage, pour les contrées du Levant surtout, de donner avec plus de précision l'indication des noms géographiques, trop souvent dénaturés sur les cartes publiées en Europe ou dans les relations des voyageurs.

présentement en vente au bureau du *Djèridè*. Prix 20 piastres.

110. ملخص تواريخ عثمانيه *moulakhkhaci tavārikhi 'osmaniiè*. Précis de l'histoire ottomane, depuis la fondation de l'empire jusqu'à nos jours. Cet utile résumé, publié en français par M. N. Mallouf en 1852, vient d'être traduit en langue turque (caractères arméniens), après l'avoir été également en bulgare. On le trouve chez les principaux libraires de la capitale.

111. ترکچه وفرانسزجه اولەرق ترتيب وطبع اولنمش اولان غلطه وبك اوغلو خريطەسی *turkhchè vè frāncisdjé olaraq tertib u thab 'oulounmouch olān ghalatha vè beg oghlou kharithacy*.

Écrit imprimé en turc et en français, ou renseignements sur les faubourgs de Péra et de Galata.

Cette publication, d'après le *Djèridè* même et le *Journal de Constantinople*, est une sorte d'Annuaire du commerce, ou Guide pour l'année 1860, édité par MM. Rose et Aznavour, qui ont imité en partie le *Post office directory*, favorablement connu à Londres. Le travail long et pénible de MM. Rose et Aznavour est, en quelque sorte, le corollaire des améliorations effectuées récemment sous les auspices de la municipalité du sixième cercle ou arrondissement de la capitale, comprenant les faubourgs de Péra et de Galata[1].

[1] On sait que Constantinople a été récemment divisée en douze

Grâce aujourd'hui à cette publication, le voyageur nouvellement débarqué n'est plus, comme autrefois, privé d'indication et forcé d'errer dans un labyrinthe de ruelles, sans pouvoir s'orienter; il trouve les rues, les maisons numérotées, et, l'Annuaire en main, il peut facilement obtenir les renseignements qui lui sont nécessaires.

Cet Annuaire, où les noms, les numéros, et toutes les parties sont classés par ordre alphabétique, se vend 20 piastres, au magasin de librairie du sixième arrondissement.

112. شناسی فرانسز لساننددن نظماً ترجمه ایلدیکم بعض اشعار *chināci franciz liçāninden nazmen terdjèmè èilèdiguim b'azi echār.* Extraits de poésies et de prose, traduits en vers, du français en turc, par Chinassi Éfendi.

Ces extraits, faits et traduits avec autant de goût que de talent, par Chinassi Éfendi, se composent d'un choix des plus grandes et des plus belles pensées de Racine, de Lamartine, de La Fontaine, de Gilbert et de Fénelon.

Poëte lui-même et littérateur distingué dans sa propre langue, Chinassi Éfendi, aujourd'hui membre du conseil de l'instruction publique, appartient à la classe déjà très-nombreuse de ces jeunes Ottomans que leur Gouvernement ne discontinue pas depuis

cercles (دائره) *dāirè*, municipalités, dont Péra et Galata réunis, sont destinés à former l'arrondissement modèle.

bien des années d'envoyer s'instruire à Paris. Félicitons Chinassi Éfendi d'avoir à ce point profité de son séjour en France pour bien comprendre et s'approprier toutes les beautés de notre langue. Souhaitons-lui surtout, dans l'intérêt de son pays, de trouver bientôt parmi ses jeunes compatriotes un plus grand nombre d'imitateurs.

Les Français mêmes qui comprennent le turc liront, nous n'en doutons pas, avec plaisir ce petit imprimé, le dernier sorti, en 1859, de l'imprimerie de la *Presse d'Orient*, et où les textes des deux langues ont été soigneusement mis en regard l'un de l'autre.

Les bornes circonscrites de cette simple notice bibliographique nous font vivement regretter de ne pouvoir citer ici des passages entiers de cet intéressant opuscule; toutefois, la citation des quelques vers suivants suffira pour donner aux orientalistes une première idée de la verve poétique de Chinassi Éfendi et de son incontestable talent d'habile et savant traducteur.

سيلاب كبى كچمدده در دولت اشرار

Le bonheur des méchants comme un torrent s'écoule.

Racine.

سنى سودم وفاسزكن نيدردم صادق اولسيدك

Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait, fidèle?

Racine.

وبرر اقواتنى افراغ طيورك معبود

لطفيدر عالميان اوزره سراسر ممدود

Aux petits des oiseaux il donne la pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

Racine.

اولكه دريانك اورر شدّت امواجنه كم

منعنه قادر اولور قصد اشرّانك هم

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

Racine.

نسخهٔ عمراو كتاب متعالى دركم

مطلبنجه ايده‌مزلر آنى فتح وابهام

Le livre de la vie est le livre suprême,
Qu'on ne peut ni fermer ni rouvrir à son choix.

Lamartine.

113. اندلس تاريخنك جزو اول و ثانيسى ايكيسى برابر اولەرق بهرى قرق بشر غروشه *endèlous tārikhiniñ djuzvi evvel vè sānici berāber olaraq beheri qyrq becher ghouroucha.*

Histoire de l'Andalousie; la première et la seconde partie en un seul volume, de l'imprimerie du *Moniteur;* en vente, au magasin de papeterie de Hadji Ismaïl Éfendi et de Hadji Moustafa Agha. Prix 45 piastres.

Nous n'avons pu jeter encore qu'un premier coup d'œil sur cette histoire, dont S. E. Edhem Pacha, ministre du commerce à Constantinople, a eu l'obligeance de nous faire remettre le premier volame.

Dans ce volume, l'auteur ne donne qu'en partie l'histoire du khalifat de Cordoue, qu'il fait précéder

d'une dissertation sur les causes qui déterminèrent la conquête de l'Afrique par les musulmans, et d'un précis historique de l'état primitif de l'Espagne avant l'invasion des Maures dans ce pays. L'auteur traite ensuite successivement et en détail de tous les faits et événements du khalifat de Cordoue sous la domination des Ommiades, et le gouvernement des vice-royautés d'abord, et, par suite, des royautés indépendantes et absolues de l'Andalousie. Ces faits conduisent le lecteur jusqu'à l'extinction de la dynastie des مرابطين, Murâbythîn, autrement dite des Almoravides, où se termine ce volume.

Écrite par un musulman, cette phase chevaleresque et si brillante de l'histoire d'Espagne, qui représente ce pays sortant de la barbarie par la conquête, et recevant une fois encore du peuple conquérant les formes d'une civilisation qui n'avait pas eu de modèle et qui n'a pas laissé d'exemple en Europe, cette phase, dis-je, sera relue avec intérêt par nos orientalistes, et pourrait, au besoin, fournir un excellent texte, attachant et instructif pour l'enseignement du turc dans nos écoles publiques des langues orientales.

114. مرحوم بلخى سيد هاشم افندى حضرتلرينك تأليفاتندن معرفت طريق نام كتاب مستطاب ايله شيخ بالى افندى مرحومك تصوّف اوزرينه رسالهٔ مرغوبه‌سنك اعلاق *merhoum belkhi sèïd hâchem efendi hazretleriniñ tèelifâtinden ma'rifeti thariq nâm kitâbi mustèthâb*

ilè, cheïkh bāli efendi merhoumuñ teçavvouf uzerinè riçālèï merghoubèciniñ 'ilāni.

Cette annonce mentionne deux ouvrages, dont l'un est le livre intitulé *Ma'rifeti thariq*, c'est-à-dire la connaissance de la voie (de Dieu ou de la vérité), par feu Saïd Hachem Éfendi Belkhi, l'un des cheïkhs ou supérieurs du grand ordre des derviches naqchibendi, lequel cheïkh vécut longtemps retiré et solitaire dans la mosquée de sultan Selîm, à Andrinople. Le second ouvrage est le précieux traité de la science contemplative تصوّف رسالهٔ مرغوبه‌سی *teçawouf riçālèï merghoubèci*, par feu le cheïkh Bali, enterré dans la ville de Sofia.

C'est la réunion en un seul volume de ces deux ouvrages qu'un homme de bien, un pieux musulman, vient tout récemment d'opérer et de faire imprimer à ses frais, dans un double but de propagation scientifique et de piété. Bien que la dépense de cette impression élève le prix des exemplaires à 10 piastres, l'éditeur les abandonne au public au prix réduit de 7 piastres l'un, n'ayant en vue, par ce fait, que l'accomplissement d'une œuvre agréable à Dieu et les prières des fidèles, auxquels il se recommande.

115. موزيقهٔ همايون باش خواجه‌سی سنيور كواتللى معرفتيله شرقى مقاملره دائر ترتيب اولنان پيانو نوطه‌لرى ايكى جلد اوله‌رق بك اوغلنده تكه جوارنده كائن كتابجى شيمفك دكاننده فروخت اولنمقده

mouziqaï humāïoun bāch khodjacy sinior kovātelli m'arifetilè, charqi maqāmlara dāïr tertib olounān piāno nothalary, iki djild olaraq, beg-oghlounda tekkiè djivārindè kiāïn kitabdji chimfik dukkiānindè furoukht olounmaqda.

Recueil de chants orientaux (شرق *charqi*), mis en notes européennes et arrangés pour le piano, par le signore Covatelli, professeur en chef de la musique impériale, 2 volumes, en vente à Péra, près le *Tekkiè* ou couvent des derviches mevlevites, au magasin de librairie de Chimfik.

116. تجارت قانوننامۀ همايوننه ذيل اولمق اوزره قلمه النان نظامنامه‌دن لزومى مقدارى *tèdjāret qānounnāmèï humāïouninè zeïl olmaq uzrè, qalèmè ālynān nizām nāmèden luzoumi miqdāri.*

Recueil des ordonnances servant d'appendice nécessaire au Code impérial de commerce. Ce recueil, recommandé et expliqué par le ministre du commerce même, est en vente, au prix de 5 piastres l'exemplaire.

117. سالنامۀ دفعۀ خامسه عشره سنۀ ١٢٧٧ *sālnāmèï def'āï khāmicé 'acherè senèï bin iki ïuz ïètmich ïèdi.*

Le *Sālnāmè* ou l'Annuaire ottoman de l'année de l'hégire 1277 (1860-1861), quinzième année de la fondation. Prix de l'exemplaire soigné, 10 piastres; exemplaire ordinaire, 7 piastres; se vend au bazar des libraires, boutique de Louthf Oullah Éfendi.

(La suite dans un numéro prochain.)

MÉMOIRE

SUR LES INSTITUTIONS DE POLICE CHEZ LES ARABES, LES PERSANS ET LES TURCS,

PAR M. LE D[r] WALTER BEHRNAUER,

ATTACHÉ À LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE VIENNE.

(SUITE.)

DEUXIÈME PARTIE.

NOTICE PARTICULIÈRE SUR LA CHARGE DE MUHTASIB, PAR LE SCHEIKH ANNABRAWI.

Je me félicite de pouvoir remplir la lacune indiquée par Almawerdi, à l'aide de l'ouvrage du scheïkh Takijjeddin Abdarrahmân ibn Nasr ibn Abdallah Annabrawi, intitulé نِهَايَةُ ٱلرُّتْبَةِ فِى طَلَبِ ٱلْحِسْبَةِ (l'extrémité de l'autorité publique dans la demande de la charge de la hisba). Malheureusement je n'ai pas réussi jusqu'à présent à trouver quelques renseignements sur la vie de l'auteur, sur le lieu de sa naissance et sur sa position spéciale; mais nous pouvons supposer que ce scheïkh, qui appartenait aux docteurs du rite schaféite, avait été revêtu, à une époque quelconque de la vie, de sa charge de la hisba.

Plus tard, lorsqu'on eut de la confiance dans son expérience, on s'adressa à lui afin qu'il composât un résumé sur les fonctions de muhtasib en général; c'est ce qu'il raconte lui-même dans la préface de son livre. Il dit : « Quelqu'un qui avait été trouvé digne de la charge de la hisba, et qui était chargé de l'inspection des affaires des sujets et de la situation cachée du bas peuple, me pria de rédiger pour lui un résumé propre à servir de guide dans les opérations d'un juge de police (muhtasib), d'après la forme légale, afin qu'il fût un appui solide pour son administration et une bonne base pour son autorité. Je lui accordai sa demande et lui élaborai un résumé concis, non pas un mémoire détaillé, et j'y ajoutai les arrêts divins, les paroles du Prophète conservées par la tradition (الاخبار), et l'accompagnai du récit des actions et des paroles du Prophète transmises à la postérité par la tradition (اثار). J'y insérai l'avertissement de la fraude qui se commet dans le commerce et de la tromperie des artisans et des ouvriers, et j'y fis connaître leurs secrets cachés, espérant dans tout cela la récompense du Dieu bienfaisant au jour du jugement dernier. Je me bornai à la mention des métiers connus, négligeant les autres selon la mesure de la nécessité. Mon livre a été divisé en *quarante* chapitres, afin que le muhtasib puisse procéder d'après leurs dispositions et agir d'après leurs modèles, et je l'intitulai : *Nihâyatarrutbati fi thalabilhisbati* (l'extrémité de l'autorité publique dans la demande de la charge de la

hisba). Il n'y a de protection pour moi qu'en Dieu; en lui je mets ma confiance, et c'est à lui que je m'adresse dans ma pénitence! »

TITRE DES QUARANTE CHAPITRES DE CE RÉSUMÉ.

1. Offices qui sont nécessaires et obligatoires pour le muhtasib.
2. Détails de l'inspection des marchés et des rues.
3. Détails de la connaissance des quintaux, des rotls, des miskals, des dirhems, etc.
4. Détails de la connaissance des poids (موازن), des mesures (مكاييل) et de l'ajustement des rotls (عيار الارطال).
5. Détails sur l'inspection des marchands de farine et de grains.
6. Détails sur l'inspection des boulangers.
7. Détails sur l'inspection des possesseurs des fours.
8. Détails sur l'inspection des (faiseurs) d'omelette (زلابية).
9. Bouchers, 1° qui égorgent les bêtes, et 2° ceux qui les dépècent et vendent la viande.
10. Inspection des rôtisseurs.
11. Inspection des bouchers qui vendent les têtes des bestiaux égorgés (الرّواسون).
12. Inspection de ceux qui font frire le poisson (ital. *frittolaji*).
13. Inspection des gargotiers.
14. Inspection des faiseurs de la bouillie (هريسه).
15. Inspection de ceux qui font frire les boyaux d'agneau (النقانقيّون), les faiseurs de saucisses.
16. Inspection des pâtissiers, confiseurs, faiseurs de halwa.
17. Inspection des apothicaires.
18. Inspection des épiciers.
19. Inspection des marchands de rafraîchissements, de sirops, etc.

20. Inspection des marchands de beurre (d'huile, de graisse).
21. Inspection des marchands d'étoffes (par exemple, des habits).
22. Inspection des courtiers et crieurs dans les ventes publiques.
23. Inspection des tisserands.
24. Inspection des tailleurs.
25. Inspection des marchands d'étoffes de coton (cardeurs de coton).
26. Inspection des marchands de tissus de lin.
27. Inspection des marchands de soie ou d'étoffes de soie.
28. Inspection des teinturiers.
29. Inspection des cordonniers.
30. Inspection des changeurs de monnaies.
31. Inspection des orfévres.
32. Inspection des chaudronniers et des forgerons (maréchaux).
33. Inspection des artistes vétérinaires.
34. Inspection des vendeurs d'esclaves et de bêtes de somme.
35. Inspection des bains et leurs intendants.
36. Inspection de ceux qui saignent ou qui scarifient la peau.
37. Inspection des médecins.
38. Inspection des instructeurs des petits enfants.
39. Inspection des zimmis (juifs et chrétiens).
40. Inspections d'autres choses qui regardent les fonctions de la hisba en général et en particulier.

M. de Hammer Purgstall a donné, dans les Annales littéraires de Vienne (*Wiener Jahrbücher der Literatur*), année 1838, t. LXXXIV, p. 145-156, une notice détaillée sur cet ouvrage ; mais cette notice était insuffisante pour en faire connaître toute l'importance re-

lativement à l'histoire de la culture et de la civilisation chez les nations musulmanes. Nous allons donner l'analyse de ces quarante chapitres. Le chapitre premier regarde les devoirs nécessaires et obligatoires pour celui qui est chargé des fonctions de muhtasib. Puisque la charge du muhtasib consiste dans le commandement du bien et la défense du mal, et que le devoir du muthasib est de maintenir le bon ordre entre les hommes, il est nécessaire qu'il soit un jurisconsulte connaissant les préceptes de la loi, afin qu'il sache ce qu'elle ordonne et ce qu'elle défend; car la bonne action est celle que la loi approuve et la mauvaise action est celle que la loi déclare mauvaise; la connaissance de ce qui est bon ou mauvais ne s'introduit dans l'esprit qu'à l'aide du Livre de Dieu très-haut et de la sonna de son prophète Muhammad. En effet, il arrive très-souvent qu'un homme ignorant approuve une chose que la loi déclare mauvaise, et que, dans son ignorance, il exécute une action illicite. Il est donc du devoir de chaque musulman d'étudier la science du droit comme le Prophète l'a dit et commandé.

CHAPITRE PREMIER.

OFFICES DU MUHTASIB.

PREMIÈRE SECTION.

La première chose qui est nécessaire au muhtasib est qu'il remplisse ses fonctions selon son savoir, et que ses paroles ne soient pas opposées à ses actions.

Dieu a dit dans des reproches adressés aux savants des Israélites[1] : « Commanderez-vous de bonnes actions aux autres hommes pendant que vous vous oublierez vous-mêmes? » Anas, fils de Malik, rapporte cette tradition de la part du Prophète : « La nuit dans laquelle je fis mon ascension au ciel, je vis des hommes dont les lèvres étaient coupées avec des ciseaux; je demandai à Gabriel : « Quels sont ces per-« sonnages ? » Gabriel répondit : « Ceux-là sont les « prédicateurs de ta nation, qui commandent le bien « aux hommes, et s'oublient eux-mêmes. » Le Dieu très-haut fait ainsi parler *Schuaib*[2], qui défendait à son peuple l'amoindrissement des poids et la diminution des boisseaux : « Je ne veux pas faire moi-même ce que je vous ai défendu; je ne veux que vous corriger autant que je le puis. » La situation ne doit pas être comme le poëte Abou Humâm Aschâdili la décrit dans ces vers :

S'ils se taisent pour écouter, ils parlent et se plaisent à dire des mots agréables;
Mais leurs actions sont contraires aux mots agréables.
Ils censurent le monde pendant qu'ils en tirent la crème
En des mesures pleines, de manière que le possesseur n'en peut plus traire du tout!

Un autre poëte a dit :

Ne nous défends pas le mal, pendant que tu le fais;
Si tu le fais, la honte sera un fardeau grand et pénible pour toi!

[1] Sur. II, v. 41.
[2] Sur. II, v. 90. *Baidhaui*, éd. Fleischer, I. ۳۲۲.

IIe SECTION.

Il est nécessaire, pour le muhtasib, qu'il cherche dans ses paroles et ses actions l'approbation du Dieu excellent, et qu'il tâche de se rendre digne de sa grâce par une intention pure. Il doit s'abstenir dans son administration de porter envie aux hommes, de les traiter sévèrement et de se vanter devant les gens de sa classe, afin que Dieu excellent répande sur lui le manteau de sa grâce et le drapeau de sa protection, qu'il jette pour lui dans les cœurs l'horreur et le respect, en sorte qu'ils s'empressent d'accepter ses paroles dans leurs oreilles et de les suivre avec promptitude et obéissance. Le Prophète a dit : « Celui qui accomplit les arrêts de Dieu et de cette manière le contente, en dépit des hommes est protégé par lui contre leurs actions méchantes; mais celui qui contente les hommes au mépris de Dieu, celui-là est laissé à la merci de leurs intentions et de leurs projets. Celui qui fait du bien dans ses relations avec Dieu fait du bien dans ses relations avec les hommes; s'il fait du bien en secret et qu'il pense en secret honnêtement, Dieu donne un bon ordre et un bon rang à sa position; celui qui accomplit des actions pour la vie future, Dieu le satisfait dans ses affaires de ce monde. » On raconte que Toghtekin, un des émirs Atabeks gouvernants de la Syrie[1], lors-

[1] Toghtekin, qui régnait à Damas au moment de la première croisade, n'était pas Atabek, mais un prince de la famille des sul-

qu'il était le sultan de Damas, demanda quelqu'un pour être muhtasib de la ville. Un homme de loi lui ayant été désigné, il ordonna qu'on le conduisît devant lui, et il lui dit en l'apercevant : « Je te charge maintenant de l'office de la hisba pour le peuple, afin que tu ordonnes de faire le bien et que tu défendes le mal ! » Cet homme lui répondit : « Si tel est mon office, lève-toi tout de suite de ce matelas mince et magnifique (طراحة, cf. Berggren, *Guide français-arabe*, p. 554), et ôte de dessous tes pieds ce coussin, car ces deux objets sont de soie; de plus, tire de ton doigt cet anneau à cachet, car il est d'or. » En effet, le Prophète nous a laissé cette tradition : « L'or et la soie sont défendus aux hommes qui forment ma congrégation; mais ils sont licites aux femmes[1]. » A ces mots, le sultan se leva de son matelas et ordonna d'ôter de dessous ses pieds le coussin; en même temps il tira l'anneau de son doigt, puis il lui dit : « Je désire que tu réunisses à cette charge l'inspection des affaires de la Schorta (de la police de sûreté), et celles du pouvoir exécutif. » Aussi les hommes ne virent pas un muhtasib qui leur inspirât plus de crainte que celui-là.

III[e] SECTION.

Il convient que le muhtasib observe sévèrement

thans seldjoukides. (Voy. mes Extraits des historiens arabes des croisades, au commencement.) — Note de M. Reinaud.

[1] Voy. les *Monuments arabes, persans et turks du cabinet de M. le duc de Blacas*, par M. Reinaud, t. I, p. 31.

les mœurs et les coutumes traditionnelles du Prophète : tels sont la coupe de la moustache, l'enlèvement des poils de l'aisselle, l'action de se raser les poils des joues, de se rogner les ongles ; la tournure nette des habits et leur façon courte ; le soin de se parfumer le corps par le musc et autres odeurs, et la conformité stricte à toutes les paroles traditionnelles prescrites ou recommandées par la loi, avec l'accomplissement des devoirs canoniques et les obligations indispensables ; tout cela augmente le respect pour sa dignité et écarte les attaques contre sa religiosité. On a raconté qu'un homme qui demandait la charge de la hisba dans la ville de Ghazna fut conduit devant le sultan Mahmoud. Lorsque le sultan l'aperçut, il vit que sa moustache couvrait sa bouche dans toute sa longueur, et que les queues de sa robe se traînaient par terre ; il lui dit : « O schaikh, retire-toi et remplis toi-même, le premier, par la régularité de ta mise, les devoirs que la Sonna impose à quiconque veut être muhtasib ! »

IVe SECTION.

La conduite du muhtasib doit consister dans la douceur, l'agréable discours, la physionomie ouverte, et dans la tournure facile dans les ordres et les défenses ; car tout cela contribue le plus à gagner les cœurs. Dieu, le glorieux et omnipotent, a dit à son Prophète[1] : « Tu leur as dépeint le haut degré de

[1] Sur. III, v. 153. Le sens le plus simple de ces mots est celui-ci : *Par la miséricorde de Dieu tu étais doux*, etc.

la miséricorde de Dieu, et tu les as traités avec douceur; si tu avais été sévère et dur, ils se seraient séparés de toi. » Cet ordre doit être recommandé au muhtasib, vu qu'une manière grossière de défendre une chose excite très-souvent à la désobéissance, et que la violence de l'exhortation offense vivement les oreilles. On a raconté qu'un homme entra chez le khalife Mamoûn et lui ordonna le bien et lui défendit le mal; cet homme était grossier dans ses paroles. Mamoûn lui dit : « Le Dieu le très-haut a déclaré que celui qui a un agréable et doux discours est meilleur que celui qui est pire que moi. Dieu le très-haut a dit à Moïse et à Aharon : « Parlez-lui un « langage doux; peut-être réfléchira-t-il ou craindra-« t-il (sur. xx, v. 46). » Là-dessus le khalife tourna le dos à cet homme, et tout cela parce que l'homme parvient par la douceur à ce qu'il n'obtient pas par la grossièreté et la sollicitation violente; c'est ainsi que le Prophète a dit : « Dieu est doux et il aime la douceur en général, et il accorde à la douceur ce qu'il n'accorde pas à la violence. » Le muhtasib doit être discret et lent dans ses résolutions, de manière qu'il ne s'empresse pas d'infliger des peines et qu'il ne gronde personne pour la première méprise qu'il a commise, et qu'il ne châtie pas à cause d'une erreur qu'il fait pour la première fois; car l'innocence chez les hommes est une chose qui manque, et qui ne se trouve pas dans le cercle en dehors des prophètes. S'il rencontre quelqu'un qui diminue les boisseaux et amoindrisse les poids ou falsifie la

marchandise d'une manière quelconque, il l'exhorte pour la première fois et le menace du châtiment. Si celui-ci recommence son action, il lui inflige ce châtiment à proportion de ce qu'il mérite et selon la grandeur du délit; mais il ne va pas dans son châtiment jusqu'à l'extrémité des peines criminelles. Il fait usage d'un fouet et d'un nerf de bœuf, et se fait accompagner par ses servants et satellites; car cela inspire la plus grande horreur à toutes les classes du peuple et augmente la crainte des hommes. Il vient toujours dans les marchés et les rues dans des moments où l'on ne s'en avise pas, et il fait usage des espions, qui le tiennent au courant de tout.

Ve SECTION.

Aux conditions obligatoires que le muhtasib a à remplir, appartient encore le devoir qu'il s'abstienne des biens des hommes et qu'il refuse d'accepter un cadeau de ceux qui gagnent leur vie par le travail de leurs mains; c'est la faute à l'occasion de laquelle le Prophète a dit : «Que Dieu maudisse celui qui cherche à gagner le juge, et le juge qui se laisse gagner par un cadeau!» l'abstention de cela conserve le mieux son honneur et établit le plus constamment le respect des hommes envers lui. Ses esclaves et satellites sont obligés aux mêmes conditions, et lui-même doit avoir le plus grand soin que le soupçon reste éloigné de ses servants et satellites. S'il

apprend qu'un seul d'entre eux accepte un cadeau ou reçoive un présent, il doit l'éloigner de sa suite, afin de prévenir tout mauvais bruit. »

CHAPITRE II.

SUR L'INSPECTION DES MARCHÉS ET DES RUES.

Il convient que les marchés soient placés dans un endroit élevé et large, comme ils l'étaient chez les Grecs[1] et les Romains dans les anciens temps, et qu'il y ait aux deux côtés du marché deux trottoirs (قريران[2]), sur lesquels les hommes passent au temps de l'hiver, si le marché n'est pas tout à fait pavé. Il n'est permis à aucun des commerçants de faire sortir l'estrade[3] hors de sa boutique au delà du zénith des cimes parallèles des pilastres des toits, de manière à gêner les passants; le muhtasib a le devoir de l'en détourner, parce que cela pourrait causer du dommage aux hommes. Il doit faire établir pour chacun des commerçants un bazar, dans lequel celui-ci vend ses marchandises spéciales et dans lequel les articles sont distingués de ceux d'un

[1] Becker, *Chariclès*, I, 251.

[2] Pauly, *Encyclopédie*, VI, 1, p. 497, 510, 517 et suiv.

[3] مصطبة Cf. le *Journal de la Société orientale de l'Allemagne*, t. XI, p. 501, dans la description intéressante du bazar de Damas, par M. le consul Dr Wetzstein, qui nous avertit que l'estrade a au moins trois quarts d'une aune en hauteur, six quarts à peu près en largeur et plus de deux aunes en longueur. (Cf. ci-dessous, au chap. XVIII, sect. 6, l'extrait de l'ouvrage de Dschaubari.)

autre négociant; car cela est plus commode pour ceux qui veulent acheter quelque chose de ces négociants et aussi plus avantageux pour leur métier. Si le métier de quelqu'un a besoin du feu, comme le métier du boulanger, du gargotier, ou du forgeron, le muhtasib doit éloigner leurs boutiques de celles des parfumeurs, épiciers, et des marchands d'étoffes, afin qu'un contact ne puisse pas avoir lieu entre eux et produire des dommages.

PREIMIRE SECTION.

L'emploi d'un homme pour chaque métier est permis au muhtasib; je dis d'un homme qui soit connu des personnes de son métier en qualité d'homme sévère et honnête, qui maintienne le bon ordre parmi ses collègues, connaisse leur métier et découvre leurs falsifications et leurs tromperies, afin qu'il puisse faire l'inspection de leurs conditions et de leurs affaires; c'est de cet homme que le muhtasib prend ses informations sur les articles et les marchandises qui sont portés aux marchés, sur les prix qui sont fixés par eux, et sur les autres choses que le muhtasib doit savoir. On rapporte que le Prophète a dit : « Choisissez pour l'inspecteur de chaque métier un homme honnête et pieux de cette classe! »

IIe SECTION.

Il n'est pas permis au muhtasib de fixer le prix

des marchandises, ni de forcer les marchands à les vendre à un prix déterminé. Au temps du Prophète, il y eut une disette et on lui dit : « Fixe les prix! » Le Prophète répondit : « Dieu est celui qui donne et qui ôte; c'est lui qui fixe les prix; je prierai que Dieu éloigne la disette, et personne de vous ne me chargera du reproche d'une injustice envers sa vie et ses biens. » Si le muhtasib voit quelqu'un qui accapare une denrée quelconque, qui l'a achetée à bon marché et la réserve jusqu'au temps d'une disette, afin que son prix s'augmente, il le force de la vendre; car l'accaparement des aliments est défendu, et la défense d'un fait illicite est un devoir imposé au muhtasib. Le Prophète a dit : « Celui qui porte des aliments au marché est heureux (مرزوق); mais celui qui les accapare est maudit (malheureux). » Il n'est pas permis de retenir sur le chemin une caravane qui se rend dans une ville, pour s'informer des marchandises qu'elle porte et qui n'ont pas encore trouvé des acheteurs, afin de les acheter à un meilleur marché; le Prophète a aussi défendu de retenir les chameliers et de vendre leurs marchandises avant qu'elles aient été exposées sur le marché. Si le muhtasib trouve quelqu'un qui ait l'intention de manquer à cette défense et de faire comme nous l'avons décrit ci-devant, il doit l'en empêcher après l'avoir réprimandé. Il lui convient d'empêcher que des fardeaux de bois à brûler ou des ballots de paille, des outres remplies d'eau, etc. entrent dans les marchés, parce qu'ils causent du dommage aux

habits des passants. Il ordonne à ceux qui mènent les charges de bois à brûler, les ballots de paille, etc. de les décharger du dos des bêtes quand ils s'arrêtent avec elles dans les cours des maisons ; car lorsqu'elles restent debout, pendant que les fardeaux sont encore sur elles, cela leur fait du dommage et est pour elles une fatigue ; or le Prophète a défendu la tracasserie des bêtes qui ne procure pas de profit ; de plus il a ordonné aux commerçants et aux gens du peuple de nettoyer les bazars avec des balais, et d'enlever toutes les souillures qui nuisent aux hommes ; car il a dit : « Que rien n'y soit une cause de dommage ni de tort! »

IIIe SECTION.

Quant aux routes et aux rues des quartiers, il n'est permis à personne de bâtir en dehors des limites, ni de rien faire qui occasionne un tort ou de la gêne aux passants, par exemple, dans le temps de l'hiver, les égouts, qui sortent des murailles, et les canaux pour les saletés qui proviennent des maisons ; le muhtasib ordonne aux propriétaires des canaux d'établir un conduit dans la muraille, couvert de chaux, dans lequel l'eau du toit s'écoule, et il veille à ce que ceux qui se trouvent dans la maison fassent mener la saleté au chemin ; car son obstruction devient une source de dangers pendant l'été. Il n'est pas permis de regarder dans les maisons des voisins de dessus les toits et par les fissures, ni aux

hommes de s'asseoir sans nécessité devant les portes de leurs maisons sur le passage des femmes, ni aux femmes de s'asseoir devant les portes de leurs maisons sur le passage des hommes; si quelqu'un fait cela, le muhtasib lui fait des reproches.

CHAPITRE III.

SUR LA CONNAISSANCE DES QUINTAUX, DES ROTLS, DES MISKALS ET DES DIRHEMS.

Comme ces choses sont les bases du commerce et que les ventes s'appuient sur elles, le muhtasib doit les connaître et savoir très-exactement leur quantité et qualité, afin de prévenir tout commerce illicite; quant à leur empreinte spéciale, chaque pays et chaque ville a pour le commerce des rotls conventionnels qui se distinguent en plus ou en moins. Les habitants de la Syrie surtout ont des rotls spéciaux, et je mentionnerai ce que le muhtasib pourrait ne pas en savoir, afin qu'il sache la différence des prix : 1° le *kintâr,* que Dieu mentionne dans son Livre précieux[1]. Maâḍ ben Dschabal dit qu'il est de mille et deux cents *oukias*, et suivant Abousaîd Alhaarî, c'est une quantité d'or qu'une outre de bœuf peut renfermer[2]. Le kintar conventionnel et ordinaire renferme 100 rotls, et le rotl 684 drachmes et 12 oukias, et l'oukia contient

[1] Sur. III, v. 68. (Cf. *Baidhawi*, éd. Fleischer, t. I, p. 161.)
[2] Cf. *Baidhawi*, à la sur. III, v. 12. (T. I, p. 147.)

57 drachmes. C'est le rotl de Schirâz[1], que les Banou Munkiḍ ont établi; le rotl de Haleb ou Alep renferme 756 drachmes, et son oukia 63 drachmes; le rotl de Damas renferme 600 drachmes, et son oukia 50 drachmes; le rotl de Hims renferme 794 drachmes, et son oukia 67 drachmes et 1 grain $\frac{2}{3}$; le rotl de Hamâh 660 drachmes, et l'oukia 55 drachmes. Le mann renferme 260 drachmes, et le rotl de Bagdâd renferme la moitié d'un mann; le rotl d'Almaarra est le même, et le rotl d'Égypte et du Caire renferme 144 drachmes, et son oukia 12 drachmes.

PREMIÈRE SECTION.

Sur les miskals. — Le miskal est = à 1 dirhem et $2\frac{1}{2}$ daniks = ($\frac{2}{6}$ + $\frac{1}{12}$ dirhem) = $\frac{5}{12}$ dirhem = 24 kirat = 85 grains. Le dirhem de la Syrie a 60 grains; mais on est partagé d'avis sur le poids d'un miskal chez les habitants de la Syrie; le miskal de Schirâz[2] surpasse en poids celui de Haleb d'un $\frac{1}{2}$ kirat; le miskal de Hamâh est le même que celui de Schirâz, et le miskal d'Almaarra est le même que celui de Damas.

IIe SECTION.

Les mesures pour le froment. — Les kafîz[3], ou vases

[1] Au lieu de *Schiraz* il faut probablement lire *Schaizar*, ville située sur l'Oronte. (Note de M. Reinaud.)

[2] Au lieu de *Schiraz*, ici et ci-dessous, lisez *Schaizar* et *Schaizari*. (Note de M. Reinaud.)

[3] Cf. *Caficium* dans le *Glossaire* de du Cange (*Glossarium mediæ et*

dans lesquels on mesure les diverses espèces de froment, sont aussi différentes. Le kafîz de la ville de Schiraz renferme 16 sünbül, et c'est le minot conventionnel et connu sous le nom de *schirazi*, renfermant 7 ½ rotls. Le kafîz de Hamâh est plus petit que celui de Schirâz; il ne renferme que 2 Sünbül. Le kafîz de Hims est le même que celui de Hamâh; le *makouk* de Haleb surpasse le kafîz de Schiraz de 3 sünbül; celui d'Almaarra est le même, à savoir 4 mesruban, et chaque mesruban renferme 4 kil de la mesure de Haleb. Le sac de paille (غرارة), à Damas, renferme 3 makouk de la mesure de Haleb. Du reste, ce que je viens d'exposer n'est pas resté de même dans tous les temps; chaque peuple a adopté une mesure dans le temps d'un sultan, et les mesures se sont altérées avec le changement de son sultan.

CHAPITRE IV.

SUR LA CONNAISSANCE DES BALANCES, DES MESURES DE LONGUEUR, DES COINS DES ROTLS ET DES UNITÉS QUI SERVENT À PESER.

On a dit que la balance la plus sûre est celle dont les côtés restent égaux, et dont les deux plateaux sont en juste équilibre. Il convient que la balance soit rétablie en équilibre fixe si la pesée se fait vite, et que la marchandise soit placée sur la

infimæ latinitatis, t. II, p. 17), et *cafisa*, et *caphisus*, et *caphitius*, p. 134, où l'on peut voir que ce mot est entré dans la latinité du moyen âge par le commerce avec les Arabes d'Espagne et de Sicile.

balance avec lenteur, sans élever la main au moment de son placement sur la balance, et sans que la marchandise dans le plateau soit lancée par la main en aucune manière, et sans que le bord du plateau soit heurté par le pouce; car tout cela amènerait l'état défectueux de la chose pesée. A l'amoindrissement caché dans la balance d'or appartient cette manœuvre; le peseur hausse avec la main la marchandise vis-à-vis de son visage, de manière qu'il puisse souffler sur elle d'un souffle léger, et le plateau, avec ce qu'il contient, se penche par ce mouvement; cela se fait quand l'œil de l'acheteur est fixé sur la balance et non sur la bouche du peseur. On emploie aussi dans le retardement du fléau de la balance plusieurs artifices, par lesquels on produit l'amoindrissement; à ces artifices appartient celui-ci: on applique sur le fond d'un des deux plateaux un morceau de cire; alors on place le poids sur la cire, et l'argent sur l'autre plateau, et puis on prend pour le dirhem un grain ou deux grains; le muhtasib doit avoir en tout temps l'œil sur ces manéges. La balance grecque est plus sûre que la balance copte.

PREMIÈRE SECTION.

Il convient de prendre des rotls et des oukias de fer, et de les fixer d'après le poids qui est en usage. On ne doit pas les prendre de pierre; car si l'un est frotté contre l'autre, il perd un peu de son poids; si la nécessité exige de les prendre en pierre parce

qu'on n'en trouve pas en fer, le muhtasib commandera de les aiguiser, puis il les timbrera après leur fixation et ajustement, et renouvellera son inspection sur eux après chaque occasion de la pesée, afin qu'on ne leur substitue pas des poids en bois. Deux espèces de rotls, d'oukias ou de tout autre poids ne doivent pas se trouver chez un marchand de vin; car elles exciteraient les soupçons contre lui; de plus, il ne doit pas faire usage d'un tiers de rotl, ni d'un tiers de l'oukia, ni d'un tiers d'une drachme, à cause de leur approximation à la moitié; car souvent le tiers est semblable à la moitié quand on pèse pour la multitude des chalands[1]. Or le muhtasib doit contrôler l'aloi des poids et des grains, vu l'imprudence des propriétaires; car il y a des personnes qui prennent des grains d'orge et de froment et les atténuent par quelqu'une des huiles connues; puis ils y cachent des têtes d'aiguilles, et les sèchent dans l'ombre; elles reprennent la forme antérieure et rien ne s'y manifeste de cette manœuvre.

IIe SECTION.

La mesure du minot (مكيال) la plus sûre est celle dont la partie la plus supérieure et la partie la plus inférieure sont égales dans l'ouverture et dans la largeur, de manière que la mesure ne soit pas raccourcie ni contrefaite, penchée d'un côté plus que de

[1] Voy. de Sacy, *Chrestomathie arabe*, t. III, p. 186-190, sur le mot زيون.

l'autre, et qu'aucune de ces parties ne soit dans l'intérieur ni l'autre en dehors. S'il y a sur la partie la plus supérieure un collier de fer, elle est mieux conservée et gardée; il convient que ce collier soit raffermi par des clous, afin qu'il ne puisse pas s'élever pour l'augmenter, ni descendre pour l'amoindrir. Qu'il y ait dans chaque cabaret trois mesures (mikjal) en guise de minots, c'est-à-dire : 1° le *mikjal complet;* 2° 1 $\frac{1}{2}$ *mikjal* et 3° 1 $\frac{1}{8}$ mikjal ; la nécessité exige cela, et il convient que le muhtasib exerce une surveillance assidue sur les *mikjals*, et qu'il s'assure qu'il n'y a pas amoindrissement dans les vases à mesurer; car il y a des personnes qui placent dans la partie la plus inférieure du plâtre préparé qu'elles appliquent de manière que la chose ne peut pas être découverte, et d'autres qui collent sur les côtés des levures d'huile, d'autres qui prennent du lait de figue, le trempent et le mêlent avec de l'huile d'olive jusqu'à ce qu'elles se soient consolidées en guise d'un emplâtre; alors elles l'appliquent dans l'intérieur du *mikjal*, etc. Ce sont des artifices par lesquels on ôte à la mesure, et on rend la surveillance inefficace.

CHAPITRE V.

INSPECTION DES MARCHANDS DE FARINE ET DE GRAINS, AINSI QUE DES MEUNIERS.

L'accaparement des aliments et des céréales est défendu aux musulmans, conformément à l'autorité

que nous avons citée ci-devant; ils ne doivent pas mêler la qualité inférieure du froment avec la bonne qualité, ni le vieux avec le récent; car ce serait une tromperie commise envers les hommes. Si la nécessité exige qu'on lave des céréales, elles seront séchées avec le plus grand soin, puis elles seront moulues en farine séparément, et de même envoyées à la vente.

Les marchands de farine doivent laver et cribler les céréales, afin qu'elles ne soient plus souillées de terre, les nettoyer de l'ivraie et les purifier de la poussière avant qu'ils en fassent de la farine. Ils doivent verser un peu d'eau sur le froment avant son entrée dans le moulin; car cela augmente la blancheur de la farine, et lui donne une qualité supérieure.

Le muhtasib a le devoir d'examiner cette farine; car on y mêle souvent la farine d'orge criblée ou celle de fèves ou celle de pois chiches, etc. ou bien ce avec quoi la poussière du moulin à blé s'est mêlée. Qu'il impose aux marchands pour leur tâche journalière de faire des portions, qu'ils remettront chaque jour aux boulangers.

CHAPITRE VI.

INSPECTION DES BOULANGERS.

Il convient que les tablettes de leurs boutiques soient dressées et leurs portes ouvertes, et que des ouvertures larges soient pratiquées dans leurs toits,

afin que la fumée puisse sortir, de sorte que les hommes n'en éprouvent point de dommage. Quand ils ont fini de serrer et de fermer leurs boutiques, ils doivent essuyer l'intérieur de leurs fours avec un lambeau propre, et puis ils commenceront à faire du pain. Le muhtasib écrit dans la liste de son contrôle les noms des boulangers et les endroits de leurs boutiques; car la nécessité exige de les connaître tous; il ordonne à ceux qui pétrissent la pâte de tenir nets les réservoirs d'eau, de laver les pâtes, de pétrir proprement et de conserver pur le couvercle du pain et la planche sur laquelle la pâte se pétrit. Au pétrisseur est défendu de faire usage de ses deux pieds pour le pétrissage de la pâte, et de ses deux genoux, et de ses deux coudes; car dans ce procédé il y aurait du mépris de l'aliment. Souvent d'ailleurs il coule pendant le pétrissage quelque chose de la sueur de son aisselle ou de son corps; aussi il ne lui est permis de pétrir la pâte que quand il est habillé d'un habit blanchâtre sans manches et quand il s'est couvert d'un voile; car il peut souvent éternuer ou parler, de sorte que quelque chose de sa salive et de ce qui sort du nez coule en bas dans la pâte; il doit aussi s'attacher sur le front une bande blanche, de peur que quelque chose de sa sueur ne tombe dans la pâte; s'il la pétrit durant le jour, il doit avoir chez lui un homme qui ait dans sa main un chasse-mouches et qui écarte de lui les mouches, tout cela après le criblage plusieurs fois répété de la farine.

Le muhtasib doit contrôler les boulangers et examiner les pâtes, vu que quelquefois ils altèrent la pâte du pain avec des pois chiches et des grains de lentilles; il y a aussi des personnes qui la falsifient par la farine de pois gris ou la farine de riz; en effet, ces deux espèces de farine rendent le pain pesant et lourd. Il leur défend de mettre du nitre (بورق) dans la pâte, car il est nuisible, bien qu'il embellisse l'aspect du pain; mais ils feront bien de répandre sur le dessus des aromates salutaires pour le pain, comme le cumin blanc, la nielle (شونيز), le sésame et d'autres grains. Ils ne doivent tirer le pain du four que lorsqu'il est tout à fait cuit à la juste manière, sans qu'il y ait sur la croûte trace d'un brûlement par le feu. Le meilleur moyen de maintenir l'ordre, c'est d'imposer à chaque boutique l'obligation de fournir chaque jour des quantités déterminées de pain, de peur qu'un danger de disette ne cause quelque désordre dans la ville. Les boulangers ne doivent s'en détourner par aucun empêchement.

CHAPITRE VII.

INSPECTION DES POSSESSEURS DE FOURS.

Le muhtasib doit les distribuer dans les rues, les quartiers et les différents endroits de la ville à cause des avantages qu'ils procurent; il ordonne aux propriétaires de maintenir en bon état les cheminées et de nettoyer les pavés du four avec des balais à

chaque heure. Si le propriétaire a chez lui beaucoup de plateaux pleins de pâte, il marque chacun d'eux d'une note, par laquelle il les distingue l'un de l'autre, afin que tous ne soient pas mêlés; autrement il ne les reconnaîtrait plus. Il convient qu'il ait deux boulangers (مخبز)[1], un pour le pain et l'autre pour les poissons, et qu'il place les poissons sur un endroit séparé des pains, de manière que rien ne coule de son huile sur les pains et qu'il ne prenne de la pâte rien de plus que ce qui est destiné pour elle. Son tablier, qu'il a devant lui, ne doit pas être percé ou déchiré en deux pièces, de manière qu'une fissure soit entre elles, et s'il prend la farine des gens devant lui, il en examine avec ses doigts la qualité. Le muhtasib l'observe très-exactement, et a le soin que ses esclaves et ses servants libres ne soient pas des enfants, qui ne soient pas arrivés à la maturité de leur âge; autrement ils entreraient dans les maisons, et s'introduiraient chez les femmes. Dieu sait le mieux la juste manière!

CHAPITRE VIII.

INSPECTION DES FAISEURS D'OMELETTES (زلابية PRÉPARÉES À L'HUILE).

Il convient que la poêle dans laquelle on frit les omelettes avec de l'huile soit d'un bon cuivre;

[1] Un mot pour deux objets différents; en allemand le mot *Bäcker* serait convenable pour ces deux personnages, dont l'un fait le pain et dont l'autre frit les poissons.

ce qui se brûle dans la poêle d'abord, c'est la farine criblée; on la frotte avec des feuilles des champs, quand elle est devenue froide, et alors on la met de nouveau au feu; on y ajoute un peu de miel et l'on enflamme autour d'elle le feu jusqu'à ce que le miel soit brûlé, puis on la nettoie avec des dattes pilées; on la lave et on l'apprête pour la préparation de l'omelette, car elle est purifiée de sa saleté et de sa vapeur.

Le muhtasib doit contrôler les faiseurs d'omelettes pendant toute cette manœuvre.

CHAPITRE IX.

INSPECTION DES BOUCHERS QUI ÉGORGENT LES BÊTES, ET DE CEUX QUI LES DÉPÈCENT ET VENDENT LA VIANDE.

Il est à désirer que le boucher qui égorge les bêtes soit musulman, dans l'âge mûr, et prudent; qu'il invoque le nom de Dieu pendant l'égorgement de la victime, qu'il se tourne du côté de la Mekke et qu'il égorge la chamelle liée et la vache et les brebis couchées sur leur côté gauche. Tout cela est commandé par cette tradition du Prophète: « Qu'on ne traine pas la brebis par le pied avec violence et qu'on ne l'égorge pas avec un couteau émoussé; » car il y a dans un tel procédé la tracasserie des bêtes, et le Prophète a défendu la *tracasserie des bêtes*[1]. Il doit couper dans l'égorgement les deux artères, les pis et la gorge, et il ne doit com-

[1] تعذيب الحيوان.

mencer à écorcher la brebis que lorsqu'elle est devenue froide et que l'âme en est sortie; en effet, le khalife Omar ordonna au crieur public d'annoncer à Médine l'ordre que voici : « La brebis égorgée ne doit être écorchée que lorsqu'elle est devenue froide. » Il est permis d'écorcher tous les membres du corps, excepté la langue et les ongles; le Prophète a défendu l'écorchement de ces deux parties. Le muhtasib doit empêcher de souffler sur la viande de la brebis après l'écorchement; car l'haleine de l'homme altère la viande et la fait gonfler. Quelques bouchers la dépècent entre les deux jambes et y seringuent de l'eau. Il y a des bouchers qui annoncent des vaches et des brebis grasses, et qui en égorgent d'autres : c'est une tromperie.

Le muhtasib défend aux bouchers qui dépècent les bêtes et vendent la viande de placer leur viande hors des bancs de leurs boutiques; elle doit être placée à l'entrée et en dedans du rebord des bancs des pilastres, afin que les habits des hommes ne s'y frottent pas et n'en éprouvent pas du dommage. Il ordonne de séparer la viande des chèvres de celle des brebis, sans qu'on puisse mêler l'une avec l'autre : pour cela les bouchers marquent la viande des chèvres par des points de safran, afin qu'elle se distingue de toute autre viande; les queues des chèvres doivent rester pendantes à la viande jusqu'à la consommation de la vente. On distingue la viande de la chèvre par la blancheur de sa graisse et la subtilité de ses flancs; ils ne doivent pas mêler la

graisse des chèvres avec celle des brebis, ni la viande grasse avec la maigre; la graisse des brebis est distinguée par sa couleur jaune; on ne doit pas vendre les gras des cuisses séparés de la viande, ni mêler avec elles la peau et la viande. Quand on a fini la vente et qu'on veut partir, on prend du sel, et on le répand sur la partie de la peau dans laquelle la viande a été dépecée, afin que les chiens ne viennent pas la lécher ou que les insectes de la terre ne rampent pas sur elle. Si l'on ne trouve pas du sel, l'alkali frotté en tient lieu. La meilleure situation est lorsqu'un boucher ne s'entend pas avec un autre, de sorte qu'ils soient d'accord pour les prix. Le muhtasib défend aux bouchers de vendre la viande de la bête pendant sa vie; cela se fait en achetant une brebis d'après les rotls connus et certains de la viande, et en donnant chaque jour au vendeur la quantité convenue de viande; car le Prophète a défendu cela. Si le muhtasib a quelque doute à l'égard de la bête, qu'elle ne soit morte dans son sang, il la jette dans l'eau; si elle s'enfonce jusqu'au fond, elle a été égorgée; si elle reste sur la surface, elle est morte dans son sang. Il en est de même pour les œufs dans leurs coques; on les jette dans l'eau; s'ils sont d'une mauvaise qualité, ils restent sur la surface; s'ils sont bons, ils s'enfoncent.

Le muhtasib doit surveiller les chasseurs de passereaux et d'autres oiseaux de la manière que nous avons indiquée; car il y a beaucoup d'hommes du peuple qui n'ont pas de religion et beaucoup d'entre

eux qui ne font pas de prière. Le muhtasib doit avoir la crainte de Dieu, ne pas recevoir d'eux un cadeau qui le puisse corrompre, ni accepter de personne un présent; ce serait livrer à ceux qui le donnent un pouvoir absolu et arbitraire sur les musulmans, et amener la perturbation dans le commerce des denrées. Quelquefois un oiseau meurt chez eux et ils le vendent avec les bêtes égorgées[1].

CHAPITRE X.

INSPECTION DES RÔTISSEURS.

Il convient que le muhtasib pèse les agneaux avant qu'on les descende dans le four, et qu'il enregistre leur poids dans la liste de son contrôle. Souvent quand on les retire du four, un tiers en manque et leur cuisson n'a pas atteint son vrai point. S'il en est ainsi, il faut les descendre de nouveau dans le four, puis déterminer leur poids. Le signe que l'agneau est bien rôti, c'est lorsque l'épaule devient sèche; si elle est devenue brun-foncé, elle est rôtie à point. Si des veines rouges s'y manifestent encore et qu'il en tombe quelque chose comme l'eau appartenant à la viande, c'est signe qu'elle n'est qu'à demi rôtie et pas au point voulu. Il y a des personnes qui enduisent les agneaux avec du miel et les placent

[1] Le lecteur qui voudra avoir une intelligence complète de ce chapitre fera bien de recourir aux traités de droit canonique musulman. (Voyez, entre autres ouvrages, le *Tableau de l'empire ottoman*, par Mouradgea d'Ohsson, t. IV, p. 8 et suiv.) — Note de M. Reinaud.

debout dans le four; ils deviennent sur-le-champ rouges, et une combustion s'y manifeste; alors ils sont déjà rôtis à point. Il convient de même que le rôti ne soit pas couvert dans le moment qu'il sort du four, et qu'il ne soit pas mis dans des vaisseaux de plomb ou de cuivre, s'il est encore chaud; car les médecins ont dit que le rôti se gâte sous un couvercle. Les rôtisseurs doivent boucher leurs fours avec du limon chaud pétri dans l'eau pure; il y en a qui prennent le limon des terres de leurs boutiques mêlées de sang et de crottin; mais c'est impur et sale, et souvent il s'en répand quelque chose sur le rôti à la sortie du four, et le rôti est souillé.

Quant à la préparation du rôti cassé en gros morceaux, il y a des rôtisseurs qui versent de l'eau et du sel, et y seringuent un peu d'eau de citron; puis ils le vendent. Dans les nuits d'été, il en reste une grande partie, et les rôtis deviennent altérés par l'huile jetée ou versée sur eux. Alors on les asperge avec de l'huile de cumin frais, afin d'en dissimuler les exhalaisons et le goût à l'acheteur. Toutes ces manœuvres sont une tromperie, et le muhtasib a le devoir de contrôler sévèrement les rôtisseurs et de les réprimander pour cela. Quand la vente sera finie et qu'ils voudront s'en aller, ils répandront du sel sur les morceaux cassés, comme nous l'avons dit ci-devant dans le chapitre sur les bouchers.

CHAPITRE XI.

INSPECTION DES BOUCHERS QUI VENDENT LES TÊTES DES BESTIAUX ÉGORGÉS.

Le muhtasib leur ordonne de conserver la pureté du collier, des têtes et des jambes par de l'eau fort chaude, et de les nettoyer parfaitement en ôtant les cheveux et les poils; puis elles sont lavées avec de l'eau froide, non avec celle dans laquelle elles ont été échaudées. Le doigt du boucher s'applique aux cartilages du nez, à sa partie supérieure, et qui le séparent du cerveau; il frotte la partie antérieure et en fait descendre ce qu'il y a en dedans de saleté et de souillure, ainsi que les vers qui y ont pris naissance. Il ne doit pas mêler les têtes des chèvres avec celles des brebis; c'est pourquoi il placera dans la bouche des chèvres leurs jambes, pour les distinguer des têtes des brebis; du reste, la marque distinctive des têtes des brebis est qu'au-dessous de l'œil il y a un trou, qui ne se trouve pas au-dessous des yeux des chèvres. Le nez des chèvres est fin et subtil à son origine, pendant que celui des brebis ne l'est pas. Il arrive quelquefois que les têtes ne trouvent pas d'acheteurs, et que les bouchers les mêlent le lendemain avec des têtes fraîches. La marque distinctive de la tête qui a passé la nuit est, lorsqu'on en tire l'os menu qui est au-dessous de la gorge, et nommé l'*aiguillon*, qu'on sent une odeur; si l'odeur est altérée, la tête est de la veille.

Il y a des personnes qui achètent l'huile qui coule du rôti, et la mêlent avec de l'huile des jambes, et le rôti est aspergé de cette huile. Le muhtasib a le devoir de maintenir l'ordre dans tout cela. Il doit veiller à ce que les têtes ne sortent de leur graisse que quand elles sont rôties à point, et que lorsqu'on les met en vente on y verse du sel et du sumac râpés.

CHAPITRE XII.

INSPECTION DE CEUX QUI FONT FRIRE LE POISSON[1].

Ils doivent laver chaque jour leurs creusets et les plats sur lesquels ils placent le poisson et sur lesquels ils répandent chaque nuit du sel; de même ils ont à faire attention à leurs poids enfoncés; car s'ils négligent de les laver, une puanteur s'en exhale, et leur souillure s'augmente; et s'ils y placent des poissons frais, leur odeur est altérée et leur goût se gâte; ils doivent prendre la peine la plus scrupuleuse de laver les poissons après leur fente, et d'y verser du sel pilé. Avant de le faire, on doit attendre que le poisson soit bien sec. On ne doit pas non plus mêler le poisson frais avec celui de la veille. La marque distinctive du poisson frais est que les cartilages du nez, à la partie supérieure, sont rougeâtres, pendant que celui de la veille n'est pas ainsi. Il convient que l'inspecteur des gens du métier inspecte à chaque heure leur poêle, afin qu'ils

[1] En italien *frittolaji*.

ne fassent pas usage d'une huile extraite des intestins des poissons et ne la mêlent pas avec celle d'olives; ils ne doivent pas non plus frire avec l'huile d'olives renouvelée, si son odeur s'est altérée. Pour les poissons qui sont distribués dans les contrées ou villes, ou ceux qui restent sans acheteurs dans les magasins, que leurs écailles ne soient pas enlevées, et qu'ils soient salés très-exactement, principalement la tête et les cartilages supérieurs du nez, car les vers s'y établissent promptement. Si les poissons qui n'ont pas trouvé des acheteurs ont le ventre gonflé, ils doivent être jetés sur les tas d'ordures au dehors de la ville.

CHAPITRE XIII.

INSPECTION DES GARGOTIERS.

Qu'ils couvrent leurs vases et les préservent contre les mouches et les insectes de la terre, après leur ablution avec de l'eau chaude et de l'alkali; ils ne doivent pas cuire les viandes des chèvres avec celles des brebis, ni celles des vaches avec celles des chameaux, de peur qu'une personne qui relève de maladie n'en mange, ce qui serait pour elle une cause de rechute. La plupart des gargotiers versent l'huile et l'évacuent dans le chaudron, de sorte qu'elle s'élève au-dessus de la surface du mets et que les hommes s'y trompent, s'imaginant que cette élévation vient de la grande quantité de la viande. La marque distinctive de la viande des chèvres dans le

chaudron est sa noirceur, l'abondance de la moelle et la finesse des os. Le muhtasib doit avoir l'œil sur les substances par lesquelles les gargotiers falsifient les mets; c'est ainsi qu'ils falsifient la sauce de lait acide avec la farine, qui augmente son poids et l'épaissit. Il y a aussi des gargotiers qui l'épaississent avec la farine de riz et du miel ordinaire; d'autres falsifient la bouillie avec la colocasie; on reconnaît tout cela à sa couleur jaune foncé. Quelques-uns épaississent les mets de lait avec du levain, de l'huile ou de l'amidon (نشا). Si je n'appréhendais de suggérer à celui qui n'a point de religion des idées qu'il n'a pas, je mentionnerais beaucoup d'autres cas du même genre. La différence des choses et les variations qu'on leur fait subir nous fourniraient bien des exemples; mais je m'abstiens de mentionner ces cas, de peur que d'autres ne les apprennent et ne les mettent en pratique. Le célèbre Jakub al-Kindi a mentionné dans sa *Risala*, connue sous le nom de *Kimia des gargotiers*, ou alchimie des gargotiers, كيميا الطباخين[1], une viande qui est cuite *sans viande*, des foies qui sont *sans foies*, des moelles *sans moelles*, des boyaux d'agneaux, pour les saucisses, sans viande; des omelettes (عجة[2]) sans œufs, des espèces de plats préparés de viandes, de riz et

[1] Cf. *Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes* (Deutsche Morgenl. Gesellsch.), t. I, n° 2; Flügel, *Alkindi*, p. 51, qui cite un ouvrage d'Alkindi sous le titre : رسالة في صنعة أطعمة من غير عناصرها.

[2] Freytag, *Dictionn. Laganum ex ovis in sartagine coctis.*

de sucre, arrosés de graisse, sans riz; une haluoa (حلوى) sans miel, sans sucre et avec miel de dattes, et beaucoup d'espèces des mets sans leurs substances, dont le récit détaillé ne servirait peut-être qu'à égarer des hommes avides et sans probité. C'est pourquoi je me suis abstenu de les citer : le muhtasib doit contrôler les gargotiers en tout cela, afin qu'aucun d'eux n'en pratique rien.

CHAPITRE XIV.

INSPECTION DES FAISEURS DE LA BOUILLIE HARISA (هريسة).

Le muhtasib doit tenir le juste milieu dans le contrôle de la harisa, sans faire tort à cette industrie. Que la viande de la harisa (هريسة) soit grasse, jeune et pure d'ordures, sans sang corrompu et non altérée dans son odeur. Il convient de la faire rester une heure dans l'eau et le sel, afin que le sang en sorte; alors on la tire dehors et on la lave avec une autre eau; après cela on la fait descendre dans le chaudron en la présence de l'inspecteur du métier, et alors celui-ci le cachette avec le timbre du muhtasib. Quand le temps de la grande matinée arrive, l'inspecteur brise le cachet du timbre et les faiseurs préparent la harisa en sa présence. Mais quelques-uns falsifient la harisa avec la colocasie; il y en a d'autres qui achètent à bon marché des bêtes corrompues par le coryza (غام), et qui mêlent leur viande avec la harisa; il y en a d'autres qui séparent des os la chair de bœuf ou la chair des chameaux,

la sèchent et la conservent en la serrant; ils la chauffent avec l'eau chaude pendant une heure, et après cela ils la mettent dans la harisa; s'il en reste dans le chaudron une partie, ils la mêlent dans le chaudron du matin avec la harisa. Le muhtasib doit faire inspection de tout cela quand il imprime son timbre sur le chaudron.

L'huile de la harisa doit être fraîche et d'une odeur agréable; on en fait usage conjointement avec l'huile de la plante appelée *lentisque* (*pistacia lentiscus*) et de la cannelle (*laurus cinnamomum*). Le muhtasib doit observer et examiner cette substance, avec laquelle ils la faussent; car il y en a quelques-uns qui prennent des os de bœuf et de chameau ainsi que des têtes, et en ôtent la chair de manière que beaucoup d'huile en sorte; alors ils la mêlent avec l'huile de la harisa. Le moyen par lequel on pourra la reconnaître consiste à en verser quelques gouttes sur une ardoise; si l'huile coule et qu'elle ne soit pas épaisse ou d'une couleur amoindrie, elle a été falsifiée par la substance que nous avons décrite. Le muhtasib ordonne de laver les chaudrons et de les nettoyer, afin que l'odeur de l'huile ne s'altère pas non plus que son goût, de sorte que des vers n'y trouvent pas naissance; si l'on y met pour la seconde fois de l'huile, elle s'altère dans son odeur et son goût. Dieu sait le mieux la vérité.

CHAPITRE XV.

INSPECTION DES FRICASSEURS DE BOYAUX D'AGNEAU POUR LES SAUCISSES (النقانقيون[1].)

Il convient que les endroits où les fricasseurs préparent et font cuire les boyaux d'agneau soient dans le voisinage de l'estrade officielle du muhtasib, afin que celui-ci puisse les contrôler lui-même; car leurs tromperies dans la préparation des fritures des boyaux d'agneau sont multipliées, et on connait à peine toutes leurs ruses. Il leur ordonne de nettoyer la viande et de la préparer en une bonne manière, de l'engraisser et de la concasser en des pièces molles sur des chiffons nets, et qu'un homme soit auprès d'eux, quand ils concassent la viande, qui détourne et chasse les mouches avec un chasse-mouches. Ils ne doivent mêler avec la viande les oignons, les aromates et les condiments qu'en la présence de l'inspecteur, afin que celui-ci sache leur quantité dans le poids; alors ils les farcissent avec des intestins, purs aussi. Le muhtasib doit les contrôler à l'égard des substances avec lesquelles ils altèrent les boyaux d'agneau; quelques-uns les falsifient avec des foies, des reins et des cœurs; d'autres les farcissent avec des viandes fermes et maigres; il y en a quelques-

[1] Cf. Berggren, *Guide français-arabe*, p. 263; sous l'article *De la cuisine des Arabes*, n° 64 : نقانق, boyaux d'agneau farcis de viande hachée, avec du sel, du poivre, etc. et frits au four avec de la graisse ou du beurre fondu.

uns qui les mêlent avec les viandes de bœuf et de chameau, et d'autres qui arrosent la viande avec de l'eau au temps de son concassement. Il y en a encore d'autres qui farcissent le petit pâté de champignons et d'ail (سنبوسك[1]; voy. Berggren, 270, a.) avec la chair de poisson rôtie dans les condiments (التوابل); enfin il y en a quelques-uns qui les farcissent avec des fèves d'Égypte plantées dans les jardins, et des oignons blancs. On reconnaît tout cela à la fente des boyaux d'agneau avant leur friture; alors la tromperie de tout ce qu'il y a en dedans se manifeste. Quand ils sont placés dans la poêle, ils sont difficilement reconnus, parce que l'action du feu fait disparaître les traces du mélange. L'huile avec laquelle les boyaux sont frits doit être d'un bon goût et d'une bonne odeur, pas vieille et pas altérée.

CHAPITRE XVI.

INSPECTION DES FAISEURS DE HALOUA.

La confiture nommée *haloua* a tant d'espèces et de sortes différentes, que l'on ne peut pas les décrire toutes. La marque distinctive de leur mixture dépend de la mesure et de la relation de leurs espèces; par exemple, l'amidon, les amandes et le pavot, etc. se trouvent en grande quantité dans une espèce et en petite quantité dans une autre. Le muh-

[1] Kazimirski, *Diction. ar.* t. I, 1148. سَنْبُوسَق petit pâté à pâte feuilletée, dans laquelle on met des confitures ou de la viande.

tasib a recours pour la connaissance de tout cela à l'inspecteur du métier. Il convient que le haloua soit parfait dans sa préparation et ni cru, ni brûlé, et que le confiturier ne se sépare pas du chasse-mouches avec lequel il chasse les mouches. Le muhtasib doit le contrôler au sujet des substances avec lesquelles il falsifie les haloua, et il y en a beaucoup. Ainsi on mêle le miel d'abeilles avec le rob de raisins : cette falsification se reconnaît à ceci, que, si l'on met la composition au feu, l'odeur du rob se manifeste. Il y en a d'autres qui mêlent le miel de canamelle avec le raisiné, et la marque de sa falsification c'est qu'il est poussé à la partie la plus inférieure du vase. Il y a du haloua qui est falsifié avec de la farine, de l'amidon, de la farine de riz et de lentilles, et des écorces de sésame, et le signe distinctif de sa falsification est que la substance s'élève sur la surface de l'eau, quand elle y est jetée. Il y en a qui mêlent la barboute scabieuse (كعب الغزال) et le haricot (الماش[1]) avec le sucre candi, et le signe de la falsification est son inclination à la couleur fauve foncée et noire; il y en a qui falsifient les beignets grillés avec le sucre candi dissous au lieu du miel; il y en a encore qui falsifient les bouillies connues sous le nom de خبيصه[2], douces, aromatiques et préparées à la saponade, avec de l'amidon employé au delà de la mesure juste. La marque de cette falsification est qu'elles se brisent en petits morceaux, et, si elles

[1] Cf. de Sacy, *Relation de l'Égypte par Abd-Allatif*, p. 119, note 108.
[2] Voy. Berggren, *Guide*, p. 96.

restent pendant la nuit, elles deviennent épaisses et durcies. Il y en a d'autres qui falsifient le haricot de Turquie[1] avec de la farine. Le muhtasib a le devoir de les contrôler dans tout cela.

Le manuscrit arabe de la bibliothèque Refaiya à Leipzig nous donne une esquisse différente des falsifications des haloua (confitures, etc.). Après avoir décrit la falsification du haloua avec la farine, l'amidon et la farine de riz et de lentilles, et les écorces de sésame, et après avoir exposé que la falsification de la farine corrompue se fait avec sa fleur, il continue ainsi : « Il y a des confituriers qui prennent un extrait du miel d'abeilles et y ajoutent le raisiné, et cela est nommé *haloua*, persan حلوى مجمعه ; quelques-uns falsifient les haloua à la saponade avec du sucre candi altéré, et y ajoutent du miel; d'autres augmentent l'amidon et le haloua est chauffé de nouveau, s'il reste trop longtemps sans acheteur. Le *besendoûd* est préparé avec le miel et ils le teignent de manière qu'il paraît être du sucre, etc. »

CHAPITRE XVII.

INSPECTION DES APOTHICAIRES.

Les tromperies de cette classe et de toutes les autres qui suivront sont multipliées, et il n'est pas possible d'en donner une esquisse complète. Que Dieu

[1] Je lis اللوبية. (Cf. de Sacy, Abd-Allatif, p. 38, note 5.) Le manuscrit de Vienne porte النوبية, si ce n'est pas une fausse leçon, pour البنية, *les haloua au café.*

soit clément au fonctionnaire qui s'en aperçoit, et à quiconque voudra bien ajouter ses remarques à ce livre pour acquérir la faveur divine! Les falsifications de cette branche sont plus nuisibles aux hommes que toutes les autres, car les plantes officinales et les boissons sont composées de différentes substances naturelles et mixtures, et l'emploi des médicaments se dirige d'après leur composition. Certaines substances sont très-utiles pour le détournement de la maladie et l'amélioration de l'humeur; si quelque chose d'une autre nature s'y ajoute, cela les détourne de leur effet originaire et nuit nécessairement au malade. C'est un devoir obligatoire pour les apothicaires d'avoir la crainte du Dieu excellent sous ce rapport, et il convient que le muhtasib les sermonne et les exhorte avec des menaces de la punition et des châtiments corporels; il doit contrôler chaque semaine leurs plantes et leurs drogues. Une de leurs falsifications consiste à falsifier l'opium d'Égypte avec les fibres de l'écorce du pavot cornu[1]; ils le falsifient aussi avec l'extrait des feuilles de laitue sauvage (الخس البرى) et la gomme arabique. La marque distinctive de cette falsification est que son odeur, quand l'opium est liquéfié dans l'eau, se manifeste comme celle du safran, s'il est falsifié avec le pavot cornu, et si son odeur est faible pendant qu'il est rude, il est falsifié avec l'extrait des feuilles de la laitue sauvage; que s'il est amer et si sa couleur est

[1] الماميثا, *glaucium phœnicum.* (Voy. Ibn-Baitar, éd. Sontheimer, II; p. 462.)

faible en vigueur, il est falsifié avec la gomme arabique. On falsifie le راوند (rawand, rhubarbe, *rheum palmatum*, voy. Ibn Baitar, I, 478) chinois avec la racine qui s'appelle *rawand eddawab* (la rhubarbe des bêtes de somme, voy. Ibn Baitar, I, 482), qui croît en Syrie. La marque distinctive de cette falsification est que la rhubarbe la meilleure est la rouge, qui n'a pas d'odeur et qui est sèche et légère; l'espèce la plus forte est celle qui n'a pas de vers; si elle est trempée, elle devient jaune dans sa couleur. Tout ce qui est contraire à cette qualité est falsifié avec les substances que nous avons mentionnées. Il y en a qui falsifient la liqueur sucrée qui se trouve dans les nœuds et racines de la canne à sucre indienne (nommée طباشير, cf. Ibn Baitar, II, 149, s) avec des os brûlés au jour de lundi, et le signe de cette falsification est que, si on la jette dans le feu, elle brûle comme la colophane; elle donne une fumée et son odeur est très-forte et purulente [1]; il y en a d'autres qui falsifient le tamarin avec la chair de prune, et ils falsifient le suc du lycium (حضض Ibn Baitar, I, 311) avec les gousses de l'huile d'olives et les fiels de

[1] Le manuscrit arabe de la Refaiya fournit une autre exposition : « La marque de cette falsification est que, si on la jette dans l'eau, l'os s'enfonce et la liqueur reste sur la surface ; » et puis le manuscrit continue : « Il y en a d'autres qui falsifient la gomme masculine de la *boswellia turifera*, اللبان الذكر (Ibn-Baitar, II, 398; d'après Dioscoride : *stagonias*), avec la colophane et la gomme arabique, et cette falsification se reconnaît à ce que, si on la jette dans le feu, elle brûle comme la colophane; elle donne une fumée et son odeur s'exhale très-fort et est purulente. » Cette exposition rétablit l'omission du manuscrit de Vienne.

bœuf au temps de sa cuisson. La marque de cette falsification est qu'en jetant quelque chose de cette substance dans le feu, le pur brûle, et que, si on la fait écumer après le brûlement, il lui reste en haut une écume comme la couleur du sang; si la matière est bonne, elle est noire et son intérieur se manifeste avec la couleur la plus forte (voy. Ibn Baitar, I, 311, avec un rouge vif); ce qui ne mousse pas et qui ne brûle pas est falsifié par les substances que nous avons citées. Il y en a d'autres qui falsifient les racines du kusth arabe (*costus arabicus*, voy. Ibn Baitar, II, 297) avec les racines de l'aunée (راسن, *inula Helenium*, *ibid.* I, 476, s). La marque de cette falsification est que le kusth a une odeur, et, s'il est placé sur la langue, il a du goût; or l'aunée n'a ni l'un ni l'autre [1]. D'autres mêlent les bouts de la *valeriana iatamansi* (سنبل, l'épi aromatique) avec les bouts de la colocasie d'Égypte, et la marque de cette falsification est que si on les met dans la bouche, elle languit et brûle. Il y en a encore d'autres qui falsifient l'euphorbe (la gomme, ar. الافربيون voyez l'article فربيون chez Ibn Baitar, II, 248) avec la fève d'Égypte sèche et pilée; d'autres mêlent le mastic avec la gomme des pères (صمغ الابا [2]); il y en a encore qui falsifient la gomme résine (المُقل connue sous le nom

[1] Ibn-Baitar, II, 297 : « Cette falsification se reconnaît à ce que les racines de l'aunée, placées sur la langue, ne sont pas piquantes, et qu'elles n'ont pas une odeur forte et excitante. »

[2] Manuscrit de Leipzig صمغ الاهل.

de *bdellium*[1] avec la gomme arabique très-forte. La marque distinctive de cette falsification est que la gomme indienne (الهندى) a une odeur pénétrante, et, si l'on en fait l'essai, elle n'a pas d'amertume. Quelques-uns mêlent l'épithyme de Crète (الافتيمون, Ibn Baitar, I, 57) avec les bouts du polypode (البسباج ou بسفاج, Ibn Baitar, I, 135[2]). Il y en a encore qui mêlent la scammonée (المحمودة) avec le suc épaissi du lait d'euphorbe nommé اليتوع (Ibn Baitar, II, 595). La marque distinctive de cette falsification est qu'en la plaçant sur la langue, elle la mord à cause de son acidité et de son aigreur; dans ce cas elle est falsifiée. Il y en a d'autres qui la falsifient avec la farine des fèves d'Égypte et la farine des pois chiches. La marque de ces diverses falsifications est que la pure est comme le gara (l'amidon) pour la couleur, et que la falsifiée manifeste le contraire. Il y en a d'autres qui mêlent l'écorce de la *boswellia turifera* (اللبان) avec l'écorce du pin. La marque distinctive de cette falsification est que, lorsque cette écorce est pure, elle brûle, si on la jette dans le feu, et elle exhale une agréable odeur; dans le cas contraire, elle est falsifiée. Il y en a d'autres encore qui mêlent la marjolaine[3] avec les semences du trèfle sauvage jaune (حندقوق).

[1] Voyez sur المُقل de Sacy, *Chrestom. arab.* III, 478, et Ibn-Baitar, II, 524.

[2] Le manuscrit de la Refaiya offre ici une exposition différente : « D'autres mêlent l'épithyme de Crète avec l'épithyme de Syrie (manuscrit, افيون au lieu de الافتيمون). »

[3] مرزنجوش. Voy. Ibn-Baitar, II, 494, et Soyouthi, *Description*

Ils falsifient la cire avec la graisse de chèvre et la colophane, et ils y mêlent la farine des fèves d'Égypte ou du sable fin. Ils versent en secret cela dans la cire de chandelle et les mêlent avec la cire pure. Cette falsification se reconnaît tout de suite si l'on allume la chandelle. Il y en a d'autres qui mêlent les huiles aromatiques et d'autres avec l'huile de sésame après l'avoir fait bouillir au feu; ils y jettent des noix et des amandes cassées en gros morceaux pour lui ôter son odeur et son goût, et alors ils les mêlent avec les huiles. Il y en a encore quelques-uns qui prennent des noyaux d'abricots et de sésame; ils les pétrissent après les avoir pilés; ils les pressurent, et ils vendent le suc comme si c'était de l'huile d'amande. Il y en a d'autres qui falsifient l'huile de baume avec celle de lis. Si quelque chose en coule sur un lambeau de laine, et qu'on le lave, la tache cesse d'être dans le lambeau et aucune trace n'y reste plus; alors elle est pure et non mélangée; que si quelques traces en restent, elle est falsifiée. Également, si la qualité pure coule dans l'eau, elle s'enfonce et reçoit la consistance du lait, pendant que l'huile falsifiée s'élève sur la surface de l'eau et reçoit la consistance de l'huile d'olives. Je me suis abstenu de beaucoup de choses dans ce chapitre de peur que certains détails ne parviennent à la connaissance de celui qui n'a pas de religion, et qui ne demanderait pas mieux que d'exécuter ses tromperies envers les musulmans.

des beautés de l'Égypte, manuscrit arabe de la Bibliothèque impériale de Vienne, fonds mixte, n° 128, fol. 214 r°.

Je n'ai pas non plus mentionné, dans ce chapitre ni dans les suivants, ce dont la falsification est connue de tout le monde et que la plupart commettent. L'auteur de l'ouvrage كيميا العطارين (*L'Alchimie des épiciers*) a mentionné une grande partie de ces choses. Dieu veuille être clément à celui dont la main déchirera ce dernier livre et le réduira en cendres, pour acquérir la grâce du Dieu excellent et glorieux!

(La suite dans un prochain cahier.)

DESCRIPTION

DES MONUMENTS DE DEHLI EN 1852,

D'APRÈS LE TEXTE HINDOUSTANI

DE SAÏYID AHMAD KHAN,

PAR M. GARCIN DE TASSY,

MEMBRE DE L'INSTITUT, ETC.

(SUITE.)

XII. TOMBEAU DU SULTAN GÂRÎ[1].

Ce tombeau est à l'occident du Cutb Sâhib, à la distance de deux toises. Le sultan Nacir-uddîn Mahmûd, fils aîné du sultan Schams-uddîn Altamsch,

[1] Le texte lithographié porte غارى plusieurs fois. Ainsi l'on ne peut considérer cette leçon comme erronée. Sans cette circonstance, il serait naturel de lire غازى.

qui était gouverneur de Lakhnauti[1], mourut du vivant, de son père, en 626 de l'hégire (1228 de J. C.). On transporta son corps à Dehli et on l'enterra dans ce tombeau, que fit construire le sultan Schams-uddîn Altamsch, et qui est très-riche. Il y a des salles aux quatres côtés, et à l'occident une petite mosquée entièrement de marbre. On voit au milieu une grotte où l'on arrive en descendant quinze marches, et c'est là même que se trouve la tombe. Elle est entourée de colonnes recouvertes d'une toiture que surmonte une terrasse octogone, haute de quatre pieds sept pouces et demi, que fit élever le même sultan. L'entrée de ce tombeau est aussi de marbre, et l'on a gravé au-dessus des versets du Coran en écriture neskhi et coufique, ainsi qu'une inscription dont Saïyid Ahmad donne l'exact *fac-simile* [2].

Les quatre murs ont été bâtis en pierres dures. Il y a quatre tours aux quatre angles. Le portique par où l'on entre est tellement élevé au-dessus du sol, qu'on a vingt-deux degrés à monter pour y atteindre.

XIII. TOMBEAU DU SULTAN SCHAMS-UDDÎN ALTAMSCH.

Le sultan Schams-uddîn Altamsch, qui mourut en 633 de l'hégire (1235 de J. C.), fut enterré dans ce tombeau, qui est situé près du lâṭh de Cutb Sâ-

[1] *Tarikh Firischta.*

[2] Numéro 18.

hib[1], et qui fut érigé, à ce qu'il paraît, par sa fille, la sultane Razya Bégam. Pour la construction extérieure de ce tombeau, on s'est servi de pierres dures; pour l'intérieur, de pierres rouges, et çà et là on a employé du marbre. On a gravé sur tous les murs des versets du Coran et on les a ornés de beaucoup de mosaïques.

Il y avait anciennement au-dessus de ce tombeau un dôme soutenu par des colonnes; mais il est actuellement écroulé. Firoz Schâh nous apprend aussi, dans ses mémoires[2], qu'il fit réparer ce tombeau, qu'il y fit placer un cercueil[3] de sandal et mettre à la coupole un escalier sculpté; mais actuellement il ne reste pas trace de ces choses.

XIV. TOMBEAU DE SCHÂH TURKMÂN.

Ce tombeau est situé dans l'intérieur de Dehli, près de la porte qui porte le nom de celui qui y est enterré, Schâh Turkmân Sâhib, personnage éminent[4], qui avait le surnom de Schams ul-'Ârifîn, « le « soleil des contemplatifs, » et qui mourut le 24 rajab 638 de l'hégire (1240 de J. C.), du temps de Mu'izz-uddîn Bahrâm Schâh[5]. Ce tombeau est devenu

[1] *Mirat Aftâb-numâ.*

[2] *Futûhât-i Firoz Schâhî.*

[3] A la lettre, *un lit*, چهپرکهت.

[4] *Mirat Aftâb-numâ, Akhbâr ulakhbâr.*

[5] Sultan de Dehli, qui était fils de Schams-uddîn Altamsch, et qui régna de 1239 à 1241. Les omras se révoltèrent contre lui et le firent mourir. Ils mirent momentanément sur le trône, à sa place,

depuis lors un lieu de pèlerinage, cependant on n'y a pas construit d'édifice remarquable. Il y a autour de la tombe une balustrade de marbre, et jusqu'à une certaine distance un pavé de marbre, qu'on dirait d'aujourd'hui. Chaque année, le 24 rajab, anniversaire de la mort du saint, on y célèbre une fête, et à la mousson du printemps on fait une autre fête et l'on se réjouit bruyamment de l'arrivée du *baçant* (printemps).

C'est à cause de ce tombeau qu'on a donné à la porte qui l'avoisine le nom de *Porte de Tarkmân.*

XV. TOMBEAU DE RUKN-UDDÎN FIROZ SCHÂH.

Ce tombeau est situé sous les murs de celui du sultan Gâri غاری, au lieu nommé *Malikpur*[1]. Il est simplement formé de huit colonnes, qui soutiennent un dôme. Rukn-uddîn, ayant combattu la sultane Razya Bégam, en 635 de l'hégire (1237 de J. C.), fut fait prisonnier et mourut en détention. Il fut enterré au lieu dont il s'agit, et Firoz Schâh[2] fit complétement réparer ce monument pendant son règne.

XVI. TOMBEAU DE LA SULTANE RAZYA BÉGAM.

Dans la ville de Dehli, quartier du *Balbuli-Khâna*,

Mu'iz-uddin Balîn, l'*amir ulumara*, et en définitive Ala-uddîn, fils de Rokn-uddîn Firoz Schâh, qui était prisonnier dans le *Casr Sufaid.*

[1] *Futûhât Firoz Schâhî.*

[2] Apparemment Jalâl-uddin Firoz Schâh, qui régna de 1290 à 1295.

auprès de la porte de Turkmân, se trouve ce tombeau en ruine et dont les quatre murs sont aussi détruits. Ce fut là qu'on déposa le corps de la sultane Razya Bégam, fille de Schams-uddîn Altamsch, qui occupa le trône pendant quelque temps et fut mise à mort en 638 de l'hégire (1240 de J. C.), dans le temps de Mu'iz-uddîn Bahram Schâh[1]. Ce tombeau fut construit à la même époque; mais actuellement il n'en reste que des traces.

XVII. TOMBEAU DE MU'IZ UDDÎN BAHRAM SCHÂH.

Ce tombeau est situé sous les murs de celui du sultan Gâri, au lieu nommé *Malikpur*[2]; il est formé de huit colonnes et d'une tour. Ce fut en 639 de l'hégire (1241 de J. C.), lorsque les omras eurent assassiné Bahram Schâh et fait asseoir sur le trône 'Ala-uddîn; qu'ils surmontèrent d'un dôme le tombeau de Bahram, lequel fut ensuite réparé dans le temps de Firoz Schâh.

XVIII. TOMBEAU DU SULTAN GAYÂS BALÎN.

Ce tombeau est situé là même où se trouvent les

[1] Razya succéda à son frère Rukn-uddîn, qui, après sept mois de règne, fut jugé incapable de gouverner; mais Malik Altûnya se mit à la tête d'une révolte contre elle, et les Omras mirent sur le trône Bahram Schâh, frère de Razya. Sur ces entrefaites Razya épousa Malik Altûnya et combattit, à deux reprises, Bahram Schâh; mais elle fut vaincue et mise à mort, ainsi que son mari.

[2] *Futûhât-Firoz Schâhi.*

ruines de l'ancien édifice de Cutb Sâhib. Le sultan Balîn y fut enterré lorsqu'il mourut en 685 de l'hégire (1286 de J. C.); mais cet édifice est aujourd'hui entièrement détruit, toutes les pierres en ont été détachées, et il n'offre plus qu'un monceau de chaux.

A côté de ce monument, il y a un autre tombeau célèbre, c'est à savoir celui du fils de Balîn, le khân martyr qui fut tué en 683 de l'hégire (1284 de J. C.), dans un combat du côté de Lahore. On croit que le sultan Balîn fit construire ce tombeau de son vivant, et que lorsqu'il mourut il y fut enterré.

XIX. *HAUZ* (BASSIN) *'ALAÎ* OU *HAUZ KHÂSS* (BASSIN PARTICULIER).

Il est certain que ce bassin est dû au sultan 'Alâuddîn[1], qui le fit construire lorsque Dehli était sa capitale, vers l'an 695 de l'hégire (1290 de J. C.). Ce bassin, qui est en briques cuites, a l'étendue de cent et quelques *bighâs*[2], et les quatre murs qui l'entourent sont aussi en briques cuites. Dans le temps de Firoz Schâh, ce bassin était rempli de terre[3] et il n'y avait pas d'eau; mais ce sultan le fit curer complétement vers l'année 755 de l'hégire (1354 de J. C.), et il en fit réparer toutes les parties qui avaient souffert[4]. Il fit construire sur ses bords un col-

[1] De là vient son nom de علائی, conformément à la règle des dérivés des noms composés. (Voyez mon *Mémoire sur les noms et titres musulmans*.)

[2] Cette mesure de terre varie selon les lieux.

[3] *Futûhât Firoz Schâhi* et *Akhbâr ulakhbâr*.

[4] *Futûhât-i Firoz Schâh*.

lége[1], qu'il fournit de maîtres et d'étudiants; et depuis lors ce bassin fut connu sous le nom de *Hauz Khâss* (bassin particulier). Le principal professeur du collége était le saïyid Yûçuf, fils de Jamâl Huçaïnî, qui mourut en 790 de l'hégire (1388 de J. C.), et qui fut enterré dans la cour de l'établissement où se trouve aussi le tombeau du sultan Firoz Schâh.

XX. TOMBEAU DU SULTAN 'ALÂ-UDDÎN KHILJÎ.

Auprès du lâṭh de Cutb Sâhib, en dessous de la mosquée nommée *cawat ulislâm*[2], se trouve un tombeau tout en ruine, qui est celui du sultan 'Ala-uddîn Khiljî. Bien que ce roi soit mort en 715 de l'hégire (1315 de J. C.), cependant son tombeau ne fut construit qu'en 717 de l'hégire (1317 de J. C.), du temps de Cutb-uddîn Mubârak Schâh. Il y avait auprès du tombeau une mosquée et un collége (*madriça*), mais ces bâtiments sont tout à fait détruits et on en trouve seulement quelques traces. Firoz Schâh[3] avait fait réparer de son temps le tombeau ainsi que la mosquée et le collége, et il avait fait placer un catafalque چپر کهت en bois de sandal; mais actuellement le tombeau est devenu un four à chaux, toutes les pierres ont été arrachées et le sarcophage même est brisé.

[1] *Akhbâr ulakhbâr.*
[2] *Mirât Aftâb numâ.*
[3] *Fatûyât-i Firoz Schâhî.*

XXI. LE GRAND PUITS DE S. S. NIZÂM-UDDÎN [1].

On sait que Nizâm-uddîn fit construire ce grand puits pendant sa vie, vers 821 de l'hégire (1321 de J. C.). On considère l'eau de ce puits comme bénie, et l'on s'y baigne pour se préserver des *jinns*, et mettre en fuite les *bhûts* (revenants); les femmes croient aussi devenir par là enceintes. L'eau de ce puits est, il est vrai, excellente et très-claire. Tout autour on a construit de beaux degrés, qui vont jusqu'au fond. En l'année 681 de l'hégire (1389 de J.C.), Muhammed, fils de Wahîd-uddîn, fit bâtir au côté méridional de ce puits, du temps de Firoz Schâh, des loges (مكانات), et là même il fit tracer sur une pierre des vers qu'on voit encore, mais qui sont défectueux et de mauvaise écriture. Au-dessus du puits on a aussi construit d'autres loges, et, auprès, un cimetière. Aux jours du pèlerinage, des millions de personnes se réunissent auprès de ce puits, et quelques-unes s'y précipitent de différents lieux élevés. C'est un grand spectacle, car on y jette aussi les curieux qu'on entraîne avec soi, et tout en nageant dans le puits les plongeurs attrapent les paiças qu'on leur jette [2].

Le nabab Ahmad Bakhsch Khân Bahâdur, gouverneur de Firoz pur, a fait clore de murs en carré

[1] Sur ce saint personnage, voyez mon *Mémoire sur la Religion musulmane dans l'Inde*.

[2] M. Boutros a été témoin du fait dont il s'agit ici. Il a vu des jeunes gens, et presque des enfants, s'élancer au fond du puits pour y chercher des pièces de monnaie, qu'on y jette à cette fin.

l'emplacement de ce tombeau, et il a fait graver ce *misra'* sur la porte de cette enceinte :

شاهان چه عجب گر بنوازند گدا را

Qu'y a-t-il d'étonnant que les rois aient favorisé ce mendiant[1]?

XXII. TOMBEAU DE TAGLIC SCHÂH.

Le tombeau de Gayâs-uddîn Taglic Schâh se trouve auprès du château de Taglic-âbâd. Lorsque Taglic mourut (en 725 de l'hégire = 1324 de J. C.), son fils Muhammad Schâh Taglic, *alias* Muhammad 'Âdil Taglic Schâh, fit construire ce tombeau, dont la forme est très-belle. Les quatre murs de la tour sont entièrement en pierres rouges, et la coupole est de marbre. De place en place on a mis entre ces pierres des lignes de marbre, et on a exécuté de belles mosaïques. La voûte de la tour est très-élevée, et les pierres en sont si bien jointes qu'on n'y aperçoit pas jusqu'à présent la moindre altération. Il y a, autour de ce tombeau, une enceinte triangulaire de pierre et de chaux, et, adossés à la face intérieure des murs, se trouvent des cellules où habitent des zamîndârs. La porte de l'enceinte est en pierres rouges, et l'on y monte par trente-deux degrés. On a construit un pont qui conduit de cette porte à la forteresse de Taglic-âbâd, lequel sert de chemin pour aller au tombeau, car il est entouré de tous les côtés de bois (*jangles*) marécageux. Dans ce tombeau

[1] Par allusion au roman mystique de Hilâli, intitulé : *Le Roi et le Mendiant.*

monumental se trouve d'abord le sarcophage de Taglic; en second lieu, celui de *Makhdûma-i jahân* (l'objet de la vénération du monde), sa veuve, et, en troisième lieu, celui du fils du sultan Mahmûd 'Âdil Taglic Schâh, qui mourut en 752 de l'hégire (1251 de J. C.), sur les bords du Sinde. Il y a auprès de la porte une tour à quatre faces, surmontée d'une coupole; mais on ignore de qui est la tombe qui s'y trouve. On nommait, du temps de Firoz Schâh, le tombeau monumental dont il s'agit « le séjour de la sécurité » (دار الامن)[1]. Ce sultan faisait mettre de temps en temps sur ces tombeaux des catafalques (*lits*) de sandal, recouverts d'un voile qui avait touché à la caaba. Lorsque le sultan Mahmûd 'Âdil Taglic Schâh avait (injustement) fait mourir des personnes, qu'il leur avait fait couper les mains, les pieds, le nez et les oreilles, ou qu'il les avait aveuglées, il n'épargnait pas les roupies envers leurs parents ou eux-mêmes pour les apaiser, et il en obtenait des certificats de pardon qu'il renfermait dans un coffre et plaçait au chevet du tombeau de son père.

XXIII. CHÂSSE DE SAINT NIZÂM-UDDÎN AULIYÂ[2].

Cette châsse, qui est à un mille avant d'arriver au vieux château de Dehli (پرانا قلعه), a une grande célébrité. Il y a eu là, depuis la mort de Nizâm-uddîn, en 725 de l'hégire (1324 de J. C.), le tombeau du

[1] *Futûhât-i Firoz Schâhi.*

[2] Sur ce saint personnage, voyez mon *Mémoire sur la Religion musulmane dans l'Inde.*

saint, surmonté d'une petite coupole, et entouré de grilles. Firoz Schâh y fit placer de son temps un catafalque de bois de sandal [1], et, aux quatre coins de la tour, des coupes d'or, accrochées à des chaînes, également d'or. En 970 de l'hégire (1562 de J. C.), le saïyid Farîd Khân, sous le règne du grand Akbar, entoura d'une balustrade de marbre la coupole, et plaça dans l'intérieur de cette coupole une tablette sur laquelle il fit graver quelques vers contenant la date de la chose (970) par ces mots :

قبله که خاص وعام ع

Ceci est le *Quibla* des gens distingués et du peuple.

Plus tard, pendant le temps de Nûr-uddîn Jahânguir Padschâh, en 1017 de l'hégire (1608 de J.C.), le même Farîd Khân, surnommé *Martaza Khân*, fit placer sur le tombeau un catafalque très-précieux avec des incrustations en coquillages. Ces sortes de mosaïques sont fort belles, et elles forment quelques vers chronogrammatiques, qui contiennent la date du travail (1017) par ces mots : قبهء شیخ ع « Ceci est la coupole du schaïkh. »

Ensuite, dans le temps de Schâh Jahân, Khalîl ullah Khân fit bâtir autour de cette coupole des kiosques de pierres ordinaires, avec des piliers en pierres rouges, et il fit graver sur la seconde et sur la quatrième porte du monument une inscription [2]. De son

[1] *Futûhât-i Firoz Schâhî.*
[2] On en voit le *fac-simile* au numéro 19 de l'atlas du texte original.

côté, 'Âzîz-uddîn Alam guîr II, en 1129 de l'hégire (1755 de J. C.), fit graver sur une pierre quelques vers hindoustanis, et plaça cette pierre au dedans de la coupole. Enfin en 1223 de l'hégire (1808 de J. C.), le nabab Ahmad Bakhsch Khân Bahâdur, gouverneur de Firoz-pûr, fit construire des piliers de pierres rouges pour le péristyle des domestiques, et y fit placer aussi de belles colonnes de marbre précieux. En 1236 de l'hégire (1820 de J. C.), Faïz ullah Khân Banguisch fit placer au péristyle des domestiques une toiture en cuivre, et il fit exécuter beaucoup de précieux travaux en émail enrichi d'or et de lapis-lazuli. Puis, en 1239 de l'hégire (1823 de J. C.), Akbar Schâh II fit élever la tour de marbre qu'on voit aujourd'hui, et il l'embellit d'un fort beau pinacle en or; aussi ce tombeau est-il actuellement du nombre des édifices les plus considérables de Dehli.

Chaque année, le 17 de *rabi' ussânî*, on y célèbre la fête du saint avec un magnifique apparat; et, au printemps, la fête du *baçaut* (printemps) y est célébrée avec pompe.

La mosquée attenante au tombeau est due à Firoz Schâh.

XXIV. LE *SAT PALLAH.*

Aux confins de l'endroit nommé *Khirki*, et contre le tombeau de S. S. Roschan Chirâg Dehli, est situé ce pont que le sultan Muhammad 'Âdil Taglic Schâh[1]

[1] *Akhbâr ulakhbâr.*

fit construire en 727 de l'hégire (1326 de J. C.). Ce pont est plutôt, en réalité, une digue destinée à contenir l'eau qui se réunit là de plusieurs points éloignés; mais pour son écoulement on a construit au milieu de la digue sept sortes de portes ou d'arches de ponts, et c'est ainsi que cette construction porte le nom de *sat pallah* (sept portes ou arches). On a construit, au-dessus, des cellules et deux belles portes. Ce pont avait été détruit en partie; mais on l'a réparé en briques non cuites. Auprès des portes du pont il y avait un puits qui n'existe plus à présent; mais pour y suppléer on fait un creux dans le ruisseau, l'eau s'y réunit, et l'on considère comme une bénédiction d'y faire baigner les malades : on porte même très-loin de cette eau pour les fidèles dans des outres garnies de feuilles de *siris* (*mimosa sirissa*). Dans le mois de Kâtic (octobre-novembre), aux approches de la fête de Déwâlî[1], le samedi, le dimanche et le mardi, il y a là une grande affluence de monde. Des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants se baignent, afin d'être préservés de tout mal de la part des jinns, des revenants et des sorciers. On dit que c'est en cet endroit que Roschan Chirâg Dehli avait fait ses ablutions, et qu'à cause de cette circonstance on considère cette eau comme sacrée. Dans les jours de la fête de Déwâlî on vend de petits pots pleins de cette eau pour en asperger (les malades).

[1] Fête en l'honneur de Lakschmi, sur laquelle on peut consulter ma *Notice des fêtes hindoues*.

XXV. CHÂSSE DU SCHAÏKH SALÂH-UDDÎN.

S. S. le schaïkh Salâh-uddîn vivait du temps du sultan Muhammad 'Âdil Taglic Schâh. Il était disciple du schaïkh Sadr-uddîn, et frère de lait de Taglic, à qui il parlait rudement. Lorsqu'il mourut, il fut enterré près de l'endroit nommé *Khirkî*, et la châsse dont il s'agit fut positivement élevée, en 754 de l'hégire (1353 de J. C.), dans le temple de Firoz Schâh. Au-dessus du tombeau il y a une coupole, et il est entouré de grilles des quatre côtés. Il y avait tout auprès une grande mosquée, mais actuellement elle est presque entièrement en ruine. Près de là se trouve la salle du *Majlis khâna* (salle du conseil), et, sous un petit dôme, il y a d'autres tombeaux.

Chaque année, le 28 de safar, on célébrait la fête du saint; mais la chose n'a plus lieu depuis quelque temps.

XXVI. LA MOSQUÉE DE LA CHÂSSE DE S. S. NIZÂM-UDDÎN.

Cette mosquée, qu'on nomme dans les livres [1] *Jamâ'at khâna* (lieu de réunion), est située sur l'em-

[1] *Futûhât-i Firoz Schâhî.* Le schaïkh 'Ali Muhammad, petit-fils du schaïkh 'Abdulhacq, de Delhi, a écrit que cette mosquée a été construite vers l'année 695 de l'hégire (1295 de J. C.), par Schâdi Khân et par Khizr Khân, lesquels étaient fils du sultan 'Ala' uddîn. D'après cela, ce « lieu de réunion » (*jamâ'at khâna*), ou mosquée de Firoz Schâh, doit être la mosquée connue sous le nom de *maison de réunion* (*Majlis-Khâna*). (Note de l'auteur.)

placement du tombeau de S. S. Nizâm-uddin. Le padschâh Firoz Schâh la fit bâtir (de nouveau) vers l'année 754 de l'hégire (1353 de Jésus-Christ). Il a écrit lui-même : «J'ai entièrement fait construire de nouveau cette mosquée (lieu de réunion); elle n'était pas située, dans l'origine, au même endroit.» Il est constant, d'après cela, que les serviteurs de la mosquée se trompent lorsqu'ils disent que cette mosquée n'a pas été précédée par une autre. Elle est, au surplus, très-remarquable. La partie (درجه) du milieu est toute en pierres rouges, et elle a une coupole de quatorze gaz de diamètre, au milieu de laquelle est suspendu un timbre (cloche) d'or. Les Jâts ont lancé des balles sur ce timbre sans qu'il ait été brisé. De l'un et de l'autre côté du grand corps de bâtiment il y a deux ailes (درجه). Sur le toit de charune de ces parties il y a deux tours, en sorte qu'il y en a cinq pour toute la mosquée. Sur le fronton des portes de la mosquée on a gravé des versets du Coran, les uns en caractères neskhi, les autres en caractères coufiques; mais il n'y a pas de date. Toutefois, sur le mur extérieur, du côté de la place, on a gravé, il y a peu de temps, la date de la mort de Nizâm-uddin, qui n'avait pas encore été gravée. Voici ce chronogramme :

نظام دو گیتی شده ما وطن

سراج دو عالم شده بالیقین

چو تاریخ فوتش بجستم زغیب
ندا داد هاتف شهنشاه دین

Il a été le *nizâm* (organisation) des deux mondes, quant à l'eau et à l'argile (tout à fait); il a été vraiment le flambeau des deux mondes.

Comme je cherchais à connaître, du monde invisible, la date de sa mort, une voix mystérieuse m'a signalé les mots *le schahîn schâh* (roi des rois) *de la religion.* (725 de l'hégire.)

XXVII. MOSQUÉE CATHÉDRALE DE FIROZ.

Firoz Schâh avait fait construire cette mosquée, en 755 de l'hégire (1354 de J. C.), dans l'enceinte même de son palais, et elle existe encore à présent, en ruine, auprès du lâṭh. Le dôme de cette mosquée était octogone[1], et à ses huit côtés Firoz Schâh avait fait graver sur la pierre l'abrégé de l'histoire de ses conquêtes, récit qu'il avait rédigé lui-même, ainsi que l'abrégé des ordonnances qu'il avait faites au sujet des successions, pour la défense des punitions corporelles, pour la perception des impôts et à l'avantage des ra'âyâs; mais il ne reste plus trace de cette coupole, car on n'en trouve pas même des ruines. Il est certain qu'elle a existé jusqu'au temps du padschâh Jahânguîr, mais on ne sait pas au juste le temps où elle a été détruite. Lorsque, en 801 de l'hégire (1398 de J. C.), Timur eut pris Dehli, on pria au prône (khutba), dans cette nouvelle mosquée, pour ce prince[2].

[1] *Tarikh Firischta.*

[2] *Tuzûk Timûri.*

XXVIII. *KUSCHAK ANWAR* OU *MIHNDIYÂN*.

C'est un vieil édifice, en face du palais (کوتله) de Firoz Schâh, auprès de la prison (جیلخانه). Quoiqu'on ne sache rien de précis sur cet édifice, cependant, comme on le nomme *Kuschak anwar* (pavillon lumineux)[1], cela indique qu'il a été bâti par un roi, car on donnait des noms de ce genre aux édifices royaux. La place sur laquelle il est situé est en face du kotila en question, et elle est disposée avec une telle symétrie que la chose a sans doute pour auteur Firoz Schâh, et que l'édifice a bien pu être élevé en 755 de l'hégire (1354 de J. C.). Quant à l'autre nom de *Minhdiyân*, qui est aussi donné à cet édifice, voici comment on l'explique : dans l'Hindoustan, le douzième jour (du mois), on illumine partout en l'honneur du grand Pîr, au moyen de petites tours de papier appelées *minhdi*[2]. Or on a nommé *Minhdiyân* l'édifice dont il s'agit, soit parce qu'il a la forme de ces tours de papier, soit parce qu'il a été bâti pour l'illumination de ce jour-là. On a construit au-dessus de l'édifice cinq tours, savoir une aux quatre angles et une au milieu. L'architecture des tours est fort belle, mais actuellement tout cela est en ruine, et ce qui avait simplement

[1] *Akhbâr ulakhbâr.*

[2] Le mot مهندی pl. مهندیان est le nom hindoustani du *henné*. On donne apparemment ce nom à ces lanternes vénitiennes parce qu'elles en ont la couleur.

été bâti en chaux et en pierre est tout à fait détruit : il reste néanmoins deux tours.

XXIX. PALAIS DE BOLI-BHAṬYARÎ.

Il y a une digue à une petite distance de la ville de Dehli, auprès du tombeau de Saïyid Haçan Raçûl-numâ. Il est probable que cette digue fut bâtie par Firoz Schâh, à l'époque de la construction du *kuschak* de la chasse, c'est-à-dire vers l'an 755 de l'hégire (1354 de J. C.). Ce fut sur cette digue qu'on éleva le palais dont il s'agit, qui est un petit édifice mal construit. Quant au nom de Boli-Bhaṭyari, il dérive de celui d'un personnage nommé Bû' Ali khân Bhaṭi, qui demeurait en ce lieu. Cette digue a été construite avec soin, et jusqu'à ce jour elle n'a été que très-peu endommagée. Chaque année, sur cette digue, à la pleine lune du mois d'açâṛh, il y a la foire du *Paun-parchyâ;* les brahmanes s'y rendent et dressent sur la place un drapeau, puis ils regardent le ciel, et, au moyen de ce drapeau, ils indiquent si la mousson sera bonne ou mauvaise. Cette foire, qui est en même temps un pèlerinage, attire un grand nombre de gens.

XXX. LA MOSQUÉE NOIRE DU KOTILA DE NIZÂM-UDDÎN.

Khân-Jahân Firoz Schâhî fit construire cette mosquée à côté de la châsse tumulaire de S. S. Nizâm-uddîn (Auliyâ), en 772 de l'hégire (1370 de J. C.).

L'architecture de cette mosquée noire est pareille à celle du kalî-masjid, à celle de Bégam-pûr, etc. elle est bâtie en pierre et en chaux, et l'on a gravé sur la porte l'année de sa construction[1].

XXXI. CHÂSSE TUMULAIRE DE S. S. ROSCHAN CHIRÂG DEHLI.

La châsse de S. S. Nacîr-uddîn Roschan Chirâg Dehli est très-célèbre. Ce saint personnage mourut le 18 de ramazan de l'an 757 de l'hégire (1256 de J. C.), jour de vendredi, et le padschâh Fîroz Schâh fit construire cette châsse tumulaire en 775 de l'hégire (1373 de J. C.). Le dôme a douze portes et il est soutenu par des colonnes de pierre dure. Il y a à toutes les portes une balustrade de pierres rouges. A une porte du midi il y a une entrée et un dôme de chaux et de pierre; au-dessus du dôme il y a un pinacle doré, et au dedans est suspendu un timbre (cloche) d'or. Khâja Muhammad Khân a fait actuellement construire sous le dôme une galerie de pierre, et Mirza Gulâm Haïdar avait fait bâtir autour des pavillons aujourd'hui en ruine.

Il y a deux autres coupoles dans l'enceinte du tombeau; sous l'une d'elles se trouve le tombeau du petit-fils de S. S. le schaïkh Farîd Schakar ganj, et sous l'autre, celui de saint Zaîn-uddîn, qui était son neveu (fils de sa sœur) et son successeur (khalife) *spirituel*. Il y a aussi le tombeau de saint Kamâl-uddîn, qui faisait partie des pirs (religieux) de

[1] Voyez l'inscription numéro 20 de l'atlas original.

Fakhr-uddîn Sâhib, ainsi que le tombeau du nabâb Faïz Talab Khân Banguisch, et enfin, auprès de la châsse tumulaire, il y a une mosquée. La porte de la châsse tumulaire, qui est du temps de Farrukh Siyar, est surmontée d'une coupole, et elle porte une inscription au nom de Firoz Schâh [1]. En 1142 de l'hégire (1729 de J. C.), le padschâh Muhammad Schâh fit construire autour du monument un rempart qui coûta trois lakhs et trois quarts de roupies, auquel il y a quatre grandes portes et une petite.

XXXII. LE *CADAM SCHARÎF* (LE NOBLE PIED) OU LE TOMBEAU DE FATH KHÂN.

Cette châsse, qui est très-célèbre, est en réalité le tombeau du prince Fath Khân, fils de Firoz Schâh. Lorsque ce prince mourut, en 776 de l'hégire (1374 de J. C.), il fut enterré en cet endroit [2], et Firoz Schâh fit construire, tout autour des salles, un collége et une mosquée, et, auprès des quatre murs d'enceinte il fit creuser un très-grand bassin, qui existe encore aujourd'hui. Or il s'était opéré, de la part du prophète de Dieu, un miracle par l'effet duquel la trace de ses pieds s'était manifestée sur des pierres, et, dans la plupart des livres [3], il est dit qu'on apporta, du temps de Firoz Schâh, une des pierres où se trouve cette trace, et qu'il la plaça sur le tom-

[1] Numéro 21 de l'atlas.
[2] *Tarikh Firischta.*
[3] *Cacîda hamziyah.*

beau de son fils, pour le sanctifier. A cause de cette circonstance, ce tombeau est connu sous le nom de *Cadam Scharîf*. On a creusé auprès du monument un bassin, et l'on a placé autour une balustrade de marbre. L'eau du bassin baigne le *Cadam Scharîf*: elle en est bénie, et elle semble, de la langue de son état, زبان حال, réciter ce vers :

ای خضر دل اسی کی پئی سی نجات ہی
پانی قدم شریف کا آب حیات ہی

O Khizr! le cœur est sauvé en buvant de cette eau; l'eau du noble pied est actuellement l'eau de la vie.

Chaque année, le 12 de rabi' 1er, il y a là un grand pèlerinage et une grande foire qui réunissent beaucoup de monde; des milliers de faquirs y viennent et traversent le feu devant la porte qui conduit au tombeau.

XXXIII. MOSQUÉE DU CARREFOUR DU *CADAM SCHARÎF*.

Cette mosquée fut construite, du temps de Firoz Schâh, sur le plan des mosquées qui ont été élevées par Khân Jahân. Il y a lieu de penser que lorsque, vers 776 de l'hégire (1374 de J. C.), Firoz Schâh fit édifier le tombeau de son fils, on bâtit en même temps cette mosquée, en pierre et en chaux, avec des tours. Elle est très-solide et elle est connue sous le nom de mosquée *Chaurahiya* (du carrefour) du noble pied.

XXXIV. TOMBEAU DE SAÏYID MAHMÛD NAJJÂR.

Ce tombeau est situé aux confins de l'endroit nommé *Kélogaṛhi*, et, quoiqu'on n'y voie aucun bâtiment considérable, toutefois il est considéré comme très-saint. S. S. le saïyid Mahmûd Najjâr était un grand savant et un grand saint, qui descendait du Saïyid Nâcir-uddîn de Sonapat et qui mourut en 778 de l'hégire (1376 de J. C.). Il est reconnu qu'un mort ressuscita par l'effet de ses prières. Ce fut à cause de ce miracle qu'il reçut le surnom de *Ressusciteur des ossements*, محى العظام, et de *Roi des ossements*, راجه هاڑ. Il y a là chaque année, le 10 de safar, une grande fête.

XXXV. *KÂLÎ MASJID* (MOSQUÉE NOIRE) OU *KALÂN MASJID* (GRANDE MOSQUÉE).

Dans le temps de Firoz Schâh, lorsque Firoz-Abâd était florissante, Khân Jahân fit construire dans un faubourg cette mosquée, en 789 de l'hégire (1387 de J. C.); puis, quand la ville eut été dévastée et que Schâh Jahân l'eut fait reconstruire, la mosquée se trouva dans la ville. On l'entoura de beaucoup de bancs et on construisit vingt-deux marches pour y entrer. On a aussi pratiqué des passages souterrains à cette mosquée. Il y a cinq portes toujours ouvertes, et sur le faîte on a construit de petites coupoles voûtées. Au-dessus de la porte principale on

lit une inscription relative à la construction de l'édifice [1].

XXXVI. MOSQUÉE DE BÉGAM PÛR.

Cet édifice est du nombre des mosquées que Khân Jahân Firoz Schâhi avait fait construire en 789 de l'hégire (1387 de J. C.). Il est purement en chaux et en pierre, et sa construction, qui remonte au temps des Pathans, est très-solide. Le plan de cette mosquée ressemble beaucoup à celui de la mosquée de Khirki, dont il va être parlé.

XXXVII. MOSQUÉE DE KÂLU SARAÏ.

Contiguë à la mosquée de Bégam pûr se trouve une autre mosquée qu'a fait bâtir Khân Jahân Firoz Schâhi. Elle est aussi construite en chaux et en pierre et elle a des tourelles. Comme ce fut à des intervalles très-rapprochés que Khân Jahân fit bâtir toutes ces mosquées, je pense que l'année approximative de la construction de celle-ci c'est 789 de l'hégire (1387 de J. C.). Les côtés du nord et du midi de l'édifice ont été détruits et des zamindars y habitent actuellement.

XXXVIII. MOSQUÉE DE KHIRKÎ.

Cette mosquée est située dans le lieu nommé

[1] Elle se trouve au numéro 22 de l'atlas original.

Khirki, auprès du *Satpulah*. Ce fut encore Khân Jahân qui la fit bâtir du temps de Firoz Schâh, et maintenant les zamindars l'habitent. Elle est carrée, et aux quatre côtés, au milieu de chacun de ses quatre murs, on a ménagé un espace carré, sur lequel on a sculpté une couronne. Il y a des portes à trois côtés, mais la quatrième, celle du côté de la Quibla, est bouchée. Dans toute la mosquée il y a beaucoup de colonnes, et il y a une tour au-dessus de chacun des quatre carrés des couronnes. On voit d'autres tours en un endroit du faîte de l'édifice, et elles sont toutes soutenues par quatre colonnes. Dans l'emplacement de cette mosquée, il y a quatre grandes cours ou enclos. Enfin il n'y a nulle part dans ces parages une mosquée de ce modèle, car elle est construite sur le plan des mosquées (églises) des pays de la Grèce.

XXXIX. MAUSOLÉE DE FIROZ SCHÂH.

Ce mausolée se trouve au bord du *Hauz-i-Khâs*, (bassin particulier). Lorsque Firoz Schâh mourut, ce qui eut lieu en 790 de l'hégire (1388 de J. C.), il fut enterré en ce lieu; mais je pense que le tombeau ne fut élevé qu'en 792 de l'hégire (1389 de J. C.), dans le temps de Nacîr-uddîn Muhammad Schâh. Il est entièrement bâti en pierre et en chaux; et c'est avec de la chaux qu'est tracée l'inscription qu'on lit sur la façade[1]. Toutefois la plupart des lettres sont tombées. On a aussi construit en ce même

[1] Numéro 23 de l'atlas original.

endroit de petites tours qui ne sont autre chose que les tombeaux de Nâcir uddîn Muhammed Schâh et de 'Ala-uddîn Sikandar Schâh; il y a aussi une petite tour pour Schihab-uddîn Tâj Khân et pour le sultan Abû Sa'îd, au-dessus de laquelle on a mis une inscription[1].

XL. LA GHUNṬI[2] DE KHIZR.

On nomme ainsi le tombeau de Khizr Khân, qui se trouve au bord de la rivière et aux confins de l'endroit nommé *Ukhla*, et que fit construire en 724 de l'hégire (1421 de J. C.) son fils Abû'lfath Mubârak Schâh. Ce tombeau n'est pas de bon goût; il n'y avait qu'une seule coupole, qui est tombée; mais il est resté une tour à trois étages. Le site est à la vérité agréable à cause du mouvement de l'eau de la rivière et de la marche des bateaux.

XLI. LE KOTILA DE MUBÂRAK PÛR.

Ce tombeau est situé dans l'endroit nommé *Mubârak pûr*, à quatre kosses de Schâh Jahân âbâd (Dehli), du côté du midi. On le bâtit à la mort de Mu'iz-uddîn Abû'lfath Mubârak Schâh, laquelle eut lieu en 837 de l'hégire (1433 de J. C.). L'architecture de ce tombeau est de fort bon goût, et il est construit en pierres dures, lesquelles sont si élégam-

[1] Numéro 24 de l'atlas original.

[2] Ce mot signifie «petite cloche,» et il y en a probablement une dans la tour de l'édifice.

ment disposées, qu'on est charmé de les voir. Quelques personnes s'imaginent que ce padschâh avait voulu fonder en ce lieu la ville de Mubârak âbâd; mais elles se trompent, car c'est sur le terrain sablonneux de Mubârak pûr qu'il voulait la fonder.

XLII. TOMBEAU DE MOHAMMED SCHÂH.

Ce tombeau, qui est en face de celui de Mansûr, dans l'emplacement de Khaïr pûr, est celui du sultan Muhammad Schâh, fils de Farîd Khân et petit-fils de Khizr Khân, qui monta sur le trône après le sultan Mu'iz-uddîn Abû'lfath Mubârak Schâh, fils de Khizr Khân. Lorsqu'il mourut, en 849=1345, il fut enterré en cet endroit, et son fils 'Ala-uddîn 'Alim Schâh fit élever ce tombeau, qui est entièrement construit en pierre et en chaux, et sur un plan excellent. La salle de l'intérieur, le portique (où se tiennent les esclaves) et les tours qui surmontent l'édifice; tout cela est fort élégamment bâti.

XLIII. TOMBEAU DU SULTAN BAHLÛL LODÎ.

Le sultan Bahlûl Lodi mourut dans l'endroit nommé *Bhadâoli*, district de Saket, en 894 de l'hégire (1488 de J. C.); mais on transporta le cercueil qui contenait son corps à Dehli, on le plaça auprès de la châsse de S. S. Roschan Chirâg Dehli, et son fils le sultan Sikandar fit bâtir ce tombeau, dont le plan est admirable. En bas il y a douze portes et

au-dessus cinq tours; l'ensemble de la construction est très-beau. Un cimetière l'entoure et des tombeaux en pierres rouges y sont élevés dans un caveau. On voit de là l'enceinte de la châsse de Roschan Chirâg Dehli, laquelle est due à Muhammad Schâh, et une des belles portes par lesquelles on y entre.

XLIV. LES CINQ TOURS DE ZAMURRUD PÛR.

Zamurrud pûr est un village à six milles de Dehli, du côté du midi, qui s'appelait dans l'origine *Kanchan-Sarai* (palais doré) et qui sous le règne du sultan Sikandar Bahlûl faisait partie du jaguîr de Zamurrud Khân. Depuis lors le nom de Zamurrud pûr lui est resté; et c'est dans ce village qu'il y a le cimetière de Zamurrud Khân, sur les tombeaux duquel on a élevé de grandes et de petites tours ornées de colonnes. En examinant ces constructions il ne reste pas de doute qu'elles n'appartiennent à l'époque du sultan Sikandar, et, ainsi, que le cimetière ne soit aussi du xve siècle, c'est-à-dire d'environ l'an 894 de l'hégire (1488 de J. C.).

XLV. BASTÎ-BÂORÎ (PUITS DU VILLAGE).

On nomme ainsi un tombeau qui est près de la châsse de S. S. Nizâm-uddîn Auliyâ. Le sultan Sikandar Bahlûl fit construire pour lui, vers 894 de l'hégire (1488 de J. C.), ce tombeau en cet endroit,

qu'on nommait alors *le village de Khâja Sarâ*. On voit là un beau puits, ou plutôt une grande excavation, au haut et au bas de laquelle on avait construit des salles. A l'occident de ce large puits se trouve une mosquée, sur les murs de laquelle on a gravé des versets du Coran en incrustation de chaux. En haut de la mosquée, au côté gauche, il y a une porte, et au-dessus on a construit une tour. En face de la porte dont il s'agit se trouve la coupole du tombeau. Le monument se compose d'une terrasse très-élevée, sur laquelle on a bâti des maisons en forme de cellules, ainsi que le tombeau, et sur ce tombeau une tour surmontée d'une jolie terrasse avec des colonnes en belles pierres rouges. Aux quatre angles de la terrasse on a construit quatre tourelles comme ornement, dont trois sont encore sur pied et une en ruines.

XLVI. MOSQUÉE DE LA LENTILLE.

Cette mosquée est à une petite distance en avant du Kotila de Mubârak pûr (à côté du puits). Elle est très-célèbre et sa construction, qui est de pierre et de chaux, est de belle apparence. Le portail était encore plus beau que la mosquée; on y voyait gravés sur du marbre des versets du Coran; mais il est actuellement tout à fait dégradé et détruit. On raconte qu'un individu avait ramassé par terre, en cheminant, un grain de lentille; il le sema, et quand la plante eut levé et eut donné son produit, il sema

l'année suivante tous les grains récoltés; il agit ainsi pendant quelques années, au point que cette unique lentille finit par lui procurer beaucoup d'argent, et ce fut avec cet argent qu'il fit construire cette mosquée. C'est pour ce motif qu'on la nomme *la mosquée de la Lentille.* Dans l'intérieur du puits il y a une inscription sur pierre rouge[1], dont la plupart des lettres ont été effacées par le salpêtre; mais, par ce qui en reste, on apprend que cette mosquée et ce puits ont été construits dans le temps du sultan Bahlûl, c'est-à-dire vers 894 de l'hégire (1488 de J. C.)

XLVII. TOMBEAU DE LANKAR KHÂN.

Ce tombeau se trouve dans les dépendances d'un village nommé *Râîpûr*, qui est près de Zamurrud pûr. Lankar Khân était du nombre des omras du temps du sultan Bahlûl Lodî, et c'est dans ce tombeau qu'il fut enterré : ainsi il a dû être bâti vers l'an 900 de l'hégire (1494 de J. C.). Il est construit en pierre et en chaux. La tombe intérieure est tellement élevée, qu'un individu debout ne pourrait des doigts de sa main en atteindre le haut.

Il y a auprès de ce tombeau une tour carrée, dans laquelle est enterré, à ce qu'on peut croire, un membre de la famille de cet émir.

[1] Numéro 25 de l'atlas original.

XLVIII. BATAR-JAR.

On nomme ainsi trois tours tout à fait pareilles qui se trouvent auprès de la mosquée de la Lentille. On ignore de qui ces tours sont les tombeaux ; mais dans tous les cas on ne saurait douter qu'elles n'aient été bâties du temps du sultan Sikandar, c'est-à-dire vers l'an 900 de l'hégire (1494 de J. C.). Ces trois tombeaux sont construits en pierre et en chaux ; mais le premier est plus soigné que les autres et on y a employé çà et là des pierres rouges.

XLIX. PUITS DES RAJAS.

Ce puits se trouve dans les dépendances du Cutb Sâhib, à une petite distance du château nommé *Dil Kuscha* « qui dilate le cœur. » Daulat Khân le fit construire solidement en 922 de l'hégire (1506 de J. C.), du temps de Sikandar Schâh. Il est bâti du haut en bas en pierre et en chaux, et il est encore en bon état actuellement. Il y a auprès de ce puits une mosquée, dans la cour de laquelle il y a une coupole soutenue par des colonnes de pierres et entourée de tours. Dans un certain temps, des rajas avaient habité les cellules de ce puits, et depuis lors on l'a nommé *le puits des Rajas*. Au-devant de la coupole se trouve une inscription dont on voit le *fac-simile* dans l'atlas de Saïyid Ahmad [1].

[1] Numéro 26.

L. TOMBEAU DU SULTAN SIKANDAR BAHLÛL.

Ce tombeau se trouve près de l'endroit nommé *Khaïpûr*. Ce fut le sultan Ibrahim, fils du sultan Sikandar ben sultan Bahlûl Lodi, qui le fit construire en 923 de l'hégire (1517 de J. C.). Quoiqu'on y ait seulement employé des pierres et de la chaux, toutefois l'escalier de l'intérieur, le portique qui est en dehors, et les tours qui sont au-dessus, ont une belle apparence.

LI. CHÂSSE DU SCHAÏKH YÛÇUF CATTÂL.

Auprès de la mosquée du Khirkî se trouve la châsse de ce saint personnage [1], qui était disciple du Cazi Jalâl-uddîn Lahorî, lequel mourut en 933 de l'hégire (1526 de J. C.). Ce fut le schaïkh 'Alâuddîn, petit-fils de Farîd uddîn Schakar ganj, qui fit construire l'ensemble des bâtiments [2]. La châsse est exécutée en pierres rouges. Les balustrades des quatre côtés sont de pierre; la tour a pour bordure des ornements chinois. Il y avait, contiguë au monument, une mosquée bâtie en pierre et en chaux; mais elle est actuellement tout à fait détruite.

LII. CHÂSSE DE MAULÂNÂ JAMÂLÎ.

Cette châsse tumulaire, qui est très-célèbre, se

[1] *Akhbâr ulakhbâr.*
[2] Inscription numéro 27 de l'atlas.

trouve dans les environs du Cutb Sâhib. Dans l'origine c'était une cellule[1] que le schaïkh Fazl ullah, *alias* Jalâl Khân, avait fait construire de son vivant vers 935 de l'hégire (1528 de J. C.), et où il demeurait à la manière des *Azâd*. A sa mort, qui eut lieu en 942 (1535), il fut enterré dans cette cellule. Il était un des poëtes les plus célèbres et les plus renommés des règnes de Bâbar, de Humayûn et du sultan Sikandar; il avait adopté le surnom de *Jamâlî* pour son takhallus, et c'est à cause de cela que le monument dont il s'agit est connu sous le nom de *Châsse de Maulânâ Jamâlî*. Cette cellule est bâtie avec goût; des ornements chinois l'embellissent, et au dedans on lit deux gazals du poëte, incrustés en mosaïque de chaux.

LIII. MOSQUÉE DE LA CHÂSSE DE MAULÂNÂ JAMÂLÎ.

Cette mosquée se trouve auprès de la châsse dont nous venons de parler. Elle est belle, fort grande et bâtie en pierre et en chaux. Ce fut Maulânâ Jamâlî lui-même qui la fit construire, vers 935 de l'hégire (1528 de J.C.)[2], sur l'emplacement qu'occupaient les édifices du Cutb Sâhib, en sorte qu'actuellement encore on y voit des traces d'anciennes constructions. Au surplus, le vieux village existait à l'époque où Pithaura fit bâtir en ce lieu son château.

[1] *Akhbâr ulakhbâr.*

[2] *Akhbâr ulakhyâr.*

LIV. LA COUPOLE BLEUE, *NÎLÎ CHATRÎ*.

Au-dessous de Salîm-gaṛh, au bord de la rivière, sur le quai de Nigambûd, se trouve ce petit pavillon, qui ressemble à une chaumière. Il est couvert de briques chinoises de couleur bleue, et c'est ainsi qu'on l'appelle *la coupole ou le toit bleu*. Ce fut Humâyûn Padschâh qui, en 939 de l'hégire (1532 de J. C.), fit bâtir ce petit édifice pour avoir la vue de la rivière. Les Hindous donnent faussement à cette coupole une existence contemporaine à celle des Pandavas[1]; toutefois on doit admettre que les briques chinoises dont le toit est recouvert doivent avoir été enlevées à quelque ancien édifice hindou pour être placées là-dessus. En effet, les figures qu'on voit sur ces briques sont brisées et effacées, mais on en aperçoit encore quelques têtes et quelques corps. Par là on est autorisé à penser que ces briques ont été enlevées d'un autre endroit pour être placées ici. Les arabesques mises sens dessus dessous prouvent aussi la même chose. D'après l'histoire hindoue[2], le raja Yudischtir avait fait sur ce quai un sacrifice; il n'est donc pas étonnant que, dans le temps des Hindous, on ait construit le pavillon dont il s'agit pour rappeler le lieu de ce sacrifice. Ce pavillon ayant été détruit du temps de Humâyûn, il en aura été construit un nouveau à sa place. Lorsqu'en 1028

[1] Voyez plus loin le chapitre CXI.

[2] *Indar parast Mahatam.*

de l'hégire (1618 de J. C.), le padschâh Jahânguîr arriva à Delhi, en route pour le Kachemyre, il fit graver sur ce pavillon une inscription[1]; puis, à son retour du Kachemyre, il fit graver une autre inscription[2].

LV. CHÂSSE DE L'IMÂN ZÂMIN, C'EST-À-DIRE LE TOMBEAU DU SAÏYID HUÇAÎN PÂÉ MINÂR.

Au-dessous du lâṭh (minâr ou pilier), auprès du grand portail, se trouve le tombeau de Muhammad 'Ali Maschhadi, qu'on nomme aussi *Huçaîn Pâé Minâr*[3]. Ce grand personnage vint du saint tombeau (*Maschhad*) de Tous, à Dehli, du temps du sultan Sikandar; il établit là sa demeure et y fit bâtir lui-même son tombeau, où il fut enterré, selon ses volontés, lorsqu'il mourut, en 944 de l'hégire (1537 de J. C.). Ce tombeau est très-élégant de construction et la tour en est fort belle. L'intérieur est pavé de marbre, et au fronton de la porte est gravée une inscription[4].

LVI. CHÂSSE OU TOMBEAU DE S. S. CUTB SÂHIB.

S. S. Cutb ulactâb (le pivot des pivots du monde) Khâja Cutb uddîn Bakhtyâr Kâkî (que la miséri-

[1] Numéro 28 de l'atlas.
[2] Numéro 29 de l'atlas.
[3] C'est-à-dire du pied du pilier.
[4] Numéro 30 de l'atlas.

corde divine repose sur lui!), dont ceci est la châsse, mourut dans la nuit du lundi 14 de rabi ulauwal 634 de l'hégire (1256 de J. C.), et ce fut là qu'il fut enterré. Mais, à cette époque, il n'y avait aucun édifice préparé pour recevoir son corps. En 948 de l'hégire (1541 de J. C.), du temps de Scher Schâh, Khalîl ullah Khân avait fait entourer de murs cet emplacement; mais cet enclos n'existe plus à présent. En 958 de l'hégire (1551 de J. C.), du temps d'Islâm Schâh, Yûçuf Khân fit construire une porte monumentale à cette châsse. Les lettres des mots بنا درگاه خواجه قطب « bâtisse de la châsse de Khâja Cutb » donnent 958, date du monument. De son côté, Schâkir Khân fit bâtir, du temps de Schâh 'Âlam Bahâdûr Schâh en 1119 (1707), un portail, du côté de l'occident, qui existe encore de nos jours; et, en 1130 de l'hégire (1717 de J. C.), Farrukh Siyar fit placer autour du tombeau une belle balustrade de marbre avec des portes aussi de marbre, sur lesquelles il fit graver des inscriptions[1].

LVII. MOSQUÉE DU VIEUX FORT.

Lorsque Scher Schâh monta sur le trône, il fit élever, en dedans du vieux fort, près de la porte du Nord[2], cette mosquée, qui est un des plus beaux monuments du temps; elle est construite, à l'extérieur et à l'intérieur, avec des pierres rouges, et çà et là

[1] Numéros 31 et 32 de l'atlas.
[2] *Tarikh-i Mirza Hidâyat ullah Khân.*

on a placé de magnifiques dalles de marbre. Partout sont gravés des versets du Coran en écriture neskhi et coufique; sur tous les mihrabs, les angles et les coins, sont exécutés de gracieux ouvrages en mosaïque et en incrustation. Bref, cette mosquée est digne d'attirer les regards. La voûte en est très-élevée; elle est formée de petites pierres rouges et enrichie de jolies incrustations; elle est si belle, si solide et faite avec tant d'élégance, de talent et d'habileté, qu'on en est émerveillé. Il y a dans l'emplacement de cette mosquée un bassin remarquable, déca-hexagone, mais qui est aujourd'hui en ruine, à cause de la négligence qu'on a mise à le réparer. Les murs qui restent de cette mosquée sont très-larges, et l'on distingue dans les ruines un escalier pour monter au toit, avec plusieurs repos. Il y a encore un dôme sur le toit de cette mosquée, à chaque côté duquel il y avait un pavillon actuellement détruit. Dans l'*Akbar nâma*, cette mosquée est nommée *Jam'i masjid* (mosquée cathédrale). Ce fut probablement pendant le temps de Humâyûn que cette mosquée fut érigée en cathédrale. Du reste, il n'y a nulle part, dans cette mosquée, d'inscription chronogrammatique de sa fondation; mais on a gravé quelques vers dans le cintre des principales fenêtres de droite et de gauche [1].

[1] Numéro 33 de l'atlas.

LVIII. SCHER MANḌAL [1].

Dans le *purâna cala'* (l'ancien fort), précédemment mentionné, Scher Schâh fit construire, en 948 de l'hégire (1541 de J. C.), auprès de la mosquée dont nous venons de parler, l'édifice qu'il nomma *Scher Manḍal*, et qui est, aujourd'hui encore, connu sous ce nom. C'est un palais entièrement bâti en pierres rouges, où l'on a construit une belle salle au milieu du premier et du second étage, autour de laquelle il y a de chaque côté des figures de jeunes esclaves. Du dedans du mur pour aller au-dessus se trouve un escalier, et, en haut du troisième étage, on a bâti une tour.

On ne comprend pas à quoi cet édifice pouvait servir, si ce n'est que c'était une maison de plaisance. Quand Humâyûn monta une seconde fois sur le trône de Dehli, il plaça dans ce palais une bibliothèque [2]. Il y vint un soir de l'année 963 de l'hégire (1555 de J. C.) pour y voir le lever de la planète de Vénus, ce qui devait avoir lieu à minuit; mais, en descendant l'escalier qui conduisait à la bibliothèque et qui était en colimaçon, le pied lui glissa, il roula du haut en bas, il se blessa à la tempe, et il mourut au bout de quelques jours.

Mirzâ Hidâyat ullah Khân a cru, ainsi qu'on le voit dans sa chronique, que Humâyûn avait fait bâtir cet édifice; mais la chose n'est pas exacte.

[1] A la lettre : « l'édifice circulaire de Scher. »

[2] *Akbar-nâma.*

LIX. MOSQUÉE ET TOMBEAU DE KHAÏR PÛR.

On ne saurait douter que ce tombeau, aussi bien que la mosquée, ne soit du temps des Pathans. Ces deux édifices ont, en effet, été construits vers l'année 950 de l'hégire (1543 de J. C.), c'est-à-dire vers l'époque du règne de Scher Schâh. Quoiqu'on ne connaisse pas positivement le nom du personnage qui a élevé ces monuments, on peut néanmoins considérer comme certain qu'ils sont dus au même émir qui a fondé ce village du temps des Pathans. La mosquée est en pierre et en chaux, et l'architecture en est admirable. On y trouve de jolies mosaïques en chaux, et sur la façade sont sculptés des versets du Coran. Il y a fort peu de mosquées bâties du temps des Pathans qui soient construites sur un plan aussi régulier que celle-ci.

LX. PUITS D'EAU SAUMÂTRE.

'Imâd ulmulk, *alias* Khâja 'Abd ullah, avait d'abord fondé en ce lieu un village du temps d'Islâm Schâh, en 952 de l'hégire (1545 de J. C.); puis, six ans après, c'est-à-dire en 958 de l'hégire (1551 de J. C.), il fit creuser un puits en avant de ce village. Lorsque Schâh Jahân fit rebâtir Dehli, ce puits se trouva dans la ville. Actuellement bien des gens ont élevé des maisons tout autour, et elles forment un quartier de Dehli. Le puits porte une inscription que reproduit l'ouvrage original[1].

[1] Numéro 34 de l'atlas.

LXI. TOMBEAU DE 'IÇA KHÂN.

Auprès du 'Arab Sara[1] il y a un monument carré qu'on nomme le *Kotila de 'Iça Khân*. C'est là que se trouve le tombeau dont il s'agit. 'Iça Khân, qui était un des omras les plus distingués du temps d'Islâm Schâh, le fit construire lui-même de son vivant en 954 de l'hégire (1547 de J. C.), ainsi que le constate l'inscription qu'on lit dans l'intérieur[2]. Ce tombeau est un des plus beaux monuments de l'époque des Pathans. Il y a une tour au milieu de l'édifice, et un élégant portique en pierres dures et en chaux, destiné à la station des esclaves, l'entoure. Il est actuellement habité par des paysans, qui malheureusement en détruisent l'admirable architecture.

LXII. MOSQUÉE DE 'IÇA KHÂN.

La mosquée de 'Iça Khân est auprès du tombeau du même personnage; 'Iça Khân l'y fit construire en 954 de l'hégire (1547 de J. C.), du temps d'Islâm Schâh. Elle est entièrement bâtie de pierres et de chaux, et, dans les *mihrâb* (niches), on a artistement employé des pierres rouges.

LXIII. MOSQUÉE DE LA CHÂSSE DE CUTB SÂHIB.

Cette mosquée se trouve auprès de la balustrade du

[1] On trouve un peu plus loin la description de ce caravansérail.
[2] Numéro 35 de l'atlas.

tombeau, مزار ou plutôt de la châsse, درگاه de Cutb Sâhib. Elle se compose de trois corps de bâtiment, dont Cutb Sâhib lui-même fit construire le premier, bâti seulement en terre et avec deux mihrabs. Puis, du temps de Salîm Schâh, en 958 de l'hégire (1551 de J. C.), on éleva un autre corps de bâtiment un peu en avant du premier; enfin, en 1130 de l'hégire (1717 de J. C.), Farrukh Siyar fit construire le troisième corps de bâtiment en avant des deux premiers, et, sur la façade, il fit tracer le *tarikh* suivant, dont les lettres additionnées donnent en effet la date de la construction de cette portion de l'édifice :

ع بیت ربی مستجاب « *Dans* la maison de mon Dieu « *la prière* est exaucée. »

LXIV. 'ARAB SARA.

Ce fut la Bégam Nabab Hâjî, veuve de Humâyûn Padschâh, qui fit bâtir ce caravansérail auprès du tombeau du sultan Humâyûn, en l'an 6 du règne d'Akbar, 968 de l'hégire (1560 de J. C.). Cet édifice servit à loger trois cents Arabes, et ce fut ainsi qu'on le nomma le caravansérail des Arabes ('Arab-Sara). Quoiqu'on ait fait subir beaucoup de changements au monument original, toutefois il en reste encore jusqu'à présent l'ancienne porte, qui est fort belle et très-élégante.

LXV. KHAÏR ULMANÂZIL (LA MEILLEURE DES HABITATIONS).

Cet édifice est dû à Mâham Bégam, qui avait allaité le grand Akbar. Il se compose d'une mosquée et d'un collége qu'elle fit construire en 969 de l'hégire (1561 de J. C.), auprès du *purâna cala'* (le vieux fort). Les bâtiments, entièrement en mortier et en pierres, sont actuellement en ruines; toutefois, on lit encore sur la façade de la mosquée l'inscription qui y avait été placée [1].

LXVI. BHÛL-BAHLIYÂN.

C'est ainsi qu'on nomme le tombeau d'Adham Khân, fils de Mâham Ankh [2], et ainsi frère de lait du padschâh Akbar. En l'an 7 du règne d'Akbar, 969 de l'hégire (1561 de J. C.), Adham Khân tua, d'un coup dans l'œil, Schams-uddîn Muhammed Khân; et, en punition de son crime, le sultan condamna Adham à être précipité d'en haut de la forteresse. Sur ces entrefaites, Mâham Ankh mourut, et son corps, ainsi que celui de son fils, fut transporté d'Agra en ce lieu et y fut enterré. Conformément aux ordres d'Akbar [3], on employa seulement pour la construction de ce tombeau de la chaux

[1] Numéro 36 de l'atlas.

[2] Ou Mâham Bégam, dont il a été parlé quelques lignes plus haut.

[3] *Maâcir ulumarâ.*

et des pierres. On a construit un escalier contre un de ses murs, et ceux de la tour sont bâtis de façon qu'on peut monter et descendre en tournant autour. On a aussi ménagé en cet endroit une telle combinaison, qu'on s'imagine que le chemin qu'on suit vous conduit en bas, tandis qu'au contraire il vous conduit en haut. Lors donc qu'on veut descendre, comme l'escalier qui conduit en bas se trouve caché dans un angle, on prend l'autre escalier, et l'on monte au lieu de descendre. C'est ainsi que cet édifice est connu sous le nom de *Bhûl-bahliyân*, ce qui signifie «lieu où l'on se perd [1].»

LXVII. MAUSOLÉE DE HUMÂYÛN.

هر كه ميخواهد كه بيند شكل فردوس برين
گو بيا اس قصر واين باغ همايون را به بين

Dis à celui qui veut voir l'image du paradis élevé de venir admirer cet édifice et ce jardin royal.

Ce tombeau [2] est situé à un dixième de kos au midi de Dehli, près du Kélû-garhî de Mu'iz-uddîn Kaïcubâd. C'est là qu'est enterré le sultan Humâyûn. Ce tombeau est construit d'une manière si parfaite,

[1] Ou plutôt «tromperies,» car tel est le sens des mots hindis.

[2] Selon M. Boutros, le tombeau de Humâyûn est éloigné d'au moins un ou deux milles des murs de la moderne Dehli (schah Jahân-abâd). Ce monument est le tombeau le plus grandiose qu'il y ait aux environs de Dehli; il est encore très-beau malgré les ravages du temps.

qu'il n'a pas son pareil. On y a artistement mêlé du marbre et des pierres rouges. Le marbre est tellement beau, que la perle royale s'enfonce, à sa vue, dans l'océan de la honte; et la pierre rouge est si admirable, qu'elle enlève, pour ainsi dire, aux pétales de la rose leur excellence[1]. La tour est entièrement de marbre : on dirait que c'est une perle de l'océan de la puissance divine. Le plan qu'on a suivi dans sa construction est si judicieux, qu'à son prix le ciel est une goutte d'eau. Le grandiose, la largeur et l'élévation du tombeau sont parfaits. Sa majestueuse ampleur n'exclut pas l'élégance. Son emplacement est très-agréable et les bâtiments qui le constituent sont charmants; leur architecture est d'un excellent style. Il fut un temps où le jardin était fort soigné : des ruisseaux y coulaient de tous côtés, et çà et là il y avait des bassins où l'eau tombait en cascade ou s'élançait en jets d'eau; de belles fleurs s'y épanouissaient, et les rossignols y faisaient entendre leur chant. Mais actuellement tout est détruit. Le cyprès, dont le port élégant excitait la jalousie des belles, et la rose, dont l'incarnat défiait celui de leurs lèvres, n'existent plus, même en souvenir. Les ruisseaux ont quitté leur lit, les bassins sont secs, les fontaines ne coulent plus, les puits sont dépourvus d'eau, il n'y a pas trace des cascades qui embellissaient ces lieux; quelques ruines seulement donnent une idée des choses détruites.

[1] C'est-à-dire qu'elle les surpasse quant à la beauté de sa couleur.

La Bégam Nabab Hâjî, veuve de Humâyûn, fit entreprendre, en 973 de l'hégire (1565 de J. C.), la construction de ce tombeau, qui fut terminé dans l'espace de seize ans, et qui lui coûta quinze lakhs de roupies. Depuis lors il a servi de sépulture aux membres de la maison royale de Timur.

LXVIII. PAVILLON BLEU OU TOMBEAU DE NAUBAT KHÂN.

Le tombeau du nabab Naubat Khân Akbarî est situé auprès du vieux fort. Ce fut le nabab lui-même qui le fit construire de son vivant, en 973 de l'hégire (1565 de J. C.). La tour de ce tombeau était bleue avec des ornements chinois, et c'est à cause de cela qu'on lui a donné le nom de *pavillon*, ou plutôt de *toit bleu*. Aujourd'hui ce tombeau est entièrement détruit; la tour est tombée, et l'on ne peut même se former une juste idée de la forme qu'il devait avoir.

LXIX. TOMBEAU DE TAKAH KHÂN.

C'est ainsi qu'on nomme le tombeau de Schamsuddîn Muhammad Khân de Gazna, surnommé *A'zam Khân*, et qui avait été le maître du père du grand Akbar. Ainsi que nous l'avons déjà dit, Adham Khân ayant tué ce grand personnage, en 969 de l'hégire (1561 de J. C.)[1], le sultan punit Adham de mort, en le faisant précipiter par deux fois de dessus le

[1] *Maâcir ulamara.*

fort; et ainsi deux personnes périrent à cette occasion. L'hémistiche qui suit offre le *tarikh* de cet événement :

رفت از ظلم سر اعظم خان

La tête de A'zam Khân est partie[1] par l'effet de la cruauté.

Le quatrain (quita') ci-dessous contient aussi ce chronogramme :

خان اعظم سپاه اعظم خان
که چو او کس درین زمانه ندید
بشهادت رسید ماه صیام
شربت موت روزه دار چشید

Le grand Khân de l'armée, A'zam Khân, dont personne n'a vu le pareil en ce temps, souffrit le martyre dans la lune du jeûne (le ramazan), et ainsi, tout en jeûnant, il se nourrit du breuvage de la mort.

Après qu'A'zam Khân eut été mis à mort, on apporta son corps à Dehli, et il fut enterré auprès du tombeau de S. S. Nizâm-uddîn Auliya; ensuite, en 974 de l'hégire (1666 de J. C.), Koktâsch Khân, son fils, fit élever le tombeau dont il s'agit, lequel

[1] C'est-à-dire A'zam Khân est mort. Le tarikh semble consister dans les mots رفت از ظلم ; toutefois ils donnent le nombre 1668; il doit donc y avoir quelque erreur dans la transcription originale du texte.

est très-beau et construit en marbre et en pierre rouge. Des versets du Coran y sont sculptés, de jolies arabesques l'embellissent, et sur le fronton de la porte se trouve le *taríkh* de sa construction[1].

LXX. TOMBEAU OU CHÂSSE DE S. S. KHÂJA BÂQUÎ ULLAH.

La châsse tumulaire située à une petite distance de la ville de Dehli, auprès de la petite porte du Garde-Meuble, فراشخانه, est celle de Khâja Bâquî ullah Sâhib Nacschbandî (peintre), qui mourut en 1012 de l'hégire (1203 de J. C.). Après que cet édifice eut été construit, on bâtit là aussi une mosquée et l'on érigea plusieurs autres tombeaux. Au mur du chevet de la châsse tumulaire on a pratiqué des niches où l'on tient des lampes allumées.

LXXI. TOMBEAU DE S. S. AMÎR KHUSRAU.

Auprès du tombeau de S. S. Nizâm-uddîn se trouve celui du grand poëte Abu'l-Haçan, connu sous le nom d'*Amír Khusrau*, qui mourut le 29 zica'ada 725 de l'hégire (1324[2] de J. C.), et qui fut enterré en ce lieu, appelé *Yaráni chabútara* (la terrasse des amis). Au chevet de son tombeau l'on a gravé, sur une tablette, le *taríkh* de sa mort, où il

[1] Numéro 37 de l'atlas.

[2] *Akhbar ul-akhbár*. Dans mon Histoire de la littér. hindoust. j'ai fixé à 715 de l'hégire (1315-1316 de J. C.) la date de la mort de Khusrau, d'après les biographies originales que j'avais consultées.

est dit qu'il est incomparable et qu'il est semblable au perroquet à la parole de sucre.

En 997 de l'hégire (1588 de J. C.), le saïyid Minhdî fit bâtir là une simple cellule; mais le monument qui existe actuellement a été construit en marbre par Imâm-uddîn Haçan, en 1014 de l'hégire (1605 de J. C.). En dedans de la tour qu'on y remarque on a sculpté quelques vers et le *tarîkh* de l'édifice[1]. Chaque année, le 17 de schwâl, on va en pèlerinage à ce tombeau, et l'on y tient, en même temps, une grande foire très-fréquentée; au printemps il y a aussi un pareil concours.

LXXII. PRISON (جیلخانه) OU MAISON DE FARÎD KHÂN.

Ce fut le nabab Farîd Khân Jahânguirî, surnommé *Murtaza Khân*, qui fit construire cette maison, ou plutôt ce palais, سرای, en 1017 de l'hégire (1608 de J. C.). Lorsque le vieux Dehli tomba en ruine, ce palais fut détruit aussi; mais le gouvernement anglais l'a fait réparer et l'a transformé en prison. La porte de cette maison est très-élevée, et l'on a pratiqué, au-dessus, des chambres pour le logement du directeur de la prison. Actuellement on a, de plus, bâti auprès de l'édifice beaucoup de cellules pour les prisonniers, et l'on a aussi construit des citernes et des caves.

LXXIII. LE PONT À DOUZE ARCHES.

Ce pont, qui est situé à quatre milles de Dehli,

[1] Numéro 38 de l'atlas.

du côté du midi, est le plus beau qu'il y ait de ce côté. Ce fut Mihrbân Agâ, *alias* Agâ Mân, surnommé *l'Agâ des agâs*, eunuque en chef du sérail, qui le fit bâtir, du temps du roi Jahânguir, en 1021 de l'hégire (1612 de J. C.). Cet agâ[1] est un des plus grands et des plus célèbres eunuques en chef du temps d'Akbar et de Jahânguîr. Ce pont magnifique est construit en pierre et en chaux. A l'entrée du pont, on a gravé sur une pierre des vers qui contiennent la date chronogrammatique de la construction du pont et l'éloge du padschâh Jahânguir[2].

LXXIV. MANḌI (MARCHÉ).

Mihrbân Agâ, chef des eunuques, en même temps qu'il fit construire le pont à douze arches, en 1021 de l'hégire (1612 de J. C.), fit aussi bâtir ce marché. La porte en est très-belle, et on lit au-dessus le nom de Mihrbân Agâ, qui fit construire le marché. En dedans du bazar il y avait une mosquée, qui est aujourd'hui détruite. Toutefois on voit encore là un puits avec des degrés pour y descendre, lequel est connu sous le nom de *Bâïn* (puits). Des puits du même genre se trouvent en grand nombre du côté de Malwa, et ils sont remarquables de construction.

[1] *Tuzûk-i Jahânguiri.*

[2] Numéro 39 de l'atlas.

LXXV. BORNES MILLIAIRES OU TOUR DES KOSSES, كوس منارة.

Le padschâh Jahânguir, se trouvant à Agra à son retour du Bengale, fit ouvrir jusqu'à la rivière d'Aṭak un chemin bordé d'une rangée d'arbres de chaque côté, et, en l'an 14 de son règne (1028 de l'hégire, 1618 de J. C.), il donna aussi l'ordre en conséquence duquel on construisit une borne milliaire ou une tour à chaque kos complet[1]. Ces tours, qui sont bâties en pierre et en chaux, et qui sont très-solides et très-élevées, existent encore aujourd'hui. A la plupart de ces tours on voit la pierre où étaient marquées les distances; mais elle manque dans d'autres.

LXXVI. PONT DE SALIM-GARH.

Lorsque Salîm Schâh fit bâtir Salim-Gaṛh « le fort de Salim, » la rivière baignait ses murs; mais, comme l'eau ne passait pas du côté du sud, on entrait dans le fort par la porte méridionale. Toutefois il y avait une porte du côté du nord sur le bord de la rivière. Il paraît que l'eau empiéta peu à peu sur la grève et entoura ce fort des quatre côtés, au point qu'on ne pouvait plus y entrer à pied sec. Ce fut alors que Nûr-uddîn Jahânguir Padschâh, en l'an 61 de son règne, 1031 de l'hégire (1621 de J. C.), fit élever devant la porte du sud le pont dont il s'agit, lequel est très-commode et très-solide, bâti en pierre et en

[1] *Tuzûk-i Jahânguîri.*

chaux, et qui existe encore aujourd'hui avec les deux inscriptions qui y sont gravées[1].

Quand Schâh Jahân fit plus tard construire le fort nommé spécialement *cala'* قلعه, il y rattacha ce pont, de telle sorte qu'on dirait qu'il est bâti pour le fort de Schâh-Jahân.

LXXVII. TOMBEAU DU SCHAÏKH FARÎD.

Auprès de la mosquée de Bégam pûr se trouve le tombeau du schaïkh Farîd, lequel était fils de Ahmad Bukhârî, qui, sous le règne de Jahânguîr, avait obtenu le titre de Murtaza Khân. Les cellules de ce tombeau ont toutes été détruites; la principale pièce seule est restée intacte.

Ce fut en l'année neuvième du règne de Jahânguîr, 1033 de l'hégire (1623 de J. C.), que mourut Farîd, ainsi qu'on l'apprend par l'inscription que porte son tombeau, qui fut élevé vers ce temps-là.

LXXVIII. LA TOUR BLEUE OU LE TOMBEAU DE FAHÎM.

Il existe deux opinions au sujet de ce tombeau, qui est situé près de celui de Humâyûn. Les uns croient que c'est le lieu de sépulture d'un barbier-chirurgien حجام; les autres, que c'est celui de Fahîm. La première opinion est certainement erronée, et si la seconde est exacte, comme je le crois, ce tombeau a dû être élevé par 'Abd urrahîm Khân-Khânân. En

[1] Numéros 40 et 41 de l'atlas original.

effet Mahâbat Khân[1] ayant par ruse gardé à vue Khân-Khânân, en 1033 de l'hégire (1623 de J. C.), il fit solliciter Fahîm, qui était un des serviteurs les plus affectionnés de Khân Khânân, de trahir son maître; mais, bien loin de là, ce dernier combattit pour le défendre avec son fils et quarante autres personnes, et il périt en combattant. Il est donc très-probable que Khân-Khânân, ayant échappé aux embûches qui lui avaient été tendues, fit construire ce tombeau en l'année vingtième du règne de Jahânguîr, 1034 de l'hégire (1624 de J. C.)[2]. Cet édifice est entièrement couvert d'ornements chinois, de si belles couleurs, heureusement combinées, et de si jolis dessins, qu'on est ravi d'admiration lorsqu'on le voit.

Le nom de tour Bleue, *nila burj*, qu'on donne à cet édifice, lui vient de ce que sa partie la plus apparente est une tour entièrement de couleur bleue.

LXXIX. LES SOIXANTE-QUATRE COLONNES.

Tel est le nom qu'on donne au tombeau de Mirzâ 'Aziz Kokil Tâsch Khân, fils du grand Khân خان اعظم Atka Khân, tombeau qui est tout près de la châsse de Nizâm-uddîn. Ce personnage étant mort, en 1034 de l'hégire (1624 de J. C.), à Ahmadâbad en Guzarate, dans le temps de Jahânguîr, on transporta ici son

[1] Célèbre général de Jahânguir, dont le nom, qui est arabe, signifie « majesté, grandeur, etc. » doit s'écrire *Mahâbat* مهابت et non *Mohabat*.

[2] *Maâcir ulamarâ* et *Tuzûk-i Jahanguirî*.

corps, on l'enterra et on construisit le monument dont il s'agit. Ce tombeau est d'une forme particulière, et n'a pas son pareil. Il est de marbre de haut en bas, et on y compte soixante-quatre colonnes, aussi de marbre, en conséquence de quoi on le nomme *Chaunsaṭh Khanba* « les soixante-quatre colonnes. » Tout est remarquable dans ce tombeau, le cintre des niches, la forme des colonnes, la beauté du marbre.

LXXX. TOMBEAU DE KHÂN-KHÂNÂN.

Ce tombeau, qui est celui de 'Abd urrahîm Khân-Khânân, fils de Biram Khân, est situé auprès du pont nommé *Barah-pallah* [1]. Abd urrahîm mourut à l'âge de soixante et douze ans, en 1036 de l'hégire (1626 de J. C.) et il fut enterré en cet endroit [2]. La date de sa mort a été fixée par les mots خان سپه سالار « le khân général. » La tour, qui était de marbre, et le tombeau, qui était en pierres rouges, avaient des mosaïques de marbre. Pendant le temps d'Açaf uddaula on enleva, pour les vendre, les pierres de ce tombeau. Il est déplorable que cet édifice ait été détruit à ce point, car aujourd'hui il n'est plus qu'un tas de chaux tout à fait informe, Le Khân-Khânân était un des omras les plus distingués et les plus célèbres du temps d'Akbar et de Jahânguîr; il était savant en sanscrit et écrivait en vers avec élégance.

[1] Le pont à douze portes ou arches. (Voy. le numéro LXXIII.)
[2] *Mancir alumarâ.*

LXXXI. TOMBEAU DE SAÏYID 'ÂBÎD.

Saïyid 'Âbîd, qui était un des compagnons du nabab Khân-Daurân Khân, fut tué dans un combat et on lui éleva, vers l'an 1036 de l'hégire (1626 de J. C.), ce tombeau, qui est situé auprès d'un lieu connu sous le nom de *Lal-Bangala* « le pavillon rouge. » Il est entièrement construit en briques et en chaux; il y a en différents endroits des ornements chinois. L'ensemble de l'édifice est admirablement bâti. En dedans il y avait un bassin entouré d'un ruisseau d'eau courante; mais actuellement tout est détruit. Le portail est aussi d'une belle architecture, et il y a au-dessus une jolie cellule avec trois ouvertures.

LXXXII. KHÂS MAHAL.

Il y avait du temps du Schâh Jahân, auprès du vieux château, un palais qu'on nommait *Khâs mahal* « palais particulier, » et que le fils de Rîn[1] Khân, qui avait le surnom de *Khâs Mahal*, fit construire en 1042 de l'hégire (1632 de J. C.). Actuellement ce palais est entièrement détruit, et même ses portes n'existent plus.

LXXXIII. TOMBEAU DE 'ABD UL HACC MUHADDIS.

Au bord de l'étang nommé *Schamsi* « solaire » se trouve le tombeau de 'Abd ul Hacc Muhaddis, c'est-

[1] Ou plutôt, peut-être, Zain; car on peut supposer que le point du *zé* a manqué dans le tirage.

à-dire « l'historien des *hadis*, » qui était un des savants les plus distingués et les plus célèbres du temps d'Akbar et de Jahânguîr. Il mourut en 1052 de l'hégire (1642 de J. C.), et ce tombeau fut bâti cette année même. En dedans du monument, au chevet de la tombe, on a tracé par écrit sur un mur toute la biographie de ce personnage éminent. Ce tombeau est entièrement construit en pierre et en chaux, et comme il est sur le bord de l'étang, il sert de but de promenade.

LXXXIV. MOSQUÉE *JAHÂN-NUMA* OU MOSQUÉE CATHÉDRALE (جامع)

Cet édifice est un grand temple situé à mille gaz de distance de Dehli, du côté de l'occident, sur une petite montagne[1], qui en est toute couverte. Ce fut Schihâb uddîd Muhammad Schâh Jahân Padschâh qui fit élever cette mosquée, dont l'élégance, la beauté et l'apparence grandiose ne sauraient être convenablement décrites[2]. Il n'est pas possible, en effet, d'en donner une idée tant soit peu exacte. Il n'existe pas sur la terre une mosquée construite sur

[1] *Schahjahân nâmah* et *Mirat Aftâb-numâ.*

[2] « Le *jâm'masjid* « grande mosquée » est la plus belle qu'il y ait dans l'Inde et peut-être même dans le monde. Elle est assez bien décrite ici ; mais il y a erreur dans la position qu'on lui assigne : elle est en effet dans l'intérieur des murs de Delhi, assez près du *fort* ou *palais* (peut-être à 6 ou 700 mètres en ligne directe). Le marbre qui orne les dômes et les minarets est blanc ; mais à l'intérieur, sauf quelques mosaïques, le pavé est de marbre noir. C'est une grande galerie formant un côté d'une immense plate-forme. » (F. Boutros, lettre partic.)

un plan si parfait et d'une aussi belle entente. Elle est bâtie du haut en bas en pierres rouges de même couleur, et l'intérieur, jusqu'au faîte, اجاره, est en marbre. Il y a par places, au milieu des pierres rouges, des lignes de marbre et des mosaïques en pierres noires. Un architecte géomètre, tellement incomparable, a bâti cette mosquée, qu'il n'y a pas de porte ni de mur, de niche ni de mihrab, de tourelle ni de pinacle qui ne soit en parfaite harmonie avec tout l'édifice. La construction de ce temple fut commencée le 10 de schawal 1060 de l'hégire (1650 de J. C.), 24e année du règne de Schâh Jahân, par les soins de Sa'ad ullah Khân, premier ministre, et de Fâzil Khân, le khânsâmân «majordome.» Chaque jour cinq mille ouvriers, maçons, manœuvres, piocheurs et tailleurs de pierre, y travaillèrent pendant l'espace de six ans que dura la construction de cette mosquée, qui coûta dix lakhs de roupies.

Cette cathédrale a trois dômes de fort belle apparence, de quatre-vingt-dix gaz de haut et de trente de large. Il y a en dedans sept mihrab, et en dehors, du côté de la cour, il y a onze portes, une d'elles très-élevée, et de chaque côté de cette porte il y a cinq portes. Sur les grandes portes il y a des lettres entrelacées, formant une sorte de *togra*[1], et sur les autres il y a des inscriptions[2] portant le nom de Schâh

[1] On nomme ainsi le chiffre des souverains musulmans. On le met, entre autres, en tête des firmans, et il remplace les armoiries usitées en Europe.

[2] Numéro 42 de l'atlas.

Jahân. Le tarîkh de la construction du monument et du montant de la dépense est gravé en mosaïque de pierre noire. Des deux côtés des portes, il y a de beaux minarets très-élevés, sur lesquels on monte par un escalier. Au-dessus de ces minarets, on a construit des tourelles de marbre avec douze jolies ouvertures. Du haut de ces minarets, on voit complétement la ville dans toute son étendue, et elle produit l'effet d'une coupe. On peut admirer aussi la beauté des arbres et le charme des maisons de plaisance.

Le minaret du nord était tombé par l'effet de la foudre, et ainsi le monument avait été endommagé, et le pavé, qui est entièrement en pierres rouges, avait été brisé en plusieurs endroits; mais en 1233 de l'hégire (1817 de J. C.), sous le règne de Mu'in uddîn Muhammed Akbar Schâh, le gouvernement anglais a fait reconstruire ce minaret et réparer le pavé. Le nombre des personnes qui viennent prier dans cette mosquée est plus grand que celui des fourmis et des sauterelles, au point que le chant du *Takbîr* de l'imâm ne pouvait être entendu par tous les fidèles. Aussi le prince Mirza Salim, fils de Mu'in-uddîn Muhammad Akbar Schâh, fit-il construire, en 1245 de l'hégire (1829 de J. C.), au milieu du grand portail, un magnifique *mimbar* (chaire), sur lequel l'officiant, debout, peut faire entendre aux oreilles de tous le cri d'*Allah akbar* « Dieu est grand ! » et de *Rabanna laka alhamd* « louange à toi notre Seigneur ! »

Le pavé de cette mosquée est tout de marbre, et

l'on y a exécuté des mosaïques en pierres noires, figurant des « tapis pour la prière » (*muçalla*). Le *mimbar* de cette mosquée est de marbre artistement travaillé. Dans la salle du côté du nord se trouvent quelques-unes des formules de bénédiction usitées à l'égard de S. S. le sceau des prophètes, sur qui soient la prière et la paix! et l'on nomme cet endroit la *châsse des nobles traces* (*du Prophète*). L'ensemble de cette mosquée est très-agréable et satisfait pleinement celui qui la voit. Elle occupe, tant en largeur qu'en longueur, cent trente-six gaz. Au milieu il y a un bassin dont la vue réjouit au point qu'on peut dire qu'il augmente la vie et qu'il dilate le cœur, tant il le charme. Il a quinze gaz de long sur douze de large, et il est formé du marbre le plus pur. On a placé au milieu un jet d'eau, qui joue aux deux grandes fêtes musulmanes [1] et à celle du widâ' [2]. Comme Muhammad Tahcîn Khân Mahallî Padschâhî déclara avoir vu en songe le Prophète étant assis à l'angle occidental de ce bassin, en 1180 de l'hégire (1766 de J. C.), on a placé là une petite balustrade de pierre.

Aux quatre côtés de cette mosquée on a construit de beaux portiques, de jolies salles, d'élégants salons. Aux quatre angles, il y a quatre magnifiques tours à douze ouvertures, qui produisent l'effet le

[1] La fête nommée *'îd fitr* (fête de la rupture du jeûne), qui termine le jeûne du mois de ramazan et le *'îd curban* (fête du sacrifice), célébrée quarante jours après la première, en mémoire du sacrifice d'Abraham.

[2] C'est-à-dire les adieux de Mahomet. (Voy. mon mémoire sur la religion musulmane dans l'Inde.)

plus délicieux. En face des salles du midi et de l'est il y a un cadran indien, *hindi*, pour marquer les temps de la prière. Les trois principales portes de cette mosquée sont très-hautes ; leurs battants sont d'airain.

Porte du midi de la mosquée cathédrale. — La porte du midi de la mosquée dont il s'agit est fort belle ; elle est du côté du bazar du *Chītlī cabr* « le tombeau bigarré ». Au-dessus de cette porte sont des cellules, حجره, propres à être habitées. On monte à cette porte par trente-trois degrés, sur lesquels se presse, au troisième pahar (quart du jour), une foule considérable. Là se tiennent de petits merciers qui débitent leurs marchandises, ainsi que des marchands de *fâlûda* (sorte de pudding), de sorbet, de sucre candi, de *kabâba* (brochettes de mouton), dont l'odeur fait soupirer le cœur des amants, pareillement grillé. Là se voient aussi de jolis animaux et des oiseaux au chant délicieux. Des jeunes gens à visage d'ange, aux joues des jours du *nauroz* (jour de l'an), tirent des pièces d'artifice nommées *œufs* en si grand nombre, que le ciel éprouve de la jalousie à cause de la violence des détonations et de la magie du spectacle. Les amis de même âge et les jeunes gens de même goût, se tenant par la main[1], se promènent pour voir et regarder.

Porte du nord de la mosquée cathédrale. — La porte du nord de cette mosquée est située du côté du bazar des grands marchands. Elle est aussi très-belle et l'on

[1] D'après l'usage oriental, et non par le bras, comme en Europe.

a également construit au-dessus des cellules propres à être habitées. On y monte par trente-neuf degrés, et il y a aussi, comme à l'autre porte, des marchands de kabâba. Des changeurs ont là leur boutique, et il y a un grand concours de *madârias*[1] et de conteurs d'histoires. Au troisième *pahar*, un conteur s'assied sur un tapis et raconte la légende d'Amir Hamza, un autre raconte celle de Hâtim Taï et un troisième, celle du *Bostan Khayâl*[2], et des centaines d'individus se réunissent pour entendre ces récits. Ici un madarien fait ses actes de prouesse et là une *jongleuse* fait ses tours d'adresse; elle rend jeunes les vieillards et vieux les jeunes gens.

Porte de l'est de la mosquée cathédrale. — La porte orientale de cette mosquée est située du côté du marché nommé *khâs bâzar* « bazar particulier; » elle est très-grande et au-dessus se trouvent des cellules pareilles à celles des autres portes. Trente-cinq degrés conduisent à cette porte, et sur ces degrés se tient chaque jour un marché tel, qu'on dirait que c'est pour Dehli une foire quotidienne. La portes et les murs offrent, par leur admirable apparence, la beauté des jardins. De charmants jeunes gens, formés par l'amour, vont et viennent portant dans des cages des oiseaux de différentes espèces qu'ils cherchent à vendre et dont ils font entendre les doux

[1] Faquirs de l'ordre de Madâr (Voyez mon mémoire sur la religion musulmane dans l'Inde.)

[2] C'est-à-dire « le jardin de l'imagination, » légende développée entre autres en persan par Abû'l Makârim.

chants. Il y a aussi des marchands de pigeons, et des maquignons avec leurs chevaux. Des bandes d'amateurs viennent faire leurs achats et payent souvent avec l'argent comptant de leur cœur (épris qu'ils sont des personnes auxquelles ils achètent).

(La suite au prochain cahier.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 1860.

Le procès-verbal de la séance de juillet est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Picard, qui demande une souscription à un ouvrage sur les forces militaires et maritimes des Chinois. Il sera répondu que, la Société ayant abandonné le système des souscriptions, il ne pourra pas être donné suite à sa demande.

Sont proposés et nommés membres :

MM. Barb, professeur de persan à l'École polytechnique de Vienne;

Waddington (W. H.), membre de la Société des antiquaires de France.

M. Mohl expose au Conseil que, la publication de Masoudi étant assurée, la Société ferait bien de faire préparer l'édition d'un nouvel ouvrage à faire entrer dans la *Collection*

d'auteurs orientaux. Il propose une édition d'Albirouni, auteur très-important, et dont la publication complète était désirée par tous les indianistes, depuis que M. Reinaud l'avait fait connaître par des extraits. Autrefois il n'y avait qu'un manuscrit moderne de l'ouvrage à Paris; mais M. Ch. Schefer en ayant apporté un second, et offrant de le communiquer, il y avait moyen d'arriver à une édition correcte. La nature de l'ouvrage exige un concours de plusieurs savants, et M. Mohl pense qu'en priant M. de Slane et M. Woepcke de s'en charger en commun, on obtiendrait un travail excellent. Il demande le renvoi de cette proposition au Bureau de la Société; le renvoi est décidé.

M. Reinaud fait une exposition du système quinaire de la numération des Touareks.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Vergleichende Grammatik*, von Bopp; 2e édition, vol. III, 1. Berlin, 1860, in-8°.

Par l'auteur. *Grammaire abrégée de la langue sanscrite*, par M. Léon Rodet; 2e partie. Paris, 1860, in-8°.

Par l'auteur. *Original sanskrit texts* on the origin and history of the people of India, their religion and institutions, by J. Muir. Part. II. Londres, 1860, in-8°.

Par l'auteur. *L'Église d'Orient et son histoire*, d'après les monuments syriaques. Notice littéraire par M. F. Nève. Paris, 1860, in-8°.

Par l'auteur. *Le Poëme de Job et le scepticisme sémitique*, par M. Léon de Rosny. Paris, 1860, in-8°.

Par l'auteur. *Nouveau guide de la conversation*, ou Dialogues usuels et familiers en français, grec moderne, anglais et turc, par M. N. Mallouf; 2e édition. Paris, 1859, in-12.

Par la Société. *Bibliotheca indica*, n° 157, in-8°, et n° 158, in-4°. Calcutta, 1860.

— *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, n° 1. Calcutta, 1860, in-8°.

Par la Société d'ethnographie. *Revue orientale et américaine.* Juillet, août, septembre et octobre 1860. Paris, in-8°.

Par la Société de Londres. *The Journal of the Royal asiatic Society.* Vol. XVIII, n° 1. Londres, 1860, in-8°.

Par la Société. *La Società colombaria fiorentina* agli amatori delle antichità etrusche. Prospectus et les deux premiers numéros du Bulletin de la Société. Florence, 1860, in-8°.

Par l'auteur. *Remarques sur quelques dialectes parlés dans l'Europe occidentale*, par M. Rodet. Lille, 1860, in-8°.

Par la Société. *The Journal of the Royal geographical Society.* Vol. XXIX (année 1859). Londres, 1860, in-8°.

Par la Société. *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.* Tome I (sept cahiers). Saint-Pétersbourg, 1859, in-4°.

— *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, 7° série, tome II, cah. 1-3. Saint-Pétersbourg, 1859, in-4°.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1860.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Algérie, qui annonce l'envoi de la Grammaire tamachek de M. Hanoteau. Il sera adressé des remerciments à M. le Ministre.

M Reinaud fait, au nom du Bureau, un rapport sur la proposition faite dans la dernière séance de publier, dans la *Collection d'auteurs orientaux*, une édition de la description de l'Inde par Albirouni. Il fait sentir l'importance de l'ouvrage, qui a été reconnue par tous les indianistes depuis la publication des extraits que le rapporteur et M. Munk ont fait paraître, et les facilités que donne aujourd'hui l'arrivée d'un nouvel exemplaire de cet ouvrage très-rare, pour faire pré-

parer une édition qui était presque impossible auparavant. Il propose donc de faire comprendre cet ouvrage dans la Collection, d'en charger MM. de Slane et Woepcke. Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

M. de Labarthe, bibliothécaire adjoint, fait un rapport sur la bibliothèque, et propose la réimpression du règlement de la bibliothèque; il dépose sur le bureau une liste de membres qui sont en défaut à l'égard du règlement. Le Conseil prie MM. les bibliothécaires de réunir, pour la prochaine séance, tous les règlements de la Société sur la bibliothèque, pour les soumettre à une nouvelle discussion avant la réimpression, et de proposer les moyens de faire rentrer plus régulièrement les ouvrages prêtés.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par M. le Ministre de l'Algérie. *Essai de Grammaire de la langue tamachek* ou *touareg*, par M. Hanoteau. Paris, 1860, in-8°.

Par l'auteur. *Des Recherches récemment mises au concours sur la littérature chrétienne de l'Éthiopie*, par M. Félix Nève. Louvain, 1860, in-8°. (Extrait de la *Revue catholique.*)

— *Exposé des guerres de Tamerlan et de Schahrok dans l'Asie occidentale*, d'après la chronique arménienne inédite de Thomas de Medzoph, par M. Félix Nève. Bruxelles, 1860, in-8°.

Par la Société. *Address at the universary meeting of the Royal geographical Society*, for 1860, by the Earl de Grey and Ripon. London, 1860, in 8°.

Par l'Institut. *Bijdragen tot de Taal- Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië*, uitgegeven door het Koninklijk Instituut. Deuxième série, vol. III, cahier 1. Amsterdam, 1860, in-8°.

— *Werken van het Koninklijk Instituut voor Taal- Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië*. Vol. XII. Amsterdam, 1860, in-8°.

Par la Société. *Comptes rendus des séances de la Société d'ethnographie orientale et américaine*, 2ᵉ fascicule. Paris, 1860, in-8°.

Par l'auteur. *Le Cantique des Cantiques*, étude par M. A. Castaing. (Extrait de la *Revue américaine et orientale*.)

Par l'auteur. *Essential unity of the sanscrit and shemitic roots*, by Rob. Young. (Tirage à part d'un journal en une feuille, sans date ni lieu.)

Par l'auteur. *Études sur la constitution du nouveau monde, et sur les origines américaines*, par M. Ch. de Labarthe. Paris, 1860, in-8°. (Extrait de la *Revue orientale et américaine*.)

Par le Conseil. *Boletim e annaes do Conselho ultramarino*, n° 59. Avril 1859. Lisbôa, 1860, in-fol.

Schéref-nameh ou Histoire des Kourdes, par Scheref, prince de Bidlis, publiée, pour la première fois, par V. Véliaminof-Zernof, membre de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg. Tome I, grand in-8° de 23 et 459 pages. Saint-Pétersbourg, 1860.

Ce n'est pas un des traits les moins caractéristiques de l'extension qu'a prise dans ce siècle l'étude des littératures et des annales de l'Orient, que l'attention accordée aux histoires particulières des villes et des provinces. Grâce à cet esprit d'investigation, des ouvrages dont le titre seul semblait fait pour écarter le lecteur trouvent des éditeurs, quelquefois même des interprètes. L'histoire des Curdes ne pouvait manquer de partager cette bonne fortune avec les chroniques de la Mecque, l'histoire d'Alep, de Kémal-eddin, le grand ouvrage de Makkari, l'histoire de Tlemsen sous les Benou-Ziyan, etc. Le *Chéref-nameh*, ou, comme il est aussi appelé, *Tarikhi-acrad* (Histoire des Curdes), a d'abord été connu de l'Europe savante par quelques citations de sir John Malcolm[1], qui en avait reçu un exemplaire du chef curde de la

[1] *Histoire de Perse*, traduction française, t. III, p. 298, 300, 302; t. IV, p. 222, note.

tribu de Mohizzi[1]. Le manuscrit de sir John Malcolm, qui fait maintenant partie de la riche bibliothèque de la Société royale asiatique de Londres, est d'autant plus précieux qu'il a été enrichi, par l'ordre du *wali* ou prince de Senna, capitale de la province d'Ardélan, d'une continuation qui amène l'histoire des walis d'Ardélan jusqu'en l'année 1225 de l'hégire (1810 de J. C.). Mais aucune contrée de l'Europe n'offrait autant de ressources que la Russie pour donner une édition correcte du *Chéref-nameh*. En effet, les collections de Saint-Pétersbourg ne possèdent pas moins de quatre copies de cet ouvrage, dont une a été écrite deux ans après la composition du livre et revue par l'auteur lui-même. Or il est à peine besoin de faire observer combien cette circonstance ajoute de prix à un manuscrit, surtout quand il s'agit, comme dans le cas actuel, d'un livre renfermant une quantité de noms propres, la plupart peu connus. On doit donc savoir gré à l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg d'avoir entrepris la publication du *Chéref-nameh*. Nous n'avons sous les yeux que le texte persan, moins l'appendice; mais le savant éditeur nous fait espérer, outre le complément du texte, une traduction française, accompagnée de notes et de variantes.

Toutes les parties qui composent le *Chéref-nameh*, et dont on peut voir l'indication dans l'ancien Journal asiatique[2], ou dans un ouvrage de feu M. William H. Morley[3], ne sont pas d'un égal intérêt et ne présentent pas le même caractère d'autorité. Pour les périodes antérieures à l'époque où il vivait (la seconde moitié du XVI[e] siècle), l'auteur n'a guère fait que compiler les écrits de quelques historiens arabes ou persans. C'est ainsi qu'il cite plusieurs fois (pages 66, 70, 75) le *Mirât-aldjénan* de Yâféï. Il n'a pas toujours fait preuve

[1] *Sketches of Persia*. London, 1827, t. II, p. 258, note; cf. p. 278, 279.

[2] Tome VIII, p. 291-298.

[3] *A descriptive Catalogue of the historical manuscripts... preserved in the library of the Royal asiatic Society*. London, 1854, p. 146-150.

de critique et d'exactitude en reproduisant les récits de ses devanciers. On lit, par exemple, à la page 60, qu'après la prise de Jérusalem par Saladin, ce sultan ordonna au fils de son frère, Karakoûch, de conquérir plusieurs des provinces du Maghreb. Karakoûch, continue l'auteur persan, ayant conduit une armée dans cette direction, la ville de Tripoli, qui se trouvait au pouvoir des Francs, fut prise par ses efforts. On sait que, loin d'être fils d'un frère de Saladin, Karakoûch n'était qu'un esclave de Taky-eddin Omar, neveu de ce souverain, et que ce fut sur les Masmoudites ou Almohades, et non sur les chrétiens, qu'il s'empara de Tripoli[1]. La chronologie de l'histoire des Curdes laisse aussi fort à désirer.

Le texte de M. Véliaminof m'a semblé donné avec beaucoup de soin et d'exactitude. On y trouve cependant par-ci par-là quelques mots omis ou quelques mauvaises leçons. A la page 22, je ne doute pas qu'il ne faille substituer Karmîcîn قرميسين, forme arabe du nom de Kirmânchâh ou Kirmânchâhân, à Koumech قومش. Cette correction est confirmée par Ibn Alathir[2]. Le même auteur démontre que le fait dont il est question en cet endroit est arrivé en l'année 438 de l'hégire (1046-1047 de J. C.) سنة ثمان وثلاثين واربعماية, et non en 488 ثمان وثمانين, comme on lit dans le texte de l'histoire des Curdes. Quatre lignes plus loin, on doit encore remplacer Koumech par Karmîcîn. Dans la même page, au lieu de Mohammed, fils d'Ayâr عيار, il vaut mieux lire, fils d'Annâz عنّاز, avec Ibn Alathir[3]. Quelques lignes plus bas, on lit qu'Abou'schauc, fils de ce même personnage, s'empara du pays de Kouma, قوما, en l'année 421 (1030 de J. C.); mais au lieu de Kouma, je lirais Dakouka, دقوقا, toujours

[1] Cf. mes *Mémoires d'histoire orientale*, p. 78 et p. 193; Ibn el-Athiri, *Chronicon*, édit. Tornberg, vol. XI, p. 257, *sub anno* 568, et p. 345, l. 9 et 10.

[2] Manuscrit arabe de la Bibliothèque impériale, supplément n° 740 *bis*, Tome V, fol. 78 r°; cf. Abou'lféda, *Annales*, t. III, p. 126.

[3] Fol. 45 r°; cf. fol. 74 r°, 78 r° et 82 r°.

avec Ibn Alathir (folio 63 v°). La même correction doit être faite à la page suivante (ligne 12). Dans ce dernier endroit, on lit qu'en 495 (1101-1102 de J. C.), Sourkhâb, fils de Bedr, s'empara du château fort de Djakandécân جقندكان. Ce nom propre est altéré, comme le démontre encore la comparaison de l'histoire des Curdes avec Ibn Alathir; il faut lire Khoftiedzcân, خفتيذكان [1], nom qui désignait une forteresse située sur le chemin de Chehrizour, et autrement appelée *Khoftiani Sourkhâb*.

A la page 47, on voit qu'un individu qui avait une ressemblance parfaite avec Chah Roustem manifesta la prétention d'être ce même prince. Au lieu de باستن عاى, il faut lire بادّعاى. Page 49, ligne avant-dernière, on trouve منقّص changé en منقص. Page 66, ligne 4, au lieu de سارى, il faut lire اسارى, *açara*, pluriel irrégulier du mot arabe *acir*, qui signifie prisonnier, et au commencement de la ligne 11, dans cette expression اولاد واجداد, la conjonction و est de trop et doit être effacée. Page 55, on lit que Châdy, fils de Merwân et aïeul de Saladin, était un des Curdes révendeh روندة qui habitaient la ville de Dovin, dans l'Azerbéidjân. Révendeh me paraît une faute de copiste pour Revvadiyeh روّادية. En effet, on sait par Ibn Alathir [2] et Abou'lféda, que Saladin tirait son origine de la tribu curde des Revvadites. Dans le troisième des vers arabes de Mélic Afdhal, rapportés page 70, il faut lire حظ «la part, le sort,» au lieu de خط, qui signifierait une ligne d'écriture. Page 77, ligne 4, les deux mots بعد از semblent être omis avant دوماه, et à la page suivante, ligne antépénultième, il faut sans aucun

[1] Cf. le *Mérassid*, édit. Juynboll, t. I, p. 359, 360; Yakout, *Mochtaric*, p. 157, 158, et les *Notices des manuscrits*, t. XIII, p. 313, 314.

[2] Tome V, fol. 202 v°; cf. les Extraits de cet auteur, publiés par l'Académie des inscriptions, t. I (sous presse), p. 561; l'édition Tornberg, t. XI, p. 225, ligne 5 (où on lit زوادية *zewâdiyeh*); les *Notices des manuscrits*, t. XIII, p. 327, et enfin Schultens, *Index geographicus in vitam Saladini*, verbo *Curdi Rawadiæi*, p. 29.

doute rétablir le mot هزار « mille, » entre صد et dinar. A la page 82, ligne anté-pénultième, au lieu de جملهٔ آثار, *djoumlé-i-açar* « la totalité des récits, » il faut lire حمله *hamaleh*, pluriel irrégulier arabe de حامل *hâmil* (qui sait par cœur). Enfin, page 68, on trouve que Saladin « fit construire un monastère sur l'emplacement du palais de Sa'ïd Asso'ada, personnage qui était au nombre des califes ismaéliens (fatimites); » mais on sait par Makrizy [1] que l'expression Sa'ïd Asso'ada (l'heureux par excellence) était le *lakab*, ou titre honorifique d'un eunuque, affranchi du calife Mostansir.

M. Véliaminof a placé en tête de ce premier volume une préface intéressante, dans laquelle il fait connaître la vie de l'auteur persan, le caractère de l'ouvrage, les manuscrits qui en existent, soit en Russie, soit ailleurs, et le plan suivi dans la publication. A la page 18, on lit l'inscription du cachet d'un personnage pour lequel a été copié un des manuscrits de Saint-Pétersbourg, et qui s'appelait *Rouchen Éfendi*. Cette inscription consiste en une sentence persane ainsi conçue : تجلّی الله ناكاه آيد، امّا بر دل آكاه آيد. Voici de quelle manière le savant russe a rendu ces mots : « La révélation de Dieu vient inopinément; mais, quant au cœur, il la comprend. » Je crois que le second membre de phrase doit être traduit ainsi : « mais elle ne se manifeste qu'au cœur de l'homme éclairé. » Je suis fort disposé à croire que l'auteur de l'inscription a voulu faire allusion au sens du mot *rouchen* روشن « éclairé, lumineux, » sens qui est à peu près celui du mot آكاه *âgah* « attentif, intelligent. »

C. Defrémery.

[1] *Description de l'Égypte*, édition de Boulak, t. II, p. 415, lignes 3 et 4. Sur le monastère de Sa'ïd Asso'ada, on peut voir quelques détails dans la *Chrestomathie arabe*, de Silvestre de Sacy, 2e édit. t. I, p. 271, 272.

THE TAMIL PLUTARCH, containing a summary account of the lives of the poets and poetesses of southern Indian and Ceylan, from the carliese to the present times, with select specimens of their compositions, by Simon Casie Chitty. — Jaffna, 1859; in-8° (v et 121 pages).

Une histoire complète des poëtes tamouls serait une histoire de la littérature tamoule, car ce n'est que tout récemment qu'on a commencé à composer des traités en prose dans cette langue. Le traité de M. Chitty n'a pas l'ambition de remplir cette lacune dans l'histoire littéraire, mais il fournit, par une série de courtes biographies, arrangées alphabétiquement, des matériaux pour une histoire future de cette littérature, beaucoup trop négligée. La difficulté de réunir des manuscrits, la destruction d'une grande partie des anciens ouvrages tamouls par l'invasion des musulmans, et la rareté des dates chronologiques dans toutes les littératures indiennes, ont dû rendre fort laborieuse la tâche de l'auteur. Je ne sais pas trop pourquoi il parle sur le titre des poëtes de Ceylan, car il m'a paru que dans l'ouvrage il n'est question que d'auteurs ayant composé en tamoul; je suppose qu'il mentionne l'île de Ceylan, seulement parce que quelques-uns de ces auteurs ont pu être compris dans l'immigration continuelle d'une population tamoule dans Ceylan, population qui occupe encore aujourd'hui une grande partie de la côte nord de l'île. — J. M.

JOURNAL ASIATIQUE.

DÉCEMBRE 1860.

EXTRAITS
DE LA CHRONIQUE PERSANE D'HERAT,

TRADUITS ET ANNOTÉS

PAR M. BARBIER DE MEYNARD.

INTRODUCTION.

§ I.

S'il est peu de villes en Asie qui aient eu, plus qu'Herat, le privilége d'attirer l'attention de l'Europe dans ces dernières années, il est juste d'ajouter qu'il y en a peu dont l'histoire particulière nous soit moins connue. Théâtre de la lutte de deux grandes puissances rivales, lutte à peine commencée, et dont l'issue doit décider du sort de l'Orient, Herat, ou pour mieux dire le Khoraçân oriental, a vivement préoccupé la diplomatie et l'art militaire. En dehors de ces travaux d'une nature toute spéciale, on a dû se contenter, jusqu'à ce jour, des relations récentes de quelques voyageurs anglais, ou des renseignements peu précis qui se trouvent dans les estimables ouvrages de de Guignes et de Mouradjea d'Ohsson. Il est vrai que, considérée superficiellement, l'histoire d'Herat est à peu près celle de toutes les villes célèbres du monde musulman : d'incessantes révolutions, de nombreuses alternatives de despotisme et d'anarchie, des scènes

de carnage, et, de loin en loin, une résurrection éphémère, une splendeur momentanée : ainsi pourrait se résumer à grands traits l'historique de cette contrée, depuis sa conversion à l'islamisme jusqu'à la chute de la famille Dourâni. J'aurais donc renoncé à reproduire ce sombre tableau, si l'étude attentive des documents originaux ne m'avait laissé la conviction que la publication, même partielle, de ces documents pourrait jeter quelques clartés sur les ténèbres qui enveloppent les annales du Khoraçân, au XV° et au XVI° siècle. Sans parler des petites principautés, comme celles des Ghourides et des rois Kurt, la brillante dynastie des Timourides, dont Herat fut la capitale, attend encore un historien. J'ose espérer que les fragments que je présente aux lecteurs de ce recueil pourront, sinon combler cette lacune, au moins préparer d'utiles matériaux pour l'avenir. Dans ce but, j'ai cru pouvoir user d'une certaine indépendance dans la mise en œuvre et la traduction de ces extraits.

L'auteur de la chronique d'Herat ne paraît pas avoir adopté un plan méthodique; l'enchaînement rigoureux et la logique des faits le préoccupent médiocrement. Mouyin ed-din est avant tout un écrivain élégant, un poëte qui travaille sous les auspices d'une cour raffinée, et dont Ali-Schir avait fait presque une académie. Comme prosateur, on peut lui reprocher l'affectation et la recherche de Mirkhond ou de Vassaf, mais il rachète ces défauts, si communs à son siècle, par la nouveauté des détails et le caractère véridique de ses assertions.

J'ai peu de choses à dire sur cet auteur, dont les *tezkereh* persans et le *habib es-sier* ne font aucune mention; sa préface seule nous fait connaître son nom. Mouyin ed-din Mohammed, surnommé *ez-Zemdji* (الزمجى), était originaire d'Esfizar, petite ville aujourd'hui détruite, à peu de distance d'Herat. Disciple et ami du célèbre auteur et dévot 'Abd er-Rahman Djâmi, dont il partageait les goûts austères et les travaux, depuis longtemps il se proposait de rédiger l'histoire d'Herat, en profitant des documents plus anciens dus à

l'imam Abou Ishak Ahmed, fils de Yasin; à Thiqet ed-din 'Abd er-Rahman Fâmi, auteur de la plus ancienne chronique d'Herat; au poëte Rébi', de Fouschendj, auteur du *Kurt-Nameh*, et enfin à Seïfi Héravi, qui a laissé d'utiles documents sur les rois Kurt. Cette résolution ayant reçu les encouragements de Kawam ed-din Nizam el-Mulk, qui était alors le ministre favori de Sulthan Huçeïn-Mirza, notre auteur, voulant laisser un souvenir de plus de ce règne glorieux, termina, en 897 (1491-1492), son ouvrage, qu'il intitula : روضة الجنات فى اوصاف مدينة الهرات « Les Jardins célestes, ou description de la ville d'Herat. »

On sait que Khondémir, dans son abrégé d'histoire intitulé *Khoulaçat el-Akhbar*, décrit avec complaisance toutes les splendeurs d'Herat, nomme tous les personnages marquants de son temps, sans oublier même les calligraphes et les artisans les plus renommés; cependant il ne cite Mouyin ed-din qu'une seule fois, et en passant, lorsque l'émir Ali-Schir, après avoir réparé la grande mosquée, mit au concours parmi ses poëtes favoris le chronogramme qui devait consacrer cette date. « Par un heureux hasard, dit l'historien, le mot proposé par le ministre s'était offert à l'esprit du molla plein de mérite *Mouyin ed-din oul millet, el-Esfizari*, qui composa un quatrain de circonstance. » (Ms. persan, fonds St-Germain, 104.) Plus loin, il est vrai, le même Khondémir parle en ces termes, d'un Mouyin ed-din, le *prédicateur* : « Ce personnage d'une piété et d'une modestie rares, prêche ordinairement dans la grande mosquée, après l'office du vendredi. Il s'est toujours tenu éloigné du commerce des grands, et refuse les présents que sa réputation lui attire. Il ne fait d'exception à cet égard que pour notre illustre maître l'émir (Ali-Schir), dont il se montre un des partisans les plus dévoués. Après la mort de son frère Nizam ed-din, en 900 de l'hégire, il le remplaça, mais pendant peu de temps, en qualité de juge, et resta sourd aux sollicitations de ses amis, qui le pressaient de ne pas abandonner ces importantes fonctions. » (*Ibid.* fol. 344 verso.) Ce portrait peut

être celui de notre auteur, dont la préface nous révèle à la fois la vie retirée et le vif empressement à plaire aux ministres en faveur. On peut, d'ailleurs, donner une explication assez naturelle du silence gardé par les contemporains sur la chronique d'Herat. Nous savons, de l'aveu de l'auteur, qu'elle fut rédigée à la demande de Nizam el-Mulk, et dédiée à ce ministre, qu'un caprice du souverain fit périr six ans plus tard (1497). Il est naturel de croire que Mouyin ed-din ne voulut, ni commettre une bassesse, en déchirant les pages de sa pompeuse dédicace, ni s'attirer une disgrâce en multipliant les copies de son livre, et qu'il chercha dès lors, dans les contemplations béates du soufisme, un dédommagement à la réputation littéraire qu'il sacrifiait. Nous avons cependant la preuve que son œuvre fut mise à contribution par plusieurs de ses compatriotes. La description d'Herat, qu'on trouvera plus loin, a été insérée par Mirkhond dans le complément (*Khatimeh*) de son histoire universelle. (Voy. édit. de Bombay, II, p. 66 à 73.) Un écrivain qui jouit d'une certaine réputation comme homme de lettres et comme astronome, Nizam ed-din 'Abd el-'Ali, originaire de Berdjend, bourgade entre Thabès et Ferrah, a reproduit intégralement le même morceau dans une fade compilation qui porte le titre de *Merveilles des Pays*. (Bibl. Bodleyenne, fonds Ouseley, n° 38, fol. 163 et suiv.) Enfin Khondémir, s'autorisant de l'exemple de son père, s'est rendu coupable du même plagiat; mais il a su du moins, dans le *Khoulaçat*, ajouter à la notice de Mouyin ed-din concernant Herat un certain nombre de détails omis par son prédécesseur.

La chronique d'Herat est divisée en vingt-cinq chapitres ou jardins, subdivisés en plusieurs sections (parterres). Les six premiers chapitres, qui forment l'introduction du livre, renferment, outre les éloges officiels et la description d'Herat, une notice détaillée sur le Khoraçân, ses localités les plus remarquables, les hommes éminents qui y sont nés, etc. Quoique cette introduction présente des détails intéressants pour la géographie et l'histoire littéraire, j'ai dû me borner

à en extraire ce qui appartenait strictement à mon sujet; mais plusieurs de ces détails trouveront place à l'occasion dans les notes qui accompagnent ma traduction.

On remarquera quelques inexactitudes dans le rapide résumé, tracé par l'auteur, des événements antérieurs à la dynastie ghouride. Elles ont été rectifiées, autant que possible, à l'aide des précieux documents arabes et persans qui nous sont parvenus. Ce contrôle ne fera d'ailleurs jamais défaut à la suite de ce récit, car j'estime que c'est par là, surtout, que la tâche modeste et peu pénible de traducteur peut acquérir quelque titre à l'attention du public savant.

La Bibliothèque impériale possède trois copies de cet ouvrage. Le numéro 32, fonds Gentil, copié en 1634, est d'une belle écriture *neskhi*, et il offre en général les leçons les plus correctes; les cinquante premiers feuillets sont piqués et présentent de nombreuses lacunes. J'ai pu les combler à l'aide du manuscrit n° 10, même fonds, d'une date plus ancienne, mais beaucoup moins correct. Je ne mentionne ici que pour mémoire le numéro 105 de l'ancien fonds, que Pétis de la Croix attribue à *Mohiedin al-Ramahi*. Cette copie, par suite d'un long séjour dans un lieu humide, est presque complétement illisible.

§ II.

OBSERVATIONS SUR L'ORIGINE D'HERAT.

La topographie d'Herat est précédée, dans le texte persan, d'une série de traditions tirées, pour la plupart, de l'ancienne chronique de Scheikh Fâmi. On sait combien il est difficile de prendre au sérieux les assertions archéologiques des écrivains persans. Les plus graves, parmi eux, ont quelques formules toutes faites, qui leur permettent de résoudre les problèmes les plus délicats. S'agit-il d'une ville dont l'antiquité est incontestable, c'est à Thahomers ou à Djemschid qu'ils s'empressent d'en faire honneur; de même, Schapour est, à leurs yeux, le fondateur de toutes celles que la dynastie sassa-

nide avait relevées de leurs cendres. Mouyin ed-din aurait cru manquer à tous ses devoirs d'historien s'il avait dérogé à cet usage, en recherchant l'origine de sa ville de prédilection. Je craindrais d'abuser de la patience du lecteur en donnant une traduction ou un simple résumé de ces rêveries, qui n'ont même pas l'attrait de la fiction. Mais, au milieu de cet amas de contes puérils, j'ai cru discerner quelques indices précieux, qui peuvent s'ajouter aux données classiques sur la limite orientale du Khoraçân. C'est le résultat de cet examen que je demande la permission de présenter ici, aussi brièvement que possible.

Il y a tout lieu de croire que l'*Aria* fut peuplée par une colonie d'origine indienne, qui sortit de l'Himalaya. « Pour éviter la tyrannie de Thahomers, raconte la première de ces traditions, cinq mille familles, parmi celles qui habitaient le Kandahar et le Kaboul, émigrèrent dans le Ghour, et finirent par s'établir sur le territoire où se trouve aujourd'hui Obeh. » L'ancien nom *Aria* ou *Ariana* ne peut que confirmer cette hypothèse; mais il importe de remarquer que ce nom, désignant aussi chez les anciens le pays des Parthes, la Médie, le Fars, etc. introduit une perpétuelle confusion dans les renseignements que nous devons à l'antiquité sur les limites de l'Arie proprement dite. On peut faire la même observation sur l'ethnique Ἄρειοι, qui est susceptible d'une double interprétation. Ainsi, lorsque Hérodote (VII, 65) parle des Ariens de l'armée de Xerxès, ce nom doit être sans doute pris dans le sens le plus étendu. Au contraire, dans le second chapitre du même livre, où *les Ariens* sont, avec les Sogdiens, les Chorasmiens, etc. classés dans la seizième satrapie, il ne peut être question que des habitants de la province d'Hari (Herat). Strabon donne à l'Aria deux mille stades de long sur trois cents stades de large, c'est-à-dire à peu près la distance d'Herat au lac Zareh. Cette évaluation, qui ne paraît nullement au-dessous de la vérité, doit comprendre les deux divisions principales dont parle Isidore de Charax, l'Aria et l'Anabon. Le même auteur cite dans l'Anabon, ou

région comprise entre la rivière Arius et le lac Zareh, quatre villes, à savoir : *Phra*, dans laquelle je serais porté à voir la moderne Ferrah, *Bis* ou *Bitaxa* (?), *Gari* (Gouriân) et *Nisi*. Sainte-Croix veut sans preuves identifier Nisi avec Nisibis. Ne serait-il pas plus simple, pour rester dans les limites décrites par Strabon, de chercher cette ville dans le petit canton de *Nisch* ou *Nischek*, situé, selon Yaqout, sur les frontières du Sedjestân?

Grâce à sa position géographique, Herat devint de bonne heure le point de transit le plus important du commerce entre l'Inde et la Perse. On lit dans la chronique de Fâmi : « Dans les temps les plus reculés, lorsque le bourg d'Obeh existait seul au milieu de ces solitudes, les caravanes campaient au bord du fleuve qui passait sur l'emplacement d'Herat. » Les rois achéménides durent sentir bientôt la nécessité de développer ces relations de commerce par l'établissement d'une ville ou tout au moins d'un entrepôt, et telle est, je n'en doute pas, la cause première de la fondation d'Herat. Les vers suivants, qui sont encore populaires dans le pays, me semblent offrir une hypothèse assez vraisemblable, et je les cite d'autant plus volontiers, qu'ils ont été insérés avec inexactitude dans ce même recueil. (Cf. *Journal asiatique*, t. IV, année 1837.)

لهراسپ نهاده است هری را بنیاد
گشتاسپ درو بنای دیگر بنهاد
بهمن پس ازو عمارتی از نو کرد
اسکندر رومیش همه داد بباد

Lohrasp jeta les fondements d'Herat. Guschtasp y ajouta d'autres édifices. Après lui, Behmen bâtit une ville nouvelle, dont la ruine totale fut l'œuvre d'Alexandre le Grec.

Si ce dicton populaire paraît digne de foi, il faut faire remonter l'origine de la primitive Herat vers l'an 530 ou 520 avant J. C. On pourrait, de la sorte, expliquer le passage si

vague d'Hellanicus, où il est dit que Persée et Andromède bâtirent un certain nombre de villes dans l'Artœa. (*Fragmenta*, édition Sturz, p. 97.) On sait que la capitale de l'Aria est diversement nommée par les anciens. Dans Arrien (*Anab.* III, 25), on lit *Artacoana*; dans Ptolémée, Ἀρτακάνα ou Ἀρτικαύδνα (VI, 4), ou bien encore *Articabene*, dans Pline (VI, 23). Il y a lieu de penser que ces différentes dénominations s'appliquaient à une seule et même ville, située sur les bords de l'Arius (*Hari-roud*), c'est-à-dire à la *cité des Héros*, des *Arta*. (Cf. Rawlinson, *Asiat. journ.* XI, p. 35.) Je dois cependant mentionner une conjecture ingénieuse de M. Ferrier (*Caravan Journeys*, p. 165), qui, pour éviter de confondre Aria la métropole avec Artacoana, pense que cette dernière était une ville ou un domaine de plaisance où les Satrapes passaient l'été. A l'appui de cette opinion, ce voyageur cite l'exemple des rois de Perse, qui avaient une résidence d'été à Mourghâb, près de Persépolis. Arrien (*loc. laud.*) affirme, en outre, que, lors de l'invasion grecque, Artacoana avait un château royal. M. Ferrier est moins heureux lorsqu'il essaye de prouver que la *Sousia* d'Arrien est l'ancienne ville persane de Thous, près de la moderne Mesched; en effet, il faudrait, pour adopter cette opinion, reculer avec exagération les limites de l'Aria vers le nord-ouest, et nier le témoignage si positif de Strabon. L'opinion, plus répandue, qui reconnait Sousia dans *Zouzen* (Zevzen) a pour elle, outre la conformité des noms, l'appui des géographes orientaux, qui font remonter l'origine de cette ville à l'époque où les mages passèrent de la Médie dans le Seistân. La ville de Candace (Κανδάκη), placée par Isidore de Charax dans l'Aria, et non loin d'Artacoana, a dérouté jusqu'ici toutes les tentatives de la critique. Aussi n'est-ce qu'avec hésitation que je propose de mettre cette ville à quelques kilomètres au nord d'Herat, à l'endroit même où, selon les chroniques locales, fut bâtie, dès une époque reculée, la citadelle de *Kohendiz*. Ce dernier nom pourrait bien n'être qu'une corruption de la forme primitive mentionnée par Isidore. En outre, le scheikh Fâmi

assure que la forteresse de Schemirân, qui fut plus tard désignée sous le nom de *Kohendiz*, servait d'asile aux tribus groupées autour d'Obeh, toutes les fois que le pays était menacé d'une invasion des Huns (*Heiatileh*). «Plus tard, ajoute-t-il, lorsque l'enceinte de cette place forte devint insuffisante pour une population qui s'accroissait de jour en jour, le gouverneur obtint de Behmen, fils d'Isfendiar, la permission de construire Hari.»

On interrogerait vainement les souvenirs indigènes sur l'histoire intérieure de la province d'Herat durant la domination des Achéménides. Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que ce pays dut accepter, sans contestation, l'autorité du grand roi et obéir à des délégués de son choix. Les mêmes traditions disent, à plusieurs reprises, que tel gouverneur (satrape), avant de diminuer les impôts ou de fortifier une ville, devait obtenir l'agrément du roi de Perse. Le même silence règne sur l'invasion d'Alexandre et sur les colonies laissées par le vainqueur.

Une légende, inventée sans doute pour ménager l'amour-propre national, rapporte que le conquérant macédonien ne trouva, quand il envahit le pays, que la citadelle de Kohendiz, et que, la jugeant insuffisante, il jeta les fondations d'une ville nouvelle, entourée de fortifications formidables. Berdjendi raconte avec étonnement que les habitants firent la plus vive opposition aux projets d'Alexandre, et Khondémir (*loc. laud.*) cherche à expliquer cette résistance, en disant qu'elle était motivée par la crainte de subir une domination plus lourde et de payer des impôts plus onéreux. La position exacte de l'Aria d'Alexandre ou *Alexandria Ariana* (Ἀλεξάνδρια ἡ ἐν Ἀρίοις) a soulevé quelques doutes. Barbié du Bocage (*Historiens d'Alexandre*, append. p. 193) croit la retrouver dans Fouschendj, ancienne bourgade à une journée d'Herat. Le général Court adopte l'emplacement d'Obeh, contrairement à l'opinion de Pline, qui dit positivement qu'Alexandrie fut bâtie sur les bords de l'Arius. M. Court, habitué à trancher militairement les difficultés,

achève de porter la confusion dans cette question, en supposant qu'Artacoana peut être retrouvée dans Ardekoun, *bourgade entre Isfahân et Yezd.* (*Journal asiatique*, 1837, t. IV.) Enfin d'Anville, égaré par une méprise de Ptolémée, qui recule l'Aria d'Alexandre jusqu'aux rives du lac Zareh, cherche cette ville sur l'emplacement de Ferrah, dans le Seistân. Au milieu de ce conflit d'opinions, je suis, pour ma part, disposé à me ranger du côté d'Heeren, qui considère Alexandria Ariana et Artacoana comme ne formant qu'une seule ville. Sans vouloir invoquer les souvenirs locaux cités plus haut, ni le témoignage des habitants, qui montrent encore avec orgueil les ruines des tours bâties par Alexandre, n'est-il pas légitime de croire que l'admirable position d'Herat, son importance à la fois commerciale et stratégique, la fertilité qu'elle doit à ses nombreuses rivières, que tous ces avantages, en un mot, durent déterminer le conquérant en faveur de cet emplacement déjà si apprécié par la monarchie dépossédée? Quant aux prétendus descendants d'Alexandre ou *Kafirs*, que certains voyageurs ont cru reconnaître dans les tribus nomades disséminées au nord de Kaboul et de Kandahar, il me semble difficile de prendre une telle origine au sérieux. Cette opinion a commencé à circuler sous le patronage de deux écrivains, dont l'autorité en matière d'ethnologie est plus que contestable, je veux parler de Sultan Baber et d'Abou'l-Fazl. Burnes, sans nier cette origine, ne l'admet qu'avec réserve et seulement pour quelques nomades de l'Hindokousch. Les observations si précises de Molla Nedjib, l'élément persan qui domine dans leur dialecte, la physionomie *parsi* de plusieurs de leurs noms, tels que Caumodji, Kistodji, Pérouni, etc. leur conformation physique, tout permet de croire que ces *Kafirs* sont sans doute des aborigènes, mais d'une souche ariane, que les invasions musulmanes ont refoulés au milieu de ces montagnes. (Cf. *Description du Kaboul*, par Elphinstone, t. II, p. 375 et suiv.)

Le culte du feu, introduit dans le Khoraçân vers le IVe siècle

avant notre ère, dut être longtemps la religion dominante de l'Aria. Khondémir et Hamd Allah Mustôfi parlent d'un célèbre pyrée nommé *Sirischk*, construit sur une colline près d'Herat. (*Taleh Bengui*, d'après Ferrier.) Ce temple résista à toutes les commotions politiques et religieuses qui bouleversèrent le Khoraçân, et ce ne fut que sous le règne d'Abd Allah, prince Thabéride, qu'il fut démoli, à l'instigation d'un prédicateur fanatique. (Voy. d'Herbelot au mot *Herat.*) On est d'ailleurs autorisé à penser que, dans cette ville, comme dans tous les grands centres commerciaux, la tolérance dut régner longtemps, et aujourd'hui encore les ombrages politiques, plus que la différence de religion, rendent ce séjour dangereux pour les Européens. Mentionnons, en finissant, la bizarre assertion d'un des historiens d'Herat, qui prétend que, peu de temps après la venue du Messie, le prince qui régnait alors dans cette ville était chrétien, et que quatre croix s'élevaient sur les principaux bastions de l'enceinte fortifiée.

Tels sont, en résumé, les renseignements dignes de quelque attention épars dans le début emphatique de l'ouvrage de Mouyin ed-din. En les rapprochant des données assez vagues de l'antiquité, mon but a été, non d'arriver à des résultats positifs, mais de fournir à une autorité plus compétente de nouveaux éléments de certitude. Ces réserves faites, je laisse la parole à mon auteur.

CHAPITRE PREMIER.

§ I. — TOPOGRAPHIE DE LA VILLE ET DE SES ENVIRONS.

L'enceinte moderne d'Herat est au sud de la citadelle (*kohendiz*) et du fort de Schemirân, situés l'un et l'autre au dehors de la ville; elle est renfermée dans l'ancien mur, maintenant ruiné, qui fut cons-

truit par le roi Mo'ezz ed-din Huçeïn Kurt, et comprend, par conséquent, la célèbre forteresse d'Ikhtiar ed-din, dont il sera fait souvent mention dans cette histoire, et qui s'élève vers le nord de la ville [1]. C'est à la portion d'Herat comprise dans ces limites que s'applique en particulier la dénomination de *Coupole de l'islamisme* (قبّة الاسلام), et, par une heureuse conformité avec l'axiome religieux « l'islamisme repose sur cinq bases, » cette enceinte possède cinq entrées principales : 1° la porte Royale au nord; 2° la porte d'Iraq à l'ouest; 3° l'avenue de Firouz-Âbâd au sud; 4° l'avenue de Khosch à l'est; 5° la porte de Qyptchaq vers le nord-est [2]. Chacune de

[1] Le château d'Ikhtiar ed-din existe encore dans l'enceinte nord, et passe pour le plus puissant des travaux de défense qui protégent Hérat. « C'est un fort carré avec des tours massives aux angles, et construit en briques cuites,.... il est entouré, comme le rempart extérieur, d'un fossé large et profond, qui peut être inondé à volonté, et que traverse un pont-levis. Ce château commande à la fois la ville et la route de Meschhed. » (*Caravan Journeys*, p. 170.)

[2] Cette description s'accorde assez bien avec la relation moderne du capitaine Christie. (Cf. Fraser, *A journey into Khorasân*, append. B, p. 30.) Au lieu de porte Khosch, quelques auteurs orientaux, et notamment Yaqout, écrivent *Deré-Khoschk* ou la porte Sèche, et cette dénomination paraît ancienne, puisque le même auteur nous apprend que le premier musulman qui pénétra par cette issue dans la ville reçut le surnom de *Khoschki*. (Voy. *Dict. géogr. de la Perse*, p. 213.) Le scheikh Fâmi, dans ses *Origines d'Herat*, fait remonter cette dénomination à Alexandre, et cite à l'appui une légende puérile. Enfin Mouyin ed-din assure que ce nom lui a été donné par euphémisme. « C'est ainsi qu'on nomme un désert *mefazeh*, ou un aveugle *bassir* (clairvoyant). » Comme c'est par là que sortent les caravanes qui se dirigent vers Kaboul, à travers les dangereux défilés des Eimaks, cette explication peut être admise.

ces entrées a trois portes, à l'exception de l'avenue Royale, qui n'en a que deux. La forteresse d'Ikhtiar ed-din a également deux portes : l'une est au nord, donnant sur le marché aux Chevaux, l'autre au sud, du côté de la plaine. Chacune de ces avenues donne son nom à un marché, qui, partant de l'extrémité de la ville, va aboutir au marché central ou *Tchehar-sou;* il faut en excepter pourtant le quartier de Qyptchaq, qui ne renferme pas de bazar. Le plus important est le marché Royal [1], qui, depuis le pied de la citadelle jusqu'au Tchehar-sou, présente une ligne non interrompue de belles boutiques bâties en briques cuites et plusieurs entrepôts (تيمچه) aussi vastes qu'un marché. On voit, en outre, hors des murs de la ville, des bazars qui s'étendent jusqu'à l'extrémité des faubourgs, c'est-à-dire sur environ un farsakh (5 kilomètres); et presque toutes les grandes rues ou places de la ville ont aussi leur marché, remarquable par l'ordre et l'animation qui y règnent.

[1] Nommé actuellement *Goung-bazar* ou le marché au bétail. (Cap. Christie, *Relat.*) Le rond-point ou *Tchehar-souq*, que les Afghans prononcent *Kartchou*, est décrit en détail par Conolly (*Narrat. of an overland journ.* t. II, p. 2) et par Ferrier, *ibid.* p. 173. (Voyez aussi Fraser, appendice, p. 30.) D'après une vieille tradition, lorsqu'un lac immense couvrait la plaine d'Herat, l'emplacement du bazar central était alors un gouffre terrible, dans lequel s'engloutissaient les navires dirigés par un pilote inexpérimenté. Khondémir, en rapportant cette croyance, ajoute que ce lieu semble avoir été destiné par la Providence au châtiment des hommes, puisque c'est là qu'on exécute les criminels. (Édit. de Téhéran, p. 405.) Forster, pendant son séjour à Herat en 1788, vit, en effet, pendre en cet endroit deux malfaiteurs. (Traduct. de Langlès, t. II, p. 153.)

Le mur d'enceinte est entouré de deux retranchements séparés par un intervalle de dix *guèz*[1].

L'humble auteur de ce livre, à l'époque où il le rédigeait (1492 de J. C.), chargea quelques-uns de ses élèves de mesurer avec soin l'étendue de la ville. Il résulte de leur examen, que la muraille qui entoure Herat est défendue par cent quarante-neuf tourelles, et qu'elle a 7,300 pas de circonférence[2]. Quant à son diamètre, de la porte Royale à Firouz-âbâd, et de l'avenue Khosch à la porte d'Iraq, il est de 1,900 pas. Le fossé principal qui entoure le rempart a vingt *guèz* (19 mètres 40 centimètres) de large. La mosquée-cathédrale s'élève entre les portes de Khosch et de Qyptchaq; j'ai entendu dire que cet emplacement fut choisi comme le plus sain et le mieux arrosé de la ville[3]. On rapporte même que, pour s'en

[1] C'est-à-dire de 9 mètres 70 centimètres, en calculant le *guez royal*, dont il est question ici, à $0^{m},97$, ce qui est l'approximation la plus exacte.

[2] M. Ferrier donne à Herat une étendue égale à 5 kilomètres carrés; mais cette évaluation ne peut être admise que si elle comprend les ouvrages extérieurs. En effet, Fraser, Conolly et, en dernier lieu, sir J. Login, ne donnent pas à la ville moderne plus d'un mille anglais ($1,609^{m}$). Le plan d'Herat et de ses fortifications a été levé récemment par le colonel E. Sanders; mais il est peu probable que la Compagnie en ait permis la publication.

[3] L'auteur dit, dans sa préface, que la grande mosquée fut bâtie par le sulthan Gouride Ghyas ed-din Mohammed, en 597 (1200-1), ainsi que l'atteste une inscription en caractères coufiques placée sur le portail de la *Maqsoureh*. Elle reçut divers embellissements jusqu'au règne de Sulthan Huçein-Mirza; l'émir Schibli la rebâtit sur un nouveau plan. Pendant le règne glorieux de Schah-Rokh, une princesse turque, Geuher-Schad Begum, fit construire dans les faubourgs extérieurs une autre mosquée, que sa mort laissa inache-

assurer, on exposa en plein air dans les différents quartiers quelques têtes de mouton; celle qui fut laissée sur le terrain de la mosquée ne se corrompit que quatre jours après les autres. Sans ces avantages naturels, il eût été plus convenable de placer la mosquée au centre de la ville; il faut ajouter aussi que ce quartier est le seul qui soit arrosé par des eaux vives.

Parmi les embellissements qu'Herat doit à la munificence éclairée de feu notre illustre souverain, l'ornement du trône et de la religion, Ahmed Mirza, nous ne devons pas omettre le beau kiosque élevé sur la tour d'Ali-Açed, entre les portes Khosch et Qyptchaq. De ce pavillon, aussi remarquable par son élévation que par la hardiesse et l'élégance de son architecture, on domine la ville et les environs jusqu'à une grande distance; nous aurons occasion de citer bientôt d'autres constructions élevées par l'ordre de ce généreux souverain. L'enceinte primitive, due, comme nous l'avons dit, au roi Mo'ezz ed-din Kurt, était très-vaste, puisqu'elle n'avait pas moins d'un farsakh carré du pont d'Endjil au passage de Scheïkh-Khorrem, et de Melasiàn au bout du pont des *Fabricants de tentes*. Ce fut le glorieux émir

vée. Dans un passage du *Khoulaçat el-Akhbar* (ms. persan, fonds Saint-Germain, 104, fol. 333 à 335), Khondémir fait de la mosquée d'Herat une pompeuse description, que Price a traduite dans son *Histoire du Mahométisme*. D'après Fraser (appendice B, p. 31), la *Mesdjidé-Djumah* ou mosquée-cathédrale, qui n'offre plus aujourd'hui que des ruines, devait s'étendre sur un espace de 728 mètres environ (800 yards).

Timour Kourekân (Tamerlan) qui la fit abattre, après avoir conquis Herat, en disant qu'une place d'une telle étendue pouvait être difficilement protégée contre une invasion ou un coup de main. Cependant l'importance d'Herat s'est accrue depuis cette époque, puisque sa banlieue s'étend aujourd'hui du *vallon des Deux Frères* au pont de Malân[1], sur dix farsakhs de parcours; ou, pour mieux dire, ses bourgs et ses villages, si rapprochés les uns des autres, qu'ils ne semblent former qu'une seule ville autour de la capitale, ont une étendue de quatre farsakhs (20 kilom.), depuis le même vallon jusqu'aux monts Iskeledjeh et Kelivkhân, et de trente farsakhs (150 kilom.), depuis Obeh jusqu'à Kousouyeh. Un personnage digne de foi, Abou'l-Fath Mohammed Sulthan, plus connu sous le nom du *Petit Mirza* (کچک میرزا), qui visita deux fois l'Égypte en se rendant à la Mecque, m'a assuré que le Caire, dont on vante tant l'étendue, n'a que le quart d'Herat, mais qu'il l'emporte sur notre ville par le nombre et l'importance de ses dépendances.

La rivière d'Herat est nommée *Roudé-Malân*[2]

[1] *Pulé-Malân :* c'est un pont de vingt-six arches situé à une heure de marche au sud d'Herat. Il a été réparé, il y a une vingtaine d'années, par Yar Mohammed, chef de la principauté d'Herat. (Cf. Ferrier, *ibid.* p. 261.) Du vivant de Khondémir, ce pont avait vingt-huit arches, et le peuple en attribuait l'origine à une pauvre veuve. Forster a entendu faire le même récit. (T. II, p. 145, trad. de Langlès.)

[2] Telle est la dénomination locale de cette rivière, qui est plus souvent nommée *Héri-roud*, dans les traités orientaux et dans les relations les plus récentes. Il résulte des travaux exécutés par les

(رود مالان); elle arrose une grande partie des champs et des campagnes de la banlieue; au printemps elle est grossie par deux ou trois mille torrents, qui souvent déterminent des inondations; son cours ne s'étend pas au delà de Serakhs. Parmi les bourgs qui environnent Herat, plusieurs pourraient soutenir la comparaison avec une ville. Tel est le célèbre lieu de pèlerinage surnommé *Maison de la dévotion* (*Dar el-Ybadeh*), séjour des plus vertueux et des plus doctes musulmans. Bien qu'il possède environ mille boutiques, bien approvisionnées de toutes sortes de marchandises, il est cependant habité par une population qui fait du Qorân et de l'étude des lois sa principale occupation. On assure qu'on y lit plus de sept cents fois le Qorân en vingt-quatre heures. Telle

ingénieurs anglais dans l'Afghanistân que le Héri-roud, dont la source est dans les monts Paropamisiens, traverse le bourg d'Obeh, passe devant Herat et Koussân, puis se partage en deux branches: la première se dirige vers Meschcd, et l'autre se perd dans les sables aux environs de Serakhs. S'il est facile de reconnaître dans le Héri-roud, l'Arius mentionné par Pline (l. VI, c. XXI), on ne peut, en revanche, l'identifier avec l'Arius, qui, selon Ptolémée (l. VI, c. XVII), se jetterait dans le lac Zéré (*Zarch*). En effet, les montagnes qui enclavent le lit de la rivière d'Herat, et la nature du terrain qui sépare cette province du Sedjestân, ôtent toute vraisemblance à cette assertion. N'est-il pas plus naturel de croire que Ptolémée a voulu désigner la rivière nommée *Harout-roud*, puisqu'elle suit, par Obeh et Sebzevâr, c'est-à-dire vers le sud-ouest, une pente naturelle qui la porte vers le lac du Sedjestân? Faute de faire cette distinction, Sainte-Croix (*Mém. de l'Acad. des Inscript.* t. L) a tenté un rapprochement mal fondé entre les deux témoignages que l'antiquité nous a transmis sur les cours d'eau de l'Aria. (Voy. aussi Ferrier, *Carav. Journeys*, p. 139). — Le Harout-roud est plus connu aujourd'hui sous le nom de *rivière d'Adraskan*. (Voyez plus bas, p. 491.)

était l'affluence que ce saint lieu attirait, en particulier le vendredi, que la foule, ne pouvant tenir dans la mosquée, était obligée de se mettre en rangs sur la place, pour réciter la prière; notre souverain, dont la sollicitude s'étend à tous les besoins de ses sujets, a remédié à cet inconvénient en y faisant bâtir une mosquée plus vaste et plus élégante[1]. Citons aussi le bourg de Siavouschân (سیاوشان), qui dans les bonnes années donne jusqu'à trente mille *kharvar* ou charges de raisin, sans parler de ses autres productions, qui ne sont pas moins abondantes.

Le territoire d'Herat est divisé en neuf cantons :

1° Tourân et Tounián (توران وتونیان)

2° Qourvân et Paschtân (قوروان وپاشتان)

3° Kemboraq (کمبراق)

4° Sebqar ou Sebqareh (سبقره)

5° Khiabân ou les Allées (خیابان)

6° Guzareh (گذاره)

7° Endjil (انجیل), aujourd'hui *Indjir*.

8° Alendjân (آلنجان)

9° Edvân et Tizân (ادوان وتیزان)[2].

[1] Il me semble incontestable que Mouyin ed-din veut parler ici de la splendide mosquée élevée par Sulthan Huçeïn pour y transporter les restes vénérés de l'imam Riza, qui ont sanctifié Meschhed. C'est le *Mosalla* que M. Ferrier proclame un des plus imposants édifices qu'il ait admirés en Asie. Selon Conolly, qui en fait une description minutieuse, il est situé à un mille au nord de la ville près des ruines de l'ancien mur d'Héri (*sic*). (*Narrative*, etc. t. II, p. 4; voyez aussi le plan archéologique des alentours d'Herat, par M. Khanikoff, dans le *Journ. asiatique*, juin 1860, et l'intéressante, mais trop courte notice qui l'accompagne, *ibid.* p. 538.)

[2] Plusieurs de ces noms sont défigurés dans les auteurs persans

L'ombre et la végétation sont rares dans Herat, car cette ville n'est traversée que par un faible cours d'eau; mais les riants jardins, les prairies, les bois qui l'entourent font de ses environs un paradis éternel. C'est surtout du côté de Kazurgâh [1] que le pays prend un aspect riant et fertile, grâce aux travaux que notre prince y a fait exécuter. Avant son avénement, on ne rencontrait au nord de la rivière d'Endjil, près du pont de ce nom, que quelques chétives habitations, tandis qu'aujourd'hui, depuis le mont Zendjirgâh et le vallon des Deux-Frères, ce ne sont que campagnes couvertes de moissons, que vergers chargés de fleurs et de fruits.

Enfin le sulthan martyr de la foi, Sulthan Abou Sa'ïd, en tirant de la rivière de Paschtân un canal qui tourne le mont Kazurgâh, et les travaux exécu-

qui les ont reproduits, et surtout dans l'édition du *Rouzet es-sefa* de Bombay. J'ai adopté la leçon du ms. 32, F. Gentil, qui est confirmée par la division territoriale mentionnée dans la narration de Conolly (*Narrat.* p. 6). Cet exact voyageur dit que le district d'Hérat est partagé en huit cantons (*bulak*); il nomme le second *Gourivân* au lieu de Qourvân, et le quatrième *Sebekker.* Quatre cent quarante-six villages sont disséminés sur ce territoire, dont l'apport total est de 68,600 charges de grains.

[1] Le ms. 32 écrit clairement کزرگاه *Kazurgâh;* mais la prononciation moderne est *Gazer-gâh*, ou plus exactement *Gauzer-yauh* (Conolly, t. II, p. 24 et suiv.) L'origine de ce nom est expliquée par l'auteur même, plus bas, p. 506. Ce lieu est en odeur de sainteté dans le pays, parce qu'il renferme le mausolée du célèbre imam 'Abdallah el-Ansari (dans la traduction anglaise du voyage de Ferrier on a imprimé à tort *Abdulhak Insah*). (Cf. *Carav. Journ.* p. 176, le Voyage de Conolly, *loc. laud.* et la notice de M. Khanikoff, *Journ. asiatique*, ibid.)

tés sous le règne actuel, ont fertilisé l'espace compris entre ce mont et la fontaine de Mahiân[1], ou, pour mieux dire, les six farsakhs de plaine qui s'étendent entre la gorge de Paschtân et le village de Saqlamân.

Mais, parmi tous ces sites que la beauté du climat et la richesse du sol rendent l'objet de la jalousie du ciel, il faut citer avant tout les Allées (*Khiabân*) d'Herat. On peut sans exagération appliquer à ce lieu enchanteur les paroles du saint livre « un jardin parmi les jardins célestes, » et cette autre : « un jardin arrosé par les sources de la vie. » Au milieu des bosquets et des parterres qui l'embellissent, reposent plusieurs imams, scheikhs et dévots célèbres par leur science ou leur piété.

Même dans les âges d'erreur, le Khiabân était considéré comme un endroit privilégié et favorable aux prières; l'islamisme a consacré et accru ces nobles prérogatives, et ce bourg est aujourd'hui l'oratoire de la ville et le rendez-vous de la foule pieuse, les jours de fête. On lui donnait autrefois le nom de *rue des Rois* (کوی خدایگان), car le mot *Khodaïegân* avait dans l'ancien persan la signification

[1] Ou *la fontaine des Poissons*, dans le voisinage de *Baleng-Daghi*, à 25 kilom. de la ville. Nulle part le merveilleux n'est plus goûté qu'à Herat, et chaque localité du voisinage a sa légende miraculeuse. La fontaine en question doit son nom à la croyance, très-enracinée chez les Heratiens, qu'elle renferme un poisson d'une forme étrange et qui ne se montre que rarement; mais l'homme qui a le bonheur de le voir est sûr de réussir dans tout ce qu'il entreprend. (Voy. *Habib es-sier*, p. 406.)

du mot *Padischâh*. Une des tombes les plus vénérées dans ce saint lieu de pèlerinage est celle du noble initié dans la voie spirituelle, le guide des génies et des hommes, l'hôte des jardins de la sainteté, l'imam honneur de la religion et du siècle, Fakhr ed-din, fils d'Omar Razi, ce prodigieux savant, qui, dans les sciences métaphysiques et traditionnaires, n'a pas eu d'égal au monde. Puisque ma plume a tracé le nom de cet homme immortel, je veux rapporter ici une anecdote qui me revient en mémoire et dont il est le héros.

La forteresse de Roudbâr, ainsi que plusieurs places importantes du Qouhistân, etc. était à cette époque au pouvoir de Mohammed, fils d'Ali [1], chef des ismaéliens, secte dont les opinions religieuses sont, comme on le sait, en opposition formelle avec l'orthodoxie musulmane.

L'imam Fakhr ed-din Razi illustrait par son enseignement la chaire de droit de Rey, où sa réputa-

[1] La véritable leçon, que la négligence du copiste a fait disparaître, est fils d'Haçan, surnommé *'Ala zikrihi'-sselam* (bénédiction sur son nom!). Nous savons, en effet, par le témoignage de Djoueïni (*Histoire des Ismaéliens de la Perse*, trad. par M. Defrémery, *Journal asiatique*, février-mars 1860, p. 208), que ce Haçan, troisième successeur d'Haçan-Sabbah, prit cette qualification quand il se proclama imam. Son fils Mohammed, dont il est question ici, régna dans les murs d'Alamout pendant quarante-six ans (de 561 à 607), et périt assassiné par un de ses enfants. Tel est du moins le récit de Khondémir (édition de Téhérân, II[e] partie, p. 171). Cet historien rapporte, à peu près dans les mêmes termes que notre auteur, cette anecdote, qui paraît avoir été longtemps populaire en Orient. Malcolm la donne aussi en l'abrégeant un peu dans son *Histoire de Perse*, t. II, p. 133.

tion attirait un concours nombreux d'auditeurs. Quelques-uns de ses élèves l'avertirent un jour qu'on l'accusait dans le public de montrer de l'inclination pour la secte ismaélienne. Le docteur, vivement impressionné par ce reproche, voulut en démontrer la fausseté aux yeux de tous, et le jour suivant, en montant en chaire, il couvrit de malédictions et d'opprobres le nom des hérétiques impies (*mélahideh*). Mohammed ben 'Ali ne tarda pas à en être informé, et il s'en émut. La grande réputation de l'imam, la popularité qui protégeait son nom, ne lui permettant pas de se défaire de ce nouvel ennemi par un meurtre, il voulut du moins lui infliger une leçon qui fît impression sur son esprit et mît fin à ses audacieuses attaques. Il chargea donc de cette délicate mission un de ses *fédaïs* les plus dévoués.

Celui-ci se rendit d'Alamout à Rey, où il se mêla aux auditeurs de l'imam et affecta de suivre ses leçons avec une assiduité édifiante. Pendant huit mois, il chercha vainement l'occasion de se trouver seul avec lui; elle se présenta enfin. Il rencontra, un jour, un serviteur de l'imam qui sortait de chez son maître, et lui demanda si Fakhr ed-din était seul. L'esclave ayant répondu affirmativement, l'assassin lui demanda alors où il allait : — « Je vais au bazar, répondit-il, acheter les provisions nécessaires à son repas. — Eh bien! reprit l'autre, ne te hâte pas de revenir; j'ai deux ou trois questions scientifiques à soumettre au docteur et qui me retiendront près

de lui pendant un certain temps.» L'esclave, sans défiance, y consentit et s'éloigna. Le fédaï entra dans l'appartement du savant théologien, et en barricada la porte avec soin; puis il se précipita sur lui, le renversa par terre, et s'assit sur sa poitrine, le poignard à la main. Fakhr ed-din, épouvanté et à demi mort, eut à peine la force de lui demander quel était son dessein. — «Je veux, lui dit l'ismaélien d'une voix terrible, t'ouvrir le corps depuis le nombril jusqu'à la gorge. — Quel est donc mon crime? demanda l'imam. — Ton crime, le voici : tu as proféré des malédictions et des injures contre notre Mevla (tel est le nom que les ismaéliens donnent à leur chef). — Grâce, s'écria l'imam, je reconnais ma faute, je m'en repens humblement et je jure par la sainte Kaabah de ne plus prononcer ces paroles coupables.» Et, d'une voix étranglée par la peur, le malheureux accumulait les formules de serment les plus solennelles. «Et, que m'importent tes promesses, dit le fédaï; n'avez-vous pas dans votre loi religieuse mille moyens de relever des engagements les plus formels?» Ce ne fut qu'après que Fakhr ed-din eut engagé sa parole et prononcé un serment sans restriction, que son agresseur le laissa respirer en liberté; puis il s'assit par terre à côté de lui, et continua en ces termes : «Je n'avais pas reçu l'ordre de te tuer, sinon tu ne serais plus du nombre des vivants. Je suis chargé de te transmettre les salutations de mon seigneur et les vœux qu'il fait pour ta félicité; en outre, il m'a enjoint

de te dire ceci : « Fakhr ed-din Razi, je ne me soucie nullement des propos d'une foule lâche et ignorante à laquelle on peut appliquer le verset, « Ce « sont des bêtes brutes, ou des êtres plus ignorants « encore[1]; » mais les paroles d'un homme tel que toi pénètrent dans les cœurs, comme le ciseau d'acier dans la pierre. Je te prie donc de t'abstenir désormais de toute expression offensante pour nous, et je t'engage à ne pas t'exposer de nouveau à notre mécontentement. Si tu veux bien agréer notre invitation, et venir nous trouver à Alamout, ce sera une véritable fête pour nous tous. — Non, non, s'écria le savant, que la pensée d'une pareille visite épouvantait, ce voyage est impossible maintenant, et je ne puis y songer de longtemps. — Fort bien, reprit l'envoyé, persuadé que Fakhr ed-din enviait aux pôles du monde leur immobilité; mais vous ne refuserez pas du moins cette somme, qui représente vos appointements de l'année. » Et ce disant, il tira de sa ceinture et déposa sur le tapis un sac de 360 dinars d'or. « Chaque année à la même époque, pareille somme vous sera comptée de la part du maître[2]. J'ai, en outre, dans ma chambre, deux robes du Yémen d'un grand prix; c'est également

[1] Qorân, ch. VII, v. 178.

[2] Le ms. d'Oxford porte l'expression assez singulière de *César* قيصر ; mais une main orientale a corrigé ce mot, et lui a substitué en marge le terme de *reïs*, leçon qui est plus vraisemblable. Les chefs de cette mystérieuse et sanglante doctrine se donnaient aussi le titre de *Mouhteschim* et de Seïd. Les prétendus mémoires d'Haçan ben Sabbah, trouvés à Alamout, sous le règne d'Houlagou, étaient intitulés

un présent que notre seigneur vous envoie, et je vous les remettrai en partant.» Puis l'assassin se leva, salua respectueusement son hôte et s'éloigna. Fakhr ed-din Razi avait eu jusque-là l'habitude, lorsqu'il réfutait dans son cours une des doctrines des ismaéliens, de dire, « Contrairement à l'avis des impies, que Dieu les maudisse et les couvre d'humiliation! (خلافا للملاحدة لعنهم الله وخذلهم); » mais cette aventure le rendit prudent et il se borna désormais à dire du ton le plus modéré : « Telle n'est pas la façon de voir des ismaéliens. » Un de ses élèves, étonné de ce changement de langage, lui demanda un jour pourquoi il n'accompagnait plus le nom des ismaéliens des malédictions ordinaires. « La chose n'est plus possible, s'écria l'imam en soupirant, ces gens-là ont à leur service des arguments trop tranchants (برهان قاطع). » Quelques auteurs vont jusqu'à affirmer que le grand train de vie et le faste dont s'entourait l'illustre docteur de Rey n'étaient alimentés que par l'or du mystérieux souverai d'Alamout. (Dieu seul connaît la vérité!)

Parmi les localités qui avoisinent Herat, le district d'Herat-roud et d'Obeh se distingue par sa fertilité, sa richesse et la nombreuse population qu'il renferme. C'est au pied d'une montagne située dans ce district que se trouve une source thermale nommée *Tcheschmeh-Kouyân*, dont l'efficacité pour un grand nombre de maladies ou d'infirmités est re-

Serguzescht-seïdna, « Histoire de Notre-Seigneur. » (*Hist. des Ismaéliens*, p. 160.)

connue; aussi attire-t-elle un nombreux concours de malades. La température de son eau est si élevée, qu'on ne peut y entrer que peu à peu et avec précaution. Près de cette source jaillit une fontaine d'une fraîcheur délicieuse. Sulthan Abou Sa'ïd, le roi martyr, avait construit auprès de ce lieu un pavillon assez exigu; notre glorieux souverain l'a fait agrandir, et il y a ajouté un parc et des jardins qui font de ce site un des plus agréables de la contrée. La même montagne renferme une carrière de pierres blanches qui, par leur beauté et leur solidité, ont une grande analogie avec le marbre. On fait avec cette pierre des colonnes, des tables, des fauteuils et des monuments funéraires. Un des plus curieux objets de ce genre se trouve près d'Herat, dans le mausolée du bienheureux scheikh Abou Isma'ïl Khadjeh 'Abd allah Ansari; c'est une tablette surmontée d'une aiguille d'un seul morceau, et taillée avec un art merveilleux [1]. Tout le reste de ce district est également fertile et riant; plusieurs bourgs ou villages, et notamment celui de *Djescht* [2] (جشت), possèdent un grand nombre de tombeaux où reposent des dévots morts en odeur de sainteté; nous les citerions tous ici, si l'espace nous le per-

[1] Ce monument a une si grande réputation de beauté, que le peuple croit qu'il a été taillé dans le ciel par la main des anges. (Ferrier, p. 177.) La pierre qui a servi à sa construction a été tirée des carrières d'Obeh.

[2] Dans la *Chronique de Ferischta*, t. II, p. 712, on lit *Tchescht* چشت; mais l'auteur du *Tahkik el-Yrab* (Biblioth. Bodleyenne, fonds Ouseley) confirme l'orthographe donnée par notre auteur.

mettait. Presque tous les fruits qui alimentent le marché d'Herat proviennent de ce district, qui les produit pendant la plus grande partie de l'année.

Nous devons encore nommer dans le voisinage de la capitale le canton de Schafilân (شافلان), situé au pied des montagnes; c'est un vaste pays, riche en toute sorte de productions. Son chef-lieu est la petite ville de Keroudjeh (کروجه), bâtie sur le sommet d'un rocher [1]; elle est dans un état prospère, et possède une population nombreuse et plusieurs riches bazars. Ce même canton renferme des mines de plomb et de fer; ces dernières surtout sont d'un beau produit et alimentent les fabriques d'Herat. On estime aussi ses fruits, entre autres ses pommes, ses abricots, ses poires et ses pêches [2]. On vante également une source thermale nommée *fontaine du Mont-Blanc* (چشمهٔ کوه سفید), très-recommandée pour différentes maladies. Le souverain actuel (que Dieu bénisse son règne!) y a fait construire un palais qui laisse bien loin derrière lui les

[1] Ibn Haukal la considère comme la ville la plus importante parmi les dépendances d'Herat; elle est entourée, selon le même auteur, de riches bourgades, de champs et de vergers, à vingt farsakhs à la ronde. Dans presque tous les traités arabes, elle est nommée *Keroukh* کروخ. D'après l'auteur anonyme du *Méraçid*, on récolte aux environs une qualité de raisin à petits grains et sans pepins, nommée *kischmisch*.

[2] Mohammed Medjdi (*Zinet el-Medjalis*, IXe partie), qui visita Herat, parle avec tout l'enthousiasme d'un gourmet persan des délicieux melons musqués que produisent les environs. 'Abd el-Kerim, le favori de Nadir-Schah, partage son admiration à cet égard. (*Voyage de l'Inde à la Mekke*, 2e édit. p. 32.)

merveilles du Khavarnaq et du Sédir; aussi l'on y voit en toute saison, et surtout au printemps, une foule nombreuse, venue souvent de fort loin pour se récréer au milieu de ses jardins, et pour demander à ses eaux un soulagement aux maux qui affligent l'espèce humaine.

§ II. DESCRIPTION DE QUELQUES LOCALITÉS IMPORTANTES DU KHORAÇÂN SITUÉES DANS LE VOISINAGE D'HERAT.

La ville d'Esfizar, qui est la patrie et le séjour de l'humble auteur de ce livre, mériterait à elle seule une longue description; mais, les éloges que nous lui donnerions pouvant être attribués à un amour exagéré du sol natal, nous dirons en peu de mots ce qu'il y a de remarquable dans cette contrée. Elle a joui précédemment d'une grande prospérité, à tel point qu'on l'appelait *le Jardin d'Herat;* mais les révolutions humaines et le temps lui ont enlevé une partie de sa splendeur; toutefois elle en a conservé d'assez beaux vestiges pour qu'on puisse juger de ce qu'elle était jadis. C'est dans les environs d'Esfizar qu'est la célèbre place forte si souvent citée dans l'histoire sous le nom de château de Mozaffer-Kouh (حصار مظفر کوه). Elle s'élève sur un rocher à pic; ses murs sont en briques cuites et en mortier; ils n'ont pas moins d'un farsakh (5 kilom.) de circuit. Une de ses portes donne sur la rivière d'Esfizar, au pied du rocher; le fort principal ou *Ark* est construit sur le sommet même de ce rocher. Dans l'en-

ceinte fortifiée, on voyait jadis une mosquée pour l'office du vendredi, un bazar, des bains et plusieurs maisons vastes et élégantes. Ses murs sont assez larges pour que sept cavaliers puissent y passer de front. Dans l'intérieur de la forteresse, jaillissait autrefois une source d'eau douce qui se jetait dans la rivière qui coule au pied de la montagne : cette fontaine est maintenant tarie. Le fort renfermait, en outre, plusieurs belles citernes, destinées à recueillir les eaux pluviales. La place n'était accessible que d'un seul côté, c'est-à-dire par la porte située aux bords de la rivière ; le terrain est d'ailleurs très-accidenté : en quelques endroits les piétons peuvent arriver jusqu'au fossé; dans d'autres, au contraire, il semble que l'accès en soit interdit même à l'oiseau. Des portes de la place jusqu'à l'*ark* on compte un mille, ou un peu plus, et l'on peut parcourir à cheval la moitié de cette distance; les murs, comme nous l'avons déjà dit, ont assez de largeur pour rendre possibles les évolutions de plusieurs cavaliers. Les carrières qui ont fourni les matériaux sont à près d'un farsakh de là. On attribue la fondation de cette place importante à Sulthan Alp Arslan Ghazi, et plusieurs de ses habitants m'ont assuré qu'on a trouvé dans une fente du mur un parchemin où il est dit que cette construction a été faite aux frais de la ville de Baghdad. C'est le manque d'eau qui a entraîné l'abandon et la décadence de cette belle forteresse.

En face du Mozaffer-Kouh, dans la plaine, était

une autre citadelle importante nommée *Scharistân* (حصار شارستان); on en voit encore de nombreuses ruines. Elle était séparée de la première par la rivière d'Esfizar, et située dans un lieu excessivement fertile et pittoresque. Bâtie sur des blocs de pierres d'une dureté extrême, le sol qui l'environnait dans toute l'étendue de cette plaine était tellement mou, qu'on y trouvait l'eau à un *guez* de profondeur. Grâce à ces avantages naturels, elle n'avait rien à craindre de la sape et de la mine. Elle était d'ailleurs fortifiée avec beaucoup d'art. Une tradition fort accréditée dans le pays fait remonter l'origine de cette place à la reine Bilqis; voilà pourquoi elle est nommée quelquefois *Scharistâné-Bilqis*. Elle était située dans un lieu très-salubre, et le vent d'est, qui y souffle ordinairement, y attirait les personnes affligées de paralysie ou de rhumatismes aigus. Le canton d'Esfizar renferme encore plusieurs forteresses plus ou moins importantes, que nous nous dispenserons de nommer pour ne pas donner trop d'étendue à cette description. Ce canton, enclavé sur trois côtés par la rivière de *Sourghayân* (رود ثورغایان), qui reçoit les eaux de la petite rivière d'*Adraskan* (ادرسکن), est remarquable par la pureté de l'air, la fertilité du sol, la riche végétation et le nombre des canaux et aqueducs qui l'arrosent; aussi le poëte Pour-béhay Djâmi at-t-il pu dire sans être taxé d'exagération :

هوای خطّهٔ اسبزار وآب رود ادرسکن

غنيمت دان كه در جنت مكر يابى چنين جارا

Apprécie les douceurs du climat d'Esbézar (Esfizar) et l'eau limpide de l'Adraskan [1]; car un site aussi délicieux ne se retrouve sans doute que dans le paradis.

Je me souviens d'avoir vu dans mon enfance encore plus de douze cents boutiques dans la ville d'Esfizar, sans parler des faubourgs et des bourgades voisines. Parmi ces dernières, la plus importante est Zéval (زوال), qui, sur un parcours de trois farsakhs, renferme quatre-vingts canaux d'eau vive, qui alimentent chacun un moulin [2]. L'eau est tellement abondante dans quelques-uns de ces canaux, qu'on ne peut boucher l'orifice de l'un d'eux sans déterminer des inondations partielles. Cependant leur cours est si bien réglé, qu'ils ne se font aucun tort les uns aux autres, malgré leur proximité, et qu'ils portent la fertilité au milieu des villages et des places fortifiées situées sur leur parcours. Parmi ces forteresses, les unes sont complétement ruinées,

[1] La rivière d'Adraskan, ainsi nommée à cause d'une bourgade à quatorze farsakhs (70 kilom.) d'Herat, prend sa source dans les montagnes qui dominent Obeh, se joint au *Boudé-guez* (rivière du Tamarix), traverse les districts de Sebzevar et de Kaleïka, où elle a conservé son ancien nom *Harout-roud*, et se jette dans le lac du Seïstân ou Zareh. Le cours supérieur de la rivière d'Adraskan a une importance stratégique qui n'a pas échappé aux deux grandes puissances rivales dans l'Afghanistân. (Cf. Ferrier, p. 264.)

[2] Ce renseignement a été reproduit littéralement par l'auteur persan du *Mubarek-schahi*, qui écrit cependant *Zavèl* au lieu de *Zéval*. (Cf. Ahmed Razi, *Heft Iglim*, au mot *Esfizar*.)

les autres sont encore florissantes. L'eau est si abondante dans le canton d'Esfizar, qu'on raconte que le célèbre hydroscope Thaher, surnommé *Âb-schinas*, à cause de la perspicacité avec laquelle il reconnaissait les sources souterraines, voyageant un jour à cheval dans ce pays, disait à mesure qu'il avançait, en faisant allusion aux amas d'eau sur lesquels il passait : « Ici mon cheval a de l'eau jusqu'au poitrail; ici il nage au milieu d'un lac. » On cite de ce même Thaher un fait qui prouve jusqu'où allait son habileté dans cet art. Pour mettre son talent à l'épreuve, on enfouit dans une plaine aride et desséchée une carafe d'eau, puis on le pria de voir si cet endroit renfermait un dépôt d'eau cachée, afin d'y creuser un puits. Le devin, après un examen attentif du terrain, dit de l'air le plus convaincu : « Il n'y a ici qu'une carafe d'eau, et elle se trouve à telle profondeur [1]. »

Les fruits d'Esfizar jouissent d'une juste célébrité dans la province. Les plus estimés sont les poires *Khosrèvâni*, qui se conservent jusqu'au printemps; une espèce de raisin sans pepins, qui ne vient que dans un village nommé *Berzin-Âbâd* en l'honneur

[1] Avant de sourire de la crédulité orientale, le lecteur fera bien de se rappeler qu'il y a une trentaine d'années la moitié de la France accueillit avec une confiance enthousiaste les prétendues découvertes de l'abbé Paramelle et de sa *baguette divinatoire*. Le père Kircher, dans un curieux traité, le *Mundus subterraneus*, Rome, 1650, in-fol. a cherché à démontrer la possibilité de faits d'une nature aussi merveilleuse. (Voyez aussi le récent ouvrage sur l'*Art de découvrir les sources*, par P. Tournier.)

du sage Berzin, auquel il doit, dit-on, son origine; et une autre qualité de raisin nommé *Sahibi*, si fin et si délicat, qu'un grain qui se détache d'une grappe et tombe par terre se partage en plusieurs morceaux. Outre le chef-lieu, plusieurs bourgs du canton possèdent des mosquées-cathédrales où se célèbre la prière du vendredi, tels sont *'Aqbel* (عقبل) *Djenbèrân* (جنبران) *Fermèkân* (فرمكان), etc.[1]

Enfin, s'il faut en croire l'assertion des physiciens, qui assurent que les meilleures eaux sont celles qui coulent de l'est à l'ouest, à cause de l'influence salutaire que le vent d'est et le soleil exercent sur elles, il faut reconnaître que le canton d'Esfizar a été favorisé de la nature, puisque tous ses cours d'eau, ses rivières, sources et canaux suivent cette direction. D'après l'opinion des gens du pays, la ville d'Esfizar est plus ancienne qu'Herat, et on lui assigne trois mille ans d'existence.

§ III. — CANTON DE FOUSCHENDJ ET DÉPENDANCES.

Nous avons dit au commencement de ce livre que Fouschendj est la plus ancienne ville du Khoraçân, et nous avons rapporté les traditions qui en font remonter l'origine à Pouscheng, fils d'Afrasiâb. Le canton de ce nom est vaste, bien cultivé et d'une grande fertilité. Parmi ses antiquités les plus véné-

[1] Ces noms désignent sans doute trois des quatre petites villes qu'Ibn Haukal dit être situées à une journée de marche d'Esfizar, mais qu'il ne mentionne pas. (Voy. aussi mon *Dictionnaire géographique de la Perse*, p. 35.)

rables, on remarque une mosquée et un khân bâtis, dit-on, par le prophète Abraham, *l'ami de Dieu*. Tous les ans, et surtout au printemps, une foule nombreuse, composée des gens étrangers au gouvernement qui habitent Herat ou les environs, s'y rend en pèlerinage; mais on n'y rencontre que cette catégorie de visiteurs, parce qu'une légende fort accréditée dans le pays dit que tout fonctionnaire ou agent public qui met le pied dans cette mosquée ou ce caravansérail est infailliblement destitué dans l'année; il paraît que de si nombreux exemples sont venus donner raison à ce dicton, que nul employé ne se soucie d'en faire l'expérience. Dans le voisinage est une montagne où l'on remarque des empreintes de pas profondément gravées dans le roc et des fragments de roche (volcanique) qui ont la forme d'oiseaux. On cite encore, parmi les endroits les plus agréables du même canton, les bords de la petite rivière qui sort du pied de la montagne *Dou-schakh* (دو شاخ), auprès de Fouschendj. Ses belles prairies émaillées de fleurs, ses ombrages touffus et la pureté de l'air y attirent pendant la belle saison une affluence considérable de promeneurs.

La petite ville de *Kousouyeh* (كوسويّه), située au milieu de la plaine et défendue encore par une enceinte en briques cuites, mérite une mention particulière, à cause de son héroïque résistance lors de l'invasion mogole. Voici l'historique de cet événement :

Un des petits-fils de Djengiz-Khân, Déva, fils de Boraq, ayant envahi ce pays, en 695 (1295-96), avec une armée de quatre-vingt-dix mille hommes, l'élite des tribus mogoles, envoya quelques cavaliers informer les habitants de Kousouyeh de son arrivée, et les sommer de venir à sa rencontre avec des présents. Schébab ed-din Zirèk, qui était chargé de l'administration civile et militaire de la ville (*Ketkhoda o Kelônter*), réunit les notables et leur représenta qu'il n'y avait pas de pitié à espérer d'un barbare qui avait couvert le Khoraçân de ruines, et inondé cette belle province du sang de plus de cent mille femmes et enfants. Il parvint à faire passer son énergique résolution dans leurs cœurs, et les députés de Déva furent renvoyés au camp, où ils allumèrent la colère du chef par le récit exagéré qu'ils lui firent de l'audace et de la présomption de cette petite population. Déva s'informa de la force de cette place, et quand on lui apprit qu'elle n'était défendue que par ses quatre murailles, et qu'elle ressemblait plutôt à un vieux caravansérail à moitié abandonné, il sourit de pitié et ajouta : « Lors même qu'ils seraient protégés par des remparts de pierre et de bronze, que pourraient-ils contre nos armes invincibles? » Dès le lendemain, il se mit en marche avec toute son armée et vint camper à un demi-farsakh de Kousouyeh. Là il choisit douze mille soldats aguerris, leur adjoignit cent artificiers et douze machines de siége, et confia le commandement de cette troupe à quatre de ses principaux officiers, qui

étaient tous fils de prince. Il leur recommanda de la façon la plus formelle de s'emparer de la ville dès le premier assaut et de la détruire de fond en comble. Mais, dès que les Mogols eurent investi Kousouyeh, ils comprirent de quels adversaires redoutables ils devaient triompher. Ils furent mis en déroute dans la première sortie opérée par Schéhab ed-din à la tête des plus braves habitants. Déva, irrité de cet échec, fit entourer la place par vingt mille cavaliers, et, pendant douze jours, la lutte dura avec acharnement; sept cents soldats et quatre émirs infidèles perdirent la vie dans ces rencontres, tandis que les pertes des assiégés furent insignifiantes. Le prince mogol, que cette résistance inattendue désespérait, accablait ses soldats et ses officiers des reproches les plus vifs, lorsque trois d'entre eux, Khadjeh-Behadour, Djeleh-Behadour et Thoghay-Behadour s'engagèrent à réduire la ville, s'il voulait leur donner dix mille hommes et cinquante béliers de siége. Leur demande fut accueillie, et dès le lendemain ils livrèrent un assaut à la ville, sur laquelle ils faisaient pleuvoir continuellement du naphte. A la suite d'un combat des plus meurtriers, qui dura pendant toute cette journée et le lendemain jusqu'à la prière du soir, Khadjeh-Behadour et Djeleh-Behadour furent tués, et leur mort répandit le découragement dans les rangs. Déva s'étant informé du nombre des assiégés, et apprenant qu'il ne dépassait pas deux cents, craignit de ne pas en venir à bout avant d'avoir deux

mille soldats tués et autant de blessés. Il résolut donc de lever le siége, lorsque les habitants, qui étaient loin de prévoir cette détermination, lui envoyèrent Schéhab ed-din avec deux autres délégués, pour lui offrir leur soumission et la reddition de la ville, s'il consentait à oublier le passé et à accepter les conditions d'une paix honorable. Cette proposition fut, comme on le pense, accueillie avec enthousiasme par Déva, qui chargea aussitôt un de ses officiers nommé *Yetlaq* (يتلاق) d'accompagner Schéhab ed-din avec cinquante cavaliers, et de proclamer en son nom, au milieu de la ville, la paix et une amnistie générale. Mais lorsque cette petite troupe se présenta devant Kousouyeh, on refusa de la recevoir. En effet, ses courageux défenseurs, revenant subitement sur la mission pacifique qu'ils avaient confiée à Schéhab ed-din, s'étaient donné pour chef un de leurs principaux concitoyens nommé *Schems ed-din Mohezzib*, et s'étaient engagés par les serments les plus solennels à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang avant de recevoir les infidèles dans leurs murs. Ce fut en vain que leur ancien chef, secondé par Yetlaq, les engagea à faire la paix en se portant garant de la bonne foi et des intentions bienveillantes du général mogol; ils répondirent qu'ils ne pouvaient compter sur la modération de l'ennemi, après que ses meilleurs soldats étaient tombés sous leurs coups, et ils refusèrent obstinément d'ouvrir leurs portes. Cette courageuse résolution mit le comble à la fureur de Déva,

qui eut recours à un nouveau stratagème pour réduire la place. Par son ordre, toute l'armée fut occupée, pendant trois jours, à couper les arbres, les roseaux et les broussailles à cinq farsakhs à la ronde; tous ces matériaux, entassés et réunis par une sorte de ciment, formèrent bientôt une éminence qui dépassait de dix *guez* les remparts de Kousouyeh. Mais les assiégés, inspirés par le ciel, lancèrent contre cette formidable machine une pluie de flèches trempées dans des matières résineuses, et l'incendie détruisit bientôt cette forêt de solives, ensevelissant cinquante Mogols sous ses débris enflammés. On prétend que les infidèles eurent recours alors à la magie, qu'ils amoncelèrent sur la ville les tempêtes et les horreurs de l'hiver; mais en vertu du saint verset, « Les ruses du sorcier sont partout déjouées, » ces coupables conjurations n'eurent aucun résultat. Enfin l'émir Déva, désespérant du succès, fit décapiter Schéhab ed-din et son frère sous les murs de Kousouyeh, et leva ensuite le siége, pour marcher sur Fouschendj.

Nous devons encore signaler, parmi les endroits remarquables du même pays, la *plaine de Qalenbèdân* (صحراى قلنبدان), sur laquelle le ciel s'est plu à répandre tous les bienfaits. Les pastèques qu'elle produit y sont assez abondantes pour suffire à la consommation de tout le Khoraçân pendant l'année presque entière; elles pèsent ordinairement dix *mèn*, et l'on y récolte des melons (*hindovaneh*) qui atteignent le poids de vingt *mèn*.

§ IV. — DISTRICT DE BADEGHIS.

La Providence a voulu sans doute donner à Herat une preuve manifeste de sa faveur en plaçant dans son voisinage et sous sa dépendance le riche district de Badeghis, qui fournit à la capitale la majeure partie de son approvisionnement et son bois de construction. En effet, à part un petit nombre de maisons bâties en briques cuites, tous les édifices publics et particuliers d'Herat sont en bois de platane (آورس), que les environs de Badeghis produisent en abondance. Ce bois, d'une solidité à toute épreuve, résiste à l'action de l'humidité et aux piqûres d'insectes, et, malgré l'extension qu'Herat a prise depuis un certain nombre d'années, ces matériaux de construction ne lui ont jamais fait défaut. On emploie également le bois de pistachier (پسته نقلی), qui sert, en outre, au chauffage des habitants pendant l'hiver. Badeghis produit aussi beaucoup de chevaux, de bêtes de somme et de troupeaux. Partout, dans la plaine comme dans la région élevée, la terre est couverte de si abondantes récoltes, que l'estimation faite par les agents du trésor ne peut être qu'approximative. La redevance en nature, calculée d'après une année moyenne, est de quarante mille kharvar ou charges de blé, à raison de cent *mèn* par charge. Le rendement ordinaire est évalué à cent pour un, sans qu'il soit nécessaire de labourer et d'arroser les champs avec

beaucoup de soin. Le climat de Badeghis est pur et salubre; la longueur de ce district est de quarante farsakhs (deux cents kilomètres), et sa largeur de trente farsakhs (cent cinquante kilomètres); il renferme trois localités principales : 1° la ville nommée *Lengueré-émir-Ghyas* (لنگر امیر غیاث), à cause d'un couvent fondé par ce pieux personnage, sous le règne de Timour. C'est une ville bien bâtie, qui possède plusieurs bazars, deux marchés principaux (*tchehar-sou*) et environ trois cents boutiques. Ses jardins produisent d'excellents fruits, entre autres la savoureuse pastèque connue sous le nom de *Baba-scheikhi*. 2° La ville de *Tchehl-Dokhterân* (چهل دختران), plus petite, mais non moins peuplée et commerçante; on y remarque un beau couvent (*ribath*) en briques cuites, dû à la munificence du noble vézir, l'émir Nizam ed-din Ali-Schir. Le nom de *Tchehl-Dokhterân*, ou «les quarante filles,» appartient en propre à un lieu de pèlerinage situé dans les environs et fréquenté par les dévots. Non loin de là passe une rivière qu'une foule de torrents alimentent au printemps. Située sur le passage des voyageurs, elle coûtait la vie, tous les ans, à un grand nombre de ceux qui tentaient de la traverser pendant cette saison. Un pont y a été construit récemment par l'ordre du même ministre, dont la bienfaisante sollicitude a couvert le pays d'un grand nombre de monuments utiles. 3° Le bourg de Djoulân (جولان) doit surtout son importance aux saints tombeaux qu'il renferme et à la célèbre *cita-*

delle de Nerrètou (قلعهٔ نرتّو), l'une des places les plus fortes du Khoraçân. Construite en larges briques et située sur un rocher à pic, elle n'est accessible que d'un seul côté par un étroit sentier où ne peut passer qu'un seul homme à la fois. La distance de la porte de cette forteresse au pied de la montagne est à peu près d'un demi-farsakh, et elle est entourée de tous les autres côtés par un rocher lisse qui n'a pas moins de mille *guez* de hauteur. Ces avantages naturels la rendent imprenable, et l'on raconte qu'un chef du pays, ayant voulu s'en emparer, la bloqua pendant sept ans avant d'oser s'engager dans le défilé, bien que la maladie ou la famine eussent détruit toute la garnison, et qu'il ne restât plus qu'un coq, qui venait de temps à autre chanter sur les créneaux de la citadelle. Les maîtres du Khoraçân, comprenant l'importance de la place de Nerrètou, n'ont rien négligé pour la rendre plus redoutable. Un de ses derniers gouverneurs, *Baba-Khizr* (بابا خضر), a fait porter dans son enceinte de la terre végétale; il y a planté des arbres et des bosquets; de sorte que maintenant, au cœur de l'été, on y récolte des roses, qui vont parer les salles du divan d'Herat. Ce n'est qu'au mois de juillet que ce lieu, très-froid par suite de son élévation, produit ses fleurs et ses fruits. Parmi les sites les plus agréables du district de Badeghis, nous devons mentionner enfin le beau vallon de *Baba-Khaki* (بابا خاكى), où les sulthans d'Herat viennent résider au printemps; la vallée du *Trône-Royal* (تخت ملك), située au milieu de mon-

tagnes couvertes de neige et où la salubrité de l'air attire les malades pendant la belle saison; le campement des *Mille-Brebis* (ييلاق هزار ميش), dont les vastes plaines, couvertes de tulipes, d'iris et d'anémones, offrent un coup d'œil enchanteur.

Citons, en terminant la nomenclature des localités voisines d'Herat, les bourgs fortifiés de *Korkh* et de *Paschtân* (قصبهٔ كرخ وپاشتان), situés sous un beau ciel, arrosés par une foule d'eaux courantes et couverts de vergers et de moissons. C'est dans le bourg de Korkh que se trouve la grotte de Khadjeh Mohammed 'Abbas, qui jouit d'une grande réputation de sainteté dans toute la province.

CHAPITRE II.

§ I. — LISTE DES CHEFS QUI ONT GOUVERNÉ HERAT, ET RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT PASSÉS DANS CETTE VILLE, DEPUIS LA CONQUÊTE MUSULMANE JUSQU'À L'AVÉNEMENT DES ROIS KURT.

Le scheikh 'Abd er-Rahman el-Fâmi, que nous avons surtout mis à contribution pour ce chapitre[1], affirme avoir trouvé dans plusieurs chroniques la preuve que, à une époque reculée, Herat était déja une résidence royale, et que de cette ville partaient les gouverneurs chargés d'administrer les différents

[1] Notre auteur, négligeant de mettre de l'ordre dans son récit en suivant l'ordre chronologique, a consigné dans un paragraphe particulier, qui fait suite à la conquête de Tamerlan, le détail des faits empruntés à la chronique de Fâmi. Nous avons cru devoir les rétablir ici sous forme de notes.

districts du Khoraçân. D'après le témoignage de Zou'l-Qarneïn, juge de Badeghis, de Guendj-Khauneh, etc. témoignage cité par l'historien Abou Ishaq Ahmed ben Mohammed ben Yasin, ce fut l'an 29 de l'hégire (649-650 de J. C.), qu'eut lieu la conquête de Merv et d'Herat par le corps d'expédition que commandait 'Abd Allah, fils de 'Amir. La ville fut prise par capitulation. Lorsque Sa'ïd, fils du khalife 'Osman, abandonna le commandement de cette armée, le même 'Abd Allah revint dans le Khoraçân. Ceux qui, après lui, exercèrent l'autorité furent, dans l'ordre chronologique :

El-Hakem, fils d'Amr el-Ghaffari;

'Obeïd Allah, fils de Ziad;

'Abd er-Rahman et Salem, également fils de Ziad.

A l'époque de Qotaïbah ben Moslem, le Khoraçân obéit, pendant neuf ans, à 'Abd Allah ben Hazim es-Selami.

Omayah, fils de 'Abd Allah le Qoréïschiste, lui succéda pendant quatre ans, et transmit ensuite le pouvoir à son fils Yézid.

Puis vint Qotaïbah, fils de Moslem, qui régna deux ans. Après le meurtre de ce prince (96 de l'hégire, 714-715 de J. C.), le Khoraçân eut pour chefs :

Veki', fils de Sawd, pendant un mois;

Mohalleb, fils de Yézid, six mois;

'Akabah, fils d'el-Hawadj el-Harethi, un an et quarante-cinq jours. Celui-ci, en se rendant auprès

de 'Omar, fils de 'Abd el-'Aziz, désigna pour son lieutenant 'Abd er-Rahman, fils de Na'm el-Eyiadi.

Au bout d'un an et sept mois, Sa'id ben 'Abd el-'Aziz le Qoréischite envahit la province, qu'il gouverna pendant un an.

Açed ben 'Abd Allah el-Bedjeli, gouverna trois ans.

Hakem 'Ywaneh, lieutenant de ce dernier, ne garda le pouvoir que six mois;

Açed ben 'Abd Allah es-Selami, cinq mois;

Djoneïd, fils de 'Abd er-Rahman el-Mouri, trois ans et demi, et, après lui, 'Amarah ben Harim el-Mouri, vice-gouverneur, pendant deux mois;

'Assem ben 'Abd Allah el-'Amiri, trois mois;

Açed ben 'Abd Allah el-Bedjeli, quatre ans;

Djafer ben Hinzalah;

Nasr ben Seyar[1] el-Leïthi, six mois;

Ibrahim, fils d'el-Hareth, fils de Hasredj el-Hanefi, et, après celui-ci, Nehar, fils de 'Abd er-Rahman el-'Amiri. Ce furent les deux derniers agents des Omeyades dans le Khoraçân.

Après la chute de cette famille, qui fournit quatorze khalifes pendant une période de soixante et douze ans, Abou Moslem 'Abd er-Rahman, fils de Moslem el-Merwazi se révolta, s'empara de Khoraçân au nom des Abbassides, et prescrivit les vêtements de couleur noire (128 de l'hégire, 745-746 de J. C.).

Le premier gouverneur d'Herat envoyé par Abou Moslem fut 'Osman el-Kermâni, en 130 de l'hégire;

[1] Le ms. 10 porte *Seïd.*

Puis Abou Mansour ben Thalha ben Réziq el-Khoz'ayi,

Et Davoud ben Kezzaz el-Bahili.

L'an 146 (763) eut lieu l'invasion des *Laghirians*, dont nous parlerons dans le chapitre des faits divers[1]. A la suite de tous ces désastres, Herat eut pour gouverneurs : Meschmerekh ben Schemr en-Nasbi, en 164 (780-81 de J. C.);

Hayan ben No'man;

Haroun ben Hamid el-Eyiadi;

Qouthr ben Mohareb ez-Zehli, Yézid ben Djerir;

Isma'ïl ben Ghazvan, le premier agent envoyé par la famille de Barmek. Ce fut sous ce gouverneur que se déclara la disette qui désola cette province l'an 178 (794-95 de J. C.).

Meschmerekh ben Schemr reprit le pouvoir après ce dernier.

[1] On lit dans la chronique d'Abd er-Rahman Fâmi : « Les Laghirians, qui étaient partisans d'*Asasis*, formaient une armée d'environ trois cent mille hommes. L'an 150 de l'hégire, ils mirent le siége devant Herat, dont le gouverneur, nommé par le khalife Mansour, était Davoud, fils de Kezzaz el-Bahili. Le blocus dura depuis le mois de scha'ban jusqu'au mois de zou'l-qa'deh. Dès que cette nouvelle parvint au khalife el-Mehdi, il envoya un messager, accompagné de Hammad, fils de 'Amarah, à Mo'az ben Moslem, gouverneur de Nischapour. Ce dernier fit parvenir aux défenseurs d'Herat des renforts commandés par Hazim, fils de Hozaïmah. Asasis fut défait et mis en fuite dans une sanglante bataille, l'an 151, laissant trente mille morts et onze mille prisonniers, que Hazim fit passer au fil de l'épée. » Ibn el-Athir nomme ce chef de partisans *Ustadis* ou *Ustad-seïs*. « Cet imposteur, dit-il, voulut se faire passer pour prophète; il gagna à sa cause quelques hommes perdus de crimes, et à leur tête il commença par dévaliser les caravanes. » (Voy. pour les détails de ces événements, *Kamil*, t. IV, fol. 140 r°.)

Ce fut, comme on le sait, en 191 (806-7 de J. C.) que le nom de Rafé', fils de Leïs, commença à devenir redoutable. Le khalife Haroun er-Reschid, qui vint deux ans plus tard pour pacifier le Khoraçân, mourut à Thous et y fut enterré.

Le premier gouverneur d'Herat dont l'histoire fait ensuite mention est Mohammed ben Seddad, l'an 200 (815-16); il administra le pays pendant six mois et eut pour successeurs :

Haroun, fils de Huçeïn, de Fouschendj, pendant trois ans et un mois: c'est à cette époque qu'eut lieu l'affaire de Kazurgâh[1];

Ibrahim ben Mohammed, délégué à Herat par le précédent;

[1] «L'an 206 (821-22), 'Abd er-Rahman, fils d'Abd Allah 'Ammar, sortit de Nischapour et se dirigea vers Herat, pour s'opposer aux progrès des hérétiques, commandés par Hamzah. De nombreux auxiliaires se joignirent aux troupes d'Abd er-Rahman et une sanglante bataille fut livrée dans la plaine de *Karezâr-Gâh*, que le peuple nomme aujourd'hui par corruption *Kazurgâh*. Les deux partis firent des pertes sérieuses, et les morts furent déposés en sept endroits différents. Peu à peu la population d'Herat fit de ce lieu un but de pèlerinage; on y bâtit des maisons, on y creusa des canaux et un bourg s'éleva sur cet emplacement. La vénération que le Scheikh el-Islam 'Abd Allah Ansari manifestait pour cette nécropole, où il voulut être enterré, lui donna un caractère encore plus sacré aux yeux de la foule. Son fils, Scheikh 'Abd el-Hadi, qui périt à Schemirân sous le fer des ismaéliens maudits, y fut aussi enterré, ainsi que Abou'l-Athia Djabèr Ansari et d'autres pieux docteurs. Depuis ce temps la ferveur des pèlerinages à Kazurgâh a sans cesse augmenté, et plusieurs personnages d'un rang élevé ont tenu à honneur d'y avoir leur tombeau.» (Chronique d'Abd er-Rahman Fâmi.) (Sur la vie et le tombeau de Scheikh Ansari, voyez le plan et la notice de M. Khanikoff, *Journal asiatique*, numéro cité.)

Ya'qoub ben 'Abd Allah, chambellan d'el-Haféz;

Elyas ben Açed, le Samanide;

'Aziz ben Nouh;

'Abd Allah ben Mohammed el-Mou'idi (une famine désastreuse ravagea la province[1]);

Ibrahim, fils d'el-Huçeïn[2]. L'année 222 fut signalée par l'apparition d'une comète qui se montra du côté de l'orient, et qui, par sa grosseur, dépassait toutes celles qu'on avait remarquées jusque-là.

En 230 (844-45 de J. C.), au moment de la mort de 'Abd Allah (ben) Thaher, le gouverneur d'Herat était Djebraïl ben 'Abd Allah. On cite après lui :

'Abbas ben 'Abd Allah et son délégué, Huçeïn ben 'Ali;

'Aziz, fils d'es-Seri ben Mo'az Scheïbani;

Mohammed, fils de Nouh;

Huçeïn ben 'Abd Allah.

[1] « La disette fut telle pendant l'année 218 (833), qu'un sac de blé ne coûtait pas moins de 320 dirhems (environ 240 francs). » (Chronique d'Abd er-Rahman Fâmi.)

[2] Zemdji a oublié de mentionner, parmi les gouverneurs de la même époque, Ahmed, fils de Hammad er-Remli, au sujet duquel le scheikh Fâmi rapporte l'anecdote suivante : « Sous l'administration d'Abd Allah ben Thaher, Hérat avait pour juge Mohammed, fils de Sa'ïd, qui chercha constamment à augmenter le respect de la loi et à protéger le peuple contre l'oppression. Cette conduite déplut aux Arabes qui composaient la garde d'Ahmed, fils de Hammad, gouverneur de la ville, et ils exigèrent qu'on mît le pieux magistrat à la torture. Le gouverneur s'y refusa d'abord; mais ces Arabes lui demandèrent de faire comparaître le juge en présence des huissiers du palais, et de se retirer. Ahmed eut la faiblesse d'y consentir; ses soldats furieux se précipitèrent alors sur Mohammed, fils de Sa'ïd, le traînèrent par les pieds et le déchirèrent à coups de fouet. »

Lorsque Ya'qoub, fils de Leïs, sortit du Seïstân et envahit le Khoraçân (256 hég. 369-70 de J. C.), Daoud ben Mansour el-'Adil gouverna, au nom de l'usurpateur, la province d'Herat; mais il mourut pendant cette même année et laissa ses fonctions à son frère 'Abbas. 'Aziz, fils d'es-Seri, reprit un instant le pouvoir et le transmit à Adhram, fils de Seïf.

Thaher ben Hafs, qui s'empara ensuite d'Herat, fut tué dans le combat qu'il livra à Mo'ammer ben Moslem. Ce dernier lui donna alors pour successeur, dans cette ville, Haroun, petit-fils de 'Abd Allah ben Thaher.

Mohammed ben Açed lui succéda.

'Amr ben Leïs, qui succéda en 260 [1] à son frère Ya'qoub, mort dans l'Ahvaz, envoya à Herat 'Ali ben Haçan Dirhèmi et rentra, quelques années plus tard, dans le Seïstân (267 hég. 880-81 de J. C.).

Bahr, fils d'el-Ahnef, vint ensuite exercer le pouvoir au nom d'Ahmed ben 'Abd Allah el-Khodjestâni.

'Amr ben 'Amarah et Youssef ben Moubed lui succédèrent. Quand Rafé, fils d'Arthamah, sortant de Merv, prit Herat par surprise [2], Youssef devint son prisonnier et fut remplacé par Abou Dja'fer ben Ahmed ben Mohammed. Après lui, Schadân s'établit à Nischapour et gouverna tout le Khoraçân au nom d'Amr, fils de Leïs. En 287 (900), ce prince

[1] Cette date est inexacte; il faut lire 265 (878 de l'ère chrét.), avec Hamd Allah Mustôfi, Khondémir, etc.

[2] Voyez, sur ces événements, Mirkhond, *Hist. priorum regum Persarum*, fol. 10 v°, et les Annales d'Hamzah d'Ispahân, publiées par Gotwaldt, texte, p. 235 et suiv.

se dirigea contre Balkh, et fut tué par Isma'ïl[1], fils d'Ahmed le Samanide. Le Khoraçân tout entier obéit dès lors aux princes de la famille de Samân.

§ II. — DU RÔLE QUE JOUA HERAT SOUS LES PRINCES SAMANIDES.

Le premier fonctionnaire envoyé à Herat par la cour de Boukhara fut Abou 'Ali Haçan[2], fils de 'Ali el-Mervaroudi. En 287, Simdjour, venu pour prélever l'impôt dans la contrée, nomma Ism'aïl ben Mohammed Dehistâni son délégué à Herat, jusqu'à l'époque de l'expédition de Mohammed ben Harthamah, frère de Rafé'. Ahmed ben Sehl ben Haschem, nommé gouverneur du Khoraçân par Nasr ben Ahmed le Samanide, s'empara de la ville par capitulation, après un blocus de vingt jours (306 de l'hégire 918-919 de J. C.). Lorsque Bogra-Kébir, surnommé *Abou'l-Févaris*, après avoir occupé Herat se dirigea vers Nischapour, les Heratiens se don-

[1] Cette assertion est une simple conjecture, car on sait que les historiens musulmans ne s'accordent pas sur le genre de mort qui fut infligé à 'Amr; l'opinion la plus probable est qu'il mourut de faim après une longue captivité. Mirkhond (*Hist. des Samanides*, trad. par M. Defrémery, p. 120) rapporte avec complaisance les circonstances merveilleuses de la découverte d'un trésor par Isma'ïl aux environs d'Herat. Le silence des chroniques locales à cet égard semble prouver que ce récit est un conte inventé par Nizam el-Mulk Thoussi, pour égayer quelque axiome de morale.

[2] Ou Huçeïn, suivant Ibn Khaldoun, qui nous apprend que cet officier commandait l'armée dirigée contre Seïstân par l'émir Ahmed, l'an 298. (Ms. arabe 2402, fol. 152, v°.) Cf. *Hist. des Samanides*, par M. Defrémery, p. 133 et 234.

nèrent pour chef 'Abd er-Rahman, fils de Mohammed Schah, qui gouverna pendant un an et cinquante jours. Son successeur, Abou Mansour Djihâni, mourut au bout d'un an, et laissa ses fonctions à son frère, Haçan Djihâni. Herat retomba de nouveau entre les mains de Simdjour, et fut occupée ensuite par Abou 'Ali Qoummi, lieutenant d'Abou Dafèr Sa'louk. Peu de temps après, les habitants proclamèrent un des leurs, Abou 'Amr Saïd ben 'Abd Allah Mohammed ben Assim Dhabi. Abou Bekr Thoghan « le chambellan, » affranchi d'Abou Ibrahim, le renversa; mais il fut bientôt obligé de fuir devant un chef de partisans envoyé contre lui par Abou Zakaria Yahia ben Ism'aïl[1], lorsque ce prince s'échappa des prisons de Boukhara avec ses deux frères Mansour et Ibrahim (318). Ce partisan, expulsé d'abord par Abou Bekr Mansour ben 'Ali, qui soutenait la cause de Nasr ben Ahmed le Samanide, revint encore à Herat, et il occupa la ville jusqu'à ce que Abou Zakaria y vînt en personne en donner l'investiture à Karatéguin; mais cette combinaison excita un soulèvement général, qui fut rapidement réprimé. Quatorze des principaux meneurs payèrent de leur sang cette tentative. Les portes de la ville

[1] Il faut lire Yahia *ben Ahmed* ben Isma'ïl, puisqu'il s'agit du frère de l'émir Nasr. Le traducteur de l'histoire des Samanides (notes, p. 245) a donné un long extrait de la chronique d'Ibn Khaldoun, où se trouve le récit le plus circonstancié de cette querelle de famille. Herat ne joua qu'un rôle trop secondaire pendant cette période pour qu'il soit nécessaire de signaler les différences qui règnent entre le récit de l'historien arabe et le nôtre.

et de la citadelle furent incendiées et une partie des murailles démolie. La ville était à peine rentrée dans le devoir et Abou Zakaria venait de s'en éloigner, lorsque le roi Nasr ben Ahmed y fit son entrée le lendemain même; mais il ne fit qu'y passer, et, laissant le gouvernement à Simdjour, il se mit à la poursuite de son frère vers Korkh. Celui-ci, se dérobant à ses armes, vint en toute hâte de Samarcande à Herat, et, à son départ, Karatéguin sortit de Fouschendj et bloqua la ville; mais il fut obligé de lever le siége à l'approche de l'armée commandée par Abou Bekr Mohammed ben Mozaffer, qui était accompagné de Thoghan « le chambellan, » d'Abou Mansour Mohammed, fils d'Abd er-Rezzaq et d'autres personnages influents; ils choisirent, en 320 (932), Abou Ishaq Ibrahim ben Farès Iskenderi pour gouverner Herat, et le remplacèrent bientôt par Mansour ben 'Ali. Après l'administration éphémère d'Abou'l-'Abbas ben Mohammed *Djerrah*, de Mulkatéguin et d'Abou Djafèr 'Aziz ben Mehl, Ibrahim, fils de Simdjour, entra dans Herat, dont il répara les murailles. A son départ pour Nischapour (338 de l'hég.), un certain 'Abd er-Rahim Mareki détruisit la partie méridionale du pont de *Palé-Malân*. L'an 341 (952-953) Ibn el-Djerrah enleva les principaux habitants et se fortifia sur la montagne qui avoisine Herat, après avoir laissé une garnison dans Schémirân; mais l'émir Abou Yahia Açad ben Mohammed le Samanide, après s'être emparé de la citadelle, qu'il bloqua pendant trois

jours, envahit le bourg de Schémirân et massacra les troupes qui le défendaient. La même année, Abou 'Ali Touléki prit la petite ville de Kohab, égorgea les habitants et brûla les mosquées. Herat fut ensuite gouvernée par Abou'l-Haçan Mohammed[1], petit-fils de Simdjour. Ce chef, nommé au commandement de l'armée, laissa à sa place Abou Mansour ben 'Abd er-Rezzaq. Le départ de ce dernier pour Thous fut le signal de la guerre civile. Un nommé *Nasrèk Schehrâni*, gouverneur de Fouschendj, voulut en profiter pour s'emparer d'Herat; mais il trouva une résistance énergique et renonça à prendre la citadelle après plusieurs rencontres sanglantes. Les désordres continuèrent lorsque Abou Ishak le Thahéride fut envoyé par Alp Téguin, qui exerçait l'autorité dans le Khoraçân. Abou'l-Haçan le Simdjourien, qui occupa la ville avant d'aller à Nischapour, et Abou'l-Haçan Fariâbi, son délégué, ne purent rétablir l'ordre. Enfin, après quatre mois de dissensions, Thalha ben Mohammed Nesfi occupa Herat au nom du général en chef et fit rentrer les habitants dans le devoir. En 354 (965), lorsque Abou'l-Haçan Daoudi, chef des Qarmathes, fut tué, le gouverneur d'Herat était Abou'l-Haçan Mouzni. Abou 'Ali Simdjouri, qui s'était emparé de la province en 361 (971-72), en fut chassé par son frère Abou'l-Qassem, fils d'Abou'l-Haçan le Simdjouride,

[1] Voyez sur ce personnage, nommé par plusieurs historiens *Abou'l-Haçan*, et sur les descendants de Simdjour Devati, Mirkhond, *même ouvrage*, p. 260.

et se réfugia dans le Seïstân; l'autorité de Faïq fut alors reconnue dans tout le Khoraçân. En 371, l'émir Abou'l-Haçan vint occuper lui-même le siége de son gouvernement. Quelques années plus tard, son successeur, Tasch *le chambellan*[1] en fut dépossédé par le même Abou 'Ali Simdjouri; mais celui-ci fut repoussé par les forces combinées de Nouh ben Mansour, le sulthan Samanide, et de Sébuktéguin. Ce dernier fut récompensé de sa coopération par l'investiture du Khoraçân.

En 388 (998), Herat fut gouvernée par Bektouzoun. Les Turcs *khâni* l'envahirent en 396 (1005-1006), et y commirent d'affreux désordres; mais Sulthan Mahmoud, avant de retourner dans l'Inde, les repoussa, avec l'aide de Dieu, en 398[2].

Le ve siècle de l'hégire s'ouvrit par une famine terrible qui désola le Khoraçân[3].

[1] Il faut sans aucun doute, au lieu de *Tasch*, lire *Faïq*, puisque le célèbre chambellan s'était à cette époque retiré à Djordjân, auprès d'un prince de la famille de Boueïh.

[2] La date exacte est 397 (1006), si, comme il y a lieu de le croire, ce passage fait allusion à l'invasion d'Ilek-Khân et à la sanglante bataille qu'il perdit sous les murs de Balkh.

[3] C'est sans doute à cet événement que se rapporte le passage suivant de la Chronique de Fâmi : « Pendant les quatre années que le Khoraçân fut gouverné par Djoneïd, fils d'Abd er-Rahman, il ne tomba pas une seule goutte de pluie, et la disette désola toute la province. Un jour ce gouverneur entendit une grande rumeur près de son palais et il en demanda la cause. Quand il apprit qu'elle était provoquée par la misère publique, il jeta avec colère un dirhem; on lui rapporta un pain. « Quoi! dit-il, un pain entier ne coûte qu'un « dirhem (75 cent.) et le peuple crie famine! Que je sois gouverneur « pendant un an encore, et je veux que chaque *guendum* de blé (envi-

Ici se termine le résumé chronologique emprunté par le scheikh 'Abd er-Rahman Fâmi à Abou 'Obeïdah *le littérateur*. Le même historien donne ensuite, d'après l'ouvrage d'Abou Ishaq Haddad, une autre série d'événements qui présente d'assez nombreuses différences avec le premier; mais je me dispense de les signaler, parce que cette période n'est qu'un accessoire dans le plan de mon livre.

Après le règne brillant de Mahmoud, qui tint tout l'Orient assujetti sous son sceptre, et après l'avénement de Sulthan Meç'oud, les Seldjouqides[1], dont la puissance commençait à s'étendre, vinrent assiéger Herat en 428 (1036-1037); mais les habitants, qui, à cette époque, habitaient surtout la citadelle et le faubourg fortifié, leur opposèrent une résistance énergique. Les troupes seldjouqides se retirèrent, et ce ne fut qu'à la suite d'une capitulation honorable qu'Herat tomba en leur pouvoir l'année suivante. La *khotba* y fut alors récitée en leur nom; mais à la suite d'une émeute suscitée par une femme, ainsi

« ron cinq centigr.) se vende au poids de l'or. » Il mourut quelques jours après avoir tenu ce propos impie. Au moment où les cris des pleureuses remplissaient sa maison, survint une pluie torrentielle dont la violence fut telle que, pendant plusieurs jours, les cérémonies funèbres ne purent être accomplies. »

[1] L'auteur, à force de vouloir être concis, néglige ici de mentionner les démêlés survenus entre Siaschi, agent de Meç'oud et Tchaghir-Beg, frère de Sulthan Thogrul, bien qu'Herat et Merv aient cruellement souffert de ces démêlés, qui se prolongèrent pendant dix années. (Voyez Ibn el-Athir, t. V, fol. 70 à 73; l'*Historia Seldschukidarum* de Vullers, p. 28 et suiv. et le résumé assez exact que donne Khondémir, dans le *Habib es-Sier*, II[e] partie, p. 174, éd. de Téhérân.)

que nous le raconterons ailleurs[1], ils furent expulsés, et l'on proclama de nouveau Sulthan Meç'oud. Ce prince vint lui-même à Herat, et confisqua les biens de ceux qui avaient trahi sa cause; mais, poursuivi de près par l'armée des Seldjouqides, il fut défait près de Merv, et se réfugia à Ghiznin[2].

A sa mort (432 = 1040), Herat resta sans maître et livrée à la merci des fauteurs de désordre. Un homme hardi, le scheikh Abou Mohammed ben Assim ben Abou'l-'Abbas, se déclara de son chef, et sans avoir reçu de diplôme, maître de la ville, qu'il commença à régir à sa guise; mais, ayant voulu affermir son pouvoir en dispersant la petite garnison que Meç'oud avait laissée à Schémirân, il périt dans une de ces rencontres d'un coup de flèche. Son frère, le scheikh Rafé, lui succéda, et exerça le pouvoir avec le même despotisme; mais il fut bientôt assassiné par son lieutenant Mansour ben Achats, qui usurpa le pouvoir à son tour. Ce fut une période désastreuse pour Herat. A la famine et aux maladies se

[1] «Tandis que les troupes entraient dans la ville, un soldat de l'armée étrangère voulut faire violence à une femme. Un de ses voisins s'élança hors de sa maison un couteau à la main, et se précipita sur le ravisseur. Il en résulta une mêlée terrible qui coûta la vie à plus de mille Turcomans et soldats; les magistrats furent forcés de quitter précipitamment Herat.» (Chron. de Fâmi.)

[2] La bataille perdue par Meç'oud près du bourg de Dendanèqân, dans la province de Merv, eut lieu, selon Khondémir (*loc. laud.*) en 431 (1039-40). D'après le même auteur, cité par d'Herbelot, le prince ghaznévide mourut en 433. On peut consulter sur Dendanèqân, dont le nom est écrit de la manière la plus confuse dans les historiens, notre *Dictionn. géogr. de la Perse*, p. 239.

joignait le fléau de la guerre; car les Seldjouqides venaient tous les ans, quoique sans succès, mettre le siége devant la ville, et ne se retiraient qu'après avoir endommagé la forteresse et le faubourg d'enceinte. Lorsque Mo'ezz ed-Dôoleh Bighou Mouça[1] reçut en partage le Khoraçân, il fit périr Abou Mansour ben Achats, et ce meurtre lui assura la possession d'Herat.

Sous le règne d'Abou Schudja' Alp Arslan, Herat reconnut la suprématie de la famille de Seldjouq et participa, comme les autres grandes villes de l'empire, à la bienfaisante sollicitude du célèbre vézir Nizam el-Mulk Abou 'Ali Haçan Thoussi, dont tout l'Orient a célébré, à juste titre, les vertus et le talent. Thoghan Schah[2], fils du monarque, investi du gouvernement d'Herat, en laissa l'administration à Zéhir el-Mulk Abou Nasr Sa'ïd ben Mohammed ben el-Moumel de Nischapour.

Mélik-Schah, en succédant à son père, conserva son habile vézir Nizam el-Mulk, et laissa entre les mains de Thoghan-Schah la province qui lui avait été confiée. Mais ce dernier n'usa de cette haute

[1] Hamd Allah, dans son *Histoire choisie*, assure que ce chef avait aussi dans ses attributions Bost, la principauté de Gharnah et toutes les possessions de l'Inde enlevées aux Ghaznévides. (Cf. l'*Hist. des Seldjoukides*, publiée, dans le Journal asiatique, par M. Defrémery en 1848.)

[2] Bien que les deux manuscrits donnent cette leçon, la suite du récit prouve que l'auteur a voulu parler de l'émir Takasch, qui essaya de se rendre indépendant dans le Khoraçân et se révolta, en 473, contre son frère Mélik-Schah. (Cf. Mirkhond, *ibid.* p. 28 du tirage à part, et le *Kamil*, t. V, fol. 101.)

position que pour donner un libre cours à ses vices; il fit périr les scheikhs les plus respectables, et s'entoura d'hommes corrompus, qui mirent le désordre dans son gouvernement. Ses excès obligèrent enfin Mélik-Schah à le destituer de ses fonctions et à l'enfermer dans la forteresse d'Isfahân. Un courtisan, l'émir Saqqa, fut son successeur; mais il fut bientôt exilé, et céda sa place à Moueyid el-Mulk Abou Bekr 'Abd Allah, fils de Nizam el-Mulk. La décadence prochaine de la dynastie seldjouqide parut être annoncée par deux catastrophes qui se succédèrent dans l'espace de deux mois, le meurtre de Nizam el-Mulk par les Ismaéliens maudits (10 de ramazan 485 = octobre 1092), la mort de Sulthan Mélik-Schah (16 schewal de la même année).

Le roi Arghoun-Arslan, qui s'était hâté de conquérir Herat, en fut presque aussitôt dépossédé par les armes de l'émir Qizil-Sarigh[1]. Sulthan Arghoun, qui s'était emparé de la couronne par la victoire qu'il remporta sur son frère, fut, comme on le sait, assassiné par un de ses serviteurs. Sulthan Barkiaroq, fils de Mélik-Schah, profita de cet événement pour s'emparer d'Herat, qu'il fit gouverner par l'émir Habeschi, fils d'Altousaq[2]. Sous le règne de Ghyas ed-

[1] Ces événements sont racontés d'une manière un peu différente dans les chroniques arabes. Au lieu de Qizil-Sarigh, le premier adversaire d'Arghoun dans le Khoraçân est son oncle Bouri-Bers. (Cf. Weil, *Gesch. der Chal.* t. III, p. 144, et les *Recherches sur le règne de Barkiarok*, par M. Defrémery, p. 47 et suiv. du tirage à part.)

[2] Ibn el-Athir (t. V, fol. 116) le nomme Dadz, fils d'Altountak, et le fait périr, non pas dans la bataille de Poujkanân, mais de la main

din Mohammed, son frère cadet, le glorieux Sulthan Sindjar, qui ne portait alors que le titre de Mélik Nasir ed-din, délivra les Heratiens de ce déplorable maître et des scélérats qui l'entouraient; mais cet Habeschi, qui appartenait à la secte ismaélienne, ne se laissa pas déposséder sans lutte. Allié à Barkiaroq, que des revers avaient chassé de l'Iraq, il réunit une nombreuse armée dans la plaine de Poujkanân,

de Bargousch, à la suite de cette défaite. L'extrait suivant de la chronique de Fâmi sur la domination éphémère des ismaéliens à Herat ne peut que confirmer l'exactitude des recherches que M. Defrémery a publiées dans ce même recueil : « Lorsque Sulthan Barkiaroq entra dans Herat, l'an 491, Medjd el-Mulk de Qoum, qui jouissait de la confiance absolue de ce prince, donna le gouvernement de la ville à l'émir Habeschi Altousaq. 'Amid ed-Dooleh Mansour Djerbadèqâni eut la ferme des impôts de la province, et 'Amid, fils d'Ahmed, fut nommé intendant militaire de la citadelle de Schémirân. Habeschi, en s'éloignant à la suite du sulthan, laissa un de ses frères à Herat. Ce dernier, et les deux agents que nous venons de nommer, avaient adopté les croyances perverses des ismaéliens et ils formèrent ensemble une étroite alliance. Ils firent défense aux habitants d'enlever leurs récoltes avant le payement intégral de la taxe territoriale et des impôts supplémentaires, voulant ainsi acquérir le monopole des grains au profit de la garnison de Schémirân. Mais le scheikh el-Islam Khadjeh 'Abd el-Hadi, fils du célèbre 'Abd Allah Ansari, qui exerçait alors les fonctions de maire d'Herat, devina leur inique complot et fit tout pour le déjouer. Le peuple se porta en tumulte chez Mansour, le chassa de Kieuchk-Firouzi, où il demeurait, et le força à se réfugier dans les murs de Schémirân. Le lendemain, l'insurrection grandit; on se dirigea vers Kohendiz, avec l'intention de s'emparer de la forteresse. Les notables vinrent supplier le scheikh 'Abd el-Hadi d'engager le peuple à abandonner ce projet. Le scheikh réussit en effet à se faire écouter; mais tandis que les insurgés quittaient Kohendiz, une foule considérable, attirée par la curiosité, y pénétrait, et il en résulta un encombrement tel que plus de cent musulmans furent étouffés. Les désordres continuèrent dans la ville;

sise entre Herat et Esfizar, et livra bataille au roi Sindjar, le dimanche 13 scha'bân 493 (juin 1100). Grâce à la protection divine, les vrais musulmans furent vainqueurs, Habeschi périt dans la mêlée, et Barkiaroq, désespéré, rentra dans l'Iraq. Enfin, en 512 (1118), la mort de Ghyas ed-din fit passer la couronne sur la tête de son frère Sulthan Sindjar. Cet illustre monarque, comme chacun le sait, éten-

les deux factions se livraient chaque jour de sanglants combats et les denrées devinrent hors de prix. Au mois de zou'l-qa'deh 492, l'émir Habeschi rentra dans Herat, et y fit faire de minutieuses perquisitions jusqu'à ce qu'on trouvât 'Abd el-Hadi et ses amis, qui se tenaient cachés. A cette occasion, plusieurs quartiers furent livrés au pillage et l'on pendit cent jeunes gens des plus nobles familles, sans compter ceux qui périrent dans la citadelle. On y emprisonna le courageux docteur, et l'on s'empara de sa famille et de ses biens. Habeschi, voulant lui faire embrasser les doctrines ismaéliennes, chercha à le capter par les plus séduisantes promesses; mais, courroucé par ses refus, il le fit étrangler avec une corde d'arc, la nuit du dimanche 4 du mois de moharrem 493. Le corps fut enterré à Kohendiz et les partisans de la victime subirent une étroite captivité. Enfin, au mois de redjeb de la même année, Sulthan Abou'l-Hareth Sindjar, après s'être emparé de Balkh, entra dans Herat sans aucune résistance, délivra ces infortunés et les combla de bienfaits; puis il se mit à la poursuite d'Habeschi, le rencontra dans la plaine de Poujkanân. A la suite d'un combat acharné, le rebelle et ses partisans furent exterminés, et la terre fut purgée de cette honteuse hérésie.» — Le chapitre de la chronique dont nous avons extrait la partie anecdotique des événements qui ont ensanglanté Herat se termine par le récit d'une dernière catastrophe. «L'an 495 une forte secousse se fit sentir dans le sol du nord au sud, et renversa plusieurs maisons et édifices. Cependant, ajoute Fâmi, grâce à la protection divine, cet accident arriva pendant la nuit. S'il avait eu lieu le jour, le nombre des victimes eût été bien plus considérable. La mosquée, qui avait notablement souffert, fut rapidement réparée aux frais d'un homme riche et bienfaisant.»

dit ses victoires plus loin que ne l'avaient fait son père et son aïeul : tous les rois de l'Orient reconnurent son autorité, et toutes les chaires du monde musulman retentirent de son nom.

En résumé, les différentes dynasties qui ont successivement étendu leur autorité sur Herat jusqu'à l'époque de la conquête mongole sont : 1° les Mo'aziens, issus de Mo'az, fils de Moslem ; 2° les Thahérides ; 3° les Bénou-Leïs ; 4° les Samanides ; 5° les Simdjouriens ; 6° les Mahmoudites ou Ghaznévides ; 7° les Seldjouqides ; 8° les rois ou sulthans du Kharezm. Mais les sulthans ghourides et les rois *kurt*, qui, dans cette dernière période, se sont emparés de la province d'Herat, sont liés d'une manière si intime avec l'histoire de cette ville, que nous croyons devoir leur consacrer un chapitre spécial.

(La suite dans un prochain cahier.)

DESCRIPTION

DES MONUMENTS DE DEHLI EN 1852,

D'APRÈS LE TEXTE HINDOUSTANI

DE SAÏYID AHMAD KHAN,

PAR M. GARCIN DE TASSY,

MEMBRE DE L'INSTITUT, ETC.

(SUITE.)

LXXXV. LA MAISON DE SANTÉ, *DÂR USSCHIFA*, ET LE COLLÉGE NOMMÉ *DÂR ULBACÂ* « SÉJOUR DE L'ÉTERNITÉ. »

En dehors du grand bazar qui entoure la mosquée cathédrale on avait construit, du côté des deux angles de l'orient, deux larges bassins, aujourd'hui à sec, avec des cellules tout autour; et, à partir des deux angles de l'occident jusqu'au côté du nord, il y avait la maison de santé (l'hôpital), à laquelle étaient attachés des médecins choisis par le padischâh, et où l'on administrait aux malades les médicaments dont ils avaient besoin. Mais cet établissement n'existe plus, et l'on voit aujourd'hui sur le même emplacement des maisons d'habitation qu'ont fait bâtir les princes de la famille royale.

Du côté du midi, il y a le *Dâr al bacá* ou « le collége, » qui avait été entièrement ruiné et dont la

plupart des cellules avaient été détruites; mais le padischâh ayant nommé directeur de ce collége le maulawî Muhammad Sadr-uddîn Khân Bahâdur, juge suprême (sadr ussudûr) de Dehli, celui-ci voulut le rendre florissant; il fit réparer les cellules délabrées, et y logea des élèves intelligents.

Les deux édifices dont il est ici question datent du temps du schâh Jahân, ainsi que la mosquée cathédrale; ils furent entrepris en 1060 de l'hégire (1650 de J. C.)

LXXXVI. LE JARDIN DE LA BÉGAM, NOMMÉ *SÂHIB-ÂBÂD*.

Ce jardin est situé en dedans de Dehli, auprès du *Chandnî-chauk* « le marché lunaire. » Ce fut *Jahân ará* « l'ornement du monde, » fille de l'empereur Schâh Jahân, qui le fit préparer en 1060 de l'hégire (1650 de J. C.)[1]. Dans son temps il était fort beau; on y voyait de jolis pavillons, et des ruisseaux y promenaient leurs eaux; mais il est aujourd'hui dévasté. Ce jardin a neuf cent soixante et dix gaz de long et deux cent quarante de large.

LXXXVII. MOSQUÉE FATH PÛRÎ.

A douze gaz en avant de l'*urdû-bâzâr* et du *chandnî-bâzâr* se trouve cette mosquée, que fit bâtir la princesse Fath pûrî, femme de Schâh Jahân[2], en 1060 de

[1] *Mirât Aftâb-numâ.*
[2] *Ibid.*

l'hégire (1650 de J. C.). Elle est longue de quarante-cinq gaz et large de vingt-deux, et du haut en bas elle est construite en pierres rouges. Il y a des deux côtés de la coupole des pavillons à trois portes qui sont pavés en marbre. Aux deux angles se trouvent deux minarets hauts chacun de trente-cinq gaz, mais dont les tourelles sont brisées. Devant le monument il y a une terrasse de pierres rouges, longue de quarante-cinq gaz et large de trente-cinq, à l'entrée de laquelle se trouve un bassin de pierres rouges de seize gaz sur quatorze, et qui est précédée d'une cour de cent gaz carrés, entourée de soixante-neuf cellules, destinées à la demeure des étudiants [1].

LXXXVIII. MOSQUÉE AKBAR ABÂDÎ.

Cette mosquée est située dans le *Faïz bâzâr* de la ville de Dehli. Ce fut la princesse *'Izâz unniçâ* « l'honneur des femmes, » connue sous le nom de *Bégam Akbar abâdî*, femme de l'empereur Schâh Jahân, qui la fit construire en 1060 de l'hégire (1650 de J. C.)[2]. Cette mosquée a trois tours et sept portes; elle est longue de soixante-trois gaz et large de dix-sept, et elle est construite en pierres rouges. Sa voûte d'avant se compose entièrement de pierres de marbre, et elle est pleine de frises sculptées. Elle est précédée par une sorte de terrasse de pierres rouges,

[1] Les mosquées servent de salles de cours, et c'est à cette circonstance que la mosquée du Caire nommée *Elazhar* doit sa célébrité.

[2] *Mirát Aftáb-numá.*

longue de soixante-trois gaz, large de cinquante-sept, haute de trois et demi et entourée d'une rampe. Sur la place qui est devant la mosquée il y a un bassin en pierres rouges. Le monument occupe un espace de cent cinquante-quatre gaz de long sur cent quatre de large. Tout alentour on a construit des cellules pour les étudiants, et sur la porte de la mosquée on a placé une inscription en mosaïque sur pierre noire[1].

LXXXIX. LA MOSQUÉE DE SIRHINDÎ.

Cette mosquée, qui existe encore actuellement, est en dehors de la porte de Lahore. Il est vrai que les bâtiments qui en dépendaient sont détruits et servent de chaussée au fossé; toutefois la salle de la prière (la mosquée proprement dite) existe encore telle quelle. On doit la construction de ce temple à la bégam Sirhindî[2], veuve de Schâh Jahân, qui le fit élever en 1060 de l'hégire (1650 de J. C.). Il est entièrement bâti en pierres rouges, mais tombant de vétusté en plusieurs endroits.

XC. JARDIN DE SCHÂLAH-MÂR.

Ce jardin fut disposé par les ordres de l'empereur Schâh Jahân, vers 1064 de l'hégire (1653 de J. C.), à six milles des remparts, en dehors de la porte de Lahore, après que la construction des remparts de la ville fut terminée[3]. On y voyait d'abondants ruis-

[1] Numéro 43 de l'atlas original.
[2] Ainsi appelée sans doute du nom de son pays natal, le *Sirhind*.
[3] *Mirât Aftâb-namâ.*

seaux et de beaux bassins, et l'on y avait construit des pavillons propres à servir d'habitation. Il y avait un grand nombre d'arbres, et il y reste même actuellement trois ou quatre manguiers, qui n'ont pas leurs pareils.

Ce fut Schâh Jahân qui donna le nom de Schâlah-Mâr à ce jardin, ce qui signifie un lieu de plaisir et d'amusement, attendu que, dans la langue indienne (hindi), le mot *schâla* (*sâla*) signifie « maison (salle), » et *mâr* « plaisir, joie[1]. »

XCI. JARDIN DE ROSCHAN-ARÂ.

La formation de ce jardin, qui est situé dans *Sîrî-Manḍî*, est due à la bégam Roschan-arâ, fille de Schâh Jahân, qui mourut dans la troisième année du règne de 'Alamguir[1] et qui y fut enterrée. Il y a tout lieu de penser qu'il dut être arrangé vers l'an 1064 de l'hégire (1653 de J. C.), au temps où Schâh Jahân, après avoir fait embellir la ville de Dehli, donna l'ordre à toutes les princesses et aux omras de bâtir, de leur côté, des habitations et d'établir des jardins.

Le jardin de Roschan-arâ est fort beau; il y a au milieu un tombeau et des ruisseaux qui sont alimentés par l'eau du fleuve. Il est encore aujourd'hui en bon état et verdoyant.

XCII. LE JARDIN DE SIRHINDÎ.

Ce fut la bégam Sirhindî, femme de l'empereur

[1] *Tûzuk-i Jahânguîri.*

Schâh Jahân, qui fit faire ce jardin, près de *Sîri-Manḍî*, en 1064 de l'hégire (1653 de J. C.). Il devait être fort beau dans l'origine, mais il est actuellement entièrement dévasté; toutefois quelques-uns des pavillons qui y avaient été construits sont demeurés sur pied, et le tombeau de la princesse Sirhindî est encore dans le jardin.

XCIII. MOTI MASJID (LA MOSQUÉE AUX PERLES).

Aurangzeb 'Alamguîr Padschâh, dans la deuxième année de son règne, 1070 (1659), fit construire cette mosquée dans l'enceinte même du château de Schâh Jahân, près du jardin nommé *Hayât-bakhsch*. Elle est entièrement bâtie en marbre, en sorte que le pavé, la baie des portes, les murs, le mihrab, la balustrade, le toit et le faîte de l'édifice, tout cela est de marbre. En outre, il y a des mosaïques qui figurent des fleurs et des tiges de plantes telles qu'on est dans l'admiration en les voyant. En effet, en aucun endroit du château il n'y a d'aussi belles mosaïques.

Cette mosquée a trois portes de belle apparence, deux petits minarets et trois dômes dorés. Cette dernière circonstance est cause que beaucoup de gens lui donnent le nom de *Sunahrî* (la dorée). Il y a dans l'emplacement de cette mosquée un petit bassin toujours alimenté d'eau, surtout dans le mois de *bhadon* (août-septembre), époque où elle arrive en grande abondance. Au nord de la mosquée on a

construit une petite chapelle pour prier et adorer Dieu. Là aussi il y a un bassin petit, mais profond et fort beau, et autour de ce bassin il y a une rangée de glaces. La construction de cette mosquée a coûté un lakh soixante mille roupies[1].

XCIV. CELLULE DE LA BÉGAM JAHÂN-ARÂ.

Cette cellule, qui se trouve dans l'emplacement du tombeau ou châsse de S. S. Nizâm-uddîn, est entièrement de marbre. La princesse Jahân-arâ (l'ornement du monde), fille de Schâh Jahân Padschâh, qui l'avait fait bâtir de son vivant, en 1092 de l'hégire (1681 de J. C.), et qui mourut la même année, y fut enterrée. Il est bien connu qu'elle avait laissé par testament à ses serviteurs ses effets, qui avaient la valeur de trois karoṛs de roupies; mais, après sa mort, 'Alamguîr ne donna, des effets de la princesse sa fille, que pour la valeur d'un karoṛ, en disant qu'il n'était pas question, dans le testament, de plus d'un tiers des effets.

La princesse Jahân-arâ fit graver dans cette cellule des vers de sa composition et une inscription explicative[2].

XCV. TOMBEAU DU BORD DU RUISSEAU (SAR NÂLA).

Ce tombeau est situé auprès de celui de Roschan Chirâg Dehli, sur le bord du ruisseau. Les colonnes

[1] *Mirât Aftâb-numâ.*

[2] Numéro 44 de l'atlas original.

et le pavé du monument sont de pierre rouge, et l'on a aussi employé des pierres rouges dans d'autres parties de l'édifice. On ignore de qui est ce tombeau et quand il a été construit; mais, par son genre d'architecture, on comprend qu'il est postérieur au XVII[e] siècle, ou, pour mieux dire, à l'an 1100 de l'hégire (1688 de J. C.).

XCVI. TOMBEAU (CHÂSSE) DE S. S. SAÏYID HAÇAN RAÇÛL-NUMÂ.

S. S. le saïyid Haçan Raçûl-numâ était un des descendants de 'Usman Narnaulî. Le lieu où son tombeau est situé était connu, dans l'origine, sous le nom de *Gulâbi-bâg* (jardin des roses)[1]; c'était là qu'il résidait, qu'il mourut, en 1103 de l'hégire (1691 de J. C.), et qu'il fut enterré. Le tarikh de sa mort est gravé, dans la salle extérieure du tombeau, en ces termes :

حسن رسول نما با رسول باق شد

Haçan Raçûl-numâ est allé demeurer éternellement avec le Prophète (Raçûl)[2].

En 1162 de l'hégire (1748 de J. C.), Hâji Muhammad Tâhir fit bâtir une mosquée auprès de ce tombeau, et il y a là aussi un bassin que Muhammad Saʿîd Khân fit construire. En 1234 de l'hégire

[1] *Mirât Aftâb-numâ.*

[2] Le texte porte, interlinéairement, 1103, toutefois l'addition des lettres du *tarikh* donne 1285.

(1818 de J. C.), Mîr Muhammad Schafî', qui était un des descendants de Sa'îd, fit élever en cet endroit, au moyen de l'argent que lui avait donné à cet effet le nabâb Amîr Khân Wali Tûnak, un enclos entouré de quatre murs de briques cuites avec deux portes d'une élégante construction.

XCVII. JHARNA (CASCADE).

L'endroit ainsi nommé se trouve dans les environs de Cutb Sâhib, auprès du bassin de Schamsî. Il y a là un mur fort ancien, servant de digue. Il est connu que lorsque ce bassin, nommé *Schamsî*, fut bâti, on éleva aussi ce mur, pour arrêter la trop grande impétuosité de l'eau. Toutefois il y avait à ce mur un passage pour la sortie de l'eau, en sorte que, lorsque l'eau arrivait avec violence, elle s'échappait par là et alimentait le ruisseau de *Naulakhî*, qui baignait les villes de Taglic abâd et 'Adîl abâd. Vers 1112 de l'hégire (1700 de J. C.), le nabab Gazîuddîn Khân Firoz Jang fit construire une salle contre ce mur, et en avant un bassin de vingt-cinq pieds carrés. Une nappe d'eau, fournie par le bassin de Schamsî, tombait en cascade du toit dans la salle, puis elle se déchargeait dans le bassin et s'écoulait, en définitive, dans la rivière d'où elle provenait. Maintenant cette nappe d'eau en cascade ne fonctionne plus; mais il reste dans le bassin un passage pour l'entrée de l'eau. Akbar Schâh II avait fait construire, au midi et au nord de ce bassin, quelques

salles de pierre, et actuellement Bahâdur Schâh a fait élever au milieu un pavillon de pierre à douze portes. Chaque année, au mois de bhadon (août-septembre), on tient en cet endroit un *méla* (pèlerinage-foire) qui dure pendant huit jours et attire un grand concours de monde. Il y a surtout grande foule pendant les trois derniers jours, depuis le mercredi jusqu'au vendredi, jour où finissent la foire et le pèlerinage. On ne compte pas moins de cent à cent cinquante mille hommes réunis à cette occasion, lesquels dépensent, dans cette circonstance, de deux et demi à trois lakhs de roupies. Les fleuristes et autres artistes tressent des pankhas et les portent au dargâh de S. S. Cutb Sâhib, en forme d'offrande. C'est ainsi qu'on nomme ce méla *le pèlerinage des fleuristes*. Pendant le temps de la durée de ce pèlerinage, il y a en ce lieu un grand spectacle : des centaines de personnes se baignent dans ce bassin, en s'y jetant du toit des salles ainsi que du faîte des murs et des branches des arbres. Elles s'y laissent aussi glisser d'une pierre préparée à cet effet, de dix-huit pieds de long sur sept et demi de large. On place enfin des cordes à des manguiers qu'on appelle proprement *amrâ*, et l'on s'y balance. On peut regretter que les cours de justice (عدالت) du district de Dehli n'aient pas interdit cette fête.

XCVIII. LA MOSQUÉE D'AURANG ÂBÂDÎ.

Dans la ville de Dehli, au faubourg du Panjâb,

la bégam nabab Aurang âbâdî, veuve d'Aurangzeb 'Alamguîr, fit bâtir la mosquée, qui porte son nom, vers 1114 de l'hégire (1703 de J. C.), entièrement en pierres rouges, de haut en bas. Il y a un bassin alimenté par l'eau de la rivière dans son enceinte, qui est très-vaste et où beaucoup de gens ont établi leur demeure. Les marchands du Panjâb y sont surtout nombreux, et c'est ainsi qu'on nomme ce quartier *le faubourg du Panjâb.*

XCIX. TOMBEAU DE ZEB UNNIÇÂ.

Le tombeau de la princesse Zeb unniçâ Bégam, fille de 'Alamguîr, est situé auprès et en dehors de la porte de Dehli dite *du Caboul.* La mort de cette bégam, qui était la fille aînée de 'Alamguîr, eut lieu en 1114 de l'hégire (1702 de J. C.), et ce tombeau, sur la pierre tumulaire duquel on lit une inscription, ainsi que la mosquée, fut élevé pendant le règne de 'Alamguîr.

C. AUTRE *MOTI MASJID.*

Cette mosquée se trouve au milieu d'un mur auprès de la châsse de Cutb Sâhib. Elle est entièrement construite en marbre, et le pavé est également de marbre avec des lignes de pierre noire. Il y a à cette mosquée trois portes et trois dômes; aux angles de son enceinte il y a deux minarets de marbre. Ce fut vers l'an 1121 de l'hégire (1709

de J. C.) que Schâh 'Âlam Bahâdur Schâh la fit bâtir. Dès le règne même de Schâh Alam, le dôme du milieu tomba par l'effet d'un tremblement de terre; mais il fut reconstruit peu de temps après.

CI. ZÎNAT ULMASÂJID (L'ORNEMENT DES MOSQUÉES).

Cette mosquée que Zînat unniçâ Bégam, fille de 'Alamguîr Padschâh, fit élever dans Dehli sur le bord de la rivière, en 1122 de l'hégire (1710 de J. C.), est accompagnée d'une cellule pour son tombeau. Elle est entièrement bâtie en pierres rouges et ornée de trois coupoles en marbre avec des lignes en pierres noires. Les deux minarets de cette mosquée sont très-élevés, et se voient ainsi de très-loin. Elle a sept portes, une grande et les autres petites. Il y a dans son enceinte un bassin dans lequel l'eau arrive d'un puits qui est actuellement bouché. Du côté du nord de cette mosquée il y a une cellule de marbre et une autre de pierre noire. En dedans de la dernière se trouve le tombeau de Zînat unniçâ Bégam, au chevet duquel il y a une inscription [1].

CII. TOMBEAU DE GAZI-UDDÎN KHÂN.

Ce tombeau est situé près de la porte d'Ajmir [2].

[1] Numéro 46 de l'atlas original.

[2] « Cette tombe ou plutôt cette pierre tumulaire du fondateur n'occupe qu'une très-petite place à côté de la mosquée du *Madriça* de Gazi-uddin. Ce beau monument est en face de la porte d'Ajmir, en dehors de l'enceinte régulière de Dehli, mais rattaché aux for-

Ce fut Mir Schihâb-uddîn, *alias* Gazî-uddîn Khân Bahâdur Firoz Jang, père de Nizâm ulmulk Açaf-jah, lequel était du nombre des grands omras du temps de 'Alamguir, qui le fit élever de son vivant[1].

Après sa mort, qui eut lieu à Ahmadâbâd en 1122 de l'hégire (1710 de J. C.), quatrième année du règne de Schâh 'Alam Bahâdur Schâh, on porta son cercueil en cet endroit et on le plaça dans le tombeau qu'il avait fait préparer. Ce monument est tout entier en pierres rouges; l'entrée en est très-belle et il y a au milieu une grande cour. Au midi et au nord on a construit de nombreuses cellules et salles. A l'orient il y a une entrée qui ressemble à un pavillon à trois portes; et à l'occident une mosquée entièrement

tifications par un bastion. C'est un large quadrangle dont trois côtés se composent de cellules et de salles de classes. Le quatrième côté, vis-à-vis la porte d'entrée, est occupé par la mosquée au milieu; à droite et à gauche il y a un espace fermé, l'un par une muraille commune, l'autre par un rideau de marbre découpé à jour. Derrière ce rideau se trouve la tombe ou pierre tumulaire de Gazi-uddin.

« En 1841, après le legs de 'Itimad uddaulah, comme le dit l'auteur, le gouvernement anglais établit un collége important dans ce *madriça;* on y enseignait l'arabe, le persan et le sanscrit. Il fut placé sous la direction du *Principal of the english and oriental college.* Plus de six cents élèves se firent inscrire dans quelques jours; mais des disputes fréquentes entre les élèves *sunnis* et *schia's* pour la possession exclusive de la mosquée, la surexcitation religieuse qui en résultait et la difficulté d'une surveillance active et constante de deux établissements fort éloignés l'un de l'autre, firent abandonner ce bel édifice en 1844. et le collége oriental fut réuni au collége anglais dans l'hôtel de la *Résidence*, entre le palais (Kila'h) et la porte de Cachemire. Aucune modification ne fut d'ailleurs faite au personnel ni aux cours du collége oriental. » (F. Boutros.)

[1] *Maâcir ulamarâ.*

construite en pierres rouges, aux deux côtés de laquelle il y a deux salles précédées d'une petite place. Auprès de la salle du côté du midi on a construit une cellule de pierre noire. Dans cette cellule il y en a une autre avec des sculptures à jour en marbre et de belles balustrades sculptées de la même façon. C'est dans cette cellule que se trouvent les tombeaux du nabab Gazî-uddîn Khân et de ses enfants.

Depuis quelque temps le gouvernement anglais a établi un collége en cet endroit, qui, depuis lors, a pris le nom de *Madriça*. 'Itimâd uddaula Nabâb Fazl 'Ali Khân, de Lakhnau, paya les frais de cet établissement, lesquels se montèrent à un lakh soixante et dix mille roupies, ainsi que le constate l'inscription qui a été gravée à cet effet sur un mur par ordre du gouvernement anglais[1].

CIII. CELLULE DE SCHÂH 'ÂLAM BAHÂDUR SCHÂH.

Cette cellule, qui est attenante au *Moti-Masjid*, se trouve auprès du dargâh de Cutb Sâhib. Lorsque Schâh 'Âlam Bahâdur Schâh mourut, en 1124 de l'hégire (1712 de J. C.), on plaça son corps dans cette cellule; puis, lorsque le sultan de race illustre Schâh 'Alam Padschâh mourut, en 1221 de l'hégire (1806 de J. C.), son corps fut mis aussi dans la même cellule; enfin on agit de même à l'égard de Muhammad Akbar Padschâh II, lorsqu'il termina son existence, en 1253 de l'hégire (1837 de J. C.). On n'a pas gravé

[1] Numéro 47 de l'atlas.

sur le chevet de la tombe de ce dernier monarque le tarikh de sa mort; mais voici celui qu'a écrit l'auteur de cet ouvrage :

چون برفت از جهان شه اکبر
شد سیه آسمان زدود جگر
پای شادی شکست واحد بگفت
سال تاریخ او غم اکبر

Lorsque Schâh Akbar est parti de ce monde, le ciel a été obscurci par la vapeur des soupirs des cœurs. Le pied de la joie s'est cassé et Ahmad (l'auteur) a dit à ce sujet : L'année de cette date, c'est *le chagrin d'Akbar* (c'est-à-dire relatif à Akbar; ou le grand chagrin *gam-i akbar,* c'est-à-dire 1253.)

CIV. LA TOUR DE L'INTÉRIEUR DE L'ENCEINTE DU TOMBEAU DE HUMÂYÛN.

Cette tombe, qui est fort petite, se trouve dans l'enceinte du tombeau de Humâyûn. Elle est construite en pierres rouges entremêlées de marbre, et elle contient deux tombes de marbre. On ignore par qui elle a été élevée; toutefois il n'est pas douteux qu'elle n'ait été construite longtemps après le tombeau de Humâyûn et même qu'elle ne soit d'une date très-récente. Quant à moi, je pense qu'elle peut être de l'an 1131 de l'hégire (1718 de J.C.).

CV. MOSQUÉE DORÉE DU KOTWAL.

La construction de cette mosquée, qui se trouve

dans Dehli auprès de la terrasse du Kotwâl, est due au nabab Roschan uddaulah Zafar Khân, qui la fit bâtir pendant le règne de Muhammad Schâh, en 1134 de l'hégire (1731 de J. C.), sur un plan excellent. Quoiqu'elle ne soit construite qu'en briques et en chaux, cependant ses tours et ses tourelles sont dorées. Les tours primitives ayant été détruites, Roschan uddaulah les fit remplacer par celles d'une autre mosquée. On lit des vers sur le fronton du monument[1].

CVI. MOSQUÉE ET COLLÉGE DE SCHARAF UDDAULAH.

Cette mosquée et le collége qui y est contigu se trouvent dans le bazar du bétel de Dehli. Ce fut le nabab Scharaf uddaulah Bahâdur qui fit bâtir ces deux édifices, sous le règne de Muhammad Schâh, en 1135 de l'hégire (1722 de J. C.). La mosquée n'est qu'en chaux et en briques; mais ses trois tours sont de marbre d'une couleur jaune tellement foncée, qu'on les dirait de cuivre. Le fronton du monument porte une inscription [2].

CVII. JANTAR MANTAR[3].

La signification de *jantar* est celle d'*instrument*,

[1] Planche numéro 48 de l'atlas.

[2] Planche numéro 49.

[3] Le chapitre sur l'observatoire de Dehli offrant quelques difficultés, je l'ai communiqué à mon ami M. Sedillot, dont on connait les savants travaux sur l'astronomie chez les Arabes, et à mon élève

et ici elle désigne des instruments astronomiques; *mantar* est un mot obsolète qui, dans l'usage commun, s'ajoute au mot principal, comme on dit *khânâ-wânâ*[1]. Quoi qu'il en soit, c'est l'observatoire que fit construire Sawâï[2] Jaï Singh, prince de Jaïpur[3], conformément aux ordres de l'empereur Muhammad Schâh, la septième année de son règne, correspondante à l'an 1137 de l'hégire (1724 de J. C.).

Pour l'exactitude des calculs, Savaï fit construire de la même manière des observatoires à Jaïpur, à Mathurâ, à Bénarès et à Ujjaïn.

La plupart des appareils dans cet observatoire étaient construits en chaux et en pierres, afin de prévenir les variations dans les observations. Maintenant cet observatoire est tout à fait tombé en ruine, tous les appareils sont brisés, et toute trace des lignes de division a disparu. Il ne reste plus aucun instrument dont on puisse tirer parti. Cependant, de tous ces appareils construits en chaux et

M. l'abbé Bertrand, à cause de sa connaissance simultanée de l'astronomie et de l'hindoustani. Je me flatte donc que la traduction que j'en donne ici est à la fois exacte et intelligible.

[1] Pour *khânâ* seulement, qui signifie « manger. » Les Hindous recherchent beaucoup les rimes et les assonances; c'est ainsi qu'ils emploient souvent, après un mot qui a un sens déterminé, un mot d'un sens vague, ou qu'ils inventent même pour obtenir une rime. Par exemple *mol, tol* « prix, » *jhûṭh mûṭh* « fausseté, » *naukar châkar* « domestique, » au lieu de *mol, jhûṭh, naukar*, seulement.

[2] Le titre de sawâï équivaut à celui de sultan. Jaï est le nom du prince dont il s'agit, et ce mot signifie « victoire. » De là Jaï pûr (ville de Jaï). *Singh* est un titre d'honneur équivalant à *Bahâdûr* et signifiant proprement « lion. »

[3] *Zîj Muhammad Schâhi.*

en pierres, il en reste encore trois tout brisés et mutilés.

Le premier est le Jaï Parkâsch (photomètre de Jaï). — Cet appareil pour mesurer l'ombre consiste en une stèle en forme de gnomon, dressé sur une plate-forme bien unie et autour duquel on a tracé le cercle de l'horizon sur un diamètre de 53 pieds 8 pouces. Sur cette plate-forme on a élevé un mur circulaire formant quatre gradins en forme d'intérieur de puits, de telle sorte que l'un des gradins se trouve en contre-bas du sol, et les trois autres s'élèvent au-dessus.

On a partagé le mur en soixante divisions ou parties. Une chambre est ouverte en forme d'arcade et l'autre est fermée. Sur la face intérieure on a tracé des *mucantarât*[1], et l'on a représenté la division des degrés. Le gnomon, la plate-forme, le cercle, l'horizon, les *mucantarât* sont pareillement divisés.

Le second est le Râm Jantar (appareil de Râma). — Cet appareil est une terrasse bien conservée du côté du nord, élevée suivant la latitude de la contrée, sur laquelle il y a quatre arcs de cercle. De chaque côté de chacun des arcs on a construit des escaliers, afin qu'en montant sur les marches on pût voir la direction de l'ombre. Au-dessous de la terrasse, il y a deux autres arcs de cercle, la ligne équinoxiale et la zone du zodiaque. Cependant le trapèze (dressé) suivant la latitude de la contrée et

[1] *Mucantarât* (مقنطرات), cercles tracés ou imaginés parallèlement à l'horizon.

chacun de ses arcs portaient des divisions qui sont totalement effacées; les arcs mêmes sont brisés en grande partie.

Le troisième est le Samar aṭh Jantar. — Cet appareil est un véritable gnomon; après avoir établi un *pakh* au milieu, cercle équinoxial dont le rayon est de 18 gaz (22 mètres), on construisit très-solidement en chaux et en pierres un trapèze suivant la latitude du pays, dont les divisions étaient fort exactes. On pratiqua sur le *pakh* un escalier afin qu'on pût monter sur le faîte du *pakh*. On fit de la même manière des escaliers de chaque côté du cercle équinoxial, au moyen desquels on examinait l'ombre. Les divisions marquées sur ce *jantar* ont été aussi entièrement détruites; et bien que le râja de Jaïpur ait fait réparer ce *pakh* en 1852 de J. C. à la sollicitation de la société archéologique de Dehli, la restauration n'en a pas été complète.

Sawâï Jaï Singh ayant lui-même inventé ces trois appareils, c'est pour cela qu'ils portent des noms hindous.

La sphère concave. — Au-dessous de ce *jantar* sont construits deux hémisphères concaves, de telle façon que l'axe du zodiaque est incomplet en l'une et en l'autre. Si, enlevant un de ces hémisphères, on (pouvait) le placer sur l'autre, alors toute la sphère serait complète. Dans ces hémisphères on a établi douze arcs de cercle. Les signes du zodiaque sont divisés en six vides et six pleins, et chacun des

signes portait des lignes de division. Une aiguille était probablement adaptée à l'axe; mais maintenant elle est brisée, et les divisions ont aussi totalement disparu. Dans chacun des arcs vides on avait mis des échelons, afin qu'en y montant on pût voir la direction de l'ombre. Le diamètre des deux hémisphères était de 26 pieds, et ils étaient solidement construits en chaux et en briques.

Cet observatoire est celui où les Anglais ont commencé à établir la plupart des règles de l'astronomie moderne, car auparavant les astronomes grecs et les rédacteurs des tables astronomiques n'avaient posé aucune de ces règles. C'est pourquoi cet observatoire est unique en ce genre et le plus célèbre de tous.

La quatorzième année du règne de Muhammad Schâh, 1144 de l'hégire (1731 de J. C.), le râja Savâï Jaï Sing envoya en Europe quelques mathématiciens avec le P. Manoel, pour en rapporter des instruments d'astronomie et d'optique. Ceux-ci, après avoir examiné par eux-mêmes un observatoire européen, apportèrent à leur retour de nouvelles tables astronomiques, appelées *laws* [1]. Or, quand de cet observatoire on en vint à confronter le calcul d'après le *laws* (?), il se trouva une différence d'un demi-degré dans le calendrier lunaire et d'un quart de minute, soit 15 *pals* [2] pour le moment des éclipses de soleil et de lune. D'après cela il est certain que

[1] Probablement le mot anglais *laws* « lois, règles. »

[2] Il doit y avoir ici une erreur, car 15 *pals* indiens correspondent

les Anglais ont participé à l'établissement de cet observatoire.

En outre, le principal motif qui fit adopter dans cet observatoire grec la base des règles de l'astronomie moderne des Anglais est assez connu. Comme les astronomes grecs, après avoir longuement discuté l'adoption de ces nouveautés, exigeaient qu'elles fussent appuyées de preuves rationnelles, ne voulant admettre, en conséquence, de ces nouvelles règles, que les conclusions qui seraient déduites du calcul ou démontrées par l'observation, elles se trouvèrent d'une exactitude parfaite sur ces deux points : c'est pourquoi, l'application de ces règles ayant été jugée pleinement satisfaisante et fortifiée par des preuves rationnelles, il n'y eut pas moyen de s'en départir, ou bien ils n'eussent eu véritablement aucune consistance.

Je donne ici maintenant une liste abrégée de ce qu'on a établi dans cet observatoire en opposition avec l'astronomie grecque.

1° On a admis que l'orbite مدار excentrique خارج مركز du soleil est ovoïde بيضى (ou elliptique).

2° On a reconnu que les mouvements de la lune se font sur un orbite ovoïde.

3° On a admis que Vénus et Mercure reçoivent comme la lune leur lumière du soleil, et qu'ils ont aussi leur plein et leur croissant.

exactement à six de nos minutes, qui sont aussi celles des astronomes grecs ou arabes. — B.

4° On a reconnu que Saturne n'a pas une forme arrondie, mais oblongue [1].

5° On a admis autour de Jupiter quatre astres lumineux qu'on appelle *les lunes de Jupiter*.

6° On a reconnu sur le soleil plusieurs taches différentes qui, d'après leur changement de position, mettent près d'une année à accomplir leur révolution [2].

7° Les étoiles fixes ne le sont pas en réalité; mais plusieurs sont comme les planètes.

Dans cet observatoire il n'était pas nécessaire de faire le calcul des divers aspects lunaires, du lever et du coucher des étoiles et des maisons de la lune, parce qu'à l'aide du télescope toutes ces choses se voient de jour.

Les nouvelles tables astronomiques de Muhammad Schâh ont été dressées d'après les Grecs (ou les Arabes) et les Anglais. Il n'est pas douteux qu'on n'en obtienne des résultats intéressants au moyen de cette table et des autres tables antérieures. Dans cet observatoire on a adopté une nouvelle ère, *taríkh*, qu'on nomme l'ère de Muhammad Schâh. Le commencement de cette ère a été fixé au 1er de rabi' ussâni 1131 de l'hégire, jour de lundi, qui correspond à l'an 1718 de J. C. et on l'a fait coïncider avec le commencement du règne de Muhammad

[1] اهليلجي en forme de *negrobolan*.

[2] Erreur; les taches du soleil accomplissent leur révolution en vingt-cinq jours et un tiers environ. C'est au moyen de ces taches qu'on a pu déterminer la durée de la rotation du soleil. — B.

Schâh, quoique le règne de ce sultan ne commence pas précisément à cette époque. En effet, Jalâl-uddîn Farukh Siyar mourut le 8 de rabi' ussâni 1131 de l'hégire, jour de lundi, 1718 de J. C. Après lui Rafi' uddarjât et ensuite Rafi' uddaula montèrent sur le trône, et ce ne fut qu'après ceux-ci que Muhammad Schâh fut roi. Toutefois, comme le règne des deux premiers sultans ne dura pas plus de cinq mois, on a jugé convenable de ne pas s'en préoccuper, et pour faire un compte rond on a retranché les huit jours qui s'étaient écoulés de rabi' ussâni pour que l'ère dont il s'agit commençât le premier de ce mois. Au reste cette ère est lunaire et ses années et leurs mois sont par conséquent lunaires, et elle est ainsi tout à fait concordante avec l'ère de l'hégire. La seule différence, c'est que l'année de l'hégire commence par le mois de muharram, tandis que celle de Muhammad Schâh commence par le 1er de rabi' ussâni. On a combiné cette première ère avec la seconde et l'on a donné dans les livres des tables astronomiques les règles nécessaires pour cette concordance. Il n'est pas nécessaire que j'explique ici ces règles. Je me bornerai à dire que le 1er juillet 1852 coïncide avec le 14 ramazan 138 de l'ère de Muhammad Schâh, et que le 12 de ramazan de cette année 138 c'était la pleine lune.

(La fin dans un numéro prochain.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1860.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu, la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le baron Aucapitaine, relative à une inscription arménienne qu'il a trouvée à Marseille.

On lit une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui envoie un ouvrage de M. Selby.

M. E. Drouin, avocat à Paris, écrit pour demander à être reçu membre de la Société. Cette demande est agréée, et M. Drouin est nommé membre.

M. de Labarthe donne lecture des décisions qui avaient été autrefois prises sur la bibliothèque et le règlement. Le règlement sera réimprimé, et M. le Bibliothécaire adressera au bureau les plaintes qu'il aura à faire contre les membres qui ne s'y conformeront pas.

L'échange de la *Revue de l'Orient* contre le *Journal asiatique* est demandé. Renvoyé à la Commission des fonds.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par la Société. *Journal of the american oriental Society*, vol. VI, p. 2. New-Haven, 1860, in-8°.

— *Translation of the Surya-Siddhanta*, a text-book of hindu

astronomy, by the Rev. Eb. Burgess, assisted by the Committee of publication of the american oriental Society. New-Haven, 1860, in-8°. (Ce volume est un tirage à part d'une partie du volume VI du *Journal de la Société américaine.*)

Par le gouvernement. *Memoir on the ruins of Babylon*, by W. B. Selby. Bombay, 1859, in-8° (avec deux plans).

Par l'auteur. *Cuadro historico-geroglifico* de la peregrinacion de las tribus Aztecas que poblaron el valle de Mexico, par Dr Jose Fernando Ramirez. (Deux feuilles in-fol. qui doivent avoir paru tout récemment à Mexico, mais qui ne portent pas de date ni de lieu d'impression.)

Par la Société. *Transactions of the american philosophical Society*, vol. XI, p. 3. Philadelphie, 1860, in-4°.

Par l'éditeur. *Al Mufassal*, opus de re grammatica arabicum, auctore Abul-Kasim Mahmoud Bin Omar Zamahsario, edidit Broch. Christiania, 1860, in-8°.

Par l'auteur. *Vier sidonische Münzen* aus der römischen Kaiserzeit von Dr Alois Muller. Vienne, 1860, in-8°.

Par la Société. *Journal of the asiatic Society of Bengal.* Calcutta, n° 2, 1860.

Par l'auteur. Deux feuilles de supplément et une planche représentant le Bouddha, pour faire suite à l'histoire de Sakya Mouni, par M. Foucaux, in-4°. Paris, 1860.

Par l'auteur. *The Bible for the Pandits;* the first three chapters of Genesis diffusely and unreservedly commented on in sanscrit and english, by James R. Ballantyne. Londres, 1860, in-8°.

LETTRE À M. REINAUD, PAR M. JOSEPH CATTAFAGO.

Monsieur,

Je cherchais hier quelque chose à lire dans le catalogue du *Reading Room* du British-Museum, lorsque le n° 22486 fixa mes regards. Je le demande ; on me l'apporte, et je reconnais dans ce vieux manuscrit un livre druze, que mon éditeur, M. Quarritch, me pria d'examiner il y a deux ans, et qu'il a vendu au British-Museum le 10 juillet 1858. Ce manuscrit contient un poëme prophétique, intitulé : القصيدة العسكرية ou « la Chanson militaire nationale, » écrite en vers par Chaikh Soliman شيخ سليمان, qui raconte les événements qui auront lieu. Comme il me paraît très-intéressant, je vais vous en faire l'analyse aussi brièvement que possible. Je ne sais pas, Monsieur, si la Bibliothèque impériale possède ce même ouvrage ; mais, dans tous les cas, le compte que je vais vous en rendre doit intéresser les lecteurs du Journal asiatique, surtout dans les circonstances politiques actuelles, puisqu'il montre quelles sont les traditions et les dispositions des Druzes, qui se croient destinés à subjuguer toute la terre, à exterminer toutes les nations, et à former un empire universel, professant une seule religion, celle de Hakem. D'après cette prophétie, le sultan des Druzes, le grand Masoud سلطان مسعود, fera son apparition en Chine, à la tête d'une armée plus nombreuse que les sables de la mer. Il fera la conquête de la Chine, il mettra à mort tous les Chinois, et démolira tous leurs temples. Il se rendra ensuite aux Indes الهند والسند, et là il s'arrêtera douze mois Après ce temps, la grande armée se mettra en marche et passera le grand désert en sept mois, et arrivera aux îles الجزاير, jusqu'à Ceylan سرنديب ; de là elle passera en Perse العجم, puis en Arabie, et entrera dans la ville de la Mekke, où elle restera trois ans. Sultan Masoud divisera alors son armée en cinq corps, chacun composé de cinq cent mille

hommes; il fera commander les quatre divisions, chacune par un de ses *quatre ministres*, et prendra lui-même le commandement du cinquième corps. C'est alors que les cinq corps marcheront pour subjuguer tous les pays du monde. Ils arriveront à Al-Cathif القطيف, ensuite à Bahreïn البحرين et de là au Nadjd النجد. De leur côté, tous les rois de la terre, au nombre de mille sultans الف سلطان, se réuniront et se prépareront à faire la guerre aux musulmans pour les punir d'avoir démoli l'église du Saint-Sépulcre. A la tête de cette armée, la Russie بنی اصفر prendra Constantinople et tout l'Empire Ottoman, et marchera sur Alep, Damas, se proposant d'aller détruire la Mekke. En vain l'Empereur ottoman fera un appel à tous les musulmans et les engagera à aller défendre la ville sainte de l'islamisme; il subira une grande défaite. Cependant les rois de la terre, quoique victorieux, feront des propositions de paix au sultan des Druzes, offrant de se soumettre à lui, et tâcheront de le gagner par des présents. Dans cette vue ils s'avanceront du côté de l'armée druze, et ils rencontreront le premier jour la première division, commandée par Sultan Beha eddin, et portant un uniforme blanc, lui et ses soldats, et montés sur des chevaux de la même couleur; ils lui demanderont l'aman الامان; mais celui-ci répondra : « Je ne suis qu'un simple général, demandez l'aman à celui qui peut vous l'accorder. » Après une journée de marche, les rois de la terre rencontreront la seconde division, habillée d'un uniforme bleu, et ils recevront la même réponse. Le troisième jour, ils rencontreront l'armée jaune, et le quatrième jour l'armée rouge. Enfin, le cinquième jour, ils arriveront auprès de la cinquième division, commandée par Sultan Masoud lui-même, et portant l'uniforme vert; ils s'empresseront de lui offrir les présents dont ils sont porteurs. Celui-ci les acceptera et invitera les rois à se rendre avec lui à la Mekke, où ils arriveront tous le 18 zilhedjé (l'auteur, ou plutôt le prophète, ne dit pas de quelle année). Arrivés à la Mekke, on dressera

pour le sultan Masoud une grande tente de satin vert, brodée de perles et de pierres précieuses. Il se mettra alors sur son trône; il fera donner des chaises aux rois de la terre, et il invitera les nations à embrasser la religion druze. Il mettra à mort tous ceux qui ne voudront pas professer sa religion, et il ne laissera pas un seul musulman sur la terre. Il fera démolir la ville de la Mekke et tous les temples musulmans. Cela fait, le sultan retournera à sa capitale, le Caïn; puis il ira à Jérusalem, où il rencontrera l'Antechrist, auquel il coupera la gorge. De là Sultan Masoud marchera sur Césarée, et de conquête en conquête il arrivera à Constantinople, puis à Rome, qu'il fera démolir. Cela fait, il retournera à Constantinople, et regagnera ensuite le Caïn par la Syrie. Il régnera dans sa capitale en paix sur toute la terre. La joie sera universelle, et la religion druze dominera dans tout l'univers.

Telles sont les traditions des Druzes, auxquelles ils croient fermement. En vous les transmettant, je vous prie, Monsieur, d'excuser ce travail fait à la hâte, et d'agréer, etc.

TAÏ-SOU-HIO. — Schanghaï, 1859; in-8°.

Les lecteurs du *Journal asiatique* savent que M. Wylie, à Schanghaï, a entrepris d'initier les Chinois à l'état actuel des sciences mathématiques en Europe, et qu'il publie, aidé par des mathématiciens indigènes, une série complète d'ouvrages mathématiques en Chinois. Le volume que j'annonce aujourd'hui contient la traduction de l'algèbre de M. Augustus de Morgan, précédée d'une préface, dans laquelle M. Wylie, selon son invariable et excellente coutume, donne une histoire des progrès faits par les Chinois eux-mêmes dans la science dont traite chaque volume. Ces préfaces sont extrêmement curieuses pour l'histoire des mathématiques en Chine, et il serait fort désirable que M. Wylie voulût bien

réunir tous les matériaux qu'il a entre les mains pour nous donner une histoire des sciences mathématiques en Chine. On voit par ses préfaces que les Chinois ont fait infiniment plus de progrès dans ces sciences que l'on ne pensait généralement, et qu'il a toujours existé, à côté des écoles mathématiques musulmanes et européennes que les dynasties mongoles et mantchoues ont favorisées, une école chinoise qui a continué à travailler avec ses propres méthodes et a souvent devancé les progrès que ces sciences faisaient en Europe. Je n'ai pas qualité pour entrer en détail dans ce sujet, mais j'ai été très-frappé d'une phrase dans la préface, qui contient un renseignement que je désire signaler aux sinologues :

« Nous savons, dit M. Wylie, qu'au ve et au vi^e siècle, lorsque le bouddhisme eut pris pied en Chine, il y eut un échange de littérature entre les Chinois et les Hindous; les catalogues chinois de cette époque contiennent des notices sur un certain nombre d'ouvrages astronomiques et mathématiques indiens, et il *existe encore* la traduction (chinoise) d'un système de chronologie mathématique hindou, qui porte le titre de *Khieou-tchi-li* 九執歷 et dont on s'est servi en Chine au viiie siècle. » Si ce livre répond à l'idée que l'on peut s'en faire d'après cette description trop succincte, il nous offrirait un trésor historique inespéré, et M. Wylie rendrait à la science un grand service s'il voulait en publier une traduction, et donner à quelques bibliothèques en Europe des facilités pour acquérir des exemplaires du texte.

J. M.

Die traditionelle Literatur der Parsen, dargestellt von F. Spiegel. Vienne 1860. (xii et 472 pages.)

Cette publication constitue la seconde partie d'un volume dont la Grammaire pehlewie, qui avait paru en 1856, for-

mait la première. L'auteur nous donne ici de riches matériaux pour l'étude, encore si difficile, du pehlewi, par les notices sur les ouvrages écrits dans cette langue, par quelques textes, par des traductions et un vocabulaire, et y ajoute quelques légendes parsies, complémentaires des récits de Firdousi. C'est un livre fait avec beaucoup de savoir et de modestie, et avec la parfaite honnêteté qui ne dissimule jamais les difficultés du sujet; il sera d'un grand secours pour l'avancement de l'étude du pehlewi. Un ouvrage de cette importance exige une annonce plus détaillée; mais je n'ai pas voulu tarder à en faire connaître la publication, au moins en quelques mots. — J. M.

Lettres à M. de Rosny sur l'Archipel japonais et la Tartarie orientale, par le P. Furet, missionnaire. Paris, 1860, in-12 (120 pages).

Les lettres du P. Furet sont datées successivement des îles Lou-tchou, de Hakodada au Japon, de la baie de Barraconta en Tartarie, et de la baie de Joncquières, dans la grande île de Sakhalica, et contiennent des renseignements curieux sur ce point peu connu du monde. M. de Rosny les a fait suivre d'un petit manuel de philosophie japonaise, traduit pour la première fois en français par lui, et de quelques pages de quatre vocabulaires, recueillis par le P. Furet pendant son séjour dans les stations dont traitent les lettres. Tout ce qui touche ces pays, qui jusqu'ici étaient restés si étrangers à l'Europe, acquiert un puissant intérêt aujourd'hui qu'ils commencent, pour leur malheur, à être entraînés dans le mouvement européen. — J. M.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XVI.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

FIN DE LA TABLE.



